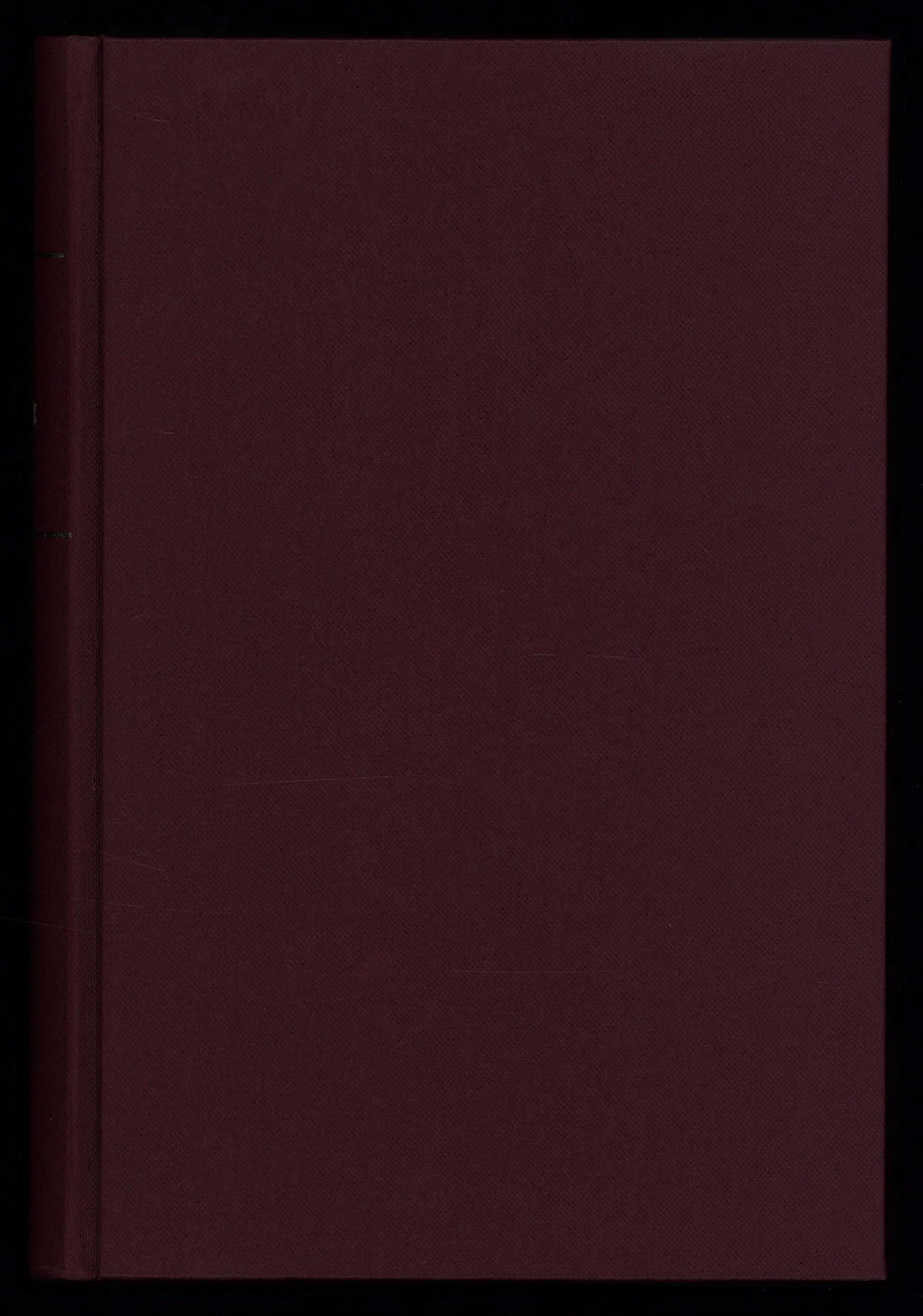
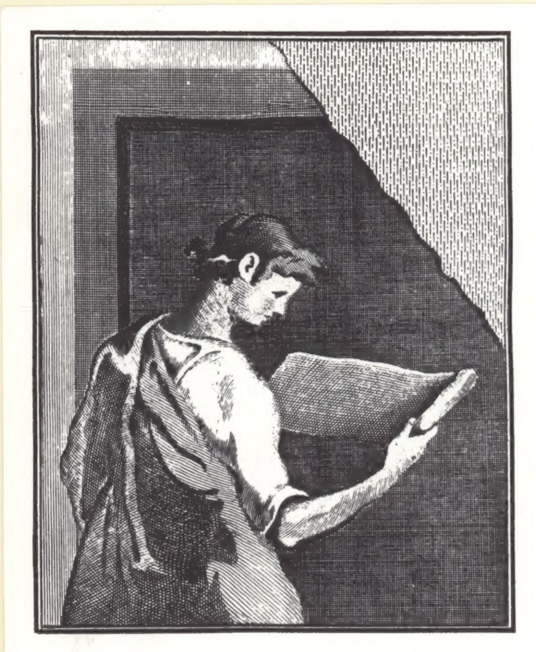




CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

1872.

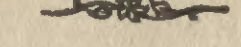
Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 25 des statuts.)

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE
DE MONS.



TOME X

SECONDE PARTIE,

contenant la Notice sur le dépôt des archives de l'État, à Mons ;
par Léopold DEVILLERS,
conservateur de ce dépôt et président du Cercle.



MONS,
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER.
1872.



Cheminée du Dépôt des Archives de l'Etat, à Mons.

Dessiné et gravé par L. J. Van Péteghem.

Imp. par P. Vervoort à Bruxelles.

NOTICE

SUR LE DÉPÔT

DES ARCHIVES DE L'ÉTAT,

A MONS.

Les dépôts d'archives sont rangés avec raison parmi les établissements d'utilité publique les plus essentiels.

Grâce aux développements progressifs que les dépôts d'archives de l'État ont reçus en Belgique et aux mesures dont ils ont été successivement l'objet, la plupart ont acquis une importance qui augmentera à mesure que seront publiés les inventaires raisonnés des documents qu'ils renferment.

Le dépôt de Mons notamment a vu tripler la valeur numérique de ses collections, depuis l'application de l'arrêté royal du 17 décembre 1851, qui a donné à tous les fonds de titres conservés dans les chefs-lieux provinciaux, une organisation homogène et basée sur la loi du 5 brumaire an v.

Cette situation prospère est due à la vive sollicitude de

notre gouvernement national, au concours efficace du conseil provincial et tout particulièrement à l'intervention éclairée de M. Gachard, archiviste général du Royaume. M. Lacroix, actuellement conservateur honoraire des archives de l'État, peut aussi revendiquer une part honorable dans la transformation de cet établissement, qui a été confié à ses soins, durant trente-deux ans [1].

[1] Voici une liste des conservateurs du dépôt de Mons, depuis la fin du siècle dernier :

Jean-Baptiste Dumont, originaire de Neufville, nommé archiviste des états le 18 mars 1778 (après avoir été employé aux archives depuis 1775), et trésorier des chartes du comté de Hainaut, en 1788. Il était aussi archiviste de la ville de Mons. Dumont était un travailleur actif, aimant sa profession : à diverses reprises, il reçut des marques flatteuses de la satisfaction des états. En 1787, MM. de Aguilar et le baron de Bartenstein, conseillers de l'empereur, examinèrent les archives et offrirent à Dumont, en considération de ses services, une position plus avantageuse, qu'il refusa par attachement à ses fonctions. L'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneurs généraux, accompagnés du comte de Metternich, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, honorèrent de leur présence le même dépôt, le 12 juillet 1791, et témoignèrent leur haute satisfaction. Après la rentrée des Français, les clefs du dépôt furent retirées à l'archiviste, le 15 messidor an II (3 juillet 1794). Mais elles lui furent remises quelque temps après *. Une quantité d'archives des états avaient, du reste, été sauvées en Allemagne, d'où elles revinrent en 1799 et furent réintégrées dans leur ancien dépôt. Le 2 brumaire an IV (24 octobre 1795), Dumont fut nommé archiviste de l'administration de l'arrondissement du Hainaut, et « chargé de la garde et conservation des archives des ci-devant États » de cette province. Par arrêté du 29 prairial an VIII (18 juin 1800), le préfet Garnier le chargea de remplir la place d'archiviste dans les bureaux du secrétariat du département de Jemmapes. Jean-Baptiste Dumont mourut le 29 novembre 1800, et eut pour successeur son fils :

Philippe-François-Joseph Dumont, adjoint à son père, le 18 décembre 1782, mourut le 28 février 1818.

* Pour donner une idée des péripéties par lesquelles passèrent l'archiviste Dumont et les archives des états durant cette mauvaise époque, nous publions plus loin (ANNEXE, p. 12) un rapport rédigé par cet archiviste, le 24 octobre 1795.

*
* *

La réunion, en 1788, de la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut et des archives des anciens états de la province forma, sans contredit, un dépôt d'archives déjà très-respectable par la richesse des documents de ces deux collections.

Celles-ci reposaient dans des salles situées aux étages de plusieurs bâtiments contigus à l'hôtel-de-ville de Mons. Les états, toujours attentifs à la conservation des titres du pays, avaient doté ces locaux d'un superbe mobilier en bois de chêne sculpté.

Comme spécimen de l'ancienne décoration des archives du Hainaut, nous publions en tête de cette notice le dessin du fronton [1] de la première salle du dépôt. Ce fronton est

Adrien-François-Antoine Dumont, nommé archiviste de l'État, en 1819, mourut le 6 avril 1833.

Henri-Florent Delmotte, notaire à Mons, fut appelé aux fonctions d'archiviste de l'État, en 1832. Il mourut le 7 mars 1836.

Augustin-François Lacroix, nommé archiviste de l'État par arrêté royal du 30 avril 1837, a été pensionné le 15 mars 1869. Ses travaux lui ont valu la décoration de l'Ordre de Léopold, le 19 juillet 1856. M. Lacroix continue à remplir les fonctions d'archiviste de la ville de Mons, qu'il exerce depuis 1833.

Pierre-Philippe-Léopold Devillers, conservateur-adjoint depuis le 30 septembre 1858, a été nommé conservateur par arrêté royal du 15 mars 1869.

Un arrêté royal du 21 avril 1869 a conféré à M. Gustave Gondry le grade de conservateur-adjoint *.

[1] Nos recherches dans les comptes d'administration des états de Hainaut ne nous ont pas fait découvrir d'une manière certaine le nom de l'auteur de cette charmante sculpture. Mais tout nous porte à croire qu'elle est l'œuvre d'Alexandre Ghienne. Cet artiste est, en effet, renseigné dans plusieurs de ces documents comme ayant sculpté la décoration des cheminées des salles du clergé, de la noblesse, etc., en 1777, 1780 et 1781.

Quant aux boiseries des salles des archives, elles furent confectionnées et

* M. Émile Prud'homme a été nommé employé par arrêté ministériel du 11 mai 1869.

orné d'un médaillon contenant le caducée, la houlette, la règle et l'encrier avec des plumes, qui sont les attributs du commerce, de l'agriculture, des arts et des lettres ; on y voit aussi la branche d'olivier et des guirlandes de fleurs, ainsi que la couronne de chêne et la corne d'abondance, qui sont les emblèmes de la paix, du bonheur, du succès et de la richesse publics. Ces sujets allégoriques sont groupés autour du livre de mémoire. Sous l'encadrement, un phylactère porte l'inscription : Scripta manent [1], qui rend par deux mots très-significatifs la pensée du sculpteur. — Les écrits demeurent, en effet, grâce à l'institution de nos dépôts de titres : ils y perpétuent le souvenir des actions généreuses, stigmatisent le crime, et exaltent les bienfaits de la paix, tout en honorant les lauriers de la victoire, surtout quand on a combattu pour la défense du sol et des institutions du pays et que la paix a fait renaître les arts, l'industrie et le commerce. Les écrits excitent les générations futures, toujours perfectibles, à tirer du passé d'utiles enseignements; ils les portent à retremper leur foi dans l'avenir, en s'inspirant aux annales de la patrie. Les écrits, en un mot, ravivent les vertus civiques. Ils restent pour la consécration des droits publics et privés. Ajoutons que le savant et l'artiste peuvent puiser dans nos archives des notions fécondes.

livrées par Nicolas Gallemart, maître menuisier, en 1775, et par N François, aussi maître menuisier, de 1780 à 1784. Denis Ansiau, maître serrurier *, fournit les ouvrages de son art, et Martin Malherbe, ceux de peinture.

[1] *Verba volant, scripta manent.* D'où vient le proverbe : « les paroles sont des femelles, les écrits sont des mâles. »

* C'est Denis Ansiau qui, en 1777, plaça le balcon de l'hôtel-de-ville de Mons, œuvre sortie de ses ateliers et pour laquelle Alexandre Ghienne avait modelé des ornements.

*
* *

En 1833, le dépôt de Mons fut transféré au rez-de-chaussée de l'ancien séminaire des Jésuites, en la rue des Gades.

Ce nouvel emplacement sembla répondre, d'abord, aux besoins de l'établissement.

A diverses époques, le conseil provincial dont la sollicitude envers les archives ne s'est jamais démentie, s'imposa des dépenses pour l'amélioration matérielle des cinq grandes salles qui leur avaient été affectées, pour l'appropriation des anciens meubles et la construction de nouveaux.

Mais, quoi que l'on ait pu faire, les salles dont il s'agit, — malgré leur belle apparence et en dépit de l'or qui brille sur leurs frises et sur leurs moulures, — n'ont pu être mises à l'abri de l'humidité.

Outre cet immense inconvénient, elles présentent celui — non moins grave — d'être devenues insuffisantes, par suite des nombreux accroissements du dépôt.

Ces accroissements peuvent être ainsi caractérisés : A. Apports, en 1842, en 1859 et en 1862, des documents historiques et administratifs provenant du triage des anciennes archives judiciaires du Hainaut, en vertu de l'arrêté royal du 15 octobre 1832 ; — B. idem, de ceux laissés à l'hôtel du gouvernement provincial par la commission départementale instituée pour le triage des titres et papiers, en exécution de la loi du 5 brumaire an V ; — C. Dépôts par la fabrique de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, et par l'administration des archives générales du Royaume, en 1843 et en 1861, des archives des chapitres supprimés de Sainte-Waudru et de Saint-Germain ; — D. idem, par feu M. Chasselet, ancien échevin de la ville de Mons, en 1851, des archives

des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte ; — E. idem, par la ville de Mons, en 1862, des greffes du chef-lieu et du siége échevinal de cette ville ; — F. Réunion décrétée par arrêté royal du 20 mars 1863, des immenses archives du conseil souverain et de l'office fiscal de Hainaut; — G. idem, en 1868, des greffes scabinaux de l'arrondissement judiciaire de Mons; — H. Envois nombreux de documents par l'administration des archives générales du Royaume, et par les dépôts de Namur, de Liége, etc., en échange d'archives étrangères au Hainaut; — I. Acquisitions et dons divers.

Le défaut de local a rendu impossible la réunion de tous ces fonds d'archives, et l'on a le regret de les voir divisés en deux sections sur des points de la ville assez éloignés : la seconde remplissant de longues galeries du palais de justice.

Cette situation va bientôt cesser, à la faveur d'un arrêté royal du 3 février 1870, qui a décrété l'affectation des bâtiments de l'ancien couvent des Filles de Sainte-Marie, à Mons, au dépôt des archives publiques existant en cette ville.

Nos archives se trouveront enfin rassemblées dans un vaste édifice qui, après les travaux de restauration et d'appropriation dont l'exécution est décidée, présentera toutes les conditions de sûreté et de commodité réclamées pour une institution de ce genre.

Ainsi sera définitivement réalisé un projet qui, à une autre époque, avait reçu un commencement d'exécution [1].

[1] Sous la domination française, un dépôt départemental de titres avait été établi dans les bâtiments du couvent supprimé des Filles de Notre-Dame. On y avait placé les archives rassemblées par la commission du triage. Mais lors de l'installation du dépôt de mendicité dans ces vastes locaux, en 1809, il fallut de nouveau disperser toutes les archives qui s'y trouvaient.

*
* *

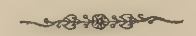
Les lignes qui précèdent n'ont pas pour objet de retracer complètement l'historique de la formation du dépôt de Mons. MM. Gachard [1] et Lacroix [2] se sont acquittés de cette tâche, depuis longtemps déjà, et les notions qui précèdent ne font que résumer leurs travaux, en y ajoutant quelques détails sur les faits récents.

Mais il nous a paru que, pour répondre à un besoin du public et à un vœu exprimé par le Cercle archéologique de Mons, il était utile de faire connaître sommairement la composition actuelle du dépôt confié à notre garde.

Chaque jour, on a recours aux archives pour des recherches de tous genres. Les uns y poursuivent des investigations sur des sujets de l'histoire nationale, sur la biographie des hommes politiques, des artistes, des chroniqueurs, etc.; d'autres viennent y recueillir des données authentiques sur la statistique, sur la philologie, sur la généalogie des familles, sur des affaires litigieuses, d'intérêt privé, etc., etc.

Tous ont également besoin d'être guidés par un manuel méthodique de nos collections.

C'est là le but de la description qui va suivre.



[1] *Rapports présentés à M. le Ministre de l'Intérieur sur les dépôts des archives de l'État, dans les provinces.*

[2] *Inventaire des archives du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut*, introduction.

ANNEXE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Mons, le 2 Brumaire de l'an 4e de la République françoise.

« Le citoyen Dumont, Archiviste des ci-devant États

« Au Citoyen Lengrand, Agent National de l'Administration de l'arrondissement de Hainau

« Citoyen,

« Par votre réquisition du 24 du mois dernier, vous me demandez : 1° une liste de la Députation des trois ordres des ci-devant Etats, lors de l'entrée des armées Françoises en ce pays ; — 2° une note exacte des enlèvements ou recèlements faits en deniers, papiers, archives, etc., appartenants à la ci-devant province de Hainau ; — et 3° si j'ai coopéré de force ou volontairement aux enlèvements et recèlements des objets ci-dessus mentionnés.

« Satisfaisant au premier point, je joins ici la liste demandée : elle se trouve aussi de même dans le calendrier de Hainau de l'année 1794 (v : st :), p. 85.

« Au second point, je déclare que les trois ordres des Etats assemblés le 26 juin 1794, m'ont chargé par commandement et par obéissance, au nom et à la réquisition du ci-devant Gouvernement de la Belgique, et non la Députation, de leur remettre les actes et muniments suivants, savoir :

« 1° tous les registres courants et les plus modernes de leur administration ;

« 2° tous les derniers comptes des receveurs de chaque entremise ;

« 3° tous les actes ou résolutions des Etats ;

« 4° toutes les cautions des receveurs ;

« 5° tous les octrois et comptes d'octrois pour levées à intérêts ;

« et 6° les inventaires où ces actes sont nommément rappellés et dont je ne suis plus à même d'individuer : cette besogne ayant été faite précipitamment dans la nuit du 26 au 27 juin.

« Je déclare en faveur de justice et de vérité que j'ai vu emporter tous ces documens des archives ; mais j'ignore encore où ils ont été transportés, par qui et comment. Quant à l'enlèvement des deniers, je déclare ultérieurement que les caisses d'aucun receveur ne m'ont jamais été confiées et que c'est aux différens receveurs des ci-devant Etats à qui il convient de s'adresser pour avoir des notions sur leur gestion.

« Finalement, sur le 3e point, je déclare que je n'ai rien fait que par commandement absolu, que je n'ai rien caché ni recélé.

« Mais je dois ici ajouter un article important et sur lequel vous devez peser, citoyen agent.

« Le 15 Messidor 2e année républicaine, on m'a fait appeller au Comité de surveil-

lance, où les membres peu honnêtes me firent placer entre cinq fusiliers. L'un d'eux, le citoyen W........, avec un langage astucieux et même méchant, me dit que je devois remettre les clefs des archives des ci-devant Etats. J'ai représenté que ces archives n'appartenoient ni aux Etats, ni à la Députation, mais à tout le public en général, que même il y avoit peut-être deux tiers de la Belgique qui y avoient des intérêts. Mes raisons ne furent pas écoutées. Je vis le moment qu'on m'alloit séquestrer. J'avois sur moi mes clefs; je les remis et on me délivra, à ma demande réitérée, le retirement ci-joint en copie.

« Dès l'instant, W........, plus-hautain ou peut-être plus imbécile que tous les autres membres de son Comité, s'est emparé de mes clefs et s'est rendu aux archives; je ne sais si c'est seul, mais le plus souvent seul, pour aller fureter partout, et où on m'a rapporté qu'il y avoit souvent des coureries comme dans une foire.

« Je sais aussi que ce même W........, étoit accompagné du maître des ouvrages de la ville Desaubleau, de l'architecte De Bressi et du serrurier Fauconnier, ce dernier muni de marteaux et de ciseaux, etc., où ils ont fracturé quelques portes parce qu'elles ne s'ouvroient pas à leur volonté.

« Ce n'a été que 17 jours après l'enlèvement de mes clefs qu'elles m'ont été rendues, à la diligence de l'accusateur public, alors le citoyen Grenier, et du citoyen commissaire civil Lamotz, avec ordre de ne m'en dégarnir sans autorité supérieure, pour que je sois toujours en état de rendre des avis sur ce qu'on me demanderoit.

« Rentré dans les archives, je les ai parcourues, j'y ai vu une dévastation qui fait pleurer. Nombre de tableaux de prix qui y étoient mis comme dans un dépôt des arts, ont été enlevés et brûlés, comme on dit à Lisbonne, dans une espèce d'auto-dafé, parcequ'on prétendoit qu'ils signifioient des signes de royauté ou de féodalité; ces tableaux, pour les arts, valoient 18,000 francs et plus. Si j'avois alors mieux connu les lois de la Convention, comme je les connois aujourd'hui, peut-être aurois-je pu faire quelque chose pour les conserver.

« J'étois occupé à examiner les archives depuis cinq jours, pour bien reconnoître ce que le Comité de surveillance avoit ou pouvoit en avoir distrait, lorsque vous m'avez écrit itérativement et impérativement le 30 de vous satisfaire en-déans 24 heures. N'ayant que ce temps, je finis ici ma réponse à votre demande, me réservant de vous informer ultérieurement et incessamment sur d'autres points à l'égard du Comité de surveillance.

« Salut et fraternité. »

(Minute, aux Archives de l'État, à Mons.)

APERÇU
des collections que renferme le dépôt des archives de l'État, à Mons.

ARCHIVES CIVILES.

I. — Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.

L'inventaire de la partie la plus importante de ce fonds précieux a été formé en 1692 par l'archiviste français Jean Godefroy, et le comte Joseph de Saint-Genois l'a publié dans ses *Monuments anciens*, tome I, pp. 197 à 461.

La trésorerie des comtes renferme 1,549 chartes des années 1096 à 1647.

« Malgré les pertes successives qu'elle a faites, dit M. Gachard [1],
« la trésorerie de Hainaut est restée l'un des plus précieux char-
« triers de notre pays, car elle contient une belle suite d'actes
« des comtes de Hainaut, depuis Bauduin V jusqu'à Guillaume IV;
« des bulles des papes, des diplômes des empereurs, des lettres
« des rois de France, des rois d'Angleterre, des ducs de Bra-
« bant, des comtes de Flandre, des comtes de Namur, des
« comtes et ducs de Luxembourg, des évêques de Liége, etc.
« Pour particulariser davantage, on y trouve : les traités d'al-

[1] *Rapport sur les archives de l'État dans les provinces, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur par M. l'Archiviste général du Royaume*, le 1er décembre 1853 (Bruxelles, 1854, in-8°), p. 44.

« liance, de trêve, de paix, conclus par les souverains du Hai-
« naut, au XIIIe et au XIVe siècle, avec les princes voisins; les
« contrats de mariage, les testaments de plusieurs d'entre eux et
« d'autres princes de leur maison; une foule de documents
« propres à éclaircir les différends que le Hainaut eut avec la
« Flandre, au sujet de la légitimation de Jean et de Bauduin, fils
« de Bouchard d'Avesnes, et du ressort des terres de Flobecq et
« Lessines; des pièces concernant l'hommage que plusieurs
« comtes de Namur firent au comte de Hainaut, et aussi celui
« que des comtes de Hainaut firent à l'évêque de Liége; d'autres
« relatives aux débats qu'il y eut entre la comtesse Marguerite,
« épouse de l'empereur Louis de Bavière, et Guillaume, comte
« d'Ostrevant, son fils; aux guerres du Hainaut contre le pays
« de Liége; aux monnaies, à la servitude, etc., etc. »

Indépendamment d'un cartulaire formé sous le règne du comte de Hainaut Guillaume I d'Avesnes, la trésorerie possède un volume, petit in-4°, écrit sur vélin, de 1265 à 1286, et contenant 234 feuillets. C'est un relevé détaillé des revenus du comte de Hainaut. En voici les rubriques : C'EST LI VALEURS DE MONS ET DE LE PROVOSTÉ EN LE PARTIE LE CONTE (fol. 1). — *A Sognies* (fol. 17). — *A Gamapes* (fol. 20). — *A Frameries* (fol. 24). — *A Quaregnon* (fol. 25). — *A Gotegnies* (fol. 26). — *A Vile sor Hayne* (fol. 26 v°). — *A Saint Denis en Brokeroie* (fol. 27). — *A Obourch* (id.). — *A Flines* (fol. 27 v°). — *A Nimi et Masieres* (fol. 28). — *A Saint Gillain*, *Hornut*, *Vilers S. Gillain* (fol. 28 v°). — *A Harmegni* (fol. 29). — *A Bewegnies* (fol. 29 v°). — *A Saint Symphoryen* (id.).— *A Hyon* (fol. 30).— *A Harvaing* (id.). — *A Noveles* (id.). — *A Cypli* (fol. 30 v°). — *Au Grant Kevi* (fol. 30 v°). — *A Asnoit* (fol. 32 v°). — *A Nivregies* (id.). — *A Kievi* (id.). — *A Buignies* (fol. 33). — *A Askellies* (id.). — *A Genli* (fol. 33 v° et 48 v°). — *A Spienes* (fol. 33 v°). — *A Mevin* (id.). — *A Beaumetiel* (id.). — *A Lens et à Herchies* (id.). — *A Masnui* (id.). — *A Jurbise* (fol. 41). — *A Norchin* (id. et 48 v°). — *A Blaregnies* (fol. 41 v°). — *A Cuemes* (id.). — *A Baudour*, *à Douvraing*, *au Tiertre*, *à Sorrive* (fol. 42). — *A Sirau et à*

Nueves maisons (id.). — *A Vile et à Pumeruel* (id.). — *A Harchies et à Castellon* (fol. 42 v°). — *A Hautrege et à Vilerot* (id.). — *A Blaton et en le castèlerie*, *Kevaucamp*, *Estambruises* (fol. 42 v°). — *A Ercane et à Bleaugies* (fol. 43 v°). — *A Dour et à Offegnies* (id.). — *A Eslouges* (fol. 44). — *A Thulin et à Haynin* (id.). — *A Kievraing* (id.). — *A Boussut* (fol. 44 v°). — *A Wames*, *à Wamioel*, *à Resegnies* (id.). — *A Kievrechin*, *à Baisiu*, *à Hensies* (id.). — *A Audregnies* (id.). — *A Angre et Sebourc* (fol. 45). — *A Angrel* (id.). — *Au Fayt*, *à Onnezies*, *à Montegni*, *à Monsteruel et à Senis* (id.). — *A Fleegnies* (id). — *A Ugies* (fol. 45 v°). — *A Haverech* (id.). — *A Gillege et à Wydewance* (fol. 46). — *A Thyousies*, *à le Saisine et à Castel* (id.) — *A Thiedonsart* (id.). — *A Nuevile* (id.). — *A Montegni* (fol. 46 v°). — *A Cambron Saint Vinchien* (id.) — *A Erbaut et à Erbisuel* (id.). — *A Horues* (fol. 47). — *A Louvegnies* (id.). — *A Gerlin* (id.). — *A Baienriu* (fol. 47 v°). — (Droits du comte sur les toiles, poids, balances et tonlieux, à Mons, fol. 48). = C'est li valours de Binch (fol. 50 v°-77). — *Des rentes de le porofe de Bevrines* (fol. 63 v°). — *Et si doivent chil dou Mont* (fol. 65 v°). — *A Waudré* (id.). — *A Bruille* (fol. 66). — *A Bevrines* (fol. 67 v°). — *En le porofe de Waudré* (fol. 68). — *Tèlé est li lois pour les jurés de Binch* (fol. 77 v°). — *A Lestines et à Brai et à Lestines ou Mont* (fol. 80). — *A Waudret*, *Waudrisel*, *Bruille*, *Mathies*, *li Lus*, *Fanlegnies*, *Bevrines*, *Mons Sainte Geneviere*, *Lestines ou Mont*, *Lestines ou Val et à Brai* (fol. 96). — *A Spinoit* (fol. 96 v°). — *A Trahegnies* (id.). — *A Ressai* (id.). — *A le Val et ou Mont S. Audegonde* (fol. 97). — *A Goisnies et à Hainechueles* (id.). — *A Bawegnies*, *à Andrelues et en l'aluet d'Andrelues* (id.). — *A Fontaines* (id.). — *A Carnières* (fol. 97 v°). — *A Morlainwes et li Rues* (id.). — *A Hayne Saint Pière et Hayne S. Pol* (id.). — *A Saint Vast*, *Trivière et le Capèle* (id.). — *A Pieronne et à Soussoimont* (id.). — *A le Hestre et al Fayt* (fol. 98). — *A Gægnies et à Housdaing* (id.). — *A Estrepi* (id.). — *Brakegnies est de le provosté de Mons* (id.). — *A Boussoit* (id.). — *A Maraige* (fol. 98 v°). — *A Velerelle le Seke* (id.). — *A Hauchin*

(id.). — *A Gyvri* (id.). — *A le Crois* (fol. 99). — *A Rouvroit* (id.). — *A Regnuel* (id.). — *A Grant Raing* (fol. 99 v°). — *A Viesraing* (id.). — *A Aissau* (id.). — *A Pessant* (id.). — *A Lisseruèles et à Faus Ruels* (fol. 100). — *A Ramegnies* (id.). — *A Merbes le Castel, Sorre, Bousecames, Erclines* et *Merbiœles* (id.). — *Li Boussière, Goys, Reubegnies, li Burgois, Grognars, li Haie* (id.). — *Chevignes* (id.). — *A Biévène* (fol. 100 v°). — *A Mierbes Sainte Marie* (id.). — *A Velerelle le Braieuse* (id.). — *Au Pienton* (id.). — *A Regegnies, Corcèles, Ruiantwés* (id.). — *Hainaus et les apendances* (fol. 101). — *A Gyvri et Hugne, au Rues, à Peschins et en le porchainté* (id.). = A Valenchiènes, *sicum il fu enquis entor le Penthecouste l'an lxxxvi* (fol. 104 v°-129). — *Des viles de le provosté de Valenchiènes : A Curgies* (fol. 131 v°). — *A Estruem* (id.). — *A Artre* (id.). — *A Ounaing* (fol. 133). = Chest li valeurs de Ath, *enquise entor le s. Jehan l'an lxxxiiij*[ime] (fol. 135-141). — *Des viles de le castèlerie de Ath : à Frasne* (fol. 143 v°). — *A Dieregnau* (fol. 144). — *A Waudripont* (fol. 144 v°). — *A Viler saint Amand* (id.). — *A Gages* (id.). = A Maubuege (fol. 147-155). — *Au Nuef Maisnil* (fol. 155 v°). — *A Ferières les Grandes* (fol. 157). — *A Boussoit sor Sambre* (fol. 157 v°). — *A Regegnies* (fol. 158). — *A Fiegnies* (fol. 158 v°). — *A Obrechies* (fol. 159). — *A Ferières les Petites* (id.). — *A Mainriu* (fol. 161). — *A Eslemmes* (fol. 163). — *A Berchellies* (id.). — *A Doosies* (fol. 163 v°). — *A Roosies* (fol. 164 v°). — *A Omont* (fol. 165 v°). — *A Louvroiles* (fol. 166). — *A Lameries* (id.). — *A Colereth* (id.). — *A Sierfontaines* (id.). — *A Bavai* (id.). — *A Miekegnies* (fol. 171). — *A Haregni* (fol. 172 v°). — *Au Maisnil et à Mauversart* (fol. 173). — *A Bavisel et à Obies* (id.). — *A Bielegnies* (fol. 173 v°). — *A Saint Vaast, Petit Caisnoit, Breaugies, Busegnies et au Més* (id.). — *A Hon* (id.). — *A Gussegnies* (id.). — *A Housdaing* (id.). — *A Gomeries* (fol. 174). — *A Taisnières sour Hon, Nouvion, le Longe Vile* (id.). — *A Roisin, à le Flamengerie et à Miauraing* (id.). — *A Bermeries* (id.). — *A Anfroitpret* (id.). — *A Louvegnies* (id.). — *A Pons sor Sambre* (fol. 174 v°). — *A Quarte et à Pantegnies* (fol. 179).

— *A Berlainmont, à Sassegnies, à Aimeries et à Basseham* (id.). — *C'est li valeurs de Doullers et dou sart de Doullers, enquise au Noël l'an lxxxv*ime (fol. 179 v°). = Dou Kaisnoit et de le provostet (fol. 182). — *Des viles de le provosté dou Caisnoit: A Vilers Poile* (fol. 200 v°). — *A Maarech* (id.). — *A Vendougies sor Escallon* (fol. 201). — *Englerfontaine, Heskes, Preus ou Bos, Robertsars, Fontaines, Wagnonvile, Pois, li Nuevevile, Sanleches, Gisegnies, Vendegies ou Bos, Romeries, Vertaing, Beaurains, Briastre, Sollemmes, Haussi, S. Piton, Esquaremaing, li Capèle, Beaudegnies, Bermeraing, Ruesne, Semerie, Orsineval, Genlaing, Angre, Angrel, Sebourc, Seborkiel, li Fosse, Roisin, Beri, Waregni le Grant, Waregni le Petit, Eth, Preus ou Sart, Frasnoit, Gomegnies, Anfroitpret, Vileriel, Vilers, Potèles, Roecort* (fol. 201 v°). — *A Louvegnies* (fol. 202). — *A Forest* (fol. 204). = A Bouchaing (fol. 214). — *A Oici* (fol. 217). — *A Herchin* (fol. 218). — *A Flekières et à Gaisnaing* (fol. 218 v°). — *A Buignicort* (fol. 219). — *A Fressaing* (fol. 220). — *A Vilers en le Cauchie* (fol. 223). — *A Hauchin* (fol. 223 v°). — *Au liu saint Amant* (fol. 224 v°). — *A Nuevile* (id.). — *A Anith* (fol. 225). — *A Helaines* (fol. 228). — *A Haspre* (id.). — *A Ferin* (fol. 228 v°). — *A Escaudaing* (fol. 229). — *A Beaurepaire* (id.). — *A le Warde saint Remi* (fol. 229 v°). — *A Avesnes les Sekes* (id.). — *Ce sunt les viles ki doivent mosnée à Bouchaing* (id.). — *Ce sunt les viles de le castèlerie de Bouchaing par Ostrevant et par Cambrésis, ès quèles li cuens de Haynnau a l'ost et le chevauchie de segneus à qui les viles sunt et de leur gens à piet et à keval* (id.).

La trésorerie des chartes est l'une des collections qui recommandent le plus notre dépôt à l'attention des amis des études historiques.

Transférée, en 1564, du château de Mons [1] dans une tour qui venait d'être construite à l'hôtel de Naast, elle subit divers dépla-

[1] Dans les temps antérieurs, une partie notable des chartes se trouvait au château du Quesnoy, résidence favorite de plusieurs de nos comtes et comtesses.

cements par suite de la destruction de cet hôtel, pendant le siége de 1691. Après avoir été déposée dans le couvent des Jésuites, les commissaires chargés de l'exécution du traité des limites du 16 mai 1769, la firent placer, le 10 avril 1770, chez le trésorier Charlé de Tyberchamps, où elle resta jusqu'à ce qu'en 1788, on la réunit aux archives des états de Hainaut, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut. Elle fut transportée à Paris, le 26 juin 1812, et réintégrée dans le dépôt de Mons, après le traité de 1815.

Notre honorable prédécesseur a recueilli sur les gardes de la trésorerie des éléments qui nous ont mis à même d'établir la liste suivante de ces fonctionnaires :

Jehan Boutevillain, « trésorier de Hainaut l'an mil iij^c iiij^xx ij u vj. »

Bauduin de Fromont, prévôt des églises de Mons et trésorier de Hainaut, de 1407 à 1424[1].

Jehan de Zegri, prévôt de Soignies, trésorier en 1426.

Thierry Le Roy, conseiller et maître des requêtes du duc de Bourgogne, trésorier de 1428 à 1433.[1]

Jehan Marlette, secrétaire et maître de la chambre aux deniers du duc de Bourgogne, nommé trésorier et garde des chartes de Hainaut, par lettres patentes du 1er mars 1433 (1434, n. st.), dont voici la teneur :

Lettres patentes de nomination de Jehan Marlette aux fonctions de trésorier et garde des chartes du Hainaut.

Les commis et ordonnez de par Monseigneur le duc de Bourgoingne au gouvernement en son absence de ses pays de Brabant, Lembourg, Flandres, Artois, Haynau, Hollande, Zéellande, Namur, Frise, et autres ses terres et seignouries de par-deçà. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par le trespas de feu maistre Thierry le Roy en son vivant trésorier et garde des lettres et chartres touchans le pays de Haynau, nagaires trespassé, il soit besoing et expédient au bien de nostre dit seigneur et à la conser-

[1] Bauduin de Fromont mourut le 30 mai 1432. Son épitaphe se trouvait entre le premier et le second pilier, à gauche du chœur de l'église de Sainte-Waudru. Nous l'avons publiée dans notre recueil d'*Inscriptions sépulcrales des églises de Mons*, n° 205.

vation de sa seignourie, de pourveoir en son lieu d'autre notable personne à ce souffisant et expert, savoir faisons que, pour les grans sens, discrétion, souffisance, preudommye et loyaulté que savons et congnoissons estre en la personne de nostre très-chier et bon ami Jehan Marlette, secrétaire et maistre de la chambre aux deniers de nostre dit seigneur, et de l'expérience qu'il a en fait de lettres, nous, icellui Jehan Marlette, confians plainement de sa bonne diligence, avons fait et ordonné, faisons et ordonnons, par ces présentes, trésorier et garde des dites lettres et chartres, et de toutes autres lettres, previléges, comptes et escriptures touchans le dit pays de Haynau et autres qui sont et seront mises ès trésories ordonnées en icelluy pays, pour les prendre, recevoir, garder et mettre en ordonnance, les enregistrer et en faire les extrais et coppies où besoing sera, et généralment de faire toutes autres choses que à l'office de la dite trésorie et garde appartiennent, peuvent et doivent appartenir de raison, aux gaiges, droiz, prouffiz, prérogatives, franchises, libertez et émolumens accoustumez et qui y appartiennent, et ce, par provision et jusques à ce que par nostre dit seigneur en soit autrement ordonné. Duquel office de trésorie et garde dont lui baillons la possession par la tradicion de ces dictes présentes, il sera tenu de faire le serment en tel cas usé ès mains du grant bailli de Haynau, que avons commis et commettons par ces dites présentes à le recevoir de lui. Si donnons en mandement au dit grant bailli de Haynau que les clefz et autres choses de la dicte trésorie et garde appartenans audit office estans en ses mains et ailleurs, il baille et délivre et face bailler et délivrer audit Jehan Marlette. Et tant icellui bailli comme tous les autres justiciers, officiers et subgiez de nostre dit seigneur, qu'il puet touchier, leurs lieuxtenans, et à chacun d'eulx sicomme à lui appartendra, facent, seuffrent et laissent icellui Jehan Marlette du dit office, ensemble des droiz, prouffiz, prérogatives, franchises, libertez et émolumens dessusdis plainement et paisiblement joïr et user. Mandons, en outre, au recéveur général de Haynau présent et à venir que lesdiz gaiges il paye, baille et délivre doresenavant chacun an au dit Jehan Marlette, aux termes, en la manière accoustumez. Et par rapportant ces présentes ou vidimus d'icelles fait soubz séel autentique ou coppie collationnée par l'un des secrétaires de nostre dit seigneur pour une et la première foiz seulement et quictance du dit Jehan Marlette d'un chacun terme et payement. Nous ordonnons les dis gaiges estre allouez ès comptes du dit receveur général de Haynau et rabatuz de sa recepte par les gens des comptes ou commis de nostre dit seigneur qu'il appartendra sans contredit. En tesmoing de ce, nous avons mis les seaulx de trois de nous à ces présentes. Donné à Lille, le premier jour de mars l'an de grâce mil cccc trente et trois. Ainsi signé : par messeigneurs les commis au gouvernement, G. Doostende; et au doz est escript : le lundi xvme jour du moys de mars l'an mil iiij^{c} trente et trois, fist maistre Jehan Marlette, dénommé au blanc de cestes, ès

mains de monseigneur Jehan de Croy, seigneur de Tours et souverain bailli de Haynau, le serment contenu en ces présentes; présents : Jehan, seigneur Davelus, castelain d'Ath, Jehan Razoir, receveur général de Haynau, et Simon Nockart.

La collation de ceste présente copie[1] a esté faicte aux lettres originaulx, le xxj^e de décembre mil iiij^c xxxiiij, par moy :

(Signé :) N. DE LA TRUYE.

Jehan Marlette exerça ses fonctions jusqu'en septembre 1459[2]. Il était, en même temps, receveur des mortemains.

Jehan BOIDS prêta serment, en qualité de trésorier des chartes de Hainaut, le 2 octobre 1459. Il est cité dans le compte de l'ancien domaine de Mons, pour 1475-1476, qui renseigne de la manière suivante les émoluments du trésorier :

A Jehan Boids, trésorier de Haynnau, à cause de son dit office, viij frans franchoix par an de xxxviij gros la pièce, icy pour l'an de ce compte, par sa quittance, cy-rendue	xj l. iiij s. t.
A lui, à cause de son dit office, pour le dit terme. .	viij muids de blé.
A lui, et pour semblable du dit terme	viij muids avoine.
A lui, pour cause de deux cens faisseaux de laigne par an à vj l. le cent, icy pour le dit terme	xij l. t.
A lui, pour semblable, deux charetées de foing, à lx s. la charetée, monte pour le dit terme comme dessus .	vj l. t.
Quant est de iij^c de carpes qu'il a chacun an à cause de son dit office, les censeurs du grant vivier de Hion les doivent payer à leurs despens : pour ce, cy, pour le temps de ce compte	Néant.

Gilles DRUELIN, nommé par lettres patentes du 11 janvier 1479 (1480, n. st.), fit serment le 17 du même mois. Il mourut le 13 novembre 1513.

Antoine DE LUZY, nommé le 5 janvier 1513 (1514, n. st.), remplit ses fonctions jusqu'au 31 janvier 1515 (1516, n. st.).

Jehan DE HOGHES, nommé le 4 février 1515 (1516, n. st.), décéda le 5 mai 1531.

[1] Sur parchemin.

[2] En août 1435, Jehan de Lachevel dit Boulongne, garde des joyaux du duc de Bourgogne et de Brabant, reçut en dépôt divers livres de la trésorerie du Hainaut, qui lui furent délivrés par Jehan Marlette (Voy. ANNEXE A).

Gilles DE LE SAMME, nommé le 14 juin 1531, remplit ses fonctions jusqu'au 30 novembre 1557.

Philippe DE LE SAMME, seigneur de Quiéverchin, fils du précédent, prêta serment le 9 juillet 1558. Il mourut en 1592.

Charles GOUBILLE, nommé en 1592, mourut le 8 mai 1620. A sa mort, on dressa un inventaire des *chartes, lettriaiges et escritz trouvés en la trésorie à l'hostel de Naast.*

Michel AMAND, seigneur de Petignies, succéda au précédent. Il mourut vers 1628. Le 27 mars de cette dernière année, sa veuve Catherine Goubille remit, sous inventaire, certains titres et écrits.

François LE ROY, nommé le 27 janvier 1628, décéda en 1646. Il eut pour successeur :

Charles LECLERCQ.

Paul GAUTEN, écuyer, cité en 1697 et 1698.

Jean-François HOUZEAU, écuyer, seigneur de Potelles, cité en 1707, mourut le 10 avril 1724.

Noël-Joseph DE BEHAULT, nommé le 2 janvier 1726 en remplacement du précédent, décéda le 30 janvier 1747 [1].

Ignace-François-Joseph CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, écuyer, seigneur de Tyberchamps, avocat puis conseiller au conseil de Hainaut, fut adjoint au sieur de Behault, son beau-père, par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, du 1er février 1746, ainsi conçues :

Lettres patentes d'adjonction et succession à l'office de trésorier et garde des chartes de Hainau, pour Ignace Charlé.

Marie-Thérèse par la grâce de Dieu, impératrice des Romàins, reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croacie, d'Esclavonie, etc., archiduchesse d'Autriche, duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme, de Plaisance,

[1] Sa tombe existe encore dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons. On y lit cette épitaphe : D. O. M. Icy reposent les corps de Noé Joseph de Behault conseiller trésorier des chartes du pays et comté de Hainau décédé le 30me janvier 1747, et dame Aubertine Thérèse Huet son épouse décédée le 20 de may 1750. R. I. P.

de Wirtembergh, de la haute et basse Silésie, princesse de Souabe, de Transilvanie, marquise du St-Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de la haute et basse Lusace, comtesse d'Habspourg, de Flandre, d'Artois, de Tirol, de Hainau, de Namur, de Ferrette, de Kybourg, de Gorice, de Gradisca, landgrave d'Alsace, dame de la Marche d'Esclavonie, de Port-Naon, de Salins et de Malines, duchesse mariée de Lorraine et de Baar, grande duchesse de Toscane; à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Reçu avons l'humble supplication d'Ignace Charlé, licentié ès loix et avocat au conseil d'Hainau, contenant que Joseph De Behault, son beau-père, auroit été pourvu de la place de trésorier et garde de nos chartres d'Hainau par feue Sa Majesté impériale et catholique dez l'an 1726, dont il se seroit acquité avec tout honneur et intégrité possible, mais qu'ayant atteint un âge assez avancé qui ne lui permettroit pas l'assiduité qu'il pourroit souhaiter, il nous auroit très-humblement supplié de lui accorder l'adjonction et succession audit emploi de trésorier et garde des chartres de la province d'Hainau. Sçavoir faisons que, pour le bon rapport qui nous a été fait de la personne dudit Ignace Charlé et de ses sens, discrétion et suffisance, nous avons icelui Ignace Charlé, par avis de nos très-chers et féaux les surintendant et directeur général, conseillers et commis de nos domaines et finances, et à la délibération de notre très-cher et féal Wenceslas-Antoine, comte de Kaunitz-Rittberg, du St-Empire Romain, seigneur de Essens, Stederdorff et Wittmund, notre conseiller d'État intime actuel et notre ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général de nos Pays-Bas, en absence de notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin le sérénissime duc Charles de Lorraine et de Baar, notre lieutenant-gouverneur et capitaine général de nos dits Pays-Bas, commis, ordonné et établi, le commettons, ordonnons et établissons par ces présentes à l'état et office de trésorier et garde de nos chartres de Hainau en adjonction audit Joseph De Behault, avec future succession, en donnant au dit Ignace Charlé plein-pouvoir ou autorité et mandement spécial de tenir et exercer le dit état et office comme adjoint ès absences et infirmitez ou autres empêchemens du dit Joseph De Behault, et ensuite en cas de mort ou de résignation du dit De Behault, sans avoir besoin d'autres lettres patentes, tenir, exercer et deservir le dit état et office, comme aussi de vacquer et entendre soigneusement et diligenment à la garde de nos dites chartres, de même que des répertions et inventaires qui sont et reposent en la chambre du dit lieu, et de faire, au surplus, tout ce que bon et léal trésorier et garde des chartres susdites peut et doit faire et qu'audit état compète et appartient, aux gages, droits, honneur, prééminences, prérogatives, libertés, franchises, profits et émolumens accoutumés et y appartenant, et tels que jouit et doit jouir le dit Joseph De Behault, son beau-père, tant qu'il nous plaira. Sur quoi, le dit Ignace Charlé sera tenu de faire le serment dû et pertinent de se bien

et duement acquiter en l'exercice du dit état et office, et, en outre, jurer que, pour l'obtenir, il n'a offert, promis ni donné, ni fait offrir, promettre ni donner à qui que ce soit aucun argent ou autre chose quelconque, ne le donnera directement ou indirectement ou autrement en aucune manière, sauf et excepté deux mille cent livres du prix de quarante gros monnoie de Flandre la livre courante, qu'il a été content de fournir à notre service par forme de médianate, y compris les droits ordinaires de médianate, sauf aussi ce que l'on est accoutumé de donner pour les dépêches, et cela ès mains de notre très-cher et féal cousin le duc d'Arschot, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, feldt-maréchal de nos armées, gouverneur et grand bailli de notre pays et comté d'Hainau, et, en son absence, ès ceux du président de notre dit conseil d'Hainau, ou de celui qui en fait les fonctions, que nous commettons à ce, et lui mandons qu'après le dit serment fait par le dit Ignace Charlé, il le mette et institue de notre part en possession et jouissance du dit état et office de trésorier et garde de nos chártres d'Hainau, et des droits, honneurs, prééminences, libertés, franchises, profits et émolumens susdits, et qu'il et tous autres nos justiciers, officiers et sujets à qui ce regardera l'en fassent, souffrent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user de cette notre présente grâce, mercède et collation, et ce, nonobstant quelconques ordonnances, dispositions ou mandemens au contraire, auxquels nous avons dérogé et dérogeons pour cette fois et pour le cas présent seulement, et en avons relevé ceux qu'il appartient. Nous mandons, en outre, à notre receveur général d'Hainau, ou à autres nos receveurs présens et à venir qui sont accoutumés de payer les gages appartenans au dit office, qu'ils les payent, baillent et délivrent avec les autres droits, profits et émoluments en dépendans audit Ignace Charlé ou à son command, pour lui, aux termes et en la manière accoutumée, lorsque, par mort ou renonciation du dit Joseph De Behault, il y aura droit, en rapportant ces présentes, vidimus ou copie authentique avec quitance dudit Charlé, pour une et la première fois, et pour toutes les autres fois quitance y servante tant seulement; et nous voulons que tout ce qui lui aura été payé, baillé et délivré en la cause dite, soit passé et alloué ès comptes et rabattu des deniers des recettes de nosdits receveurs présens et à venir qu'il appartiendra et qui l'auront payé, par nos amez et féaux les président et gens de notre chambre des comptes, auxquels nous mandons semblablement d'ainsi le faire sans aucune difficulté, nonobstant nos ordonnances, restrictions, mandemens ou deffenses à ce contraires : à charge d'exhiber ces présentes où il appartiendra pour y être procédé à la vérification, intérinement et enregistrature requise. Car ainsi Nous plaît-il. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre séel à ces présentes, données en notre ville de Bruxelles, le premier de février l'an de grâce mil sept cent quarante-six, et de nos règnes le sixième. Vidimé : Steenh.^t v^t. Sur le pli étoit : Par Sa

Majesté l'impératrice et reine, Son Excellence le comte V. A. de Kaunitz-Rittberg, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas, messrs J. J. Bervoet, J.-B. Papejans, D. de Morchoven, P. Bellanger, consrs et commis des domaines et finances de Sa dite Majesté, et autres présens. Signé : le baron de Lados. Sur le dos, étoit écrit : Les surintendant directeur général, conseillers et commis des domaines et finances de Sa Majesté l'impératrice et reine consentent et accordent, en tant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cette soit fourni et accompli tout et ainsi et en la même forme et manière que Sa dite Majesté le veut et mande être fait par icellui blanc. Fait à Bruxelles, au conseil des dites finances, sous les seings manuels des dits surintendant directeur général, conseillers et commis, le troisième février mil sept cent quarante-six. Signés : le marquis de Herzelles, J.-J. Bervoet et Cordeys. Plus bas étoit encore écrit : Ces lettres patentes sont intérinées selon leur forme et teneur par les président et gens de la chambre des comptes de Sa Majesté l'impératrice et reine, et de leur consentement enregistrées au registre des chartres y tenu, commençant au mois de novembre 1743, fol. 137 verso et suivans, le troisième février dix-sept cent-quarante-six. Nous présens, étoient signés : J. Dewitt, le baron de Beyer et Parret.

Charlé de Tyberchamps décéda trésorier des chartes, le 2 janvier 1786. Il exerçait aussi les fonctions de bailli et de receveur général du chapitre de Sainte-Waudru, de bailli, greffier et receveur de la prévôté des églises de Mons [1].

Jean-Baptiste Dumont fut nommé trésorier des chartes par l'empereur Joseph II, le 19 mai 1788. Nous publions ci-après le texte de ses lettres patentes de nomination :

Joseph II, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours Auguste, roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicz et de Lodomerie, archiduc d'Autriche ; duc de Lorraine et de Baar, de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme et Plaisance, de Guastalle, de Wirtemberg, de la haute et basse Silésie, d'Osviecz et de Zator; Grand duc de Toscane; duc de Calabre, de Montferrat, de Teschen en Silésie, etc. ; grand prince de Transilvanie; prince de Suabe et de Charleville; marquis du St-Empire

[1] Voir la *Notice sur les seigneurs de Tyberchamps*, par C. Stroobant, pp. 132 et suiv. Le portrait d'Ignace Charlé accompagne cette notice. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 289.

romain, de Burgovie, de Moravie, de la haute et basse Lusace, de Pont-à-Mousson et de Nomeny; comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Hainaut, de Namur, de Ferette, de Kybourg, de Gorice et de Gradisca, de Provence, de Vaudemont, de Blamont, de Zutphen, de Saarwerden, de Salm et de Falckenstein; landgrave d'Alsace; seigneur de la Marche d'Esclavonie, du Port-Naon, de Salins et de Malines, etc. A tous ceux que ces présentes verront, salut. Reçu avons l'humble supplication de Jean-Baptiste Dumont, demandant qu'on daigne lui conférer la place de trésorier des chartres de Hainaut. Savoir faisons que, pour le bon rapport qui nous a été fait de la personne du dit Jean-Baptiste Dumont et de ses sens, discrétion et suffisance, nous avons icelui Jean-Baptiste Dumont, par avis de notre conseil roïal du gouvernement, commis, ordonné et établi, le commettons et établissons, par ces présentes, à l'état et office de trésorier et garde de nos chartres de Hainaut, donnant au dit Jean-Baptiste Dumont plein-pouvoir, autorité et mandement spécial d'exercer le dit état et office, comme aussi de vaquer et entendre soigneusement et diligemment à la garde de nos dites chartres, de même que des répertoires et inventaires qui sont et reposent en la chambre du dit lieu, sur le pied de sa soumission ci-jointe, attachée en copie authentique sous notre cachet secret, et de faire au surplus tout ce qu'un bon et loyal trésorier et garde des chartres susdit peut et doit faire et qu'au dit état compète et appartient, aux gages fixes de deux cents-trente florins argent courant de Brabant, moïennant quoi, viendra à cesser toute prestation en nature, et aux prééminences, prérogatives, libertés et franchises appartenants : le tout tant qu'il nous plaira. Sur quoi le dit Jean-Baptiste Dumont sera tenu de faire le serment dû et pertinent de se bien et duement acquitter en l'exercice du dit état et office, et, en outre, que pour l'obtenir il n'a offert, promis ni donné, ni fait offrir, promettre ni donner à qui que ce soit aucun argent ou autre chose quelconque, ni le donnera directement ou indirectement ou autrement en aucune manière, et cela en mains de notre très-cher et féal le comte d'Arberg de Valengin et du Saint-Empire Romain, notre chambellan actuel, lieutenant général et colonel propriétaire d'un régiment de dragons, grand bailli de notre païs et comté de Hainaut, et en son absence en mains du président de notre conseil d'Hainaut ou de celui qui en fait les fonctions, que nous commettons à ce, et lui mandons qu'après le dit serment fait par le dit Jean-Baptiste Dumont, il le mette et institue, de notre part, en possession et jouissance du dit état et office de trésorier et garde de nos chartres de Hainaut et des droits, honneurs, prééminences, libertés et franchises susdits, et qu'il et tous autres nos justiciers, officiers et sujets à qui ce regardera, l'en fassent, souffrent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user de cette notre présente grâce, mercède et collation. Nous mandons, en outre, à notre receveur général de Hainaut ou à autres

nos receveurs présens et à venir qui sont accoutumés de païer les gages appartenans au dit office, qu'ils les paient, baillent et délivrent au dit Jean-Baptiste Dumont ou à son command pour lui, sur le pied énoncé ci-dessus, en rapportant vidimus ou copie authentique avec quittance du dit Jean-Baptiste Dumont, pour une et la première fois, et pour toutes les autres fois quittances y servant tant seulement. Et nous voulons que tout ce qui lui aura été païé, baillé et délivré en la cause dite, soit passé et alloué ès comptes et rabattu des deniers des recettes de nos dits receveurs présents et à venir qu'il appartiendra et qui l'auront païé par nos amés et féaux les directeur en chef et gens de notre chambre des comptes, auxquels nous mandons semblablement d'ainsi le faire sans aucune difficulté : à charge d'exhiber ces présentes tant en notre conseil du gouvernement qu'à notre chambre des comptes, pour y être procédé à leur vérification, entérinement et enregistrement, car ainsi nous plaît-il. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre grand scel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles, le dix-neuvième jour du mois de mai, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-huit, et de nos règnes : de l'empire romain le vingt-cinquième, de Hongrie et de Bohême, le huitième. *://:* Cr. v.

Par l'empereur et roi,
De Maleck.

Ces lettres patentes sont enregistrées selon leur forme et teneur, au regître des patentes et commissions du conseil roïal du gouvernement général des Pays-Bas, tome I, fol. 100 et seq., le 7 juin 1788.

(Signé :) G. Desloges, registrateur adjoint en absence du secrétaire Beaumont.

Ces lettres patentes sont enregistrées à la chambre des comptes de S. M. l'empereur et roi, au regître des commissions des emploiés en général du gouvernement, tome 1er, fol. 72 vo et sequentibus, le 12 juin 1788.

(Signé :) Loches, L. Picard, A. H. Brummel.

Le sieur Jean-Baptiste Dumont a pretté en nos mains les sermens requis ainsi qu'ils sont textuèlement repris au blanc de cette.

Mons, ce vingt juin dix sept cent quattre-vint-huit. (Signé :) A. Pepin.

(Orig., sur parch., avec sceau de Majesté en cire vermeille, pendant à double queue de parch.)

II. — Pièces justificatives des comptes rendus au XIVe et au XVe siècle par les officiers de justice et de finances des comtes de Hainaut.

Ces pièces, annexées à la trésorerie des chartes, sont généralement sur parchemin et la plupart munies de sceaux. Il s'en trouve qui devront être considérées comme chartes, lorsqu'on s'occupera de leur classement. Beaucoup sont des lettres closes des comtes et comtesses de Hainaut des maisons de Bavière et de Bourgogne. Il y a aussi dans cette catégorie de documents, des comptes de la recette générale et des divers offices du comté de Hainaut. Toutes ces pièces sont actuellement réparties dans l'ordre établi, dès 1828, par M. Gachard [1], de la manière suivante :

Grand bailliage de Hainaut;

Bailliage des bois de Hainaut;

Recette générale de Hainaut;

Recette des mortemains de Hainaut;

Pêcherie et vénerie de Hainaut;

Trésorerie du dauphin, époux de la duchesse Jacqueline de Bavière;

Châtellenies d'Ath, de Bouchain, de Braine-le-Comte;

Prévôtés de Bavai, de Beaumont, de Maubeuge, de Mons, du Quesnoy, de Valenciennes;

Bailliages de Hal et de Lessines;

Recettes des domaines d'Ath, de Beaumont, de Bouchain, de Braine-le-Comte, de Chièvres, de Crèvecœur, de Flobecq et Lessines, de Fumay et Revin, de Hal, de Maubeuge et Bavai, de Mons, des Neuf-villes lez Chimai, du Rœulx, de la Salle à Valenciennes, des terres de Bavière en Hainaut.

Parmi les documents qui appartiennent à la recette générale de Hainaut [2], nous citerons :

[1] *Rapport* cité, pp. 45-46.

[2] Le dépôt des archives départementales de Lille possède les comptes de la recette générale du comté de Hainaut, des années 1334, 1341, 1352 à

1. Compte en rouleau, sur parchemin, de l'année 1299-1300, intitulé : *Rendages le recheveur de sen derrain conte.* Il se termine ainsi : « A che conte faire furent mesires Jehans de Maubœge, mestres Bauduins dou Caisnoit, canonnes, doyens de « Songnies, Jehans de Biaufort, et si fu li Roys li machons, « mestre Adans de Ewis et li clerc le recheveur, en le cambre « Medame à Valenchiènes, en le présence de li et monsigneur « Jakemon de Melin, sen capelain, et les autres devans dis, l'an « de grasce mil deus cens quatre-vins-dise-nœf (1300, n. st.), « le venredi prochain devant Paskes flories. »

2. Chest li comptes ke Henris de Liedekerke fait à Monsigneur de Haynnau de tout chou qu'il a payet pour Monsigneur de Haynnau, depuis le jour dou sacrement l'an mil iij^c et xxj jusques à le Pasque l'an mil iij^c et xxx, que li penaut[1] *kéyrent à iiij deniers.* — On y trouve des mentions telles que celles-ci :

L'an mil iij^c xxj.

Payet pour aucun frait que li cheval Monsigneur fisent à le fieste à Pons sour Sambre, environ le Saint-Jehan. . . . . xv s.

Payet adont pour vj fols visages accatés pour celi fieste. . . . xv s.

Payet, le jœdy après le Nostre-Dame en my-aoust, pour toille pour les tentes Monsigneur, fier, corde, bos et autres menues coses qu'il convint, etc.

1366, 1368, 1371 à 1381, 1384, 1386 à 1401, 1407 à 1435, 1444 à 1459, 1461 à 1464, 1468 à 1481, 1483 à 1500, 1502 à 1521, 1523 à 1541, 1543 à 1561, 1563 à 1581, 1583 à 1601, 1603 à 1620, 1622 à 1641, 1643 à 1645, 1647 à 1652, 1654 à 1657, 1659. — Au dépôt des archives générales du royaume, à Bruxelles, on conserve dix-huit de ces comptes, des années 1351-1352, 1381-1382, 1401-1402, 1423-1424, 1443, 1459-1460, 1481-1482, 1500-1501, 1521-1522, 1541-1542, 1561-1562, 1581-1582, 1601-1602, 1620-1621, 1641-1642, 1657-1658, 1660-1673, 1679-1684. — *Inventaire des archives des chambres des comptes*, par M. Gachard, t. II, p. 46. — *Rapport sur les archives de Lille*, par le même, pp. 77 et suiv.

Le Cercle archéologique de Mons a entrepris la publication d'extraits de ceux de ces comptes qui reposent à Lille. Cette publication ne peut manquer d'être accueillie favorablement par tous les amis des études historiques.

[1] *Penaut*, sorte de mesure de grains.

Pour j pallefroit que Jehans Hannekins accata à le fieste de Toussains à Mons, au commant Monsigneur de Haynnau, etc.

Donnet de courtesie à aucuns garchons de marcans de chevaus à le fieste à Mons . . . . viij s.

Payet pour le fier Monsigneur raparillier, lequel on mena à Cambray au tournoy, à le saison de Toussains, etc.

Payet pour le harnas Monsigneur ramener de ce tournoy de Cambray, etc.

Délivret à j vallet Monsigneur de Vornes, liquel avoit amenet j cheval grant pour Monsigneur courir à Malbuege sus as joustes qui y furent environ le Noël . . . . lxiiij s.

Délivret à Monsigneur de Haynnau meismes. pour mettre en se bourse, ou moustier Sainte-Waudrut de Mons, lendemain dou jour dou Noël : xvj lb.

Pour les despens Henri, alant à Paris, au commant Monsigneur, avoech les chevaus et le harnas Monsigneur, à unes joustes qui y furent, et en revenant environ le S. Jehan l'an xxij . . . . iiij lb. xij s.

L'an mil iij^c et xxij.

Délivret à monsigneur Jehan de Leyde, le jour de le Magdelaine, que Messire se parti de Haynnau pour aller en Hollande . . . . l lb.

Pour despens Poussekin, liquels en ala au commant Monsigneur, à tout ij grans chevaus à unes joustes à Brouselle, qui là furent quant li duchoise de Braibant fu relevée de sen premier fil, asquelles joustes Messires quida[1] yestre : si n'i fu . . . . lxxiiij s. viij d.

L'an mil iij^c et xxiij.

Donnet, dou commant Monsigneur, à j garchon monsigneur dou Biels, as joustes à Cambray, lesquelles joustes furent devant le Béghinage . viij s.

Pour les despens Henri et Jehan de Biauwés alans à Saint-Quentin, pour chevaus accater quant on en quida aler à Ais, pour le mariage Medemiselle de Haynnau[2] . . . . iiij lb. x s. viij d.

Payet pour le keritet de ij pallefrois que Henris accata pour aler à Ais, dont Messire donna l'un de ces pallefrois à ·j· chevalier qui vint avœch monsigneur Carle de Valois, quant il fu au tournoy à Cambray. xxix s. iiij d.

Délivret à Jehan le Moinne, à le procession à Valenchiènes, pour cuyr et lasnières pour le harnas Monsigneur atourner. . . . . viij s.

Pour les frais ledit Henri et Alart le Four, alans à le foire de Troies....... s'accatèrent xix chevaus, si les ramenèrent à Sissonne, quant on y cuida lear au tournoy, et puis furent lidit cheval remenet viers Couloingne, quant Medemiselle de Haynnau se maria à l'empereur. Si despendirent en celi voie de Troies . . . . vij lb. xiij s. viij d.

[1] *Quida, cuida :* pensa, se proposa.

[2] Il s'agit ici du mariage de Marguerite de Hainaut avec l'empereur Louis de Bavière.

L'an mil iij^c et xxvj.

Donnet à j garchon, dou commant Monsigneur, liquels présenta à Monsigneur j pallefroit de par le fil le Roynne d'Engleterre, quant il fu à Mons. iiij lb.

Pour les frais des grans chevaus Monsigneur, fais en alant à le grande fieste de Paris. vj lb. v s.

Délivret à Pouls, pour ij chevaus mener au conte de Flandres pour les joustes . . . . c s.

Délivret pour j cheval mener à Gant à monsigneur Vilain . . . . xvj s.

L'an mil iij^e et xxvij.

Payet, au commant Monsigneur, pour ménestreuls et hirons, as quaresmiaus, que li tournoy furent à Mons . . . . xxiiij lb.

L'an mil iij^c et xxviij.

Pour j message envoyet à Ais, à Jehan de Brendebourch, pour porter jeuwiaus à Medame l'emperris, le semaine devant le saint Jehan-Baptiste. xxvij s. vj d.

Pour les despens Henri, fais alant à Brousselle, en le semaine après suiwant, pour les jeuwiaus le contesse de Savoie . . . . lxxij s.

Pour les frais des chevaus le duch de Braibant, liquel vinrent à Mons pour aler en l'ost de Flandres . . . . xxiij s. vj d.

Pour garchons leuwés, liquel ramenèrent chevaus Monsigneur, de Lille à Mons, quant on revint de Cassiel . . . . xx s. vj d.

Pour ij dras accatés à le fieste à Mons, pour faire couvretures de chevaus. viij lb.

Donnet as menestrés le conte de Bar, quant il jousta à Mons et il fu de devens, dou commant Monsigneur. . . . . xij lb. x s.

L'an mil iij^c et xxix.

Pour kevestres et loyecols pour prendre poutre en Mourmail[1]. xxvj s. iij d.

Pour paus faire pour prendre connins. . . . . xx s.

Donnet à j vallet qui amena ·j· cheval, lequel medame de Boussoit donna à Monsigneur . . . . ix s.

Pour loingnes, loiecols et cordes qu'il a convenut pour prendre poulains environ Pasques flories . . . . lxiiij s. xj d.

Par lettres Monsigneur que Henris a par-deviers lui, pour pluiseurs ouvriers et carpentiers qui furent en l'ost de Flandres, s'en suiwoient Monsigneur . . . . xxv lb.

[1] On sait que Thomas de Savoie avait fait venir de l'Espagne et de la Pouille des chevaux qu'on mit dans la forêt de Mormal, pour les acclimater en Hainaut et y améliorer la race indigène. — J. De Guise, *Annales du Hainaut*, éd. de Fortia, t. XIV, p. 478. — De Reiffenberg, *Hist. du comté de Hainaut*, t. II, p. 206.

3. Compte dont le titre manque, des années 1328-1329. Il renseigne les revenus du comté de Hainaut en droits de morte-main, de meilleur-catel, en amendes, dizaines et sizaines, par ordre des localités. La recette totale s'en élève à 3,497 livres 16 sols 1 denier tournois. Plusieurs articles de dépenses sont curieux. Nous avons copié les suivants :

Par lettres Monsigneur, délivret à lui. pour mettre en se bourse, quant il en dut aler au parlement à Amiens, xviij florins de Florence, pour le fuer de xxix s. vj d. le pièce, valent . . . . xxvj lb. xj s.

Par lettres Monsigneur, à Jehanet le Marescaut, pour j keval accatet à lui et donnet à Sanssonnet l'arbalestrier. . . . . xxvj lb.

Par lettres Monsigneur, à Agniès d'Oisi, pour ses despens fais au revenir d'Engleterre . . . . vij lb. iij s.

Par lettres Monsigneur, payet pour le moitiet de xx s. de viés gros que uns noirs kevaus cousta, qui fu accatés pour Monsigneur Robiert, capellain Monsigneur Neapolion . . . . xij lb. x s.

Par lettres Monsigneur, payet à Jehan d'Ardenne, pour j keval ki li morut en Engletière . . . . xix lb. x s.

Par lettres Monsigneur, pour partie des despens Monsigneur fais à Binch à le Magdelaine l'an xxix, dont Jehans de Leden doit compter. iiij xx ij lb. iij s. vj d.

Par lettres Medame, al abbesse et au couvent de l'Olive, en l'ayuwe de leur moustier reffaire . . . . x lb.

Par lettres Medame, à Katherine le Cokelette, bourgoise de Binch, pour ouvrages que elle a fait à Medame et à plusieurs autres, si que il pert par cesti lettre . . . . xv lb. xij d.

Par lettres Medame, à Henne Conwane de le cuisine, que Medame li donna en l'ayuwe de sen mariage . . . . x lb.

Par lettres Medame, pour j gris drap accatet pour cottes hardies pour les cambrelens et les caretons Medame . . . . xx lb. ij s.

Par lettres Medame, pour ij vakes données as nonnains de le maison de Biaumont en Valenchiènes . . . . xij lb. xij s. vj d.

Par lettres Medame, à Jehan de Maubuege, sen tailleur, pour une vake ke elle li donna . . . . iiij lb.

Donnet, du commant Monsigneur, à j. bierkier ki warda à Binch les moutons Monsigneur, en l'ivier l'an xxviij, une cotte et j caperon..... de le valeur de . . . . xlij s.

Pour despens fais par le recheveur, Jehan de Castres et aucuns des autres sergans des mortesmains et leur kevaus, fais à Estruen dalés Avesnes, quant il i furent pour esploitier de le maison ki fu Brisson, que

ses remanans débatoit à Monsigneur, et il fu trouvet par le teneur de le chartre d'Estruen que c'estoit drois Monsigneur, et pour esploitier aussi d'autres esplois ki eskeut i estoient. Si montarent cil despens de celi voie parmi x s. que li chartre d'Estruen cousta au coppiier . . . iiij lb. iiij s.

Donnet pour Diu, en l'aiyuwe de nourir. vij. petis orfenins de Lens ki sont sierf Monsigneur. . . . . lx s.

Payet à Renier Kesniel de Bouvignes, pour iiij caudières grandes, accatées à lui pour le quizine de Binch . . . . xxvij lb.

Item, payet au dit Renier, pour iij pos de keuvre pour le ditte quisine: se pesèrent xlv lb., parmi xx d. le livre, montent . . . . . . lxxv s.

Délivret à Monsigneur en se main, pour jeuwer as taules à Mons, le diemence apriès les trois Rois . . . . xx s.

Donnet à Piérart de Prices, adont Roy des Ribaus à Mons, dou commant Monsigneur de Pottes, une kiulte de le valeur de . . . . l s.

4. Compte en rouleau, sur parch., de l'an 1336, intitulé sur le dos : *Chest li comptes del argent rechut par Johannes de Leyden, environ le saint Martin en yvier l'an xxxvi, pour le voie Monsigneur de Zéelande en Prusse.*

Il commence ainsi : « Rechiut pour le voie Monsigneur le conte de Zélande vers Prusse. » Le total de la recette s'élève à ix^c^ iiij^xx^ iij livres de gros. Aux chapitres des dépenses et à la suite du compte sont renseignés les noms de tous les hommes d'armes qui prirent part à l'expédition, et un itinéraire qui offre de l'intérêt sous le rapport géographique.

Au bas, on lit que ce compte fut arrêté au Quesnoy, le mardi après la Conception Notre-Dame l'an m. ccc. xxxvj.

5. Compte, sur parch., intitulé : *Che sont li ouvraige qui ont esteit fait as halles et à le maison Monsingneur à Lessinnes ù li Lombart demeurent et aussi les estoffes accatéez pour lesdis ouvraiges, despuis le jour saint Remy l'an xxxvj (1336) jusques au jour saint Jehan-Baptiste l'an xlvj (1346), c'est par le tierme de ix anées et environ viij mois.*

6. Fragment d'un compte, sur parch., de la recette générale de Hainaut, renseignant des dépenses faites en 1366 et 1367.

Il y est fait mention : de la guerre contre ceux d'Enghien (pour

laquelle on mit garnison à Soignies) ; d'un parlement qui devait être tenu à Bruxelles « de chiaus de Haynnau contre chiaus d'Enghien ; » — de deux fêtes de joûtes données par le duc Aubert au mont Sainte-Gertrude, en Hollande, en février 1367 (n. st.), et au Quesnoy, en la première semaine de mai de la même année ; — de la somme de 2,000 moutons due à la ville d'Enghien, pour la paix ; — de soudoyés anglais et allemands ; — de la convention avec le roi de France touchant l'Ostrevant et les frontières du Hainaut vers la France ; — d'une coupe d'argent doré, donnée à un chevalier de Bavière ; — de la chasse aux chevaux dans la forêt de Mormal ; — d'un parlement à Hornu [1].

7. Compte intitulé : *Chest li comptez que Grars Flamens de Pons fait à très-haut et poissant princhе, sen très-chier et redoubteit signeur, Monsigneur le duck Aubiert de Baiwière, bail et gouvreneur de Haynnau et de Hollande, de sez biens, rentez et revenuez que il a ou royalme de Franche, depuis le jour de le Purification Nostre-Dame que on dist Candeler, qui fu l'an mil iij^c lxv, que li dis Monsigneur le duck entra adont en le foy et hommaige dou roy de Franche, jusquez à le Candeler l'an mil iij^c lxix, et despuis jusquez à le saint Jehan-Baptiste après ensuiwant l'an lxx, c'est par iiij annéez enthirez et j terme.* (1366, n. st. — 1370.)

Le deuxième et le troisième chapitre des dépenses sont spéciaux aux travaux d'entretien de l'hôtel du comte de Hainaut à Paris. Cet hôtel, dit *l'osteil de hosteriche* [2], était situé près de celui

[1] « Pour le solaire de Jehan Broiiet et Watier de Saint-Lèches, dou Quesnoit, qui escripsirent environ iiij^xx x paires de lettres closes que on envoya à pluiseurs religieus, noblez et boinez villez dou pays de Haynnau, pour yestre au parlement à Hornut, lendemain dou jour saint Jehan-Baptiste... xxx s. » — Cette mention complète celles que nous avons précédemment mises au jour sur la cour des Chênes, à Hornu, dans nos *Analectes montois*, premier fascicule, p. 17.

[2] L'hôtel de *hosteriche* (d'Autriche) avait été donné au comte Guillaume I par le roi de France, en 1315.

d'Alenchon. Jehan Fontainez en était le concierge. Le compte renseigne, en outre, les dépenses pour provisions de vins.

8. Compte semblable, rendu par le même, pour le terme de la saint Jean-Baptiste 1370 à pareil jour 1371.

9. Compte rendu au comte d'Ostrevant, à La Haye, des revenus de ce comte, du 1er décembre 1395 à pareil jour 1396. (En hollandais.)

10. *Chi-apriès s'ensuiwent les parties des debtes que nos très-redoublés sires messires li dus pooit devoir en sen pays de Haynnau, au premier jour dou mois d'octembre l'an mil iiij^c x, pour une fois payer, tant par les restas des comptes de ses officyers comme autrement.*

11. Compte, sur parchemin, de la recette générale de Hainaut, de 1423-1424, (dont le commencement est en fort mauvais état).

On y trouve renseignés, parmi les dépenses, les travaux d'entretien du château de Mons, de la basse-cour du château, de la basse-cour de Bertaimont, des halles, des *maiseaux* et des moulins domaniaux, du tordoir d'Hyon, de la maison de la Pêcherie, de l'hôtel de Naast, à Mons, du moulin à vent *deseure* Jemmapes, de l'ermitage du bois de Mons.

12. Compte semblable, sur parch., rendu par Guillaume Estiévenars dit dou Cambge, du 1er septembre 1425 à pareil jour 1426.

Ce compte, bien conservé, contient des souvenirs intéressants, notamment sur les travaux faits aux édifices précités et à la tour Aubron (au château de Mons).

Une foule d'états de dépenses et d'inventaires[1] sont joints aux pièces justificatives des comptes de la recette générale de Hainaut. Ces documents jettent un grand jour sur la cour de nos anciens comtes et sur les évènements auxquels ils prirent part.

[1] L'un de ces inventaires est intitulé : *Inventoire fait des biens meubles appartenans à mon très-redoubté seigneur monseigneur de Haynau estans en son hostel à Paris en la rue de Jouy lez la Poterne de Saint Pol le vin-*

III. — Administration des Domaines du Hainaut [1].

§ 1. Domaines d'Ath, Isières, Lanquesaint, Maffles et Vieux-Condé. — 1 et 2. — Deux cahiers ou livres de rentes à recevoir à la Noël des années 1527 et 1531.

3. — Compte rendu par Bertrand Dessus-le-Moustier, du 1er octobre 1563 au 30 septembre 1564.

4 à 6. — Trois comptes rendus par Bauduin Goubille, du 1er octobre 1604 au 30 septembre 1608, du 1er octobre 1617 au 30 septembre 1618, et du 1er octobre 1619 au 30 septembre 1620.

Le deuxième de ces documents est précédé de la formule du serment prêté par le receveur et d'un extrait de l'ordonnance du 5 octobre 1541 concernant la chambre des comptes à Lille.

7. — Compte rendu par Nicolas Ghodemart, du 1er octobre 1621 au 30 septembre 1622.

8 à 22. — Quinze comptes rendus par Antoine Ghodemart, du 1er octobre 1622 au 30 septembre 1627 et du 1er octobre 1628 au 30 septembre 1636.

23. — Volumineuse liasse des pièces de la correspondance du conseil des finances et de la chambre des comptes avec Nicolas et Antoine Ghodemart, receveurs successifs des domaines du roi à Ath, du 2 avril 1616 au 12 avril 1640.

24 et 25. — Deux comptes, rendus par Pierre de Lahamayde, de la Noël 1687 à la Noël 1688, et de la Noël 1689 à la Noël 1691.

26. — Compte rendu par Jacques-Robert Carton, ancien receveur des domaines au quartier d'Ath, de ce qu'il a reçu et payé, ensuite de l'ordonnance du conseil des domaines et finances, en date du 16 juin 1730.

27 à 31. — Cinq comptes rendus par Jean-Baptiste Taffin, du

tiesme jour de novembre l'an mil quatre cens et neuf, et est diviséen six parties : *Tappicerie*, — *Chappelle*, — *Fourrière*, — *Panneterie*, — *Cuisine*, — *Eschançonnerie*. (In-4°, sur parch., 6 feuillets dont 1 non rempli).

Cet inventaire a été édité par la Société des Bibliophiles Belges, séant à Mons, n° 12 de ses publications. In-8°.

[1] Voir l'*Inventaire des archives des chambres des comptes*, par M. Gachard, t. II, pp. 189 et suiv.

1er juillet 1733 au dernier juin 1734 et du 1er juillet 1744 au dernier juin 1748.

Assennes d'Ath [1]. — 1 à 5. — Cinq comptes rendus par Pierre Despretz, du 1er octobre 1610 au 30 septembre 1615.

6. — Compte rendu par Adrien-Constant Polchet, du 24 mars 1715 à pareil jour 1718.

§ 2. Domaines de Baudour. — 1. — Registre intitulé : *Chest li pappyer des revenues de le tière de Baudour, renouvelé en 1335.*

2. — Compte rendu par Jean Kanart, du 1er septembre 1417 à pareil jour 1418.

3. — Compte rendu par Piérart Lefèvre, du 1er septembre 1422 à pareil jour 1423.

4. — Compte rendu par Étienne du Jonckoit, du 1er septembre 1439 au dernier août 1440.

5. — Registre intitulé : *Ce sont les terraiges de la ville et terre de Baudour appertenans à très-hault et très-puissant prince mon très-redoubté seigneur, monseigneur le Ducq de Bourgogne, de Brabant et de Lembourg, comte de Flandres et d'Arthois, etc.; renouvelé par Jacquemart de le Bricque, conseiller de mondit très-redoubté seigneur et son recepveur de Mons, l'an mil iiijc soixante-trois.*

6. — Compte rendu par Charles Lebon, de la Saint-Remi 1562 à la veille de St-Remi 1563.

§ 3. Domaine de Beaumont. — 1. — Cartulaire-chassereau des rentes dues au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, dans la terre, prévôté et ville de Beaumont, formé en 1415 et précédé d'une table des localités.

2. — Volume contenant deux comptes, rendus par Jean de Temploux, du 1er septembre 1427 au 6 mai 1428, date de la cessation de ses fonctions [2].

[1] Voir la note imprimée au bas de la page 192 du t. II de l'*Inventaire des archives des chambres des comptes*, par M. Gachard.

[2] Il fut remplacé par Jean Raimbauls.

§ 4. Domaines de Binche, Morlanwelz, Boussoit, etc. — 1. — Compte rendu par Colart de Sars, du 5 janvier 1492 au dernier septembre 1493.

2 à 4. — Trois comptes, rendus par Jean Hannart, du 1er octobre 1512 au dernier septembre 1514, et du 1er octobre 1516 au dernier septembre 1517.

5 à 12. — Huit comptes, rendus par Philippe du Terne, du 1er janvier 1545 au 31 décembre 1553. Ces comptes sont rendus à la reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, à qui l'empereur Charles V avait fait don de la ville et terre de Binche [1].

13. — Registre intitulé : *Cachereau des Estinnes et Bray, des cens, rentes et revenus appartenans au Roy, nostre Sire, à cause de sa ville, terre et seigneurie de Binche, commenchant au Noël 1560.*

14. — Cahier intitulé : *Cachereau de Marcq et Vault, pour les rentes dues illecq à Sa Majesté, à cause de sa terre et seigneurie de Binch, pour commenchier à recevoir par Remy Du Puich, recepveur, au jour de Noël xvc soixante.*

15. — Livre censal de Morlanwelz, formé en 1580, par le receveur Liévin Bard.

16 à 19. — Quatre comptes rendus par Rogier Van Zeller, du 1er octobre 1610 au 30 septembre 1611, du 1er octobre 1614 au 30 septembre 1615, du 1er octobre 1618 au 30 septembre 1619 et du 1er octobre 1624 au 30 septembre 1625.

Les trois premiers de ces comptes sont spéciaux aux ouvrages du château de Mariemont.

20 à 28. — Neuf comptes rendus par Maximilien Van Broechem, du 1er octobre 1630 au dernier septembre 1631, du 1er octobre 1635 au dernier septembre 1636, du 1er octobre 1638 au dernier septembre 1639, du 1er octobre 1641 au 1er septembre 1642, du 1er octobre 1644 au dernier septembre 1645, du 1er octobre 1646 au dernier septembre 1647, du 1er octobre 1652 au dernier septembre 1653 et du 1er octobre 1656 au dernier septembre 1658.

[1] *Inventaire des chambres des comptes*, t. i., p. 201.

Le premier de ces comptes est incomplet. Plusieurs ont été rongés par les rats.

Le troisième et le quatrième sont spéciaux aux ouvrages des palais de Binche et de Mariemont.

29 à 47. — Dix-neuf états, rendus par les receveurs successifs, pour les années 1508, 1515-1516, 1551-1557, 1560-1564, 1565-1566, 1602-1605, 1619-1620, 1640-1643, 1660-1661.

48. — Compte rendu par André Van Broechem, du 12 janvier au dernier septembre 1679.

49 à 54. — Six livres censaux du quartier de Binche, formés en 1618, 1627, 1648, 1659, 1680, 1723.

55 et 56. — Deux comptes rendus par Jean-Théodore Haquier, du 1er juillet 1733 au dernier juin 1734 et du 1er juillet 1740 au dernier juin 1741.

57. — Compte rendu par Nicolas-Joseph Drugman, du 1er novembre 1783 au 31 octobre 1784.

58. — Compte rendu par la veuve Maleck de Werthenfelds, du 1er novembre au 31 décembre 1785.

59 à 65. — Sept journaux généraux de la recette domaniale de Binche, rendus pour les années 1787-1793.

§ 5. Assennes de Binche. — Compte rendu à Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas et dame de Binche, par Philippe du Terne, receveur des assennes de cette ville, pour l'année 1552.

§ 6. Domaine de Blaton. — Volume intitulé : *Registre des terres estans au terraige de nostre très-redoubté Monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Flandres, etc., gisant en sa ville et terroir de Blaton ; renouvelé en l'an mil quatre cens et soixante-huit par Phelippe Percheval, receveur du dit Blaton, et Simon Regnart, comme tergeur sermenté à notre très-redoubté seigneur.* (Copie certifiée par Godefroy.)

§ 7. Domaines de Braine-le-Comte, Naast, etc. — 1 à 14. — Quatorze états, dressés par les receveurs successifs, de 1487-

1488, 1492-1493, 1495-1496, 1516, 1553-1554, 1557-1558, 1560-1566, 1572.

15. — Compte rendu par la veuve de Jacques de la Barre, de la Noël 1651 à pareil jour 1652.

§ 8. Domaines de Fleurus [1]. — Cahier intitulé : *Registre des cens et rentes deuz à leurs altesses, au lieu de Fleuru, à cause de la quatriesme part de la seigneurie et haulteur du dit lieu, venant d'acquest de ceulx de Villers, et auparavant de mess*rs *de Saint-Lambert-en-Liége, eschéans à trois termes, sy comme au jour Saint Jean-Baptiste, Saint Andrieu et Noël, le tout ensuytte des rapports de chacun héritier faict par-devant la loi du dit Fleurus, à l'instance de Jean Pottelet, lors fermier, en l'an* XVIc *ung.*

§ 9. Domaines de Flobecq et Lessines. — 1 et 2. — Deux registres intitulés : *Che sont li escrips des rentes de Florbiecq eschéant au terme de Noël, appartenans au droit de mon très-redoubté seigneur le duc de Bourgoingne à cause de son pays de Haynnau, qui furent renouvellés en la saison d'ivier iiij*c XLiiij, *par Colart de Lissue, recepveur illec, avec pluiseurs anchiennes gens, eschevins et aultres, et la plus grande partie des hiretiers qui alors possessoient les hiretaiges qui doivent les dites rentes.*

3 et 4. — Deux états dressés, le premier par Jean de la Croix, du 1er octobre 1492 au 1er septembre 1493, et le second par Gaspard le Lorimier, du 1er octobre 1560 au 30 septembre 1561.

§ 10. Domaines de Mons [2]. (Ancien domaine.) — 1. — Registre des rentes dues au domaine de Mons, aux territoires de Neufville, Masnuy et leurs environs ; formé en 1448.

2. — Cahier intitulé : *Quoyer de plusieurs recoiptes faictes par divers receveurs de Mons au proffict des comtes de Haynnau,*

[1] Autrefois comté de Namur. Voir l'*Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. II, p. 229.

[2] Voir sur l'ancien domaine, les *assennes*, les *anciennes gagères*, les *nouvelles gagères* et le *nouveau domaine de Mons*, la note placée au bas des pp. 211-214 du t. II de l'*Inventaire des chambres des comptes*.

souverains seigneurs et princes du pays, regardant les services d'issues et entrées d'héritages comme autres drois seigneuriales de leur ancien domaine à eux deux.

C'est un recueil, certifié le 11 juin 1604, d'extraits de comptes des années 1472 à 1474.

3. — Compte rendu par Robert de Martigny, du 1er octobre 1475 au dernier septembre 1476.

4. — Registre intitulé : *Charges héritables de la recepte de Mons, rédigées par escript hors du compte de la recepte de Mons, finy la nuict Saint-Remy xv^c^ soixante-noef, par Nicollas de Blockhove, admis à l'estat de la dite recepte en l'an xv^c^ soixante-quatorze.*

Ce registre, suivi d'une table, renseigne les paiements des rentes jusqu'en 1585. On y trouve de curieux souvenirs notamment sur les établissements religieux et hospitaliers de la ville de Mons et des environs [1].

5 et 6. — Deux comptes, rendus par Michel Ansseau, du 1er octobre 1596 au dernier septembre 1597, et du 1er octobre 1603 au dernier septembre 1604.

7. — Registre de criées et recours des bois du domaine de Mons, pour les années 1601-1606.

8. — Compte rendu par Jean-Baptiste Ansseau, du 1er octobre 1623 au dernier septembre 1624.

9. — Registre censal du domaine de Mons, formé en 1659, par Jean Compaignie.

10. — Registre des rentes dues au territoire de Ghlin, formé en 1665 et 1666, par Antoine Fontaine (Deux exemplaires).

11. — Idem, à Quaregnon.

12. — Idem, à Thieusies.

13. — Liasse de criées des droits de cens et d'entre-cens perçus sur les charbons, aux territoires de Jemmapes, Frameries, Quaregnon, de 1671 à 1687.

14. — Lettres patentes de Charles II, roi d'Espagne, datée du

[1] Voici un article qui concerne un architecte-sculpteur montois très-distingué : « A Jacques Dubreucq, cy-devant maistre arthiste de l'Empereur, pour sa pension « ordonnée prendre sur ceste recepte, de demy an en demy an au xixe jour du « mois de febvrier. . . . . iiij^c^ libvres tournois. »

4 janvier 1680, accordant à Pierre Chalon, maître-charpentier à Mons, — attendu que l'ancien moulin-à-vent érigé entre Frameries, Cuesmes, Jemmapes et Quaregnon, et appartenant aux domaines engagés à la ville de Mons, avait été depuis huit ans environ démonté et remonté sur le mont du Parc en cette ville, à cause de la guerre, — de pouvoir ériger un semblable moulin à Jemmapes, au lieu du précédent et à la condition de l'établir à ses frais, ainsi que la maison du fermier : moyennant quoi, il pourra l'occuper pendant vingt ans aux conditions exprimées. — Orig., sur parch., sceau enlevé.

15. — Ordonnance du roi, non datée (XVIIe siècle), défendant aux habitants de Mons et des environs de cette ville de faire moudre leurs grains ailleurs qu'aux moulins Jumeaux, du Pont-St-Pierre, au Bois, et au moulin-à-vent de Jemmapes, qui sont banaux. — Copie, sur parchemin.

16 et 17. — Deux registres censaux, formés pour les années 1741 à 1746.

18. — Registre des rentes dues aux domaines, à Obourg et à Saint-Denis; formé par le receveur N. Foucart, pour les années 1745-1746.

19. — Registre des rentes dues à Neufville, pour les années 1783-1786.

20. — Registre des tonlieux de Ghlin, pour les mêmes années.

21. — État déclaratif des cens, rentes et reconnaissances dus à l'ancien domaine de Mons; formé en 1786.

22 à 24. — Trois comptes, rendus par Adrien-Joseph Brogniez, official de la chambre des comptes, du 21 janvier 1786 au dernier juillet 1787.

25. — Compte rendu par le chevalier Brouet, du 21 novembre 1789 au 26 mai 1791 (pendant l'absence du gouvernement, à cause des troubles du pays).

26. — Dossier de criées et actes de concession des charbonnages du domaine de Mons, de 1778 à 1781.

§ 11. Domaines de Mons. (Assennes.) — 1. — Liasse d'acquits, sur parchemin et sur papier, des années 1444 et 1445.

2 à 14. — Treize comptes, rendus par les échevins de la ville de Mons au receveur de Hainaut, du dimanche après le jour St-Mathieu 1350 à pareil jour 1351, du dimanche après le jour St-Mathieu 1353 à pareil jour 1354, du dimanche après le jour St-Mathieu 1358 à pareil jour 1364, du dimanche après le jour St-Mathieu 1365 à pareil jour 1366, du dimanche après le jour St-Mathieu 1369 à pareil jour 1372 et de la Toussaint 1407 à pareil jour 1408.

15 à 17. — Trois comptes, rendus par Rau de Brexelles au nom de la ville, de la Sainte-Croix en septembre 1446 au dernier décembre 1449.

18. — Compte semblable, rendu par Rau de le Loge, du 1er janvier au dernier décembre 1450.

19 à 21. — Trois comptes semblables rendus par Philippe Monissart, du 1er octobre 1566 au dernier septembre 1567, du 1er octobre 1571 au dernier septembre 1573.

22. — Registre intitulé : *Arrest des pentions et rentes deues sur les assennes de la ville de Mons à la charge du roy, pour ung an commenchant le premier jour du mois d'octobre 1566 et finant le dernier jour du mois de septembre 1567.*

§ 12. Domaines de Mons. (Parties gagères.) — 1. — Compte rendu aux échevins et au conseil de la ville de Mons, par Archange Duquesnoy, pour le terme du 1er octobre 1685 au 30 septembre 1686.

2. — Compte rendu aux mêmes, par Antoine-Joseph Fontaine, pour l'année 1732.

3. — Compte semblable, rendu par Antoine-Joseph-Alexis Lemayeur, pour l'année 1759.

4 à 18. — Quinze comptes, rendus aux mêmes, par Nicolas-François de Royer, du 1er janvier 1765 au dernier octobre 1767; du 1er janvier 1769 au 1er janvier 1781.

19 à 22. — Quatre comptes semblables rendus par Adrien-Joseph Brogniez, du 4 mars 1784 au dernier juillet 1787.

23 à 51. — Vingt-neuf journaux, de novembre 1787 à mai 1791. (Manque novembre 1789).

52 à 55. — Quatre journaux, tenus par le receveur provisionnel de Patoul, de janvier à Avril 1793.

§ 13. DOMAINES DE MONS. (Nouveau domaine et produit des barrières sur le pavé de Mons à Ath). — 1 à 20. — Vingt journaux de juillet 1789 au 21 avril 1793.

§ 14. DOMAINES DE MONS. (Nouveau domaine). — 1 à 4. — Quatre comptes rendus par Adrien-Joseph Brogniez, official de la chambre des comptes, du 21 janvier 1786 au dernier juillet 1787.

5 à 7. — Trois journaux, de janvier 1786 à septembre 1787.

8 à 22. — Quinze journaux des domaines de Mons, de novembre 1792, d'avril 1793 à mai 1794. (Avec des copies de tous ces documents, à l'exception du premier).

§ 15. DOMAINES JÉSUITIQUES ET DES COUVENTS SUPPRIMÉS. — 1. — Compte rendu par l'avocat Lebrun, de la recette des biens des ci-devant jésuites étrangers, situés dans le Hainaut, du 28 août 1776 au dernier décembre 1777.

2 et 3. — Deux comptes rendus par Adrien-Joseph Brogniez, official de la chambre des comptes, des biens qui ont appartenu aux jésuites, au quartier de Mons, du 4 mars 1784 au dernier octobre 1785.

4 à 7. — Quatre comptes rendus par Nicolas-Joseph Lebrun des biens qui ont appartenu aux jésuites du collége de Mons, du 20 septembre 1773 au dernier décembre 1777.

8 et 9. — Deux comptes semblables, rendus par Adrien-Joseph Brogniez, du 4 mars 1784 au dernier octobre 1785.

10. — Liasse contenant quatorze états des produits des biens du clergé supprimé dans le Hainaut, dressés par les receveurs des domaines, les 21 ventôse, 1er, 4, 9, 10, 12, 16, 18, 20 germinal et 1er floréal an IV.

11. — Tableau des rentes hypothéquées sur Belœil, Ellignies-Ste-Anne et Stambruges, dont plusieurs appartenaient à des établissements religieux supprimés.

IV. — Confiscations.

1. — Compte rendu par Jacques de Callonne, des terres d'Enghien, Rebecque, Castres et leurs dépendances, en Hainaut et en Brabant, du 5 février 1555 (1556, n. st.) à la veille des Rois 1556 (5 janvier 1557, n. st.).

2. — Compte rendu par Tilman Suickens, receveur des biens confisqués au profit du roi, aux quartiers de Flobecq, Lessines, Renaix et dans la terre de Grandmetz, de la Saint Jean-Baptste 1592 à pareil jour 1593.

3. — Déclaration du revenu et des charges de la terre et seigneurie du Risoir, extraite du compte des annotations au quartier d'Enghien pour l'année échue le dernier septembre 1602

4 et 5. — Deux comptes rendus, le premier par Étienne Caulier, et le second, par Pierre Carlier, des biens et revenus de la terre et seigneurie de Roucourt, de la Saint-Jean décollé 1638 à pareil jour 1640.

6. — Registre intitulé : *Registre et recueil des parties de fonds, rentes et autres droits appartenans aux sujets du roy très-chrétien ès ville et prévosté de Mons, ville de Condé détachée de la chastellenie d'Ath, ville et prévosté de Bavay, ville et prévosté de Maubeuge, ville et chastellenie de Braine, ville et bailliage de Lessines, confisquez au profict de Sa Majesté, ensuite des placcarts et publication de la guerre contre la France du 23 octobre 1673.*

V. — Administration des fortifications et des bâtiments militaires.

§ 1. BEAUMONT [1]. — Compte intitulé : *Chi apriès s'ensievent les parties que Messire Baudars, seigneur de Cuvillers, prévostt de Beaumont, a mis à le réparation et fortification de le fortterèche dou dit Beaumont, en l'an mil iiij*c *et* xxx *, à le charge et command de monseigneur le bailli de Haynnau et d'aucuns des seigneurs du concile.*

§ 2. CHARLEROI. — 1. État des recettes et dépenses faites par François Drion, receveur des ouvrages et fortifications de Charleroi, du 16 décembre 1697, jour de l'évacuation de cette ville par les Français, au 31 décembre 1700.

2 à 4. — Trois comptes rendus par Jean-François Ingelbien, receveur des ouvrages et fortications de la ville de Charleroi, du 1er janvier au 10 juin 1737, du 1er janvier au dernier décembre 1745 et du 1er janvier au 31 juillet 1746.

Ces comptes sont rendus à la chambre des comptes.

§ 3. MONS ET SAINT-GHISLAIN. — 1. — Compte rendu à la chambre des comptes du Roi, à Bruges, par dom Franchois Dubois, religieux de Saint-Ghislain, de l'argent qu'à la requête du marquis de Csatel-Rodrigo et avec la permission de son abbé, il a reçu et employé aux ouvrages de la ville de Saint-Ghislain, consistant en trois grands bastions, une demi-lune, trois redoutes, une maison pour le commandant, quarante-sept baraques pour les soldats, etc., d'août 1665 à mai 1666.

(Ce compte est suivi de pièces concernant les fossés des fortifications de Saint-Ghislain.

[1] On trouve de curieux détails sur les anciennes fortifications de la ville de Beaumont, dans un manuscrit intitulé : *Besoingné faict en la ville, terre et comté de Beaumont*, etc., dont l'original existe dans les archives de la famille princière de Caraman-Chimay, et dont M. Abel Le Tellier, avocat à Mons, possède une copie ancienne. Ce manuscrit a été fait dans les années 1608 à 1610, d'après l'ordre du duc Charles de Croy et d'Aerschot, par François Liesnart. — *Notice des archives de M. le duc de Caraman*, par M. Gachard, dans le Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, t. XI, p. 249.

2.— Compte rendu par la veuve d'Antoine Belhomme, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac et Ophain, conseiller et receveur général des aides et subsides de l'empereur au pays de Hainaut, de l'administration des deniers destinés aux fortifications des villes de Mons et de Saint-Ghislain, du 1er juillet 1726 au 20 avril 1728.

VI. — États de Hainaut.

La collection des archives des états est aussi précieuse pour l'histoire que pour les intérêts administratifs de la province. Elle comprend 126 séries, dont voici les principales : Chartes. — Actes d'inauguration des princes. — Lettres et mandements des souverains et des gouverneurs généraux. — Actes d'accord et d'acceptation d'aides. — États généraux. — Traités de paix. — Capitulations. — Juridictions et attributs des offices en Hainaut. — Moyens courants. — Octrois. — Impositions diverses. — Exemptions par priviléges. — Héritages des états. — Navigation. — Chaussées. — Bois. — Agriculture, Industrie, Commerce, Mines, Carrières. — Maréchaussée. — Fortifications, ponts et casernes. — Prestations militaires. — Maladies épidémiques. — Épizooties. — Instruction publique. — Dettes des états. — Dépositairerie générale. — Procès des états. — Registres aux actes des états. — Idem, de la députation. — Recette générale. — Livres aux inscriptions de rentes. — Cahiers de vingtièmes, feux et cheminées. — Recettes diverses, telles que : des aides, des levées, des chaussées, de la navigation, des impôts et taxes, etc., etc [1].

---

[1] Nous ne voulons pas nous étendre trop longuement sur les archives des états, à cause de la publication prochaine d'un inventaire raisonné de cette collection. D'autre part, M. Gachard a inséré une intéressante *Notice sur les archives des ci-devant États de Hainaut*, dans ses *Analectes Belgiques*, (Brux., 1830, in-8°), pp 139-155, et a donné sur elles de curieux détails, dans son *Rapport* précité, pp. 46-51.

VII. — Chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut.

Un excellent inventaire des archives particulières du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut a été publié, en 1852, par M. Lacroix[1]. Le texte de cet inventaire est accompagné de notes et d'éclaircissements utiles, et suivi des empreintes avec description des sceaux à l'usage des trois chambres des états[2]. Le volume se termine par une table alphabétique et analytique des matières, des noms de personnes et de lieux.

---

[1] *Inventaire analytique et chronologique des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état du Hainaut; accompagné de notes et d'éclaircissements.* Mons, Emm. Hoyois, 1852. In-4°, XIV-363 pp.

[2] Les matrices de ces sceaux, portant le millésime 1578, sont actuellement conservées au dépôt. Celle du clergé est de cuivre et les deux autres d'argent.

Nous reproduisons en regard de cette page les dessins des sceaux des trois ordres des états, en renvoyant pour leur description à l'inventaire de M. Lacroix, pp. 275-284.

SCEAUX DES ÉTATS DE HAINAUT.



Clergé.



Noblesse.



Tiers état.

VIII. — Conseil ordinaire de Hainaut [1].

Les archives du conseil ordinaire se subdivisent ainsi :

§ 1. Grand bailliage. — 83 registres aux plaids, de 1576 à 1694. — 62 comptes des exploits, de 1360 à 1783 (avec lacunes). — 4 comptes des parties foraines, de 1681-1686. — Comptes et pièces concernant l'administration des biens des mineurs, des orphelins et des personnes mises en curatelle. — 13 registres aux exploits des sergents, de 1574 à 1592. — Un registre aux lettres du clerc tenant le compte des exploits, de 1622 à 1629. — Recueil d'écrits produits dans des procédures, de 1472 à 1510. — Idem, de comptes rendus au premier clerc, des recettes provenant des apostilles et dépêches, de 1624 à 1637. — Minutes des octrois et pièces y jointes.

§ 2. Audience. — Dossiers de procédures, de 1620 à 1702. — 77 registres aux plaids, de 1505 à 1612 [2], et 37 aux résolutions, de 1626 à 1702. — 4 registres aux procès jugés, de 1620 à 1702, et 8 aux dictum, de 1637 à 1702. — 167 registres aux rôles, de 1610 à 1701. — 16 reg. aux apostilles, de 1636 à 1702. — 12 reg. aux épices, de 1628 à 1702.

§ 3. Terrage. — Dossiers des procès jugés et pièces diverses. — 7 registres aux plaids, de 1601 à 1694.

---

[1] Voir la notice de M. Pinchart intitulée : *Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*, dans les Bull. de la comm. roy. d'hist., t. XIV (1847), et celle du même auteur sur les archives de la cour et du conseil de Hainaut, p. 160 de son *Histoire du conseil souverain de Hainaut* (Mémoire couronné par l'Académie, en 1857).

[2] Certains de ces registres sont communs aux siéges de l'audience et du terrage.

IX. — Cour et conseil souverain de Hainaut.

Ce fonds d'archives est, sans contredit, le plus considérable du dépôt. Il renferme des documents de la plus haute valeur, parmi lesquels nous citerons particulièrement les originaux des deux chartes de l'an 1200, monuments vénérables de l'ancienne législation du Hainaut. L'ordre suivant est actuellement établi dans cette immense collection :

§ 1. Organisation. Jurisprudence. Administration. — Chartes, édits et ordonnances (26 pièces et 38 recueils), de 1200 à 1794[1]. — Cartulaire dit *Carta Maria*. — 9 registres aux patentes des conseillers, aux résolutions secrètes du conseil, aux avis d'importance, aux nominations de réviseurs, et aux élections pour les consulats vacants. — 8 reg. aux lettres missives du grand bailli et du conseil, de 1603 à 1794. — 9 reg. aux patentes des officiers particuliers des seigneurs, de 1772 à 1794[2]. — 2,958 dossiers de dépêches du gouvernement et d'avis rendus par le conseil, avec tables, de 1531 à 1794. L'inventaire chronologique et raisonné de cette intéressante série se poursuit activement. — Recueils de factums imprimés (voy. Annexe C). — 77 reg. aux octrois et dépêches du grand bailli et de la cour, de 1566 à 1794[3]. — 5 registres intitulés : *Ancienne administration de la justice en Hainaut*[4]. — 9 recueils de placards imprimés, de 1592 à 1800.

[1] Voy. Annexe B.

[2] Ces registres ont été tenus en conformité de l'ordonnance du 12 janvier 1746, republiée le 29 mars 1772.

[3] Jusqu'en 1718, les octrois accordés aux villes, villages, hospices, corps de métiers, etc., pour lever de l'argent, établir des impôts, percevoir des droits de péage, etc., étaient enregistrés dans le même livre que les dépêches de justice ; à partir de la dite année, on en forma une collection séparée. — Voy. Annexe D.

[4] Ces volumes sont ainsi divisés : I. Chartes et coutumes; édits et ordonnances. — II. Cour souveraine; conseil ordinaire; conflits de juridiction. — III. Grand bailliage; clerc des exploits; dépositairerie ; avocat fiscal ; gages des conseillers ; juges royaux ; grand bailliage des bois ; hommes de

— Recueils et dossiers divers.

Sous cette dernière dénomination, en attendant le classement définitif des archives du conseil souverain, nous avons réuni les documents dont le relevé va suivre :

1. Deux tomes intitulés : *Collection d'autographes*, de 1527 à 1781. Ces autographes appartiennent à des souverains, à des gouverneurs-généraux et aux principaux personnages du gouvernement des Pays-Bas.

2. Liasse de dépêches et décrets du gouvernement général, de 1664 à 1771.

3. Décrets du gouvernement général, spéciaux aux droits d'entrée et de sortie, et au domaine, de 1688 à 1755.

4. Liasse contenant : 1° Établissement d'un tribunal de première instance à Mons. Copies de la dépêche des gouverneurs-généraux des Pays-Bas, du 29 avril 1787, prescrivant l'exécution de la résolution de l'empereur pour le 1er mai suivant, — et de la représentation du conseil souverain, du 30 du dit mois d'avril, par laquelle celui-ci déclare ne pouvoir accepter les commissions de juges au tribunal institué, le conseil ne pouvant être légalement dissous sans le concours des états et la cour subsistant de droit en vertu des priviléges jurés du pays. — 2° 18 au 31 mai 1789. Dépêches du conseil privé concernant la suppression des conseillers ecclésiastiques et des chevaliers de cour. — 3° Résolution des états de Hainaut, du 21 décembre 1789, portant rétablissement des pouvoirs judiciaires par suite de leur déclaration, du même jour, que la nation est indépendante et déliée du serment de fidélité prêté à l'empereur Joseph II, déchu de la souveraineté du pays. — 4° Mars-avril 1791. Pièces officielles concernant le rétablissement et le personnel du conseil, en vertu d'un décret, joint, du gouverneur-général, en date du 19 mars 1791. — 5° 16 juin 1791. Déclaration de l'empereur d'Autriche, concernant l'organisation du conseil souverain. Orig., sur parch., sceau en placard, avec lettre d'envoi du conseil privé.

5. Liasse de commissions de grands baillis et gouverneurs du Hainaut, des années 1632 à 1743.

6. *Nominations au consulat.* — Liasse contenant des dépêches du gouvernement, de 1676-1749, relatives aux présentations que devait faire le conseil, lors de la nomination aux places vacantes dans son sein.

7. Huit commissions d'intendants du Hainaut, des années 1675 à 1702.

8. Liasse intitulée : ***Anciens mémoires au sujet de l'établissement de la cour, et autres.*** — Elle contient les écrits fournis par les états de Hainaut et

fief; greffiers; avocats; officiaux; exécutions judiciaires. — IV. Procès en appel des conseils de Luxembourg, de Namur, de Tournai, et des juridictions subalternes ; tribunaux de première instance. — V. Chefs-lieux de Mons et de Valenciennes ; justices échevinales ; cours spirituelles ; tribunaux militaires. — VI et VII. Style de procédure ; formulaires, instructions.

le conseil, durant les années 1613 à 1616, relativement à la séparation du siége de l'audience d'avec la cour ordonnée par les archiducs dans leur édit du 6 juillet 1611; des rapports des députés des états envoyés à Bruxelles, etc.

9. Liasse intitulée: *Filace des décrets du Roi*, depuis la prise de la ville de Mons, en juillet 1746. Elle ne contient que trois pièces.

10. Liasse intitulée: *Convocation des états*, et contenant des dépêches sur ce sujet, de 1716 à 1758.

11. Liasse intitulée: *Vingtièmes et moyens des états*, et contenant des dépêches du gouvernement, de 1685 à 1752.

12. Liasse intitulée: *Noblesse*, et contenant des décrets, dépêches, placards et listes, de 1557 à 1762.

13. Liasse intitulée: *Deuil*, et contenant des décrets relatifs aux décès des souverains et des princes, de 1676 à 1751, avec un état détaillé des frais des obsèques de Philippe II en l'église de Ste.-Waudru, les 28 et 29 octobre 1598.

14. Liasse intitulée: *Monnaies*, et contenant des dépêches et placards, de 1680 à 1753.

15. Liasse intitulée: *Navigation*, et contenant une dépêche de l'année 1726.

16. Liasse intitulée: *Induction*, et contenant cinq dépêches des années 1699, 1702, 1703 et 1720.

17. Liasse intitulée: *Rémissions*, et contenant des dépêches du gouvernement, de 1690 à 1787, relatives à des rémissions de peine.

18. Liasse intitulée: *La France et les sujets français*, et contenant des dépêches et décrets, des années 1669 à 1762.

19. Liasse intitulée: *Militaires*, et contenant des décrets et ordonnances, des années 1671 à 1757.

20. Liasse intitulée: *Ecclésiastiques*, et contenant des dépêches du gouvernement, des années 1679 à 1763.

21. Liasse intitulée: *Université de Louvain*, et contenant des dépêches du gouvernement, des années 1749 à 1762.

22. Liasse intitulée: *Chapitre de Ste-Waudru*, et concernant: 1° la mise en possession par le conseiller-avocat du roi, de Thérèse-Eugénie de Hornes, à la prébende du chapitre vacante par la profession religieuse de la demoiselle de Chemilly, à Mons, le 18 août 1668 ; 2° la portion congrue des desservants des cures appartenant au chapitre; 3° la cave au vin de celui-ci (décret du 27 octobre 1752), et 4° les patentes d'abbesse du chapitre en faveur de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, du 13 juillet 1754.

23. Liasse intitulée: *Te Deum et réjouissances publiques*, et contenant des dépêches du gouvernement, des années 1683 à 1762.

24. Liasse intitulée: *Incompatibilité*, et contenant des dépêches du gouvernement, des années 1739 à 1766.

25. Liasse intitulée: *Concernant les gages*, et contenant des listes des

membres du conseil souverain de Hainaut, et des réclamations adressées au gouvernement, au sujet de leurs gages, de 1708 à 1717.

26. Liasse intitulée : *Réquisitoriales*, et contenant des lettres réquisitoriales de divers corps de judicature, de 1702 à 1772.

27. Liasse intitulée : *Ville de Mons*, et contenant des dépêches du gouvernement au sujet des corps de métiers, de conflits de juridiction avec le conseil, du renouvellement du magistrat, etc., de 1650 à 1741.

28. Liasse intitulée : *Ville d'Ath*, et contenant des dépêches du gouvernement au sujet de la garnison, des rentes, de la garde bourgeoise et de la mairie de cette ville, de la rétribution de trois mille florins à payer par la châtellenie au général comte de Velhen, gouverneur d'Ath, etc., de 1722 à 1751.

29. Liasse contenant : 1° Un petit registre oblong intitulé sur la couverture : *Recueil de création de l'eschevinage de Mons, commenchant en l'an* XVe XVII : il va jusqu'en 1618, et comprend, en outre, les noms des échevins élus à la Saint-Jean 1623, et des massards de la ville de Mons depuis leur nouvelle institution en 1558 jusqu'en 1617. — 2° Registre oblong contenant les listes des échevins de Mons, de 1517 à 1645, en 1710, de 1713 à 1717, en 1721 et 1722 ; des membres du conseil de ville, de 1624 à 1626, 1629 à 1642, 1644 à 1646 ; des massards, de 1558 à 1618 ; des pensionnaires, en 1612 et 1616. — 3° Cahier oblong intitulé : *Déclaration des bourgeois que l'on mande au conseil de la ville pour les soixante hommes* (XVIe siècle). — 4° Dossier de pièces concernant le renouvellement du magistrat de Mons ; la présentation de candidats par le conseil du roi, et le serment des échevins (1603 à 1634). — 5° Dossier de pièces concernant la nomination du conseil de cette ville, faite par le conseil souverain de Hainaut, le 14 décembre 1789.

30. Deux recueils oblongs, le premier intitulé : *Eschevinage de Mons, de* 1517 *à* 1645, et le second : *Conseillers et échevins de Mons, de* 1527 *à* 1614.

31. Liasse intitulée : *Renouvellement des lois de Valenciennes*, et contenant des dépêches et des listes, ainsi que des extraits de chartes et de résolutions du conseil de ville au sujet de l'élection du magistrat de Valenciennes, de 1574 à 1644.

32. Dossier contenant des listes des habitants du Hainaut devant porter les armes pour la défense du pays et le service du prince, formées par localités en 1593 et en 1602.

33. Idem. en 1633.

34. Déclarations fournies par les gens de loi des communes de la province, ensuite de l'ordonnance du grand bailli et du conseil souverain, du 6 mai 1713, des hommes âgés de 16 à 70 ans devant monter la garde et faire des patrouilles pour le service de l'empereur et roi.

35. Recueil de déclarations fournies par les mêmes, pour satisfaire à l'ordonnance du grand bailli, en date du 13 septembre 1701, prescrivant de

donner une indication, certifiée par eux, de tout ce qu'occupaient les habitants de leurs localités respectives, tant en terres labourables, jardins, prairies, houblonnières, qu'en bois et aunaies, sans y comprendre toutefois ce qu'exploitaient les seigneurs hauts-justiciers.

36. Recueil intitulé : *Copie du grand besogné de Chimay.*

37. Dossier intitulé : *Placets concernant la collation des bourses fondées par le conseiller Boële*, et contenant une copie du testament du fondateur. Ces placets sont adressés au conseil souverain de Hainaut.

38. Liasse composée de 45 pièces, avec un inventaire, concernant la famille noble de *Ghodemart*, et comprenant, entre autres : les lettres patentes de noblesse de cette famille, émanées de l'empereur Maximilien, le 12 décembre 1518 ; la généalogie de la dite famile, certifiée le 15 novembre 1719, par Joseph Vanden Heerne, seigneur de Lodelinsart et de Castillon, premier roi d'armes aux Pays-Bas ; et l'arrêt rendu par le conseil souverain de Hainaut, le 5 janvier 1724, en reconnaissance de noblesse.

39. *Intendit et preuves littéralles que fait et produit chez Mr. le conseiller Recq, Jacque-François-Antoine Bureau, seigneur de la Wastinne, etc., en satisfaction d'appointement du conseil souverain du Haynau, du* 13 *février* 1750, *donné ensuitte de lettres et décret de Sa Majesté du* 20 *septembre* 1749 *et du* 31 *janvier de l'année suivante*, etc. Le curieux mémoire ainsi intitulé est accompagné de nombreuses pièces, telles que lettres-patentes et certificats, sur parchemin et sur papier, avec armoiries enluminées, concernant la famille *Bureau*.

40. Volumineux recueil de généalogies nobles, sur parchemin et sur papier, avec de nombreuses armoiries, enluminées.

Il intéresse particulièrement les familles suivantes : Cornet, d'Arberg, d'Arenberg, de Bauffremez, de Berlaimont, de Béthencourt, de Caraman, de Carondelet, de Croy, de Dammartin, de Dongelberge, d'Enghien, d'Esne, de Genly, de Hamaide, de Hennin-Liétard, de Herbais, de Jaurieu, de Lalaing, de Landas, de Lattre, de Lentailleur, de Ligne, de Lorraine, de Marbreau, de Merle, de Mons (dont les armoiries sont de gueules au château d'argent, posé sur une terrasse de sinople), de Pape, de Pottes, de Quarouble, de Renty, Dervillers, de Sars, Despiennes, de Vendegies, d'Orléans, du Gardin, du Mont, du Trieu, Fourneau, Ghoret, Gillis, Grebert, Henne, La Houssière, Le Boucq, Le Boulenger, Le Cocq, Le Poivre, Le Vaillant, Le Waitte, L'Hermite, Louchier, Mahieu, Moreau, Pottiers, Rasoir, Van de Berghe ou du Mont, Van Delft, Van der Noot, Van Ranst, Van Weerts, Verdeau, Vledincx.

41. Liasse de pièces constatant l'ancienne noblesse des familles de la Barre et de Buisseret d'Helfault.

42. Recueil de lettres patentes et de certificats, la plupart sur parchemin,

accordant ou reconnaissant des titres de noblesse, et de pièces produites à ce sujet, de 1555 à 1766.

Ce recueil concerne les familles Le Bœuf, de Longueval, L'hermite, Bouseau, de Launay, de Croy, Capillas, Desfossez, de le Plat, de Frédérici, Van Wers, de Marsenelles, de Saint-Genois, de Wolf, Rivart, Le Boucq, Bury de Bocarmé, de Colins, Meurisse, de Royer, du Mont de Gages, de Zombergh, de la Motte et de Pouille.

43. I iasse comprenant deux cahiers, savoir: 1° une chronique intitulée: *Descente des seigneurs et Comtes d'Egmont*[1]. — 2° *Discours des anciens ansions de Prajon, prouvez par extraits des registres des seigneurs échevins de Liége et divers autres archives publiques qu'on a citez légèrement pour y avoir recourre au besoin pour le plaisir de la postérité.*

44. Liasse contenant les testaments et actes de dernière volonté: 1° du prince Charles d'Arenberg et de la princesse Anne de Croy, du 13 juin 1610; — 2° du prince Charles duc de Croy et d'Aerschot, du 1er juillet 1610; — 3° de Marguerite de T'serclaes de Tilly, baronne de Swartzemberg, du 25 août 1634 (incomplet).

§ 2. PROCÈS. — 44 recueils des registres aux plaids et aux arrêts de la cour, de 1335 à 1610. — 24 registres aux plaintes et aux records d'exploits faits à la cour, de 1389 à 1596. — 21 registres aux résolutions de la cour, de 1621 à 1703. — 59 registres aux résolutions des chambres du conseil souverain, de 1703 à 1794[2]. — 45 registres aux dictum de la cour et du

[1] Voir le t. IX, 2e série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*. — L'administration des hospices civils de Mons vient de doter notre dépôt d'un recueil de seize pièces du procès du malheureux comte d'Egmont. Ces pièces ont été retrouvées parmi les titres et papiers d'une fondation faite en faveur des pauvres de Mons par la dame Leduc, veuve de Nicolas de Landas, chevalier, bailli d'Armentières, défenseur de Lamoral d'Egmont, qui lui donna sa procuration, le 12 décembre 1567, « pour librement « respondre aux charges imposées et faire apparoir son innocence, bon « droit et justice. » On sait que, par sa naissance, le comte d'Egmont appartient au Hainaut. C'est ce que cette noble victime du gouvernement de Philippe II nous fait connaître dans la seconde réponse de son interrogatoire, disant « qu'il est né au pays de Haynnau, en certain sien villaige « nommé La Hamaide. »

[2] Le premier de ces registres est commun aux deux premières chambres. La deuxième chambre eut un registre spécial à partir d'avril 1706. La troisième chambre ne fut établie que le 27 juin 1791, en vertu du décret

conseil souverain, de 1624 à 1794 [1]. — 34 registres aux procès-jugés, de 1589 à 1794. — Quantité de rouleaux en parchemin et en papier, de procédures du xv[e] et du xvi[e] siècle. — 66,290 dossiers de procès vidés. — Procès assemblés et non vidés. — Procès en appel de juridictions subalternes et des conseils de Luxembourg, Namur et Tournai. — 23,503 dossiers de comparutions. — 12 registres aux épices, de 1645 à 1750. — 16 registres aux nantissements des greffiers, de 1691 à 1789. — 10 répertoires des procès mis en rapport, de 1647 à 1807 [2]. — 25 id. des enquêtes et comparutions, de 1660 à 1794. — 2 registres aux appels, de 1643 à 1794. — 2 recueils de répertoires de procès assemblés et non vidés. — Inventaire des écrits et procès de la trésorerie de l'ancien hôtel de Naast, formé le 9 août 1630. — 5 recueils d'inventaires de titres et papiers trouvés chez les conseillers de la cour, à leur décès, de 1639 à 1791 (pour la suite de ces inventaires, voir le répertoire des procès mis en rapport, du 1[er] décembre 1783 au 7 octobre 1807).

du 16 du même mois. concernant l'organisation du conseil souverain : elle siégea jusqu'au 27 juin 1794.

Durant la première invasion française, en 1792-1793, le *tribunal supérieur de justice du peuple souverain de Hainaut* fut substitué au conseil de Hainaut. Ce tribunal ayant suivi la jurisprudence du conseil souverain, on a joint ses archives à celles du dit conseil. Ces archives comprennent, indépendamment des dossiers de procédures et d'un registre aux *dictum* : deux registres aux résolutions dont l'un va du 30 décembre 1792 au 13 mars 1793, et l'autre (spécial aux résolutions sur requêtes), du 2 janvier au 24 mars 1793. Le premier commence par la transcription du décret de l'assemblée générale des Représentants du peuple souverain de Hainaut, des 20-23 décembre 1792, sur l'organisation provisoire de la justice, et du procès-verbal d'installation du tribunal, le 30 du même mois.

[1] Le onzième de ces registres est spécial, comme l'indique son titre, aux résolutions prises sur procès en matière d'audience et de terrage. On y lit que la réunion des deux conseils et la répartition des conseillers en deux chambres ont eu lieu les 2 et 3 octobre 1702. — Le dernier contient les *dictum* du tribunal supérieur de justice du peuple souverain de Hainaut, du 16 janvier au 18 mars 1794.

[2] Comme on le voit par cette dernière date, ce registre a été continué par le greffe du tribunal civil de Mons.

§ 3. Saisies pratiquées sous l'autorité de la cour. — 134 registres aux mainmises et rencharges opérées par les huissiers, de 1622 à 1794. — 123 registres aux commissions et subrogations des huissiers chargés de mettre en saisie, de 1654 à 1789. — 11 registres aux *maniances* des huissiers, de 1688 à 1794. — Plus de 4,000 comptes de l'administration des biens saisis [1]. — 9 registres aux comptes des huissiers et des receveurs particuliers délégués par la cour, de 1672 à 1794. — 5 registres aux plaintes de mainmise, de 1629 à 1683. — 2 inventaires des sentences d'ordre ou de préférence, de 1607 à 1794. — Un id. des mainlevées d'office, de 1752-1755.

§ 4. Dépositairerie générale. — 72 registres aux nantissements, consignations et cautions, tenus par les dépositaires successifs : Pierre de Longcourtil (1598 à 1628), Nicolas Ghodemart (1628-1636), Louis Lebon (1641-1647), Delecourt (1651-1672), Aulent (1672-1673), de Lisbonne (1674-1695), Derbaix (1697-1698), J.-B. Secus (1698-1699), Philippe-Joseph Tahon (1700-1720), Charles-Antoine Tireau (1720-1722), Nicolas-Gilles Charlez (1722-1736), Charles-Ignace Dumont (1736-1737), Thomas-Joseph Matthieu (1738-1751), Jean-Philippe Dumont (1751-1782), de Velasco (1783-1792) et Claus (1793-1794). — 16 recueils de relevés des registres de la dépositairerie. — 16 recueils d'extraits des registres aux mainmises ou déclarations faites à la dépositairerie par les huissiers, de 1687 à 1783. — 16 comptes des exploits des huissiers, de 1687 à 1789.

§ 5. Enregistrement de la Cour. — 3 registres aux *vidimus* et aux condamnations volontaires, tenus de 1647 à 1787, d'actes de toute espèce, des années 1211 à 1787 [2]. — 18 registres aux avis de père et de mère, testaments, partages, etc., tenus de 1620

[1] Les derniers de ces comptes sont rendus au tribunal civil de Mons.

[2] Ce sont surtout des contrats de mariage, des avis de père et de mère, des testaments, des lettres patentes de noblesse, des constitutions de rentes, etc., présentés à la cour, à l'effet d'y être enregistrés. On y trouve des chartes du XIIIe et du XIVe siècle. — Voy. Annexe E.

à 1794, en conformité des placards du 6 septembre 1586 et du 14 décembre 1739 [1].

§ 6. Commission des troubles, établie a Mons, le 24 septembre 1572. — Enquêtes sur des événements politiques et religieux (XVI[e] et XVII[e] s.). — Cette catégorie intéressante d'archives comprend :

1. Recueil contenant la correspondance de la commission instituée à Mons, à cause de la surprise et de l'occupation de cette ville par le comte Louis de Nassau, en 1572.

M. Altmeyer (*Une succursale du tribunal de sang*, Bruxelles, 1853, in-12) et, avant lui, Paridaens (*Mons, sous les rapports hist.*, etc., 1819, in-12) avaient tiré parti de certaines pièces de ce volume. Depuis, M. Lacroix en a donné une description analytique, dans le t. XI, 2[e] série, des *Bulletins de la commission royale d'histoire*.

2. Liasse de pièces relatives à la même commission et contenant : 1° Mandement, daté de Mons le 30 décembre 1572, par lequel Philippe de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, ordonne au sergent de son office à ce requis, d'assigner, dans toutes les formes voulues, les bourgeois et habitants de Mons et autres personnes étrangères, y dénommés, à comparaître devant lui et les commis sur les faits de la surprise de cette ville par le comte Louis de Nassau et ses alliés, le 24 mai précédent, pour avoir, depuis cette date jusqu'à la rentrée des Espagnols, le 21 septembre, porté les armes pour le dit comte, soit volontairement, soit à sa solde. (Orig., sur parch., sceau du grand bailliage enlevé). — 2° Listes dressées, en 1573, rue par rue, des habitants de Mons fugitifs pour cause de la surprise et de l'occupation de cette ville. — 3° Reproches faits au magistrat de cette ville. Charges du portier de Bertaimont. — 4° Enquête et pièces jointes (quittances du comte de Nassau) au sujet des sommes versées entre les mains de Louis de Nassau par Jean Hallet, receveur des con-

[1] On y a joint un registre aux contrats, testaments et actes divers, enregistrés au tribunal civil du département de Jemmapes, du 23 nivôse au 27 messidor an III.

fiscations. (Relation intéressante de ce qui est arrivé à ce personnage, depuis le jour de la surprise de la ville). — 5° Productions faites par Bon Franeau, receveur des confiscations ès meltes d'Ath et d'Enghien. — 6° Rôle intitulé : *Pour les procez des prisonniers cy-enssuivans, oyr les tesmoins soubscriptz.* — 7° Requête présentée à Mgr. de Vaulx et aux commis par Catherine de Templou, épouse de Jérôme de la Rue. — 8° Productions faites dans une instance mue par rapport aux nantissements faits entre les mains de Charles de Villers, mayeur de Mons, avant la surprise de cette ville. — 9° *Missives escriptes et rechuptes par les commis, depuis le xxiiij^c de septembre 1572.* (Ce sont 40 pièces, du 7 octobre 1572 au 12 janvier 1574). — 10° Information préparatoire. Témoignages. — 11° Procès. Charges. Informations.

3. *Registre contenant les résolutions et sentences criminèles des exécutez et bannis pour cause de la surprise de la ville de Mons advenue le xxiiij^e de may xv^c lxxij, et adhérence aux ennemis.* Il va du 15 décembre 1572 au 27 août 1573, et est suivi de pièces relatives aux prisonniers.

4. Recueil, avec table, de pièces relatives aux troubles religieux qui ont eu lieu à Mons, à Enghien et à Valenciennes, de 1527 à 1586.

5. Recueil de pièces relatives aux troubles qui ont eu lieu à Valenciennes et dans d'autres localités, de 1549 à 1684.

6. Recueil, avec table, de pièces concernant les évènements politiques, de 1545 à 1583.

7. Information tenue sur la conduite de Robert Posteau, s'étant rendu, suivant les ordres du prévôt, des jurés et du conseil de la ville de Binche, auprès du sieur de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, pour demander du secours, lors de l'approche de l'ennemi, en novembre 1569.

8. Dossier contenant : 1° Inventaire et déclarations des biens meubles et immeubles des individus étant à la suite de don Juan, faits en conformité de deux placards publiés au nom du roi, par ordre de l'archiduc Mathias et des États Généraux, le 7 décembre 1577 et le 8 juillet 1578. — 2° Liste des personnes tenant le

parti contraire aux dits états. — 3° Enquêtes tenues à la charge d'habitants de Binche, au sujet de la prise de cette ville par don Juan (1578). — 4° Recueil des arrêts pratiqués sur les biens des personnes tenant le parti contraire. — 5° Pièces relatives à la prise du château d'Havré et à divers personnages accusés de trahison envers le roi (1578).

Nous avons publié les pièces les plus intéressantes de ce dossier dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, pp. 331-376 (*Documents sur les conquêtes de don Juan et sur ses partisans dans le Hainaut, en* 1578).

§ 7. Siége souverain de justice établi a Ath. — Registre aux résolutions, du 21 avril 1696 au 14 mai 1697; — 2 id. aux apostilles, de 1706-1709; — 1 id. aux commissions, expurgations et rencharges, de 1706 à 1710. — Dossiers des procès vidés. — 2 inventaires des procès, comptes et autres papiers, de 1693-1697, 1706-1710.

§ 8. Office fiscal de Hainaut. — 2 recueils des déclarations des emprunts faits par les communautés de la châtellenie d'Ath et du bailliage de Flobecq, durant la dernière guerre; produites en conformité de l'art. iv du placard de Marie-Thérèse, du 24 septembre 1749. — 3 recueils des déclarations, avec pièces à l'appui, des biens des gens de main-morte, fournies au gouvernement, pour satisfaire au décret du 15 septembre 1753. — 115 liasses contenant 1715 dossiers de dépêches du gouvernement et d'avis rendus sur des matières contentieuses, administratives, religieuses et politiques, de 1732 à 1791. Ces dossiers sont ainsi répartis : Avocats fiscaux Losson (1732-1744); de Zomberghe (1747-1768); substitut-avocat fiscal Fontaine (1749 jusqu'à la mort de cet officier, arrivée le 20 juillet 1767); avocat fiscal Papin (1781-1791 : les trois derniers de ces dossiers contiennent des requêtes des protestants de Dour, de 1788 à 1791, tendantes à pouvoir ériger un temple consacré à l'exercice de leur culte). M. Gondry, conservateur-adjoint du dépôt, va former l'inventaire analytique et raisonné de tous ces dossiers. — Liasse intitulée : « Examen des chirurgiens et des sages-femmes pour les bonnes villes et la campagne, » de 1748 à 1767.

§ 9. Cour féodale de Hainaut. — 4 cartulaires ou chassereaux, formés en 1410, 1473-1474, 1566 et 1569-1570[1]. — 71 registres aux actes de déshéritances, d'adhéritances, de rapports, de dénombrements et de reliefs de fiefs, de 1280 à 1795. — Tables des actes précités, de 1559 à 1795. — 28 reg. aux criées, procurations et requêtes, de 1593 à 1794. — 8 reg. aux arrêts faits sur des fiefs, de 1579 à 1794. — 17 reg. concernant les créations d'hommes de fief, sur plume, de 1566 à 1794. — Table alphabétique des hommes de fief.

§ 10. Francs-alleux. — Cartulaire des fiefs-liges, formé en 1609[2]. — 21 registres aux actes d'aliénations, de 1627 à 1795. — Tables.

---

[1] Ce dernier, intitulé : *Cartulaire de Leuze*, est spécial aux fiefs de la terre de Leuze confisqués au profit du roi.

[2] En vertu d'une charte du comte Bauduin IV, de l'an 1139 (y rappelée), à la mort des personnes tenant des fiefs-liges relevant de la cour, on devait payer dix sols blancs.

X. — Cour des mortemains de Hainaut[1].

2 cartulaires, formés en 1467-1468, et en 1477. — 5 registres aux plaids et aux arrêts, de 1359-1360, 1408-1495. — Dossiers de procédures. — 5 registres aux rôles, de 1655 à 1794. — 27 comptes des droits perçus de 1701 à 1730.

Lettres patentes de Philippe IV, datées de Bruxelles, le 26 août 1630, par lesquelles il vend et transporte, par forme d'*engagère*, à Marguerite de Lalaing, comtesse de Berlaimont, le revenu du droit de morte-main dans le comté de Hainaut, lui donnant pouvoir de tenir les plaids, créer bailli, receveur général, greffier, sergents et rapporteurs du dit droit, et tous autres officiers nécessaires à l'administration. (Copie, sur papier, certifiée en 1647 par le notaire Antoine Janssens.)

XI. — Judicature des domaines ou de la recette générale de Hainaut[2].

Pièces relatives à la visite des chemins vicinaux et des rivières non navigables, par le *maître fosseur*[3]. — 2 dossiers de rapports, contestations et préférences, instruits par cet office pour défaut de paiements ou défraudations des droits domaniaux (chartes de 1619, chap. 62). — Registre intitulé : *Extraict des besoignemens de loy faictz par-devant messieurs mayeur et eschevins de la ville de Mons, à cause des arentemens, conditions et raportz d'éritaiges tenus des Sars-le-Comte, aussy vendaiges absolutz, raportz et conditions de rentes, deues sur iceux, tirez des anchiens livres d'enbriefures de lad. ville de Mons*. 1471 à 1574.

[1] Voy. Pinchart, *Histoire du conseil souverain de Hainaut*, p. 33. — De Facqz, *Ancien droit Belgique*, p. 107.

[2] Voy. de Neny, *Mémoires sur les Pays-Bas autrichiens*, 4e éd. t. II, p. 149. — Pinchart et De Facqz, *loc. cit.* — *Chartes du Hainaut de* 1619, chap. LXII.

[3] Voy. la lay. des archives des États de Hainaut : *Rivières, navigation.*

— Dossier contenant une requête des marchands de toiles d'Ath, suivie du décret du 9 novembre 1758, qui leur permet de voyager comme par le passé, en accompagnant leurs chariots de marchandises, malgré les réclamations du fermier des diligences de Mons à Tournay.

XII. — Judicature des impôts et moyens-courants [1].

Procès pour contraventions et difficultés à cause du péage des barrières, tailles et autres parties des revenus des états. — 2 registres aux sentences des procès criminels, de 1742 à 1750. — 3 id. aux apostilles, de 1723 à 1782. — 9 id., aux accords faits à cause des fraudes, de 1736 à 1784.

XIII. — Judicature des droits d'entrée et de sortie [2].

Dossiers divers. — 5 comptes et 2 liasses de rôles des droits perçus, de 1786 à 1791.

XIV. — Greffe de la navigation.

Recueil de règlements et ordonnances touchant la police des rivières [3]. — 123 comptes de la navigation, de 1681 à 1792. — Pièces relatives au curage des rivières et des eaux navigables, et à l'inondation de Condé.

---

[1] A ce siége de justice étaient déférées les réclamations concernant les impositions établies par les états pour le paiement des subsides qu'ils accordaient au souverain, et des frais de leur propre administration.

[2] De Neny, t. II, p. 149. — De Facqz, pp. 108-110. — Pinchart, p. 34.

[3] Il comprend : le mandement de l'empereur Charles V, du 15 décembre 1515 ; l'ordonnance du même, du 6 août 1547 ; des écrits d'un différend au sujet de la tenue d'eau de Thulin et Montrœul-sur-Haine, et le règlement du 17 mai 1596.

XV. — Grand bailliage des bois [1].

4 comptes des amendes, forfaitures, confiscations, etc., pour pacage ou tout autre délit commis dans les bois domaniaux, tels que : les forêts et bois de Vicogne, Mons [2], Mormal, Baudour, Braine-le-Comte, La Houssière, Naast, Hal, Haye-le-Comte, etc., de 1539 à 1583. — Procès. — Un registre aux plaids du bailliage des bois en la *melle* d'Ath, de 1612 à 1615. — Registre aux rapports des sergents forestiers, de 1731 à 1746. — Reg. aux procès criminels instruits par les jurés siégeant au Quesnoy, en 1625 et 1626, pour la franche-forêt de Mormal, précédé des lettres patentes de nomination et des actes de serment de ces jurés.

Recueil intitulé : *Copie de pluiseurs extraictz regardans l'office des bois du pays et comté de Haynnau.*

On y trouve : 1° le mandement de Charles, roi de Castille, etc., du 6 avril 1516, pour la tenue des plaids du bailliage des bois au Quesnoy ; 2° les « franchises et autorités de la forêt de Mormal ; » 3° la « copie de certain différend meu entre le prévost de Bavay et le lieutenant de Mormal ; » 4° des « extraits d'aucuns registres des bois en la melle de Mons ; » 5° d'autres extraits des comptes du grand bailli des bois de Hainaut ; 6° idem, des ordonnances concernant la franche forêt de Mormal, publiées en 1535 ; 7° des lettres et mandements des souverains, des gouverneurs-généraux, du conseil privé, etc., relatifs au grand bailliage des bois de Hainaut.

---

[1] De Facqz, *Ancien droit Belgique*, p. 100. — Pinchart, *Histoire du conseil souverain*, p. 33.

[2] On trouve un recueil de pièces concernant le bois de Mons parmi les procès du conseil ordinaire de Hainaut. Ces pièces ont été produites dans un litige mû entre la ville de Mons et le grand bailli des bois à l'occasion de l'arrestation, faite par ordre du magistrat, de Jacques Frison, ermite du bois de Mons, en 1542.

XVI. — Prévôté de Mons[1].

Procès civils. — Procès criminels[2]. — 12 registres aux plaids, de 1630 à 1788. — Papiers et registres ayant trait à la répartition des frais d'imposition sur les communes du ressort de cet office. — 2 reg. aux sentences criminelles, de 1749 à 1793[3]. — Reg. aux commissions délivrées aux sergents. — Reg. aux arrêts et rencharges. — Sentences d'ordre ou préférences et comptes de saisies. — Reg. aux confiscations, précédé d'une liste des villages de la prévôté. — Cahiers d'assiettes pour la levée des impôts. — Déclarations des prestations militaires, faites par les villages. — 6 comptes de la prévôté, de 1710 à 1768 (avec lacunes). — 2 cahiers d'extraits des comptes de 1419 à 1506. — Compte des droits de justice, à Quaregnon, appartenant pour $^1/_3$ à S. M. et pour $^2/_3$ au chapitre de Ste-Waudru, de 1759 à 1778. — Liasse de rapports, informations, listes, etc., concernant les corvées à faire par les villages, pour la construction des fortifications de Mons, de 1671-1685. — 5 comptes de l'impôt pour fournir aux frais des procès des fainéants, vagabonds, de 1757 à 1783. — Collection (en trois volumes) d'édits, placards et ordonnances (imprimés) adressés à cet office, de 1625 à 1794.

---

[1] Le comté de Hainaut était divisé en prévôtés, bailliages et châtellenies, à la tête desquels se trouvaient des fonctionnaires dont les attributions, de même que celles du grand bailli de Hainaut, étaient civiles et militaires. Comme magistrats, ils rendaient la justice dans le ressort de leur juridiction respective, en matière civile et criminelle, et leurs jugements dans certains cas criminels, étaient sans appel et exécutés sur l'heure (d'où le dicton : *Aussitôt pris*, *aussitôt pendu*). Ils étaient aidés par un lieutenant. Un greffier et divers autres officiers leur étaient attachés.

[2] Au nombre de ces procès, il s'en trouve qui concernent la sorcellerie, le protestantisme, le jansénisme, et des vols d'églises.

[3] Le premier de ces registres contient d'un côté la transcription de diverses pièces et notes émanées de la prévôté ou se rattachant à son administration, de 1718 à 1792. Il renferme in extenso le texte de la sentence du fameux Jacques Massez, en date du 11 décembre 1772.

XVII. — Châtellenie d'Ath.

47 registres aux plaids, de 1629 à 1782. — Sentences criminelles, rendues notamment contre les hérétiques [1], de 1566 à 1570. — Sentences d'ordre ou préférences. — Comptes de saisies. — 2 registres aux apostilles. — 56 reg. aux commissions et rencharges. — Reg. aux consignations. — 4 reg. aux serments. — Dossiers concernant la réparation des prisons et des fortifications d'Ath; les émoluments du châtelain; l'audition des comptes de la ville d'Ath; le renouvellement du magistrat de cette ville; les prestations militaires; les bandes de vagabonds, voleurs et incendiaires, qui, sous le nom d'*Égyptiens*, infestaient les environs d'Ath, Flobecq, Lessines et Renaix, en 1726, 1733 et 1734; les émoluments des juges et autres officiers de la châtellenie. — Comptes et cahiers pour la répartition des impôts. — 11 comptes de la châtellenie, de 1483 à 1745 (avec lacunes).

XVIII. — Prévôté de Bavay [2].

Procès. — Reg. aux traites des sergents. — Cahiers d'assiettes du 30e et du 40e deniers, en 1555-1556.

XIX. — Prévôté de Beaumont.

2 cahiers d'assiette des cheminées, de 1601-1607.

XX. — Prévôté de Binche.

33 registres aux plaids, de 1639 à 1794. — Procès civils et

[1] Il s'y agit notamment du pillage de plusieurs églises.
[2] M. Delhaye, de Bavay, auteur d'une Histoire populaire de cette ville, vient de rédiger un mémoire très-intéressant sur sa prévôté.

criminels [1]. — Comptes et dossiers de saisies. — Dossiers de préférences. — Reg. aux commissions d'office. — Comptes des amendes. — Déclarations faites par le maire et les échevins de l'allouet de Binche, et par ceux des Estinnes-et-Bray, des prestations militaires, à cause du campement des troupes, en 1746.

XXI. — Châtellenie de Bouchain.

Procès. — Recueil d'assiettes pour la levée des impôts, en 1586. — Dossier intitulé : « 1595. — Touchant le s^r de Maulde, gouverneur et chastellain de Bouchain, d'aucunes foulles et desreiglemens commis en laditte chastellenie. » — Dossier de déclarations de prestations militaires, en 1636.

XXII. — Châtellenie de Braine-le-Comte.

Registre aux plaids, de 1707 à 1736. — Procès. — Comptes et dossiers de saisies. — Avis rendus au conseil privé. — Compte de prestations militaires, en 1624.

XXIII. — Prévôté de Chimay.

Procès.

XXIV. — Bailliage d'Enghien.

Procès.

. . . .

---

[1] Parmi ces dossiers, est celui du procès de Josine Deblicque, de Marche-lez-Écaussines, accusée de sorcellerie ; août et septembre 1616.

XXV. — Bailliage de Hal.

2 comptes rendus au roi, le premier, par Antoine de Werimont, bailli et châtelain de Hal, des recettes de son office en dons, peines de lettres, amendes, etc., de 1628 à 1634, et le second, par Adrien-Joseph de le Haye, aussi bailli et châtelain, de 1649 à 1655.

XXVI. — Bailliage de Lessines et Flobecq.

7 janvier 1683. Mandement de Charles II, ordonnant de contraindre les habitants de ce bailliage à payer les impôts établis par les états de Hainaut.

XXVII. — Prévôté de Maubeuge.

32 cahiers d'assiettes des impôts, en 1537, 1548-1550, 1555-1556.

XXVIII. — Prévôté du Quesnoy.

Comptes et chassereaux de tailles imposées sur les villages de cette prévôté. L'un de ces comptes renseigne une imposition pour le présent de six chandeliers d'argent doré, offert au duc d'Aerschot, en 1605, à l'occasion de son remariage avec la fille du marquis d'Havré.

XXIX. — Bailliage de Rœulx.

3 comptes rendus au comte de Hainaut et à son conseil par

Evrard de le Haye, chevalier, bailli de Rœulx, des exploits de ce bailliage, de 1410 à 1414.

XXX. — Prévôté-le-Comte, à Valenciennes.

Rouleaux de procédures, du XVe siècle. — Dossiers divers.

XXXI. — Prévôté d'Elouges [1].

17 cahiers au rôle des plaids, des années 1658-1701. — Reg. aux plaids, précédé d'une table des villages de la prévôté et embrassant les années 1726 à 1765. — 2 visites des chemins et cours d'eau, des années 1719 et 1775. — Visite des fours, forges, brasseries et cheminées, faite en 1790. — 4 visites du charbonnage, des années 1780, 1782, 1784 et 1787. — 40 procès civils, des années 1650, 1668, 1671, 1675-1677, 1679-1683, 1685-1687, 1689, 1695, 1698, 1701, 1723, 1728, 1739 et 1740. — Cahier intitulé : *Registre des rencharges de l'office de la prévôté d'Élouges*, du 15 mars 1683 au 15 janvier 1718. — 4 préférences sur biens saisis, des années 1669, 1686, 1687 et 1740. — 72 plaintes, rapports et informations, des années 1654, 1656, 1661, 1670, 1680, 1682, 1683, 1686-1689, 1691-1694, 1699-1701, 1710, 1719, 1720, 1722, 1726, 1729, 1733, 1735, 1739, 1742, 1748, 1752, 1755 et 1775. — 2 dépêches du conseil des finances adressées au prévôt de Quickelberg, le 4 octobre 1784. — Compte des droits seigneuriaux, de 1682-1695.

[1] La prévôté d'Élouges, qui appartenait au souverain, fut engagée à Jean Lefèvre, le 5 août 1605. Elle passa ensuite à la famille de Ronquier et à celle de Belhomme, toujours à titre d'*engagère*. Le prévôt exerçait sa juridiction sur 27 villages. Cette prévôté avait été détachée de celle de Mons.

XXXII. — Recette des droits d'entrée et de sortie et autres du département de Charleroi.

4 comptes, des années 1737, 1786, 1789 et 1790.

XXXIII. — Audience militaire.

5 dossiers d'affaires instruites ou jugées par les auditeurs des gens de guerre dans la province de Hainaut : Pesqueur (1676,) Thireau (1685) et Biseau (1687, 1690 et 1698).

XXXIV. — Chef-lieu souverain de Mons.

Les juridictions échevinales du Hainaut ressortissaient les unes au chef-lieu de Mons et les autres au chef-lieu de Valenciennes. Plusieurs autres villes — Binche, Chimay, Landrecies, Lessines et Rœulx, — étaient en possession de chartes et coutumes auxquelles les magistrats des localités voisines s'en référaient pour les points obscurs sur lesquels ils avaient à juger [1].

Avant le démembrement du Hainaut, par suite des conquêtes de Louis XIV, le chef-lieu de Mons exerçait sa juridiction sur 401 villes, villages, hameaux et seigneuries [2].

Ce chiffre donne une idée de la valeur des archives qui nous restent de l'ancien siége souverain du magistrat de Mons. Malheureusement, plusieurs documents importants de ces archives sont mêlés aux registres du dépôt des archives communales.

[1] Voy. Bivort, *Ancien droit Belgique. Analyse chronologique des chartes, coutumes, etc., qui ont régi le Hainaut*, p. 24. — Pinchart, *Histoire du conseil souverain de Hainaut*, p. 29.

[2] On en trouve la liste dans l'ouvrage cité de M. Bivort, pp. 81-85.

Les archives du chef-lieu de Valenciennes sont conservées aux archives municipales de cette ville. — La liste des villes et villages qui ressortissaient à ce chef-lieu est imprimée dans l'ouvrage de M. Bivort, pp. 86-90.

Voici la composition du fonds des archives du chef-lieu de Mons :

405 liasses de dossiers de procédures, réparties sous les noms des greffiers successifs, de 1439 à 1794, comme suit : Willame Mahieu, une liasse, de 1439 à 1457; Mathieu Loost, une liasse, de 1469; Bauduin Chamart, une liasse, de 1474 à 1484; Jean De le Fosse, 5 liasses, de 1485 à 1516; Jean Franeau, 6 liasses, de 1516 à 1532; Jean Descamps, 19 liasses, de 1532 à 1554; Claude Franeau, 22 liasses, de 1554 à 1574; Louis Lefrancq, 6 liasses, de 1574 à 1583; Jean Dupont, 21 liasses, de 1583 à 1616; Jonnart, 8 liasses, de 1616 à 1628; Raulx, 29 liasses, de 1628 à 1647; Mulpas, 10 liasses, de 1647 à 1650; Pottier, 16 liasses, de 1650 à 1655; Le Duc, 34 liasses, de 1655 à 1679; Simon Le Roy, 26 liasses, de 1679 à 1695; Du Mon t deHoldre, 4 liasses, de 1695 à 1699; Cuvelier, 32 liasses, de 1699 à 1718; Arnould-Bruno Petit, 70 liasses, de 1718 à 1753; Pienne, 16 liasses, de 1754 à 1760; de Wesemal, 9 liasses, de 1760 à 1764; Le Roy, 37 liasses, de 1764 à 1782; d'Assonleville, 32 liasses, de 1782 à 1794. — 16 inventaires des procès jugés, des dites années. — 92 reg. aux charges d'enquêtes ou autorisations de juger accordées au gens de loi, de 1410 à 1794. — 26 reg. aux charges, sentences, forclusions, etc., dépêchées par le greffe, de 1578 à 1792. — 95 reg. aux plaids, de 1451 à 1699. — 71 reg. aux rallongements péremptoires, de 1589 à 1794. — 42 reg. aux rallongements non péremptoires, de 1667 à 1794. — 14 reg. aux procurations, de 1581 à 1795. — 48 reg. aux apostilles, de 1590 à 1794. — 6 reg. aux nantissements faits entre les mains des greffiers, de 1679 à 1791. — Dossiers de liquidations. — 6 inventaires des dossiers de liquidations, de 1655 à 1794. — 18 reg. aux dénoncements, de 1595 à 1795. — 4 recueils de pièces concernant l'origine, la juridiction et les priviléges, us et coutumes du chef-lieu.

XXXV. — Greffes des échevins de Mons, du jeudi et du mardi [1].

Recueil d'extraits de divers registres concernant les priviléges accordés aux échevins de la ville de Mons de juger de tous cas criminels et civils commis par les bourgeois et manants de cette ville, et autres demeurant en la juridiction d'icelle, de 1423 à 1552. — 6 registres aux plaids, de 1428 à 1555 (avec lacunes). — 38 reg. aux rôles, de 1622 à 1794.— Inventaire des sentences criminelles, de 1750 à 1764. — Dossiers de procès civils et criminels, parmi lesquels on en trouve pour crimes de magie, de sorcellerie et d'hérésie. — Dossier contenant l'enquête tenue par un échevin de Mons, le 21 novembre 1655, ensuite de l'ordonnance de Juan de Paredès, conseiller du roi et auditeur général de ses armées aux Pays-Bas, au sujet de l'accusation portée contre le maître de camp de Maugré, gouverneur de Landrecies, à l'occasion de la prise de cette dernière ville par les Français. — 10 reg. aux ajours de paiements, de 1575 à 1793. — 4 reg. aux cautions, de 1628 à 1778. — 10 reg. aux dénoncements ou mises en vente d'immeubles, de 1642 à 1780. — Recueil de bans de police, publiés au xve siècle. — 16 reg. aux rapports des commis aux octrois et des sergents pour contraventions de police, de 1641 à 1647 et de 1702 à 1779. — Répertoire des affaires de police et de justice criminelle, du 25 juin 1788 au 31 décembre 1790, renseignant 1127 affaires dont un certain nombre ont rapport aux évènements politiques. Il est précédé d'une résolution du 21 août 1788, par laquelle le magistrat charge la commission de police de tenir ce registre. — 8 reg. aux déclarations des naissances d'enfants illégitimes ou nés hors de mariage, de 1602 à 1633, de 1646 au 14 thermidor an IV. Ces déclarations, faites sous serment par les mères ou les sages-femmes, sont parfois accompagnées de plaintes et d'accords intervenus pour la nourriture et l'entretien de ces enfants.

[1] Ce dernier était le greffe de police. — Voy. De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 123. — Pinchart, *Histoire du conseil souverain de Hainaut*, p. 30, et notre introduction au recueil des *Ordonnances et règlements de police de la ville de Mons*, publié en 1864 (Mons, Henri Thiemann, in-8°).

XXXVI. — Cours féodales, autres que celle du comté de Hainaut [1].

Les archives de ces cours se composent d'actes sur parchemin et sur papier, réunis en liasses, et de registres. Ces actes, passés devant le bailli et les hommes de fief des dites cours, et appelés souvent *devoirs de fiefs*, sont des reliefs, des dénombrements, des rapports, des déshéritances et adhéritances ou ventes de fiefs. En voici le relevé, par ordre alphabétique des cours :

Angre, une liasse, de 1708 à 1725.

Angreau et Ployche en Meaurain, un registre (écrit des deux côtés), de 1778 à 1794.

Baronnie d'Antoing, une liasse, de l'année 1657.

Arbre et Attre, une liasse, de 1581 à 1793.

Audregnies, une liasse, de 1672.

Aveld-sous-Marcq, une liasse, de 1697 à 1795.

Pairie d'Avesnes, une liasse, de 1615 à 1646.

Aymeries, un acte de 1526 (copie).

Bagenrieux-en-Neuville, une liasse, de 1696 à 1793.

Pairie de Barbençon, une liasse, de 1688-1715.

Pairie de Baudour, une liasse, de 1655 à 1784.

Bauffe et Lahée [2], un reg., de 1770 à 1793.

Beaumont, une liasse, des années 1508, 1588, 1595, 1608, 1630, 1673 et 1690.

Bellignies, une liasse, de 1667.

Berlaimont ou La Longueville, 4 reg. et une liasse, des années 1686, 1719 à 1794. (Ces documents ne concernent que les fiefs tenus de la dite cour dans le Hainaut impérial).

Biesme-Mellet, une liasse, de 1616 à 1792.

Bièvres, un acte de 1573.

[1] Les attributions de la cour féodale de Hainaut rentraient, ainsi qu'on l'a vu précédemment, dans celles du conseil souverain.

[2] La terre de Bauffe fut vendue au baron de Sécus, par le prince Pignatelli, le 16 décembre 1767.

Blaton, un acte de 1649.

Blicquy, un reg. (écrit des deux côtés, et où sont transcrites des commissions de gardes et de sergents), et une liasse, de 1610 à 1794.

Bouchain, 2 actes de 1550 et 1609.

Boussoit. — Voy. *Strépy*.

Boussu et Blaugies, un reg. et 2 liasses, des années 1561, 1629 à 1792. — On a joint au registre une copie des lettres d'appointement entre Jehan de Hennin, seigneur de Boussu, et Baudart de Cuvillers, en date du 1er février 1367 (n. st.). — Boussu était une pairie du comté de Namur [1].

Bracquegnies. — Voy. *Strépy*.

Brugelette, Mastaing, Mévergnies et Hérimelz, une liasse, des années 1680, 1703 et 1707.

Chapitre de Cambray, une liasse, de 1603 à 1758, concernant des fiefs à Isières et Ogy.

Pairie de Chièvres, 8 reg. et une liasse, de 1517 à 1794.

Pairie de Chimay, une liasse, des années 1571 à 1710.

Prévôté du chapitre de Condé, un acte de 1632.

Écaussines-Lalaing, un acte de 1665.

Ecaussines-Saint-Remi, une liasse, de 1752 à 1791.

Abbaye d'Eenaeme, une liasse, de 1589 à 1787, concernant les terres de cette abbaye à Flobecq et à Bassilly.

Pairie d'Enghien et Rebecq, 35 reg. et une liasse, des années 1357, 1550, 1582 à 1795.

Esplechin, un reg. de 1698 à 1789.

Fanuelz-en-Saint-Vaast, une liasse, du xvie au xviiie s.

Flobecq et Lessines, une liasse, de 1721 à 1733, concernant un fief à Wodecq.

Frasne, cartulaire des fiefs, formé par le bailli Jean Le Boucq, en 1552.

Gosselies, un reg., de 1770 à 1775. — Cette cour ressortissait à celle du duché de Brabant.

[1] Voy. notre notice: *Boussu en Hainaut, pairie du comté de Namur*, dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, t. ii, p. 77.

Grincourt, une liasse, de 1741 à 1749.

Haine-Saint-Pierre. — Voy. *La Hestre.*

Hainin et Tourpes, un reg., de 1777 à 1792.

Haulchin, une liasse, de 1574, 1595, 1626 et 1628.

Abbaye d'Haumont, une liasse concernant les terres tenues de cette abbaye à Givry.

Duché d'Havré, 2 volumineuses liasses, de 1594, 1628 à 1795.

Henripont, une liasse, de 1671 et 1724.

Houdeng-Aimeries, une liasse, de 1638 à 1792.

Irchonwelz, une liasse, de 1636 à 1792.

La Catoire et Pipaix, une liasse, des années 1705, 1736 et 1743.

Ladeuze, une liasse, de 1670 à 1794.

La Hestre et Haine-Saint-Pierre, un reg. et une liasse, des années 1700 à 1771, 1781 à 1792.

La Houssière, a Liberchies, une liasse, de 1643 à 1665 et un cartulaire-chassereau, formé par le bailli Charles Heyne, en 1643.

La Royère, Lobel, les Hotteurs et Bourgies, a Néchin, trois liasses (xviiie siècle).

Leaucourt, une liasse, de 1727.

Pairie de Lens, une liasse, de 1404, concernant un fief à « Chastiauls-Thieusies [1]. »

Lessines. — Voy. *Flobecq.*

Leuze, une liasse, des années 1429, 1497, 1508, 1561, 1571, 1592, 1636 et 1698.

Abbaye de Liessies, une liasse, de 1601 et 1752.

Loignies, une liasse, de 1691.

Masnuy-Saint-Pierre, une liasse, de 1683 à 1776.

Mastaing. — Voy. *Brugelette.*

Maulde, une liasse, de 1685 à 1701.

Meslin-l'Evêque, un reg., de 1620 à 1647.

Mévergnies. — Voy. *Brugelette.*

[1] Casteau-lez-Thieusies.

Montignies-lez-Lens, 4 reg., des années 1526 à 1699, 1701 à 1795.

Montignies-Saint-Christophe, un reg. en mauvais état, et un cahier, de 1676-1744.

Néchin. — Voy. *Grincourt.* — *La Royère,* etc.

Neuville. — Voy. *Bagenrieux.*

Oisy (en Cambrésis), une liasse, de 1344, 1455, 1497, 1565 et 1670.

Onnezies et Autreppe, un reg., de 1777 à 1794.

Ottignies, 5 reg. et une liasse, de 1463 à 1790, concernant des fiefs sous Hal et Lembecq.

Péruwelz, une liasse, de 1592.

Pairie de Petit-Quévy, un reg., de 1744 à 1792.

Pipaix. — Voy. *La Catoire.*

Seigneurie des Prets, a Steenkerque, une liasse, de 1643 à 1793.

Quiévrain, 4 reg. et 2 liasses, de 1614 à 1793. On y trouve joint un acte (sur parch., avec sceaux) de vente par le duc d'Aerschot, d'une partie du Bois-Madame-entre-deux-Eaux, à Quiévrain, du 26 mai 1589, avec approbation donnée à cet acte par Charles de Croy, prince de Chimay, son fils, le 9 juin suivant.

Quiévrechin, une liasse, de 1607.

Pairie de Rœulx, un reg. et une liasse, de 1701 à 1793. — Au reg. sont joints : 1° une copie des lettres de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, du 1er avril 1433, n. st., accordant à Antoine de Croy la terre de Rœulx ; — 2° le dénombrement (sur parch.) de la moitié du fief de Gages, consistant en donjon, manoir, etc., du 25 janvier 1333, n. st.

Pairie de Roisin, un reg. et une liasse, de 1617, 1639, 1686 à 1794. Le reg. contient, outre les actes dits devoirs de fiefs, les procès-verbaux des plaids de cette cour.

Abbaye de Saint-Amand, un reg. sur parch., et une liasse, des années 1591, 1627 à 1786.

Abbaye de Saint-Denis, une liasse, de 1672 à 1793.

Baronnie de Saint-Fœuillien et La Croix, une liasse, de

1700-1702, intitulée : « Exécution du fief de Lombard à la Croix. »

Abbaye de Saint-Ghislain, 3 reg. et 2 liasses, de 1600 à 1795, et un cartulaire des fiefs mouvants de cette abbaye, formé au xve siècle.

Religion de Saint-Jean de Jérusalem, une liasse, de 1536-1590, concernant des fiefs à Saint-Symphorien.

Abbaye de Saint-Martin de Tournay, une liasse, des années 1743, 1752 et 1762.

Abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand, une liasse, de 1726 à 1772, concernant des fiefs à Hollain.

Prévôté et chapitre de Saint-Quentin, a Maubeuge, acte concernant un fief à Havay, 1611.

Prévôté du chapitre de Saint-Vincent de Soignies, un reg. et 2 liasses, des années 1512 à 1593, 1639 à 1793.

Chapitre de Sainte-Waudru de Mons, 3 reg. et 11 liasses, de 1411 à 1793.

Saintes, un reg., de 1591 à 1726.

Sars-la-Bruyère, une liasse, de 1712 à 1794.

Sars-Longchamps, une liasse, des années 1577, 1619 et 1625.

Pairie de Silly[1], 2 reg. (dont un cartulaire-chassereau) et une liasse, des années 1502, 1589 à 1610, 1741 à 1795.

Prévôté de Sirault, recueil des fiefs mouvants de cette prévôté, formé en 1628.

Spiennes, une liasse, des années 1564, 1608 et 1613.

Steenkerque. — Voy. *Seigneurie des Prets.*

Strépy-Bracquegnies et Boussoit, une liasse, des xvie, xviie et xviiie s.

Tongre-Notre-Dame, une liasse, de 1777 à 1794.

Tourpes. — Voy. *Hainin.*

Trivières, une liasse, de 1673 à 1791.

Villers-Saint-Amand, une liasse, de 1743 à 1794.

---

[1] Voy. *Monuments anciens* du comte Joseph de Saint-Genois, t. I, p. 72.

XXXVII. — Greffes de justices seigneuriales et échevinales.

Tout seigneur ayant une cour féodale, tenait, à certaines époques de l'année, des plaids [1] ou sa cour plénière de justice, où tout méfait devait être prouvé par « franche vérité, » sur enquête préalable. Il y siégeait en personne dans les temps primitifs, et y était depuis représenté par son bailli ou le lieutenant-bailli, au milieu des féodaux ou des pairs de la seigneurie [2], parfois des échevins ou gens de loi. Ce corps était assisté d'un greffier. Il jugeait d'après les chartes, us et coutumes du pays, et la charte locale, lorsqu'il en existait une [3]. On pouvait aller en recours ou en appel contre ses arrêts au juge ou au conseil de justice supérieur.

Dans les villes franches, l'administration de la justice et de la police était uniquement confiée aux échevins, que le mayeur ou le prévôt [4] avait pour mission de semondre.

Ce sont les archives de justice et de police seigneuriales ou locales qui sont réunies sous la dénomination qui précède, et dans l'ordre qui va suivre.

Acren-Saint-Martin. — 9 reg. aux plaids du magistrat et de l'office du bailliage, du 4 octobre 1661 au 9 mai 1696. — Procès de l'année 1653.

[1] Les plaids ne doivent pas être confondus avec le siége pour la levée des droits féodaux et des rentes seigneuriales, que le mayeur et les échevins tenaient une ou plusieurs fois par an. — Voy. plus loin : xxxviii. *Archives seigneuriales.*

Au moyen-âge, les seigneurs ouvraient le plus souvent leurs tribunaux en plein air, au coin d'un chemin, sur une colline, et à l'ombre d'un ou de plusieurs arbres. Il fallut de longs efforts pour les obliger à tenir leurs plaids dans des lieux couverts.

[2] Souvent, les féodaux étaient empruntés à la cour féodale supérieure ou bien l'on en créait de fictifs, appelés hommes de fief *de plume* ou *sur plume*. — Voy. De Facqz, *Ancien droit Belgique*, t. i, pp. 60-64.

[3] Voy. xxxix. *Chartes et règlements communaux.*

[4] A Binche et à Valenciennes, c'était le prévôt qui convoquait les jurés et le conseil.

Anderlues. — Voy. *Fontaine-l'Evêque.*

Angre. — 7 procès, rapports et informations, des années 1706, 1707, 1732, 1741, 1757, 1764 et 1785.

Antoing. — Procès instruit par l'office du bailliage, en 1741.

Anvaing. *Seigneurie de l'abbaye de St-Amand.* — 2 cahiers intitulés : *Registres aux plaids de la cour féodale des terres et seigneuries de Saint-Amand, au quartier d'Anvaing, St-Sauveur et environs*, du 31 mai 1629 au 20 mars 1670.

Arbre et Attre. — Liasse de procès, rapports et informations, des XVIIe et XVIIIe siècles.

Asquillies. — 2 procès civils, des années 1786 et 1788.

Ath. *Seigneurie de l'abbaye de Liessies.* — Liasse de rapports faits par le garde des bois de l'office de la dite abbaye, des années 1700-1752. — Procès de l'année 1678.

Athis. — 2 cahiers aux plaids de l'office du bailliage, du 3 juin 1649 au 25 octobre 1652 et du 9 mai 1653 au 23 novembre 1657.

Aubechies. — Cahier aux plaids, du 18 octobre 1718 au 3 mai 1730.

Auberchicourt. — Registre aux plaids généraux, du 25 juin 1553 au 30 juin 1561.

Audregnies. — Plaintes, rapports et informations, de 1628-1779. — Procès-verbal de la visite des poids et mesures, faite en 1731. — Idem, des chemins, en 1776.

Aulnois. — 2 cahiers aux plaids du bailliage, du 1er février 1667 au 12 décembre 1681. — Registre au rôle de cet office, du 11 avril 1729 au 25 janvier 1732. — 4 comptes de biens saisis, rendus pour les années 1637, 1661, 1662 et 1669. — 15 jugements de condamnation aux amendes, des années 1552, 1666, 1692, 1694 et 1703. — 63 plaintes, rapports, informations et procès criminels, des années 1662 à 1794.

Autreppe. — 3 procès civils, des années 1682, 1705 et 1715.

Avesnelles-St-Denis. — Compte de la vente d'héritages et rentes appartenant à Mathieu Boisart, ensuite de plainte d'exécu-

tion faite par Firmin Ruidan, comme procureur de la veuve de Jean Beuzegnies, rendu pour l'année 1627.

Avesnes. — Cahier aux plaids du bailliage des bois, de janvier à mai 1587. — Compte des exploits du bailliage, de 1587 à 1588. — 3 procès, dont 2 civils et 1 criminel, des années 1561, 1613 et 1627.

Aymeries. — Reg. aux plaids du bailliage, du 6 juillet 1630 au 14 janvier 1655.

Baisieux. — 34 rapports, informations et procès, des années 1649, 1662, 1674, 1702, 1708, 1710, 1719, 1722, 1724, 1725, 1728, 1729, 1751, 1756, 1759, 1764, 1765, 1773, 1775-1777, 1780, 1788.

Barbençon. — Registre aux plaids du bailliage, des années 1607-1614.

Barry. — Information de l'année 1713 et procès de l'année 1783.

Basècles. — 2 procès jugés les 8 et 11 février 1772.

Bassilly. — 1° *Seigneurie de Saint-Vincent.* — 3 procès, rapports et information, des années 1700, 1733 et 1742.

2° *Seigneurie de l'abbaye d'Eenaeme.* — 2 procès civils, des années 1714 et 1772. — 11 rapports et informations, des années 1769, 1775, 1777-1779, 1783, 1786, 1788 et 1789.

Baudour. — Procès-verbal de visite des chemins et cours d'eau, du 31 mai 1772.

Bauffe et La Hée. — Procès, rapports et informations (xviii[e] s.). — Voy. *Tongre-Notre-Dame.*

Baugnies. — Rapports. 1786-1787.

Beaumont. — 4 procès, rapports et informations, des années 1554, 1559, 1561 et 1564.

Béclers. — Procès-verbal de la visite des chemins, faite en 1780.

Belœil. — 4 procès civils, des années 1687, 1693, 1704 et 1707.

Béthissart. — Voy. *Ormeignies.*

Biesme-Mellet. — Registre aux plaids, du 14 décembre 1672

au 13 mars 1687. — 4 requêtes, rapports et informations, des années 1682 et 1788.

Blaregnies. — Information tenue le 6 février 1778, au sujet d'une lettre minatoire contre le curé.

Blaton. — 2 procès civils, des années 1688 et 1782.

Blaugies. — 42 procès, rapports et informations, des années 1660, 1662-1742 et 1760-1789.

Blicquy. — 3 cahiers aux plaids, des années 1692-1723, 1742-1745 et 1766-1773. — 3 procès civils, des années 1718, 1766 et 1773.

Boussoit. — 5 procès civils, des années 1666, 1679, 1713, 1721 et 1731. — Préférence et compte de biens saisis, de l'année 1713.

Boussu. — 3 cahiers aux plaids, du 4 mai 1666 au 3 décembre 1669, du 6 au 20 octobre 1676, du 30 septembre 1721 au 3 juin 1725. — 22 jugements de préférence sur biens saisis, des années 1667, 1683, 1685, 1689, 1694, 1698, 1700, 1710, 1715, 1722, 1726, 1727 et 1729. — 11 procès civils, des années 1714, 1724, 1726, 1730, 1740, 1761, 1762, 1780 et 1793. — 10 procès criminels, des années 1725, 1726, 1742, 1772, 1786, 1789. — 35 rapports, plaintes et informations, des années 1642 à 1793. — 18 pr.-v. de visites des chemins, cours d'eau, fours, cheminées, etc., des années 1718, 1725, 1747, 1750, 1751, 1754, 1758, 1762, 1770, 1772, 1775, 1778 et 1783.

Braffe, 2 procès, des années 1692 et 1739.

Braine-le-Comte. — 11 procès civils, des années 1711, 1721, 1726, 1747, 1749, 1754, 1758, 1769, 1779, 1791 et 1794. — 9 rapports, informations et procès criminels, des années 1763, 1766, 1771, 1773 et 1775. — 2 visites des chemins et cours d'eau, des années 1761 et 1775. — Dossier intitulé : *Écrits au sujet de la défense des toits de paille en la ville de Braine-le-Comte;* année 1757.

Brugelette. — 22 comptes de vente de biens meubles, récoltes, etc., saisis; rendus pour les années 1680, 1681, 1699,

1704-1719, 1724-1731. — 14 procès, plaintes, informations, etc., des années 1701, 1702, 1706-1708, 1737, 1743, 1761 et 1783.

Bugnicourt. — Procès civil, de l'année 1612.

Bury. — Procès civil, de l'année 1693.

Buvrinnes. — Voy. *Fantignies.*

Cambron-Casteau. *Seigneurie de l'abbaye d'Anchin.* — Compte rendu à l'abbé d'Anchin par le bailli, des biens qu'il a fait arrêter et vendre, d'un individu qui avait tué sa femme, le 7 mars 1530 (n. st.).

Cambron-St-Vincent. *Seigneurie d'Embize.* — Procès criminel, de l'année 1793.

Carnières. — Cahier aux plaids tenus par l'office du bailliage, du 26 avril 1697 au 7 novembre 1757.

Casteau. — 4 procès civils, des années 1690, 1713, 1724 et 1782.

Chapelle-a-Wattinnes. — 4 comptes de liquidation, rendus pour les années 1680, 1695, 1698 et 1701.

Chièvres. — 34 cahiers aux plaids, des années 1566 à 1794 (avec lacunes). — 38 préférences sur biens saisis sous l'autorité de cet office, des années 1627-1793. — 29 procès civils dits *procès à loi*, des années 1647-1788. — 31 cahiers aux exploits des sergents, des années 1620 à 1774.

Chimay. — 2 cahiers aux plaids, du 28 janvier 1647 au 30 octobre 1648, et du 13 novembre 1656 au 24 janvier 1667. — 4 procès, de l'année 1622. — 2 comptes des biens de Philippe Colins, absent, rendus pour les années 1792 et 1793.

Chin et Ramegnies. — 5 registres aux plaids, du 25 septembre 1696 au 20 avril 1723 et du 22 septembre 1749 au 9 juin 1784.

Condé. — 3 procès civils, des années 1574, 1653 et 1704.

Constantin, a Kain. — 2 registres aux plaids et aux œuvres de loi, du 16 mai 1724 au 9 octobre 1755 et du 5 mai 1763 au 4 novembre 1791.

Courcelles. — Voy. *Rianwelz.*

CRESPIN. — 2 procès civils, des années 1631 et 1636.

CROIX-LEZ-ROUVEROY. — Procès-verbaux de visites des chemins, fours et cheminées, en 1715, 1759-1764.

CUESMES. *Seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru.* — 121 rapports, informations et procès criminels, des années 1656-1793. — Liasse de rapports, des années 1656 à 1707. — 10 préférences instruites sur biens saisis, des années 1608, 1625, 1627, 1628, 1643, 1654, 1661, 1671 et 1674.

ÉCAUSSINES-ST-REMI. — Registre au rôle, des années 1738 à 1755. — 3 rapports et informations, de l'année 1757.

ENGHIEN. — 3 reg. aux plaids, de 1680-1783 (avec lacunes). — 2 procès civils.

ESCANAFFLES. *Seigneurie de Grandbreucq.* — Information tenue au comté de Grandbreucq, le 16 mars 1735.

ESPLECHIN. *Seigneurie de Saint-Martin.* — 2 registres aux plaids et œuvres de loi, du 18 novembre 1697 au 11 juillet 1733 et du 18 janvier 1734 au 17 avril 1791.

ESTINNES ET BRAY. — 2 procès civils, des années 1699 et 1701.

EVERBECQ. — Procès criminel, de l'année 1728.

EVREGNIES. *Seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin.* — Volume intitulé : *Registre-journal des plaidoiries de la terre et seigneurie d'Evregnies et dépendances d'icelle, appartenant à Messeigneurs les abbé, prieur, religieux et couvent de l'église et abbaye de Saint-Martin, en Tournai, etc., du 8 août 1621 au 9 avril 1630.*

FANTIGNIES, A BUVRINNES. — Registre aux plaids, traites et rencharges, du 5 novembre 1666 au 19 novembre 1714. — 7 plaintes, rapports et informations, des années 1669, 1670, 1676, 1682, 1693 et 1725.

FARCIENNES ET TERGNÉE. — Registre aux plaids, du 6 août 1778 au 24 mai 1787.

FAYT-LE-FRANC. — Voy. *Rampemont.*

FONTAINE-L'ÉVÊQUE ET ANDERLUES. — Reg. aux nantissements faits entre les mains du bailli, de 1716 à 1749. — Journal du même officier. — Procès, 1751.

Forchies-la-Marche. — Procès civil, jugé le 14 novembre 1689.

Framanteau, a Maulde. — Liasse de procès-verbaux des plaids, et pièces jointes, de la cour féodale, des années 1760 à 1766.

Frameries. — Procès et information, des années 1707 et 1781.

Frasnes-lez-Buissenal. — 4 procès civils, des années 1710, 1780 et 1781.

Froidmont. — Registre aux plaids, du 23 mai 1735 au 10 avril 1795. Il porte au 1er feuillet, les armes enluminées de l'abbaye de Saint-Ghislain.

Froyennes. — 8 registres aux plaids et aux œuvres de loi, des années 1653 à 1670 et 1671 à 1795.

Gages. — 23 rapports, informations et procès, des années 1719, 1721, 1722, 1730, 1746, 1749, 1750, 1753, 1754, 1756, 1758, 1760, 1762 et 1765. — Procès-verbal de la visite des chemins et cours d'eau, faite en 1753.

Gammerage. — Procès civil, de l'année 1720.

Gaurain-Ramecroix. — Rapport, de l'année 1780.

Genly. — Procès civil, de l'année 1735.

Germignies. — Registre aux plaids, du 16 décembre 1660 au 22 juin 1672.

Ghissegnies. — Registre aux plaids, du 1er juin 1644 au 3 mai 1645.

Ghlin. 1° *Seigneurie du duché d'Havré.* — 375 plaintes, rapports et informations, des années 1657-1640, 1649-1669, 1672-1739 et 1741 à 1759. — 19 visites des chemins, rivières, fossés, cheminées, fours, brasseries, etc., des années 1726 à 1771.

2° *Seigneurie de Milfort.* — 9 plaintes et informations, des années 1741-1781. — 2 pr.-verb. de visites des chemins et cours d'eau, des années 1741 et 1748.

Givry. — Volume intitulé : *Registre des plaids de l'office de la prévôté de Givry, du temps d'André Scouperman, greffier, commençant le 3 juin 1688, finissant le 5 août 1735.* — 22 procès

civils, des années 1705, 1707, 1710, 1719, 1729, 1730, 1733-1735, 1740, 1741, 1743, 1745, 1746, 1755, 1759, 1788. — 3 jugements de préférence sur biens saisis, des années 1686, 1689, 1693. — 115 rapports, informations et procès criminels, des années 1703 à 1785. — 14 procès-verbaux de visites des chemins, cours d'eau, waressais, poids et mesures, des années 1705 à 1786.

Gœgnies-Chaussée. — Préférence sur biens saisis, de l'année 1668. — 20 procès, rapports et informations, des années 1717-1772. — 5 procès-verbaux de visites des chemins, cours d'eau, etc., des années 1715, 1726, 1739 et 1752.

Gondregnies. — Voy. *Irchonwelz.*

Grandmetz. — 3 procès, rapports et informations, des années 1652, 1656 et 1658.

Grandreng. — Registre aux plaids, de l'année 1702. — 2 procès civils, des années 1679 et 1755.

Haine-Saint-Pierre. — Voy. *La Hestre.*

Harvengt. — 6 procès civils, des années 1639, 1688, 1694, 1696, 1741 et 1755.

Haulchin. — 5 cahiers aux plaids, du 22 novembre 1560 au 23 mai 1597, du 3 janvier 1599 au 6 avril 1618, du 11 août 1679 au 15 janvier 1683. — Liasse de plaintes à loi, des années 1599 à 1695.

Havay et Ihy. — Une liasse de commissions d'office, préférences et comptes de biens saisis. — 20 informations, plaintes et rapports, des années 1668 à 1779. — 9 procès-verbaux de visites des chemins et cours d'eau, des années 1717, 1729, 1732, 1733, 1747, 1752 et 1783.

Havinnes et Ramecroix. *Seigneurie de Béthomée.* — 2 registres aux plaids et aux œuvres de loi, du 31 août 1742 au 11 novembre 1789.

Havré. — 11 cahiers aux plaids de l'office du duché, du 12 mai 1651 au 17 février 1656, 26 novembre 1666 au 7 février 1670, 8 août 1672 au 14 janvier 1678; 3 juillet 1680 au 27 janvier 1690, 18 avril 1691 au 18 mai 1692, 4 mai 1696 au 7 décembre 1703, 7 juin 1704 au 21 juin 1748, 14 avril 1747 au

19 mai 1789, et du 9 août 1748 au 10 décembre 1792. — 30 procès civils et préférences sur biens saisis, des années 1625 à 1777. — Liasse d'arrêts et rencharges, des années 1656 à 1717. — 348 rapports, plaintes, informations et procès criminels, des années 1689 à 1789. — 2 comptes de biens saisis, rendus au bailliage, pour les années 1739 et 1768.

Hellebecq. — Plaintes à loi, de 1690-1713. — Compte de biens saisis.

Hensies. — 36 procès à loi, des années 1747 à 1792. — 64 plaintes, rapports, informations et procès criminels, des années 1630 à 1788.

Hertain. — Volume intitulé : *Registre aux plaids et œuvres de loi de la haute justice et seigneurie d'Hertaing*, du 23 juillet 1778 au 4 février 1795.

Hollain [1]. — 7 reg. aux plaids, du 28 octobre 1635 au 19 juin 1688, du 13 janvier 1700 au 12 décembre 1718, du 8 avril 1737 au 5 octobre 1795. — 8 procès-verbaux de visites des chemins, coulants d'eau, ponts, etc., de 1759 à 1788. — Inventaire, dressé en l'an XII, des titres, papiers, registres et documents déposés au greffe de cette seigneurie.

Hornu. — Préférence sur biens saisis, de 1645. — 5 rapports et informations, des années 1757 à 1779.

Horrues. — 3 procès civils, des années 1688, 1710 et 1771.

Hoves. *Seigneurie de Saint-Denis.* — Procès criminel, de 1732.

Hyon. — 6 procès-verbaux des visites des chemins, faites en 1732, 1740, 1748, 1752 et 1755. — Rapport, de l'année 1768.

Ihy. — Voy. *Havay*.

Irchonwelz, Moulbaix-Chasteler, Silly et Gondregnies. — Reg. aux plaids des cours féodales d'Irchonwelz, Moulbaix-Chasteler, Silly et Gondregnies, du 10 janvier 1760 au 6 mars 1794.

[1] Voy. l'article publié par feu Lecouvet, sous le titre : *Les sorcières de Hollain*, dans le t. II, p. 127, des Annales du Cercle archéologique de Mons.

— 15 rapports, informations et procès criminels, de 1724 à 1791. — 5 procès-verbaux de visites des chemins, cours d'eau, et de l'échenillage, à Irchonwelz, des années 1731, 1732, 1736, 1752 et 1757.

Isières. — *Seigneurie du chapitre de Cambray.* — Reg. aux plaids, du 16 octobre 1632 au 23 janvier 1649. — Préférence, de l'année 1715. — 4 comptes de biens saisis, des années 1684 à 1733.

Jurbise. — 6 procès civils, des années 1660 à 1791.

Kain. — Voy. *Constantin.*

Kestel. — Lettres de Philippe, archiduc d'Autriche, datées de Bruxelles, le 24 octobre 1495, mandant à son premier huissier ou sergent d'armes, de signifier aux gens de loi de Kestel d'avoir à comparaître par-devant son grand conseil, pour y voir annuler ou rectifier le jugement rendu par eux dans la cause entre Marguerite Scoutetten et Walleran VanderBulct et son frère Jean, au sujet d'une plainte à loi faite par la dite Marguerite en revendication d'une rente viagère due sur un héritage à Kestel, terre d'Enghien et de Brabant. (Orig., sur parch., avec grand sceau en cire rouge.)

Ladeuze. — 7 préférences sur biens saisis, des années 1681 à 1744. — 3 informations, des années 1746, 1753 et 1791. — 3 pr.-verb. de visites des chemins, des années 1704, 1753, 1791.

La Hamaide. — Procès civil, de l'année 1708.

La Hestre et Haine-Saint-Pierre. — Préférence sur le produit de la vente d'un fief qui fut à Marc-Antoine Doulcement, des années 1720-1721.

Lambusart. — Reg. au rôle, de 1687-1726. — 2 liasses de requêtes, comparutions et enquêtes, des années 1679 à 1731.

Lanquesaint. — Préférence, de 1680-1681. — 2 comptes de biens saisis, des années 1680 et 1709.

Lens. — Cahier aux plaids, du 24 mai 1653 au 19 décembre 1654. — Reg. aux exploits, du 13 janvier 1773 au 19 août 1789. — 8 procès civils, des années 1710 à 1792. — 3 préférences sur biens saisis, des années 1685, 1690 et 1762. — 2 liquidations,

des années 1730 et 1780. — 78 plaintes, informations, etc., des années 1785 à 1793.

LESSINES. — 2 procès civils, des années 1684 et 1757.

LEUZE. *Seigneurie du chapitre de Saint-Pierre.* — 23 procès civils, des années 1560 à 1789. — Reg. aux plaids, du 5 mai 1610 au 6 juillet 1616. — Cahier aux commissions délivrées aux sergents, des années 1661-1675. — 31 comptes de ventes de biens meubles et effets saisis, des années 1663 à 1786. — 38 procès criminels, rapports et informations, des années 1714 à 1728 et 1779 à 1788. — 2 procès-verb. des visites des chemins, cours d'eau, etc., faites en 1783 et 1785.

LIGNE. — 4 procès civils, des années 1517, 1630, 1689 et 1695.

MACON. — Cahier aux plaids, du 8 janvier 1624 au 17 novembre 1625.

MAFFLES. — Liasse de rapports et informations, de 1706-1719. — 3 procès-verb. de visites des chemins, cours d'eau, etc., des années 1689, 1712 et 1713.

Seigneurie de le Hove. — 4 rapports, informations, etc., de 1744-1783.

MARCHIPONT. — Liasse d'une traite et rencharge sur biens saisis, de 1787-1788.

MASNUY-SAINT-JEAN. — Procès-verbal de la visite des chemins, rues, cours d'eau, etc., du 7 novembre 1721.

MASNUY-SAINT-PIERRE. — 5 rapports et informations, des années 1666-1771.

MAULDE. — Procès-verbal de la visite des chemins de la vicomté de Maulde et de la cour d'Abaumont, faite en 1699. — Voy. *Framateau.*

MECQUIGNIES. — 2 procès civils, des années 1703 et 1704.

MERBES-LE-CHATEAU. — Procès criminel, instruit par le prévôt des terres de Merbes-le-Château, Sars et Ghoy la Buissière, en 1772.

MESLIN-L'ÉVÊQUE. — 52 comptes de ventes de meubles et effets saisis, des années 1660 à 1733. — 4 comptes de biens saisis, pour les années 1661 à 1703. — Compte des biens saisis

de l'archevêché de Cambray, pour les aliments du vicaire, de l'année 1721.

MOLEMBAIX. — 2 cahiers aux plaids, des années 1620 et 1621.

MONS [1]. — *Seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru.* — Registre intitulé : *Plaids tenuz en la court de l'église madame Saincte-Waldrut de Mons*, du 30 mai 1463 au 7 juin 1476. — Reg. aux arrêts des plaids, du 20 octobre 1470 au 7 décembre 1476. — 6 reg. aux plaids du bailliage, du 21 septembre 1527 au 3 novembre 1574, du 21 mai 1604 au 10 février 1610, du 5 mars 1610 au 1er mars 1625, du 11 avril 1625 au 20 janvier 1690, du 11 décembre 1693 au 3 mai 1764. — Reg. intitulé : *Arrêts et rencharges des offices de Sainte-Waudru, servant aussi pour la cour féodale*, de 1655 à 1704. — Reg. aux plaids de la cour féodale, de 1707 à 1776. — Reg. (non relié) aux sentences sur ajours et citations en matière civile, du 8 juin 1774 au 15 janvier 1791. — 3 procès civils, des années 1655, 1657 et 1668. — 32 rapports, informations [2] et procès criminels, des années 1683 à 1792. — 5 comptes rendus par le sergent du chapitre et par le sergent du Béguinage, de biens délaissés par diverses personnes, en 1456, 1523, 1524, 1556 et 1559.

Seigneurie d'Havré, dite de la Châtellenie. — Volumineux recueil de pièces et dossiers divers, des XVIIe et XVIIIe siècles [3].

MONTIGNIES-LEZ-LENS. — 14 préférences et comptes de biens saisis, des années 1614 à 1775. — 20 plaintes et procès à loi, des années 1684 à 1776. — 272 rapports, informations, etc., des années 1619 à 1791.

Seigneurie de l'abbaye d'Hasnon. — 6 procès civils, des années 1608, 1672, 1684, 1692, 1708 et 1733. — Reg. aux plaids de la cour féodale, du 25 octobre 1641 au 13 mai 1644, du 22 octobre 1663 au 12 mars 1672, et du 11 janvier 1658 à 1774. — 40

[1] Voy. la section XXXV. *Greffes des échevins de Mons.*

[2] Entre autres : sur le vol de la lampe pendant au milieu du chœur, devant le grand autel de l'église de Sainte-Waudru, commis dans la nuit du 27 au 28 février 1682.

[3] Nous en avons donné l'analyse t. VIII, p. 263, des *Annales du Cercle archéologique de Mons.*

plaintes et rapports faits par le sergent des bois, des années 1706 à 1715, 1722, 1725, 1771-1785. — Reg. aux rapports concernant la terre de Montignies-lez-Lens et la seigneurie d'Hasnon, à Neufville, 18e siècle. — 3 dossiers de pr.-verb. de visites de chemins, cours d'eau, waressais, forges, brasseries, fours, etc., des années 1716, 1752, 1760 et 1767.

Montignies-Saint-Christophe. — Reg. au rôle, aux apostilles et aux commissions d'officiers, de 1776 à 1781.

Montignies-sur-Roc. — 46 dossiers de plaintes, rapports et informations, des années 1659 à 1791. — Procès-verbal de visite des chemins et cours d'eau, de l'année 1743.

Montrœul-au-Bois. — Liasse de procès-verbaux de visites des chemins, waressais, cours d'eau, etc., au xviiie siècle.

Montrœul-lez-Ciply. — 2 rapports et procès, des années 1683 et 1699.

Mont-Sainte-Aldegonde. — Procès civil, de l'année 1789.

Moulbaix. — Liasse de procès-verbaux de visites des chemins, etc., de 1751 à 1792. — Voy. *Irchonwelz.*

Moustier. — Document intitulé : *Registre des plaidoyers-verbaux de l'office de Moustier*, du 26 novembre 1625 au 19 janvier 1632.

Néchin. *Seigneurie de Lobel.* — 6 reg. aux plaids, des années 1567 à 1663. — 2 liasses de procès-verbaux des plaids et pièces y relatives, des années 1664, 1667, 1678 et 1679.

Neufville. — Reg. aux plaids, du 20 avril 1632 au 2 mai 1692. — 66 informations, plaintes et rapports, des années 1629 à 1791.

Seigneurie de l'abbaye d'Hasnon. — 3 préférences et un compte de biens saisis, des années 1667-1741. — 35 rapports et informations, des années 1670-1771. — 5 dossiers de procès-verbaux de visites des chemins et cours d'eau, des années 1707, 1721, 1726, 1768 et 1769.

Seigneurie de Fellignies et Godimont. — 18 plaintes, rapports, informations et procès, de 1721 à 1792.

Nimy-Maisières. *Seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru.*—

114 rapports, informations, plaintes et procès criminels[1], des années 1667 à 1793. — 15 comptes de ventes de meubles et effets saisis, des années 1571 à 1774. — 7 préférences, des années 1655-1729. — 4 procès civils, des années 1648-1653.

Obourg. *Seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis.* — 25 procès préférences et comptes de biens saisis, des années 1672 à 1782. — 25 rapports et informations, des années 1682 à 1789. — 5 dossiers de visites des chemins et cours d'eau, de 1709, 1722, 1738 et 1749.

Œudeghien. — Rapport, de 1780. — Procès-verbal de la visite des chemins et cours d'eau, faite en juin 1780.

Oisquercq. — Procès civil, de l'année 1780.

Onnezies. — Cahier intitulé : *Registre des plaids de la cour féodale d'Onnezies*, de 1786 à 1792. — Procès civils, de l'année 1784.

Orcq. *Seigneurie du Quart-de-Marquain.* — 4 cahiers aux plaids, de 1676 à 1795.

Ormeignies. *Seigneurie de Béthissart.* — Cahier aux plaids, du 1er décembre 1661 au 13 mars 1669. — Information, 1787.

Ostiches. — Un rapport, de 1780.

Paturages. — Voy. *Quaregnon.*

Pecq. *Seigneurie de l'hôpital Notre-Dame.* — Cahier aux plaids, tenus en 1705.

Péronnes. — 4 rapports et procès, des années 1729, 1755, 1757 et 1787.

Péruwelz. — 2 procès civils, des années 1707 et 1755.

Pipaix. — 2 cahiers aux plaids, des années 1694 à 1702 et 1704 à 1707. — 5 procès civils, des années 1708 à 1766. — Liasse d'informations, du xviiie s. — Liasse de procès-verbaux de visites des chemins et cours d'eau, de 1741 à 1785. — Voy. *Ghissegnies.*. — Voy. *Germignies.*

Pottes. — 2 reg. aux plaids, du 3 octobre 1585 au 6 juillet 1682. — Voy. *Germignies.*

[1] Plusieurs concernent les actes de brigandage qui furent autrefois si fréquents dans le bois de Conception.

Quaregnon et Flénu. *Seigneurie du chapitre de Ste.-Waudru.* — 14 rapports, informations et procès criminels, des années 1735-1790.

Quaregnon et Paturage. — 2 procès civils, de 1729 et 1784.

Quart de Marquain. — Voy. *Orcq.*

Quesnoy. — Cahier aux plaids, du 22 janvier 1455 au 8 juin 1458.

Quévy-le-Grand. — 5 procès civils, des années 1658-1788.

Seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru. — 36 rapports, informations et procès criminels, des années 1592-1789.

Seigneurie de la Haye. — 2 informations, des années 1725 et 1781.

Quévy-le-Petit. — Liasse de plaintes à loi, des années 1695 à 1700. — 26 rapports, informations et procès criminels, des années 1707 à 1787. — Procès-verbal de visite des chemins, du 6 juillet 1751.

Seigneurie du Bosqueau. — 6 rapports et informations, des années 1757 à 1793. — Procès-verbal de la visite des fours et fournils, en 1785.

Quiévrain. — 15 cahiers aux plaids tenus par le prévôt, de 1629 à 1792. — 2 reg. aux commissions et aux exploits des sergents, des années 1645-1654, 1779-1796. — 47 dossiers de saisies, des années 1770 à 1790. — 8 préférences et 2 comptes de biens saisis, des années 1669-1791. — 19 procès civils, des années 1631-1790. — 190 rapports, informations et procès criminels, des années 1650-1794. — 2 procès en exécution de fiefs, des années 1671 et 1764.

Ramecroix. — Voy. *Havinnes.*

Rampemont, a Fayt-le-Franc. — 9 rapports de sergents, des années 1694 à 1714.

Rianwelz et Courcelles. — Volume intitulé: *Registre des plaids de la cour de justice de Rianwelz et Courcelles,* du 8 janvier 1604 au 17 novembre 1605. — 2 procès, des années 1686 et 1733. — 2 procès-verbaux de visites des chemins, clos et coulants d'eau, de l'année 1785.

Rœulx. — 12 reg. aux plaids, de 1560-1562, 1563-1568, 1634-1648, 1656-1658, 1664-1665, 1697-1699, 1703-1710, 1714-1733 et 1751-1793. — 2 reg. aux traites et rencharges, de 1682 à 1696 et de 1778 à 1785. — 9 préférences sur biens saisis, des années 1707 à 1790. — 26 procès civils, de 1700 à 1789.

Roisin. — 8 procès civils, des années 1704-1759.

Rongy. — 2 volumes intitulés: *Registres servant aux plaids et œuvres de loy de la terre et seigneurie de Rongy*, du 13 mars 1774 au 8 juillet 1795.

Ronquières. — 21 reg. aux plaids des échevins, des années 1700-1760, et 1767-1795. — 4 procès civils, des années 1747-1755. — Liasse de procès-verbaux de visites des chemins, rivières, sentiers, etc., de 1786-1787.

Saint-Denis. — 6 procès civils, de 1722 à 1786. — Préférence sur biens saisis, de l'année 1712. — 8 comptes de biens saisis, rendus pour les années 1687-1729. — 89 rapports, informations et procès criminels, des années 1609 à 1792. — Voy. *Saisinne.*

Saint-Ghislain. — Reg. intitulé : *Volume premier particulier des matières féodales des plaix de la court et seigneurie de l'église et abbaye de Saint-Ghislain, tenuz par Jean de Boussut, bailly du dit Saint-Ghislain*, du 6 novembre 1619 au 3 juillet 1700. — 32 préférences sur biens saisis, des années 1665—1788. — 8 procès civils, des années 1692-1786. — 11 rapports, informations, etc., des années 1724-1778.

Saint-Léger. — Reg. aux plaids, du 31 mai 1702 au 5 novembre 1710.

Saint-Remy. — Reg. aux plaids, du 13 janvier 1620 au 6 octobre 1631.

Saint-Sauveur. — Voy. *Anvaing.*

Saint-Symphorien. — Préférence sur biens saisis, de l'année 1662. — 19 procès civils, des années 1647-1772. — Une liasse de rapports et informations, de 1647-1687. — 3 procès criminels de 1707, 1765 et 1775. — Une liasse de procès-verbaux de visites des chemins et waressais, fours, etc., de 1713 et 1765.

SAISINNE DE SAINT-DENIS. — Liasse de rapports pour délits de chasse, des années 1760-1771.

SILLY. — 2 reg. aux plaids, des années 1640-1649 et 1666 à 1693. — 20 comptes de biens saisis, rendus pour les années 1672, 1673, 1675 à 1732. — 3 préférences et 2 procès civils, des années 1687-1772. — 17 rapports, informations et procès criminels, des années 1634 à 1730. — 2 procès-verbaux de visite des chemins et cours d'eau, des années 1757 et 1783. — Voy. *Irchonwelz*.

SIRAULT. — 9 préférences sur biens saisis, des années 1661-1687. — 5 procès, des années 1742-1791.

SOIGNIES. — 4 reg. aux plaids, des années 1643-1665, 1692-1713, 1739-1752 et 1754-1793. — Un dossier d'enquêtes au sujet de femmes d'Horrues, accusées de sortilége, en 1582. — 45 procès civils, des années 1685-1791. — 7 volumes intitulés : *Criées de l'office de Soignies*. Ce sont les ventes et baux des biens tenus en saisie sous l'autorité du bailliage du dit Soignies, et passés à recours public, du 5 juin 1699 au .. avril 1707, septembre 1740 à janvier 1794. — Inventaire des procès, préférences et comptes de biens saisis. — 19 dossiers de préférences, de 1694-1791. — 7 reg. aux commissions, traites et rencharges, de 1659-1794. — 159 comptes de biens saisis, de 1694 à 1791.

SPIENNES. — 5 procès civils, des années 1713, 1748-1782. — 15 rapports, plaintes et informations, des années 1743-1779.

STRÉPY-BRACQUEGNIES [1]. — Liasse de rapports et informations, des années 1713-1769. — 5 préférences, de 1648-1689. — 3 procès-verbaux de visites des chemins et cours d'eau, des années 1731, 1734 et 1739.

TAISNIÈRES-SUR-HON. — 4 procès civils, des années 1686-1691.

TEMPLEUVE. — Information, de l'année 1784.

[1] Voy. J. Monoyer, *Essai historique sur les anciens villages de Houdeng, Gœgnies et Strépy*, p. 77.

THIANT. — Cahier aux plaids, du 2 août 1535 au 14 octobre 1539.

THIEUSIES. — Préférence sur des biens saisis, de l'année 1672. — 33 rapports, informations et procès criminels, des années 1611-1778. — Voy. *Saisinne.*

THORICOURT. — 10 informations et procès criminels, des années 1719-1734.

THUMAIDE. — Cahier intitulé : *Registre aux plaids de la cour féodalle de Thumaide*, du 7 novembre 1652 au 8 juillet 1655.

TONGRE-NOTRE-DAME ET BAUFFE. — 4 préférences sur biens saisis, des années 1676-1715. — 8 rapports, informations et procès criminels, des années 1730-1783. — 4 pr.-verb. de visites des chemins, rivières, etc., des années 1755, 1758, 1775 et 1791.

TOURNAI. *Seigneurie de Saint-Martin.* — Cahier aux plaids, du 8 février 1731 au 8 mai 1732. — Procès civil, de l'année 1735. — Procès-verbal de visite des chemins et des amendes pour défaut de comparution aux plaids, en mai-juillet 1731.

TOURPES. — 7 plaintes et rapports, de 1781, 1783 et 1787.

TRIVIÈRES. — Préférence sur biens saisis, de l'année 1721. — Cahier intitulé : *Registre aux causes*, du 28 juin 1687 au 16 décembre 1737. — 2 rapports, des années 1762 et 1766. — 6 procès verbaux de visites des chemins, des années 1708, 1710, 1712, 1717, 1723.

TUBIZE. — Information préparatoire tenue par les échevins au sujet d'une querelle suivie d'homicide, du 29 septembre 1731.

VILLE-POMMERŒUL. — Cahier intitulé : *Registre des plaids tenus par l'office du bailliage des terre et marquisat de Ville et Pomrœul*, du 5 août 1726 au 11 mai 1779.

VILLERS-PERWIN. — 3 liasses de requêtes, d'extraits de rôles, de comparutions, d'enquêtes et d'autres pièces de procédures, des années 1620 à 1793.

VILLERS-SAINT-AMAND. — 2 cahiers intitulés, le premier : *Registre des plaids du bailliage de Villers-Saint-Amand*, du 19 septembre 1669 au 3 juin 1677; le second : d'un côté, *Quoyer des plaids*, du 13 décembre 1685 au 26 mars 1699, et de l'autre :

Registre des recours, du 24 décembre 1682 au 27 février 1702. — Préférence sur des biens saisis, de l'année 1678. — 2 procès civils, des années 1706 et 1737. — 8 rapports et informations, des années 1687-1698 et 1722-1739. — Reg. aux commissions et arrêts de fiefs, des années 1781 à 1791.

WARQUIGNIES. — Procès civil, de l'année 1734. — 8 informations, des années 1681-1759. — Procès-verbal de visite des chemins, fours, etc., du 28 mai 1754.

WIHÉRIES. — Procès civil, de l'année 1732.

WILLAUPUIS. — 2 plaintes et informations, de l'année 1783 — Liasse de procès-verbaux de visite des chemins, waressais, etc. des années 1730, 1734, 1752, 1761 et 1786.

WILLEMEAU. *Seigneurie du Maret*. — Reg. aux plaids et aux œuvres de loi, du 11 mai 1716 au 7 mai 1785.

XXXVIII. — Archives seigneuriales.

Cette collection d'archives comprend tout ce qui se rattache aux droits, biens et revenus seigneuriaux. Elle s'étend au Hainaut ancien et moderne, et abonde en renseignements curieux sur les familles nobles, les châteaux, les terres, les mœurs et usages d'autrefois. En voici la composition :

Acren-Saint-Géréon.

1. Registre intitulé : *Cartulaire du dismage d'Acrenne-St.-Géréon, appertenant à Son Ex.ce Monseigneur le duc d'Havré et de Croy, prince du St.-Empire, souverain de la coste de Fontenoy, comte du dit Fontenoy, vicomte de Langle, chevallier de l'ordre de la thoison d'or, chastellain héréditaire du pays et comté d'Haynnau, etc., la ditte disme à l'advenant de six jarbes du cent, contre la dame de Ghislenghien et le curé propriétaire pour les trois restantes jarbes; renouvellé par Jehan du Jardin, père, mayeur de la dicte seigneurie, en l'an xv^{c} iiij^{xx} xiij, ès présences des curet, mayeur et eschevins des deux seigneuries, avecq les dismeurs.*

2. Chassereau des cens et rentes de la seigneurie d'Acren-Saint-Géréon, formé pour les années 1716 à 1791.

3. Chassereau des droits de terrage et de dîme de la même seigneurie, formé au commencement du XVIIIe siècle.

4. Registre intitulé : *Cartulaire de la disme d'Acrenne-St.-Géréon, appartenante à Son Altèze Monseigneur le duc d'Havré et de Croy, grand d'Espagne né de la première classe, prince du St.-Empire, souverain de la coste de Fontenoy, comte du dit Fontenoy, vicomte de Langle, chastellain héréditaire de la ville de Mons et pays d'Haynau, seigneur de Biévenne, Acrenne et Everbecq, qui se collecte au dit Acrenne, à la seigneurie de sa ditte Altèze, sçavoir : de nœuf jarbes du cent, six sur les parties énoncées au présent cartulaire, et quant aux autres trois jarbes restantes, elles se lèvent par la dame abbesse de Ghislenghien*

comme collatrice de la cure propriétaire dn dit Acrenne-St.-Géréon; renouvellé par le greffier de Bagenrieux, en présence des mayeur et eschevins du dit Acrenne et aussi des dixmeurs sermentés, en l'an 1725 le 30 d'avril, lequel renouvellement a esté fait suivant l'ancien cartulaire, publication préalablement faitte par trois dimanches routtiers, dont le dernier fut expiré le ij^e^ avril 1724, sauf pour les enclos et jardins y contenus qui ne se trouvent au dit cartulaire précédent, mais qui sont accoustumé payer disme quand ils sont mis à usance de labeur seulement, les dis mayeur et eschevins estans présens, aussi les dis dixmeurs.

5 à 9. Cinq comptes rendus successivement à la duchesse douairière de Croy-Havré et au comte de Priego, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, lieutenant-général, colonel des gardes wallonnes, seigneurs d'Acren, par Jean-Joseph de Bagenrieux, bailli et receveur de la terre et seigneurie d'Acren-Saint-Géréon, des droits de meilleur-cattel et autres, dus à la dite seigneurie, pour les années 1737 à 1756.

10. Compte semblable, rendu au dit prince, par Claude-Ignace et Jean-Joseph de Bagenrieux, avocats, héritiers légaux de Jean-Joseph de Bagenrieux, leur oncle, bailli et receveur de la terre et seigneurie d'Acren-Saint-Géréon, (décédé le 9 avril 1758), et ce, pour l'année 1757.

11 et 12. Deux comptes rendus au même prince par Claude-Ignace de Bagenrieux, bailli et receveur de la terre et seigneurie d'Acren-Saint-Géréon, pour les années 1758 et 1759.

13. Compte rendu au même prince par Jean-Joseph de Bagenrieux, bailli et receveur de la terre et seigneurie d'Acren-Saint-Géréon, pour 1781-1782.

Acren-Saint-Martin.

1. Registre intitulé : *Cartullaire des rentes de la ville d'Acrene, appertenant à hault et noble Jehan de Montmorensy, escuier, seigneur de Courières et de le dite ville d'Acrène, renouvellé par Pierre Desquiens, bailli et receveur de celli ville ; présent*

comme maire : Estiévène Wain, et comme eschevins : Walier Robin, Adrien Desquesnes, Jehan Francque, Jehan le Gris, Jehan de Tenre et Christoffe Dugardin, aux termes de saint Remy et Noël mil v^c et sèse.

On lit au fol. 39 de ce registre : « Haut et puissant seigneur Monseigneur « Jean de Monmorensy, seigneur de Courières et de la ville d'Acrène-St.- « Martin, autrement appellée Grand-Acrène, et autres lieux, fief relevant de « la seigneurie de Renaix. Est ce dit fief de tel condition que toute fois que « le dit fief va de main à autre, à vie ou mort, il doibt xl s. blancs au seigneur « de Renaix, quiconque le soit. Se comprennant en seigneurie de haute, « moyenne et basse justice, si avant que la paroisse du dit Acrène se com- « prend et extend. Appartient à leditte seigneurie tous les milleurs cattelz de « chacun homme ou femme, chef d'hostel, qui vont de vie à trespas, et « pareillement tous les bons cattelz de tous et quelconcques passans qui » trespassent en laditte ville et seigneurie du dit Acrène; *item*, appertient « une pasture nommée le grand Joncquoit, contenant environ sept bon- « niers, où le dit seigneur fait paistre quelques de ses chevaux et vacques, « ou bien son fermier, et où les manans et habitans de laditte ville et sei- « gneurie d'Acrène mettent leurs bestes à pasnage, en payant pour une « vacque xlv s., et deux viels pour une vacque; *item*, treize journelz des « pretz que l'on dit les . . . . prętz qui soloient aller avec le court « de le Poterie; *item*, en rentes seigneurialles, en argent 130 florins, en « chapons 118, en pouille 14, en pouilletz 5, en ouyez 38 et demy, en « avoine sept razières et un vachelet; *item*, apartient la chasse avec une « franche trompe; *item*, la pesche de la rivière de la Marcq, sy avant « qu'elle s'extend de sur la paroisse du dit Acrène, et de tous les lacqs, « courans et fosséez; *item*, apartient aussy le droit de planty du long des « chemins et sur les maretz et wareschetz de la ditte seigneurie, avec tous « autres droits seigneuriaux, quand ils eschéent, qui aux seigneurs et « haut-justiciers doibvent apartenir en ce pays; *item*, apartient à ce dit « fief cincq hommages, gisant en la ditte ville et terroir d'Acrène. »

Angre, Onnezies et Montignies-sur-Rocq.

1 à 4. Quatre comptes rendus au seigneur par Nicolas Moreau, fils de Jacques, bailli des terres et seigneuries d'Angre, Onnezies et Montignies-sur-Rocq, des droits de reliefs, bâtardises, morte-mains, confiscations, amendes, et autres droits seigneuriaux, pour les années 1563-1564, 1565-1567.

5 à 9. Cinq comptes semblables, rendus par Jean Hallet, receveur des mêmes seigneuries, pour les années 1572-1574, 1575-1578.

10 à 16. Sept comptes semblables, rendus par le receveur Nicolas Pieretz, pour les années 1594-1601.

17 à 30. Quatorze comptes semblables, rendus par le receveur Jean Cousin, pour les années 1623-1637.

31 à 48. Dix-huit comptes semblables, rendus par le receveur Toussaint Leriche, pour les années 1646-1649, 1655-1666, 1668-1669, 1671-1674, 1675-1676.

49. Registre intitulé : *État des receptes des bois d'Angre, Borgette, Beaufort, Roisin, etc., vendus, argent d'Espagne; dressé sur les mémoires de feu Jean-François Couvreur, prestre, vivant chapelain castral de Roisin; présenté au très-noble et très-illustre seigneur Ferdinand-Joseph-Ghislain de la Tramerie, chevalier, baron de Roisin, Meaurain, Angre, Flamengrie, Sassignies, de par les exécuteurs du dit sieur Couvreur* (le 24 janvier 1732).

Baronnie d'Antoing[1].

1 et 2. Deux comptes rendus au prince Lamoral de Ligne et à la dame Marie de Melun, princesse de Ligne, baronne d'Antoing, Maubray, Vezon, Peronne, Vaulx, etc., par Jean du Bucque, receveur de la terre et baronnie d'Antoing et de leurs dépendances, pour les années 1605-1606, 1609-1610.

3. Compte rendu au prince Claude-Lamoral de Ligne par Joseph Desomme, receveur général de la terre et baronnie d'Antoing et de leurs dépendances, pour les années 1721-1723.

[1] Il y avait à Antoing deux seigneuries; l'une, foncière, appartenait au chapitre de Notre-Dame, en cette ville, et l'autre, relevant de la terre de Leuze, avec le titre de baronnie, appartenait à un seigneur laïque. Cette dernière comprenait, outre de nombreux droits à Antoing, les terres et seigneuries de Vezon. Fontenoy et Vaulx, et plusieurs arrière-fiefs. Après avoir appartenu à la famille d'Antoing, elle passa successivement dans celles de Melun et de Ligne. — Voy. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, pp. 103 et 302. — Devillers, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, table, v° Antoing.

4. Registre intitulé : *Cartullaire des rentes foncières et seigneurialles d'Anthoing, appartenantes à hault, puissant et très-illustre prince Monseigneur Claude-Lamoral, prince de Ligne, d'Ambize et du St.-Empire, marquis de Roubaix et de Ville, comte de Faulcquenberghe et de Néchin, baron dudit Anthoing, Belœil, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, général de la cavallerie du Roy au Pays-Bas et son ambassadeur extraordinaire vers le Roy de la Bretaigne, etc.; auquel cartulaire est fait mention de tous droits, rentes, loix, amendes, priviléges en la dite terre et eschevinage dudit Anthoing, aussi des prets, rocques, moulin et autrement : icelluy renouvellé en trois parties par Feuillan Deschamps, seigneur de Bethomez, receveur général dudit Anthoing, appendances et dépendances, en l'an mil six cent soixante-six, ès mois d'avril, may, juin.*

Voy. *Fontenoy, Maubray, Péronne, Vaulx* et *Vezon.*

Anvaing.

Compte, pour l'année 1628, rendu par Martin Pottier, sergent de l'office de la châtellenie d'Ath, des biens et revenus de la seigneurie d'Anvaing, appartenant à Pierre de Roubaix, et tenue en saisie, à la requête de la dame douairière du dit lieu.

Athis.

1. Cahier intitulé sur le plat de la couverture : *Pr le coffre de la maison mortuaire de la damle d'Athis.* C'est un recueil de divers actes, inventaires et notes, concernant l'exécution du testament de Susanne Vanderhaghen, veuve de Jean de Buzegnies, seigneur d'Athis, décédée le 11 juin 1647 [1].

2. Cahier, écrit en 1650, sur parchemin, et contenant : 1° *Cartulaire de la seigneurie d'Athis, où sont déclarez les héritaiges*

[1] « Le lendemain, at esté enterrée en l'église de Ste-Waudrud (à Mons), « auprès de son fu marit, soubz la tombe des Buzegnies, derrière le cœur. »

doyans tailles au jour St. Remy, et sur lesquelz le s[r] *dudit lieu at le droict de terrage de nœf jarbes du cent, et iceluy mené par les censsiers et héritiers en la grange du dit seigneur au dit Athys; renouvellé par le commandement de noble homme Anthoine-Ignace de le Terre, escuyer, seigneur d'Athys, Horuette, etc.* — *2*° (fol. 10,) *Aultre cartulaire concernant les rentes seigneurialles en chappons et avoisne.* — *3*° (fol. 14,) *Aultre cartulaire des terres labourables, pretz, pastures, moulin à bancqz dépendant du fief et haulte justice du dit Athis, ensemble des droictz casuelz, compétans à la ditte seigneurie.*

3. Registre intitulé : *Cartulaire de la terre et seigneurie d'Athis, renouvellé par ordre de Messire François-Antoine baron de Reding de Biberegg, baron et gouverneur de Meyrueis, seigneur du dit Athis, Warin et Lacroy, chevalier de l'ordre militaire de St.-Louis, colonel au service de Sa Majesté très-chrétienne, etc., après publications et affiches par trois quinzaines notiffians le dit renouvellement, et que le dit cartulaire étoit en mains de Pierre Colman, mayeur, pour, par les intéressés l'aller visiter et examiner, et le contredire, si bon semble : lequel renouvellement a été fait par le s*[r] *Louis-Eugène Richer, bailly du dit Athis, et l'avocat Buisseret, greffier, présents : les mayeur, échevins et anciens censiers, laboureurs et tergeur, en celle de dom Simon Baudart, aussi en celle de dom Anselme Cornet, religieux de l'abbaye de Saint-Ghislain et procureur d'icelle, à ce requis et appellez après son de cloche, ce jourd'huy, vingt-trois de décembre mil sept cent trente-noeuf.*

A ce registre sont jointes deux listes des actes d'aliénation d'héritages, passés devant les mayeur et échevins d'Athis, du 4 mars 1746 au 13 juin 1757. Ces listes ont été formées pour servir à la perception du droit seigneurial de sept liards à la livre sur le prix de chaque vente.

Aubry.

Compte rendu par Jean Henrart, bailli et receveur de François de Thiant, chevalier, seigneur d'Aubry, — des biens, cens, rentes

et revenus appartenant à ce seigneur, tant de son côté que de celui de Jeanne de Lesclatière, sa première épouse, de la saint-Jean-Baptiste 1550 à pareil jour 1551.

Audignies.

Deux comptes rendus par Thierri Laguillon, bailli et receveur de Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais, Bersée, Audignies, Bois-d'Armegnies, etc., — des rentes et revenus de la seigneurie d'Audignies et des bois de Louvignies, pour les années 1568-1569, 1570-1571.

Audregnies.

1. Affiche de la vente de la terre et seigneurie d'Audregnies, le 16 février 1722, commençant ainsi : « Cette terre est un Franc-« Allouet, consistant en un Village à clocher, avec haute, moyenne « et basse justice, » etc.

2. Compte rendu par Paul-Joseph Lecomte, receveur de feu le comte de Baillencourt, seigneur d'Audregnies, — des rentes et autres revenus de la terre et seigneurie d'Audregnies, pour les années 1775-1778.

Autreppe.

Voy. *Irchonwelz*.

Pairie d'Avesnes [1].

1. Compte rendu par les héritiers de Jacques Danneux, chevalier, seigneur d'Abencourt, Buatz, Warluz, etc., bailli des bois et eaux de la terre, pairie et seigneurie d'Avesnes, — des ventes de bois par lui faites en 1588.

2 à 4. Trois comptes rendus par Martin Cornet, receveur des bois de la dite terre et pairie, — des ventes faites dans ces bois et des mines y extraites, en 1615, 1616 et 1617.

[1] Voy. la *Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes*, par Michaux, aîné, XXVI-528 pp. in-8°. (Avesnes, 1844-1868).

5 à 10. Six comptes semblables, rendus par le receveur Antoine de Sallengre, pour les années 1621, 1628, 1631-1633, 1637-1638 et 1643.

Les comptes des années 1628, 1631-1633, sont précédés de la transcription du règlement émané d'Alexandre d'Arenberg, prince de Chimai, le 6 novembre 1618, pour l'administration des bois d'Avesnes, et les gages et émoluments du bailli, du prévôt, des receveurs, des greffiers et autres officiers de cette terre.

11 à 17. Sept comptes rendus par le receveur Philippe Druelin, — des biens et revenus de la terre et pairie d'Avesnes, et des seigneuries (y annexées) d'Esclaibes, Croix, Fontaine et Noefville, pour les années 1640 à 1646.

18. Compte rendu par la veuve d'Antoine de Sallengre, receveur des bois d'Avesnes, — des ventes par lui faites dans ces bois, en 1646.

19 à 22. Quatre comptes rendus par Hubert Pellerin, receveur des bois d'Avesnes, — des ventes par lui faites dans ces bois, de 1647 à 1650.

23 et 24. Deux comptes rendus par le receveur Jean Druelin, des biens et revenus de la terre et pairie d'Avesnes, pour les années 1648 et 1649.

25 à 29. Cinq comptes semblables, rendus par le receveur Louis Collet, pour les années 1650, 1652, 1654, 1656 et 1658.

30 à 34. Cinq comptes rendus par Jacques de Sallengre, receveur des bois de la terre d'Avesnes, pour les années 1652 à 1656.

35 à 38. Quatre comptes rendus par Gérard Coels, bailli et prévôt de la terre et pairie d'Avesnes, pour les années 1652, 1653, 1656, 1657.

Aymeries.

1. Charte, datée d'Aymeries, le 18 octobre 1378, par laquelle Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, acquitte Alard dit Lyons de Sars, écuyer,

en considération de ses services, du paiement d'une rente annuelle de six chapons due sur des dépendances du château d'Aymeries, et lui accorde ainsi qu'à ses successeurs la part de tonlieu qu'il avait au dessous de la chaussée vers le moustier d'Estrées. (Orig., sur parch., sceau enlevé.)

2. Fragment d'un compte de la terre et seigneurie d'Aymeries, de l'année 1438.

La terre d'Aymeries appartenait alors au chancelier Nicolas Rolin.

Baisieux.

Cartulaire-chassereau du droit de terrage, renouvelé en juillet 1582. (Copie).

Ce droit consistait en neuf gerbes du cent. L'abbaye de Crespin en levait trois, le duc d'Aerschot une, les hoirs du sieur de Mericourt deux, la dame Antoinette de Quiévrain, veuve de Ponthus de Croix, une, la veuve du sieur de Landas une, et le sieur de Quinchy une.

Pairie de Barbençon [1].

1. Compte, rendu par Charles Le Rond, maître de forges à Vergnies, — du rapport du fourneau de Feronval, appartenant au prince de Barbençon, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, de 1661 à 1663.

2 à 13. Douze comptes rendus par Pierre-Dominique Monnier, receveur de la terre et principauté de Barbençon, Renlies, Vergnies, Erpion et Bossu-lez-Walcourt [2], pour les années 1663 à 1677.

[1] Voy. la *Notice sur Barbençon*, par M. Bernier, dans les *Documents et rapports de la Société Archéol. de Charleroi*, t. IV.

[2] Il est à remarquer que, depuis le concordat, les paroisses de ces communes forment une enclave de l'archevêché de Cambrai dans le Hainaut belge; elles ressortissent au décanat de Solre-le-Château.

Pairie de Baudour [1].

1. Compte rendu par Louis Lebon, fils de Charles, receveur de la pairie de Baudour, pour 1609-1610.

2 à 9. Huit comptes rendus par le receveur Louis Lebon, fils de Louis, pour les années 1617-1619, 1620-1624, 1625-1626, 1627-1628.

10 à 15. Six comptes rendus par le receveur Jean du Belloy, pour les années 1642-1648.

16. Compte rendu par Catherine Leclercq, veuve de Jean du Belloy, pour 1649-1650.

17. Compte rendu par Michel du Belloy, receveur de la terre et pairie de Baudour, ensuite de commission de la cour souveraine du 15 juillet 1650, pour 1653-1654.

18. Compte rendu par le receveur Jean Cousin, nommé par la même cour le 20 janvier 1656, pour 1655-1656.

19. Compte rendu par Nicolas Coels, bailli et châtelain de la terre et pairie de Baudour, — des droits, profits et amendes de cet office, pendant les années 1622-1623.

20 à 23. Quatre comptes semblables, rendus par le bailli Jean du Belloy, pour les années 1646-1650.

24 à 26. Trois comptes semblables, rendus par le bailli Michel du Belloy, pour les années 1650-1655.

27. Compte rendu par Pierre-Léopold Fontaine, bailli et receveur de la terre et pairie de Baudour, pour 1697-1698.

Comté de Beaumont [2].

1. Lettres de l'archiduc Charles, datées du 31 janvier 1518 (1519, n. st.), par lesquelles il érige en comté la terre, seigneurie et baronnie de Beaumont, en y annexant les villages de Leval,

[1] Voy. la section III. *Domaines.*

[2] Voy. : *Notice sur les archives du duc de Caraman, précédée de recherches sur les princes de Chimai et les comtes de Beaumont*, par M. Gachard.

Thirimont et Bersillies-l'abbaye, les bois de Martinpret et Le Goulot, qu'il détache de ses domaines, en faveur de son cousin Guillaume de Croy, et de ses hoirs et successeurs à perpétuité, lesquels pourront prendre le titre de comte. (Copie, sur papier, certifiée par deux hommes de fief, le 8 novembre 1613.)

2. Cahier intitulé : *Parties desboursées par Gaultier de Lyère, pour les extraordinaires de Monsgr. le duc d'Aschot, depuis le premier jour de novembre xv^c xxxvij* (jusqu'à mai 1542).

Ce compte est rempli de détails curieux.

3. Compte rendu à Gautier de Lyère, receveur des aides de Hainaut et receveur général du duc d'Aerschot, par Jean Moeyesoen, de ce qu'il a reçu du 1er octobre 1548 au 30 septembre 1549.

4. Registre in-folio, contenant 626 feuillets et intitulé au premier : *Cartulaire général de toutte la comté, terre et chastellenie de Beaumont, tant des menues rentes d'argent, chappons, pouilles, pigeons, pains, poises*[1] *de lin, bled, espaultre et avaine, deues en la ville de Beaumont et ès villaiges en dépendans, que des maisons, censses, moulins, fours à ban, viviers, pretz, pastures, terres labourables, terraiges, chauffours et thuylleries, quarrières, bois et forestz, ensemble de tous héritaiges vagues et aultres, compétans et appertenans à la dite comté et chastellenie : faict et renouvellé d'haboult et tenances par Anthoine Berthe, recepveur de ladite ville, terre, comté et chastellenie de Beaumont, par charge et ordonnance expresse de hault et puissant prince et seigneur Monseigneur Alexandre de Croy-Chimay, d'Aremberghe, prince du dict Chimay et du Sainct-Empire, comte de Beaumont, viscomte de Granreng, baron de Commines, Hallewyn, Dudeselle, Straten et de la franche terre d'Estroeng-le-Cauchie, seigneur de la terre et paerie d'Avesnes, Croix, Fontaine, Noeufville, Latte, Roncq, Marcoing, Weert, Nedel-*

[1] *Poise* : certaine quantité de marchandises; *pondus*.

weert, Wyssem, et par la grâce de Dieu souverain des villes de Fumaing et Revin, premier pair du pays et comté de Haynnau, chevalier de l'Ordre de la thoison d'or, colonnel d'un régiment de haults Allemans pour le service de Sa Majesté, etc. Iceluy renouvellement faict ès années mil six cens vingt-trois, 1624 et 1625. Auquel présent cartulaire est aussy faicte une déclaration particulière et spécificque de tous droictz tant de bourgeoisies, songnies, thonlieux, wynaiges, services d'héritaiges, mortes-mains, pesnaiges de pourceaulx, corruées, afforaiges et deschargeaiges, et maltôtes, que aultres, quelz qu'ilz soient, compétans à Son Excellence, tant en sa dicte ville de Beaumont que en tous et chasques villaiges en dépendans.

Ce volume, extrêmement curieux, est divisé en vingt et une parties, savoir : ville de Beaumont [1], fol. 1. — Bersillies-L'Abbaye, 56. — Solre-Saint-Géry et Lorroit, 63. — Froidchapelle et Fourbechies, 115. — Virelles et Vaulx, 136. — Montbliard, 187. — Sivry, 211. — Seazies et Gonrieu, 243. — Cousolre, 265 — Grand bois de Maubeuge, 266. — Ferières-les-Grandes, 268. — Ferières-les-Petites, 275. — Rozies, 286. — Cerfontaine, 302. — Beaufort [2] et Robechies, 318. — Grandreng, 406. —

[1] On lit au fol. 40 : « L'hostel et maison de Beaumont. Son Excellence a une « maison et palays en sa dicte ville de Beaumont, digne de sa grandeur et remar- « quable tant pour la beauté des bastimens que les commoditez que s'y retrouvent « d'une infinité de chambres, d'une salle très-grande, de pluisieurs aultres salles, « sallettes, garderobes, oratoires et galleries hault et bas, chambre des comptes, « librairie, chappelle, cuysines, sommeilleries et aultres offices doubles, caves et « greniers retraicts par des galleries, haultes et basses, à la thour Salamandre, « qui est munie et fortiffiée de pluisieurs ponts-levis et portes de fer, embellie en- « core de galleries nouvelles faictes allans à la thour Ste-Barbe (quy a esté haussée « par feu Monseigneur de trois estaiges), à la dicte thour Salamandre : desquelles « galleries le jardin est environné. Estant, au reste, accommodée de belles escuye- « ries et bassecourt. Lequel hostel et maison et ce qu'en dépend, Son Excellence « réserve et retient pour sa demeure et son plaisir, » etc., etc.

Le fol. 42 contient sur le droit de bourgeoisie, ce qui suit : « Les bourgeoisies « de la ville de Beaumont se comprendent en ce que tous bourgeois et habitans « tant de la ville et banlieue que de Leugnies, quy est une rue de Beaumont, et « aussy les douze bourgeois de Solre-Sainct-Géry, doibvent au jour sainct Remy « deux solz deux deniers tournois, exceptez les confrères de Sainct-George et « Sainct-Sébastien, quy en sont exemptz. »

[2] Au fol. 383, on lit : « La thour de Beaufort. *Item*, a mon dit seigneur une « vieil thour au dit Beaufort, dont ses subjectz se servent de fort contre les incur-

Rance, 448. — Châtellenie, massarderie et forteresse de Beaumont, 528. — Solre-Saint-Géry, 548. — Thirimont, 559. — Leval-sous-Beaumont, 599. Chacune de ces parties est précédée d'une table spéciale.

5. Compte rendu par Jean de Heystre, seigneur de Ghislenghien, en sa qualité de gouverneur et prévôt de la ville, terre et comté de Beaumont, pour 1573-1577.

6. Compte rendu par Henri Schiltman, gouverneur, prévôt et bailli des fiefs et bois de la ville, terre et comté de Beaumont, pour l'année 1598.

Une annotation marginale du premier feuillet porte : « Son Excellence « ordonne à ce compteur de venir rendre tous les ans ses comptes au châ- « teau de Héverlé, au temps limité. »

7. Testament de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince du Saint-Empire, de Chimai et Porcean, marquis de Moncornet, comte de Beaumont et de Senegem, vicomte de Gaandreng et de Nieuport, etc., fait à Beaumont, le 1er juillet 1610, et codiciles datés du 3 du même mois, du 2 janvier, du 20 juillet, du 8 et du 13 octobre 1611, et du 2 juin 1612. — Copies, sur papier.

On lit sur l'une de ces copies que le duc décéda le 13 juin 1612, vers onze heures du matin.

8. Inventaire des meubles trouvés à la tour Sainte-Barbe, à Beaumont, et envoyés à Bruxelles; dressé du 27 au 29 juillet 1613 par Jean Josselet, sergent de la cour de Mons, en présence du sieur Cornet, l'un des exécuteurs testamentaires du duc de Croy et d'Aerschot, et de deux hommes de fiefs.

M. Alexandre Pinchart a publié cet inventaire dans ses *Archives des Sciences, des Arts et des Lettres*, t. I, p. 160.

9. Compte rendu par Jean de Robaulx, seigneur d'Aussoy, intendant d'Alexandre de Croy-Chimai, prince de Chimai et d'Arenberg, et gouverneur de sa ville et de son comté de Beaumont, pour les années 1612 à 1621.

« sions des soldatz et ennemys, bastie sur environ deux journelz d'héritaige et « jardin renclos de vifve haye. Sy peult contenir environ trente piedz quarrez de « creux, estans les murailles espesses d'environ treize piedz. »

10 à 17. Huit comptes rendus par Antoine Berthe, receveur de la ville, terre, comté et châtellenie de Beaumont, — des revenus des bois de ce comté, pendant les années 1620, 1630-1633, 1635, 1636, 1638 et 1639.

18. Compte, rendu le 1er juillet 1710 par le sieur Royer, du produit des terres de Beaumont et Chimai, après déduction des modérations accordées par l'intendant Voisin, pour l'année 1693.

19. Registre intitulé : *Criées du four bannal et des moulins de la comté de Beaumont, passés en 1742, en 1745, en 1751 et en 1757.*

20. Registre intitulé : *Etat des menues fermes de la comté de Beaumont, passées le 19 d'août 1757, pour trois ans commençans au Noël dudit an, les payemens échéans au Noël 1759 pour la deuxième année.* Il est précédé d'une table alphabétique.

Beaurieu.

Liasse contenant huit criées des bois de cette seigneurie, appartenant à Albert de Robaulx, écuyer, seigneur de Beaurieu, Asquillies, et haut-voué de Silenrieu : années 1666 à 1674.

Pairie de Belœil [1].

Inventaire des meubles du château et de la forteresse de Belœil, dressé d'après les ordres de la cour souveraine de Mons et à la requête de Philippe, comte de Ligne et de Faulquembergh, le 20 août 1559, par Antoine Hallet, lieutenant-prévôt de Mons, et Quentin du Pret.

Ce document est rempli de détails fort intéressants [2].

[1] Belœil était un fief du comté de Namur, enclavé dans le Hainaut, avec titre de pairie. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, p. 315.

[2] M. Pinchart en a publié des extraits, dans ses *Archives des Arts, Sciences et Lettres*, t. II, p. 26.

Comté de Berlaimont.

1 à 8. Huit comptes rendus par Charles de Briastre, receveur de la terre, justice, seigneurie et comté de Berlaimont, pour les années 1608, 1611, 1613, 1616, 1620, 1622 à 1624.

9. Compte rendu par Quirin Carlier, receveur des mêmes terre, justice, seigneurie et comté, pour l'année 1633.

Bersillies-l'Abbaye [1].

Registre intitulé : *Cartulaire de Berseillie-l'Abbaye, renouvellé en l'an 1608.*

Ce document contient une description complète de la seigneurie de Bersillies, de l'église paroissiale, des droits et revenus du seigneur, du village, de l'église, de la cure, des pauvres. On y trouve des détails sur la police, les officiers et gens de loi, le sceau échevinal, l'école, les tavernes, les limites, etc., de la localité. et le texte de deux règlements concernant les bois communaux et le champiage, lesquels sont émanés respectivement de Philippe de Croy, duc d'Aerschot, marquis de Renty, le 3 août 1566, et du sieur de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, en juillet 1571.

Bierghes, Hannecroix, La Motte, Clabecque, Pont-à-Vizebecq et La Louppelière.

Cartulaire-chassereau des seigneuries précitées, appartenant à Jacques de Landas, panetier héréditaire de Hainaut, seigneur de Louvignies, Betrechies, capitaine-lieutenant d'une compagnie d'ordonnance des archiducs sous les ordres du marquis d'Havré ; renouvelé par François Pollart, bailli et receveur des dites seigneuries, à l'intervention des mayeurs, des échevins et des anciens de celles-ci, le 28 et le 29 décembre 1608. Il est suivi d'une table alphabétique.

[1] Cette seigneurie faisait partie du comté de Beaumont, depuis qu'elle avait été acquise de l'archiduc Charles par le marquis d'Aerschot.

Biesmes-sous-Thuin, Rohegnies et Donstienne.

Trois comptes rendus par Jean de Lafer, commis à la recette de Biesmes-sous-Thuin, Rohegnies et Donstienne, — des biens et revenus des dites seigneuries, pendant les années 1641-1642, 1643-1645.

Bièvre.

1 à 3. Trois comptes rendus par Barthélemi Raulet, avocat de la cour souveraine à Mons, commis à la recette du revenu de la terre et seigneurie de Bièvre, pour les années 1680-1683.

4 à 10. Sept comptes semblables, rendus par Isabelle de Blondel, veuve de Jean-François de Massiet, pour 1683 à 1690.

11 et 12. Deux comptes semblables, rendus par Marie-Thérèse Le Bœuf, douairière de Massiet, tutrice et garde-noble de Philippe-François-Joseph de Massiet, son fils, seigneur de Bièvre, pour les années 1701-1704.

13 à 21. Neuf comptes, rendus par Jean de Ro, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Bièvre, pour les années 1705-1712, 1714.

22 à 27. Six comptes rendus par Jean-Baptiste Ravets, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Bièvre, appartenant à Charles-Antoine de Massiet, pour les années 1718 à 1722, 1726.

Bièvre, Acren et Éverbecq.

1. Compte rendu par Arnould Le Plat, receveur des terres et seigneuries de Bièvre, Acren et Éverbecq, appartenant au duc d'Havré, pour l'année 1716.

2. Compte rendu par J.-J. de Bagenrieux, bailli et receveur des terres de Bièvre et Éverbecq, — des droits de mortemain, de camberlage et casuels, pendant l'année 1738.

Blaregnies.

Vingt-huit comptes rendus par le receveur Jean Wolff, — des revenus de la terre et seigneurie de Blaregnies, pour les années 1662, 1664, 1665, 1667 à 1680, 1682, 1683, 1685 à 1689, 1690, 1697 à 1699.

Blaton.

1. Cahier intitulé : *Registre des terrages que Monsgr. de Saint-Martin a à cause que le duc ly a donnet la terre de Blaton, ycheulx terrages estant en sa ville de Quevaucamp, terre dudit Blaton; fait et renouvelet en l'an mil iiij^c iiij^xx et ung, présent et par l'avis de pluiseurs anchiennes gens et aultres ad ce connoissans, à coy furent appellés cheulx qui ès dis terrages ont portion.*

2. Compte dont le titre est ainsi conçu : *Compte Jehan de Lacroix receveur-fermier des terres et seignouries de Blaton, Feignies, et leurs appendances, que il a prins à ferme et amodiation de Monseigneur l'évesque d'Utreth, pour ung terme de quatorze ans, commenchant dès le jour Saint-Christofle quinze cens et dyx, en rendant par an la somme de cincq cens cincquante livres de quarante gros la livre, oultre et par-dessus la somme de trois cens livres dudit pris, deues annuellement à Madame de Harchies, sa vie durant, à cause de son douaire, comme plus ad plain appert par lettres patentes tant du Roy nostre sire comme de mondit seigneur l'évesque; rendu pour trois années finies la veille de Saint Christoffe quinze cens et dix-nœf.*

3. Registre intitulé : *Cartulaire des rentes et revenus de la terre, châtellenie, justice et seigneurie de Blathon, appartenant à hault, noble et puissant seigneur Monseigneur le duc d'Arschot, prince de Portien, comte de Beaumont et de Seneghem, seigneur de la terre et pairie d'Avesnes, de Wallers, de Lilers-Saint-Venant, Quevaucamp et dudit Blathon, etc., chevalier de l'ordre de la thoison d'or; renouvellet par Jean Sohier, recepveur et greffier*

dudit Blathon , selon le contenu des anchiens cartulaires : le tout remis en ordre par ruage , préries et coultures , avec la reconnoissance de plusieurs anchiens personnages et des rentiers doyant icelles rentes, en l'an de grâce mil cinq cens et quatre-vingt-treize. (Copie.)

4. Compte rendu, pour 1710-1711, par Jacques-François Brouwet, receveur et agent des biens et revenus de la terre et seigneurie de Blaton, appartenant aux héritiers de Henri de la Cattoire.

Blicquy.

1. Cahier oblong, intitulé : *Siége des rentes deues au sgr. baron de Fosseux, à cause de sa terre et seigneurie de Blicquy, escheues au Noël 1628, tenu le 2 janvier 1629.* Il est suivi d'une table alphabétique.

2. Cahier oblong, intitulé : *Siége des rentes seigneurialles deues à la seigneurie de Blicquy, écheues au Noël 1688, tenu les mardy et mercredy, premier et deuxiesme de mars 1689, ensuitte d'affiches faites à Blicquy , Chapelle-à-Wez , Aubechies , Tourp, Autreppe et Chapelle des seures de Blicquy.* Il est suivi d'une table alphabétique.

3 et 4. Deux comptes rendus par Pierre d'Espaigne, — des cens et rentes de la terre et seigneurie de Blicquy, du 1er janvier 1651 au 31 décembre 1654.

5. Compte semblable, rendu par le receveur Donat Heuvecq, pour l'année 1705.

6 et 7. Deux comptes semblables , rendus par le receveur Jacques-François Hocquart, pour les années 1706 et 1707.

8. Compte rendu, pour 1744, par Jean-Antoine Botteau, commis à la recette des cens et rentes de la terre et seigneurie de Blicquy par le grand bailli de Hainaut, à la requête des créanciers du baron de Fosseux, seigneur du dit Blicquy.

— Voyez : Fosseux.

Bois-le-Ville, Grande et Petite-Anguelle, à Templeuve.

Registre intitulé : *Cacherel contenant les rentes seigneurialles et arrentemens des fiefs et seigneuries du Bois-le-Ville, Grande et Petite-Anguelle, appertenans à Messire Louys de Hennin-Lyétart, chevalier, baron de Fosseux, sgr. de Cuvillers, Boullan, Blicquy, Fache, Royaume des Estimaux, etc., filz et héritier de deffuncte dame Jeanne de Basserodde, qu'elle eut de feu messire Jean de Hennin-Lyétart, vivant chevalier, sgr. de Cuvillers, gisans et s'extendans, si comme : ladicte seigneurie du Bois-le-Ville, en la paroisse de Templeuve en Peuèle et à l'environ, consistant en ung lieu, mannoir, motte, fossez, eaues, contenant deux bonniers xj*[c] *de mannoir et héritaiges, y comprins trois cens d'héritaiges venans d'Allard du Ponchel ; item, ung bonnier x*[c] *de pret ou environ ; item, en rentes justiciables et seigneurialles : au jour de S*[t] *Jean et Noël, cincquante-deux livres six deniers, monnoye de Flandre, à cause de dix bonniers d'héritaiges tant prets, bois que terres à labeur, par ci-devant arrentez par les prédécesseurs de mondit sgr. le baron, au dict jour de Noël deux chappons, etc., etc. Item, le dit fief et seigneurie de la Grande-Anguelle contient en rentes justiciables et seigneurialles, au terme de Noël . . . . . gisans en ladicte paroisse de Templeuve. Et ledit fief et seigneurie de la Petite-Anguelle contient en rentes seigneurialles, chacun an . . . . en la dicte paroisse de Templeuve en Pevèle, en plusieures pièches entre ledit Bois-le-Ville et la Hardimère. Les héritaiges tenus desdis fiefs et seigneuries de Bois-le-Ville, Grande et Petite-Anguelle, sont chargez de double rente de relief par-dessus celle de l'année courante, à la mort de chacun héritier, et du dixiesme denier à la vente, don ou transport, quand le cas y eschiet. Ayans les dis trois fiefs et seigneuries justice de visconte et droict de tous chemins, fronts, flegartz, flots, rejects et arbres ou plantiz croissans sur iceux estans et abordans contre et alendroict des dicts fiefs et seigneuries ou des héritaiges en tenuz et mouvans. Le dit fief et seigneurie du Bois-le-Ville est tenu de la seigneurie d'Aigremont, à la charge de dix livres parisis de relief à la mort de*

l'héritier et du dixiesme denier à la vente, don ou transport, quand le cas y eschiet. Lesdis fief de la Grande et Petite-Anguelle, tenus de la dicte seigneurie du Bois-le-Ville et vers icelle chargez du dixiesme denier à la vente, don ou transport, quand le cas y eschiet, et de reliefs, sicomme: la Grande-Anguelle de lix livres parisis et la Petite-Anguelle de cent solz. Lesquelz briefz furent faictz et renouvelletz conformément aux rapports et dénombremens faictz et baillez par les tenanchiers des dictz fiefs et seigneuries, en vertu de lettres patentes obtenues par ledict seigneur de leurs Altèzes sérénissimes, en date du xviij^e jour d'avril mil six cens-huict.

Ce document est précédé de la transcription des lettres des archiducs Albert et Isabelle, datées de Malines, le 18 avril 1608, par lesquelles ils autorisent le renouvellement du cartulaire des seigneuries prémentionnées, après publication faite aux intéressés d'apporter, en-déans quarante jours, au sieur Michel, receveur et bailli de ces seigneuries, la déclaration de ce qu'ils tenaient de celles-ci et des cens et rentes qui leur étaient dus.

Bosqueau, à Quévy-le-Petit.

1. Compte rendu par Piérart le Berquier, sergent du bailliage de Hainaut, des biens, cens et revenus de la terre et seigneurie du Bosqueau, pour le terme du 1er octobre 1505 au 30 septembre 1506.

2 et 3. Deux comptes semblables, rendus par Remi Paumelle, sergent du bailliage de Hainaut, pour les années 1510-1511, 1512-1513.

4 à 6. Trois comptes semblables, rendus par Piérart Ghousset, receveur commis sous la main de Jean Jouveneau, sergent du bailliage de Hainaut, pour les années 1517-1519, 1521-1522.

7 à 9. Trois comptes semblables, rendus par Michel Lambert, receveur commis sous la main de Jacques Carlier, sergent du bailliage de Hainaut, pour les années 1527-1530.

10. Compte rendu par Charles Thonnelaire, bailli et receveur des biens, fiefs et seigneuries appartenant à Louis de Mahieu, seigneur du Bosqueau, Feignies, Oby, etc., pour 1616-1617.

Ce compte renseigne les recettes de la seigneurie et de la maison de cense du Bosqueau; du bois du Tillœul; de la seigneurie du Blairon à Aulnois,

près de Blaregnies; de droits seigneuriaux à Bleaugies; de la seigneurie du Ploich à Meaurain, fief tenu de Roisin; d'un fief à Elouges, tenu de la prévôté des églises; de la seigneurie du Petit-Buath, à Baudegnies; du fief de Landebourcq près de Renaix; de rentes diverses. Mais, par ordonnance de la cour souveraine de Hainaut, du 13 septembre 1661, il fut formé un compte particulier pour chacune des dites terres et seigneuries.

11 à 24. Quatorze comptes rendus par Hyacinthe Baute, commis par le grand bailli de Hainaut à la recette des biens, cens et revenus de la terre et seigneurie du Bosqueau appartenant aux héritiers du seigneur de Feignies, pour les années 1661 à 1664, 1666, 1670 à 1678.

25 à 31. Sept comptes rendus par Pierre-Ernest de Lattre, écuyer, commis par le grand bailli de Hainaut à la recette des cens et revenus de la terre et seigneurie du Bosqueau, etc., pour les années 1680-1684, 1686, 1688 à 1692.

32 et 33. Deux comptes rendus par Pierre-François Derbaix, avocat, au nom de la veuve de l'avocat Wolff, des revenus de la terre et seigneurie du Bosqueau, pour les années 1693 et 1694.

34 à 48. Quinze comptes semblables, rendus par le même receveur, pour les années 1695 à 1702, 1704 à 1710.

Bosquillon, à Hyon et Cuesmes.

Trente-cinq comptes rendus par Jean Wolff, receveur de la dame douairière d'Hyon et de ses enfants, — des biens et revenus de la terre et seigneurie du Bosquillon, pour les années 1663-1664, 1665 à 1682, 1684, 1686, 1688 à 1693, 1695, 1698 à 1705.

Baronnie de Bousies[1].

Trois comptes rendus par Robert Douville, receveur de la terre et baronnie de Bousies, pour les années 1628 à 1631.

[1] Bousies, l'une des plus célèbres pairies du Cambrésis, comptait, en même temps, parmi les baronnies du Hainaut. — Voy. *Statistique archéologique du département du Nord*, seconde partie, p. 737.

Comté de Boussu [1] et seigneurie de Bleaugies.

1 à 10. Dix comptes rendus par Pierre Du Buisson, receveur de la terre et comté de Boussu, pour les années 1641-1647, 1648-1650, 1651-1653.

11 et 12. Deux comptes, dont l'un rendu par Martin Desquesnes, receveur de la terre et comté de Boussu et de la seigneurie de Bleaugies, pour 1669-1670, et le second, par le receveur Nicolas Fontaine, pour 1700-1701.

On trouve renseignées parmi les dépenses, celles qui concernent la fondation faite par Maximilien, comte de Boussu, au profit de six orphelins délaissés par ses sujets, fondation à la quelle étaient affectées une rente de 375 livres due par la recette des deux membres des états de Hainaut, et une autre rente de 225 livres hypothéquée sur le « fief de Boussu, tenu de Namur. »

Braffe.

Vingt-cinq comptes, rendus par Roland de Male, pensionnaire de la ville et cité de Tournai, commis par la cour souveraine de Hainaut à la recette des biens et revenus de la terre et seigneurie de Braffe, appartenant au baron de Moriamez, pour les années 1625 à 1641.

Braine-le-Château et Haut-Ittre.

1 et 2. Deux comptes rendus par Arnould de Faulcuwez, bailli et receveur de la seigneurie de Braine-le-Château et Haut-Ittre, pour les années 1569 à 1571.

3 et 4. Deux comptes semblables, rendus par la veuve du receveur Jean Cauwé, pour les années 1611 à 1613.

5. Compte rendu par François-Joseph Bertrand, avocat au

[1] De même que Belœil, Boussu relevait et formait une pairie du comté de Namur. — Voy. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, p. 77.

conseil de Hainaut, bailli et receveur de la terre et principauté de Braine-le-Château et Haut-Ittre[1], pour l'année 1756.

Brasmenil et Grosmont.

Cahier intitulé : *Cartullaire des rentes fonsiers et seignoriales de la terre, court et seigneurie de Bras-et-Maisnil et Grosmont, appartenantes à hault, puissant et très-illustre prince Monseigneur Claude Lamoral prince de Ligne, d'Amblize et du Saint-Empire, souverain de Fagnolle et des Escroettes à Fontenoy, marquis de Roubaix et de Ville, comte de Faulcquemberghe et de Néchin, baron d'Anthoing, Chisoin, Bellœuil, Wassenaire, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, général de la cavallerie du Roy au Pays-Bas et son ambassadeur extraordinaire vers le Roy de la Grande-Bretaigne, etc. ; auquel cartullaire est fait mention de tous droicts, rentes, loix, amendes et priviléges en la dite terre et seigneurie de Bras-et-Maisnil et Grosmont, aussi des terres et prets, et aultrement : iceluy renouvellé en trois parties par Feuillan Deschamps, sgr. de Bethomez, receveur général dudict Anthoing, appendances et dépendances, en l'an mil six cent soixante-six, ès mois de may et juin.* Il est suivi d'une table alphabétique.

Briffœuil-Braffe-Quesnoit.

1 à 4. Quatre comptes rendus par Gilles Hughes, receveur de la terre et seigneurie de Briffœuil-Braffe-Quesnoit, pour les années 1616-1618, 1620-1621, 1622-1623.

5 à 7. Trois comptes semblables, dont deux rendus par Gilbert de Lespines, commis à la recette des biens du baron de Saint-Jean, pour les années 1691 et 1693; et un, par le dépositaire

[1] Cette principauté appartenait alors à Alexandre-Ferdinand prince de la Tour-Tassis et du Saint-Empire, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, maréchal héréditaire de Hainaut, etc.

Secus, en remplacement du receveur précédent, ce dernier étant sujet Français, pour l'année 1694.

Brugelette, Hérimelz, Mévregnies, Baulegnies, Bougnies et Cambron-Casteau.

Deux comptes rendus par Philippe de Gavre, receveur des terres et seigneuries de Brugelette, Hérimelz, Mévregnies, Baulegnies, Bougnies et Cambron-Casteau, pour les années 1631-1632, 1633-1634.

Bruyelles[1].

Chassereau des rentes dues au prince de Ligne, à Bruyelles, le jour de saint Remy, formé pour 1721-1722.

Buvrages.

Trois comptes rendus par Jean de Lataste, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Buvrages, pour les années 1604-1605, 1610-1612.

Carnières et Colarmont.

1 et 2. Deux comptes rendus par Charles le Merchier, receveur des terres, justices et seigneuries de Carnières et Colarmont[2], pour les années 1603-1605.

Parmi les chapitres de dépenses du premier de ces documents, on remarque celui qui commence ainsi : « Aultre despence d'argent faicte et payée ad

[1] La seigneurie de Bruyelles était une dépendance de la baronnie d'Antoing.

[2] Ils ont été présentés, à Carnières, le 30 avril et le 2 mai 1607, « à noble « et généreux homme Monseigneur René de Rosey, seigneur de Ronchinnes, « Evrehailles, Wygimont, Carnières, etc., gentilhomme de la chambre de « son Altèze le prince de Liége, et grand bailly de Hasbaye, » en présence de sire Cornil Blondeau, curé du dit Carnières.

« cause de l'emprisonnement de Jenne Rocqz, accusée de sortilége et, par « ordonnance de justice, bannye des terres Monsieur de Carnières, et du « pays de Haynnau par ordonnance de Monseigneur le grand bailly. »

3 et 4. Deux chassereaux du droit de terrage dû dans l'étendue de la seigneurie de Carnières, renouvelés, en présence du mayeur et des échevins de ce lieu, en 1639 et le 26 juillet 1757, d'après celui de l'an 1588.

Casteau.

1. Chassereau, formé en 1686, et intitulé sur la couverture : *Registre des rentes seigneuriales de Casteau.* Il est suivi d'une table alphabétique.

2 à 5. Quatre comptes rendus par Alexandre Regnier, receveur de la terre et seigneurie de Casteau, nommé par commission du comte de Belleforière, avouée par Pierre de Balincourt, prévôt de Mons, le 24 mars 1660, — des revenus de ladite terre appartenant au comte précité, pendant les années 1660, 1661, 1664 à 1673.

6 à 8. Trois comptes rendus par Augustin Wolff, commis à la même recette, le 20 juillet 1686, pour les années 1686-1687, 1688-1689.

9. Compte semblable, rendu par Antoinette Tahon, veuve d'Augustin Wolff, pour les années 1690 à 1694.

10 à 18. Neuf comptes rendus par Jean de le Haye, receveur de la terre et seigneurie de Casteau, nommé le 10 juin 1694, — des revenus de cette terre pendant les années 1694 à 1705, 1708 à 1715.

19. Compte rendu par Marie-Marguerite Martiné et par Louis Populaire, sou beau-frère, héritiers testamentaires de Jean Delhaye, receveur de la terre et seigneurie de Casteau, — des revenus de cette terre, en 1716.

20 à 34. Quinze comptes semblables, rendus par le receveur Nicolas De Behault, pour les années 1717 à 1729, 1732 à 1741, 1744-1745, 1748 à 1751.

Cerfontaine.

Cahier intitulé : *Papier des rentes de Serfontaines renouvellées en octembre mil iiij^{c} xxxvij.*

Ces rentes étaient dues, au terme de Noël, à Jean de Grés, chevalier, seigneur de Wattignies, « en le ville, tiéroit et eskievignage de Serfontaines, » de même que des cens à la Saint-Jean-Baptiste, une taille à la Saint-Remi, et d'autres rentes appartenant au fief de *le Crois*, dans la même localité.

Chaudeville-lez-Beaumont.

Cahier intitulé : *Petitte chronologie des seigneurs de Chaudeville-lez-Beaumont, pour faciliter la découverte des droits et prérogatifs attachez à laditte terre, que les officiers de la comté de Beaumont prétendent contester au Sr Mazel, seigneur moderne dudit Chaudeville.*

Cette chronologie commence à Gérard I, dit le Calloge, bâtard d'Havré, seigneur de Chaudeville, vers la fin du XIIIe siècle, et s'arrête à Jean Bourguignon, chanoine de Condé, seigneur de Chaudeville, en 1608.

Le seigneur de Chaudeville avait la moyenne et la basse justice sur toute l'étendue de cette terre, qui faisait partie du comté de Beaumont.

Pairie de Chièvres[1].

1. Compte rendu par Jean de Jauche, maire de la ville et du sart de Chièvres, des exploits qu'il a reçus du 4 décembre 1413 au 1er septembre 1414.

2. Cahier intitulé : *Cartulaire des terres quy doibvent terraige à noble et puissant seigneur Monseigneur duc de Havré, marquis de Renty, viscomte de Bourbourg, Gravelinne, Faulkembercken, baron de Romenghien, Esperleck, et seigneur de Chièvres, Escoupeur, comte, chevalier de Sainct-Jacques, capitaine de la garde allemande de Sa Majesté, etc.*; *renouvellé en l'an mil six cens-*

[1] Voy. notre *Notice hist. et arch. sur la ville de Chièvres*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, pp. 165 et suiv.

quarante et ung par Hubert de le Haye, lequel at esté tergeur le terme de trois ans finy xvj^c et quarante.

3 à 7. Cinq comptes rendus par Philippe de Gavre, receveur de la franche ville, terre, sart et pairie de Chièvres, et de ses dépendances : Grosage, Neufmaison, etc., — des biens, cens, rentes et revenus de ces seigneuries, pendant les années 1642 à 1648.

8 à 81. Soixante-quatorze comptes semblables, dont dix-sept rendus par le receveur Nicolas Desenfans, pour les années 1648 à 1665; — un par sa veuve[1], pour 1666-1667, avec un état d'apurement; — un par Ferdinand Francquet, au nom de François-Ignace Francquet, pour 1667-1668; — huit par Louis Du Mont, (nommé receveur, par commission du duc d'Arenberg, du 9 février 1669), pour les années 1668 à 1673, 1678 à 1680, 1682-1683; — sept par le receveur Louis-Joseph Du Mont, pour les années 1697 à 1703, 1707-1708, et un état d'apurement du compte rendu le 25 avril 1709, par Jean-Louis Du Mont, en qualité de procureur d'Antoinette Desenfans, veuve de Louis-Joseph Du Mont; — neuf par le receveur Philippe-François Huet, pour les années 1708 à 1717; — six par ses exécuteurs testamentaires, pour 1717 à 1722; — deux par Charles-Antoine Stocquart, (nommé receveur, le 5 novembre 1723,) pour les années 1722 à 1724; — un par Jacques-François Stocquart, frère et héritier du précédent, pour 1724, et un état d'apurement; — onze par Nicolas-Joseph Du Cornet, (nommé receveur, le 26 juin 1723), pour les années 1726 à 1728, 1730 à 1740; — deux par sa veuve, pour 1740 à 1742; — neuf par Jean-Jacques Du Cornez, pour 1743, 1744 à 1753.

82 à 87. Six comptes, dont deux rendus par la veuve de Nicolas-Joseph Du Cornet, du 20 décembre 1723 au 22 mai 1743, jour de la mort de Procope-Marie, comte d'Egmont, et trois, par Jean-Jacques Du Cornet, receveur et lieutenant-bailli de la terre et pairie de Chièvres, du 22 mai 1743 au 31 décembre

[1] Nicolas Desenfans mourut le 2 septembre 1667.

1762, — des droits seigneuriaux, de mainfermes et autres appartenant à la dite pairie.

Ces documents sont cotés sur leur couverture : *Chièvres. Casualitez.* On trouve renseignées au premier, des dépenses « pour réfections nécessaires « faites en 1737, à la tour en Gavre à Chièvres, qui étoit entièrement tombée, « pour la mettre en état d'être habitée dans le besoin, et pour y mettre les « prisonniers de la seigneurie. »

88. Registre intitulé : *Extraits des embrefs de la seigneurie de Chièvres, pour la perception des droits seigneuriaux, commençans 1746 finissans 1762.* Ces extraits sont certifiés par le greffier de Chièvres.

89 à 97. Neuf comptes rendus à Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, pair et baron de Chièvres, etc., chevalier de la Toison d'Or, par le receveur Jean-Jacques Du Cornet, — du revenu de la pairie et baronnie de Chièvres, pendant les années 1766 à 1770, 1772 à 1775.

Pairie de Chimai.

1. Inventaire des meubles de feue la princesse de Chimai, dressé en 1536 (n. st.)-1537.

2. Compte, non daté, intitulé à l'intérieur : *Déclaration des parties achetées et payées pour le mariaige de Monsgr. le prince de Chimay, tant pour ses préparations et accoustremens que aultrement.* (XVIe siècle).

Ce document a rapport, selon toute apparence, au mariage de Charles, duc de Croy et d'Aerschot, prince de Chimai, seigneur d'Avesnes, avec Louise de Lorraine, laquelle mourut le 18 octobre 1542.

3. Inventaire des meubles trouvés à la maison mortuaire du prince de Chimai, dite l'hôtel d'Havré, à Bruxelles; dressé par Nicolas Flameng et Guillaume Roryne, hommes de fief de Hainaut, et par Michel Maurissens, notaire à Bruxelles, le 30 août 1629.

M. G. Hagemans a donné de nombreux extraits de ce document dans son *Histoire du pays de Chimay*, première partie, pp. 308 et suiv.

4. Registre portant sur le plat de la couverture : *Compte général et des menutz plaisirs de Son Excellence, depuis le mois de juillet 1612 jusques le dernier de décembre 1613, rendu par Charles de Brunsvick, son maistre d'hostel et conseillier.*

5. Compte rendu par Madeleine d'Egmont, princesse de Chimai et du Saint-Empire, comtesse de Beaumont, vicomtesse de Grand-reng, etc., — de ce qu'elle a reçu en qualité de garde-noble du prince de Chimai, son fils, en 1631.

6 à 11. Six comptes rendus par Jacques Wery [1], des biens et revenus des ville, terre et principauté de Chimai, pendant les années 1632 à 1634, 1636, 1638, 1654.

12. Compte rendu par le premier exécuteur testamentaire de la princesse Claire-Eugénie, duchesse d'Arenberg, princesse douairière de Chimai, dame de Buvrage, etc., décédée à Buvrage, le 24 décembre 1660.

13. Compte rendu par Antoine de Massiette, chevalier, gouverneur et prévôt des ville, terre et principauté de Chimai, et bailli des fiefs et des bois qui en dépendaient, pour l'année 1665.

14. Registre intitulé : *Bourgeoisies de la principaulté de Chimay.* 1677-1684.

15. Liasse de pièces, des années 1768 à 1771, concernant les bois de Chimai et de Beaumont.

Ciply.

1. Compte rendu par Augustin Wolff, des revenus de la terre et seigneurie de Ciply (appartenant à Marie-Catherine de Rosne), pour le terme de la Saint-Jean 1591 à pareil jour 1592. (Copie, collationnée par le greffier de la prévôté de Mons, Cloquette, le 4 avril 1699.)

2 à 10. Neuf comptes semblables, dont un rendu par Léger-Charles Boele, lieutenant-prévôt de Mons, pour les années 1637 à

[1] Ce comptable avait épousé Anne de Wauldré, veuve de Charles de Mallengreau, receveur de Chimai.

1643 ; quatre par le receveur Bricquet, pour les années 1644 à 1646, 1650 à 1652 ; et quatre par De Behault, lieutenant-prévôt de Mons, pour les années 1700, 1702, 1713 et 1718.

11 et 12. Deux comptes rendus, en 1703 et en 1707, par Robert Degault, bailli de la même seigneurie, des droits et amendes dus à celle-ci.

On y lit qu'en vertu de sa commission, en date du 21 avril 1688, ce bailli touchait la moitié des dites amendes à son profit.

Colfontaine et Bois-l'Evêque, à Eugies.

Compte rendu par Guillaume de Decker, receveur de Colfontaine et Bois-l'Evêque, — des biens, cens, rentes et revenus appartenant à l'archevêché de Cambrai, aux dits lieux, pour l'année 1648.

Condé.

Compte intitulé : *Comtes Jehan Plumet, des biens, rentes et revenues de le tière de Condet, fais à hault et noble sen très-chier et très-honneret signeur Monsigneur Thiery de le Hamaide, signeur de Condet, de Vy et de Frasne, de tout chou entirement qu'il a heubt et rechut des biens, rentes et revenues de ledite tière de Condet et d'aucuns autres membres chi-apriès contenus, et de tout che ossi qu'il a sour che payet et délivret, despuis le jour saint Miquiel, qui fu l'an mil iiij^c et j jusques au dit jour saint Miquiel l'an mil iiij^c et ij, c'est pour le terme d'un an entir : lesquels comptes il fait de tel monnoie que j florin d'or appiellet grant escut de Haynnau pour xxxij s. vj d. tournois, et tout par amendement.*

Dameries.

Compte rendu par François de Blois, receveur, et Jacques Séjourné, bailli de la terre et seigneurie de Dameries, pour 1651-1652.

Donstienne.

Deux comptes rendus par Jean Wéry, de l'administration de la terre et seigneurie de Donstienne, au nom de la dame de Boursolle, pendant les années 1604-1606.

Dourlers.

Voy. *Sart-de-Dourlers*.

Écaussines-Lalaing.

1. Mémoire contenant la description de la terre et seigneurie d'Écaussines, la généalogie des seigneurs de cette localité, de la Folie et d'Henripont, depuis 1357 jusqu'en 1661, et l'inventaire des titres qui les concernent.

Cet intéressant volume contient 175 feuillets et est précédé d'une table des matières. Il a été formé dans le but d'obliger le sieur du Maisnil à ne plus se qualifier de seigneur d'Écaussines-Saint-Remy ou du Grand-Écaussine, attendu, d'une part, qu'Écaussines ne formait qu'un village, divisé en deux paroisses et en seigneuries distinctes, et que le sieur du Maisnil était uniquement seigneur de la Folie en Écaussines, et, d'autre part, que le seigneur de Lalaing, seigneur primitif, avait seul le droit de porter le titre de seigneur d'Écaussines, tandis que les autres devaient s'intituler du nom de leurs seigneuries respectives en Écaussines.

2. Compte rendu par Pierre Carlier, receveur de la terre d'Écaussines appartenant à Philippe-Charles Vander Burch, de ce qu'il a reçu en 1693.

Écaussines-Saint-Remi.

1 à 13. Treize comptes rendus par Jean-Baptiste Wagnierez, bailli et receveur de la terre et seigneurie d'Écaussines-Saint-Remi, pour les années 1628 à 1640.

14 à 32. Dix-neuf comptes semblables, dont un rendu par le receveur Jacques Douret, pour 1640-1641 ; dix par Robert Marin, pour 1642 à 1651 ; huit par Louis de Carven, pour 1652 à 1659.

Baronnie d'Enghien.

1. Compte rendu par Colart Place, de Bassilly, de la recette de la terre d'Enghien, en 1363.

2 à 4. Trois comptes semblables, dont deux rendus par Nicolas de Bourgogne, receveur de la ville, terre et seigneurie d'Enghien, et de leurs dépendances en Hainaut, Brabant et Flandre, pour 1591-1592, 1593-1594, et un par le receveur Pierre François, pour 1595-1596.

5 et 6. Deux comptes rendus l'un, par Adrien-Joseph Grenet, receveur des droits casuels de la dite seigneurie, pour 1732, et l'autre, par sa veuve, ponr 1743.

Enghien, à Seneffe.

1. Recueil intitulé au premier feuillet : *Ce sont les escriptz et cartulaires des biens, cens, rentes et revenues appertenans à noble dame Madame Franchoise d'Orley, de sa terre et seignourye d'Enghien à Seneffe, renouvellez, présent mayeur et eschevins du dit Seneffe, rapportez et accordez par les hérityers, et furent parfaictz et accomplis en l'an de grasce mil cincq centz et soixante-cincq.* Il est précédé d'une table onomastique, et de la transcription des lettres de Philippe II, du 1er février 1558, autorisant le renouvellement des registres aux cens et droits seigneuriaux des quatre seigneuries d'Enghien, Scaillemont, le Bois et Tyberchamps, à Seneffe. On y trouve, au fol. 122 v° : Scaillemont et Manage, au fol. 138 : la seigneurie du Bois, et au fol. 155 : Tyberchamps et Buisseret.

2. Copie du recueil précédent, certifiée le 8 juin 1686 par le greffier de la cour féodale de Brabant.

Voy. *Tyberchamps, à Seneffe.*

Erquelinnes.

Deux comptes des biens et revenus de la seigneurie d'Erque-

linnes, le premier rendu par Hector Courtois, pour les années 1666 à 1669, et le second par Jean Maloux, pour 1669-1670.

Erquenne.

1 à 3. Trois comptes rendus par Henri Molin, des biens et revenus de la terre et seigneurie d'Erquenne, pour les années 1592 à 1598, 1601 à 1604.

4. Cahier intitulé à l'intérieur : *Cartulaire des rentes seigneurialles compétantes à Monsieur Raul, seigneur d'Erquenne, à cause de sa seigneurie du dit lieu, renouvellé par Anthoine Fontaine, son comis, en la présence des mayeur et eschevins du dit Erquenne, à l'adjonction d'aucuns les plus fameux et anchiens laboureurs et manans dudit lieu, les vingt-deux et vingt-troisième jours du mois d'octobre de l'an xvj^c^ quarante-six.*

5. Registre oblong ayant pour titre : *Cachereau de la terre et seigneurie d'Erkenne appertenante à Jenne Picquery, damme dudit Erkenne, vefve de Monsieur Aupaix, vivant licentié en droict et ès loix, demorante à Mons : fait l'an xvj^c^ soixante-sept.*

On y lit : « Nota que pour chacune rasière d'avoine qui se livre en nature « au siége de rente, il y a trois sols à rabattre pour les vingtièmes, et au « chapon deux solz ; et quand ils ne se payent au dit siége en nature, ou « après le dit siége tenu, on ne rabat vingtièmes, parceque le tout est taxé « francq : selon qu'a toujours pratiqué Gilles Gharre, nostre ancien bailly « d'Erkenne. »

A la fin du volume sont des notes sur la famille Aupaix.

Escaudœuvres [1].

Charte, datée de Lille le 29 avril 1434 et insérée dans un vidimus des échevins de cette ville, du 7 mai suivant, par laquelle le duc Philippe de Bourgogne approuve les lettres, y transcrites, de la duchesse Jacqueline de Bavière, émanées de la Haye, le

[1] Le village d'Escaudœuvres était autrefois partagé entre le Hainaut et le Cambrésis.

6 novembre 1432, et donnant à Jean, seigneur de Roubaix et de Herzelles, et à ses hoirs, les *forteresse*, *chastel*, *village*, *terre*, *haulteur et seignourie d'Escaudœvre*, *avoec toutes les appertenances et appendances d'icelles*, pour en jouir après le décès de Louis de Hainaut, frère bâtard de la duchesse, à qui le duc Guillaume, son père, en avait accordé l'usufruit viager, et moyennant de les tenir en fief du comté de Hainaut [1]. (Parch., sceau enlevé.)

Esclaibes [2].

1 à 9. Neuf comptes rendus par Jean de Gricourt, receveur de la terre et pairie d'Avesnes, — des biens et revenus de la terre et seigneurie d'Esclaibes, pendant les années 1660 à 1668.

10 à 13. Quatre comptes semblables, rendus par le receveur Jean André, pour les années 1669 à 1672.

Estinnes-et-Bray.

Trois comptes rendus par François-Maurice Aulent, — de la recette du revenu d'une branche de terre sise à Estinnes-et-Bray et appartenant au vicomte de Rouveroy et au seigneur de Saint-Symphorien, pour les années 1680 à 1688.

Baronnie d'Etrœungt [3].

1 à 12. Douze comptes rendus par Jacques Urbain, prévôt et

[1] On voit par ces lettres que c'est par erreur que la *Statistique archéologique du département du Nord*, 1re partie, p. 287, avance que, dès le XIIIe siècle, la famille de Roubaix posséda la seigneurie d'Escaudœuvres.

[2] Cette seigneurie fut démembrée de la pairie d'Avesnes. — Voy. *Pairie d'Avesnes*.

[3] Etrœungt fit partie de la terre d'Avesnes jusqu'en 1212; le seigneur Gauthier II l'en détacha alors et en forma, en y ajoutant les villages de Féron et Larouillies, une seigneurie particulière, dont il dota son frère Bouchard. Cette seigneurie fut possédée successivement par plusieurs membres de la famille d'Avesnes; elle passa ensuite à la maison de Bourgogne, puis à

receveur de « la franche terre et baronnie d'Estrœungt-la-Cauchie, » pour les années 1643-1645, 1648-1664, 1668-1670.

13. Compte intitulé : *Estat et renseignement qu'à Messieurs du Conseil de Sa Maiesté en sa noble et souveraine cour à Mons fait et rend Jacques-Ignace Bullart, prévost et receveur de la franche terre d'Estreungt, appartenant à haut et puissant prince Monseigneur Ernest-Dominique Croy-Chimay-d'Aremberg, prince du St-Empire et dudit Chimay, à cause des arrests faits sur la dite terre, de tout ce entièrement qu'il a receu des rentes seigneuriales, rendages et autres revenus de la dite terre, de l'an 1672, dernier de l'entremise du feu sieur Urbain, vivant prévost et receveur dudit Estreungt, partie desquels il a laissé de faire payer à cause de son trespas arrivé le dernier jour dudit an, et pour la poursuitte desquels ledit Bullart, son successeur, a esté spécialement authorisé par ordonnance de la dite cour, du xe septembre 1675, donnée sur requeste du sieur François-Maurice Aullent, lors dépositaire provisionnel de Haynaut, ayant fait arrester les effets de la maison mortuaire dudit sieur Urbain.* Il a été arrêté le 17 mars 1677.

14 à 18. Cinq comptes rendus par Jacques-Ignace Bullart, prévôt et receveur de la baronnie d'Etrœungt, pour les années 1673 à 1678.

Baronnie d'Eugies.

1 à 3. Trois comptes rendus par Jean Leclercq, receveur de la terre et baronnie d'Eugies, pour les années 1653 à 1656.

4. Compte rendu par Dorothée Leclercq, pour 1673-1674.

5 à 19. Quinze comptes dont deux rendus par François Coulteur (nommé receveur de la dite baronnie le 13 juillet 1677), pour les années 1677, 1679; un par Isabelle Michel, pour 1687; huit par l'avocat Levisse (nommé par commission en date du 6

celle de Croy, et retourna au seigneur d'Avesnes, en continuant toutefois à former un fief particulier qui eut titre de baronnie. — Michaux, *Chronologie des seigneurs d'Avesnes.*

juillet 1694) pour 1694 à 1701 ; et quatre par Albert Francqué (nommé le 8 janvier 1703), pour 1702 à 1705.

Everbecq, Hazoit et le Walle.

Trois comptes, le premier rendu par Piérart Rogeau, receveur des terres et seigneuries du Hazoit et de le Walle [1], pour 1459-1460; le deuxième, par Georges Bronchin, receveur des seigneuries d'Everbecq et du Hazoit [2], pour 1590-1592, et le dernier, par Louis Willem, bailli et receveur d'Ernest, comte de Mérode, Thiant, Warou, baron de Harchies, seigneur de Mercken, Steenkerque, Everbecq, Grandglise, etc., — des biens et casuels des seigneuries d'Everbecq, depuis la Noël 1634 jusqu'au même jour 1635.

Fanuelz, Saint-Vaast, Hocquet et leurs dépendances.

Cahier, écrit en 1565 et intitulé : *Cartulaire Monseigneur de Trazeignies, de sa terre de Fanuelz, de Saint-Vast, du Hocquet et aultre dépendance, à monnoie telz que j denier fort pour troix deniers tournois.*

Il est suivi du « Cartulaire des fiefz tenus de noble homme Jehan de Tra- « zegnies, escuyer, seigneur de Liettre et de Fanuelz, ad cause de sa sei- « gnourie du dit Fanuelz, quy se comprend en une maison, chambre, grange, « estables, marescauchie et aultres édiffices, courtilz, jardins, pretz, pastu- « raiges, terres ahannables, cens, rentes d'argent, d'avoine et de chappons, « que l'on dist Fanuelz, scituez et gisant à Sainct-Vaast lez la ville de Binch ; « icelluy tenu en fief ample de la conté, terre et paerie du Rœlz, et en toutte « justice et seignourie haulte, moyenne et basse : renouvellé par Guillamme « le Bèghe, conseillier ordinaire et advocat du Roy en ses court et consaulx « de Mons, bailly d'icelle seignourie, ou mois de febvrier de l'an mil cincq « cens et soixante-cincq. »

[1] Ces seigneuries appartenaient alors à maître Jehan Wielant, seigneur d'Everbecque, secrétaire et conseiller du duc de Bourgogne.

[2] Jean de Mérode, chevalier, seigneur de Waroux, baron de Harchies, possédait alors les dites seigneuries d'Everbecq et Hazoit.

Farciennes et Tergnée.

Deux comptes rendus par Jacques de Kempeier, bailli et receveur des terres et seigneuries de Farciennes et Tergnée, pour les années 1625-1626, 1638-1639.

Fayt.

1 et 2. Deux comptes rendus par la veuve de l'avocat Bourgeois et par Jean-Baptiste Bourgeois, son beau-frère, — des biens, cens, rentes et revenus de la terre et seigneurie du Fayt, pour les années 1681 à 1685.

3 à 11. Neuf comptes rendus par Philippe Bourgeois, receveur de la dite seigneurie, pour les années 1685 à 1689, 1691, 1701 à 1706[1].

Feignies[2], Blairon à Aulnois près Blaregnies, Aulnois, Bleaugies, Ploich à Meaurain, Bosqueau[3], Ressay et La Hutte[4].

1 à 3. Trois comptes rendus à Jean de Lacroix, gouverneur de Blaton et Feignies, par Pierre Bruneau, — des rentes et revenus de la dite terre de Feignies[5], pour les années 1519-1520, 1522-1523, 1524-1525.

[1] Cette seigneurie appartenait alors à Charles-Antoine de Goignies, et ses biens avaient été saisis par l'office de la prévôté de Binche. Philippe Bourgeois en avait été nommé receveur, par commission d'Albert-André de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, gouverneur et prévôt de Binche, en date du 6 juin 1686.

[2] La terre de Feignies a toujours été un fief mouvant des comtes de Hainaut. Passée au pouvoir de Charles-Quint, il la donna, en 1545, au duc d'Aerschot, en échange de Landrecies. A la fin du XVIII[e] siècle, elle appartenait à la famille de Lattre.

[3] Voy. précédemment *Bosqueau*, à Petit-Quévy.

[4] Voy. plus loin : *Ressay et La Hutte*.

[5] Voy. *Blaton*, N° 1 bis. — *Quevaucamps*.

4. Cahier intitulé : *Déclaration des héritages gisant à Feignies, doyans rentes à Son Excellence, desquelz les héritiers sont renouvellez le xxve janvier 1605.*

Cette déclaration fut faite en présence du lieutenant-prévôt et des échevins de Feignies, le 23 décembre 1610.

5 à 11. Sept comptes rendus par Anne-Françoise de Wasiers, veuve de Louis de Mahieu, chevalier, seigneur de Feignies, Bosqueau, Ressay, La Hutte, tutrice de Charles-Louis, François et Ferdinand de Mahieu, ses enfants, pour les années 1641-1647.

12 à 14. Trois comptes rendus par Pierre Roze, avocat, et André Tahon, bourgeois de Binche, en qualité d'exécuteurs testamentaires d'Anne-Françoise de Wasiers, précitée, décédée à Binche le 21 février 1652, et ce, pour les années 1648, 1650 et 1652.

15 à 17. Trois comptes des dites seigneuries, rendus par Catherine Benoît, veuve de Nicolas Boulle [1], pour les années 1652 à 1654.

18 à 37. Vingt comptes des terres et seigneuries de Feignies, Bosqueau, Blairon, Aulnois, Bleaugies, Ploich à Meaurain, appartenant aux hoirs du seigneur de Feignies et saisies sous l'autorité de la cour souveraine de Hainaut, — rendus par Hiacynthe Baute, pour les années 1655 à 1659, 1661 [2] à 1669, 1671 à 1673, 1675, 1677 et 1679.

Fellignies et Godimont, à Neufville.

1 à 4. Quatre cartulaires-chassereaux des biens et rentes des seigneuries de Fellignies et Godimont à Neufville, dont deux formés en 1672 et deux, le 16 septembre 1727.

Au bas du dernier de ces documents, on lit : « Lequel présent cartulaire

[1] Nicolas Boulle dit St-Mange avait été nommé receveur de Feignies, Bosqueau, Ressay et La Hutte, par commission du 2 mars 1652.

[2] Le 13 septembre 1661, il fut décidé par la cour qu'à partir de cette année, il serait formé un compte spécial pour la seigneurie de Bosqueau et un pour celle de Feignies.

« des terres, prets, pâtures et autres héritages soumis à terrage vers Messire « Augustin de Steenhault, sgr. des dites seigneuries de Fellignies et de « Ghodimont, a esté bien et deument renouvelé des noms et surnoms des « propriétaires et fermiers, ainsi que des tenances, par le sieur Joseph Millon, « bailly, Ferdinand Posteau, greffier, Hermès Le Poivre, mayeur, Sébastien « Laveine, Laurent Michiel, Herman Gilbert et Laurent Cowez, eschevins, « Jean Cardon, sergeant des dites seigneuries, et autres manans soussignez, « lesquels, suivant leurs propres connoissances et le résultat du cartulaire « de l'an 1672, ont jugez que le tout est bien et deument repris, sans que « personne y auroit contredit, nonobstant que le présent cartulaire et le « précédent soient restez ès mains du dit mayeur Le Poivre pendant tout le « temps que se faisoient les publications, dénoncement et affiche de quin- « zaine à autre, par un dimanche et à l'issue de la messe paroissiale, pour « par les intéressez les aller examiner, contredire et faire telles représenta- « tions qu'ils trouveroient ou auroient trouvez convenir, sans qu'il y seroit « survenu aucune opposition contre la teneur d'iceluy, quoiqu'un chacun y « auroit esté convocqué par plusieurs sons de cloches donnez avant que l'on « auroit procédé d'y travailler et à chaque séance. Ensuitte de quoy et après « lecture et relecture en faitte à l'appaisement d'un chacun, les avant nom- « mez ont signez, à Neufvilles, le seize septembre dix-sept cent vingt-sept. » — Suivent les signatures, au nombre de huit.

5. Compte rendu par Nicolas Herman, des revenus des prairies et terres labourables des seigneuries précitées, pour l'année 1673.

6. Liasse contenant six commissions de lieutenant-bailli et de gardes de chasse, délivrées par Jean-François-Joseph baron de Steenhault, seigneur de Fellignies et Godimont, en 1770, 1783, 1784 et 1786.

Feluy, Lescaille [1] et Crocquet [2].

1 à 13. Treize comptes, dont douze rendus par Jean-Baptiste de Wangnières, bailli et receveur des terres et seigneuries de

[1] La seigneurie de Lescaille s'étendait en partie sur Feluy et en partie sur Familleureux.

[2] Ces seigneuries appartenant au comte de Warfuzée furent saisies par Hugues Denis, sergent de la cour souveraine de Mons, le 3 janvier 1631, à la requête de Nicolas Damiens, avocat au conseil d'Artois.

Feluy, Lescaille, Crocquet et Familleureux, pour les années 1627 à 1639, et un par sa veuve, pour 1639-1640.

14 à 58. Quarante-cinq comptes des terres et seigneuries précitées, dont un rendu par Jacques Douret, pour 1640-1641; un par Robert Marin, au nom de Henri Liévens, pour 1641-1642; dix par le même Robert Marin, pour 1643 à 1652; dix-sept par Louis de Carven, pour 1653 à 1669; douze par Pierre-François de Bouloigne, pour 1678-1679, 1681 à 1686, 1688, 1691, 1713-1714; quatre par Louis de Lalieux, pour 1722 à 1726.

59. Registre formé en 1678, et intitulé : *Double du journalier Robert de Lalieux, pour ce qui regarde la recepte de Feluy.*

60. Cahier, écrit de 1678 à 1681, et portant au premier feuillet : *Chassereau des monstres, portions et grains de la recepte de Feluy, de l'entremise du sieur Bouloigne exercée par Robert de Lalieux, en son nom.*

61. Chassereau des rentes seigneuriales de Feluy, Lescaille et Crocquet, pour les années 1678 à 1703.

62. Chassereau formé par Pierre-François de Bouloigne, bailli et receveur des terres et seigneuries de Feluy et Lescaille, *pour les rendaiges des censses, moulins, maisons, terres labourables, prairies et sarties*, de 1678 à 1700. Il est suivi d'une table alphabétique des noms des fermiers.

63. Chassereau formé pour les années 1681 à 1691, *des bois et grains compétants à la recepte de Feluy, desservie par Robert de Lalieux, greffier du dit lieu.*

64 et 65. Deux journaux des débours faits par Robert de Lalieux sur la recette des seigneuries de Feluy, de 1687 à 1700.

66. Registre intitulé sur la couverture : *Siége des rentes de la sgrie. de Feluy. 1702 à 1709.*

Flobecq, Lessines, Ellezelles, Ogy et Papignies.

1. Compte rendu à Thierri, seigneur d'Astreville, Dampremy, conseiller d'État et président de la chambre des comptes de Lorraine, par Philippe de Brabant, receveur de la terre de Flobecq

et Lessines, nommé par lettres patentes du 20 août 1648, et ce, pour le terme du 1er octobre 1656 au 30 septembre 1657.

2. Compte rendu à Ignace Van den Broucke, intendant et régisseur général des terres et seigneuries de Flobecq, Ellezelles, Ogy et Papignies, par Philippe-Joseph Jouret, receveur général de ces terres, pour l'année 1793.

Fontaine-l'Evêque, Anderlues et son allouet.

1. Acte, daté du 24 septembre 1524, par lequel Bauduin de Henin, seigneur de Fontaine, d'Anderlues, haut-voué de Leerne, de Wespe et de Souveret, accorde à Pierre Francka, demeurant à Fontaine, les droits de hallage tant en sa terre et seigneurie d'Anderlues, qu'à Fontaine, pour le terme de neuf ans et aux conditions y exprimées. — Orig., sur parch., sceau (du dit seigneur) enlevé et dont il ne reste que les lemnisques de parch.

2. Compte rendu par Henri de Sorbruecq, receveur de la seigneurie de Fontaine, Anderlues et leurs dépendances, pour 1557-1558.

3 à 8. Six comptes rendus par Jean Longhehaye, receveur de la terre d'Anderlues, dépendante de la seigneurie de Fontaine, pour les années 1567-1568, 1571, 1572, 1574, 1579.

9 et 10. Deux comptes rendus par Jacques Bertin, receveur de la seigneurie de Fontaine, pour les années 1570-1571, 1577-1578.

11. État des recettes et des dépenses faites par Gilles Prévost, receveur de la terre et seigneurie de Fontaine « soubz le districq d'icelle ville, » du 31 octobre 1578 au 24 juin 1580.

12 à 16. Cinq comptes rendus par Gobert Regnier, receveur de la ville, terre et seigneurie de Fontaine, d'Anderlues et de leurs dépendances, pour les années 1585-1588, 1590.

17 et 18. Deux comptes semblables, rendus par le receveur Antoine Follie, pour les années 1590-1592.

19 et 20. Deux comptes rendus par Pierre de Wincxer, bailli de Fontaine, Anderlues et son allouet, des droits seigneuriaux

pour ventes, transports et rapports de fiefs et mainfermes tenus des dites terres, et des amendes, etc., du 11 octobre 1594 au 10 octobre 1596, et de la Noël 1610 à pareil jour 1611.

21. Compte rendu par Jacques Jouet, receveur de la terre et baronnie de Fontaine-l'Evêque, Anderlues et leurs dépendances, pour 1664-1665.

22 à 31. Dix comptes semblables, dont un rendu par le receveur Balthazar de May, pour 1667-1668, et neuf par Hugues Stacquet, pour 1669 à 1678.

32. Compte rendu par Nicolas Simon, sergent de la prévôté de Binche, le 16 février 1671, du produit de la vente des meubles provenant de la maison mortuaire du baron de Fontaine-l'Evêque, et des grains et herbages délaissés par ce seigneur.

33 à 37. Cinq comptes rendus par Louis de Bouloigne, bailli de la terre et baronnie de Fontaine et Anderlues, pour les années 1670 à 1677.

38 et 39. Compte rendu par le même, en qualité de receveur de la dite baronnie, pour 1700-1701, et état d'apurement arrêté le 5 juillet 1710.

40 à 43. Quatre comptes, dont trois rendus par Nicolas-Charles de Zomberghe, écuyer, bailli de Fontaine, des droits seigneuriaux dévolus à cette baronnie « par l'aliénation des fiefs liges, « défauts de reliefs, confiscations, banissemens, loix, amendes, « forfaitures, droits des mainfermes, champiage dans les bois de « Fontaine, etc., » durant les années 1718, 1719, 1724 à 1726, 1742 à 1744; et un par le bailli Jean-François Denuict, pour 1750 à 1754.

44. Compte rendu par le même Jean-François Denuict, en qualité de bailli et receveur, pour 1773.

45 à 48. Quatre comptes rendus par Jean-François-Bernard-Dieudonné-Joseph Cappe, en la dite qualité, pour les années 1773 à 1776.

49 à 52. Quatre chassereaux des biens et revenus de la baronnie, formés en 1668, 1698 et 1700.

Fontenoy.

Cahier intitulé : *Cartulaire des rentes foncières et seignorialles de Fontenoy appartenant à hault, puissant et très-illustre prince Monseigneur Claude-Lamoral, prince de Ligne, etc., etc. ; renouvellé par Feuillan Deschamps, seigneur de Bethomez, receveur général d'Antoing, en l'an mil six cent soixante-six, au mois de may.*

Forest et Cordes.

Affiche de vente de fiefs et de biens mainfermes : 11 mars 1777.

Baronnie de Fosseux, à Blicquy.

1 à 7. Sept comptes rendus par Jean Legrand, demeurant à Arras, des biens et revenus de la terre et baronnie de Fosseux, pour les années 1618 à 1629.

8 à 16. Neuf comptes dont cinq rendus par Antoine Legrand, receveur et bailli de la dite baronnie, pour les années 1629 à 1640; et quatre par Jean Caron, écuyer, conseiller au conseil provincial d'Artois, et les autres héritiers d'Antoine Legrand, pour les années 1641 à 1678.

17. Cahier intitulé : *Extrait du compte de Fosseux, pour les années escheues à la St. Remy 1679, 1680, 1681, 1682 et 1683, rendu par la veuve du sieur de Marseille.*

Framanteau, à Maulde.

Compte rendu par Marie-Jeanne Mondez, veuve de Jacques-Christophe Delis, receveuse de la terre et seigneurie de Framanteau, enclavée dans le village de Maulde et acquise par Jean-Baptiste De Pestre, écuyer, le 10 juin 1762, — des biens et revenus de la dite terre, pendant les années 1762 à 1766.

Gages.

Trois comptes rendus par Pierre de le Lienne, bailli de Gages, des rentes et droits casuels de la seigneurie de ce lieu, appartenant à Pierre-Charles-Bonaventure du Mont, écuyer, conseiller au conseil souverain de Hainaut, pendant les années 1709-1713 et 1717.

Ghlin.

Deux procès-verbaux de remise du moulin sur la Haine, appartenant au duc d'Havré et de Croy, dans sa seigneurie de Ghlin; dressés le 8 mars 1735 et le 16 novembre 1752, en présence du sieur de Bray, bailli et receveur du duché d'Havré, et de l'avocat Fontaine, greffier.

Voy. *Havré*.

Givry.

Document, non daté, portant en tête : *Ce sont les rentes, droitures et revenues appartenants nuement à l'église Ste.-Gertrude de Nivelles, tant en la ville et terroir de Givry, comme au Sault-Lebreton, qui est ou jugement et en la justice dudit Givry*. (Copie, sur papier, faite au XVIIIe siècle.)

Gœgnies-Chaussée.

Cinq procès-verbaux de remise du moulin-à-eau appartenant au duc de Croy et d'Havré, dans sa seigneurie de Gœgnies-Chaussée; dressés le 14 juin 1732, le 4 février 1735, le 4 février 1738, le 4 mars 1771 et le 13 juin 1778.

Gœgnies-lez-Anderlues.

Registre formé en 1664 et intitulé : *Cartulaire de Jacques-*

François Deppe, seigneur de Goeignies-lez-Andrelues, pour toutes les rentes seigneuriales deues à sa ditte seigneurie de Goeignies consistante en toute justice, haute, moyenne et basse, amendes, fourfaitures, droit de lin, corruées, bastardise et aubanité, bailly, mayeur, échevins, greffier et sergeant, s'extendante sur plusieurs héritages appendans audit fief, tant en particulier et à par soy parchonniers pour les rentes et la seigneurie, que par indivis pour trois cincquiesmes contre les dames de Ste.-Waudru de Mons pour les deux autres[1] *; item, autres rentes et commune seigneurie avec Sa Majesté, nostre sire, en qualité de comte de Haynnau, sur les warissaix dudit Goeignies; et un droit de terrage auquel sa ditte Majesté et les dittes dames n'ont rien.*

Comté de Gommegnies.

1 à 10. Dix comptes rendus par Jean de Lussé, receveur du comté de Gommegnies, — des biens et revenus de ce comté, dans lequel étaient compris Preux-au-Sart, Frasnoy et Petit-Wargnies, et ce, pour les années 1617 à 1621, 1623 à 1625.

11 et 12. Deux comptes rendus par Nicolas Brassart, de ventes de bois appartenant au comté de Gommegnies, et dont les paiements ont eu lieu en 1624 et 1625.

13 à 19. Sept comptes rendus par François de Wauldret, des biens, cens et rentes appartenant au comte de Fustenberghen, dans son comté de Gommegnies, de 1627 à 1633.

Gottignies.

Registre intitulé sur la couverture : *Cartulaire des rentes signoriales de Gottignies, terre de la comté du Rœulx; renouvelé par*

[1] Voy. dans la section des archives du chapitre de Sainte-Waudru, les titres de Gœgnies-lez-Anderlues, et notamment une déclaration faite, en 1357, des droits et juridictions des trois seigneuries de cette localité.

le sr Charles Le Brun, receveur, le 3me janvier 1683. Il est suivi d'une table alphabétique.

A la fin (fol. 111 vo-112), on lit : « Le présent cartulaire des rentes srialles « tant en argent qu'en avoisne et chapon, deues à Monseigneur le comte du « Rœulx à Gottignies, renouvellé par le sr Charle Le Brun, receveur de la « terre et ville dudit Rœulx, aussy par les mayeur et eschevins dudit Gotti- « gnies, asistez d'aucuns manans natifs du lieu, gens cognoissans, at esté leu « à haulte voix, dimanche troisiesme de janvier xvjc quattre-vingt-trois, à « l'issue de la messe paroischialle, sur le mur de la cimetier, lieu ordinaire « des publimens : à laquelle lecture ung chacun at esté appellé tant par affiche « de billet au portail de l'église, notifiant laditte lecture, que par advertence « et proclamation en faicte par le mayeur. Après tous lesquelz debvoirs ainsy « faicts, les dis mayeur, eschevins et manans dudit Gottignies ont signé, « vériffié et approuvé le présent cartulaire selon sa forme et teneur avant « dittes, advouant les adionctions et bifures y faictes le iour, mois et an que « dessus. Tesm. (Ont signé :) C. Le Brun. Noël Hayt. Simon Lefebvre. « Anthoine Fran. Paul Desquesne. Martin Toussain. Melchior Walle. Gille « Manderlier. »

Voy. *Pairie et comté de Rœulx.*

Graincourt, à Nechin.

1. Compte rendu par Jean de la Haye, receveur de la terre et seigneurie de Graincourt, à Nechin, — des biens, cens et rentes de la dite seigneurie, appartenant à Maximilien de le Val, chevalier, et ce, pour les années 1606 à 1619.

2. Cahier, formé en 1662 et intitulé : *Brief de la terre et seigneurie de Grincourt, à Nechin, tenue et relevante du vieux château de Courtrai.* (Copie).

3. Cahier semblable, daté du 25 mai 1682.

Grandreng.

Compte rendu par Jean Pepin, lieutenant-prévôt de Merbes-le-Château et commis à la recette des cens, rentes et revenus des biens du prince de Chimai dans sa seigneurie de Grandreng, pour les années 1670 à 1672.

Guermegnies, à Pottes et Hérinnes.

Registre intitulé : *Cortulaire des héritages et rentes de hault, noble et puissant seigneur Messire Phelippes de Croy, comte de Solre, chevalier et s^r^ de Moulenbais, Ansseræul, Guermegnies, Beaufort, Reusme, Wyllem, etc., ad cause de sa terre et seiguourie du dit Guermegnies, gisant ès villes de Pottes et Herrinnes ; faict et renouvellé par les mayeur, eschevins et gens de loy de la ditte seignourie, en ce présent an mil cincq cens quattre-vingt-dix-huict, par charge de syre Phelippes Bernard, escuier, s^r^ de Bauldenies, comme bailly d'icelle seignourie, et maistre Gilles Hughues, recepveur.*

Habondans, à Mons.

Six comptes rendus par Louis-Joseph Papin, receveur du sieur Cornet, seigneur des Habondans, conseiller au conseil souverain de Brabant, — des revenus de la dite seigneurie, durant les années 1747 à 1771.

Haine-Saint-Paul.

1. Registre in-fol. oblong, formé vers l'an 1665 et ayant pour titre : *Cachereau de la seigneurie de Haisne-St-Paul appertenant à Monsr de Talma.* Il est suivi d'une table alphabétique.

2 à 5. Quatre comptes rendus par Roch Bosquet, receveur des biens du sieur de Talma, seigneur de Haine-Saint-Paul, pour les années 1670 à 1673.

Haine-Saint-Pierre et La Hestre.

1 à 14. Quatorze comptes rendus par Jean Bureau, fils, bailli et receveur des terres et seigneuries de Haine-Saint-Pierre et La Hestre, appartenant à Paul de Carondelet, chevalier, baron de Noyelles, etc., pour les années 1599 à 1605, 1607 à 1614.

15 à 66. Cinquante-deux comptes semblables, dont cinq rendus par Pierre-Adrien Cousin, pour les années 1618 à 1623; — deux par Charles Lucq, pour les années 1648 et 1649; — un par Philippe Clocquette, pour l'année 1668 ; — cinq par Roch Bosquet, pour les années 1668 à 1674 ; — trois par Jacques Milet, pour les années 1679 à 1681 ; — six par André-Charles Descamps, pour les années 1682 à 1687 ; — un par François Placquet, pour 1687-1688; — vingt-huit par Ursmer-Antoine Lespoix, pour les années 1697 à 1714, 1716 à 1726, et un par son fils, l'avocat Lespoix, pour l'année 1727.

Hainin, Haynin ou Hennin.

1. Compte rendu par Jean Brisart, receveur de la terre et seigneurie de Hainin, pour l'année 1678.

2. Etat et liquidation du prix d'achat de la terre et seigneurie de Hainin, vendue le 27 février 1681.

3 à 23. Vingt et un comptes semblables, dont trois rendus par François Coulture, pour les années 1680 à 1682; quinze par Nicolas de le Bove, pour les années 1683, 1684, 1686 à 1692, 1694 à 1697, 1699, 1700 et 1713; un par Georges Gailly, prêtre[1], pour 1712; deux par Jean-Antoine Laurent, avocat, pour 1713 et 1714.

Hamel, à Haulchin[2].

Lettres, datées de Gand le 20 juillet 1485, par lesquelles les archiducs Maximilien et Philippe, à la requête de Jean Le Clercqz,

[1] Ce receveur était muni de la procuration d'Anne-Antoinette de Salmier de Melroy, douairière de Hainin. Elle était veuve du conseiller Leduc, seigneur de Hainin, et décéda le 26 décembre 1714.

[2] Il existe dans le dossier N° 42,242 des procès jugés du Conseil souverain de Hainaut deux certificats, des années 1618 et 1620, concernant les diverses seigneuries qui existaient à Haulchin. — Devillers, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV, p. 172. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, pp. 150-151,

seigneur du Hamel, en la paroisse d'Haulchin, ordonnent : 1° aux échevins de l'abbesse et du chapitre de Denain audit Haulchin, de se rendre à la seigneurie du Hamel, pour y « faire « la justice de tous cas et ainsi qu'il est accoustumé faire par « ci-devant, » chaque fois qu'ils y seront invités par le maire et les officiers du seigneur précité; 2° à l'abbesse et au chapitre, de relever de ce seigneur certain terrage qu'elles tenaient de lui en fief, d'en payer et faire payer les reliefs et autres droits, et de se déporter de l'amortissement de divers héritages acquis de Jean de Viller et tenus de la seigneurie du Hamel. (Copie, sur papier, certifiée le 12 février 1630.)

Hantes.

Registre commençant ainsi : *Cartulaire des biens, droits, hauteur, cens et revenues annuelles compettans et appartenans à la seigneurie de la neutre et franche terre de Hantes ; fait et renouvellé, en conformité des anciens cartulaires du dit lieu et à l'ordre de Monseigneur Louys-Ignace de Robaulx, écuyer, seigneur du dit Hantes, par Louys Delcroix, avocat au conseil souverain d'Haynaut, bailly de la ditte terre, assisté de Philippe-Ignace Leclercqz, mayeur, de Lambert Leriche, Antoine Meurant, Michel Gobaux, eschevins, et de plusieurs habitans du dit Hantes soussinnés : auquel renouvellement a été procédé après avoir convocqué tous lesdis habitans, propriétaires, fermiers et autres possédans et occupans des biens dudit lieu, par dénoncemens et publications faits par trois dimanches consécutifs, avec affiche de billet sur la porte de l'église, à l'issue de la messe paroissiale, dont le dernier a été expiré le seize du mois de may 1728 : en conséquence de quoy, le renouvellement et confrontation fut achevez par les avant-nommez, au plus juste qu'il a été possible, dénoncemens ont estez faits pour convoquer de nouveau et avertir tous lesdis habitans, propriétaires, fermiers et autres intéressez de se trouver à la lecture dudit cartulaire, quy fut commencée le noef de mars 1729 et finie le onze dudit mois et an.*

Baronnie de Harchies et Grandglise.

1. Compte de la terre et seigneurie de Harchies appartenant à Marguerite de Harchies, rendu à la cour souveraine de Mons, « comme ayant prins et accepté la garde-noble de la ditte damoi- « selle, » par Jean Laurent Lejeune, receveur de la dite terre, pour l'année échue à la St.-Remi 1582.

2 à 7. Six comptes, rendus au comte de Mérode par Jean Andrieu, receveur de sa baronnie de Harchies, pour les années 1631-1632, 1633-1635, 1637-1638, 1639-1641.

Le premier de ces documents est précédé de la transcription des lettres d'Albert, comte de Mérode et de Waroux, datées de Mons, le 1er décembre 1646, par lesquelles, ensuite de la charge qu'il en avait reçue de son père le comte de Thiant, le 22 février précédent, il donne commission à Jean de Lattefeur, avocat et greffier du grand bailliage de Hainaut, d'entendre et apostiller les comptes à rendre par Jean Andrieu, avocat, receveur des terres de Harchies et Steenkerken et intendant du comte de Thiant précité.

8 à 10. Trois comptes rendus par Jean-François Flescher, bailli et receveur des droits seigneuriaux des terres de Harchies et Grandglise, depuis la Noël 1698 jusqu'à pareil jour 1704.

11 à 14. Quatre comptes rendus par Ignace-Joseph Flescher, bailli et receveur des mêmes droits, depuis la Noël 1739 jusqu'à pareil jour 1752.

Harmignies.

1. Compte rendu par Charles Taymont, receveur de la terre et seigneurie de Harmignies, pour l'an 1683.

2 et 3. Deux comptes semblables, le premier rendu par l'avocat Anthoine, pour 1724, et le second, par la veuve d'André Tellier, huissier au conseil souverain de Hainaut, pour 1735.

Harvengt.

1. Rouleau, en parchemin, écrit des deux côtés, et portant : *C'est li escris des biens de le tière de Harveng.* (XIVe siècle.)

Ce document commence ainsi : « Ch'est li tière que Englebiers d'Ainghien « a à Harveng, et les pièches en que èle gist. Ch'est chou que il tient dou « signeur de Louvignies : Premièrement, le tour de Harveng et le motte sour « que li tours sie . . . . »

Plus loin, on lit : « Si a, à le issue d'aoust, les plais de le visconteit, à « cascun ki le doit demie rasière d'avaine à comble et j pain de j denier « vaillant et j poulet ; et cascuns hom u feme ki est mannans en le ville de « Harveng et ki est fuers dou pain de père et de mère doit tel plait-conteit...»

« Et sour toute le tière de ce fief de Louvignies et sour tout chou que on « en tient à cens et à reute de Englebiert, il a toute le iustice et muet dou « fief le signeur de Louvignies, et li iustice des pirés et des werissais, et des « voies et des rius, et des aisemences de le ville, et par le droit de cel fief « Englebiers puet et doit par toute le ville winechier et cierkemanneir les « rius et les werissais, et faire tenir paisiule à le communiteit de le ville ki « l'en paient le rente cascun an dou plait-conteit; et s'a de tout chou que on « tient de lui siervice à se volonteit des vendages, et après le mort des « tenaules, leur en doient reliet de double cens de chou qu'il doient de cens « de leur tenance, et se puèlent li tenaule asseneir leur enfans sus leur yre- « tage, parmi le double cens.

« Ch'est chou que Englebiers a à Harveng, qu'il tient dou signeur de Fon- « taines. — Englebiers tient dou signeur de Fontaines le mannoir de Harveng « et toute le court, sans le motte et sans le tour. Et encore tient Englebiers dou « signeur de Fontaines xxviij bonniers et ij jornels et demi de tière ahan- « naule et pau plus. Et encore a Englebiers à Harveng, à Noël, de ce fief « xxxix rasières et demie d'avaine, lxxvi capons et demi, xxxviij pains, cas- « cun j denier vaillant, et iiij sols et vj d. de blans. Si a à Harveng gens k « doient aingnias à le Pasque; s'il ont berbis ki soient leur, il doient ain- « gnias boins et souffissans, et s'il n'ont berbis, il sunt quitte pour ij deniers « blans de cascun aingnial : si a xv aingnias et demi. Et s'a. à le Saint-Jehan, « à Harveng, xvi sols et j d. de cens. Si a à Harveng, à fenal, xlv fourkes pour « aidier à feneir les preis un iour. Si a un pau de terrage ki est de iij s. de « value par an. Si à à Harveng. au iour saint Remi, xxi libvres et ij sols de « cens : de ces cens a Medame de Biermereng tant que èle vivera c sols de « tournois, cascun an. Encore a à Harveng de cel fief xvij poursoins, dont « cascuns vaut demie rasière et j carlet d'avoine, et j pain et j poullet. Et s'a « à Harveng gens ki tiènent un pau de tière ki doit le terrage devant dit ; se « cil ki cèle tière tiennent ont kevaus il doient trois coruées l'an de leur « kevaus. et se doient le feu à Noël de chou qu'il ont de kevaus il doient « ameneir lingne à Harveng tant qu'il poront, à une fie, et le doient paier et « délivreir à bos, et s'il n'ont kevaus, il ne doient ne corvée ne feuwée. Et « s'a à Harveng de cel fief de Fontaines xij hommages dont li iij des hommes « ont toute iustice sus leur fiés. Et sour toute cèle tière que Englebiers tient

« dou signeur de Fontaines et sor chou que si homme tiènent sans trois « hommes et sour tout chou que on tient de lui à cens et à rente, il a toutes « iustices et siervice à volenteit partout à vendages et double cens de reliet « des yretages de chou ki passe xiij deniers et obole de cens, et de chou dont « on doit mains de xiij d. et obole de cens on doit xxvij deniers blans de « reliet, et se puèlent li tenaule assenneir leur enfans sour leur yretage « parmi le double cens.

« Che sont li hommage dou fief de Louvignies.

« Adans li maires de Harveng est hom à Englebiert. Se tient de sen hom- « mage plus de v bonniers de tière et se mannoir.

« Watiers de Biaumetial hom.

« Che sont li homme que Englebiers a à Harveng, dou fief qu'il tient dou « signeur de Fontaines.

« Pières de Gellin est hom d'ample fief, se tient de sen hommage . . .

« Ernous Watrekins est hom de fief ample.

. . . .

« Jehans Joie de Mons est hom de fief ample. Se tient de sen hommage « xi bonniers de tière et Englebiers a sus le iustice, etc. etc.

. . . .

« Che sunt les pièces des tières que Englebiers a à Harveng, mesurées « ensi que harnas de kerue puet aleir, et ki furent livrées as censisseurs.

. . . .

« Che sunt les terres à le roie de le Boussue.

. . . .

« Ce sunt les terres à le roie dou Jardin.

. . . .

« Ce sunt les terres à le roie à Durefavarke.

. . . .

« Summe de toutes les terres ahannaules que mesires Englebiers a à Har- « veng, à trois roies, que on a livrées as censisseurs là ù harnas de kerue « puet aleir : iiij^{xx} vj bonniers et demi et xxiiij verges et demie de terre. »

2. Compte rendu par Nicolas Jocquet, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Harvengt, pour 1677-1678.

3. Registre intitulé au premier feuillet : *Cartulaire des cens et rentes seigneurialles appertenant à la terre et seigneurie d'Harveng, renouvellé ensuitte des dénoncemens et proclamations publicquement faitte par six dimanches routiers, à l'issue de la messe paroissialle, par Antoine Durieu, à ce jour mayeur, écoulé de le seizième d'aoust du présent an de grâce mil six cent quattre-vint-huit, et attaches des billets tant au dit Harveng qu'à Nou-*

velles, Asquillies et Harmignies, par Martin Simon, sergeant dudit Harveng, comme ils ont cy-endroit donné leur relation : le projet de ce cartulaire ayant été mis ès mains des mayeur et gens de loy, et tenu par ledit mayeur à l'effect de par tous ceux qui y pouvoient avoir à blasmer ou contredire, le venir faire, etc.

Haulchin.

8 lettres de nomination de baillis et sergents de la seigneurie, de 1545 à 1616. (Orig., sur parch.)

8 cahiers des siéges du droit de *poursoing*, consistant en un « charlé » d'avoine, un poulet et un pain, — tenus en 1643, 1647, 1664, 1665, 1667, 1686 à 1691.

Le sieur Carbon, seigneur de Haulchin, recevait un tiers de ce revenu; le sieur de Lambrechies, $^1/_3$, à titre de sa seigneurie de Solre, au dit Haulchin, et le seigneur de Rœulx, $^1/_3$, pour sa seigneurie de Main aussi située à Haulchin.

Voy. *Hamel*.

Havay.

Voy. *Havré*.

Baronnie d'Havré, érigée en marquisat, en 1574, et en duché, en 1627[1].

1. Cahier contenant la transcription des criées des tailles et

[1] Elle comprenait, outre la châtellenie de Mons et ce qui en dépendait (au Béguinage et à l'endroit dit la Guérite, en cette ville): Havré, Ghislage et Beaulieu, et sept autres villages à clocher, savoir : Ghlin, Gœgnies-Chaussée, Havay, Ihy, Biévène, Acren et Éverbecq. — Voir notre notice sur le château, d'Havré, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2e série, t. II, p. 559. *Notices sur les monuments remarquables des environs de Mons*, p. 33.

paissons[1] du bois d'Havré, des viviers, du moulin de ce village, de 1513 à 1519.

2 et 3. Deux chassereaux oblongs, formés dans la seconde moitié du XVIe siècle, des droits du seigneur d'Havré en cette localité et dans celles de Boussoit, Ghislage, Gottignies, Maurage, Obourg, Saint-Denis, Ville-sur-Haine, Villers-Saint-Ghislain.

4. Compte rendu par Philippe de la Barre, bailli du marquisat d'Havré, pour les années 1576 à 1580.

5 à 8. Quatre comptes rendus par Jacques Descamps, bailli du même marquisat, pour les années 1602, 1606, 1609-1612 et 1622.

9. Inventaire, fait à Havré, le 3 mai 1627, des meubles, des joyaux, de la vaisselle dorée, de la vaisselle d'argent et des habillements que Marie-Claire de Croy, marquise d'Havré, a apportés en dot lors de son mariage avec Charles-Philippe de Croy, marquis de Renty, etc.

10 à 16. Sept comptes rendus par Jean Vigneron, bailli du duché d'Havré, pour les années 1649-1650, 1652, 1654, 1662, 1670, 1673 et 1674.

Le premier de ces comptes est précédé des lettres de nomination par Philippe-François de Croy, duc d'Havré et de Croy, prince et maréchal héréditaire du Saint-Empire, etc., le 26 juin 1649, de Jean Vigneron aux fonctions de bailli de son duché d'Havré et des terres qui en dépendaient, et de châtelain du château d'Havré, en lui donnant pouvoir de recevoir en son nom les reliefs des fiefs qui en étaient tenus ; de créer et commettre mayeur, échevins, sergents, forestiers, et de les révoquer ; de lever les droits et amendes, etc.

17. Compte rendu par Jean-Baptiste de Vinchant, chevalier, seigneur de la Haye, ayant desservi les fonctions de bailli d'Havré, pendant le voyage du duc en Espagne, du 25 mai 1686 à la Saint-Jean 1688.

18. Compte rendu par Louis Tricot, receveur des terres et seigneuries d'Havré, Ghlin, Goegnies-Chaussée, Havay, Ihy, Petit-Quévy, de la châtellenie de Mons, du vinage de Nimy et de la Haine, pour l'année 1690.

[1] *Paisson*, pâture des porcs, permission de ramasser le gland et la faîne.

19. Compte rendu par Louis Tricot, ex-receveur du duché d'Havré, ensuite du procès mu entre le duc d'Havré et le dit receveur, par-devant le conseil souverain de Hainaut, le 6 janvier 1708, — de la raspe des bois d'Havré et de Ghlin, vendue en octobre 1700.

20. Compte général d'apurement, rendu par les héritiers du receveur précité, pour 1681 à 1700, terme de ses comptes.

21 et 22. Deux comptes rendus par Jacques-Philippe de Malapert, écuyer, bailli, capitaine et châtelain d'Havré, pour les années 1697-1699, 1716-1718.

23 à 26. Quatre comptes rendus par Martin-François-Joseph Gallet, receveur des terres et seigneuries d'Havré, Ghlin, Gœgnies-Chaussée, Havay, Ihy, Petit-Quévy, de la châtellenie de Mons, des vinages de Nimy et de la Haine, pour les années 1716, 1717, 1719 et 1720.

27. Cahier contenant le relevé des œuvres de loi et des reliefs faits dans le duché d'Havré et sur lesquels ont été levés les droits seigneuriaux, depuis le 1er juin 1724 jusqu'au 22 mai 1727, date de la mort du bailli de Malapert.

28. Cahier, formé le 30 août 1740 et intitulé : *Renouvellement du cartulaire des rentes seigneurialles deues à Monseigneur le duc d'Havré, tant à la porte de la Guéritte de la ville de Mons, au Béguinage de laditte ville* [1], *qu'à Cuesmes et Jemappes.*

29. Deux commissions de greffier du duché d'Havré, délivrées à Laurent-Antoine-Eustache Fontaine, le 1er mai 1740, et à Guillaume Carlier, le 21 janvier 1773. (Orig., sur parch.)

30 à 42. Treize comptes, dont quatre (en deux volumes) rendus par Antoine-Célestin de Bray, écuyer, bailli du duché d'Havré et de la châtellenie de Mons, pour les années 1752 à 1758, et neuf (en trois volumes) par sa veuve, née Marie-Émelie-Josèphe Devergnies, pour les années 1761 à 1764, 1767 à 1770, 1776 à 1780.

[1] Voy. notre notice sur la *Juridiction d'Havré, à Mons*, dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VIII, p. 263. — *Analectes Montois*, 4e fascicule, p. 22.

43 à 49. Sept procès-verbaux de remise du moulin-à-eau du village d'Havré, appartenant au duc de Croy-Havré ; dressés le 11 septembre 1723, le 30 juin 1727, le 20 juillet 1733, le 12 février 1742, le 24 mai 1755, le 27 décembre 1759 et le 30 juin 1766.

50. Acte délivré à Paris, le 4 janvier 1773, par le duc d'Havré, portant nomination de Guillaume Carlier, en qualité de greffier du duché d'Havré et de la châtellenie de Mons.

Hazevent[1].

1 à 5. Cinq comptes, dont trois rendus par Jean Haccardeau, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Hazevent, pour les années 1631-1632, 1633-1634, 1636-1637, et deux par sa veuve, née Catherine Brongnez, pour 1637-1639.

6. Compte rendu par Hubert Pellerin, bailli et receveur de la dite seigneurie, pour 1639-1645.

Henripont.

1. Chassereau formé en 1653 et intitulé au premier feuillet : *Reçoipte des rentes seigneurialles deues au s.r de Henripont à la franchise.*

2 à 17. Seize comptes rendus par l'avocat Doige, des biens et revenus de la terre et seigneurie de Henripont, pour les années 1707 à 1736.

18 et 19. Deux comptes semblables, rendus par le sieur Demanet, écuyer, pour les années 1737 à 1739.

Hérinnes et Castres.

Compte rendu par Jean Laverders, receveur des *poëstés* de

[1] Cette seigneurie formait un fief-lige de la pairie de Barbençon. — On écrit aujourd'hui Assevent (village à l'E. de Maubeuge).

Hérinnes et Castres, appartenant à Philippe de Clèves et de la Marche, seigneur de Ravestain, d'Enghien, etc., pour 1517-1518.

Les *poëstés* ou juridictions précitées comprenaient : Hérinnes, Castres, Papignies, Bellinghen, Haut-Croix, Vollezeele, Lembecq.

Hordain, Bugnicourt, Fressain, Iwir et Glacy, Monchecourt et Villers-au-Tertre.

1. Compte rendu par Jean Ladourie, receveur de la seigneurie de Hordain, appartenant à Monseigneur de Lalaing, sénéchal d'Ostrevant, pour un an échu à la Madeleine 1445.

2 à 8. Sept comptes rendus par Jérôme Moreau, demeurant à Mons, des revenus des terres de Hordain, Bugnicourt, Freschain[1], Iwir et Glacy, Monchecourt et Villers-au-Tertre, appartenant à Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, sénéchal d'Ostrevant, etc.,[2] et ce, pour les années 1666, 1668, 1671 à 1675.

Hotteux et Bourgies, à Nechin.

Cartulaire-chassereau des seigneuries des Hotteux et de Bourgies, à Nechin ; formé le 25 mai 1682.

Huissignies.

Chassereau, renouvelé en 1762.

Hyon.

1. Compte rendu par Jean Wolff, commis à la recette des

[1] En 1368, *Colars d'Aubrechicourt*, chevalier, se qualifiait de *sire de Buignicourt et de Fressaing*; cette dernière seigneurie suivit dès lors les destinées de celle de Bugnicourt, c'est-à-dire qu'elle passa avec elle dans l'illustre maison de Lalaing, puis dans celle de Sainte-Aldegonde. — *Statistique archéologique du département du Nord*, t. II, p. 512.

[2] Toutes ces terres avaient été saisies par autorité de la cour souveraine de Hainaut, à la requête des créanciers du dit seigneur, en 1661 et 1662.

biens saisis de la dame douairière d'Hyon et de ses enfants, — des revenus de la terre et seigneurie d'Hyon et de certaines rentes et pensions, pour un an échu à la Noël 1663.

2. Compte rendu par le même, bailli d'Hyon et commis à la recette précitée, — des pensions dues à la dame d'Hyon sur la recette générale des aides et du charbonnage de Hainaut, du 13 mai 1669 au 19 mars 1671.

Voy. *Bosquillon*, et s[ries] *de Jean Leleu et de Brillon.*

Irchonwelz, Autreppe et Haussi.

1. Cahier portant sur le plat de la couverture : *Quartulaire des rentes d'Irchonwez, tant au jour de Noël comme au jour Saint Jehan-Baptiste, renouvellées l'an mil quattre cens lxij*, et commençant ainsi : *Che sont les escrips des cens et rentes Monseigneur de Treiseignies, de sa ville d'Irchonwex.*

2. Registre formé en 1471 et intitulé au premier feuillet : *Cartulaire des cens et rentes chascun an deuwes à messire Jehan de Trazegnies, chevalier, seigneur d'Irchonwelz, de Sempries et d'Inchyes, conseiller et chambellan ordinaire de Monseigneur le duc Charles de Bourgoigne, en sa dite terre et seignourie d'Irchonwez, esquéant aux termes chy-après déclarez.*

3. Cahier ayant pour titre : *Cartulaire des cens et rentes d'Irchonwelz et d'Autreppe, abrégiet pour trouver che que les hirtiers doivent, et oussy les censiers, oussi loughement que les choses demoront en tel estat qu'elles estient quant chest abrégiet fu fait, qui fut l'an mil iiij[c] iiij[xx] et huyt devant Noël.*

4. Cahier intitulé : *Cartulaire des rentes d'argent, d'avaine, de chappons et terraige chacun an appertenans à Messire Jehan de Trazeignies, seigneur d'Hirchonwés, de Sepmeries, d'Inchies, etc., ad cause de sa terre, seignourie et conté d'Autreppe, auquel lieu a le susdit seigneur une seigneurie telle que tous les manans en la dite ville, aussy bien ceulx que l'on dist de chapittre de Cambray, ad cause des rentes qui leur doivent, comme ceulx que l'on dist de le Hamaide, ad cause de Hencignies, ly*

doivent chacun an eschéant au jour saint Remi une redevance appellée conté, qui monte pour chascun mannaige une rasière d'avaine; item, a le dit seigneur en la dite terre haulte justice, moyenne et basse, bailly et iiij hommes de fief, mayeurs et eschevins, et chartre en ung ferme en l'église, à le nouvelle loy de Mons; item, et si est deu au dit seigneur de chascun lieu masuret qui ne doit point de plume quant il se vent ij s. t. de la libvre de service, et de tous aultres héritaiges de mainferme, quant ilz se vendent, ij s. blans d'entrée et autant d'issue; et quant les fiefz se vendent plain quint : le quel cartulaire fut renouvellet environ le Noël l'an soixante et xj (1471), en la présence de Jehan du Chasteau, comme bailli de la dite terre, Ostelart à Soignons, mayeur d'icelle, et comme eschevins ceulx qui s'ensievent : Jehan Pottier, Jehan Andrieu, Jehan de Favarcq, Robert Notte et pluisieurs aultres.

On lit plus bas : « Se aucuns chief d'hostel, soit homme ou femme, « après le trespas de l'un l'autre, rentroit à sa maison sans prendre congié « et payer les drois à l'officier du seigneur, il fourffroit soixante solz de loix « au seigneur. *Item*, a le seigneur le droit de lay vesti sur les biens de la « chappelle non amortis. »

5. Cahier formé au XVIe siècle et intitulé au premier feuillet : *Cartulaire des fiefs tenus des terres et seigneuries d'Irchonwelz et comté d'Aultreppe, laquelle terre d'Irchonwelz se comprend en toutte justice, haulte, moyenne et basse; en ung chasteau, fossez, jardins, pretz, pasturaiges, rivière, maison, brasserye, moullin et tordoir à eauwe, tous trois à ban, bois, terres labourables, censses et rentes d'argent, avoine, chapons, pouilles et oyes; en droict de bastard, d'aulbains, mortemains et meilleur cattelz, tant par condition de lieu comme par généralité, sur tous ceulx et celles quy en laditte terre et seigneurie vont de vie à trespas, ou mourir dehors, moyennant que de la dite maladie s'en soient plains, sans depuis rethourner en santé; en plusieurs et diverses manières de droict et loix, sicomme : pour homicide ou pour oster l'ung des quattre membres, pour navreures, affollures, faict à sang ou sans sang, de baston affetie ou non affetie,*

pour lieuvres pour recousse de mayeur ou sergeant son office faisant, ou pour l'avoir faict, pour dédire eschevins en leur siége, pour non accomplir les bans de la ville, pour peschier sur les rivières du seigneur, pour faire dommaige ès bois ou bien d'aultruy, et aultres manières de loix, dont plusieurs redoublent de nuict ; item, en plusieurs hommaiges ad cause des fiefz et arrière-fiefz en tenus avecq aulcunes lay vesty ; item, en loix de colpe de chesnes et blan bois, ès troeuves d'argent et biens d'estrées ; item, en droict de gambaige, droictz de proximités et raproces d'héritages allant en vente, et plusieurs selon la loy du pays de Haynnau.

6. Cahier contenant un relevé des personnes décédées à Irchonwelz et pour lesquelles le droit de meilleur-catel a été levé, de 1403 à 1512.

7. Déclaration faite, en 1556, par les mayeurs et échevins d'Irchonwelz et de la seigneurie de Haussi, au dit village, des héritages et rentes de la seigneurie d'Irchonwelz et de celle de Haussi.

Seigneurie de Jean du Terne, à Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul, Péronne, Fontenich et Chapelle-à-Trivières.

Registre intitulé sur le plat de la couverture : *Cartullaire de Haisne-St-Pierre, de Haisne-St-Pol et du Fontenich*, et au premier feuillet : *Che sont tous les fiefs qui sont tenus de le terre et seignourie que Jehan du Terne, demorans à Mons, a ès villes et terroit de Haysne-Saint-Pière et Haysne-Saint-Pol, que il tient en fief ample de le tère de le Hestre ; avoecq ce sont en ce pappier toutes les rentes deues audit Jehan du Terne, ad cause de laditte terre et seignourie de Haisne ; et se y sont touttes les terres, gardins, prez, boix et aultres héritages à ycelle appertenans et appendans. Et est assavoir que sour tous lesdis fiefs, ossi sur tous les lieux qui doivent lesdittes rentes et ossi sur tous les héritages dudit fief, et meysmes sour tout ce qu'il y a tenu du fief led. du Terne, ycelui Jehan du Terne a toutte justice, haulte, moyenne*

et basse, touttes loix et touttes esquéances appertenans à haulte justice. Ce présent livre fu renouvellet à Haysne, présent les mayeur et eschevins dudit Jehan du Terne, et meismes présent pluiseurs des dittes villes qui estoient venus au siége des rentes, qui se tint aprez Noël en l'an mil cccc chinquante et quattre.

Seigneuries de Jean Leleu, à Bertaimont, et de Brillon, à Bougnies.

Compte rendu par Jean Wolff, commis à la recette des biens saisis de la dame douairière d'Hyon et de ses enfants, — des revenus du fief dit Jean Leleu, à Bertaimont, et du fief de Brillon, à Bougnies, pendant l'année échue à la Noël 1664.

La Buissière, Ghoy-sur-Sambre, Sarts, Merbes-le-Château.

1. Chassereau de la recette de La Buissière, Ghoy-sur-Sambre et les Sarts, formé en 1664.

2. Semblable chassereau, formé en 1679.

Ce document et le précédent sont accompagnés de tables alphabétiques.

3 à 11. Neuf comptes rendus par Christophe Tahon, receveur du duc d'Arenberg, — des biens et revenus des terres et de la seigneurie de La Buissière et ses dépendances : Ghoy-sur-Sambre, les Sarts et Merbes-le-Château, pour les années 1669-1670, 1676-1678, 1680-1681, 1682-1683, 1699-1700, 1701-1704.

12. État d'apurement, dressé par le même receveur, — des comptes de La Buissière, pour les années 1679 à 1700.

13 à 20. Huit comptes rendus par Jacques Tahon, receveur des terres et de la seigneurie de La Buissière, pour les années 1718, 1723, 1724, 1729, 1732, 1736 à 1738.

21 à 36. Seize comptes semblables, rendus par Nicolas-Joseph Aubry, pour les années 1746 à 1748, 1754, 1755, 1757, 1758, 1762, 1763, 1773, 1774, 1781 à 1784, 1786 et 1787.

La Cocquerie, à Landas [1].

1. Dossier d'une instance mue par-devant le conseil de Flandre, entre Jean-François de Bretel, chevalier, seigneur de la Cocquerie, et les échevins et collecteurs des tailles de la baronnie de Landas, en matière d'exemption de tailles et impôts, du chef de la noblesse du requérant. 1663-1664.

On y trouve une généalogie et des titres nobiliaires, avec armoiries.

2. Copie du terrier de la seigneurie de la Cocquerie, formé en 1728 et précédé d'actes y relatifs.

La Folie-Écaussines.

Compte rendu par les exécuteurs testamentaires de Jean-Paul de la Barre, baron du Mesnil, — des revenus de la terre et seigneurie de la Folie-Écaussines, depuis la mort du testateur, le 12 septembre 1690, jusqu'à la Noël 1692.

Baronnie de La Hamaide [2].

1. Compte rendu par Antoine Callebert, sergent de la cour de Mons, — des biens, cens, rentes et revenus des terres et seigneuries de La Hamaide, Rebais, Arc-Ainières, Saint-Sauveur et leurs dépendances, appartenant à Jacques de la Hamaide, pour un an échu au 15 octobre 1479.

2. Compte rendu par Thierri Plamont, receveur des terres de La Hamaide, Saint-Sauveur et leurs dépendances, pour un an échu à la St.-Remi 1528.

3 et 4. Deux comptes rendus par Nicolas Desfresnes, receveur de la terre et baronnie de La Hamaide et de ses dépendances, savoir : Arc-Ainières, Mainvault, Rebais, Saint-Sauveur et Wambecque, pour les années 1682, 1683.

[1] Landas est un village du dép. du Nord, qui faisait partie de la châtellenie d'Orchies.

Voy. sur La Cocquerie, *Statistique arch. du dép. du Nord*, t. II, p. 915.

[2] Cette baronnie comprenait, outre La Hamaide : Arc-Ainières, Mainvault, Rebais, Saint-Sauveur et Wambecque.

5 à 13. Neuf comptes des biens et revenus de la dite baronnie appartenant au comte d'Egmont, prince du Saint-Empire, rendus par Jacques-François Stocquart, pour les années 1700 à 1702, 1709 à 1714.

14. Compte d'apurement, rendu par la veuve de Jacques-François Stocquart, pour sa comptabilité de 1705 à 1714.

15 à 41. Vingt-sept comptes rendus par Jacques-François Stocquart, fils, pour les années 1715 à 1719, 1721 à 1733, 1735 à 1743.

42. Compte rendu par le même, en sa qualité de lieutenant-bailli, et au nom d'Antoine de Brabant, chevalier, bailli de la baronnie de La Hamaide, pour les années 1700 à 1702.

43. Compte rendu par le même au sieur de Brabant, intendant des biens et affaires de la maison d'Egmont, de recettes de rentes seigneuriales et autres, faites en 1707-1708.

44. Compte d'apurement rendu par le même, le 16 octobre 1745, pour sa comptabilité tenue de 1715 à 1743.

45 à 48. Quatre comptes rendus par Pierre-Charles Leurquin, bailli de la b. de La Hamaide, — des droits de mortemain, de reliefs et ventes de fiefs dévolus au comte d'Egmont, pendant les années 1720 à 1729, 1732 à 1735.

49 et 50. Deux comptes rendus par Adrien-Joseph Stocquart, « receveur de la terre et baronnie de La Hamaide, Wannebecq, « Mainwault, Rebais, cour d'Arc-Ainières et terre de Saint-Sau- « veur, » pour les années 1744 et 1745.

51 et 52. Deux comptes rendus par Marie-Josèphe Kovahl, veuve du receveur précité, pour les années 1746 et 1747.

53 à 60. Huit comptes rendus par Ignace-Joseph de Kovahl, avocat, receveur de la même baronnie, pour les années 1748 à 1755.

61. Compte rendu par Charles-Louis-Joseph de Senepart, receveur du ci-devant comte d'Egmont au quartier de La Hamaide et nommé receveur provisoire de cette terre par le directoire provisoire du district d'Ath, et ce, pour l'année 1794.

La Houssière à Liberchies.

1. Chassereau des cens dus à la seigneurie de la Houssière, à Liberchies; renouvelé le 30 septembre 1657 par le mayeur et les échevins de La Houssière, en présence du notaire Maximilien De Coux.

2. Registre, certifié conforme à un document antérieur par le même notaire, en 1661, « des biens et rentes appartenants à « Madamoiselle Aurelle-Hippolyte-Renelle Servais, fille de feu le « seigneur Jean-Aurel Servais, en son vivant seigneur de Sainctes « et La Houssière-en-Libercyes, etc., avecq tout ce quy en des- « pend : estant ledict s^r en son vivant escuyer et capitaine d'une « compaignie de cuirasse pour le service de Sa Ma^té, etc., lesquels « Madame at faict inventorier l'an 1656, après la mort de feu le « dict seigneur, par R. Van der Borch, notaire publicq, le 1er et « 2e d'aoust 1656. »

3. Copie du registre précédent.

La Hutte, à Ressaix.

Affiche de la vente, par ordonnance de la cour souveraine de Hainaut, du 21 juin 1625, du fief de La Hutte, consistant : en un château avec pont-levis, environné de jardins et de drèves, etc., près de Binche; en une maison de cense, en 34 bonniers de prés et de terres labourables, en cens et rentes, en un fief ample dit la terre et seigneurie de Ressay, village à clocher, tenu de la seigneurie d'Aymeries, etc.

Baronnie de Lalaing.

Compte rendu par Jacques de Peissant, maître d'hôtel de Charles de Lalaing, — des frais des funérailles de Marguerite de Croy, comtesse de Lalaing, décédée à Mons, à l'hôtel d'Aerschot, le 2 juillet 1550.

Pairie de La Longueville.

1. Compte rendu par Jean Tahon, receveur de la terre et pairie de La Longueville, pour un an échu à la Saint-Jean décollé 1481.

2 à 13. Douze comptes, dont un rendu par Colard Mainsent, pour l'année 1489 ; deux par Nicolas Godemart, pour les années 1617-1619 ; neuf [1] par Michel Patoul, pour les années 1620-1622, 1624-1627, 1628-1633.

La Motte, à Masnuy-Saint-Jean.

1 à 4. Quatre comptes rendus par l'avocat Pienne, — des biens et revenus de la seigneurie de La Motte, à Masnuy-Saint-Jean, et d'autres propriétés appartenant à Jean-Ignace Mathieu, à titre d'Anne-Marie Moreau, son épouse, veuve de Guillaume-François de Masnuy, et ce, pour les années 1717 à 1725.

5 à 7. Trois comptes semblables, dont un rendu par l'avocat Mathieu, pour 1739-1740, et deux par Joïs Le Bacq, pour 1742 et 1743.

La Royère et fief du Bois, à Nechin et Leers.

1 à 3. Trois cartulaires-chassereaux des rentes dues à la seigneurie de la Royère, le premier formé en 1553 et les deux autres en 1682.

4. Registre, précédé d'une table onomastique et intitulé : *Brief et cartulaire des rentes seigneurialles, reliefs et autres droits dus à la seigneurie de la Royère, s'extendante à Nechin et Leers, relevante du Roy à cause de sa salle et bailliage de Lille, compris ce qui relève du fief du Bois au dit Nechin, rele-*

[1] Le deuxième de ces comptes est précédé de la teneur des lettres de Louis, comte d'Egmont, prince de Gavre, comte de Hornes, nommant, le 26 juillet 1621, Michel Patoul receveur de sa terre, seigneurie et pairie de La Longueville et Taisnières et leurs dépendances.

vant de la dite seigneurie de la Royère : le tout appartenant à très-haut et très-puissant prince Charles de Rohan, prince de Soubise, d'Espinoy et de Maubuisson, premier beer et connestable héréditaire de Flandres, sénéchal de Haynaut, comte de Vautadour, de St.-Pol, etc., gouverneur des ville et citadelle de Lille, lieutenant-général et particulier de la compagnie des gens d'armes de la garde ordinaire de Sa Majesté ; renouvellé par Jacques-Joseph Piat, notaire royal, greffier de Wattrelos, Nechin et de la Royère, à ce commis par sa dite Altesse, selon les lettres de terriers qu'il a obtenue de Sa Majesté en sa chancellerie établie près le parlement de Flandres, à Douay, en date du vingtdeuxième de novembre mil sept cens quarante-sept, selon les rapports et dénombremens donnez par les propriétaires des héritages tenus en cotterie[1] de la dite seigneurie de La Royère et fief du Bois, prenant pied et renseing au brief et cartulaire qui a été fait en l'année mil six cens quatre-vingt-deux, le vingt-cincq de may, par me Michel Waymel, lieutenant et greffier de la dite seigneurie.

Ce document contient aux fol. 101 v°-102, l'approbation délivrée, le 23 mai 1757, par les hommes de fief et les échevins de la dite seigneurie.

La Wastinne, à Silly.

1. Compte rendu le 20 avril 1728 par Jean-François Dufour, huissier au conseil souverain de Hainaut, ensuite de mainmise obtenue du dit conseil le 8 avril 1715 par la veuve d'Eugène du Mont, — des biens et revenus de la seigneurie de La Wastinne, à Silly.

2. Compte semblable, rendu par l'huissier André Tellier, pour le terme du 2 août 1730 au 26 novembre 1731.

Pairie de Lens.

1. Compte rendu par Grégoire de Lattefoer, fils, receveur de

[1] *Cotterie*, terre roturière de laquelle ne peut dépendre un fief ; terre d'un vilain.

la terre et pairie de Lens, appartenant à Charles baron de Berlaimont, gouverneur et bailli souverain du comté de Namur, et ce, pour un an échu au 30 septembre 1572.

On trouve aux chapitres des dépenses de ce compte et des suivans, des renseignements sur le château d'Herchies, l'hôtel de Sempy, à Mons, des fondations en faveur des pauvres, etc.

2. Compte rendu par les héritiers du receveur précité, pour un an échu à la Saint-Remi 1599.

3 à 6. Quatre comptes rendus par Philippe Jonnart, receveur de la terre et baronnie de Lens, pour les années 1636-1637, 1639, 1640 et 1643.

7 à 13. Sept comptes rendus par le receveur Jacques de Lausnoit, pour les années 1647 à 1653.

14. Compte rendu par Ernest de Latre, écuyer, seigneur d'Aunay, Rombise, et prévôt de la terre de Lens, — des recettes faites par lui en cette dernière qualité, du 29 mai 1647 au jour de saint Jean-Baptiste 1648.

15. Compte rendu par Jean Delecourt, dépositaire général de Hainaut, des revenus de la terre et baronnie de Lens appartenant au comte d'Egmont, pendant les années 1655 à 1657[1].

16 à 23. Huit comptes semblables, rendus par le receveur Nicolas le Huvetier, pour les années 1659 à 1666.

24. Compte rendu par les héritiers de Nicolas le Huvetier, pour l'année 1667.

25. Chassereau des rentes seigneuriales de Lens, formé pour le receveur Ghislain Daubry, en 1667.

26 à 35. Dix comptes rendus par Ghislain Daubry, receveur de la terre de Lens, sous la main et direction de la cour souveraine de Hainaut, pour les années 1667 à 1670, 1672, 1673, 1675 à 1678.

36. Compte rendu par Jenne de Moriamé, veuve de Ghislain Daubry, pour l'année 1679.

37. Lettres, datées de Mons, le 17 août 1700, par lesquelles

[1] En 1657, Louis Lorrain fut pourvu de cette recette. Ce comptable mourut en 1659.

le grand bailli de Hainaut établit Jean de Braine receveur des droits de mortemain qui appartenaient au comte d'Egmont.

38. Compte rendu le 17 mai 1714 par les héritiers de Jean Lebrun et d'Isabeau Lescuyer, de quatre années des droits de mortemain et de meilleur-cattel appartenant au comte d'Egmont dans la baronnie de Lens.

39 à 50. Douze comptes rendus au prince Procope-Marie d'Egmont par Philippe-François Huet, « receveur de la terre franche, prévosté, baronnie et pairie de Lens, » pour les années 1708, 1711 à 1721.

51. Compte rendu à Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, pair et baron de Lens, par Louis-Michel Dumées, de la recette de la dite terre et pairie, pour l'année 1792.

L'Escaille, à Feluy.

Affiche de la vente de la cense et seigneurie de l'Escaille, à Feluy, consistant en haute, moyenne et basse justice, en 75 bonniers de terres labourables, 25 de vergers, pâturages et prairies, 70 de bois, et en cens seigneuriaux, relevant du duché d'Havré : vente fixée au 15 juillet 1720.

Voy. *Feluy*.

Baronnie de Leuze[1].

1 et 2. Lettres de nomination aux fonctions de greffier de Leuze, délivrées : 1° à Louis de la Vallée, le 19 août 1598, et 2° à David de la Vallée, le 30 septembre 1606. (Orig., sur parch.)

[1] Les archives de la cour féodale de Hainaut renferment un document volumineux, dont le titre est ainsi conçu : *Cartulaire et archive des fiefz tenus en arrière de la ville et terre de Leuze, dévolus à sa Maté, par droict de confiscation, gisans en pluiseurs lieux, aussi des arrière-fiefz en tenus, rédigiés par escript ès ans mil cincq cens soixante-nœf, soixante-dix et autres enssuivans, en conformité des placcars pour ce décernez au pays de Haynnau, par Quentin du Pret, greffier féodal de sadite maté en iceluy pays.*

3 et 4. Deux comptes rendus par Pierre Franchois, receveur de la ville, terre et baronnie de Leuze. appartenant à Charles de Lalaing, —des biens et revenus de cette terre, pendant les années 1618-1619 et 1621.

5 à 14. Dix comptes semblables, rendus par le receveur Adrien-Gilles d'Ysembart, pour les années 1650 à 1656, 1659-1660, 1662 à 1665.

15 à 23. Neuf comptes rendus par Charles d'Ysembart, receveur des bois de la terre et baronnie de Leuze, appartenant au comte d'Hoogstraeten, baron de Leuze, nommé par commission du grand bailli de Hainaut, du 19 octobre 1650, — des ventes de bois faites dans cette baronnie, de 1651 à 1658, 1662, 1663, 1665.

24 à 34. Onze comptes semblables, dont huit rendus par Joseph Vandensteen, des ventes faites de 1718 à 1727, et trois par Jean-Joseph de le Croix, écuyer, châtelain de Leuze, au nom du receveur des bois Jean-François Wion, des ventes faites de 1728 à 1730.

35 à 39. Cinq comptes rendus par Jean Despiennes, châtelain et bailli de la ville, terre et baronnie de Leuze, — des droits seigneuriaux dus au baron de Leuze, en 1579, 1585, 1586, 1591, 1595.

40 à 47. Huit comptes semblables, dont un rendu par Louis de Callonne, chevalier, bailli et châtelain de Leuze, pour 1626-1628 ; un par Jean Despiennes, écuyer, aussi bailli et châtelain de Leuze, pour 1636-1641, un par Jérôme-François Delevigne, écuyer, procureur de Marie-Françoise Sourdeau, veuve du châtelain Jacques-Procope Delevigne, pour 1684-1690; cinq par François-Joseph de Saint-Moulin, châtelain et bailli général de Leuze, pour les années 1779 à 1781, 1784, 1785 et 1787.

48 à 50. Trois comptes, dont deux rendus par Adrien-Gilles d'Ysembart, receveur commis par la cour des mortemains, pour 1651 et 1652, et un par Charles d'Ysembart, receveur des bois de la dite terre, pour 1656.

Liberchies.

Compte rendu par Guillaume Thomas, des revenus de la terre et seigneurie de Liberchies, et des cens et rentes appartenant au seigneur Pierre Van Acklen et à Hélène Maliner, son épouse, du 1er mai 1668 au 1er mai 1669.

Lisserœul et Faurœulx.

Registre, sur parchemin, commençant ainsi : *Comme par le trespas de feue noble damoiselle Madamoiselle Franchoise de Gavre, dame de Lisseroelles, Fauroelx, Toucquelot, Hembise, etc., advenu en la ville de Mons, l'an mil cincq cens-soixante, sont venuz, succédez et escheuz à noble et puissant seigneur messire Charles de Gavre, baron, seigneur de Frezin, Ollegnyen, Massaing, Ugies, gentilhomme de la chambre du Roy, entre aultres terres et seignouries, la ville, terre, justice et seignourie dudict Lisserœlles et Faurœlx, en tout son comprendement, tenue en fief de sa Ma.té, à cause de son pays et comté de Haynnau et court de Mons, s'extendant en pluisieurs membres et parties, sicomme en moulin, huisine à eauwe, bois, vivier; en pretz, jardin, terres labourables et à trois royes; en rentes d'argent, d'avaine, chappons, pouilles, pains; en droix seigneuriaulx, afforaige, tonnieux et gambaige; en droix et mortes-mains, confiscations d'homicides, successions de bastars et aubains; en pluiseurs ariers-fiefz quy en sont tenuz et mouvans, et en toutte justice et seignourie, haulte, moyenne et basse: de laquelle terre et seignourie, mondit seigneur avoit faict appréhension et relief, selon qu'estoit requis. Et pour ce que les cartulaires qui faisoient mention des dittes rentes d'argent, d'avaine, chappons, pouilles, pains et aultres parties, estoient fort vieux, caducqz et anchiens, et que, depuis le renouvellement d'iceulx, les maisons, héritaiges et entrepresures sur quoy icelles parties de rentes et chacune d'elles estoient assizes, deues et hypotecquées, sont chambgiez et allez de main en aultre, tant par suc-*

cessions, vendaiges, arentement que aultrement, ensamble les haboultz et tenances : de manière que, à l'advenir, polroit causer et susciter procez, différentz et fraix. Pour lesquelz éviter et à ce remédyer, mondit segneur de Frezin, comme héritier de ladite terre, justice et seignourie de Lisserœlles et Faurœlx, et pour la garde des droix, prééminences et revenues d'icelle, avoit et a commandé et ordonné à Loys Mainsent, son bailly et receveur, et Jehan du Pond, greffyer, de, avec les gens de loy, mannans et habitans du dit lieu, renouveller les noms et surnoms des héritiers des maisons et héritaiges subjectz et affectez ausdittes rentes, nombre, espèce, natures et qualitez d'icelles, leur comprendement, scituations, aboultz et tenances, bien et amplement, comme ilz ont faict, furnissant à laditte ordonnance par pluiseurs et diverses journées en l'an mil cincq cens soixante-quattorze, présens les mayeur, eschevins, gens de loy, mannans et habitans de la ditte seignourie, dénommez sur la fin de ce présent cartulaire.

Lobel, à Nechin.

Cartulaire-chassereau, formé en 1682, des rentes, droits de terrage, de relief et autres dus à la seigneurie de Lobel, relevant du vieux château de Courtray, appartenant à Louis de Melun, prince d'Épinoy, et située dans les paroisses de Nechin, Templeuve, Baillœul.

Lodelinsart.

Six comptes de la seigneurie de Lodelinsart, rendus par Lambert Huart, pour les années 1730 à 1735.

Ces comptes furent consignés au greffe du grand conseil, à Malines, le 26 octobre 1746, dans un procès du vicomte de Desandrouin contre Pierre-François Renson.

Lompret.

1. Compte rendu par Marbais de Baubignies, « pour remplir « l'obligation de la dame son épouse, en sa qualité de bailliste et

« garde-noble des enfants qu'elle a retenus de messire Jacquier « de Virelles, Lompré, etc., son premier mari, » — du produit de la terre et seigneurie de Lompret, depuis le décès du dit Jacquier, arrivé le 28 mars 1758, jusqu'au 31 décembre de la même année.

2 à 10. Neuf comptes semblables, rendus par Joachim-Joseph Debay, huissier au conseil souverain de Hainaut, « à cause des « saisies et arrêts faits sur les biens appartenans aux enfans mi- « neurs de la dame veuve de Messire Pierre-Jacques-Joseph Jac- « quier, chevalier, seigneur de Virelles, Lompret, etc., le 27 « juin mil sept cens soixante-un, en vertu de mainmise obtenue « au dit conseil, le 25 du dit mois, par le s[r] avocat Merlin, cura- « teur commis à la conservation des droits des enfans mineurs « de la dite dame de Virelles, » pour les années 1763 à 1771.

Louvignies-lez-Bavai.

Compte rendu par Philippe-Antoine Bourgeois, demeurant à Mons, — des cens, rentes et revenus de la seigneurie de Louvignies-lez-Bavai, en 1634 et 1635.

Louvignies-lez-Soignies.

1. Affiche de la vente de la terre et seigneurie de Louvignies, tenue en fief-lige de la cour, pairie et baronnie de Silly. 3 janvier 1648.

2 à 4. Trois comptes rendus par François Marin, commis à la recette des biens de feu Jean Vander Burch, chevalier, seigneur de Louvignies-lez-Soignies, pour les années 1704 à 1706.

5 à 12. Huit comptes semblables, dont six rendus par Gaspard Randour, avocat, receveur de la terre de Louvignies, pour l'année 1708, et deux par le receveur Louis-Joseph Delmotte, pour 1714 et 1715.

Marpent.

1. Compte rendu par Jean Busart, receveur de la terre et sei-

gneurie de Marpent, appartenant au duc d'Arenberg et d'Aerschot, pour l'année 1673.

2 à 15. Quatorze comptes dont trois rendus par les exécuteurs testamentaires de B. De Burge, administrateur et receveur de la dite seigneurie, pour les années 1688 à 1690; huit par le médecin Luc, au nom de Florent-André Cloquette, bailli et receveur ibidem, pour les années 1691 à 1698, et trois par le receveur Charles-Dominique Le Clercq, pour les années 1699 à 1701.

16. Dossier contenant onze criées des prés et des bois de la seigneurie, des années 1691 à 1695.

Mastaing.

1. Compte rendu par Gérard le Dieu, clerc, demeurant à Valenciennes, en sa qualité de receveur de la terre et seigneurie de Mastaing, appartenant à Jean de Jauche, chevalier, pour un an échu à la Saint-Remi 1539.

2 et 3. Deux comptes rendus par Gérard Aoustin, clerc, demeurant à Valenciennes, en la même qualité, pour les années 1541-1542, 1544-1545.

Maubray.

Livre censal, renouvelé par Feuillan Deschamps, seigneur de Béthomé, bailli et receveur général d'Antoing, en mai et juin 1666. Il est suivi d'une table alphabétique.

Maurage.

1 et 2. Deux comptes rendus pour les années 1553 à 1556, par Gérard de Laoultre, sergent de la cour, à Mons, et commis à la recette des biens et revenus de la terre et seigneurie de Maurage, tenue en deux fiefs de la baronnie de Belœil et acquise par Bertrand Le Fort, bourgeois de Mons, à Nicolas de Moy, seigneur de la Motte.

3. Cahier intitulé : *Déclaration des héritaiges gisans en la ville et terroir de Mauraige quy doibvent terraige à Anthoine Kethel, seigneur dudit Mauraige en action de demoiselle Marie Le Fort, sa femme ; renouvellet au dit lieu de Mauraige, l'an mil cincq cens lxxj, les xxve et xxvj^e jours du mois de septembre, pardevant Jean du Maret, viscomte au s^r comte du Rœlx, Jean du Piéton, mayeur au dit s^r de Mauraige, eschevins : Pierre Soupart, Jean Michiel, Fédéricq Fiefvet, Loys Bourlart, aussy Jean Raul, bailly et recepveur audit sgr. de Mauraige.*

4 et 5. Deux comptes rendus par Jean Ansseau, receveur de la dite seigneurie, pour les années 1587 et 1588.

6. Compte rendu par Pierre Derbaix, commis à la recette des biens de Philippe de la Barre, chevalier, seigneur de Maurage, Quévaucamps, Erquelinnes, etc., — des revenus de la terre et seigneurie de Maurage, en 1661.

Merbes-le-Château.

1. Chassereau des rentes en argent, en avoine et en chapons de la seigneurie de Merbes-le-Château, formé en 1667.

2 à 15. Quatorze comptes rendus par Christophe Tahon, receveur de la seigneurie de Merbes-le-Château, pour les années 1675-1676, 1680-1681, 1683-1688, 1697-1699, 1701-1702, 1706-1708, 1710.

L'avant-dernier de ces documents est intitulé : *Compte et renseignement qu'à Messeigneurs les gouverneur, président et gens du conseil souverain du Roy en Haynau fait et rend Christophe Tahon, recepveur de la terre de Merbes-le-Chasteau, comme aussy des fiefs de Nœufville, Boustaine, Rochelaire et dépendances, appartenant à son Excellence don Gaspar de Runigua, ducq et prince de Barbenson, comte d'Egremont et seigneur du dit Merbes et desdits fiefs tenus en arrest soubs l'authorité du dit conseil*, etc.

16. Compte rendu par Waudru-Aldegonde Duvelin, veuve de l'avocat Cossée, commis à la recette du moulin de Merbes-le-Château, pour le terme de la Saint-Remi 1699 au 1er février 1701, jour de la mort de ce receveur.

17 à 25. Neuf comptes rendus par Jacques Tahon, receveur de la terre de Merbes-le-Château (franc-alleu), pour les années 1724 à 1731, et 1733.

26 à 42. Dix-sept comptes semblables, rendus par le receveur Nicolas-Joseph Aubry, pour les années 1759 à 1767, 1778 à 1783, 1785 et 1786.

Meslin-l'Evêque.

1 à 3. Trois comptes rendus par Guillaume de Decker, des biens, cens, terres et bois de la seigneurie de Meslin appartenant à l'archevêché de Cambrai, pour les années 1646-1649.

Le premier de ces comptes est rendu à l'archevêque de Cambrai. Les deux autres ont été examinés par deux conseillers de la cour souveraine de Hainaut. On lit au verso du premier feuillet du dernier compte : « Le xij[e] d'aoust « 1650, l'advocat Maldonade est comparu pendant l'audition du présent « compte, prétextant, de la part des vicaires généraulx de Cambray, que l'audition du présent compte leur appartenoit, et partant de nullité de ce quy « se feroit par les auditeurs, attendu qu'il n'y at aucun arrest. »

4. Compte rendu par Georges Cuvelier, mayeur de Meslin-l'Evêque, — des droits seigneuriaux dévolus à l'archevêque-duc de Cambrai, seigneur du dit Meslin, pendant l'année 1661.

5 à 8. Quatre comptes semblables, dont un rendu par Jacques Evrard, mayeur du même lieu, pour 1661-1662; deux par Nicolas de Saint-Moulin, pour 1664-1665, 1672-1676, et un par Thomas Marin, idem, pour 1694-1701.

Avouerie de Mons[1].

1. Compte rendu au prince de Barbençon, duc d'Arenberg,

[1] L'Avoué de Mons habitait primitivement près du château de cette ville. Ses droits sont rapportés dans le reg. des revenus du comté de Hainaut, de l'année 1265, et dans d'autres documents de la cour féodale de ce comté. Ils consistaient : en la haute-avouerie de Mons, droits de *witterlage* et *afforage* des vins et cervoises qui se vendaient en la dite ville; en huit livres blancs de rente; en quarante autres livres de rente dues par cette ville, pour le rachat des tonlieux, et en dix deniers blancs de chaque amende imposée par les échevins de Mons : le tout valant 300 livres tournois, d'après le cartulaire de 1566.

haut-avoué de la ville de Mons, des droits de witterlage et afforage des vins et cervoisés appartenant au dit seigneur, dus en la ville de Mons et dans sa juridiction; rendu pour l'année 1657.

2 à 62. Soixante-un comptes des droits appartenant au dit prince de Barbençon, en sa même qualité de haut-avoué de Mons, rendus aux grand-bailli, président et gens du conseil souverain de Hainaut, pour les années 1711-1767, 1769-1771.

Montbliard, Virelles et Vaulx.

1. Registre, précédé d'une table des matières et comprenant en deux parties, chiffrées séparément : 1° *Cartulaire des rentes apertenans à hault et puissant prince et seigneur Monseigneur Alexandre de Croy-Chimay, d'Aremberghe, prince dudit Chimay et du St-Empire, comte de Beaumont, viscomte de Grandreng, baron de Commines, Hallewy, d'Udeselle, Straten, et de la franche terre d'Estroeng-le-Cauchie, s^r de la terre et paerie d'Avesnes, Croix, Fontaine, Noeufville, Lutte, Roncq, Marcoing, Weert, Nedelweert, Wyssem, et par la grâce de Dieu souverain des villes de Fumaing et Revin, premier pair du pays et comté de Haynnault, chevalier de l'ordre de la Thoison d'or, colonel d'un régiment de haultz-Allemans, pour le service de Sa Ma^té, etc., à raison de sa comté de Beaumont, en la ville de Mombliart; renouvellé par Anthoine Berthe, recepveur de laditte comté, en l'an xvj^c vingt-cincq, présens comme mayeur : Jean Laurent, et comme jurez et mannans : Nicolas Bernard, Gilles Deschamps, Jean Bernard, Bauduyn Marissal, Loys Bernard, Valentin Hardy, Eloy Charneau, David Lebroy, Thomas Hanoteau, et aultres : desquelles rentes les dames de Maubeuge ont les deux tiers contre mondit seigneur, sauf de la première.* — 2° *Cartulaire des cens et menues rentes que hault et puissant prince et seigneur Monseigneur Alexandre de Croy-Chimay, d'Aremberghe, etc., a, à cause de sa comté du dit Beaumont, ès villes de Virelles et Vaulx; renouvellé par Anthoine Berthe, receveur de la ditte comté, suyvant l'ordonnance de Son Excellence, ès années xvj^c vingt-trois*

et xvj^c vingt-quattre, présens comme mayeurs des dittes villes de Virelles et Vaulx, Simon Liesnard, Jean Desmanez, et eschevins et mannans : Michiel Dupont, Ghislain Hardy, Christophe Dupont, Philippes Courtois, Ghislain Broustin, Jean Damour.

2. Autre registre, aussi divisé en deux parties et contenant les mêmes cartulaires, renouvelés en 1655 et 1664-1665 par Anselme Martin, receveur du comté de Beaumont, en présence des mayeurs et des échevins, bourgeois et manants des localités précitées.

Montignies-lez-Lens.

Nomination d'un sergent forestier, faite, en 1537, par Grégoire de Lattefeur, bailli de la terre et seigneurie de Montignies-lez-Lens, appartenant à l'abbaye de Hasnon. (Copie.)

Montignies-Saint-Christophe et Hantes.

Copie d'un mémoire intitulé : *Ch'est chiu que Messire de Montigni-Saint-Christophe dist et démonstre par-devers très-haute et poissante se très-chière et redoubtée dame medame le contesse de Hainaut . . . . . en son grant consel, sur les griez qui li ont esté fait en se tière de Montigni et de Hantes, de par le bailliu de Thuing et les religieus d'Ausne.* (Sans date. — Copie moderne.)

Montrœul et Thulin.

1. Compte rendu par Michel Wilbault, receveur des seigneuries de Montrœul et de Thulin, appartenant à Louise de Lorraine, princesse de Ligne, — des biens et revenus de ces seigneuries, pendant l'année échue à la St.-Remi 1624.

2. Compte rendu au sieur Daelman, bailli de Montrœul, par Pierre Cantineau, mayeur du lieu, — des droits seigneuriaux dévolus au prince de Ligne, en ses terres de Montrœul et Thulin, depuis la Saint-Remi 1637 jusqu'au 1er janvier 1652.

3. Compte rendu par François-Maurice Bouvier, licencié ès droit, receveur des terres précitées, pour l'année 1702.

Mont-Sainte-Aldegonde.

1. Cahier intitulé : *Cartulaire des rentes et droict et terraiges deuz à la seigneurie du Mont-Sainte-Aldegonde, renouvellé en l'an mil six cent vingt-six par le sieur Luc le Mesnier, agent des affaires de messire Guillem del den Bernevelt, chevallier, seigneur de Stoutenburg et du dit Mont-Sainte-Aldegonde, et ce ès présence des personnes dénommez en la closture dudit cartulaire : les dites rentes eschéantes à divers termes, sy comme : aux jours St. Jean-Baptiste, St. Denys et au Noël et Sainct Ghislain.* (Copie de copie.)

2 et 3. Deux comptes rendus par Guillaume Dehault, bailli et receveur de la terre et seigneurie du Mont-Sainte-Aldegonde, pour les années 1655 à 1660.

4 à 11. Huit comptes semblables, dont un rendu par Jacques Deburge, aussi bailli et receveur de la seigneurie précitée, pour l'année 1662 ; — sept par Christophe Wignolle, idem, pour les années 1667 à 1682.

Mottes.

Deux comptes rendus par Jean Willame, receveur de la seigneurie des Mottes, pour les années 1702-1706.

Mourcourt-lez-Tournai.

Affiche de la vente de la terre à clocher de Mourcourt et du fief Delmotte, au même village, en 1782.

Moustier, Forest, Ogimont, Sempy.

1. Compte rendu par Elie de Buignies, receveur des terres et

seigneuries de Forest, Moustier, Ogimont et leurs dépendances, — du produit de la vente des biens meubles de Jaspart de Harchies, écuyer, seigneur des dites terres, et des cens, rentes et revenus de celles-ci, de la Saint-Remi 1595 au 30 septembre 1596.

2 et 3. Deux comptes rendus par le même, — des cens, rentes et revenus des terres et seigneuries de Moustier, Ogimont, Sempy et leurs dépendances, des années 1599-1601.

4 à 69. Soixante-six comptes semblables, dont onze rendus par Philippe de Ghorain, pour les années 1603-1612, 1614, 1617; neuf par Louis du Bus, écuyer[1], pour les années 1618 à 1622, 1624 à 1626, et 1628; six par Jean Gobert, pour les années 1630 à 1635; un par Antoine Godemart, pour l'année 1637; sept par Philippe Zyppe, pour les années 1638, 1639, 1641, 1642, 1646, 1648; un par Michel Bourgeois, pour l'année 1649; deux par Marie de Pollehoy, veuve du capitaine Bourgeois, pour les années 1649 et 1650; trois par Jean de Roissart, pour les années 1652 à 1654; dix par Nicolas-François Willart, pour les années 1657 à 1667; seize par Philippe-Emmanuël du Bus, écuyer, seigneur de Moustier, pour les années 1680, 1681, 1684 à 1697.

Naast.

Inventaire des meubles trouvés, à la mort de messire de *Naste*, dans ses diverses habitations, et prisés par un commis assermenté de la ville de Mons, en 1337.

Ce document, bien conservé, est fort curieux. On y trouve, entre autres chapitres, le catalogue des romans et chroniques qui appartenaient au dit seigneur, lequel mourut le lundi nuit de la Madeleine 1337.

Nechin, etc.

1. Registre précédé d'une table alphabétique et intitulé au

[1] Ce personnage était à la fois gouverneur et bailli de la ville de Condé.

premier feuillet : *Ce sont les briefz des terraiges appertenans à Phelippes Desreveaulx, marchant brasseur demorant à Lannoy, qu'il a acquis de Monsieur de Hem : lequel terraige se liève en la paroisse de Nechin; renouvellé ès présences des héritiers propriétaires et censsiers des héritaiges chargez dudict droict de terraige, le xij^e jour de jullet an mil six cens et treize.*

2. Compte rendu par Jacques Monnier, greffier et commis à la recette du marquisat de Roubais, et des terres de Wasquehal, Fresnes, Busquet, Lobel, La Royère, le Bois et comté de Nechin, etc., — des biens et revenus des dittes terres et seigneuries, pour le terme d'un an échu à la Saint-Remi 1653.

Ce compte est revêtu de la signature du prince de Ligne.

Voy. *La Royère* et *Lobel*.

Neufville et Manage.

Quatre comptes rendus par Elie de Thunes, bailli et receveur des seigneuries de Neufville et Manage, pour les années 1592 à 1595.

On lit en marge du premier feuillet : « Comme ceste terre de Noeufville est « dévolue à Monseigneur (Philippe de Croy, duc d'Aerschot, prince de « Chimay, comte de Beaumont, Porcean, etc.), par droict de bastardise, « par la mort du s^r Charles d'Esclaibes, décédé en apvril xv^c iiij^xx unze, « soit sceu sy lors et depuis . . . . aucuns payemens n'estoient « escheuz au proffit de mondit seigneur. »

Neufville-lez-Soignies [1].

1. Compte rendu par Jean Buteau, bailli de Lens et receveur de la terre et seigneurie de Neufville-lez-Soignies, pour un an échu à la Saint-Remi 1528.

2. Compte rendu par Christophe Vigniolle, bailli et receveur de la dite seigneurie appartenant à l'abbaye d'Hasnon, pour l'année 1678.

[1] Nous avons publié, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, p. 332, des souvenirs sur les seigneurs et l'ancien château de Neufville.

Nouvelles.

1. Registre, précédé d'une table et intitulé : *C'est le cartullaire ens lequel sont déclarez les cens, rentes, revenues et possessions que Pierre de le Loge a et avoir doibt chacun an, à cause de sa terre et seignourie de Nouvelles-leiz-Harvaing, en icelle terre, ou terroit et là-enthours, qui se comprent en toute justice, haulte, moyenne et basse, avec ès villes de Noirchin, Ciply, Asquillies et le Favarcke, et ce, aux termes de saint Remy, saint Martin en novembre, Noël et saint Jehan-Baptiste, tant en argent, avaine, chappons, pains, fourques empret, comme en autre manière : laquelle terre de Nouvelles escéy au dit Pierre par les trespas de feux Bauduin de le Loge et demiselle Jehanne Ghellet, s'expeuse, que Dieu pardoinst, qui furent père et mère au dit Pierre; renouvellet au dit lieu de Nouvelles, ès mois de juing, jullet, aoust et septembre mil quattre cens quattre-vings et unze, par Hanin le Grove, clerc, fil Corneille, demourant à Mons, à ce jour recepveur du dit Nouvelles audit Pierre de le Loge, en la présence, par l'advis et ensaignement de Jehan Lestordeur, comme à ce jour mayeur du dit Nouvelles au dit Pierre, aussi de Collart le Poindeur, Jehan Fée, Ghislain Ghodart, Collart de Gemberghe, Jehan Sadin et Jehan de Liége, tous six escevins d'icelle ville, avec en la présence de Jehan Tahon et Jehan Florien, mannans de la ditte ville de Nouvelles, et aussi de la plus grant partie de tous les hiretiers, chacun à leur thour, pour autant qu'il leur povoit touchier, pour ce y appellez. Iceluy cartulaire escript de la main du dit Hanin. Et vault chacun denier fort troix deniers tournoix, le pain ung denier t., et le fourque empret deux solz tournois.*

2. Cahier, sur parchemin, portant au premier feuillet : *Cartulaire et papier terrier des héritages doyans rentes, tant en argent, avoines, chapons que aultrement, à Jacques Amand, seigneur de Monstræl emprès Chiply, Nouvelles, etc., mouvant et dépendant de sa terre, justice et seignourie du dict Nouvelles, tenue en fief de hault et puissant seigneur Monseigneur Philippe*

de Croy, duc d'Aerscoot, ad cause de sa terre et parie d'Avesnes; renouvellé par Jean Amand, à la cherge et mandement de son dict père, associé de Jean de le Vigne, clerc et receveur du lieu, aussy de Henry Anthoine, jadis tergeur: présent comme mayeur d'icelle seignourie de Nouvelles, Pière Sauvage, et comme eschevins pour ce spécialement appellez: Collart Mabille, Pière Urbain, Vinchien de Cappes et Collart Arcq, le vingtyème jour du mois de may l'an mil chincq cens et soixante-ung.

Ollignies, Flobecq et Hazerie.

1. Compte rendu à Louis de Gavre, chevalier, seigneur de Frezin, d'Ollignies, etc., par Jean Mesureur, receveur de la terre et seigneurie d'Ollignies, — des biens, cens, rentes et revenus de cette seigneurie, durant le terme d'un an échu le dimanche après la Saint-Martin d'hiver 1551.

2 à 69. Soixante-huit comptes semblables, dont six rendus par Charles Joris, bailli et receveur de la dite seigneurie, pour les années 1634 à 1642; — cinq par Pierre Sermet, idem, pour les années 1649 à 1653; — un par sa veuve, pour l'année 1654; — trois par Jean de le Court, dépositaire général de Hainaut, pour les années 1655 à 1657; — six par Guillaume de Blois, bailli et receveur d'Ollignies, pour les années 1658 à 1663; — quatre par Charles-Philippe Bar, idem, pour les années 1663 à 1665, et 1679; — un par sa veuve, pour l'année 1680; — un par Jean Raoult, bailli et receveur d'Ollignies, pour l'année 1681; — un par Jean Van der Schaeren, écuyer, idem, pour l'année 1682; — un par Laurent Simon, idem, pour l'année 1683; — un par Antoine de Brabant, idem, pour l'année 1684; — un par Jean Van den Horicke, idem, pour l'année 1686; — deux par Jacques-François Stocquart, idem, pour les années 1688 à 1690; — vingt et un par Henri-Dominique Aublux, pour les années 1691 à 1701, 1707 à 1717; — un par François-Henri-Joseph Aublux, idem, pour l'année 1718; — huit par Jean-Joseph Aublux, idem, pour les années 1719 à 1726; — un par l'avocat Rivage, pour

l'année 1727 ; — un par la veuve de l'avocat Aublux et par l'avocat Rivage, exécuteurs testamentaires du receveur Jean-Joseph Aublux, pour l'année 1728 ; — trois par André Tellier, huissier au conseil souverain de Hainaut, pour les années 1728 à 1730.

70. Compte rendu par Jean-Baptiste Haubourdin, bailli et receveur des terres et seigneuries d'Ollignies, Flobecq et Hazerie, appartenant au comte d'Arberg, de Vallangin et du Saint-Empire, pour l'année 1769.

Baronnie de Pecq.

Inventaire, dressé le 1er septembre 1772 par Nicolas-François Du Parcq, échevin, et Ferdinand-Joseph Prévost, greffier de la baronnie de Pecq, à l'intervention de Pierre-Jacques-Josse Bouckaert, bailli, — des meubles, titres, papiers et autres effets trouvés au château du dit Pecq, et délaissés par le comte de Levemont, à sa mort arrivée le 30 août précédent.

Peissant et bois de Saliermont.

1 et 2. Deux comptes rendus par Bauduin Navet, sergent de la prévôté de Binche, — des cens, rentes et revenus de la terre et seigneurie de Peissant *(Peschant)* et du bois de Saliermont, pendant l'année 1679.

3 à 15. Treize comptes semblables, dont dix rendus par Ursmer Naret, receveur de la seigneurie et du bois précités, pour les années 1680 à 1691, et trois par l'avocat Bourgeois, pour les années 1702 à 1705.

Voy. *Ressay*, *La Hutte*.

Péronne.

Volume intitulé : *Cartulaire des rentes foncières et seigneuriales de la terre et seigneurie de Péronne, dépendante de la baronnie d'Anthoing, ... iceluy renouvellé par Feuillan Des-*

champs, seigneur de Béthomé, faisant l'office du bailliage et receveur général dudit Anthoing, en l'an mil six cent soixante-six, ès mois d'avril, may et juin.

Baronnie de Péruwelz [1].

1. Compte rendu par Jean de le Ghuste, receveur de la terre et baronnie de Péruwelz, pour un an échu à la Saint-Jean-Baptiste 1570.

2 à 4. Trois comptes rendus par Pierre Franchois, idem, pour les années 1612, 1613 et 1615.

Pestriu, à Aynes.

Charte, datée d'avril 1292, contenant le record fait, à la semonse de Jean, chevalier, seigneur d'Aynes et ber de Flandre, par ses hommes d'Aynes, au sujet de l'exécution d'un malfaiteur au fief de Pestriu, que Jehan de Pestriu tenait du dit seigneur. Après s'en être référés aux hommes du comte de Flandre à Audenarde et ceux-ci au conseil et aux barons de la comtesse Marguerite, à Gand, et avoir eu une journée à Lille, Jehan de Pestriu fut déchu de son fief, dont la possession fut attribuée au seigneur d'Aynes, et ce dernier en investit Gérard de Pottes, en présence de ses pairs, et sous l'obligation de tenir cette terre en hommage, de la même manière qur Jehan de Pestriu la tenait, avant sa félonie.

Orig., sur parch., avec un fragment du sceau du seigneur d'Aynes, et le sceau de Guillaume Derlen, les dix autres sceaux qui y étaient appendus, enlevés.

Pipaix.

1. Volume intitulé : *Cartulaire des rentes signorialles de Pip-*

[1] Voy. l'*Histoire de la ville de Péruwelz*, par M. l'abbé Petit, in-8°, p. 19.

paix, tiré des comptes du sieur Leleup, bailli du dit Pippaix, écrit en 1684 et suivi d'une table onomastique.

2. Cahier ayant pour titre : *Siége de rentes tenu à Pippaix, le 12 de l'an 1690, pour recevoir l'eschéance du Noël 1689 des rentes seigneurialles deues à la seigneurie du dit lieu, en présence des mayeur et eschevins.*

3 et 4. Deux chassereaux, formés au commencement du XVIIIe siècle, et accompagnés de tables.

Ces documents mentionnent un cartulaire-chassereau de l'an 1563.

Quevaucamps, Grandglise, Feignies [1] et Wadelincourt.

1. Lettres, datées du 16 décembre 1545, par lesquelles Charles V accorde à Philippe de Croy, duc d'Aerschot, et à son fils aîné Charles, prince de Chimay, les terres et seigneuries de Quevaucamps, Grandglise, Feignies, Wadelincourt et leurs dépendances, démembrées de la seigneurie de Blaton, pour être tenues en un seul fief à relever du comté de Hainaut, — en échange de la ville et terre de Landrecies, dont les fortifications étaient nécessaires à la défense des Pays-Bas. (Copie, sur papier.)

2. Registre portant au premier feuillet : *Cartulaire des rentes et revenues de la terre, justice et seignourie de Quevaucamps, Grantglise, Wadelencourt, Feignies et leurs dépendances et apertenances, appertenant à hault, noble et puissant seigneur Monseigneur le ducq d'Arschot, prinche de Porchean, comte de Beaumont, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or ; renouvellet par Jean Sohier, recepveur et greffier des ditz lieux, selon le contenu des anchiens cartulaires, avecq la recongnoissance de pluisieurs anchiens personnaiges et des rentiers doyans icelles rentes en l'an mil cincq cens quattre-vingtz-treize : auquel cartulaire sont déclarés particulièrement les manoirs, pretz, pasture, terres labourables, bois, aulnois, viviers et héritaiges doyans et affectez ausdictes rentes, les noms de ceulx à cuy elles*

[1] Voy. *Feignies*.

apertiengnent, combien chacune partie doibt, à quelles monnoyes et mesures, et chacun desdis lieux et villaige à part soy.

3. Registre ayant pour titre : *Cartulaire de la terre et seigneurie de Quevaucamp en tout son comprendement, renouvelé et mis par chapitres en l'an xvj*[c] *dix-huict*. Il est précédé de tables.

Ce document est fait avec soin, d'après les cartulaires formés en 1499 par Philippart Percheval, en 1566 par Philippe de la Croix, en 1593 par Jean Sohier et en 1606 par Jean Maleingreau.

4. Compte rendu par André de le Tenre, receveur des terres et seigneuries de Quevaucamps, Grandglise, Wadelincourt, Feignies et leurs dépendances, — des biens et revenus de ces terres, et des rentes et autres droits dus au duc d'Aerschot, à Bernissart et Harchies, de la Saint-Christophe 1558 à pareil jour 1559.

5 à 23. Dix-neuf comptes semblables, rendus par Philippe de la Croix, bailli et receveur des dites terres et seigneuries, pour les années 1563 à 1585.

24 à 26. Trois comptes rendus par François-Philippe Huet, commis à la recette des biens de Philippe de la Barre, chevalier, seigneur de Quevaucamps, Erquelinnes, Maurage, etc., — des biens et revenus de la terre de Quevaucamps, pour les années 1699 à 1701.

27 et 28. Deux comptes rendus par Philippe-Gaspard Gruelle, receveur de la terre de Quevaucamps, de la seigneurie du Bois, du Haignois et des Meurimarez, pour les années 1723 et 1724.

29. Compte rendu, le 11 juillet 1731, par Catherine Beschant, veuve de Jean-Baptiste Renchon, des revenus des biens du seigneur de Quevaucamps, reçus par elle, de 1711 à 1729.

30. Compte rendu, le 22 décembre 1735, par l'avocat De Behault, des revenus des mêmes biens, qu'il avait touchés de 1715 à 1735.

31 et 32. Deux comptes rendus, le 24 octobre 1738 et le 24 avril 1745, par Joseph Barbieur, huissier au conseil souverain de Hainaut, — de la recette d'une pension viagère de 400 livres due à Marie-Françoise de la Barre, religieuse de la Visitation, à Bruxelles, par les états de Hainaut.

33 et 34. Deux comptes rendus par Philippe-Joseph André, receveur des biens du seigneur de Quevaucamps, ponr les années 1747 à 1759.

35. Convention, passée au château de Baudour, le 30 janvier 1766, et à Gand, le 6 février suivant, entre le prince de Ligne et Jean de la Ketulle de Rupelmonde, au sujet du partage des bois de Rosuelle et Folie, consistant en 72 bonniers, où les habitants de Quevaucamps prétendaient être en possession de faire paître leurs bestiaux, et de celui du Hagnois, comprenant 20 bonniers, et 12 bonniers défrichés du dit bois, le tout sous la juridiction de Quevaucamps, où le dit sieur de la Kétulle avait $\frac{1}{12}$ par indivis contre le prince de Ligne pour $\frac{10}{12}$ et le baron de Maleingreau pour $\frac{1}{12}$.

Orig., sur papier, signé par les parties.

Quévy-le-Petit.

Compte rendu par Marie-Joseph Dethuin, veuve de l'avocat François-Joseph Hamalt, greffier de la seigneurie de Petit-Quévy, — des droits et casuels dévolus à cette seigneurie appartenant à Zacharie-Vincent-Joseph Obert, gentilhomme de la chambre de la Noblesse de Hainaut, du 24 février 1776 au 9 septembre 1786, date de la mort du dit comptable.

Baronnie de Quiévrain.

1. Compte rendu par Julien Lauwe, receveur de la terre et seigneurie de Quiévrain, pour un an échu à la Saint-Remi 1490.

2. Transaction, faite le 27 septembre 1613, entre Alexandre de Croy-Chimay, d'Arenberg, et Philippe d'Arenberg, baron de Quiévrain, son frère aîné, touchant la terre de Quiévrain et celle de Bèvres.

Copie, sur papier, certifiée par le notaire Maurissens, le 13 mars 1626.

3 à 7. Cinq cahiers oblongs, contenant la déclaration des actes

passés à Quiévrain et sur lesquels a été perçu le droit seigneurial, de 1715 à 1727.

8 à 15. Huit comptes rendus par Charles-Louis Leclercq, receveur de la terre et baronnie de Quiévrain, pour les années 1761, 1763 à 1766, 1768 à 1770.

Quiévrechin.

Quatre comptes rendus par Antoine de le Samme, receveur de la terre et seigneurie de Quiévrechin, pour les années 1604 à 1608.

Ressay, La Hutte, Peissant, Clerfayt, Cochet et Susomont.

1. Vidimus délivré par le conseil de Hainaut, le 17 août 1680, d'un contrat passé entre les héritiers de Louis de Mahieu, seigneur de Feignies, La Hutte, etc., décédé le 28 mars 1668, pour le partage des terres de Feignies, Ressay, Bosqueau, La Hutte, Blairon, Peissant, Clerfayt, du bois des Loges, et la vente des autres fiefs devant servir au paiement des dettes du dit seigneur de Feignies. (Parch., sceau enlevé.)

2 à 7. Six comptes rendus par André Tahon, receveur des terres et seigneuries de Ressay et La Hutte et leurs dépendances, pour les années 1661-1663, 1668-1670.

8 à 31. Vingt-quatre comptes semblables, dont sept rendus par Jean Tahon, pour les années 1672-1678; — deux par André Tahon, pour les années 1683-1684; — neuf par Pierre-Ernest de Latre, écuyer, seigneur de Rombies, pour les années 1686, 1694-1703; — six par l'avocat Anthoine, pour les années 1707-1713.

32 et 33. Deux comptes rendus par Jean Tahon, receveur du bois des Loges, appartenant au seigneur de Feignies, pour les années 1676-1678.

34. Registre, formé en 1701 et contenant : 1° *Cartulaire où sont déclarez les cens et rentes appartenantes à Monsieur Pierre-*

Ernest de Latre, écuier, seigneur de Feignies, Bosquiau, Honnay, etc., à cause de sa ville, terres et seigneuries de Ressay, Cochet et Susomont, proche de Binch, à luy appartenantes comme héritier bénéficiaire des biens de la maison mortuaire des sgrs. de Feignies, père et fils, eschéantes aux termes sicomme : les rentes deues sur les héritages et terres de quartier à la St.-Remy ; et pour les autres, à la Ste.-Gertrude, Noël et autrement. — 2° *Cartulaire où sont déclarez les cens et rentes appartenans à Monsieur Pierre-Ernest de Latre, ... à cause de sa terre de La Hutte ;* — 3° Idem., ... *à cause de sa terre et seigneurie de Peschant ;* 4° Idem, ... *à cause de sa terre et seigneurie de Clerfayt.* Ce registre est une copie, certifiée en 1705, des documents originaux, et se trouve suivi d'une table alphabétique.

35 à 42. Huit comptes rendus par François-Joseph Lamoral de Latre, écuyer, administrateur des terres et seigneuries de Ressay, Peissant, Cochet, Susomont, etc., pour les années 1721 à 1724, 1726 à 1729.

43. Compte rendu par Albert Bajard, receveur du sieur de Wolff, chevalier du Saint-Empire Romain, — des biens possédés en commun par ce dernier[1] et par la demoiselle de Ressay, pour l'année 1762.

44. Compte semblable, rendu par Jean-Baptiste Bajard, pour 1768-1769.

Rianwelz, Courcelles et Requignies.

1. Compte rendu par Romain Le Merchier, commis à la recette des cens et rentes de la terre et seigneurie de Rianwelz appartenant à Charles de la Hamaide, chevalier, pour l'année échue à la Saint-Jean-Baptiste 1587.

2. Compte rendu par Antoine Follie, des biens, cens et rentes de la seigneurie précitée et de ses dépendances, pour l'année échue à la Saint-Jean-Baptiste 1589.

[1] A titre de son épouse, Marie-Françoise-Thérèse de Latre, dame de Préau.

3. Compte rendu par le même receveur, des biens et revenus de la terre et seigneurie de Rianwelz, Courcelles et Erghignies, pour l'année échue à la Saint-Jean-Baptiste 1596.

4 à 27. Vingt-quatre comptes rendus par Pierre Jourdain, receveur de la même seigneurie, pour les années 1658-1674, 1676 à 1684.

Rizoir, à Hautcroix.

Deux comptes rendus par Jean de Mazener, bailli et receveur des cens, rentes et revenus de la terre et seigneurie de Rizoir, appartenant à Lamoral Van der Noot, écuyer, pour les années 1577-1579.

Robersart.

1. Compte rendu par Pierre du Cambge, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Robersart, appartenant à Maximilien de Meleun, vicomte de Gand, pour l'année échue à la Saint-Remi 1571.

2. Cahier intitulé : *Estat que faict et demande George du Cambge luy estre passées par Monseigneur le ducq d'Arschot, seigneur de Buvraige, comme héritier mobillier en action de feue Madame Pier-Ipolitte-Anne de Mellun, sa compaigne, des biens délaisiés par feue Madame la marquize de Roubaix, pour pluisieurs parties obmis à compter et aultres non passées sur ses trois derniers comptes de Robersart, fini la nuict St-Remy mil six cens et cincq*, etc.

3. Compte rendu par Sébastien Robin, au nom de feu François de Bavière, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Robersart, pour l'année échue à la Saint-Remi 1610.

Pairie et comté de Rœulx, et seigneuries de Sart et d'Ottignies, à Naast.

1. Compte en rouleau, sur parchemin, intitulé : *Che sont li frait de le sépulleture Monsignour dou Ruels cui Dieus absoille,*

qui trespassa à Louvaing, le mardy après Pasques en l'an mil iij^c trente et siept, fais à Louvaing et en le voie.

2. Lettres, datées de La Haye, le 1er avril 1432 (1433, n. st.), par lesquelles Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et dame de Frise, accorde héréditairement à Antoine de Croy, chambellan du duc de Bourgogne, la ville, terre, justice, seigneurie et pairie de Rœulx. (Copie, sur papier, certifiée le 7 janvier 1624 par D. Bourgeois, greffier de la cour souveraine, à Mons.)

3. Lettres, données à La Haye, le 8 avril 1432 (1433, n. st.), par Philippe, duc de Bourgogne, confirmant les précédentes dont elles reproduisent la teneur. (Copie, sur papier, certifiée le 7 janvier 1624 par le greffier Bourgeois.)

4. Compte rendu par Marie de le Cattoire, veuve de Nicolas Leurent, receveur du comté de Rœulx et des seigneuries de Sart et d'Ottignies à Naast, pour 1565-1566.

5 et 6. Deux comptes rendus par Nicolas Hulin, receveur de la ville, terre et comté de Rœulx, et des seigneuries de Sart et d'Ottignies à Naast, pour 1592-1595. (La fin du premier de ces documents est défectueuse.)

7 et 8. Deux comptes semblables, rendus par Jacques Le Ducq, receveur du comté et des seigneuries précités, pour 1604-1606.

9 et 10. Deux comptes rendus par Antoine Cuvelier, concierge du château de Rœulx, pour les années 1648 à 1653.

11 à 45. Trente-cinq comptes rendus par Charles Le Brun, receveur des terres, comté et pairie de Rœulx (nommé par la cour souveraine de Hainaut, le 24 janvier 1654), pour les années 1652 à 1683.

46 et 47. Deux états généraux du douaire de la marquise de Bentivoglio, comtesse de Rœulx, dressés par le même receveur, pour les échéances à partir du 9 septembre 1653, jour de la mort d'Eustache de Croy, époux de la dite dame, jusqu'au 21 avril 1670, date du décès de celle-ci.

48. Compte rendu par Marguerite Buisseret, veuve de Charles Le Brun, — du produit des coupes extraordinaires de chênes, faites en 1680 et 1681 dans les bois de la terre de Rœulx.

49. Cartulaire-chassereau, formé du 6 au 22 novembre 1684, à l'intervention de l'avocat Pollart, des rentes dues au comte de Rœulx dans les villages de Sirieux, Thieu, Mignault, Saint-Vaast, Maurage, Houdeng-Gœgnies, et dans la seigneurie de Sart.

50. Compte rendu par l'avocat Pollart, en qualité de receveur de Marguerite Buisseret, veuve de Charles Le Brun, receveur de la terre de Rœulx, — des biens, cens, rentes et revenus de cette seigneurie, pour 1683-1684.

51 à 57. Sept comptes semblables, rendus par Charles Dubus, receveur « de la franche ville, terre, pairie et comté du Rœulx, » pour les années 1685 à 1690, et 1697.

58. État, dressé par le même receveur, des rentes et fermages échus du lendemain de la Saint-Remi au 31 décembre 1690, « et ce, à raison que les dits trois mois sont demeurés à rensei- « gner et n'ont estez receu par la France quy at profitté du « revenu de la ditte terre, à tiltre de la confiscation, depuis la « prise de cette ville. »

59 à 62. Quatre comptes rendus par le même, des coupes extraordinaires de chênes, faites dans les bois de la terre de Rœulx, en 1684, 1687, 1688 et 1689.

63. Compte rendu par Marc-Adrien Le Waitte, receveur du comté de Rœulx, pour l'année 1705.

64 à 74. Onze comptes rendus par Jacques Fontaine, idem, pour les années 1709, 1711, 1713 à 1721.

75. Compte rendu par Marie-Françoise de Lens, veuve de Jacques Fontaine, pour l'année 1732.

76. Compte rendu par Daniel-François Willart, receveur de la terre, comté et pairie de Rœulx, pour l'année 1740.

77. Compte rendu par Thomas-F.-J. Masson, idem, pour l'année 1763.

Baronnie de Roisin et ses dépendances.

1. Compte rendu par Collars li Cordiers, des biens, rentes et revenus de la terre de Roisin et de ses dépendances, pour un an échu à la Saint-Remi 1450.

La fin de ce document est en mauvais état de conservation.

2. Compte rendu par Jean Moreau, bailli « des villes, chastel, « terres, justice et seignouries de Roisin, Meauraing, Flamen- « grie, Angre, Onnezies et Montegny-Nostre-Dame-sur-Rocque, « et des appartenances et appendances, — des droits seigneuriaux levés sur ces terres du 1er octobre 1555 au 30 septembre 1556.

3. Compte rendu par Jeanne Ghoret, veuve du bailli précité, pour 1556-1557.

4 à 10. Sept comptes semblables, rendus par Nicolas Moreau, bailli de la terre, justice et seigneurie de Roisin, pour les années 1558 à 1561, 1565 à 1567.

11. Compte rendu par Jean Hallet, commis à la recette des terres et seigneuries de Roisin, Angre, Meaurain, Flamengrie, Onnezies et Montignies-sur-Rocq, appartenant à Baudri et à Jean de Roisin, enfants mineurs de feu Baudri, seigneur de Roisin, et tenus à bail par Ferry de Wischocque, chevalier, seigneur de Monchy, en 1559-1560.

12 à 24. Treize comptes rendus par Jean Cousin, receveur de la baronnie de Roisin et de ses dépendances, pour les années 1623 à 1636.

25. Compte rendu par Marguerite Pieretz, veuve du receveur Jean Cousin, pour 1636-1637.

26. Inventaire des écrits trouvés en la maison mortuaire du baron de Roisin, décédé le 18 septembre 1677.

Cet inventaire a été dressé, ensuite d'ordonnance de la cour souveraine, par l'avocat Durant, le 10 janvier 1678.

Rombies.

Cahier intitulé : *Cartulaire contenant déclaration des parties de terres à terraige en Barnaval, au terroir de Quiévrechin, èsquels l'église et abbaye de Crespin at la moitié du dit terraige, alencontre du ministre d'Audregnies et Monseigneur le prince d'Amblise, à cause de sa terre et seigneurie de Rombyes.*

On lit plus bas : « En toutes les terres suivantes, le sieur de Rombyes a

« droict de terraige de huict iarbes les deux seulement, et le sieur moderne « dudit Rombyes s'appelle Regnés d'Auglure.

« Ce présent cartulaire at esté renovellet le xe jour de may 1699, en la « présence de Nicolas et Claude Franchois, frères, demeurants audit Rom- « byes, comme hommes de fiefz à la comté de Hainnau et court à Mons, » etc.

Romeries.

Compte rendu par Philippe de le Ghuste, receveur de la terre et seigneurie de Romeries, — des biens et revenus de cette seigneurie et de l'hôtel d'Antoine de la Viesville, écuyer, seigneur de Romeries, etc., au Quesnoy, pour un an échu à la Saint-Remi 1594.

Saintes.

1. Registre intitulé : *Cartulaire contenant tous les biens appertenans à la dame Catherine-Ferdinande Van der Borght, dame du village de Saintes, et ceux soumis aux rentes seigneurialles à elle deues, gisans au dit Saintes : iceluy cartulaire renouvellé par l'avocat Doige, bailly, greffier et receveur dudit Saintes, assisté d'Eustache de Tournay, ancien mayeur, et Maurice-François Du Welz, mayeur moderne ; commencé le 31 juillet 1747 et finy et signé le 27 septembre 1748.* Il est précédé d'une table alphabétique.

2. Chassereau des rentes seigneuriales de Saintes, formé en 1753 et aussi muni d'un index alphabétique.

Saint-Sauveur.

Compte rendu au bailli, au mayeur et aux échevins et manants de Saint-Sauveur par Jean-Joseph Journé, receveur des mortemains de cette localité, assises le 6 novembre 1775 pour fournir au paiement du droit dévolu au comte d'Egmont, leur seigneur, de douze livres de gros par an, ensuite d'accord fait avec lui, pour l'aisance des habitants.

Saint-Symphorien.

Compte rendu par Jean Mauret, clerc à Mons, des rentes appartenant à Marguerite de Leugnies, veuve de Jean de Crohin, écuyer, à cause de sa terre et seigneurie de Saint-Symphorien, pour l'année échue à la Saint-Remi 1592.

Sars-Longchamps.

Compte rendu, le 19 juin 1792, par les exécuteurs du testament de la dame de Sars-Longchamps, née Marie-Thérèse-Françoise de La Hamaide.

Cette dame était veuve de Philippe-Joseph Bruneau, écuyer, seigneur de Sars-Longchamps.

Sart-de-Dourlers[1].

1. Compte rendu par Michel Preseau, prévôt et bailli de la terre du Sart-de-Dourlers et Ecuélin, — des droits et revenus de son office et de ceux provenant de deux fiefs unis à la dite terre par la mort de Charles d'Esclaibes, bâtard, du 16 octobre 1621 au 16 octobre 1622.

2. Compte rendu par Jacques Orry, receveur de la terre de Dourlers, Ecuélin et ses autres dépendances, pour le terme du 30 septembre 1622 à la Saint-Jean-Baptiste 1623, époque où la cour souveraine de Hainaut a mis Antoinette de Sablon en jouissance de la dite terre.

3 à 5. Trois comptes rendus par Jean du Maisnil, receveur des domaines de Bavai et Maubeuge et des confiscations des biens français situés aux environs de ces villes, — des revenus de la terre et seigneurie du Sart-de-Dourlers, « annotée au profit de « Sa Majesté par la publication de la présente guerre contre la

[1] Cette seigneurie comprenait : Dourlers, Ecuélin, Saint-Aubin, Floursies et Semousies.

« couronne de Franche, comme appertenant à Monsieur le baron « de Virieux, en action de dame Margueritte de Lestant, sa com- « pagne, de nation franchoise, résidens en Dauphiné, » et ce, pour les années 1642 à 1645.

Saultain.

1. Compte rendu par Guillaume Lecrom, receveur de la terre et seigneurie de Saultain appartenant au comte d'Hauzemont, pour l'année 1673.

2 et 3. Deux comptes rendus par Baudri Martin, sergent de la baronnie de Quiévrain, des biens et revenus de la dite seigneurie de Saultain, pour les années 1670 à 1672.

Baronnie de Senzeille.

1. Compte rendu par Jean Anceau, bailli et receveur de la terre et baronnie de Senzeille appartenant à Charles, duc de Croy et d'Aerschot, pour l'année 1599.

2 à 9. Huit comptes rendus par Philippe-Charles Bernier, « comme bailly, chastelain et receveur des ville, chastel, terre et baronie de Sanzelles, » pour les années 1641 à 1647, et 1649.

10. Compte rendu par Philippe du Clef, s^r de Vir, et Guillaume Vivien, exécuteurs du testament de Philippe-Charles Bernier, de la recette des biens de la baronnie de Senzeille, en 1650.

11 et 12. Deux comptes rendus par Jean de le Court, bailli, châtelain et receveur de la dite baronnie, pour les années 1650 et 1651.

13 à 36. Vingt-quatre comptes semblables, dont neuf rendus par Jacques Pattey [1], pour les années 1652 à 1660; et quinze par Guillaume Vivien [2], pour les années 1661 à 1664, 1666 à 1675, et 1677.

[1] Jacques Pattey fut nommé bailli, châtelain et receveur de la baronnie de Senzeille, par commission du grand bailli de Hainaut, en date du 10 novembre 1651.

[2] Nommé aux mêmes fonctions, le 8 octobre 1662.

Pairie de Silly.

1. Compte intitulé : *Ch'est li comptes que à hault et noble sen très-chier et très-honneret signeur et maistre Monsigneur de Trasegnies, de Silly et de Mauny, et à sen boin, sage et discret conseil, fait et rent ses petis varlés et serviteres Stradios de Faurechines, de tout chou entirement que rechupt, levet, vendut et exécutet, et ossi payet, rendut et délivret a, des biens, possessions, cens, rentes et revenues que ses dis très-chiers sires et maistres a en ses villes et terres de Silly, de Gondregnies, d'Irechonweis, de Hacquegnies, de Moulembais et de le Cappelle, et des appertenances et appendances d'icelles, despuis le premier jour dou mois d'aoust l'an mil iiij^c ix, que Gérars de Froimont fu desmis de celi recète, jusques à le nuit dou Noël l'an mil iiij^c et x : c'est par le terme de j an et v mois ou environ ; lesquels comptes lidis Estradios fait tant en recepte comme en mises, de tel monnoie que j grant angèle de Haynnau pour xlv s. t., j désiret pour xviij d., et tous aultres florins et monnoies revenans à celuy pris.*

2. Compte semblable, rendu par Pierre de Trasignies, receveur d'Anssiel d'Odeux, seigneur de Trazegnies, de Silly, etc., pour 1440-1441.

Solre-sur-Sambre.

1. Compte rendu par Louis Heldewière, bourgeois de Mons, receveur de la terre et seigneurie de Solre-sur-Sambre, appartenant à Jean de Carondelet, écuyer, — des rentes et revenus de cette seigneurie, pendant l'année échue à la Saint-Remi 1580.

2. Cahier portant au dos : *Copie de la vendue des meubles de la maison mortuaire de feu le seigneur de Solre, parfaicte en la ville de Namur, le 14 de juing 1621.*

Au milieu d'une foule de mentions curieuses, nous avons copié celles-ci :
« Une tasse dorée, avecq les armoiries de Landrechies et les noms des
« eschevins de la ditte ville . . . .

« Demorée pour madame de Solre, à Iv s. l'once, revenant à la somme de j^c xlvj fl. viij s. iij d. »

« Ung livre intitulé : *Le Romant des chevaliers de la gloire.*

« Demeuré à la dame de Baes, à xv s. »

Au fol. 51, on trouve le procès-verbal de la *vendition faicte à Wavremont*, le 28 du même mois.

3 à 18. Seize comptes rendus par Médard Josse, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Solre-sur-Sambre, pour les années 1647 à 1662.

19 à 22. Quatre comptes rendus par Bertrand de Burge, avocat, curateur de la maison mortuaire du comte de Mérode, — des biens et revenus de la même seigneurie, des années 1663 à 1666.

23 à 50. Vingt-huit comptes semblables, rendus par le receveur David-Joseph Balicq, pour les années 1667 à 1670, 1672 à 1684, 1686 à 1696.

Spiennes et Beugnies.

1 et 2. Deux comptes rendus par Guillaume Moreau, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Spiennes, appartenant à Monseigneur de Landas et de Warlaing, « à cause de Madamme d'Espinoy, sa femme et expeuse, » — des biens, cens, rentes et revenus de cette seigneurie, de la Saint-Remi 1446 à pareil jour 1447, et de la Saint-Remi 1456 à pareil jour 1457.

3 à 5. Trois comptes rendus par Nicolas Delloy, bailli et receveur de la seigneurie de Spiennes et Beugnies, pour les années 1703 à 1711.

Stambruges.

1. Déclaration faite par le mayeur, les échevins et les manants de Stambruges, le 1er décembre 1664, — des terres situées sous le jugement de cette localité et sur lesquelles le prince de Ligne possédait le droit de terrage.

2. Semblable document, renouvelé le 18 janvier 1683, par ordre de Claire-Marie de Nassau, princesse douairière de Ligne.

Strépy.

Compte rendu par Jehan le Clerck, de Binche, de la seigneurie de Strépy appartenant à Monseigneur d'Enghien, à titre de bail de Wautier d'Enghien, son fils, de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste 1363 au 20 mars 1364, n. st.

Il contient de curieux renseignements sur quelques veines de charbon, à Strépy.

Comté de Thiant.

1 à 4. Quatre comptes rendus par Georges Bronchin, receveur des seigneuries de Thiant, Gourghechon, Lawardin, Lewarde, etc., appartenant à Jean de Mérode, chevalier, baron d'empire, maréchal héréditaire et premier gentilhomme du pays de Liége, — des rentes et revenus des dites seigneuries pendant les années 1586-1587, 1592, 1595 et 1596.

5. Compte rendu par Adrien Carlier, receveur de la cour de Thiant, pour 1651-1652.

6. Compte rendu par le même, en qualité de bailli du comté de Thiant[1], en avril 1654.

7 à 18. Douze comptes rendus par Albert Aliot, bailli et receveur de la terre et comté de Thiant, pour les années 1653, 1654, 1657, 1659, 1660, 1662, 1667, 1669 à 1672, et 1674.

Tongre et Bauffe.

Six comptes aux exploits et droits seigneuriaux, dont un rendu à Ferry de Lannoy, seigneur de Tongre et de Bauffe, pour 1515-1516, et cinq à Jean de Montmorency, seigneur ibid., pour 1516-1518, 1519-1522, 1524-1525.

Tongre-Notre-Dame et Ladeuze.

1. Registre intitulé à l'intérieur : *Cartulaire des rentes et*

[1] Il avait été nommé à ces fonctions, le 21 mai 1643.

revenues, tant ad cause de la seigneurie comme du fief Coispeau, que pluiseurs personnes doibvent chacun an à hault, noble et puissant seigneur Charles, baron de Berlaymont et de Lens, seigneur de Pieruwelz, chevalier de la Toison d'or, chief des finances, gouverneur et souverain-bailly du pays et comté de Namur; eschéant à pluiseurs termes en sa ville, terre et seigneurie de Tongre-Nostre-Dame, par luy nouvellement acquise au seigneur de Moucron : renouvelet tant sur vielz cartulaires de l'an mil iiij^{c} *iiij*^{xx} *xviij, comme des gens de loy et aultres laboureurs dudit Tongre, congnoissans les héritaiges, scituations et tenances d'iceulx, en l'an mil chincq cens et soixante-six.*

2 et 3. Deux comptes rendus par Grégoire le Baccre, receveur des terres et seigneuries de Tongre-Notre-Dame et Ladeuze, pour les années 1666-1668.

4. Compte rendu par le même, comme receveur de la terre et seigneurie de Tongre-Notre-Dame, pour l'année 1672.

5 et 6. Deux comptes semblables, rendus par sa veuve, pour les années 1673-1674.

7 à 19. Treize comptes rendus par Adrien Thienpont, receveur de la terre et seigneurie de Tongre-Notre-Dame, pour les années 1675-1678, 1680-1688.

20 à 46. Vingt-sept comptes rendus par Jacques Fouret, bailli et receveur ibidem, pour les années 1689 à 1714.

47 à 74. Vingt-huit comptes rendus par François-Antoine Cossée, bailli et receveur ibidem, pour les années 1715 à 1742.

Tongre-Saint-Martin.

Six comptes rendus par Jean Moreau, bailli et receveur de la terre et seigneurie de Tongre-Saint-Martin appartenant à Philippe de Rifflart, écuyer, pour les années 1599-1605.

Thuin.

Compte rendu par Jacques Ghevart, receveur du droit de *winage*

à Thuin, au nom des enfants de Jean Ghevart, à ce commis par Pierre de Trazegnies, seigneur d'Armur, de Dudzelle, etc., pour le terme du 1er février 1555 au 1er février 1556.

Marquisat de Trélon[1].

1. Chassereau des rentes de la terre et seigneurie de Trélon, formé en 1564.

2. Compte rendu à Louis de Blois, chevalier, seigneur de Trélon, Baives, Wallers, etc., par Gilles de Boudry, receveur de la dite terre de Trélon et de ses dépendances, pour l'année échue à la Saint-Jean-Baptiste 1568.

3. Compte rendu à Herman-Philippe baron de Mérode, comte de Bocarmé, seigneur de Trélon, Baives, Wallers, Bury, etc., par Louise de la Falize, veuve de Jean Grard, receveur de la terre et seigneurie de Trélon, pour l'année échue à la Saint-Jean-Baptiste 1622.

4 à 12. Neuf comptes rendus par Laurent Emel, commis à l'administration des forges et fourneaux de la terre de Trélon, pour le terme du 5 juillet 1656 au 23 juin 1657, et du 24 juin 1660 au 5 mai 1664.

13 à 25. Treize comptes rendus par Laurent Polchet, au nom de sa mère, Françoise Passage, veuve de Pierre Polchet, receveur du marquisat de Trélon, pour les années 1659 à 1662, 1664 à 1668, 1670, 1673, 1674 et 1681.

26 à 30. Cinq comptes rendus par le même, en sa qualité de commis à l'administration des forges, fourneaux et usines de la terre de Trélon, pour les années 1664 à 1668.

31 à 35. Cinq comptes rendus par Balthazar Losson, bailli du marquisat de Trélon, pour les années 1659 à 1662, 1666 et 1668.

[1] Démembrée de la pairie d'Avesnes pour former une seigneurie indépendante, en 1381, la terre de Trélon fut érigée en marquisat, en 1626, en faveur du baron Philippe-Hermant de Mérode. Elle comprenait les villages de Trélon, Ohain, Eppe-Sauvage, Baives, Wallers, Moustiers et Willies.

Trivières.

1 à 65. Soixante-cinq comptes rendus par Jean-Baptiste Bourgeois, receveur de la terre et seigneurie de Trivières appartenant à Charles de la Hamaide, pour les années 1670, 1671, 1673 à 1679, 1681 à 1692, 1695 à 1701, 1703, 1705 à 1725, 1727 à 1740.

66 à 71. Six comptes rendus par Jean-Baptiste Leclerc, procureur de Charles-Louis-Auguste prince de Looz-Corswarem, La Barre, seigneur des Écaussines, d'Henripont et autres lieux, chambellan de LL. MM. impériales et royales, — des biens et revenus de la seigneurie de Trivières, pour les années 1742 à 1750, 1752 à 1754.

Tyberchamps, à Seneffe[1].

1. Registre, précédé d'une table alphabétique et intitulé au premier feuillet : *Ce sont les escriptz et cartulaires des biens, cens et rentes appertenans à hault et noble seigneur Monseigneur Adryen de Reubempret, de sa terre et seigneurie de Thiberchamps à Seneffe, renouvelletz présens mayeur et eschevins du dit Thiberchamps, rapportez et accordez par les hérityers, et furent parfaictz et accompliz en l'an de grasce mil cincq cens et soixante-sept.*

2. Livre censal, aussi avec table alphabétique, formé sur le registre précédent, pour les années 1669 à 1761.

Vaulx.

Cahier intitulé : *Cartullaire des rentes foncières et seignoriales de la terre et seignorie de Vaulx lez Tournay, appartenant à hault, puissant et très-illustre prince Monseigneur Claude-Lad-*

[1] Voy. la *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps*, par M. Stroobant.

moral prince de Ligne, etc. ; renouvellé par Feuillan Deschamps, seigneur de Béthomé, receveur général de la terre et baronnie d'Antoing, en l'an mille six cent soixante-six, ès mois d'avril, may.

Baronnie de Verchin ou Werchin.

1. Compte rendu par Ernoul des Abbelens, bailli et châtelain de Werchin, pour un an échu à la Saint-Jean-Baptiste 1412.

2 à 5. Quatre comptes rendus par Hector, bâtard de Werchin, châtelain et bailli de ce lieu, pour les années 1446-1447, 1452-1453, 1455-1456, 1460-1461.

6. Compte rendu par Jean de Baudrenghien, bailli ibidem, pour 1502-1503.

7 à 10. Quatre comptes rendus par Sandrart ou Alexandre de Wargny, bailli ibidem, pour 1512 à 1520, 1545-1547.

11. Compte rendu par Henri de Villers, receveur de la terre et baronnie de Werchin, pour l'année échue à la Saint-Jean-Baptiste 1524.

Vezon.

Cahier intitulé : *Cartulaire des rentes foncières de la terre, cour, justice et seigneurie de Vezon appertenantes à haut, puissant et très-illustre prince Monseigneur Claude-Lamoral prince de Ligne, etc.; icelui renouvellé par Feuillan Deschamps, seigneur de Béthomé, receveur général d'Antoing, en l'an mil six cent soixante-six, ès mois de may et juin.*

Vicq.

Compte rendu par Michel le Senne, bailli de la seigneurie de Vicq *(Vy)*, pour le terme de deux ans échu à la Saint-Remi 1528.

Baronnie, puis marquisat de Ville.

1 à 5. Cinq comptes rendus par Jean Bureau, receveur de la terre et baronnie de Ville et des seigneuries d'Imbrechies et Villerot, appartenant à feu Georges de Lalaing, gouverneur et capitaine général de Frise, pour les années 1580-1582, 1594-1597.

6. Compte rendu par François Bar, receveur du marquisat de Ville et des terres de Pommerœul, Hautrages, Imbrechies et Villerot, pour 1635-1636.

7. Chassereau, renouvelé en 1639, des rentes dues au marquis de Ville-Pommerœul.

8. Compte rendu par Jean du Leloz, receveur du marquisat et des terres précités, pour 1647-1648.

9 à 14. Six comptes rendus par Jean-Baptiste Massy, receveur ibidem, pour les années 1686 à 1690, 1697 et 1698.

15 à 18. Quatre comptes rendus par Marie-Anne de Leau, veuve du receveur précédent, pour les annnées 1700, 1701, 1720, 1726-1727.

Wadimpreau.

Six comptes rendus à Jean du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais, etc., à titre de mari de dame Gilles de Harchies, dame de Wadimpreau, par Noël François, bailli et receveur de cette dernière seigneurie, pour les années 1526-1530, 1534-1537.

Walhain, à Buvrinnes.

1 à 26. Vingt-six comptes rendus par l'avocat Gabriel Hublé, commis à la recette des biens de feu Cornil Vander Stein, chevalier, seigneur de Tercamen, Walhain, etc., et en particulier de ce dernier fief, pour les années 1691 à 1697, 1699, 1701 à 1708, 1710 à 1719.

27. Compte rendu par Jean-Philippe Leduc, exécuteur du testament de l'avocat Hubert, — des biens précités, du 1er janvier au 25 octobre 1720.

28 à 42. Quinze comptes semblables, dont trois rendus par Louis-Joseph Tellier, pour les années 1744 à 1746 ; — un par Marie-Anne Botte, veuve d'André Tellier, au lieu du receveur précédent, son fils, décédé, pour l'année 1747 ; — onze par Jean-Baptiste Leurquin, pour les années 1748 à 1758.

Baronnie de Wallers.

Huit comptes rendus par Jean Jacquier, bailli et receveur de la terre et baronnie de Wallers, pour les années 1618 à 1625. Ces comptes sont approuvés par Anne de Croy, duchesse d'Aerschot et princesse d'Arenberg, baronne de Wallers, etc., et revêtus de la signature de cette dame.

Wiheries.

Registre intitulé : *Cartulaire et dénombrement des cens, rentes et revenus, terres labourables, prets et droits appertenans à hault et illustre prince Albert, par la grâce de Dieu, prince, comte d'Aremberghe, prince de Barbanson, etc., en sa ville et seigneurie de Wiheries, terre dudit Barbanson ; renouvellés des héritiers, aboults et tenans au château de la Buissière en l'an mil six cens trente-deux, en la présence du s*[r] *de Fournet, prévost de la dite principaulté de Barbanson, et à l'assistance, recognoissance et tesmoingnage de Claude Compaingnies, mayeur, et de Bartholomé Taymont, Urbain Hanneckart, Guillaume Scorion, Estienne et Jean Bauldechon, frères, et aultres possesseurs ou fermiers des héritaiges ; parachevé en febvrier de l'an seize cens trente-quattre, et en la présence et intervention de Jean Daniel, greffier dudit lieu.* Il est suivi d'une table alphabétique.

On peut recourir à la partie des archives ecclésiastiques, pour les seigneuries qui appartenaient à des corporations religieuses.

XXXIX. — Chartes, octrois et règlements communaux.

Les communes attachaient autrefois la plus grande importance à la conservation de leurs chartes ou priviléges, et cela se conçoit aisément puisqu'elles y trouvaient la garantie de leurs droits les plus chers. Pour les mettre à l'abri de l'incendie et des autres dangers, elles déposaient ces titres dans les endroits les plus sûrs et dans des coffres à trois serrures et bardés de fer. Malgré toutes ces précautions, beaucoup de chartes des communes rurales et même de certaines villes fortifiées ont péri, notamment dans les pillages du XVIe siècle, où les soldats espagnols et autres violèrent quantité de *fermes* échevinaux. Ce qui en a échappé, a été plus ou moins bien gardé par les administrations modernes.

Les villes de Mons et d'Ath ont le bonheur de posséder dans leurs archives les séries non interrompues de leurs chartes et octrois.

Les documents de l'espèce que renferme notre dépôt, ont été généralement produits dans des procédures et proviennent du triage des anciennes archives judiciaires du Hainaut. Ils concernent les localités suivantes : Ath, Avesnes, Beaumont, Bernissart, Biévène, Binche, Bugnicourt et Villers-au-Tertre, Chièvres, Chimai, Dechi et Férin, Douchy, Elesmes, Enghien, Escanaffles, Estinnes et Bray, Favril, Fontaine-l'Évêque, Fresnes, Grandreng, Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul, Jemmapes, Lalaing, Lessines, Mons, Mormal, Obourg, Onnaing et Quaroube, Péruwelz, Quaregnon et Wasmuël, Quesnoy (le), Quevaucamps, Rœulx (le), Rosière (la), Rouvignies, Saint-Denis, Saultain, Sirault, Soignies, Valenciennes, Vicq et Escaupont, Ville-Pommerœul, Villers-Saint-Amand, Wodecq.

Quant à la collection d'octrois et règlements émanés du grand bailli et du conseil de Hainaut, et faisant partie des archives de ce conseil, nous en avons dit un mot à la section IX, § 1 [1].

---

[1] Voy. ANNEXE D.

XL. — Comptes des biens et revenus des villes et villages, et documents qui s'y rattachent.

Cette collection, aujourd'hui qu'elle est entièrement classée et inventoriée, est une source féconde pour les études historiques. Plusieurs amateurs y ont déjà puisé des faits du plus haut intérêt.

Beaucoup de communes peuvent y trouver des renseignements administratifs qu'à défaut d'archives anciennes ou par suite de lacunes dans celles-ci, elles ne sauraient se procurer ailleurs.

Les comptes dont il s'agit, se divisent en comptes généraux et en comptes particuliers.

Les comptes généraux renseignent tous les revenus et toutes les dépenses de la commune. Ils s'appellent : comptes de la *massarderie*[1] ou, plus récemment et dans quelques localités seulement, de la trésorerie.

Les comptes particuliers s'appliquent aux revenus de certains biens communaux, des impositions et des taxes établies en vertu d'octrois, aux levées d'argent, etc.

Les autres documents concernant les anciennes comptabilités des communes sont également indiqués dans la liste alphabétique qui suit :

ACOZ, 2 comptes particuliers.

ACREN (les deux), 7 comptes particuliers, dont un du pâturage dit le Joncquoi.

ANDERLUES, un compte général : année 1782; — 2 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

ANDRICOURT, 2 comptes particuliers.

ANGRE, un compte particulier; — 19 cahiers de répartition des vingtièmes, feux et cheminées.

ANGREAU, 2 comptes particuliers, dont un de la propriété communale dite le Hon.

ANSERŒUL, un compte particulier.

[1] La *massarderie* comprenait la masse des recettes communales. Le *massard* était le receveur général.

Ansuelle et Goignies, 5 comptes généraux : années 1699-1707, 1717-1719, 1750-1755; — un compte particulier.

Antoing, un cahier de répartition d'une taille de neuf vingtièmes (1782).

Anvaing, un compte particulier.

Anzin, un cahier de répartition de trois vingtièmes (1609).

Arbre et Attre, 29 comptes généraux : années 1639-1640, 1642-1643, 1644-1645, 1648-1653, 1657-1658, 1659-1661, 1715-1792; — 41 comptes particuliers.

Arc-Ainières, un compte général : années 1777-1783; — un compte particulier; — 9 chassereaux.

Ardempont, 3 comptes généraux : années 1776-1785; — 2 comptes particuliers; — 2 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Arquennes, 25 comptes particuliers.

Asquillies, un compte général : années 1781-1783.

Ath, 16 comptes généraux : années 1629-1630, 1636-1637, 1650-1651, 1666-1667, 1670-1671, 1677-1678, 1686-1687, 1693-1694, 1698-1699, 1714-1715, 1792-1794; — 10 comptes particuliers.

Athis, 30 comptes particuliers; — liasse de criées des biens et revenus.

Aubechies, 22 comptes particuliers.

Aubry, un compte particulier.

Audregnies, 6 comptes particuliers; — liasse de criées et 41 cahiers d'impositions diverses.

Aulnois-lez-Blaregnies, 36 comptes généraux : années 1658-1662, 1664-1675, 1678-1688, 1718-1722, 1724-1779, 1781-1786; — 26 comptes particuliers.

Autreppe, 8 comptes particuliers.

Avesnes, 3 comptes généraux : années 1595-1597, 1623-1624.

Baileux, un compte particulier.

Bailièvre, un compte général : année 1782; — un compte particulier.

Baisieux, 10 comptes généraux : années 1721-1751, 1753, 1763, 1769-1783; — 44 comptes particuliers; — 12 cahiers d'assiettes des vingtièmes et cheminées.

Basècles, un compte général : années 1780-1782; — 10 comptes particuliers; — un cahier d'assiette du 30e et du 40e deniers (1555).

Bassilly, un compte particulier.

Baudour, 2 comptes généraux : années 1772-1773, 1782-1783; — 19 comptes particuliers.

Bauffe, 73 comptes particuliers; — 5 cahiers d'assiettes de vingtièmes et cheminées.

Baugnies, 38 comptes particuliers.

Baulet, 2 comptes particuliers.

Bavay, 4 comptes généraux : années 1544, 1561; — 3 comptes particuliers.

Beaumont, 24 comptes généraux : années 1687, 1697-1698, 1711, 1718-1736, 1738-1741, 1744-1753, 1760; — 21 comptes particuliers.

Beauwelz, un compte général : année 1782.

Beclers, un compte particulier.

Bellecourt, 2 comptes généraux : années 1780-1782; — un chassereau.

Belœil, 12 comptes particuliers; — un cahier d'assiette pour la levée du 15e et du 20e deniers (1553).

Berlaymont, un compte général : année 1651.

Bernissart, 83 comptes généraux : années 1644-1756, 1767-1779; — 70 comptes particuliers; — 26 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Bersillies-l'Abbaye, un compte général : années 1780-1785.

Betissart, 3 comptes généraux : années 1765, 1769-1781; — 4 comptes particuliers; — 2 cahiers de vingtièmes.

Biesmes-lez-Happart, un compte particulier.

Biesme-Mellet, 88 comptes particuliers.

Biévène, un compte particulier; — une déclaration des biens (1553).

Binche, 6 comptes généraux : années 1364-1365, 1632-1633, 1641-1643, 1652-1653, 1659-1660; — 16 comptes particuliers.

Binche (Allouet de), 3 comptes particuliers; — 4 cahiers de vingtièmes.

Blaregnies, un compte particulier.

Blaton, 3 comptes généraux : années 1770-1775, 1781-1787; — 43 comptes particuliers; — 15 cahiers d'assiettes de vingtièmes et cheminées.

Blaugies, 9 comptes généraux : années 1727-1732, 1736-1747, 1766-1771, 1781-1783; — 12 comptes particuliers; — 4 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Blicquy, un compte particulier; — un cahier pour la levée du 30e et du 40e deniers (1555).

Boignée, 5 comptes particuliers.

Bois-de-Lessines, 2 comptes particuliers.

Bois-d'Haine, 2 comptes généraux : années 1781-1786.

Bouchain, 14 comptes généraux : années 1510-1511, 1517-1518, 1526-1529, 1536, 1538, 1549, 1554, 1560-1565; — 5 comptes particuliers.

Bougnies, 5 comptes particuliers.

Bourlers, 2 comptes généraux ; années 1782-1783.

Boussoit-sur-Haine, 46 comptes généraux : années 1639-1656, 1657, 1715-1720, 1722-1782, 1784-1791.

Boussu, 19 comptes particuliers, dont un pour frais de reconstruction du pont sur la Haine (1602-1603), un id. de la tour de l'église (1610-1612), et un pour frais d'établissement de la nouvelle chaussée de Hanneton (1615-1620).

Boutonville, un compte général : années 1781-1783.

Bouvignies, un compte général : années 1779-1784; — 2 comptes particuliers; — 3 cahiers d'assiettes d'impositions.

Braffe, 14 comptes particuliers.

Braine-le-Chateau et Haut-Ittre, un compte particulier.

Braine-le-Comte, 15 comptes particuliers; — un cahier d'assiette de vingtièmes.

Briffœil, 2 comptes particuliers.

Brugelette, 20 comptes généraux : années 1689-1690, 1694-1699, 1704-1705, 1712-1755, 1762-1770, 1779-1782; — 44 comptes particuliers; — un cahier de répartition de tailles et impositions.

Buissenal, un compte général : années 1780-1783.

Bury, 10 comptes généraux : années 1740-1748, 1752-1754, 1758-1760, 1767-1778 ; — 26 comptes particuliers ; — 41 cahiers d'assiettes de tailles et impositions, dont le plus ancien est de 1555.

Buvrinnes, compte général : années 1781-1783.

Buzet, 7 comptes généraux : années 1740, 1762-1764.

Cambron-Casteau, 9 comptes généraux : années 1598-1599, 1601-1602, 1623, 1645, 1698-1703, 1758-1763, 1779-1784, 1788-1791 ; — 3 comptes particuliers.

Cambron-l'Abbaye, un compte particulier.

Casteau, 3 comptes généraux : années 1745-1748, 1761-1769 ; — 20 comptes particuliers. — Voy. *Onze-Villes*.

Celles-Molembaix, un compte particulier ; — un cahier des vingtièmes.

Chapelle-a-Wattines, 25 comptes généraux : années 1679-1708, 1722-1780, 1782-1792 ; — 59 comptes particuliers ; — 74 cahiers pour la levée des impôts.

Chapelle-lez-Herlaimont, un compte particulier.

Chatelineau, un compte général : année 1782 ; — 2 comptes particuliers.

Chaussée-Notre-Dame, un compte particulier.

Chièvres, 5 comptes généraux : années 1498, 1500, 1501, 1627, 1670, 1728-1733, 1737-1739 ; — 48 comptes particuliers ; — 5 recueils divers.

Chimai, 27 comptes généraux : années 1587, 1627, 1647-1649, 1661, 1663, 1667, 1674-1677, 1679-1682, 1684-1691, 1693-1694, 1698, 1724, 1735 ; — un compte particulier.

Chin, 24 comptes particuliers.

Condé, 3 comptes généraux : années 1643, 1654, 1667 ; — 15 comptes particuliers ; — 2 chassereaux de la taille foraine (1529 et 1596).

Cordes, un compte particulier.

Courouble, un cahier pour la levée du centième denier (1602).

Croix-lez-Rouveroy, un compte général : années 1781-1783.

Cuesmes, 9 comptes généraux : années 1681-1685, 1754-1755, 1757, 1767, 1772, 1782, 1789, 1792; — 7 comptes particuliers ; — une liasse de criées des biens de la *massarderie*.

Damerie, 10 comptes particuliers.

Dampierre, un compte général : années 1563-1564.

Dampremy, 2 comptes particuliers.

Dergneau, un compte particulier.

Dour, 2 comptes particuliers.

Dourlers et Saint-Aubain, un cahier pour la perception du 15e denier (1553).

Ecaussines, 12 comptes particuliers.

Ecaussines-la-Folie, un compte particulier.

Ellignies-lez-Frasne, un compte particulier; — un cahier contenant la déclaration des héritages sur lesquels on perçut le 30e et le 40e deniers, en 1555.

Ellignies-Sainte-Anne, 3 comptes généraux : années 1773-1782; — 11 comptes particuliers; — 6 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Élouges, 7 comptes généraux : années 1632, 1636, 1645, 1649-1652, 1781-1783; — 19 comptes particuliers.

Enghien, un compte général : années 1767-1768; — 6 comptes particuliers; — 2 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Epinois, un compte général : années 1780-1785.

Erbaut, 49 comptes généraux : années 1625-1626, 1637, 1640-1641, 1657, 1659-1661, 1665-1666, 1668-1673, 1675-1677, 1687-1690, 1692, 1698-1702, 1706, 1708, 1713-1715, 1718, 1723, 1731-1732, 1735, 1737-1740, 1743-1756, 1759-1760, 1763-1766, 1781-1782; — un compte particulier. — Voy. *Onze-Villes*.

Erbisœul, un compte général : années 1781-1783. — Voy. id.

Erquelinnes, un cahier d'assiette de vingtièmes (1604).

Erquenne, deux comptes particuliers.

Escanaffles, un compte général : années 1780-1782.

Estinnes-au-Mont, un compte général : années 1763-1771.

Estinnes-et-Bray, 6 comptes généraux : années 1705-1707,

1713, 1746-1747, 1776-1789; — 7 comptes particuliers; — 2 cahiers d'assiettes des vingtièmes, feux et cheminées.

Estrœungt-la-Cauchie, un compte général : années 1572-1573.

Eugies, 24 comptes particuliers. — Voy. *Quaregnon.*

Everbecq, un compte particulier.

Fayt-le-Franc, idem.

Fayt-le-Petit-Heest, 2 comptes généraux : années 1766-1785.

Feignies, 6 comptes particuliers.

Feluy, 2 comptes particuliers.

Feroz, 4 comptes particuliers.

Fontaine-l'Evêque, 8 comptes généraux : années 1592-1594, 1602, 1606-1607, 1609, 1616.

Fontenoy et Bourgeon, 7 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Forchies-la-Marche, 2 comptes généraux : années 1780-1785.

Forest, un compte général : années 1777-1781 ; — un compte particulier.

Forges, un compte général : année 1782; — un compte particulier.

Fouleng, un compte particulier; — cahier contenant la déclaration des héritages pour la levée du 15e denier (1553).

Frameries, 119 comptes particuliers; — 10 cahiers d'assiettes de vingtièmes. — Voy. *Quaregnon.*

Frasnes-lez-Buissenal, un compte général, années 1779-1781; — 3 comptes particuliers.

Froid-Chapelle, un compte général, années 1781-1782; — un compte particulier.

Gages, 7 comptes particuliers.

Gallais, 21 comptes particuliers, et 64 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Gamerages, un compte particulier, et 17 cahiers d'assiettes de tailles.

Gaurain-Ramecroix, 2 comptes particuliers.

Genly, 18 comptes particuliers.

Ghislenghien, un compte général : années 1782-1784.

Ghissignies, 42 comptes particuliers.

Ghlin, 48 comptes généraux : années 1607-1609, 1639-1648, 1659-1667, 1690-1703, 1708-1793 ; — 51 comptes particuliers ; — 29 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Ghoy-la-Buissière, un compte général : années 1782-1784.

Ghoy-lez-Lessines, 6 comptes particuliers.

Ghoy-sur-Sambre, 3 comptes généraux : années 1693-1702.

Gibecq, un compte particulier et une déclaration des héritages pour la levée du 15e et du 25e deniers (1553).

Gilly, 4 comptes particuliers ; — 4 chassereaux.

Givry, 5 comptes généraux : années 1436, 1773-1787 ; — 2 comptes particuliers.

Gœgnies-Chaussée, 29 comptes généraux : années 1661-1669, 1697-1699, 1706-1717, 1721-1726, 1729-1732, 1736-1786 ; — 4 comptes particuliers.

Gondregnies, 24 comptes particuliers.

Gosselies, 3 comptes particuliers.

Gottignies, un compte général : années 1780-1782 ; — 2 comptes particuliers.

Grandmetz, 9 comptes particuliers.

Grandreng, 9 comptes généraux : années 1630-1633, 1676-1679, 1685-1688, 1699-1702, 1736, 1738-1739, 1741, 1748-1750, 1781-1783 ; — 22 comptes particuliers.

Grandrieux, un compte général : années 1780-1782.

Hacquegnies, un compte particulier.

Haine-Saint-Paul, un compte général : années 1776-1781.

Haine-Saint-Pierre, 3 comptes généraux : années 1768-1783.

Hainin, 12 comptes généraux : années 1777, 1780-1790 ; — 2 comptes particuliers.

Harchies, 9 comptes particuliers.

Harmignies, 5 comptes généraux : années 1747-1752, 1774-1784 ; — 7 comptes particuliers.

Harvengt, un compte général : année 1729.

Haulchin, 35 comptes généraux : années 1566-1567, 1572-1577, 1582-1590, 1592-1599, 1606-1607, 1610-1620, 1681-

1685, 1756, 1761-1766, 1770-1784; — un compte particulier; — 6 cahiers pour la levée des vingtièmes.

Hautrage, 16 comptes généraux : années 1504, 1511, 1513-1514, 1517, 1524, 1557, 1561, 1612-1613, 1626-1629, 1740-1757, 1780-1782; — 18 comptes particuliers.

Havay, 8 comptes généraux : années 1720, 1760-1787; — 7 comptes particuliers.

Havré, 34 comptes généraux : années 1620, 1624-1636, 1639-1642, 1651-1661, 1664-1667, 1685-1686, 1694-1699, 1703-1727, 1729-1732, 1734-1740, 1746-1791; — 35 comptes particuliers.

Hellebecq, 38 comptes particuliers.

Henripont, un compte général : années 1779-1782.

Hensies, 66 comptes généraux : années 1637, 1641, 1642, 1644-1646, 1658-1659, 1661-1662, 1664, 1668-1670, 1703, 1709, 1746-1798 (an VI); — 47 comptes particuliers; — 8 cahiers d'assiettes de vingtièmes; — 2 liasses de criées pour la location des biens et revenus communaux, et de pièces concernant l'établissement d'une école et d'une maison communale (1772).

Heppignies, 4 comptes particuliers.

Herchies, 9 comptes généraux : années 1715-1728, 1731, 1740-1745, 1752-1757, 1775-1781; — 31 comptes particuliers; — un registre aux criées des vingtièmes, tailles, etc.

Hérinnes, un compte particulier.

Hornu, 7 comptes particuliers.

Horrues, un compte général : années 1778-1783; — 3 comptes particuliers.

Houdeng-Gœgnies, un compte général : années 1779-1784.

Hoves, 2 comptes particuliers.

Huissignies, un compte général : années 1780-1784; — un compte particulier.

Hyon, 10 comptes généraux : années 1708-1716, 1772-1773, 1777-1791; — 2 comptes particuliers.

Irchonwelz, 92 comptes particuliers.

Isières, 7 comptes généraux : années 1762-1765, 1768-1773, 1780-1787, 1789-1792; — 37 comptes particuliers.

Jemmapes, 22 comptes généraux : années 1599, 1604-1606, 1616-1620, 1646-1647, 1665-1682, 1685-1693, 1737-1740, 1745, 1751-1753, 1781-1783, 1811, 1815 ; — 18 comptes particuliers; — 2 chassereaux des rentes dues à la massarderie ; — 4 cahiers de vingtièmes.

Jeumont, 2 comptes généraux : années 1560-1562.

Joncret, un compte particulier.

Jurbise, 39 comptes particuliers. — Voy. *Onze-Villes.*

Ladeuze, 19 comptes généraux : années 1587, 1734-1792; — 13 comptes particuliers; — 16 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

La Folie, 2 cahiers d'assiettes des vingièmes, feux et cheminées.

La Hamaide, 2 comptes particuliers.

La Hestre, 4 comptes généraux : années 1772, 1779, 1782, 1785.

Lambusart, 2 comptes particuliers.

Lanquesaint, 5 comptes généraux : années 1769-1787; — 27 comptes particuliers.

Lens, 60 comptes généraux : années 1601-1602, 1615-1620, 1622-1623, 1656-1673, 1679-1680, 1681-1682, 1690, 1693-1742, 1745-1787 ; — 72 comptes particuliers ; — 81 cahiers d'assiettes pour la levée des tailles et impositions ; — un registre intitulé : « État déclaratif des dépenses faites par les troupes de France, pendant la guerre, achevé le 5 septembre 1749. » — Voy. *Onze-Villes.*

Lessines, 6 comptes généraux : années 1529-1539, 1562-1563, 1572-1573, 1588, 1589, 1591.

Leugnies, un compte général : années 1778-1783.

Leuze, 10 comptes particuliers, dont un pour la construction de la chaussée d'Ath à Tournai, par Leuze (1737-1742).

Leval-lez-Binche, un compte général : années 1772-1785.

Leval-sous-Beaumont, idem : années 1781-1783.

Liessies, 9 comptes généraux : années 1622-1626, 1630-1637.

Lodelinsart, 7 comptes particuliers, et 7 cahiers pour la levée des tailles.

LOMBISE, 2 comptes particuliers.

LOMPRET, un compte général : années 1782-1785.

LOUVIGNIES, un compte particulier.

LUTRE, idem.

MACON, un compte général : années 1782-1783.

MAFFLES, 18 comptes particuliers.

MAINVAULT, un compte général : années 1766-1783.

MAISIÈRES, 3 comptes particuliers.

Ce sont des comptes rendus au mayeur, aux échevins et à la communauté de Maisières, de 1442 à 1445, des revenus du pâturage dit *la Morte-Haine*, appartenant pour $^1/_3$ au village de Nimy et pour $^2/_3$ à celui de Maisières.

MARCHE-LEZ-ÉCAUSSINES, 3 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

MARCHIPONT, 12 comptes particuliers.

MARCQ, un compte général : années 1596-1597; — un compte particulier.

MARLY, un cahier d'assiette de tailles.

MAROILLES, un compte général : année 1507.

MARQUAIN. Voy. Quart de Marquain, à Orcq.

MASNUY-SAINT-JEAN, un compte général : années 1777-1782; — un compte particulier. — Voy. *Onze-Villes*.

MASNUY-SAINT-PIERRE, 3 comptes généraux : années 1772-1787; — 53 comptes particuliers; — 2 cahiers d'assiettes de vingtièmes. — Voy. *Onze-Villes*.

MAUBEUGE, 6 comptes généraux : années 1544, 1551-1552, 1582-1583, 1626-1627, 1654-1655, 1660.

MAUBRAY, 5 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

MAULDE, 36 comptes particuliers; — 42 cahiers pour la levée des tailles et impôts.

MAURAGE, un compte général : années 1782-1784.

MERBES-LE-CHATEAU, 2 comptes généraux : années 1488, 1780-1785; — un compte particulier.

MERBES-SAINTE-MARIE, un cahier pour la levée de la taille des feux.

Meslin-l'Evêque, 6 comptes généraux : années 1757, 1772-1778, 1782-1790; — 212 comptes particuliers; — un cahier pour la levée d'une taille personnelle.

Mesvin, 13 comptes généraux : années 1712-1718, 1720-1722, 1727-1729, 1750, 1754-1788; — 2 comptes particuliers.

Mévergnies, 25 comptes généraux : années 1665-1672, 1689-1699, 1706-1783; — 36 comptes particuliers; — un cahier de répartition d'une taille.

Mignault, un compte général : années 1782-1784.

Momignies, 4 comptes généraux : années 1580-1581, 1604-1610, 1619-1621, 1782.

Monceau, un compte général : années 1781-1783.

Mons, recueil d'extraits des registres aux résolutions du conseil de ville de Mons, de 1415 à 1583, concernant les brasseries et les maltôtes; — criée de l'ancien poids de la rue du Fossé et du nouveau en la Grand'Rue, en 1577; — 4 extraits des comptes des droits d'entrée et d'issue d'héritages, et autres, de 1472 à 1575; — un registre intitulé : « Livre des comptes de maltôtes, » etc., en 1555-1556; — 2 états du contrôleur des brais moulus et des brassins de bière fabriqués par les cambiers, en 1582-1583; — 3 comptes d'un impôt sur le vin et la bière, en 1612-1614, 1632-1633; — 4 comptes de la cave au vin, en 1646, 1650, 1654, 1655; — 3 comptes de la maltôte sur la bière foraine, en 1637-1638, 1642-1643, 1681-1682; — 22 comptes de l'impôt dit *gros d'estaple*, perçu sur le vin, de 1715 à 1729; — 3 comptes d'un impôt sur les grains braisés, dont le produit était affecté à la réparation de la tour à horloge, etc., en 1686; — 55 comptes du droit de chausséage de Bertaimont, en 1517-1518, 1544-1551, 1567-1598, 1681-1684, 1698-1704, 1707-1772; — un compte d'une imposition établie pour le rachat des cloches, en 1710; — 3 cahiers contenant le relevé des droits perçus sur les vins, en 1699 et en 1700; — 31 comptes des impôts sur les vins, de 1715 à 1730; — 2 comptes de la recette des deniers levés pour la construction des casernes, en 1684 et 1686; — un compte de fermage des fossés et herbages des fortifications,

de 1711-1712; — 26 comptes d'un impôt de 12 livres au bonier sur les prairies situées entre Mons, Ghlin et Jemmapes, pour servir au paiement des travaux nécessaires à l'écoulement des eaux de ces prairies, en 1693-1694, 1714-1715, 1719, 1721, 1723-1777; — 15 comptes d'une taille sur les bestiaux pâturant dans les *grands et bas prés* entre Mons, Ghlin et Jemmapes, pour subvenir au nettoiement de la *maîtresse-rigole*, au dessèchement de ces prairies, etc., en 1731, 1733-1735, 1738, 1741-1745, 1749-1786; — un compte et 7 cahiers de vingtièmes; — un compte d'apurement des tailles. — Registre, relié en veau, intitulé : *Éclaircissemens présentés à Son Excellence sur les afaires de la ville de Mons, ses revenus et ses charges, démontrées par état des respectives recettes dépouillées des années 1753 compris 1758 : par les échevins et assesseurs préposés à l'administration de la même ville.* Ce beau document a 53 pages de texte et il s'y trouve un grand nombre de tableaux statistiques.

MONTBLIARD, un compte général : années 1780-1782.

MONTIGNIES-LEZ-LENS, 12 comptes généraux : années 1746-1748, 1752-1762, 1764-1780; — 88 comptes particuliers; — un cahier d'assiette de vingtièmes. — Voy. *Onze-Villes*.

MONTIGNIES-NOTRE-DAME-SUR-ROC, un compte général : années 1780-1782; — 26 comptes particuliers.

MONT-SAINTE-ALDEGONDE et LEVAL, 2 comptes généraux : années 1782-1787; — 6 cahiers d'assiettes des vingtièmes, feux et cheminées.

MONTIGNIES-SAINT-CHRISTOPHE, un compte général : années 1780-1782.

MONTRŒUL-AU-BOIS, 46 comptes particuliers; — 70 cahiers d'assiettes de tailles et impositions, et une liasse de pièces relatives aux prestations militaires (1747-1748).

MONTRŒUL-SUR-HAINE, 8 comptes particuliers.

MORLANWELZ, 5 comptes généraux : années 1666-1668, 1699-1704, 1713-1718, 1779-1782; — 34 comptes particuliers; — 2 cahiers d'assiettes pour la levée des vingtièmes et cheminées.

Moulbaix, 18 comptes particuliers; — 26 cahiers d'assiettes des vingtièmes, feux et cheminées.

Mourcourt[1], 8 comptes particuliers; — 26 cahiers pour la levée des tailles et impôts.

Moustier, un compte général : années 1781-1783; — 2 comptes particuliers; — un cahier pour la levée d'une taille.

Naast, un compte général : années 1781-1784; — un compte particulier; — neuf cahiers pour la levée d'une taille.

Neufmaison, un compte particulier.

Neufville, 20 comptes particuliers; — 21 cahiers d'assiettes de tailles et impôts.

Neufville-lez-Hensies, un compte général : année 1782.

Nimy-Maisières, 156 comptes généraux : années 1532-1569, 1571-1576, 1579-1613, 1615-1620, 1662-1788; — 47 comptes particuliers; — 5 cahiers d'assiettes de tailles et impôts. — Voy. *Maisières* et *Onze-Villes*.

Obaix, 2 comptes particuliers.

Obigies, un compte général : années 1782-1784.

Obourg, 21 comptes généraux : années 1629-1634, 1639-1641, 1644-1645, 1649-1653, 1658-1666, 1669-1671, 1674-1678, 1680, 1714-1715, 1747-1754, 1766-1791; — 16 comptes particuliers, dont 7 du produit du *trieu des Wartons;* — 4 cahiers d'assiettes de tailles et impôts. — Voy. *Saint-Denis*.

Œudeghien, un compte général : années 1779-1783.

Ogimont, Seignoreul, Autrive et Petit-Quesnoy, enclavés dans Velaines et Pottes, un compte particulier et un cahier d'assiette de taille.

Ogy, un compte particulier.

Ollignies, idem.

Onnezies, 5 comptes particuliers.

Onze-villes, un compte des bruyères de *Broqueroie*[2].

[1] Enclave de la seigneurie d'Estriez.

[2] Ces bruyères, situées entre les chaussées de Bruxelles et d'Ath, appartenaient aux communes de Lens, Masnuy-Saint-Jean, Masnuy-Saint-Pierre, Jurbise, Erbaut, Erbisœul, Nimy, Maisières, Casteau, Saisinne et Montignies-lez-Lens.

OSTICHES, 44 comptes généraux : années 1706-1791 ; — 3 comptes particuliers.

OTTIGNIES, à Naast, 18 comptes particuliers.

PAPIGNIES, 4 comptes particuliers.

PATURAGES, un compte général : année 1794.—Voy. *Quaregnon.*

PECQUENCOURT, un compte particulier.

PEISSANT, 2 comptes des waressais (1491-1493).

PÉRUWELZ, 2 comptes généraux : années 1592-1604, 1608-1614 ; — 32 comptes particuliers.

PETIT-ENGHIEN, un compte particulier.

PIÉTON, un compte général : années 1782-1786 ; — un compte particulier.

PIPAIX, 25 comptes particuliers ; — 33 cahiers d'assiettes de tailles et impôts; — liasses de pièces concernant les prestations militaires, en 1747.

POMMERŒUL, 10 comptes généraux : années 1617-1618, 1651-1653, 1663-1664, 1675-1676, 1679-1681, 1684-1685, 1699-1700, 1782-1783. — Voy. *Ville-Pommerœul.*

POTTES, un compte particulier.

PRÉAUX-LEZ-HARCHIES, 2 comptes particuliers.

QUAREGNON, 5 comptes généraux : années 1637-1642, 1646-1649, 1723, 1775-1780 ; — 59 comptes particuliers ; — 2 cahiers d'assiettes de tailles.

QUAREGNON, PATURAGES, FRAMERIES ET EUGIES, 3 comptes de biens communaux.

QUART-DE-MARQUAIN, à Orcq, 159 comptes particuliers ; — 2 recueils d'assiettes de tailles.

QUESNOY, un compte rendu par le massard, de l'argent levé sur les villages de la prévôté, en vertu d'octroi des archiducs, du 26 avril 1605, pour payer les frais de réparation de la *bresche joindante le mollin du Gard.*

QUÉVAUCAMPS, 14 comptes particuliers.

QUÉVY-LE-GRAND, 8 comptes généraux : années 1729-1755, 1773-1790 ; — 5 comptes particuliers.

Quévy-le-Petit, 35 comptes particuliers, dont 8 du revenu des biens communaux; — 4 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Quiévrain, 2 comptes généraux : années 1767-1768, 1782-1783; — 148 comptes particuliers; — un chassereau des biens de la massarderie; — 2 chassereaux du boni des vingtièmes; — une liasse d'états des indemnités dues à Quiévrain, Thulin et autres localités, pour prestations militaires, de 1757 à 1763.

Raismes, 2 comptes particuliers.

Ramegnies, 13 comptes particuliers; — 29 cahiers d'assiettes des tailles et impôts.

Rance, un compte général : années 1782-1783.

Ransart, un compte particulier.

Rebaix, 2 comptes généraux : années 1750-1766, 1780-1782.

Ressaix, un compte particulier; — un cahier d'assiette d'une taille.

Rèves, un compte particulier.

Robechies, 3 comptes généraux : années 1710, 1711 et 1782.

Rœulx, 28 comptes généraux : années 1488, 1574-1575, 1596-1597, 1600, 1616, 1622, 1629, 1656, 1677, 1680, 1683-1685, 1697, 1699-1701, 1703, 1707, 1724, 1725, 1736, 1738-1740, 1744-1748, 1760-1764, 1769-1771, 1780, 1786-1787; — 109 comptes particuliers, dont un du produit de la vente de waressais, ruelles, etc., pour fournir aux frais de reconstruction de la maison-de-ville (1747).

Ronquières, 38 cahiers pour la levée des tailles et impôts; — une liasse de criées de la collecte des tailles.

Rossegnies, 4 comptes particuliers; — 4 cahiers d'assiettes de tailles.

Roucourt, un compte particulier.

Rouveroy, 8 comptes généraux : années 1666-1686, 1781-1783; — 2 comptes particuliers; — une liasse de criées des biens de la massarderie.

Saint-Amand, 4 comptes particuliers.

Saint-Denis, 55 comptes généraux : années 1603-1604 (ce premier compte est commun aux biens de la commune, de l'église

et des pauvres), 1626-1678, 1682-1693, 1695, 1700, 1706, 1710-1729, 1751-1790; — 17 comptes particuliers (11 de ces comptes renseignent les produits dés bruyères de Saint-Denis et d'Obourg); — une liasse de criées des bruyères; — 15 cahiers d'assiettes des vingtièmes.

Saintes et Pont-a-Wisbecq, 18 cahiers d'assiettes des vingtièmes, feux et cheminées.

Saint-Ghislain, 3 comptes généraux : années 1507-1508, 1619-1621; — 6 comptes particuliers (dont le plus ancien a pour titre : *Ch'est li compte de le malletotte de le ville de St.-Gillain, fait par Piérart Le Vent, massart, depuis le Assumption Nre.-Dame l'an mil iij^c lxvj et de devant jusques à celi terme l'an mil iij^c lxvij*).

Saint-Pierre-Capelle, un compte particulier.

Saint-Sauveur, 2 comptes particuliers.

Saint-Symphorien, 35 comptes généraux : années 1571-1581, 1586-1588, 1644-1648, 1660-1666, 1670-1672, 1676, 1679-1688, 1697-1704, 1711-1772, 1775-1786, 1790-1796; — 16 comptes particuliers; — liasse de criées des biens de la massarderie; — idem, des *waressais* loués en 1766 pour le terme de 45 ans; — idem, du droit de chausséage; — 30 cahiers d'assiettes de tailles.

Saisinne, un compte de la recette des bruyères. — Voy. *Onze-Villes.*

Salles, un compte particulier.

Seigneurieul, a Velaine, un compte particulier.

Seloigne, un compte général : année 1782.

Silly, 53 comptes particuliers.

Sirault, 5 comptes généraux : années 1600, 1673, 1678-1679, 1760-1765, 1782-1784; — 8 comptes particuliers; — 2 cahiers d'assiettes de vingtièmes.

Sirieux, un compte particulier.

Sivry, 3 comptes généraux : années 1617-1629; — 3 comptes particuliers.

Soignies, 27 comptes généraux : années 1495-1498, 1500-1501, 1506-1507, 1510-1511, 1571-1580, 1589-1593, 1596-1599,

1621, 1639, 1641, 1646-1648, 1653-1654, 1658, 1659 et 1668[1]; — un compte des droits perçus sur la chaussée des carrières, en vertu de l'octroi du 16 août 1740; — 7 chassereaux; — une liasse d'états des grains demeurés, au départ des ennemis (1578).

Solesmes, un compte général : année 1613.

Solre-le-Chateau, 5 comptes généraux : années 1605, 1639, 1649, 1668, 1674.

Solre-Saint-Gery, 6 comptes généraux : années 1649-1664, 1780-1782.

Souvret, un compte particulier.

Spiennes, 8 comptes généraux : années 1748-1795; — 19 comptes particuliers, dont 4 du droit de chausséage de la chaussée de *Malplacqué*.

Stambruges, 11 comptes particuliers.

Steenkerque, un compte particulier; — 9 cahiers d'assiettes de tailles.

Strépy-Bracquegnies, 14 comptes généraux : années 1745-1786; — 39 comptes particuliers.

Templeuve, 25 comptes particuliers; — 6 cahiers d'assiettes de tailles.

Thieulain, un compte particulier.

Thieusies, 18 comptes généraux : années 1653-1656, 1678-1690, 1723-1725, 1726-1728, 1737-1745, 1747-1763, 1770-1785; — 3 comptes particuliers; — une liasse de criées des biens de la massarderie.

Thiméon, 2 comptes particuliers.

Thimougies, un compte particulier.

Thirimont, un compte général : années 1782-1783.

Thivencelles, 13 comptes généraux : années 1527-1529, 1537, 1540-1541, 1543-1549.

Thoricourt, 2 comptes généraux : années 1760-1771, 1784-1788; — 3 comptes particuliers.

[1] M. Lejeune a publié de nombreux extraits de ces comptes dans son *Histoire de la ville de Soignies*, appendice D.

THULIN, 12 comptes généraux : années 1554-1558, 1747-1765; — 5 comptes particuliers.

TONGRE-NOTRE-DAME, 4 comptes généraux : années 1748-1759, 1767-1770, 1772-1776, 1783-1792 ; — 14 comptes particuliers ; — un cahier d'assiette d'une taille.

TONGRE-SAINT-MARTIN, un compte particulier.

TOURPES, un compte général : années 1779-1781 ; — un compte particulier.

TRAHEGNIES, un compte du *trieu d'Horimont.*

TRAULÉE, un compte particulier.

TRAZEGNIES, idem.

TRÉLON et OHAIN, 3 comptes généraux : années 1622, 1636 à 1641, 1644 ; — 2 comptes particuliers.

TRITH, MAING et SAINT-LÉGER, 5 comptes généraux : 1557-1558, 1562-1566.

TRIVIÈRES, 9 comptes généraux : années 1753-1755, 1758-1764, 1767-1785 ; — 33 comptes particuliers ; — 2 cahiers d'assiettes de tailles pour la restauration du pont, etc.

VAULX, un compte général : années 1780-1782 ; — 4 comptes particuliers.

VELAINES, 2 comptes particuliers.

VELLEREILLE-LE-BRAYEUX, 22 comptes particuliers.

VERGNE, un cahier d'assiette d'une taille.

VEZON, 19 cahiers d'assiettes de tailles.

VIESVILLE, 2 comptes particuliers; — un cahier d'assiette d'une taille.

VILLE-POMMERŒUL, 16 comptes particuliers; — un registre des rentes, formé pour l'année 1485. — Voy. *Pommerœul.*

VILLEROT, un compte général : années 1778 et 1783.

VILLERS-EN-CAUCHIE, un compte de la levée de 1600 livres tournois, faite en vertu d'octroi du grand bailli, du 15 septembre 1596, pour la reconstruction de l'église, etc.

VILLERS-LA-TOUR, un compte particulier.

VILLERS-POTTERIE, 4 comptes particuliers ; — 3 cahiers d'assiettes d'une taille.

Villers-Saint-Amand, 15 comptes généraux : années 1695 à 1789; — 55 comptes particuliers ; — 2 chassereaux.

Villers-Saint-Ghislain, un compte particulier.

Ville-sur-Haine, un compte général : années 1781-1783.

Virelles et Vaulx, un compte particulier.

Wallers, 13 comptes particuliers; — un cahier d'assiette d'une taille.

Wangenies, 4 comptes et 4 cahiers d'assiettes de tailles.

Wannebecq, un compte général : années 1777 à 1781 ; — un compte particulier.

Warquignies, 75 comptes particuliers; — 6 cahiers d'assiettes de tailles.

Wasmes, 4 comptes généraux : années 1672-1675, 1697, 1779-1782 ; — 2 comptes particuliers.

Wasmes-lez-Grandmetz, 35 comptes particuliers ; — 53 cahiers d'assiettes de tailles.

Wasmuel, 6 comptes généraux : années 1720-1723, 1729-1732, 1741, 1744, 1750-1756, 1781-1784.

Wattripont, 3 comptes particuliers; — un cahier d'assiette de vingtièmes (1591).

Waudrez, un compte particulier.

Wayaux, 4 comptes particuliers; — 4 cahiers d'assiettes de tailles.

Wiers, 6 comptes généraux : années 1569 [1], 1582-1583, 1590-1591, 1594, 1605-1606; — 12 cahiers d'assiettes de tailles.

Wiheries, 2 comptes généraux : années 1780-1782; — 2 comptes particuliers.

Willaupuis, 89 comptes particuliers ; — un état des livraisons faites aux troupes cantonnées à Willaupuis, en 1744 ; — 117 cahiers pour la levée des tailles et impôts.

Wodecq, un compte particulier.

---

[1] Le premier de ces comptes concerne surtout la construction « d'une halle et maison de ville sur le marchiet. »

XLI. — Titres et papiers relatifs aux hospices et aux autres fondations charitables du Hainaut [1].

Certains de ces documents ont été envoyés au dépôt par l'administration des archives générales du royaume. D'autres ont été donnés par des particuliers. Le reste provient du triage des anciennes archives judiciaires de Hainaut.

Nous avons réuni les établissements dans l'ordre alphabétique des localités où ils existaient.

Ath.

§ 1. Hôpital de la Madeleine.

1. Cahier composé de huit feuillets de parchemin, in-4°, et intitulé : *Institution et statuts des sœurs hospitalières de l'hospital de St-Louys en la ville de St-Omer, lesquels statuts et règles sont reçus et suivis par les hospitalières de l'hôtel-Dieu de Valenciennes, d'où sont venues les premières hospitalières de la Magdelaine en la ville d'Ath : ces dernières instituées et fondées par Philippe le Bon, le 14 avril 1449.* Ces statuts, qui datent du 17 septembre 1416, sont écrits en caractères gothiques, avec rubriques et initiales en rouge. Les articles au nombre de trente-deux, traitent du vêtement, de la direction et des devoirs des religieuses, de la réception et du traitement des malades : ils devaient être lus à table, une fois par mois.

2. Concordat passé entre le magistrat de la ville d'Ath, et la mère et les religieuses de l'hôpital, à l'intervention du chanoine Moart, official de Cambrai, le 4 avril 1678.

3. Compte rendu aux maire, bourgmestre et échevins de la ville d'Ath, des biens, cens et rentes de l'hôpital de la Madeleine, pour le terme de quatre ans échus à la Noël 1759.

[1] Il est à noter que les archives des tables des pauvres sont unies à celles des églises paroissiales. — Voy. *Clergé séculier*, Églises et pauvres.

4. Une liasse contenant :

1° Déclaration des biens et revenus de l'hôpital de la Madeleine, faite par les intendants de cet établissement, le 12 novembre 1795.

2° État nominatif des individus composant la maison religieuse des hospitalières de la Madeleine, de l'ordre de Saint-Augustin, arrêté le 8 nivôse an VI (28 décembre 1797).

3° État sommaire du mobilier de la chapelle et de la sacristie de l'hôpital, formé le 10 nivôse an VI (30 décembre 1797).

4° Idem, des meubles et effets trouvés dans les salles et dépendances de l'hôpital, le 29 nivôse an VI (18 janvier 1798).

5° État détaillé des biens de l'hôpital, arrêté par l'administration des domaines nationaux, le 1er pluviôse an VI (20 janvier 1798).

6° État des dettes actives, mobilières et immobilières de l'hôpital, dressé par la même administration, à la date ci-dessus.

7° État des dettes passives, mobilières, daté du 14 pluviôse an VI (2 février 1798).

8° Tableau des religieuses desservant l'hôpital (sans date).

§ 2. Béguinage fondé par Maillet Boudant.

Lettres de Marguerite de Bavière, comtesse de Hainaut, données à Ath, le 25 août 1422, exemptant du droit de meilleur-cattel le béguinage fondé par Maillet Boudant, dans la rue du Moulin, pour y recevoir les pauvres chartriers [1].

Copie, sur papier.

§ 3. Maison des Pauvres-Orphelins.

Sept comptes, rendus aux échevins de la ville d'Ath, des biens et revenus de la maison des pauvres orphelins de cette ville, pour les années 1646-1649, 1663-1664, 1670-1671, 1674-1678.

[1] Voy. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, p. 121, et notre *Description de cartulaires et de chartriers*, t. IV, p. 153.

§ 4. Hospice Wallez.

Compte rendu au chanoine Couvreur, du chapitre de la cathédrale d'Ypres, collateur et administrateur de la fondation de Jean Wallez, — des biens affectés à cette fondation, faite en faveur de six pauvres vieillards veufs de la ville d'Ath, pour les années 1777-1779.

§ 5. Fondation d'Augustin Crulay.

Registre intitulé au premier feuillet : « Chassereau de Jeanne « Doye, maîtresse de l'escolle fondée par le sieur Augustin Cru- « lay. » Il a été formé pour les années 1730 à 1738.

§ 6. Fondations de Jean Dehoust.

Quatre comptes rendus à Jean Zuallart, mayeur d'Ath, exécuteur testamentaire, à l'intervention des pasteurs et des échevins de cette ville, par Jean Le Grand, receveur des biens affectés par Jean Dehoust, bourgeois dudit Ath, à la fondation de six bourses d'études, et à celle de six lits pour des filles honnêtes, pour les années 1618-1619, 1620-1622, 1624-1625.

§ 7. Fondation de Guillaume Lemerchier.

Quatre comptes des biens et revenus affectés à la fondation de quatre bourses d'études par Guillaume Lemerchier, rendus pour les années 1745 à 1789.

Au deuxième feuillet du premier de ces comptes, on lit : « Le comptable « avertit en premier qu'ayant été déclaré par arrêt du conseil du 27 juin « 1720, sur la revue du différend d'entre Reine Anseau, d'une part, et le « sieur Séjournet, intimé, d'autre, que les revenus de la fondation se rece- « vroient par les boursiers, immédiatement du receveur de l'extra de la « ville d'Ath. »

Binche.

§ 1. Hôpital Saint-Pierre.

Inventaire des biens meubles et immeubles de cet hôpital,

dressé par le citoyen Lejeune, mandataire de l'administration de la ville libre de Mons, et certifié par les officiers municipaux provisoires de la ville libre de Binche, le 12 mars 1793.

§ 2. Maison des Pauvres-Orphelins.

Compte rendu au prévôt, aux jurés et au conseil de la ville de Binche par Haine, receveur des biens des Orphelins, pour 1785-1786.

Bliquy.

§ 1. Hôpital des Sœurs-Grises.

Voy. Archives du clergé régulier. — Couvent des Sœurs-Grises de Bliquy.

§ 2. Hospice.

Arrêté de l'administration de l'hospice de Bliquy, en date du 12 nivôse an x (2 janvier 1802), suivi de la déclaration des biens et revenus à affecter à cet hospice.

Boussoit.

Hôpital Saint-Julien [1].

1 et 2. Deux comptes rendus à Robert-François du Chastel de la Hovardrie, seigneur d'Inglinghem, de Boussoit-sur-Haine, de Strépy-Bracquegnies, et à son conseil, au pasteur, au mayeur et aux échevins dudit Boussoit, administrateurs, par Jean Galopin, receveur des biens et revenus de l'hôpital Saint-Julien, pour les années 1659-1661.

3 et 4. Deux comptes semblables, rendus aux mêmes administrateurs par Hélène du Mont, veuve de Jean Galopin, pour 1661-1663.

[1] Voy. sur cet établissement, dont la chapelle seule subsiste : Th. Lejeune, *Notice historique sur le village de Boussoit-sur-Haine*, dans les Annales du Cercle Archéologique de Mons, t. VIII, p. 39.

Boussu.

Hôpital de Hanneton.

1. Compte rendu à l'abbé de Saint-Ghislain, au seigneur de Boussu et à leur conseil, par Jacques Doyen, des biens et revenus de la « maison et hospital Monsieur saint Nicollas de Hanneton, « paroche de Boussu, » pour un an échu au 1er juillet 1552.

2. Liasse intitulée : *Acquits et escripts servants pour le compte Jean Perceval, recepveur alternatif de l'hospital de Hanneton, pour l'année finie le premier juillet 1620.*

Braine-le-Comte.

§ 1. Hôpital.

1 à 3. Trois comptes rendus aux pasteur, châtelain, mayeur, jurés et échevins de Braine-le-Comte, et aux mambours de l'hôpital de cette ville, par le receveur des biens et revenus de cet établissement, pour les années 1708 à 1710, 1723 à 1725, 1729 à 1731.

Voy. dans les archives du clergé régulier, celles des Récollectines hospitalières de Braine-le-Comte.

§ 2. Maison des Pauvres-Orphelins.

1 à 4. Quatre comptes rendus aux pasteur, châtelain, mayeur, jurés, échevins, conseil, et aux mambours de la bonne maison des Pauvres-Orphelins de Braine-le-Comte, par le receveur de cette maison, pour les années 1649 à 1657, 1709 à 1711, 1733 à 1735, 1763 à 1765.

5. Inventaire, dressé le 3 mars 1793 par des commissaires civils et militaire, en vertu de la commission à eux donnée par le général Ferrand, des revenus et du mobilier de la maison précitée.

On y voit que celle-ci était dotée d'une école.

Cambron-Casteau.

Hôpital d'Anchin.

Trois comptes rendus aux curé, bailli, mayeur et échevins de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin en Cambron-Casteau, par Augustin Dubois, mambour et receveur de l'hôpital de cette seigneurie, pour les années 1609 à 1614, 1635 à 1639.

Chapelle-à-Wattinnes.

Fondation Thomassenne.

1. Testament de François Thomassenne, curé de Chapelle-à-Wattinnes, passé le 13 septembre 1703, par lequel il fonde à perpétuité des offices religieux dans l'église de ce village, des bourses d'études, et des dots pour les filles entrant en religion.

2 à 4. Trois comptes rendus aux proches parents du fondateur par le receveur des biens et revenus delaissés par François Thomassenne, pour les années 1707 à 1709, 1711 à 1723.

Chièvres.

§ 1. Hôpital Saint-Nicolas.

1. Chassereau des biens et revenus, de 1763 à 1779.

2 et 3. Deux comptes rendus au bailli, au mayeur et aux deux premiers échevins de la ville de Chièvres, à l'intervention du curé Defuissiau, par François Surquin, mambour des pauvres, des biens et revenus de l'hôpital de Saint-Nicolas, en cette ville, pour les années 1772 à 1778.

4. Inventaire du mobilier et des biens et revenus de l'hôpital, formé les 30 et 31 janvier 1793.

§ 2. Fondation Raghet.

Trois comptes rendus aux mêmes et par le même receveur des biens délaissés par Jean Raghet au profit de l'hôpital Saint-Nicolas, à l'effet de procurer le nécessaire aux pauvres malades et aux orphelins de Chièvres, et de faire annuellement une distribution de grands fagots et de blé aux quatre maisons des veuves de la rue Hoche, et ce, pour les années 1710-1715, 1773-1778.

§ 3. Autre fondation Raghet.

1. Chassereau des biens et revenus de la fondation de bourses faite par le père Raghet et sa sœur au profit des enfants de chœur de Chièvres : années 1724 à 1736.

2 et 3. Deux comptes rendus au curé, au mayeur et au greffier de Chièvres, par le receveur de la même fondation, pour les années 1706-1712, 1719-1727.

§ 4. Bonne maison de Saint-Lazare de Nœufville.

Deux comptes rendus aux mêmes par le receveur des biens, cens et rentes de la bonne maison de Saint-Lazare de Noeufville, pour 1699-1700, 1775-1778.

Chimai.

Hôpital.

États des biens et du mobilier de l'hôpital de Chimai, formés le 23 nivôse an VI (12 janvier 1798).

Élouges.

Fondations de Jacques Mahieu.

1. Testament de Jacques Mahieu, curé d'Élouges, doyen de Bavay, en date du 4 juillet 1726, par lequel il fonde des offices

religieux dans l'église d'Élouges, des donations aux pauvres de ce village à faire par le curé, le mayeur, un échevin et le clerc, denx bourses d'études, et une pension annuelle à quatre pauvres filles d'Élouges.

2 à 15. Quatorze comptes rendus au curé, au mayeur et aux échevins d'Élouges, à l'intervention du prévôt de cette localité ou de son lieutenant, par le receveur des biens et revenus des fondations précitées, pour les années 1732 à 1757, 1770 à 1772.

Enghien.

§ 1. Hôpital Saint-Nicolas.

1. Lettres de Pierre, évêque de Cambrai, datées du mois de décembre 1319 et contenant les statuts de l'hôpital Saint-Nicolas d'Enghien.

Traduction française, faite sur la pièce originale reposant à l'hôpital, et certifiée par le notaire J.-B. Slingeneyer, le 23 vendémiaire an v (14 octobre 1796).

2. 1er juin 1498. Acte par lequel les échevins d'Enghien font connaître qu'un incendie arrivé le 2 juillet 1497 a détruit l'église et l'hôpital de Saint-Nicolas, en leur ville, « auquel hospital « l'on solloit recevoir, garder et entretenir les malades de boire et « mangier, et autre nécessité, aussy ensevelir les mors, et y faire « pluiseurs autres œuvres de carité. » Ils ajoutent que les maîtres et gouverneurs de l'hôpital ont délégué deux religieuses pour recueillir les aumônes à l'effet de reconstruire cet établissement, et exhortent les bonnes gens à y participer.

Copie de l'original reposant à l'hôpital, certifiée par le notaire précité.

3. Procès-verbal, dressé le 10 vendémiaire an v (1er octobre 1796), par les commissaires chargés de se rendre à l'hôpital d'Enghien, à l'effet d'y mettre à exécution les dispositions de la loi du 15 fructidor.

§ 2. **Fondation de Baudri d'Aix et de Jeanne Lefebvre, son épouse.**

Un chassereau, formé le 8 janvier 1592, et trois comptes, des années 1605-1609, 1634-1638.

Cette fondation a été faite en faveur de treize pauvres veuves, habitant treize petites maisons près du Béguinage d'Enghien.

Estinnes-au-Mont.

Hôpital Saint-Nicolas.

Vingt et un comptes rendus au prévôt de Binche, aux curé, mayeur, échevins et communauté des Estinnes-au-Mont, par le mambour de l'hôpital Saint-Nicolas, pour les années 1577-1578, 1591-1592, 1595-1596, 1608-1609, 1614-1615, 1616-1619, 1621-1622, 1626-1635, 1636-1637, 1662-1663.

Estinnes et Bray.

Maladrerie.

1 à 10. Dix comptes rendus au prévôt de Binche, aux curés, mayeur et échevins des Estinnes et Bray, par le mambour de la maladrerie de ces localités, pour les années 1611, 1612, 1621-1623, 1626-1627, 1634-1635, 1637-1638, 1644-1647, 1665-1673, 1683-1687.

11. Compte rendu aux mêmes par Philippe Barbier, censier de la maladrerie des Estinnes et Bray, des sommes avancées par lui et par son prédécesseur Nicolas Deneufbourg, du chef de la réparation de « la maison, estable, grange, fourny et chapelle de la « ditte maladerie, » en conformité du bail passé en mai 1662.

12. Compte rendu aux mêmes par le dit mambour, des recettes provenant de la vente « des bricques, cailloux et autres « matériaux des masures de la cense de la maladrie, dont le re- « venu est applicqué à la fabricque des églises des dis lieux, « ensuitte d'authorisation expresse de Monseigneur illustrissime

« et révérendissime archevecque de Cambray, sur requeste à luy « présentée à ces fins, en datte par apostille du xxiiij[e] d'avril de « l'an 1684. »

13. Liasse de criées des biens de la maladrerie, des années 1618, 1621, 1628, 1653, 1689, 1696.

Gœgnies-Chaussée.

Hôttellerie.

Quatre comptes, des années 1522-1629, 1664-1673.

Hautrage.

§ 1. Hôpital Sourive.

Cartulaire, in-quarto, formé au xv[e] siècle, écriture soignée avec initiales en couleurs rouge et bleu, sur parchemin, comprenant 40 feuillets chiffrés dont le 22[e] et le dernier sont en blanc, des biens et revenus affectés par Jean de Sourive, bourgeois de Mons, à la fondation d'un hôpital, avec chapelle, à Hautrage [1].

Ce document et les originaux des actes y transcrits ont appartenu aux échevins d'Hautrage, qui avaient été institués administrateurs de la fondation par le testament de Jean de Sourive. Le seigneur de Ville, sous l'agréation duquel cette fondation s'était faite, en avait un double. C'est ce qui se trouve indiqué au verso du premier feuillet.

Le testament de Jean de Sourive, daté de 1432, est en tête du volume.

§ 2. Établissement hospitalier des Sœurs-Grises.

Voy. les archives du couvent des Sœurs-Grises d'Hautrage, (Clergé régulier.)

On lit dans une déclaration datée du 11 vendémiaire an v : « En vertu de « leur institut, les religieuses d'Hautrage ont trois salles extérieures, exclu- « sivement bâties à l'effet d'y loger et soigner les infirmes. Elles se chargent

[1] Voy. la notice consacrée à cet hôpital par M. l'abbé Petit, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, p. 314. —Voy. aussi Ann. F.

« même des imbécilles. Elles soignent les malades du village, pauvres et « autres indistinctement; elles vont même prêter leurs soins à ceux du vil- « lage de Sirault : le tout sans aucune rétribution. En outre, elles ont deux « salles extérieures, où elles enseignent la jeunesse tant de l'endroit que du « dehors. » — Voy. L.-A.-J. Petit, *La maison hospitalière d'Hautrages*, dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IV, pp. 75-103.

Landrecies.

Hôpital.

1. Compte rendu aux prévôt, lieutenant-prévôt, curé, mayeur et échevins de Landrecies, par Antoine Masure, mambour de l'hôpital de cette ville, pour 1603-1604.

2. Recueil d'extraits certifiés par des hommes de fief, des comptes de l'hôpital de Landrecies, des années 1533 à 1634.

Lessines.

Hôpital de Notre-Dame à la Rose [1].

Liasse de déclarations et inventaires des biens et revenus, du personnel, du mobilier et des archives de cet établissement, datés des 25 janvier et 9 février 1793, 11 novembre 1795, 5, 6, 7, 9 et 12 vendémaire an V, 28 pluviôse, 1er, 8, 10, 12 et 18 ventôse an VI.

Leuze.

Fondation de Jean Biseau.

Compte rendu par Paul Le Cocq, chapelain de l'église collégiale de Leuze, receveur des bourses fondées par le chanoine Jean Biseau, pour 1626.

Les surintendants de cette fondation étaient le prélat de Saint-Jean et le prieur des Carmes, à Valenciennes.

[1] Une notice ayant pour auteurs MM. Guignies et Lesneucq, vient de paraître sur cet établissement hospitalier, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 75.

Maubeuge.

§ 1. Maison-Dieu et Saint-Ladre.

Deux comptes rendus à l'abbesse de Ste-Aldegonde et aux échevins de Maubeuge par le receveur de la dite bonne maison, pour 1582-1583, 1620-1621.

§ 2. Hôpital Saint-Jacques.

Compte rendu aux confrères de Saint-Jacques, à Maubeuge, par Guillaume le Doulch, receveur de l'hôpital de cette confrérie, des biens et revenus dudit établissement, pour 1504-1505.

§ 3. Hôpital SS. Nicolas et Macaire.

Compte rendu à l'abbesse de Sainte-Aldegonde et aux échevins de Maubeuge, par le receveur de l'hôpital précité, pour 1652 à 1657.

Mellet.

Hôpital.

Deux comptes rendus au pasteur, au mayeur et aux échevins de la haute-cour de Mellet, par Nicolas Sanctorum, mambour et receveur des biens et revenus de l'hôpital de cette localité, pour 1683 à 1685.

Meslin-l'Évêque.

Fondation de Jean-Robert Masure et de Jacques Francq.

Huit comptes rendus au curé-doyen, au mayeur et aux échevins de Meslin-l'Évêque, par le receveur des revenus de la fondation faite par Jean-Robert Masure et Jacques Francq, en faveur d'étudiants de leurs familles et du village de Meslin-l'Évêque, et ce, pour les années 1719 à 1721, 1728 à 1761, 1777 à 1782.

Mons.

§ 1. Hôpital Saint-Ladre[1].

1 et 2. Deux comptes rendus aux échevins de la ville de Mons, le premier par Jaquemart Roussiaul, receveur des biens et revenus de la bonne maison et hôpital Saint-Ladre, pour 1467-1468, et le second, par Jean Leducq, receveur du même établissement, pour 1630-1631.

3. Déclaration des biens et revenus de la dite bonne maison, faite, le 7 juin 1688, par les maîtres et intendants d'icelle, ensuite de l'ordonnance royale du 21 mai précédent.

§ 2. Hôpital des pestiférés.

1. Acte du conseil de ville de Mons, daté du 20 février 1638, pour la construction d'un hôpital de pestiférés, près d'Hyon[2]. (Copie, sur papier.)

2. Compte rendu aux échevins de la ville de Mons par « l'a-« vocat Lucq, receveur des biens affectés à l'hôpital des pauvres « pestiférez de la ditte ville érigé sur la maison et édifices qui fut

[1] Une bulle du pape Innocent III, datée du 12 des calendes de septembre l'an sept de son pontificat (21 août 1204), institue l'abbé de Saint-Martin, le doyen et le chancelier de Tournai, conservateurs de l'indulgence qu'il avait accordée aux frères lépreux de Mons, de ne pas payer les dîmes des novales sur ce qu'ils cultivaient de leurs mains, et de pouvoir célébrer l'office divin dans leur maison, en temps d'interdit, sans toutefois sonner les cloches. (Orig., sur parch., avec bulle de plomb, aux archives communales de Mons). — Par une charte de l'an 1201, Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, se disposant à partir pour la Terre-Sainte, avait donné en aumône perpétuelle à la dite maison des frères lépreux de Mons une terre qui lui appartenait, consistant en deux boniers contigus à une autre terre que ces frères avaient acquise de Ghislain Billecoch. (Orig., sur parch., avec sceau équestre et contre-sceau, en cire blanche, au dépôt précité). — M. Hachez a omis de mentionner ces deux actes dans son excellent ouvrage : *Les fondations charitables de Mons*, p. 28. (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 56).

[2] Mêmes *Annales*, t. VIII, p. 169.

« à Monseigneur le comte de Bucquoy, grand bailly d'Hainau, « scitué près d'Hion et du moulin St.-Pierre, jugement de cette « ville, » pour 1751-1754.

§ 3. Hôpital Le Taye.

1 et 2. Deux comptes rendus aux échevins de la ville de Mons, le premier, par Jaquemart Roussiaul, pour 1467-1468, et le second, par François Lebrun, pour 1546-1547, des biens et revenus de l'hôpital maître Jehan Le Taye.

3. Lettres, datées du 2 juin 1470, par les quelles les échevins, les jurés et le conseil de la ville de Mons, asquiesçant à la demande d'Isabelle de Portugal, veuve du duc Philippe de Bourgogne, substituent aux femmes laïques qui desservaient l'hôpital Le Taye, des religieuses hospitalières du tiers-ordre de Saint-François, dites Sœurs-Grises, en conservant toutefois pour eux et leurs successeurs « le gouvernement et juridiction temporelle « de cet hôpital, le droit d'y commettre et ordonner maistre gou- « verneur et recepveur, et de luy en avoir compte chacun an en « la manière précédemment accoutumée. » (Copie de vidimus, sur papier, certifiée le 5 vendémiaire an v par le notaire Larivière.)

Les archives du couvent des Sœurs-Grises, sont déposées parmi celles du clergé régulier [1].

§ 4. Bonne maison de Sainte-Isabelle.

Compte rendu aux échevins de la ville de Mons par Jaquemart Roussiaul, des biens et revenus de la bonne maison de Sainte-Isabelle, pour 1467-1468.

Ce document est suivi d'un inventaire des meubles de la dite maison, dressé par le receveur, le 23 juin 1468.

La bonne maison de Sainte-Isabelle était un refuge de prêtres séculiers, chargés de desservir le cantuaire de Werchin, dans une chapelle, qui est devenue l'église paroissiale de Sainte-Élisabeth. En 1358, ses biens avaient

[1] Voy. sur les anciens Béguinages de Mons, dans la section du clergé séculier, les archives du Béguinage de Cantimpré et celles du Béguinage de Saint-Germain.

été confiés à l'administration de la mambournie des pauvres de Mons. Mais lors de l'érection de la paroisse de Sainte-Élisabeth, en 1516, la fabrique fut substituée par le magistrat, à la Grande-Aumône des pauvres, dans la possession des biens et revenus de cette fondation [1].

§ 5. Hospice de pèlerins et des insensés, dit de Saint-Julien.

1. Lettres, du 29 mars 1605, par lesquelles Guillaume de Berghes, archevêque et duc de Cambrai, déclare avoir consacré et dédié à saint Julien, à sainte Élisabeth et à sainte Marthe, une chapelle élevée dans cet hospice par le magistrat de Mons, et accorde une indulgence de 40 jours aux fidèles qui visiteront cette chapelle, le 5e dimanche après Pâques, jour anniversaire de sa dédicace.

Orig., sur parch., sceau enlevé.

2. Bref du pape Pie VI, du 19 février 1779, accordant une indulgence aux fidèles qui visiteront la chapelle de Saint-Julien, au jour de la fête de ce patron.

Orig., sur parch.

3. Compte rendu à Pierre-Félix-Joseph Leduc, chevalier, seigneur de Tupignies, commissaire de S. M., aux deux premiers échevins de Mons, à l'intervention du pensionnaire et du greffier échevinal, et en présence des intendants, — par l'avocat C. de le Croix, receveur des biens, cens, rentes et fermages appartenant à l'hospice de Saint-Julien, en 1741-1742.

§ 6. Bonne maison des Chartriers [2].

Liasse de pièces concernant la fondation faite par un anonyme et acceptée par les intendants de la bonne maison des chartriers, le 16 août 1712, de deux couches, l'une portant le n° 11, pour un homme, et l'autre, portant le n° 9, pour une femme, à la dite bonne maison, et dont la collation appartenait successivement aux curés et mambours des paroisses de Saint-Germain, de Saint-Nicolas, de Sainte-Élisabeth et de Bertaimont.

[1] Voy. notre *Mémoire sur l'église et la paroisse de Sainte-Élisabeth, à Mons*, pp. 1 à 5, 37 et 38.
[2] *Chartrier*, vieillard impotent, infirme.

§ 7. Bonne maison des Orphelins.

1 à 8. Huit comptes rendus aux surintendants de la bonne maison des orphelins par Alexandre Defasseaux, receveur de cet établissement, pour les années 1685 à 1704.

9. Mémoire des intendants de la dite maison, satisfaisant à la demande à eux adressée par le conseiller-avocat fiscal de S. M., le 10 octobre 1771, concernant l'origine, les biens, l'administration et la statistique de cet établissement.

§ 8. Grande-Aumône des Pauvres [1]. — Maisons des Apôtres et de Houdain.

1. Acte passé, à Mons, par-devant le doyen et les tenaules de Saint-Germain, le 19 février 1396 (1397, n. st.), et par lequel Fastré Catels, bourgeois, donne, dans les formes légales, à la commune-aumône des pauvres de cette ville la moitié de deux boniers de pré et d'un demi-bonier de terre, à Bertaimont, etc., sous le jugement du chapitre de Saint-Germain, et dont Sohier Mehaut, mambour de la dite aumône fut adhérité. (Orig., sur parch.)

2. Compte rendu aux échevins de la ville de Mons par Colart le Desreubet, maître de la Grande-Aumône des pauvres de cette ville, pour 1483-1484.

3. Compte rendu à la commission municipale de Mons par A.-J. Legay, des biens et revenus de la Grande-Aumône, des maisons des Apôtres et de Houdain, et des testaments y désignés, pour 1793-1794.

§ 9. Fondation de Pierre Lambert.

Deux comptes rendus au conseil souverain de Hainaut par

[1] Nous avons vu aux archives de l'administration des hospices civils de Mons, un rouleau de parchemin de l'an 1290, ainsi intitulé : *Ch'est li enscris des tères ki sont le commune ausmousne des communs povres de le ville de Mons, fais et ordenés devens le mois de décembre ki fu en l'an del Incarnation Nostre-Signeur mil cc iiij*[xx] *et x, et le fist faire Stiévènes Ganors, bourgois de Mons, ki au jour de dont estoit manbours et pourveres del devant dite aumousne.*

l'avocat Derbaix, pour les années 1684 à 1704, des biens affectés à la fondation charitable ordonnée par le testament de Pierre Lambert, et consistant en une distribution de 17 méreaux pour autant de pains aux pauvres savoyards, le dimanche, après la messe paroissiale de l'église de Saint-Germain, à Mons.

§ 10. Fondation de Sébastien Legros.

Testament de Sébastien Legros, bourgeois de Mons, daté du 23 mars 1724, par lequel il fonde des prix consistant en vêtements et à distribuer chaque année aux pauvres enfants assidus au catéchisme dans les églises de Saint-Germain, de Saint-Nicolas-en-Havré et de Sainte-Élisabeth.

Copie certifiée, sur papier.

§ 11. Fondation des anciens prêtres.

Vingt-neuf comptes rendus aux administrateurs par le receveur de la fondation précitée, pour les années 1713 à 1784, 1790-1791.

§ 12. Fondations de Michel de Halstein.

Une liasse contenant : 1° le règlement arrêté, le 4 février 1717, par le conseil souverain de Hainaut, pour la collation des bourses fondées par Michel de Halstein en faveur de six élèves pauvres du collége de Houdain et de deux orphelins ; — 2° divers actes de collation et des pièces de correspondance.

§ 13. Fondation de Servais Piérart.

Extrait du testament de Servais Piérart, du 29 janvier 1701, par lequel il fonde des bourses d'études à la collation du doyen de Saint-Germain et du doyen de chrétienté de la ville de Mons.

§ 14. Fondation de Louis Petit.

1. Testament de Louis Petit, greffier du grand bailliage de Hainaut, du 21 juillet 1711, par lequel, entre autres dispositions, il fonde une distribution annuelle d'aumônes aux enfants de l'école dominicale, une de deux bourses d'études, et institue pour

ses héritiers universels les pauvres de Mons et notammen les « honnêtes ménages. » (Copie, sur papier.)

2. Règlement de cette fondation, émané de l'impératrice Marie-Thérèse, le 14 décembre 1740. (Copie, sur pap.)

3. Listes des parents et crayons généalogiques de Louis Petit et d'Isabeau Polart, son épouse, avec l'indication des motifs qui déterminent le choix de ceux qui doivent participer aux distributions qu'il a fondées, et ce, en conformité des règlements du 14 décembre 1740 et du 24 juillet 1742.

On y renseigne les sommes distribuées depuis la mort du fondateur, arrivée le 31 juillet 1711.

§ 15. Fondations diverses.

Recueil d'extraits des renseignements fournis au magistrat de Mons par les intendants des fondations pieuses de cette ville, pour satisfaire à une dépêche du gouvernement, du 9 août 1751.

§ 16. Confrérie de la Miséricorde envers les prisonniers.

Lettres de Philippe, roi d'Espagne, du 3 mars 1708, permettant à la confrérie de Saint-Jean décollé dite de la Miséricorde, de mettre à exécution la bulle qu'ils avaient obtenue du pape Innocent XII, et de délivrer chaque année, le jour de leur patron, un condamné à mort.

Copie, sur papier.

Voy. *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. x, p. 568.

Péruwelz.

Hôpital.

Onze comptes rendus au seigneur, au bailli, au mayeur et aux échevins de Péruwelz, par le mambour de l'hôpital de cette localité, pour les années 1566-1567, 1583, 1586, 1587, 1594, 1599, 1601, 1605 et 1612.

Voy. sur cet établissement, le dossier n° 48,401 des procès jugés du conseil souverain de Hainaut, et les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 137, et t. VIII, pp. 174-182.

Quenaast.

Fondation de Henri Ruidan.

Trois comptes rendus par le receveur de la fondation faite par Henri Ruidan, pasteur de Quenaast, et consistant en quelques bourses d'études, pour les années 1753 à 1764.

Quiévrain.

Hôpital.

1 à 7. Sept chassereaux de l'hôpital de Quiévrain, renouvelés en 1651, 1658, 1665, 1667, 1670, 1671 et 1680.

8. Compte rendu aux administrateurs par Herman Dath, receveur des revenus de cet hôpital, pour 1687-1688.

9. Écrit intitulé : *On demande si les autheurs de S. A. S. mgr. le duc d'Aremberg, baron de Quiévrain, etc., sont fondateurs de l'hôpital du dit lieu et en quoi consistent les biens*, et au bas duquel on lit : « Il est ainsi, selon l'affirmation du soussigné « greffier de Quiévrain, ce 20 juin 1769 : N. J. Patte, 1769. »

Rœulx.

§ 1. Hôpital Saint-Jacques [1].

1. 1625. Lettres de Claude de Croy, comte du Rœulx, de Paul Charlon, abbé de Saint-Feuillien, du mayeur et des échevins du Rœulx, par lesquelles ils admettent douze religieuses pour desservir l'hôpital Saint-Jacques situé près la porte de ce nom, soigner gratuitement les pauvres malades en ville et enseigner le catéchisme aux jeunes filles pauvres. (Copie, sur papier, certifiée.)

[1] Cet hôpital fut fondé, en 1202, par Eustache Bauduin, seigneur de Rœulx.

2 à 4. Trois comptes rendus au comte du Rœulx et à l'abbé de Saint-Feuillan, par le receveur de l'hôpital, pour les années 1590, 1592 et 1595.

5. Liasse de procès-verbaux, mémoires et inventaires rédigés par divers commissaires, les 6 vendémiaire an V, 5 vendémiaire, 2 et 17 prairial, 4, 5 et 29 nivôse et 14 pluviôse an VI.

§ 2. Fondations de Lamberte de Croy, comtesse de Berlaimont, et de Gérard de Croy, seigneur de Fromensent, en faveur du collége du Rœulx, etc.

1 à 5. Cinq comptes rendus aux administrateurs par Jacques Leducq, receveur des fondations faites par Lamberte de Croy, comtesse de Berlaimont, en faveur du collége du Rœulx et de quatre choraux de la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, en cette ville, pour les années 1613 à 1647.

6 à 13. Huit comptes rendus par Charles Lebrun, receveur des biens et revenus des fondations précitées, pour les années 1653 à 1679.

14. Compte rendu par Jean-François Save, receveur des mêmes fondations, pour les années 1681-1684.

15 à 18. Quatre comptes semblables, rendus par François-Gaston Cuvelier, pour les années 1684 à 1690.

19. Compte rendu par le même, des fondations pieuses faites par Gérard de Croy, seigneur de Fromensent, pour les années 1690-1696.

20 à 29. Dix comptes rendus par Jean Fauconnier, receveur de toutes les fondations précitées, pour les années 1721 à 1730.

30 à 35. Six comptes semblables, dont cinq rendus par Daniel-François Willart, pour 1731 à 1735; — et un (en double) par Nicolas Parot, pour 1793.

36. Registre aux résolutions des administrateurs des biens affectés aux dites fondations, du 3 avril 1687 au 20 février 1797. 78 ff.

On y trouve au fol. 33, le *règlement général du collége du Rœulx, fait anciennement par les fondateurs dudit collége*, et *confirmé et renouvellé*

par son Altesse Monsgr. le duc de Croy, comte du Rœux moderne, et approuvé par Messieurs les administrateurs dudit collége, le 8 *may* 1739, et au fol. 51, le même règlement, renouvelé le 23 avril 1776.

37. Chassereau, formé le 1er janvier 1792 et précédé d'une table alphabétique, des biens, cens et rentes des fondations du collége du Rœulx et de la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine.

§ 3. Fondation d'André Laurent.

Liasse contenant la copie du testament, daté du 1er mai 17.., par lequel André Laurent, président du grand collége de théologie de Louvain, fonde trois bourses d'études pour des jeunes gens du Rœulx, et des pièces généalogiques produites par des parents du fondateur.

Saint-Ghislain.

Hôpital Sainte-Élisabeth.

1. Compte rendu à l'abbé, au curé, au bailli, au mayeur et aux échevins de Saint-Ghislain, par sœur Jeanne le Doulx, mère de l'hôpital de Sainte-Élisabeth, en ladite ville, pour le terme de la Noël 1601 au 17 octobre 1602.

2. Compte rendu aux mêmes par sœur Jeanne Surelle, receveuse dudit hôpital, pour le terme de la Saint-Remi 1620 à pareil jour 1621.

3. Compte rendu aux mêmes par Jacques Coret, receveur ibidem, pour le terme de la Saint-Remi 1625 à pareil jour 1626.

4. Liasse contenant : 1° Extrait des statuts approuvés le 10 juillet 1696 par l'archevêque de Cambrai, en ce qui concerne les soins à donner aux malades par les religieuses qui desservent l'hôpital de Sainte-Élisabeth ; — 2° Procès-verbal, dressé le 9 vendémiaire an v par des fonctionnaires de l'administration des domaines, de la visite du dit hôpital ; — 3° Inventaire des objets trouvés dans cet établissement, le 2 pluviôse an VI.

Voy. clergé régulier, archives des hospitalières de Saint-Ghislain.

Soignies.

§ 1. Hôpital.

1. Contrat passé, le 10 janvier 1507 (1508, n. st.), entre le chapitre de Soignies, les bailli, maire, jurés, échevins, bourgeois, manants et habitants de cette ville, d'une part, et frère Guillaume Blondelle, de l'ordre des Mineurs de l'Observance, pour l'admission des Sœurs-Grises dans l'hôpital situé au-dehors de la porte Montoise. (Copie, sur papier, certifiée). — A la suite est l'inventaire des meubles de l'hôpital de Soignies, au moment où il fut confié aux dites religieuses, le 11 du mois précité.

2. Autre contrat passé, le 29 janvier 1562 (1563, n. st.), entre les Sœurs-Grises, le chapitre et le magistrat de Soignies, au sujet de la direction de l'hôpital et de la réception des malades, en temps d'épidémie. (Orig., sur parch., sceaux enlevés.)

3. Acte passé devant le mayeur et les échevins de Rœulx, le 18 septembre 1664, par lequel Hubert Caise, bourgeois de Soignies, donne à l'hôpital une rente annuelle de 14 livres 5 sols tournois due sur une maison située dans la rue de la Navette, au dit Rœulx. (Chirographe, sur parch.)

4. Compte rendu au chapitre de Saint-Vincent et aux bailli et échevins de Soignies, administrateurs de l'hôpital de cette ville, le 30 octobre 1666, par les exécuteurs testamentaires de Jeanne Boyettemans. — Il est suivi du testament de la dite Jeanne, daté du 14 octobre 1665.

5 et 6. Deux comptes rendus au chapitre, au bailli, au mayeur, aux échevins et à la communauté de Soignies, l'un par la veuve de Pierre-Joseph Dujardin, receveur de l'hôpital de Soignies, pour les années 1769 et 1770, et l'autre, par Léopold-Joseph Evrard, receveur ibidem, pour les années 1780 à 1783.

Voy. clergé régulier, archives des Sœurs-Grises de Soignies.

§ 2. **Maladrerie** [1].

Registre in-quarto, écrit au XIII[e] siècle, sur parchemin, intitulé : *Che sont les rentes de le maladrerie de Soignies*, et portant au dernier feuillet : *Ce sunt les rentes dou luminaire de le maladrerie.* 6 ff.

§ 3. **Hospice des Pauvres-Orphelins.**

1. Chassereau des biens des Pauvres-Orphelins de Soignies, formé en 1582.
2. Liasse de baux à cens des dits biens, des années 1651 à 1668.
3. Liasse d'acquits du compte de 1762-1763.
4. Extrait du testament du chanoine Albert-François Ledieu (1750), par lequel il donne une rente de 42 livres à la bonne maison des Orphelins.

§ 4. **Fondation de Pierre Bienfaict.**

Compte rendu au chapitre de Saint-Vincent, aux bailli, mayeur, jurés, échevins et bourgeois de Soignies par Adrien Wyvert, receveur des biens affectés par le chanoine Pierre Bienfaict à la fondation d'une distribution de treize pains, chaque samedi, pour l'année 1609-1610.

§ 5. **Fondation d'Amé Chorias.**

Compte rendu au chapitre de Soignies par Arnould Pieman, prêtre et receveur de la bourse fondée par Amé Chorias, chanoine de ce chapitre : années 1793-1795.

§ 6. **Testament du pasteur Denisart.**

Compte rendu aux mambours et administrateurs de l'hôpital, des communs pauvres, des orphelins, de l'école dominicale et

[1] La maladrerie de Soignies fut supprimée à la fin du XVII[e] siècle, et ses biens et revenus furent appliqués à l'hôpital. — Lejeune, *Histoire de la ville de Soignies*, p. 105.

de la chapelle paroissiale de Soignies, héritiers du boni du testament du pasteur Denisart, par Hubert Destray, bâtonnier, des meubles délaissés par le dit pasteur et vendus le 28 mars 1684.

§ 7. Testament d'Anne du Mont.

1. Testament d'Anne du Mont, daté de 1624. (Orig. sur papier.)

2. Compte rendu aux mambours des pauvres de Soignies par le prévôt du Mont, le 12 mai 1626, des biens appartenant au testament d'Anne du Mont, veuve de Jean de le Samme.

§ 8. Testament de Gilles du Mont.

Testament de Gilles du Mont, prêtre, fondant une couche à l'hôpital, un cantuaire, une rente pour les pauvres, une distribution annuelle d'habillements à douze pauvres hommes et à douze pauvres femmes, une donation à l'école dominicale pour pourvoir aux prix à donner aux enfants et leur enseigner la lecture et l'écriture, et pour agrandir cette école, une aux Orphelins, une aux Sœurs-Grises, etc.

Le xxxve article de ce testament est ainsi conçu : « A nostre église de « Songnies, pour l'érection d'un doxal de pierres de Rance, albâtre, et de « marbre, ou bien une partie pierre de touche, je laisse deux mil florins « une fois ; et comme je désire estre sépulturé au devant dudit doxal, au « cas que je meure à Songnies, mes exécuteurs pourront faire mettre ung « petit escritteau au dit doxal, qui servira comme d'épitaphe, afin que l'on « ayt mémoire de prier pour mon âme, et ledict escriteau sera tel : *Cy* « *devant gist Gilles du Mont, prebtre. prévost et chanoisne de ceste église,* « *qui trespassa le . . . Pryé pour son âme.* Et rien dire d'aultre. »

§ 9. Bienfaisance publique et Hospices.

Cinq recueils de chirographes contenant des baux à cens et autres actes relatifs aux propriétés des hospices et de l'aumône des pauvres de Soignies, des années 1312 à 1766, et dont le dernier est suivi d'un ancien inventaire.

§ 10. École Dominicale et Pauvres-Filles.

1. Acte passé devant le mayeur et les échevins de Gottignies,

le 17 décembre 1631, par lequel Henri Maillet donne une rente annuelle de cent sols tournois à l'École Dominicale de Soignies.

Orig., sur parch., sceau brisé.

2. 15 mai 1674. Acte constitutif d'une rente de 62 livres 10 ols, au profit de l'école précitée et des Pauvres-Filles de Soignies. (Orig., sur parch., sceau enlevé.)

Thieusies.

Hôpital Saint-Jacques.

1 à 10. Dix comptes rendus à Antoine Levesque, écuyer, seigneur de Thieusies, au curé, au mayeur et aux échevins de cette localité, par Jean Ferquo, receveur de l'hôpital y fondé, pour les années 1632-1645, 1648-1668.

11. Compte semblable, rendu par Alexis Grégoire, pour les années 1785 à 1790.

Thuin.

Voy. clergé régulier, archives du couvent des Sœurs-Grises de Thuin.

Tournai.

Fondation des veuves de la paroisse Notre-Dame.

1 à 10. Dix comptes rendus au mayeur et aux échevins de la ville de Tournay, comme administrateurs des biens de cette fondation, pour les années 1623-1624, 1637-1639, 1660-1661, 1662-1667, 1670-1671.

11. Liasse contenant un extrait du chassereau des rentes et revenus de la fondation, certifié le 13 mars 1686, par un clerc assermenté de l'échevinage de Tournai, et diverses autres pièces qui la concernent.

Voy. archives ecclésiastiques. *Chapitre de Notre-Dame, à Tournai*, pour la fondation faite par Gilles de Walle et par son neveu.

Valenciennes.

Bonne Maison Saint-Ladre.

Cahier intitulé : *Extrait du cartulaire de la bonne maison St.-Ladre hors la porte montoize de la ville de Valenciennes, renouvellé l'an mil quattre cents et dix.*

Cet extrait a été certifié, le 21 janvier 1621, par Jean Bureau, notaire.



XLII. — Instruction publique.

Notre dépôt est riche en documents sur les anciennes institutions qui avaient pour objet l'enseignement de la jeunesse. Mais ces documents se trouvent disséminés dans les diverses sections des archives, auxquelles ils appartiennent [1]. La présente ne contient que les pièces que nous allons indiquer.

Mons.

§ 1. *Collége de Houdain.*

1. 12 décembre 1544. Lettres du grand bailli de Hainaut contenant l'appointement conclu entre le chapitre de Saint-Germain et la ville de Mons, et concédant à celle-ci le droit d'instituer une école et d'y placer un grand maître et des maîtres inférieurs, pour l'enseignement du latin, etc.

Copie, sur papier, certifiée.

2. Liasse de programmes (imprimés) des distributions de prix, et de pièces de vers adressées au magistrat de Mons par les élèves du collége.

§ 2. *Académie de musique.*

Statuts de l'académie de musique, instituée, en 1678, sous l'invocation de Notre-Dame de Messine [2].

Minute, sur papier.

§ 3. *Académie de dessin* [3].

Registre aux inscriptions des élèves, de 1781 à 1794.

Voy. les archives des états de Hainaut.

[1] Notamment la section des archives des états, celles des octrois du conseil, des comptes communaux, des hospices et fondations charitables, les archives ecclésiastiques et la collection des cartes et plans.

[2] Voy. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, p. 470.

[3] Idem, t. VI, p. 128.

§ 4. *Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie du département de Jemmapes.*

Projet de règlement, procès-verbaux, discours, liste des membres, diplôme et autres imprimés.

§ 5. *École centrale du département de Jemmapes.*

Reg. aux inscriptions des élèves, du 15 vendémiaire an VII au 24 brumaire an XII, avec quelques pièces jointes.

§ 6. *Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Hainaut.*

Cette société fut en vigueur de 1828 à 1830. Elle avait pour président le gouverneur de la province.

Ses archives, réunies dans un carton, ne comprennent que les statuts et diverses listes de souscription des membres.

XLIII. — Statuts, actes et comptes des corporations de métiers et des confréries dites Serments.

Cette intéressante catégorie de documents est due particulièrement au triage des anciennes archives judiciaires.

Acren.

ARCHERS DE SAINT-MARTIN.

Extrait des lettres d'institution du serment des archers de Saint-Martin, datées du 5 juillet 1617.

Ces lettres ont été publiées par M. Guignies, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, pp. 162-169, à la suite de sa *Notice sur la confrérie de Saint-Martin d'Acrène.*

Ath.

A. MÉTIERS.

§ 1. CORPS DES DRAPIERS.

Règlement accordé par Jean de Trazegnies, chevalier, seigneur d'Irchonwelz, châtelain de la ville d'Ath, et par le mayeur, les échevins et le conseil de cette ville, le 2 mai 1481, « aux drap« piers détailleurs de drapz et aultres uzans des dépendances « du dit mestier, manans et habittans en la ditte ville d'Ath et « des deux paroces. » Copie, sur papier, certifiée le 27 janvier 1502 (1503, n. st.) par deux hommes de fief de Hainaut.

§ 2. CONFRÉRIE DE SAINT-HUBERT.

Rouleau, en dix feuilles de papier, daté de 1461, et portant sur le dos : *Touchant le différent entre les confrères de Saint-Hubert en la ville d'Ath et les m.es de la drapperie de celle ville.*

On y lit qu' « en l'an mil iiij^{c} et xlvij, sur ce que pluiseurs personnes « de laditte ville d'Ath, tant drappiers comme tondeurs, rapareilleurs, tain-

« turiers, caucheteurs, wantiers et aultres, meuz de dévotion, à l'onneur de « Dieu, de la viergène Marie et du benoît saint Hubert, par le consentement « des chastellain, mayeur et eschevins de ladite ville d'Ath, lors misent sus « une confrarie, prendant à patron le dit beneoit saint Hubert, et ad cesti « cause furent constituez pluiseurs poins et estatus déclarez ès lettres pour « ce faites. »

La cause du différend entre cette confrérie et les drapiers était que les doyens de ce dernier corps avaient fait emprisonner, le 20 mai 1461, deux maîtres de la confrérie de Saint-Hubert, pour avoir refusé d'exhiber les lettres d'institution de leur confrérie.

§ 3. CORPS DES CAMBIERS [1].

Lettres de Guillaume de Meleun, prince d'Épinoy, grand bailli de Hainaut, du 24 février 1629, homologuant le règlement des cambiers d'Ath, en 85 articles. — Copie, certifiée.

§ 4. CORPS DES CORDONNIERS ET CONREURS [2].

Statuts, émanés de Philippe-René d'Yve, chevalier, seigneur de Warelles, châtelain d'Ath, du mayeur, des échevins et du conseil de cette ville, le 2 mai 1650, pour les « maistres et confrères de « la chapelle Monsieur Sainct-Crespin et Crespinian en l'église de « Monsieur St.-Julien de la ville d'Ath, quy sont les corduanniers « et conreurs de lad[e] ville. » — Orig., sur papier, revêtu des signatures du châtelain, du mayeur Charles Zuallart, des échevins et du greffier, et muni de deux sceaux, l'un, en cire rouge et endommagé, du châtelain, et l'autre, en cire brune, de la ville d'Ath, appendus à des lacs de filosèle verte.

§ 5. CORPS DES GORLIERS [3] ET GALOCHIERS.

Lettres, émanées des mêmes, le 17 avril 1651, renouvelant les statuts du corps des gorliers et galochiers, ayant pour patron saint Quentin et sa chapelle dans l'église de Saint-Julien. — Orig., sur papier, signé par le châtelain, le mayeur et les échevins, et avec les sceaux du châtelain et de la ville (brisés).

[1] *Cambier*, brasseur de bière. — *Cambe*, brasserie.
[2] *Conreur*, tanneur, corroyeur.
[3] *Gorlier*, bourrelier.

§ 6. CORPS DES HOSTELAINS[1] ET DES BROQUETEURS OU DÉBITANTS DE BIÈRE.

Statuts, émanés des mêmes, le 10 mai 1650, pour le corps précité, sous le patronage de saint Ferréol. — Orig., sur parch., sceaux (du châtelain et de la ville d'Ath) enlevés.

§ 7. CONFRÉRIE DE SAINT-ÉLOI.

Lettres du 22 juin 1662, par lesquelles Procope de Lalaing, gouverneur et châtelain d'Ath, renouvelle les statuts de la corporation des orfèvres, chaudronniers, fondeurs, étainiers, plombiers, sculpteurs et tailleurs d'images, forgeurs, graveurs, potiers, maréchaux, serruriers, ferronniers, cloutiers, couteliers, taillandeurs, armuriers, lorimiers ou quincailleurs, charpentiers, écriniers, tonneliers, carliers, maçons, tailleurs de pierre, chaufourniers, maîtres de carrières, couvreurs, selliers et menuisiers, sous le patronage de saint Éloi. Suit l'homologation par le grand bailli de Hainaut, en date du 2 décembre 1662. (Copie, sur papier.)

§ 8. CORPS DES ÉCRINIERS[2] ET MENUISIERS.

Lettres du conseil souverain de Hainaut, datées du 12 août 1705, instituant dans la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de Saint-Martin, à Ath, une confrérie spéciale pour les écriniers et menuisiers de cette ville, qui faisaient antérieurement partie de la confrérie de Saint-Éloi, et homologuant leurs statuts, conçus en dix-sept articles. — Copie, sur papier, certifiée le 20 janvier 1706 par le notaire royal Vanden Vinne.

§ 9. CORPORATIONS DIVERSES.

Recueil in-quarto, de dix feuillets remplis, contenant la transcription des lettres accordées par Ferdinand-Gaston Lamoral de

[1] *Hostelain*, hôtelier.
[2] *Ecrinier*, menuisier en meubles (de *scrinium*, cassette, écrin).

Croy, comte du Rœulx, grand bailli par intérim du Hainaut : 1° aux chirurgiens, barbiers et perruquiers de la ville d'Ath, le 15 juillet 1695, pour l'institution de leur confrérie, sous le nom des ss. Côme et Damien, dont la chapelle se trouvait dans l'église de Saint-Martin; — 2° aux tailleurs ou parmentiers, vieuxwariers [1] et buffletiers de la même ville, composant la confrérie de Saint-Maur, dans l'église de Saint-Julien, pour l'augmentation et l'homologation de leurs statuts du 22 décembre 1604; — 3° aux charpentiers, pour l'érection de leur confrérie sous l'invocation de saint Joseph, dans l'église de Saint-Martin; — 4° aux gantiers, pour la création de la leur, sous le titre de Saint-Martin, dans l'église de ce patron (sans date).

§ 10. CONFRÉRIE DES SS. CÔME ET DAMIEN.

Registre contenant les comptes rendus à la confrérie des chirurgiens et perruquiers de la ville d'Ath, dite des ss. Côme et Damien, par les maîtres de cette confrérie, de 1735 à 1778.

Ce document est en mauvais état de conservation.

§ 11. CONFRÉRIE DES FRANCS-MERCIERS.

Lettres, datées du 6 septembre 1752, par lesquelles Jacques-Philippe Vampele, roi des marchands merciers, constitue et établit franc-mercier François-Joseph Piedmane. — Orig., sur parch., avec fragment de sceau en cire jaune, pendant à double queue de parch.

La confrérie des francs-merciers dont il s'agit, avait eu primitivement son siége à Tongre-Notre-Dame. Elle se tint ensuite à Ath. — Voir notre notice sur *La confrérie des francs-merciers du Hainaut*, dans les *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 1re série, année 1865-1866, pp. 39-42.

§ 12. CONFRÉRIE DE SAINT-MICHEL.

1. Lettres de Charles de Gavre, châtelain d'Ath, du 26 avril 1593, renouvelant les statuts des marchands grossiers, graissiers

[1] *Vieuxwarier*, fripier.

et merciers, composant la confrérie de Saint-Michel en la ville d'Ath. (Copie, sur papier.)

2. Lettres de l'impératrice Marie-Thérèse, du 6 juillet 1763, homologuant les statuts de la même confrérie. (Copie, sur papier.)

B. SERMENTS.

SERMENT DES ARBALÉTRIERS.

1. Volumineux registre, contenant, d'un côté, en 78 feuillets, les procès-verbaux des assemblées des confrères arbalétriers de Saint-Roch d'Ath, depuis le 1er mai 1694 jusqu'au 9 octobre 1724; — et de l'autre, en 298 feuillets, les comptes rendus à cette confrérie par les connétables, de 1693 à 1724.

La confrérie des arbalétriers de Saint-Roch avait sa chapelle dans l'église de Saint-Julien.

2. Autre registre, intitulé : *Livre des comptes des srs connestables du sarment de Messrs les Arbalétriers de la ville d'Ath, soub l'invocation de Monsieur St Rock, commenceant le premier de may 1725, par le sr Jean-Baptiste-Florentin De Mahieu, sgr. de Warelles, confrère et connestable dudit sarment pour le terme du compte de la dite année 1725*. Ce recueil contient les comptes rendus ultérieurement, jusqu'au 1er mai 1737.

Avesnes.

MÉTIER DE LA DRAPERIE.

Cahier intitulé : *Coppie extraicte des chartes d'Avesnes touchant pluiseurs mestiers espéciallement la drapperie*. Il contient huit feuillets remplis, et a été formé au XVIe siècle.

Chimai.

CONFRÉRIE DE St-JOSEPH.

Lettres du prince Alexandre de Croy-Chimai, du 23 juin 1618,

renouvelant les statuts du corps de style des charpentiers, écriniers, scieurs, carliers, maçons, tailleurs de pierres, blanchisseurs, tourneurs, fendeurs, entretailleurs d'images [1], couvreurs, cuveliers, briquetiers et chauxteurs [2] de la ville de Chimai, sous le patronage de saint Joseph.

Orig., sur parch., sceau en cire rouge (détérioré) appendu à double queue de parch.

A cette charte sont annexées une requête des confrères au grand bailli de Hainaut, du 8 juin 1630, pour obtenir l'homologation des lettres précitées, et la résolution du magistrat de Chimai, du 15 février 1631, pour le don d'un mouton gras que ce magistrat leur faisait, chaque année, à l'Ascension, et qui fut dès lors remplacé par une somme de trois florins pour le luminaire de la chapelle de Saint-Joseph.

Condé.

CORPS DES BATELIERS.

Lettres émanées de Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, à la requête des maîtres et du corps de métier des *navieurs* ou bateliers de Condé, le 20 juillet 1634, homologuant le règlement pour la navigation sur le territoire de Condé.

Copie, sur papier, certifiée.

Enghien.

CORPS DES COUTURIERS [3], PARMENTIERS [4], CHAUSSETIERS, POURPOINTIERS [5] ET FRIPIERS.

La corporation dont il s'agit, placée sous le patronage de sainte Catherine, avait été instituée par Pierre de Luxembourg, en 1407.

[1] *Entretailleur d'images*, sculpteur.
[2] *Chauxteur*, ouvrier qui travaille la chaux.
[3] Jusqu'au XVIe siècle, ainsi que le dit Bescherelle, les tailleurs s'appelèrent couturiers.
[4] *Parmentier*, tailleur qui garnit les habits.
[5] *Pourpointier*, faiseur ou marchand de pourpoints et de manteaux. Le *pourpoint* était un habillement d'homme pour la partie supérieure du corps, depuis le cou jusqu'à la ceinture. (Roquefort.)

Règlement accordé à ce corps par Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestain, d'Enghien, de Wynendale et de Dreysscher, le 5 janvier 1519 (1520, n. st.) — Copie, sur papier, certifiée le 7 janvier 1727 par trois hommes de fief.

Haulchin.

SERMENT DE SAINT-VINCENT.

Lettres d'érection et statuts, en date du 14 juillet 1522. — Orig., sur parch., sceaux enlevés.

Ces lettres ont été passées devant Nicolas de Bouzegnies, seigneur en Haulchin, Philippe Pottevin et Jehan Ansseau, hommes de fief, avec l'autorisation de François d'Ailly, seigneur d'Haulchin.

Isières.

CONFRÉRIE DES ARCHERS.

Lettres du curé, du bailli, du mayeur et des échevins d'Isières, du 31 juillet 1597, accordant des statuts à la confrérie des archers, instituée sous le patronage de saint Pierre, et dont la chapelle était dans l'église paroissiale de cette localité.

Orig., sur parch., sceau échevinal enlevé.

On a écrit sur le dos : « Si devera le Roy, au jour du relief de son « royaume, donner pour la table des confrères une tonne de bière et un « jambon. »

Maubeuge.

MÉTIER DE LA SAYETTERIE.

Lettres émanées de Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, grand bailli de Hainaut, à la requête du mayeur, des échevins, des jurés et du conseil de la ville de Maubeuge, le 22 avril 1517, et par lesquelles il accorde au métier de la sayetterie établi en cette ville par le roi, un règlement conçu en quarante-sept articles.

Copie, sur papier, certifiée.

Mons.

A. MÉTIERS.

§ 1. GÉNÉRALITÉ.

Recueil de 17 rôles sur parch. et sur papier, écrits au XIVe siècle et contenant dans l'ordre ci-après les noms des membres des corps de métiers de la ville de Mons. En voici les rubriques et entre parenthèses le nombre des compagnons tel qu'il est indiqué au bas de chaque rôle : *Che sont li compaingnon de le connestablie des cambiers et cuveliers (27). — C'est li connestablie des taneurs (8). — Che sont chil de le connestablie de corbissiés de le ville de Mons (17). — Che sont li compagnon de le connestablie des corduaniers (46). — Che sont li compaingnons dou mestiers des fèvres et des carpentiers (70). — Che sont li compagnon de le connestablie des macheliers (36). — Che sont li non des compagnons de le connestablie des mierchiers (45). — C'est li brivés des parmentiés, cousturiers (48). — Che sont li compaingnons de le connestablie des mannouvriés (30). — Peltiers (14). — Ce sont li compagnon pesseur (15). — Ce sont cil de le connestablie des teliers de Mons (52). — Ch'est li congnestablie des viés-warriers (27). — Ch'est li conestablie des loremiers, seliers et armoieurs (36). — Che sont li compagnon chaveliers de le ville de Mons (12). — C'est li connestablie des boulengiés (45). — Che sont li compagnon de le connestablie des vinniers de Mons (72* au recto et 15 au verso).

§ 2. CORPS DES DRAPIERS.

1. Recueil, écrit en 1666 sur six feuillets de papier et intitulé : *Extraitz du livre des chartes, ordonnances, plaintes, jugemens et rapports de la drapperie de la ville de Mons.* Il contient : 1° la charte d'institution de la draperie de Mons par Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, le vendredi après la saint-Jean-Baptiste (26 juin) 1310; — 2° celle de la comtesse Marguerite, du 7 septembre (nuit de la Nativité Notre-Dame) 1352, par laquelle elle octroie aux éche-

vins de Mons d'élire, chaque année, deux doyens et quatre jurés pour la régie de la draperie.

2. Acte passé, le 7 janvier 1386 (1387, n. st.), devant les échevins de la ville de Mons[1], par lequel les doyens et jurés de la draperie accordent, pour trois ans, à Marie li Brune, veuve de Jehan d'Estrepi, la maison des *Pollies* et ce qui y appartenait, moyennant cinquante livres tournois par an, payables par moitié à la Saint-Jean et à la Noël, et un don de quarante sols tournois dont moitié pour le comte de Hainaut et moitié pour *le forterèche.* Cet acte taxe les prix de la polie[2] des draps.

Chirog., sur parch.

3. Lettres, datées du 15 avril 1433, par lesquelles les doyens et jurés de la franche-draperie de Mons, à la requête des compagnons maîtres tisserands de draps de cette ville, accordent que les demi-draps de la grande façon auront au moins vingt-deux aunes de longueur et au plus vingt-trois aunes et demie, ceux de la façon moyenne dix-huit aunes et demie de longueur au moins et dix-neuf au plus, et ceux de la petite façon vingt aunes de longueur au moins et vingt-une au plus.

Chirog., sur parch.

4. Lettres, datées du pénultième février 1474 (1475, n. st.), et commençant ainsi : « Sacent tous ceulx qui cest escript ver-« ront ou orront, que telles sont les institutions et nouvelles or-« donnances que les personnes de la connestablie des marchans « drappiers, détailleurs et caucheteurs de draps de la ville de « Mons ont requises et qui leur sont acordées et renouvellées par « les mayeur, eschevins, jurrez et conseil d'icelle ville de Mons, « pour le bien et prouffit commun, honneur et moutepliance de « la dite connestablie, des personnes d'icelle, et de la dite ville, « aussi pour et affin que tant mieulx soit estoffée et pourveuwe, « et se puist aydier et employer ou service de nostre très-redoubté « et souverain seigneur et prince Monseigneur le duc de Bour-« goingne et de Brabant, conte de Haynnau et de Hollande, et

[1] Ces échevins étaient : « Willaumes de Liessies, Raouls as Clokettes, Gilles Puche et Raouls de Brouxelle. »

[2] *Polie*, action d'étendre le drap et le mettre à largeur.

« de sa ditte ville de Mons, affait que besoing sera et le cas es-
« quéra. »

Chirog., sur parch.

5. Ordonnance du mayeur et des échevins de la ville de Mons, publiée le 18 janvier 1582, de la part du roi, comme comte de Hainaut, du grand bailli de ce pays et du prévôt de Mons, pour la visite et le scellage des draps.

Copie, sur papier, certifiée le 14 novembre 1666 par le pensionnaire de la ville de Mons et greffier de l'office de la draperie, J. de Maldonade.

6. Lettres des échevins de la ville de Mons, datées du 1er août 1651, et homologuées par le comte de Buquoy, grand bailli de Hainaut, le 4 mai 1661, par lesquelles les drapiers de cette ville sont réunis en une connétablie sous l'invocation de saint François. — Orig., sur parch., sceaux dont il ne reste que les lemnisques.

On lit dans le préambule de ces lettres, que les drapiers de Mons, lors du passage de l'armée de Mansfelt en cette province, s'étaient retirés à l'étranger, et que Jean Leclercq avait été appelé à Mons par le magistrat, à l'effet d'y rétablir la draperie.

7. Acte par lequel le doyen et les jurés de la franche-draperie de Mons nomment, le 31 juillet 1679, Antoine Deltable sergent de leur office, en remplacement de Liénard Lixon, décédé. — Orig., sur parch.

8 à 11. Quatre comptes rendus aux échevins de la ville de Mons, par les connétables du corps des drapiers de cette ville, pour les années 1719-1722, 1726-1730, 1733-1737, 1741-1744.

12 à 26. Quinze comptes rendus au conseil souverain de Hainaut par les connétables du corps des marchands drapiers de Mons, du produit des octrois accordés à ce corps par le dit conseil, de 1702 à 1709, 1711 à 1762.

On lit dans le dernier de ces documents que, par décret du 20 juillet 1763, le corps des drapiers et celui des merciers, grossiers et passementiers furent réunis et que leurs droits et priviléges devinrent communs, ainsi que leurs dettes. — Voy. plus loin, § 7.

§ 3. OFFICE DE LA FRANCHE-DRAPERIE.

1. Procès et états de frais d'instances devant l'office, des années 1603, 1630-1640.

2. Liasse de requêtes présentées à l'office des doyens et jurés de la franche-draperie de la ville de Mons, avec apostilles de cet office, des années 1670-1680.

§ 4. CORPS DES SAYETTEURS [1] ET AUTRES MANUFACTURIERS.

1. Recueil in-fol., de 20 feuillets, formé de 1532 à 1583, et contenant :

1° Ordonnance du grand bailli de Hainaut, publiée *à plaine bretecque de la maison de Joachim Ryotte, au Godet, ou Marchiet, à Mons, le merquedy vj^e juing iiij^{xx} xviij* (1498), *présens Jehan de Hoghes, George Lengherant, Gilles Druelin, Olivier du Buisson et aultres du conseil, et comme eschevins de Mons, Pierre Rogier, Grart le Voillier, Ghuys le Josne, Jehan Robert et aultres* : elle renferme les statuts du métier de la sayetterie, au nombre de 44 articles. (Fol. 1 à 9.) — 2° Autre ordonnance du même, portant ampliation de la précédente, et *publiée à Mons, le dimenche iij^e jour du mois d'octobre l'an xv^c et douze, à la bretecque de la maison Colart Crohin.* (Fol. 10 à 12). — 3° Ordonnance portée par les échevins de la ville de Mons, à la requête des *personnes de la vingtaine*, le jour de Pâques closes après Noël 1530 (24 avril 1531, n. st.), pour mettre fin au détriment que le métier des peigneurs de sayettes [2] faisait à celui de la sayetterie (Fol. 13 à 15). — 3° Résolution prise par le corps de la sayetterie, le 28 avril 1537, pour que les maîtres ne reçoivent à l'avenir aucun ouvrier d'Arras, s'il n'a fait à Mons trois ans d'apprentissage, et ce, sous peine de cinq sols d'amende, de prison et de voyage, attendu que l'on en a agi ainsi, à Arras, à l'égard de deux ouvriers natifs de Mons. (Fol. 16.) — 4° Ordonnance des échevins de la ville de Mons, *publiée à la bretecque en la maison de la Paix, le 16 juillet* 1583, pour la longueur, la largeur et la qualité des pièces de saie. (Fol. 17 à 20).

2. Cahier contenant : 1° des copies authentiques, faites en 1666, des deux ordonnances précitées de 1498 et de 1512 ; — 2° une copie de l'ordonnance du grand bailli de Hainaut, du 22 février 1522 (1523, n. st.), pour la vente des fils de sayette.

3. Conditions du recours de la ferme de la maltôte qui se levait

[1] *Sayetteur*, fabricant d'une étoffe de laine appelée *saie* (serge de laine). — Ce métier se confondit souvent avec celui des drapiers.

[2] La *sayette* était la laine propre à fabriquer la saie. — Voy. le § 6 ci-après.

sur les saies, changeons [1], tripes [2], velours, bourettes, gros-grains, futannes [3] et ouvrages de haute-lice, se fabriquant à Mons, adjugée, le 3 juin 1665.

4. Certificat, signé le 14 novembre 1666, par le corps des sayetteurs de Mons, au sujet du plombage et de la marque des étoffes [4].

5. Dossier intitulé : « Fragments de procédure du corps de « métier de saieteurs concernant leur droit contre les dames de « l'abbaye d'Epinlieu. » Il contient quatre pièces de l'an 1576, desquelles il résulte que les religieuses d'Epinlieu avaient la coutume de « faire ouvrer et filler leurs laisnes, et d'icelles ou « d'aultres filletz de laisnes faire tistre, fouler, conrer, taindre, « calendrer et appareillier sayes, longues ou courtes, à leur vo- « lunté, sans oncques avoir esté tenues, comme aussy n'ont esté « les aultres gens de religion, à quelque pollicie du mestier de la « sayetrie ou dit pays de Haynnau, par conséquent de la ditte « ville de Mons. »

6. Liasse contenant : 1° un état des dépenses faites par le corps des manufacturiers, pour le rétablissement de la foulerie de Saint-Pierre, détruite lors du siége de Mons, en 1746; — 2° une copie du contrat passé entre ce corps et la ville, le 20 juin 1747, pour la reconstruction de la dite foulerie.

7 et 8. Deux comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par Amand et Brunin, connétables du corps des drapiers-sayetteurs, des capitaux levés par ce corps, en vertu

[1] *Changeons* ou *changeants*, étoffe de deux couleurs dont l'une se reflète sur l'autre.

[2] La *tripe* était une grosse étoffe de laine ou de velours. Les fabricants de tripe habitaient les rues de la Grande et de la Petite-Triperie, où les derniers manufacturiers de Mons avaient encore leur domicile, au commencement de ce siècle.

[3] *Futanne*, *futaine* ou *futène*, étoffe de laine.

[4] Nous avons publié dans le t. v, p. 428, des Annales du Cercle archéologique de Mons, une notice sur les *Anciennes marques de marchandises à Mons.* Cette notice est accompagnée d'une planche.

d'octroi du 5 novembre 1742, et ce, pour les années 1742 à 1751.

9 à 13. Cinq comptes rendus aux mêmes par Jean-Baptiste-Joseph Brunin, Jean-François Gossart, Philippe-Henri Coche et Pierre-Joseph Glineur, connétables du corps des manufacturiers-sayetteurs, du produit de la foulerie du moulin Saint-Pierre et des tailles assises sur ce corps pour la réédification du dit moulin, ensuite d'octrois du conseil souverain, datés du 30 octobre 1753 et du 13 décembre 1754 : années 1751-1778.

§ 5. CORPS DES HAUTELISSEURS [1].

Lettres des échevins de la ville de Mons, datées du 28 août 1585, portant, avec l'autorisation du marquis de Renty, grand bailli de Hainaut, de Philippe Franeau, prévôt, et de Charles de Villers, mayeur de Mons, et en vertu des priviléges de la ville, de 1428 et 1551, règlement (en 40 articles) pour le style des hautelisseurs.

Copie, sur papier, certifiée.

Ces lettres sont suivies d'une ordonnance des mêmes échevins, datée du 4 novembre 1593, portant que « le fait et cognoissance des saies drapées « doit et debvera demorer à ceux de la hautelisse. »

§ 6. CORPS DES PEIGNEURS DE SAYETTE.

Lettres des échevins de la ville de Mons, du 31 janvier 1595, accordant des statuts au métier des peigneurs de sayette en remplacement de ceux que ce métier avait obtenus le 11 janvier 1539 (1540, n. st.) — Orig., sur parch., sceau dont il ne reste que les lacs de filosèle verte.

§ 7. CORPS DES MERCIERS, PASSEMENTIERS ET BOUTONNIERS.

1. Lettres du lieutenant-mayeur et des échevins de la ville de Mons, datées du 1er février 1596, érigeant en connétablie particulière sous le patronage de saint Marcoul, avec des statuts ar

[1] *Hautelisseur*, haute-licier, ouvrier qui faisait des tapisseries de haute-lice.

nombre de trente-deux articles, le corps des merciers, en autorisant ces marchands à vendre de la quincaillerie.

Copie, sur papier.

Les articles 15 et 16 des statuts de ce corps donnent une curieuse énumération des marchandises qui étaient considérées comme faisant partie de la mercerie et de la quincaillerie.

2. Recueil, formé de 11 feuillets remplis et contenant : 1° Lettres des échevins de la ville de Mons, du 30 août 1630, concernant les passementiers, joints au corps des merciers. (Fol. 2 à 4.) — 2° Lettres des mêmes, du 25 novembre 1660, augmentant les statuts de ce corps. (Fol. 1 et 2.) — 3° Lettres de Charles II, datées de Bruxelles, le 5 juillet 1688, portant règlement pour le corps des merciers, dont faisaient partie les passementiers et les boutonniers[1]. (Fol. 5 à 11.)

3. Compte rendu au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut, par les connétables des merciers, des passementiers et des boutonniers de la ville de Mons, des cotisations qu'ils ont levées en vertu d'octrois du dit conseil du 26 avril et du 14 août 1725.

§ 8. CORPS DES TOILIERS.

1 à 3. Trois comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les connétables des marchands toiliers de Mons, de la taille de quatre patards pour augmentation des annuels, qu'ils ont levée ensuite d'octrois de ce conseil, de 1735 à 1739, de 1743 à 1745 et de 1749-1750.

4. Lettres d'entérinement par le conseil souverain de Hainaut, le 11 mai 1750, de la convention faite entre le corps des toiliers et celui des merciers, passementiers et boutonniers de la ville de Mons, et par laquelle ces deux corps, pour mettre fin aux difficultés qui existaient entre eux, sont réunis sous l'invocation de saint Marcoul et de la Sainte-Vierge dite de Cambron. — Copie, sur papier.

[1] Ce règlement fut publié à la Toison-d'Or, à Mons, le 26 juillet 1688, par le greffier du grand bailliage de Hainaut.

§ 9. CORPS RÉUNIS DES DRAPIERS, MERCIERS, TOILIERS, PASSEMENTIERS ET BOUTONNIERS.

1 à 3. Trois comptes rendus, de 1767 à 1772, au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut, par les connétables de ces corps, réunis par décret impérial du 20 juin 1763 [1], des collectes faites en vertu d'octroi obtenu de ce conseil, le 25 février 1766.

4. Requête présentée au conseil souverain de Hainaut par les connétables de ce corps, en octobre 1789, au sujet du revendeur de la ville de Mons.

§ 10. CORPS DES CANDILLONS [2], POISSONNIERS DE MER, FRUITIERS, ONGUELIERS [3] OU GRAISSIERS, POULAILLERS ET CABARETIERS.

1. Lettres du maire et des échevins de la ville de Mons, du 28 mai 1377, réglementant « les compagnons de le connestablie « des candillons, des poissoniers de mer, des fruitiers, des « ongueliers et des pouletiers de le ville de Mons, tant pour li « pourfit de ledite connestablie comme pour icelle aidir à tenir « en unités, en pais, amour et concorde, et aidier à sousporter « frais d'ost u cevalcie toukans l'onneur de Monsigneur le conte « de Haynau et de le dite ville. »

Orig., sur parch. Sur le dos : *C'est li ordenance des candillons.*

2. Lettres des mêmes, du 15 novembre 1530, renouvelant les statuts du métier des graissiers, ongueliers, poulaillers et cabaretiers de la ville de Mons [4].

Copie du temps, sur parch., faite et certifiée par deux hommes de fief.

§ 11. CORPS DES GRAISSIERS ET CIRIERS.

Lettres-patentes de l'empereur Charles VI, du 18 septembre

[1] *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens, de* 1751 *à* 1794, première partie, p. 173.
[2] *Candillon*, faiseur de chandelles.
[3] *Onguelier*, de *ungo*, oindre, graisser.
[4] Les derniers statuts dataient du 20 janvier 1475.

1728, approuvant et homologuant les statuts du corps des marchands graissiers et ciriers de la ville de Mons, sous le patronage de saint Michel.

Orig., sur parch., avec sceau de majesté en cire rouge.

§ 12. CORPS DES BOUCHERS[1].

1 à 24. Vingt-quatre comptes rendus aux échevins de la ville de Mons par les connétables du corps des bouchers, des droits et émoluments de ce corps, pour les années 1587 à 1599, 1672 à 1692, 1700 à 1768.

25 à 41. Dix-sept comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut, par le doyen et les connétables de la confrérie de Saint-Hubert ou des bouchers de la ville de Mons, des collectes faites en vertu d'octrois du dit conseil, de 1728 à 1783.

§ 13. CORPS DES TANNEURS ET CORROYEURS[2].

1. Statuts du corps des tanneurs de la ville de Mons, sous le patronage de saint Barthélemi, renouvelés par le mayeur, les échevins et le conseil de cette ville, le 8 avril 1470.

Copie, sur papier.

2. Statuts accordés par les mêmes au corps des tanneurs, corroyeurs et cordonniers, le 10 mars 1516.

Copie, sur papier, certifiée en 1730 par deux hommes de fief, d'une autre copie, par extrait du registre des connétablies reposant au greffe de police.

3. Convention passée, le 31 décembre 1678, entre l'abbé de

[1] Dans son assemblée du 15 janvier 1443, le conseil de ville de Mons autorisa les bouchers à ériger une confrérie de Saint-Hubert et à y recevoir jusqu'au nombre de quarante confrères. Des lettres patentes de l'empereur Charles VI, du 4 juin 1739, approuvèrent et homologuèrent un règlement pour le corps des bouchers.

[2] Ce corps, ainsi qu'on pourra le remarquer par les documents qui le concernent, fut parfois divisé en deux connétablies distinctes. A une certaine époque, les corroyeurs furent unis aux cordonniers.

Saint-Denis-en-Broqueroie et les maîtres et connétables du corps de style des tanneurs de Mons, pour la construction d'un moulin à écorces au territoire d'Obourg.

Orig., sur papier, revêtu de 26 signatures.

4. Pièce, sans date, intitulée : « Projet pour les nouvelles let- « tres des marchands tanneurs de la ville de Mons. » Elle contient 28 articles, et a été rédigée vers 1730.

Voy. dans les archives du conseil souverain de Hainaut un dossier intitulé : *Avis rendu par le conseil, le* 3 *octobre* 1730, *sur le projet de règlement du corps des tanneurs de Mons.*

On y trouve les réclamations produites par les métiers des corroyeurs, des selliers, des cordonniers, des buffletiers et des savetiers, contre certains articles de ce projet.

5 à 8. Quatre comptes rendus à leurs confrères par les connétables des tanneurs de Mons, des moutures d'écorces, des dons faits à la chapelle de Saint-Barthélemi, et des rentes, droits, amendes, etc., dus à leur métier, pour les années 1660-1661, 1703-1704, 1716-1717, 1725-1726.

9 et 10. Deux comptes rendus au conseil souverain de Hainaut par les mêmes connétables, de la levée qu'ils ont faite en vertu d'octroi de ce conseil, du 26 juillet 1740, et de la recette des moutures d'écorces tant du moulin de Nimy qu'autres, pour les années 1740 à 1762.

11 à 17. Sept comptes rendus au conseil souverain de Hainaut par les maîtres du corps de style des corroyeurs, des tailles assises sur ce métier en vertu d'octrois du dit conseil, du 28 novembre 1742, du 20 juin 1777 et du 22 février 1787 : années 1742 à 1757, 1780 à 1792.

§ 14. CORPS DES CORDONNIERS.

1. Statuts de la connétablie des cordonniers de la ville de Mons, sous le patronage de saint Crespin, renouvelés, le 20 septembre 1568, par les échevins de cette ville, avec l'agréation du grand bailli de Hainaut, du prévôt et du mayeur de Mons.

Copie, sur papier.

2. Registre oblong, contenant, en 36 feuillets remplis, les résolutions du corps des cordonniers de Mons, de 1736 à 1772.

3 et 4. Deux comptes rendus aux échevins de la ville de Mons par les connétables des cordonniers et des corroyeurs, pour les années 1762 à 1769.

5 à 32. Vingt-huit comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les connétables des cordonniers, des collectes faites en vertu d'octrois de ce conseil, de 1739 à 1788.

§ 15. CORPS DES SAVETIERS.

1. Lettres des échevins de la ville de Mons, datées du 5 octobre 1569, renouvelant, avec l'agréation du grand bailli de Hainaut, du prévôt et du mayeur de Mons, et ensuite du privilége de l'an 1428, les statuts du corps de savetiers, comprenant trente articles.

Copie, sur papier, certifiée par deux hommes de fief, en 1698.

Ces lettres sont suivies d'un acte des mêmes échevins, du 3 août 1630, apportant des modifications aux statuts précités.

2. Compte rendu aux échevins de la ville de Mons par les connétables des savetiers, des droits et amendes perçus au profit de ce corps, de 1725 à 1728.

3 à 25. Vingt-trois comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les mêmes connétables, des collectes faites en vertu d'octrois de ce conseil, du 17 octobre 1726 et du 23 février 1736 : années 1731 à 1770.

§ 16. CORPS DES SELLIERS.

Compte rendu au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les maîtres selliers de la ville de Mons, du produit de la collecte imposée sur ce corps par octroi du dit conseil, du 25 octobre 1743, et ce, durant le terme de 1743 à 1747.

§ 17. CORPS DES BUFFLETIERS [1].

1. Compte rendu à ses confrères par Philippe Lequeu, conné-

[1] On conserve à l'église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont un reliquaire, en argent, qui provient du métier des buffletiers : il est surmonté de la statuette de saint Martin, patron de ce métier.

table des buffletiers de la ville de Mons, de l'emploi du capital d'une rente constituée au profit de ce corps, le 15 septembre 1712.

2 à 6. Cinq comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les connétables, des impôts perçus sur le dit corps, de 1718 à 1748, en vertu d'octrois de ce conseil, du 22 juin 1718, du 3 juin 1726 et du 9 mars 1747.

§ 18. CORPS DES GANTIERS ET TASSETIERS [1].

Lettres du mayeur et des échevins de la ville de Mons, du 7 juillet 1588, contenant les statuts dudit corps.

Minute, sur papier.

§ 19. CORPS DES MAÇONS, CHARPENTIERS ET COUVREURS [2].

1. Compte rendu aux échevins de la ville de Mons par le grand maître et les connétables des trois métiers réunis des maçons, des charpentiers et des couvreurs de cette ville, des droits et émoluments de leur corps, pour 1736-1738.

2 à 19. Dix-huit comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les mêmes, des impositions perçues sur les dits métiers, de 1734 à 1793, en vertu d'octrois accordés par le conseil, le 28 août 1733 et le 17 janvier 1767.

§ 20. CORPS DES MENUISIERS [3].

1 à 21. Vingt et un comptes rendus au grand bailli et au con-

[1] *Tassetier*, faiseur de bourses.

[2] Par lettres-patentes de Charles VI, du 28 mars 1732, les trois métiers des maçons, des charpentiers et des couvreurs de Mons furent réunis en un seul corps, sous le patronage de saint Joseph dont la chapelle était dans l'ancienne église de Saint-Germain. Une déclaration de Marie-Thérèse, du 18 août 1760, apporta quelques modifications à leurs statuts. *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, de 1700 à 1750, pp. 271-272; idem, de 1751 à 1794, première partie, pp. 143-144.

[3] De Boussu (*Histoire de Mons*, p. 427) rapporte que les lettres du corps des écriniers-menuisiérs furent homologuées en avril 1724. Cependant, ces

seil souverain de Hainaut par les connétables du corps des menuisiers de la ville de Mons, des tailles assises sur ce corps en vertu d'octrois obtenus du dit conseil, de 1733 à 1784.

§ 21. CORPS DES MARÉCHAUX [1].

Quatre comptes rendus au conseil souverain de Hainaut par les connétables du corps des maréchaux de la ville de Mons, des collectes faites par eux, de 1737 à 1740, et de 1758 à 1764, en vertu d'octrois de ce conseil, du 18 février 1737 (prorogeant celui du 22 août 1705) et du 14 octobre 1758.

§ 22. CORPS DES FERRONNIERS ET SERRURIERS.

1 à 17. Dix-sept comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les connétables du corps des ferronniers et serruriers de la ville de Mons, des argents levés pour faire homologuer les lettres de leur connétablie par l'empereur, ensuite de leur résolution du 10 octobre 1731 [2], et des tailles assises sur le dit corps, en vertu d'octrois de ce conseil, de 1731 à 1789.

18. Compte rendu au magistrat de la ville de Mons par les mêmes connétables, des argents levés en vertu du décret de S. M., du 20 mai 1767, pour le paiement des frais du procès qu'ils ont soutenu en plusieurs instances, devant le siége du mardi, contre Charles Boves.

lettres ne se trouvent pas transcrites dans les registres aux octrois et dépêches du grand bailliage et du conseil de Hainaut.

Des lettres du mayeur et des échevins de la ville de Mons, du 12 mai 1527, avaient institué une connétablie spéciale pour les écriniers qui étaient antérieurement unis aux maçons, charpentiers et autres métiers repris dans une charte du 21 août 1475.

[1] Ce corps avait été institué le 5 octobre 1589. — De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 426.

[2] Ces lettres furent homologuées le 25 mai 1737, et modifiées le 19 septembre 1738. Un décret du 24 mai 1760 corrobora les dispositions contenues dans les art. 30, 31 et 38 des dits statuts. — Voy. sous ces dates la *Liste des édits et ordonnances des Pays-Bas Autrichiens.*

§ 23. CORPS DES ORFÈVRES [1].

1. Statuts de la corporation des orfèvres de Mons, émanés du mayeur et des échevins de cette ville, le 27 janvier 1596.

3 à 13. Douze comptes rendus au grand maître et au corps des orfèvres de la ville de Mons, par les connétables successifs : Roland de Lausnois, Nicolas Levesque, Pierre Delleye, Gaspard et Jacques De Brichi (pour leur frère Jean, décédé), Charles Levesque, Dominique-François Dethuin, Philippe Leducq, Louis Desablence, Nicolas-Philippe Ansseau, Jacques-Herman Levieux, Charles-Louis-Joseph Hamalt et Jean-Baptiste Patain, des droits dus à ce corps, pour les années 1644-1647, 1648-1649, 1652-1653, 1668-1669, 1689-1690, 1691-1692, 1697-1698, 1710-1711, 1737-1738, 1747-1748, 1756-1757.

Le dernier de ces documents est suivi du « compte et renseignement » qu'à Monsieur Crinon, écuyer, grand maître du corps des orfèvres de la » ville de Mons, et en présence des doïens modernes, tels que les sieurs « De Bettignies et Hamal, et autres maîtres, fait et rend la veuve du « s[r] Jean-Baptiste Patain, en son vivant doïen du même corps, de tout ce « que son dit marit a reçu et payé des biens de la chapelle de St-Eloy, « érigée en l'église de S[te]-Waudru, pendant le terme d'une année commencée « le premier de janvier 1757 jusque compris pareil jour 1758. »

§ 24. CORPS DES ÉTAINIERS.

1. Pièce non datée (1739 ?), et portant en tête : *Projet des nouvelles lettres du corps de stile des étainiers de la ville de Mons.*

On y trouve mentionnés les statuts accordés à ce corps, en 1487, le 20 septembre 1581 et en 1618.

[1] Les échevins de Mons avaient institué en 1434 la corporation des *fèvres*, sous le patronage de saint Eloi, en y comprenant les métiers des orfèvres, des maréchaux, des ferronniers et serruriers, et des selliers, carrossiers et cochers. Elle avait sa chapelle dans l'église de Sainte-Elisabeth, dès 1442. Cette chapelle existe encore, de même que l'ancien tableau représentant le patron de la corporation. Vers 1757, les orfèvres se séparèrent des autres métiers précités, et élirent leur chapelle dans l'église de Sainte-Waudru. — Voy. notre *Mémoire sur l'église et la paroisse de Sainte-Elisabeth*, pp. 2 et 24. Id. *Anciennes marques de marchandises à Mons*, dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, t v, p. 433.

2. Règlement accordé au corps des étainiers de la ville de Mons par l'impératrice Marie-Thérèse, le 27 novembre 1758, et modifié par le conseil souverain de Hainaut, le 11 décembre 1759.

Orig., sur papier timbré [1].

§ 25. CORPS DES CAUDRELIERS OU CHAUDRONNIERS.

1. Requête présentée au marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut, en 1562, par le métier des caudreliers, et contenant le règlement accordé à ce corps par l'empereur Charles V, le 10 décembre 1529, défendant aux caudreliers étrangers, de travailler dans le Hainaut, sinon après y avoir pris résidence et avoir été examiné et admis à la maîtrise.

Minute, sur papier.

2. Lettres du grand bailli de Hainaut, datées du mois d'avril 1562, accordant au métier des caudreliers de pouvoir mettre en vigueur le règlement précité de l'empereur Charles V.

Minute, sur papier.

3. Lettres de Charles-Albert de Longueval, grand bailli de Hainaut, datées du 9 juillet 1642, confirmant le règlement (dont la teneur est insérée dans les présentes) accordé par Charles V aux caudreliers, le 10 décembre 1529.

Copie, sur parch., certifiée le 23 novembre 1739
par le greffier du conseil souverain Recq.

4 à 10. Sept comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les connétables du corps des chaudronniers de la ville de Mons, des impositions assises sur ce corps en vertu d'octrois du dit conseil, de 1720 à 1723, et de 1742 à 1760.

§ 26. CORPS DES COUTELIERS.

1. Pièce intitulée : « Points et articles que les couteliers de la « ville de Mons et d'aultres lieux de ce pays et comté de Haynnau prétendent faire émologuer, et tenir pour chartes et rei-

[1] Voy. *Anciennes marques de marchandises, à Mons*, dans les Annales du Cercle archéologique, t. V, p. 436.

« glement de leur mestier en ceste province, servant d'ampliation « à aultre précédent de 1585 [1]. » Ce projet qui date de 1626, est signé par les maîtres couteliers de Mons, Rœulx, Trivières, la Hestre, Mont-Sainte-Geneviève, Morlanwelz et Saint-Pol.

Orig., sur papier.

§ 27. CORPS DES CUVELIERS, TONNELIERS ET VINAIGRIERS.

1. Lettres du mayeur et des échevins de la ville de Mons, publiées à la *bretèque* de la maison de paix, le 17 juillet 1589, séparant le métier des cuveliers et vinaigriers de celui des cambiers [2], et leur accordant, « pour le bien de la républicque, « augmentation et entretènement de leur style, » des statuts au nombre de 23 articles.

Orig., sur parch.

2 et 3. Deux requêtes présentées, en 1657, au grand bailli de Hainaut par les cuveliers et tonneliers de Mons, pour obtenir la confirmation de leurs statuts [3].

Minutes, sur papier.

§ 28. CORPS DES MANDERLIERS [4].

Quatre comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les connétables du corps des manderliers de la ville de Mons, des collectes faites par eux, de 1738 à 1748, en vertu d'un octroi de ce conseil, du 21 janvier 1738.

§ 29. CORPS DES CORDIERS [5].

1. Compte rendu au grand bailli et au conseil souverain de

[1] De Boussu cite ce règlement comme ayant été homologué le 11 octobre 1585. — *Hist. de Mons*, p. 427.

[2] *Cambier*, brasseur de bière. — Les cambiers et cuveliers avaient eu des statuts, le 4 février 1474, d'après de Boussu, *Histoire de Mons*, p. 425.

[3] Ces statuts furent homologués par le grand bailli et le conseil de Hainaut, le 31 juillet 1658. — *Reg. aux octrois du grand bailliage, de* 1652 à 1658.

[4] *Manderlier*, mannelier, vannier. On a aussi dit : *Mandrier*.

[5] A l'assemblée du conseil de ville de Mons, tenue le 1er mai 1488, on s'occupa d'une requête des cordiers ayant pour objet de pouvoir « faire et « mettre sus une nouvelle confrarie de St.-Pol en l'église St.-Nicolay. » La chapelle de cette confrérie y existe encore.

Hainaut par les connétables des cordiers de la ville de Mons, le 19 août 1738, d'une levée de la somme de cinquante pistoles, faite pour obtenir l'homologation des statuts de ce corps.

2 et 3. Deux comptes rendus aux mêmes par les dits connétables, des collectes faites par eux, de 1739 à 1744, en vertu d'un octroi du conseil, daté du 5 août 1739.

§ 30. CORPS DES VIÉSIERS OU FRIPIERS, ET VIEUX PELLETIERS [1].

1. Acte par lequel les chanoinesses de Sainte-Waudru, dans leur assemblée ordinaire tenue le 27 janvier 1503 (1504, n. st.), accordent aux connétables et marchands *viés-wariers* [2] de la ville de Mons la deuxième des quatre chapelles neuves et non encore dédiées de leur église, au-dessus de la chapelle de la Conception, sous la condition de la pourvoir d'une clôture, d'une verrière, de bancs et coffres, d'un missel, d'un calice et d'ornements convenables, et de la faire dédier à Dieu et à saint Roch. Il leur est, en outre, permis d'y faire chanter la messe le jour de leur patron.

Copie, sur papier, certifiée en 1657 par le notaire P. Gaultier.

2 et 3. Deux comptes rendus à leurs confrères par les connétables des fripiers de la ville de Mons et de leur chapelle de Saint-Roch dans l'église de Sainte-Waudru, des biens, revenus et droits de cette chapelle, de 1738 à 1742.

4. Compte rendu aux échevins de la ville de Mons par les connétables des viésiers et vieux-pelletiers de cette ville, des droits, profits et émoluments du dit corps, pour 1745-1748.

5 à 14. Dix comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les connétables des fripiers, des collectes faites de 1735 à 1749, et de 1754 à 1793, en vertu d'octrois de ce

[1] Ce corps fut institué par les échevins de Mons, le 21 octobre 1475. Ses lettres furent homologuées le 21 juin 1706. — De Boussu, *Hist. de Mons*, pp. 426 et 427. — Le 4 avril 1737, les échevins firent un règlement pour l'étalage des marchandises des fripiers.

[2] *Viés-warier*, *vieuwarier*, *viésier*, fripier. — On dit encore à Mons, *viezerie*, pour désigner une vieillerie, une friperie.

conseil, du 31 juillet 1735, du 27 juin 1770, du 21 juillet 1783, du 14 janvier 1785 et du 15 juillet 1788.

§ 31. CORPS DES TAILLEURS DE DRAPS [1].

1. Compte rendu aux échevins de la ville de Mons par les connétables du corps des tailleurs, des droits et revenus de la connétablie et de la chapelle de Saint-Cornil (dans l'église de Saint-Germain), pour 1698-1701.

2 à 20. Dix-neuf comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les mêmes connétables, des tailles assises sur le corps des tailleurs, de 1702 à 1778, en vertu d'octrois de ce conseil, du 23 mars 1702, du 20 novembre 1719, du 22 octobre 1732, du 23 février 1733, du 1er juillet 1735, du 25 avril 1736, du 31 janvier 1738 et du 3 juillet 1747.

§ 32. CORPS DES COUTURIÈRES EN NOIR [2].

1. Compte rendu aux échevins de la ville de Mons par les maîtresses-connétables du corps des couturières de la ville de Mons, des droits et revenus de ce corps, pour 1745-1749.

2. Compte rendu au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les mêmes, le 20 septembre 1745, de la somme de cent pistoles levée par ce corps, ensuite d'octroi du dit conseil, du 14 mars 1742, à l'occasion de l'homologation des statuts de la connétablie.

3 à 7. Cinq comptes rendus aux mêmes et par les mêmes, pour les années 1748 à 1753, 1762 à 1768, de la taille hebdomadaire de deux liards par ouvrière ou apprentie travaillant chez les maîtresses, perçue en vertu des octrois de ce conseil, du 6 mai 1747 et du 23 avril 1762.

[1] Le corps des parmentiers ou tailleurs avait été établi le 10 juin 1484, et ses statuts furent homologués le 8 avril 1702 et le 21 juin 1706. — De Boussu, *Histoire de Mons*, pp. 426-427.

[2] Ce corps, placé sous le patronage de sainte Reine, avait sa chapelle dans l'église de Saint-Germain. Ses statuts avaient été homologués le 18 mai 1741.

§ 33. CORPS DES PERRUQUIERS [1].

1 à 6. Six comptes rendus au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut par les connétables du corps des perruquiers de la ville de Mons, des taxes imposées sur ce corps, de 1725 à 1730, de 1743 à 1746, de 1751 à 1754 et de 1757 à 1762, en vertu des octrois de ce conseil, du 18 janvier 1725, du 1er février 1743, du 31 juillet 1751 et du 6 août 1757.

§ 34. CORPS DES APOTHICAIRES OU PHARMACIENS [2].

1. Registre, in-folio, intitulé : *Livre des résolutions des maîtres apoticaires de la ville de Mons*, commençant en mai 1686 et finissant au 30 mars 1767, et comprenant 119 pages remplies.

On y trouve, aux pp. 11 à 19, un règlement d'ordre intérieur, du 6 novembre 1714, et aux pp. 115 à 119, un écrit fort curieux et dont voici le titre : *Usages et coutumes pour la réception d'un maître en pharmacie, conformément à l'article des lettres.*

2. Registre, in-quarto, de 127 feuillets remplis, contenant les inscriptions des apprentis admis dans le corps, du 8 mars 1687 au 15 mars 1802.

3. Cahier, in-folio, contenant les procès-verbaux des assemblées tenues par les apothicaires et de la visite des pharmacies, etc., du 8 mai 1770 au 24 avril 1771.

4. Règlement émané du magistrat de Mons, le 10 mars 1747, touchant l'exercice de la pharmacie en cette ville (imprimé); il est suivi de pièces y relatives, de 1751 à 1754.

5. Lettre par laquelle le pharmacien Carez transmet au préfet du département de Jemmapes, le 12 pluviôse an IV, les documents qui précèdent, et accusé de réception par le préfet, le 14 du même mois, des dits documents.

[1] Les statuts du corps des perruquiers de Mons furent publiés le 3 avril 1724, homologués et complétés par Joseph II, le 28 juin 1781 (*Lettre-patente du corps des perruquiers et barbiers réunis dans la ville de Mons*, etc. Imprim. à Nivelles, chez Emm.-H.-J. Plon, 1784; in-8°, 28 pp.). Ce corps dont les patrons étaient SS. Cosme et Damien, avait sa chapelle dans l'église de Sainte-Elisabeth.

[2] Les statuts de ce corps furent homologués le 18 décembre 1686. — De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 427.

§ 35. CORPS DES NAVIEURS OU BATELIERS.

1. Lettres des échevins de la ville de Mons, datées du 13 mai 1641, et portant règlement pour les *navieurs* de cette ville naviguant de Mons à Condé.

Copie, sur parchemin, certifiée en 1658.

2. Compte rendu par les maîtres bateliers du corps de la navigation de Condé aux maîtres et connétables des bateliers de Mons, des contributions communes à ces deux corps, en vertu de l'arrêt du 4 novembre 1718, et ce, pour l'année 1769-1770.

3. Compte rendu au grand bailli et au conseil souverain de Hainaut, par François Ghislain, connétable et receveur du corps des francs-bateliers de la ville de Mons, de ce qu'il a reçu et payé sur le pied de l'art. 14 du règlement de ce corps, entériné par le dit conseil le 14 juillet 1770 [1], durant les années 1770-1773.

§ 36. COMPAGNIE DES RHÉTORICIENS.

Lettres, du 3 décembre 1560, par lesquelles les échevins et le conseil de la ville de Mons approuvent les statuts, y insérés, de la compagnie des *rhétoriciens et joueurs d'histoires et farches*, dite Confrérie du Saint-Esprit [2].

Copie, sur papier, certifiée.

B. SERMENTS.

§ 1. GRAND SERMENT DES ARBALÉTRIERS DE NOTRE-DAME.

1. Charte adressée par le grand serment des arbalétriers de la ville de Mons à toutes les confréries d'arbalétriers des bonnes villes fermées, le 13 juin 1387, pour un concours à l'arbalète.

Orig., sur parch., avec 43 sceaux, la plupart en fragments ou brisés.

Cette charte a eté publiée dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, pp. 266-269.

[1] Un arrêt du 13 juin 1777 porta addition à ce règlement.
[2] Voy. notre *Mémoire sur la paroisse de Sainte-Élisabeth*, p. 32.

2 à 167. Cent soixante-six comptes rendus aux arbalétriers et confrères de Notre-Dame, à Mons, par les connétables successifs, des dons, droits et profits de leur compagnie, pour les années 1443-1444, 1450-1451, 1461-1462, 1464-1465, 1468-1469, 1471-1472, 1475-1477, 1479-1481, 1482-1484, 1485-1486, 1487-1488, 1489-1493, 1496-1501, 1503-1504, 1507-1512, 1513-1516, 1518-1519, 1520-1523, 1527-1528, 1530-1533, 1536-1537, 1539-1540, 1541-1542, 1548-1552, 1553-1555, 1557-1564, 1566-1569, 1574-1578, 1579-1585, 1586-1587, 1588-1596, 1598-1599, 1602-1650, 1651-1703.

168. Cahier intitulé : *Estat de l'entremise de recepte et despense faite pour cause de la trairie de Namur, en ce présent an quinze cens et dyx, soustenue par Jehan Doremus, connestable de la compaignie des arbalestriers de la ville de Mons.*

169. Compte intitulé : *Rensaignement que faict et rendt Simon le Veau, comme connestable de la compaignie des arbalestriers et comfrères de Nostre-Damme scituée en la rue de Nimy, de tout ce entièrement que il a recheu et aussi sur ce payet et délivret, et ce, pour la trairie faicte au Chasteau-en-Cambrésis, ou mois de novembre mil v*^c^ *quarante et ung.*

170. Compte rendu au roi, aux connétables, dizeniers et confrères des arbalétriers de Notre-Dame par Laurent Erbault, orfèvre, des frais faits à l'occasion du procès soutenu par eux contre le chapitre de Sainte-Waudru, de la Noël 1457 à pareil jour 1461 [1].

Pour satisfaire à ces frais, la confrérie cotisa à 40 sols chaque arbalétrier, emprunta 12 livres et un hanap d'argent à la chapelle, et vendit plusieurs pièces d'argenterie et notamment une tasse gagnée à Malines. Elle reçut plusieurs subsides de la ville.

171 à 399. Deux cent-vingt-neuf comptes rendus aux arbalétriers et confrères de Notre-Dame par les mambours successifs de

[1] Il existe dans les archives du chapitre de Sainte-Waudru, un énorme recueil concernant ce procès, auquel donna lieu la construction d'un clocher à la chapelle des arbalétriers. — Voy. notre *Notice sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons*, dans les Annales du Cercle archéologique, t. III, p. 176.

la chapelle de cette confrérie en la rue de Nimy, à Mons, des biens, cens et revenus de la dite chapelle, pour les années 1452-1453, 1460-1464, 1465-1472, 1473-1475, 1476-1482, 1483-1493, 1495-1498, 1499-1500, 1501-1505, 1507-1513, 1515-1536, 1537-1546, 1547-1548, 1549-1570, 1571-1648, 1650-1699, et 1703.



§ 2. SERMENT DES ARCHERS DE SAINT-SÉBASTIEN [1].

1 à 5. Cinq comptes rendus au grand maître et aux confrères de Saint-Sébastien par les receveurs de cette confrérie, pour les années 1670-1673, 1689-1690, 1691-1693, 1699-1701, 1702-1703.

6. Décret de l'impératrice Marie-Thérèse, daté du 25 août 1756, rétablissant la confrérie des archers de Saint-Sébastien et homologuant ses statuts [2].

Copie, sur papier.

[1] Ce serment fut institué le 8 septembre 1384. — DEVILLERS, *Notice sur la milice*, etc. *Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. III, p. 189.

[2] Publié dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, pp. 194-199, avec la date du 26 août, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Mons.

§ 3. SERMENT DES CANONNIERS DE SAINT-LAURENT.

Lettres du mayeur, des échevins et du conseil de la ville de Mons, datées du 21 juillet 1584, rétablissant le serment des canonniers de Saint-Laurent et lui accordant de nouveaux statuts [1].

Orig., sur parchemin, avec sceau dont il ne reste que les lacs de soie verte.

§ 4. SERMENT DES ESCRIMEURS DE SAINT-MICHEL.

Règlement d'ordre intérieur du serment de Saint-Michel, renouvelé par le grand maître, Nicolas-Joseph De Behault, et approuvé par le prévôt et les confrères, le 30 septembre 1716 [2].

Orig., sur parch., revêtu des signatures de tous les membres.

Pérenchies.

Règlement du serment des arbalétriers de Saint-Georges, à Pérenchies, daté de 1774.

Orig., sur parch., signé : J.-F. Delavallée.

Quiévrain.

SERMENT DES ARCHERS DE SAINT-SÉBASTIEN.

1. Lettres de Charles, roi de Castille, archiduc d'Autriche, datées de Gand, le 12 juin 1517, confirmant les priviléges de la connétablie ou serment des archers de Saint-Sébastien, érigée à Quiévrain, en 1415, par Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, pour quarante-huit compagnons, dont vingt-quatre de Quiévrain, douze de Hensies, et douze de Baisieux, Marchipont et Bry.

Copie, certifiée en 1602 par des hommes de fief.

[1] Ce serment, créé en 1417, avait été supprimé après la surprise de Mons par le comte Louis de Nassau, en 1572. — Voy. *Annales du Cercle arch.*, t. III, p. 207.

[2] Publié pp. 276-279 du même volume.

2 à 14. Treize comptes rendus au roi et aux confrères du serment par les connétables, pour les années 1664 à 1668, 1673-1674, 1679 à 1689.

Rœulx.

ARBALÉTRIERS.

Jour des Cendres 1435 (21 février 1436, n. st.). Lettres par lesquelles Pepin, seigneur de Vrechot, bailli du Rœulx, déclare que les arbalétriers de cette ville, au nombre de vingt, quoique exempts, par leurs priviléges, de payer taille ou aide, ont contribué, pour 40 livres, au subside accordé au prince par les états de Hainaut et pour lequel le Rœulx avait été taxé à 285 livres.

Orig., sur parch., sceau (en fragm.) de la seigneurie du Rœulx aux armes de Croy.

Tournai.

§ 1. CORPS DES BRASSEURS.

1. Recueil, précédé d'une table et contenant les règlements, ordonnances et autres actes émanés de ce corps ou qui lui sont relatifs, du 19 décembre 1482 au 18 janvier 1689.

2. Registre aux résolutions, actes de réception et autres, du 1er juillet 1578 au 6 décembre 1748.

§ 2. CORPS DES GANTIERS ET TASSETIERS.

Lettres des doyens des métiers de la ville de Tournai, du 15 mars 1563, contenant les priviléges et statuts dudit corps, placé sous le patronage de Saint-Maur. — Ces lettres sont confirmées le 9 février 1587.

Copie, sur papier, certifiée.

XLIV. — Sociétés charbonnières et métallurgiques.

L'histoire de la houille dans le Hainaut est encore à faire [1]. Les éléments pour l'écrire ne manquent pas au dépôt placé sous notre garde. En effet, les archives des états et des conseils de justice de Hainaut, du chapitre de Sainte-Waudru, des abbayes de Saint-Ghislain, de Saint-Denis et d'Alne, de l'ordre de Malte, des seigneuries de Strépy et autres, et les greffes scabinaux renferment la majeure partie de ces éléments.

C'est aussi dans les archives des états que l'on doit particulièrement puiser pour les annales métallurgiques de la province [2].

Quant aux documents qui appartiennent à la présente section, ils proviennent des sociétés d'industrie mêmes et ne sont pas dépourvus d'intérêt, ainsi qu'on va le voir.

1. Liasse de contrats des sociétés charbonnières d'Élouges, La Hestre, Haine-Saint-Pierre, Wihéries, etc., des années 1755-1792.

2 à 87. Quatre-vingt-six journaux tenus par les exploitants des charbonnages du couchant de Mons, savoir : l'Agrappe, 2 reg. oblongs, des années 1748-1758; — Austenne, un idem, de 1748-1749; — Bonnet, 3 de 1770-1772; — Bonne-Veine, 2 de 1773-1775; — Bouliaux, un de 1770-1772; — Buisson, un de 1787-1788; — Cinq-Paumes, un de 1784-1786; — Clayaux, 13 de 1757-1763; — Couteau, 3 de 1779-1785; — Crachet sur Frameries et Jemmapes, un de 1749-1775; — l'Escouffiau et les Andrieux sur Boussu, 3 de 1750-1789; — Grande-Sereuse, un de 1785-1786; — Grande-Sorcière, 2 de 1761-1763; — Grande-Veine-l'Evêque, 2 de 1754-1759; — Horiau et Auflette, 4 de 1777-1786; — Horiau sur Cuesmes, 3 de 1734-1737; —

[1] M. Édouard Grar a publié pour le nord de la France, une *Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, dans la Flandre française et dans l'Artois* (Valenciennes, Prignet, 1847-1850), 3 t. in-4°.

[2] M. A. Warzée est l'auteur d'un *Exposé historique et statistique de l'industrie métallurgique dans le Hainaut*, qui a été publié par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, en 1863.

Jausquette-sur-Dames, 19 de 1756-1807; — Longterne, un de 1781-1784; — Petite-Sorcière ou Turlupu, un de 1786; — Picarde, 3 de 1775-1777; — Picquery sur Frameries, 8 de 1771-1781; — Plate-Veine, un de 1771-1772; — Produits, 3 de 1766-1769; — Six-Paumes ou Ecolier, un de 1746-1748; — Tas, un de 1774-1775; — Tire-Terre dit Roinge sur Wasmes, 2 de 1747-1749; — Veine-à-Pierre et Enfant, 2 de 1745-1772.

88. Compte rendu par Herman de Merica, de la machine d'Elouges, en 1696-1697.

Ce compte est fortement détérioré.

89 et 90. Premier et 2e registres des comptes du charbonnage de la société de Strépy-Bracquegnies, de 1715 à 1721.

91. Registre aux résolutions de la compagnie des marchands de charbon du Hainaut, depuis l'assemblée du 3 avril 1767 jusqu'à celle du 16 décembre 1808.

Ce registre, fort curieux pour l'histoire de la houille, est tenu avec ordre. Chaque procès-verbal est signé par les membres de la compagnie. On y voit les noms de MM. Abrassart, Berlemont, Bonniau, Brouwet, Caroli, Coppée, Criquillion, Degorge-Legrand, Ducobu, Duquesne, Ego, Faider, Ghiselain, Hardenpont, Hossart, Jonquoy, Lecreps, Messinne, Recq de Malzines, Ruelle, Troye, Waroquier, Wolff et autres qui ont donné un grand essort à l'industrie charbonnière.

La compagnie avait un doyen, qui rendait ses comptes chaque année, avant la Sainte-Barbe, et des assesseurs. Elle faisait célébrer le jour de la fête de cette sainte, patronne des charbonniers, une grand'messe et un salut dans sa chapelle, en l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons.

Voici une de leurs résolutions :

« A l'assemblée du 26 novembre 1789, duement convoquée par le « sr Waroquier, doyen de la compagnie :

« Il a été convenu qu'on célébrera la grande messe de Ste. Barbe à Saint-« Nicolas, comme de coutume.

» De plus, il a été convenu, vu les circonstances présentes, qui demandent « considération, que la Compagnie des marchands de charbon fournira « pour les pauvres de cette ville huit cents muids de forges-braisettes, qui « seront déposées à l'endroit à indiquer par Messieurs du Magistrat et du « Comité, et à distribuer par telles personnes qu'ils trouveront convenir. « Le montant des dits huit cents muids sera payé par le doyen de la Com-« pagnie, qui sera remboursé de chacun en particulier, » etc.

92. Recueil de procès-verbaux de visites des fosses de charbon situées sous le territoire de la baronnie de Quiévrain, du 17 octobre 1778 au 28 juin 1792.

On y trouve un écrit que nous allons reproduire ici :

« *Dictionnaire des termes gothiques du Borinage relativement aux fosses à houille.*

Quester, fouiller la terre pour trouver des veines.

Acrochage, rebouchement de la fosse en-dessous la galerie qui conduit à la veine qu'on exploite.

Avaleresse, fosse qu'on tire le charbon.

Airage, fosse qui communique l'air.

Bouveler, faire une galerie en avançant.

Cliquer, déverser les paniers en haut des tourets et au jour.

Cuveller, entourer la circonférence de la fosse de bois, de même qu'un cuvier.

Enfoncer, creuser les fosses.

Esclauneurs, jeunes garçons qui traînent les paniers de charbon de la veine jusqu'au fond de la machine.

Havriau, outil pour travailler à détacher le charbon de la veine.

Restabler et étansonner, c'est remettre du charbon, terre, etc., où on a tiré charbon, laissant deux coulisses dans la cache, l'une pour l'airage et l'autre pour l'esclaunage.

Touret, c'est une autre fosse à côté de la machine dans le fond.

Trouer à eaux soit au havriau ou harnat de foreur, tomber dans les vieux ouvrages où les veines ont été exploitées et dont s'est formé des bassins d'eau. »

93. Liasse de pièces sur les charbonnages du couchant de Mons, savoir : 1° Noms des veines de charbon, selon l'ordre de leur gîsement ; — 2° Mode de la perception des droits sur les charbonnages appartenants ci-devant aux chanoinesses de Mons ; — 3° Extraits divers.

94. Liasse contenant trois pièces relatives à la société établie le 17 août 1771, pour l'extraction du fer à Momignies.

XLV. — Chambres pupillaires.

L'art. 23 du chap. LX des chartes générales de Hainaut et le chapitre XXXVIII des coutumes du chef-lieu de Mons, ainsi que l'art. 25 de celles de Valenciennes, établissent le principe que le gouvernement des personnes et des biens des enfants mineurs orphelins appartenait aux gens de loi des villes et villages dans la juridiction desquels les parents étaient décédés. Il y avait toutefois exception pour les enfants mineurs délaissés par des personnages nobles, lesquels étaient sous la protection immédiate de la cour souveraine de Mons (chartes gén., chapitre II, art. 7 et 8).

La qualité de tuteurs en chef attribuée aux gens de loi n'empêchait pas qu'il y eût aussi des tuteurs subalternes ou tuteurs datifs, c'est-à-dire auxquels les échevins confiaient les détails de la *mambournie des orphènes.*

Il existait en outre des tuteurs testamentaires, mais pour les meubles seulement. C'étaient des personnes désignées dans un testament des père et mère.

Tout tuteur, parent ou ami, qui avait demandé l'administration des biens des mineurs, devait préalablement verser caution (Cout. du chef-lieu de Mons, ch. XXXVIII, art. 82).

La tutelle commençait sa gestion par la formation d'un inventaire exact des effets du mineur et par la vente des meubles délaissés par ses parents et sujets à se détériorer. Le chap. XXXI des coutumes du chef-lieu de Mons fixe le salaire des gens de loi qui devaient être présents à l'inventaire et à la vente.

Le chap. XXXVII des mêmes coutumes définit ainsi le mode d'administration des biens pupillaires : « Les loix eschevinalles « tant de la ville de Mons comme ou chief-lieu, quant enffans « orphenins escherront soubz eulx, et que à iceulx escherront « biens, rentes et revenues par le trespaz de leur père ou mère « ou d'aucuns leurs pronchains parens, lesquelz sont gouvernez, « sicomme en la dicte ville de Mons par les maistres des orphenins « d'icelle et autres lieux par les dictes loix eschevinalles, icelles « loix sont tenues de mectre à prouffit et multiplication tous biens

« d'orphenins et pupilles, tant meubles et procédans de rentes « et revenues comme de parchons qui seront en valeur de en « povoir faire prouffit en la dicte ville de Mons et partout le chief-« lieu, soit par mectre l'argent à plaine pencion aux vies des « enffans ou du plus pronchain qui en eulx debvront succéder, « se il n'y avoit que ung enffant, ou autre tel prouffit à demy gai-« gnaige ou autrement que les dictes loix par le sceu des parens « et amis d'iceulx orphenins verront estre utile et prouffitable, « pour ausdicts orphenins rendre bon compte et payement sitost « que venuz seront à leur eaige, ou que ilz se trayent en mariaige, « pour lors en faire et baillier bonne quitance et descharge aus-« dicts eschevins et autres à cui ce pourroit touchier. »

En Hainaut, les mineurs n'étaient généralement émancipés qu'à l'âge de 21 ans pour les garçons et de 18 pour les filles, à moins d'avoir obtenu la dispense d'âge. Le règlement accordé à la ville de Mons par la comtesse Jacqueline de Bavière, en 1428, prescrit cependant (art. x) que les mambours des orphelins seront choisis parmi les parents ou amis de ceux-ci par les échevins, et que ces enfants ne pourront « faire obligation ne vendaige vaillable, » sans le gré des dits mambours, jusqu'à ce qu'ils « aient vingt-cinq ans passez. » Il ajoute que les échevins « seront toujours pleiges et « respondans avoec lesdis proximes et comis, de ce que apper-« tendra asdits orphènes. »

Les gens de loi, en leur qualité de tuteurs légaux des orphelins mineurs, allaient parfois soutenir devant des tribunaux en-dehors de leur juridiction, les droits de leurs pupilles. Mais s'ils entreprenaient des procès injustes, c'était sur eux seuls que retombaient les suites de leur imprudence ou de leur entêtement[1]. Les tuteurs subalternes ne pouvaient en intenter, sans l'autorisation des tuteurs en chef, et les gens de loi eux-mêmes ne pouvaient le faire, sans avoir pris conseil à leur chef-lieu.

Les données qui précèdent font assez ressortir l'importance que la législation coutumière attachait à la bonne gestion des biens des mineurs.

[1] Merlin, *Répertoire de jurisprudence*, v° tutelle. — Defacqz, *Ancien droit Belgique*, pp. 466 et suiv.

Ce ne sont que des fragments des archives des anciennes chambres pupillaires qu'il nous a été permis de recueillir, dans l'ordre alphabétique des localités, savoir :

Arbre et Attre, 10 comptes et un acte.

Athis, 1 compte.

Bauffe, 1 compte.

Blaugies, 2 comptes et un registre.

Braine-le-Comte, 2 comptes.

Cavrines, Germignies et Lenglet, à Hérinnes, 8 comptes et 3 inventaires.

Frameries, 50 inventaires.

Ghlin, 2 comptes, 1 inv.

Hellebecq, 2 comptes.

Hensies, 29 comptes.

Herchies, 7 comptes.

Irchonwelz, 9 comptes.

Jurbise, 1 compte.

Ladeuze, idem.

Lanquesaint, idem.

Leers, 2 comptes.

Marchipont, 4 comptes.

Maulde, 2 comptes.

Meslin-l'Évêque, 3 comptes et 2 inv.

Mévergnies, 3 comptes.

Mons, 73 comptes [1].

Néchin, 37 comptes.

Nimy-Maisières, 7 comptes.

Pecq, 38 comptes et 2 inv.

Pipaix, 7 comptes et 1 inv.

Quévy-le-Grand, 1 compte.

Quiévrain, 4 comptes, 1 inv. et une liasse de criées.

Saint-Denis, 6 comptes.

Templeuve, 3 comptes.

[1] Les archives communales de Mons possèdent de nombreux documents concernant les biens des mineurs ; ils sont d'une grande utilité pour les recherches généalogiques.

XLVI. — Mairies [1].

L'une des principales attributions du maire ou mayeur était de recevoir en consignation, sur le pied des coutumes locales, les deniers soumis à remploi ou provenant de biens séquestrés ou saisis par autorité de justice. Ce sont les archives qui concernent ces nantissements que nous allons indiquer ici.

Ath.

1. — Registre aux nantissements faits entre les mains du maire de la ville d'Ath, du 12 octobre 1743 au 6 mai 1778. 218 feuillets remplis.

2. — Compte rendu par Jean-Baptiste d'Huguenin, maire de la ville d'Ath, en conformité de l'article 100 de la coutume de Valenciennes et suivant autorisation du conseil souverain de Hainaut, — des biens et revenus de Jean Boulenger, décédé *ab intestat*, le 3 juillet 1774.

3 à 38. — Trente-six dossiers de titres relatifs aux nantissements et au remploi de capitaux, de 1767 à 1778. Ils sont précédés d'un inventaire, dressé le 28 juin 1778.

Ces dossiers et les registres qui précèdent ont été levés chez le maire d'Huguenin, à la date précitée.

Estinnes et Bray.

Compte rendu au mayeur et aux échevins par Adrien Claux, ancien mayeur, du nantissement qui avait été fait entre ses mains par Nicolas Foulon, ensuite de deux ordonnances des échevins de la ville de Mons, du 28 février 1665 et du 17 janvier 1667.

Mons.

1. Registre aux nantissements faits entre les mains de Charles

[1] Les titres et papiers des mairies des chapitres de Ste-Waudru et de St-Germain, à Mons, et des autres corporations religieuses du Hainaut sont déposés dans les divisions respectives de ces corporations.

de Villers, mayeur de Mons, du 22 mai 1561 au 7 mai 1572[1]. 32 feuillets remplis.

Le 6 septembre 1580, Nicolas de Villers, fils de Charles, fut nommé mayeur de Mons, en remplacement de son père.

2. Registre aux nantissements faits entre les mains d'Antoine de Folye, mayeur de Mons, du 22 janvier 1624 au 26 août 1625, et d'Antoine Brassart, aussi mayeur de Mons, du 23 juin 1626 (date de son serment[2], dans l'église de Saint-Germain, entre les mains des échevins agréés ce même jour,) au 27 janvier 1632.

3. Registre aux nantissements faits successivement entre les mains d'Antoine Brassart, mayeur, du 18 mai 1632 au 11 avril 1636; de François Brassart, lieutenant-mayeur, du 18 avril 1636 au 3 mars 1640; d'André de Bruyns, du 21 janvier 1640 au 21 janvier 1650; de Paul Meulpas (en l'absence du précédent), du 20 septembre à décembre 1650, et de Philippe Bourgeois, du 12 juin 1654 au 16 septembre 1655. 238 feuillets remplis, avec table alphabétique.

4. Registre intitulé sur la couverture : *Reconnaissances à loi* des nantissements faits entre les mains des mayeurs de Mons : Philippe Bourgeois, du 25 septembre 1655 au 18 décembre 1656; François de Leuze, du 23 juillet 1659 au 6 décembre 1685, et Dominique-Léopold de Leuze, du 19 avril 1695 au 3 août 1717.

5. Registre intitulé au premier feuillet : *Extraits des registres des sieurs de Leuze, père et fils respectivement maïeurs de la ville de Mons, pour les nantissements qui se sont trouvez existans en totalité ou en partie et qui doivent être remis au maïeur moderne* (1654-1729). 275 feuillets remplis.

6. *Premier registre des reconnaissances à loy du mayeur Le Duc*[3], du 30 août 1732 au 3 juillet 1745.

7. *Deuxième* idem, du 12 juillet 1745 au 20 juin 1763.

8. 3e idem, du 16 février 1763 au 24 décembre 1773.

[1] Il existe dans les archives du conseil de Hainaut, un dossier contenant les pièces produites dans une instance mue par rapport aux nantissements faits entre les mains de ce mayeur, avant la surprise de Mons, en 1572.

[2] Ce serment est inséré au fol. 51 v° du registre.

[3] Pierre-Félix-Joseph Le Duc.

9. Registre aux nantissements faits entre les mains de Louis-Nicolas-Désiré Le Duc, mayeur de Mons, du 24 décembre 1773 au 19 juin 1777; d'Alexandre-Louis de Behault, faisant fonctions de maire, du 19 décembre 1777 au 1er mai 1782; de Bonaventure-Hyacinthe-Joseph de Bousies, maire, du 11 juillet 1782 au 27 juillet 1785.

10. Registre aux nantissements faits entre les mains de Henri-Joseph de Royer, du 12 décembre 1791 au 17 février 1794 [1].

11. Cahier intitulé : *Inventaire des lettres de constitutions des rentes à la charge des ci-devant états de la province de Hainau, acquises par l'office de mairie de la ville de Mons avec des deniers soumis à remploi ;* formé le 1er brumaire an XIII.

Obourg.

Liasse contenant 19 actes, sur parch., de nantissements faits entre les mains du mayeur, en 1540, 1544, 1567, 1570, 1580, 1581, 1585, 1589, 1592, 1603, 1606, 1616, 1617, 1623, 1633, 1679 et 1686.

Quiévrain.

Compte rendu aux échevins par Jean Amory, lieutenant-mayeur, du nantissement fait entre ses mains par Martin Routier, du prix d'un héritage vendu à ce dernier, le 10 octobre 1730, par les héritiers de Michel Fagart.

Semeries.

Cahier aux nantissements faits entre les mains de Nicolas Serurier, mayeur, du 9 janvier 1617 au 5 avril 1645. 15 feuillets.

[1] Les héritiers de H.-J. de Royer, dernier maire de la ville de Mons, ont déposé aux archives communales, en 1854, une série très-volumineuse de registres tenus par ce titulaire et par ses prédécesseurs.

XLVII. — Greffes scabinaux ou échevinaux.

Les actes dits de juridiction volontaire, qui se passaient devant le mayeur et les échevins ou gens de loi d'une ville, d'un village (à clocher) ou d'une seigneurie distincte (ou village sans cloche), consistaient en contrats de mariage, ravestissements, avis de père et de mère, testaments, partages, *fourmortures*, *mises hors de pain* et de tutelle ou émancipations, baux, ventes *(déshéritances* et *adhéritances)* et rapports de biens mainfermes, constitutions de rentes, procurations, etc. L'expédition de ces actes ou *l'embref* se délivrait à la partie intéressée, sur parchemin, avec le sceau échevinal pendant, sceau qui donnait la sanction à tous les actes passés devant les gens de loi, et la contre-partie du chirographe était déposée dans le coffre-fort ou *ferme* [1] de l'administration. Aux deux siècles derniers, le papier timbré modifia l'ancienne forme d'expédition.

Chaque seigneurie foncière avait ses gens de loi particuliers, qui étaient : un mayeur et des échevins ou jurés, ou bien un mayeur et des *tenaules* (tenanciers). Il existait dans une même localité autant de greffes scabinaux qu'il y avait de juridictions différentes.

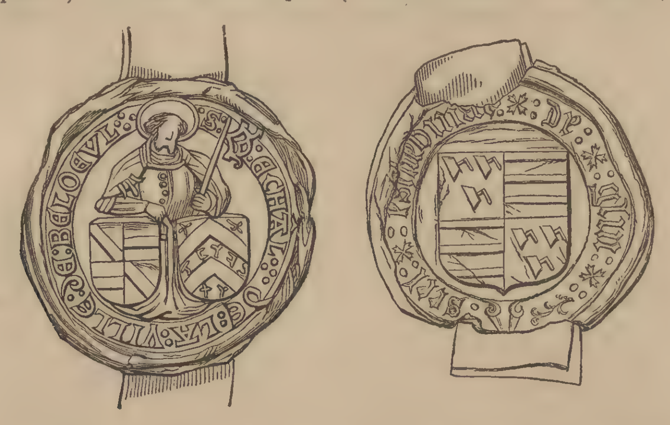
Les œuvres de loi, pour être valables, devaient se faire avec toutes les solennités d'usage.

[1] Ce coffre avait ordinairement trois serrures et était fixé par une barre de fer au clocher ou beffroi communal. Les clefs étaient déposées entre les mains du mayeur, d'un échevin et du greffier. Souvent les hommes de fief ou féodaux déposaient leurs minutes dans les *fermes* échevinaux.



Les hommes de fief avaient leur sceau particulier. Comme spécimen, nous publions ci-contre celui de Charles de Thuin, parce qu'il appartient à l'une des plus anciennes familles de Mons. Il représente le patron et les armes du personnage.

On prélevait au profit du seigneur un droit sur toute vente d'héritage ou bien roturier qui avait lieu dans sa seigneurie. Le sceau échevinal portait ses armes (parfois soutenues par le patron). En voici des exemples (sceaux de Belœil et de Ghlin) :



Quant aux villes libres ou franches, elles avaient des armoiries propres[1].

Ces explications, quoique incomplètes, feront suffisamment apprécier, nous l'espérons, la nature et l'importance des actes des anciens greffes scabinaux.

La collection conservée au dépôt de Mons et dont des répertoires ont été dressés, se divise ainsi :

1° Greffes des communes de l'arrondissement judiciaire de Mons, dans l'ordre que voici :

ANGRE.
ANGREAU.
ARBRE ET ATTRE.
ASQUILLIES.
ATHIS.
AUDREGNIES.

[1] Une résolution du conseil de ville de Mons, du 24 octobre 1534, porte : « Oudit conseil a esté monstret une pourtraiture du séel pour séeller « les chirographes selon les nouvelles modérations, sur lequel estoit escript « en latin : *Sigillum oppidi Montensis in Hanonia*, et si estoit pourtrait

ÀULNOIS-LEZ-BLAREGNIES.
AUTREPPE.
— seigneurie du chapitre métropolitain de Cambrai.
BAISIEUX.
BASSILLY.
— seigneurie d'Arenberg.
— « d'Eenham,
— « du chapitre de Saint-Vincent.
BAUDOUR.
BAUFFE.
— seigneurie de Brandignies.
— « de la Hée.
BLAREGNIES.
BLAUGIES, 1° seigneurie du comte de Boussu.
— 2° « de Saint-Ghislain.
— 3° « de Warquignies.
BLICQUY.
BOUGNIES.
BOUSSOIT.
BOUSSU.
BRAINE-LE-COMTE, greffe des jurés.
— « des échevins.
— seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru.
BRUGELETTE,

« comme le séel aux causes, sauf qu'il y avoit la datte de l'année. — Conclut
« de y mettre les iiij leons ou millyeu des deux thours qui est le chasteau
« de Mons et escripre en latin : *Sigillu magistrat • oppidi moten in Hano-*
« *nia.* »

Ce dernier sceau, appendu (en cire brune ou verte) à une foule de chirographes, fut renouvelé après la surprise de Mons. On y ajouta seulement le millésime 1572.

Brugelette, seigneurie de Baudiguies.
Cambron-Casteau, seigneurie du chapitre de Soignies.
— seigneurie de Mastaing.
— « d'Anchin.
Cambron-Saint-Vincent.
— seigneurie d'Embize.
Casteau.
Chaussée-Notre-Dame.
Chièvres.
Ciply.
Cuesmes.
Dour, seigneurie de Saint-Ghislain.
— « Poisson, puis de Royer.
Écaussines-Lalaing.
— seigneurie de Cambron.
Écaussines-Saint-Remi et la Folie.
— seigneurie de Saint-Feuillan.
Élouges.
Enghien.
Erbaut [1].
Erquenne.
Estinnes-et-Bray.
Eugies.
— seigneurie de Courtejoie.
Fayt-le-Franc.
— Rampemont.
Fouleng.
— seigneurie de la Salle dite de Beau-Regard.
— seigneurie du vicomte de Blois d'Arrondeau.
Fouleng, seigneurie du baron d'Angerville.
— seigneurie de la Salle et d'Horlebecq.
Frameries.
— seigneurie de Flegnies.
Gages.
Genly.
— seigneurie du Fliémet ou du Temple.
— « de Cantineau.
Ghlin.
— seigneurie de Milfort.
Gibecq.
Givry.
Gœgnies-Chaussée.
Gondregnies.
Gottigniés.
Haine-Saint-Paul.
— seigneuries du Terne et Jolimont.
Hainin.
Harmignies.
Harvengt.
Hautrage.
Havay et Ihy.
— seigneurie de la Haye.
— « de Ladeuze.
Havré.
Hennuyères.
Henripont.
Hensies.
Herchies.

[1] Erbisœul était autrefois un hameau d'Erbaut.

HORNU.
HORRUES.
— prévôté franche et non-franche.
— seigneurie de l'Aumône.
— « de Neumont.
HOUDENG-AIMERIES.
HOUDENG-GŒGNIES.
HOVES.
HYON.
IRCHONWELZ.
— seigneurie de Haussi.
JEMMAPES.
JURBISE.
— seigneurie de Bourdeaux.
LADEUZE.
LENS.
LOUVIGNIES.
MAFFLES.
— seigneurie de le Hove.
MARCHE-LEZ-ÉCAUSSINES.
MARCHIPONT.
MARCQ.
MASNUY-SAINT-JEAN, 1° seigneurie de Saint-Denis.
2° de la Motte.
3° de Saint-Vincent.
MASNUY-SAINT-PIERRE.
MAURAGE.
MESVIN.
MÉVERGNIES.
— seigneurie de Venise.
MIGNAULT.
— seigneurie d'Aymeries.
— « de St-Feuillan.
MONS, greffe échevinal [1].
— seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru (*tenaules*).
— tenaules de la cour et de l'hôpital de Cantimpret.
— échevinage de la chapelle de Liedekerque.
— seigneurie d'Havré.
— « d'Hyon.
— « d'Oremus.
MONTIGNIES-LEZ-LENS.
MONTIGNIES-SUR-ROC.
MONTRŒUL-SUR-HAINE.
MOULBAIX-CHASTELER.
NAAST, seigneurie de la Court-au-Bois.
— « d'Arenberg.
— « d'Ottignies.
— « de Maurage.
NEUFMAISON.
NEUFVILLE.
— seigneurie de Bagenrieux.
— « de Felignies et Godimont.
— « d'Hasnon.
NEUFVILLE-LEZ-HENSIES.
NIMY-MAISIÈRES.
NOIRCHIN.
NOUVELLES.
OBOURG.
ONNEZIES.
— seigneurie de Vicogne.

[1] Les registres aux embrefs de ce greffe antérieurs à l'année 1513 se trouvent aux archives communales de Mons.

ORMEIGNIES.
— Bettissart.
PÉRONNES.
PETIT-ENGHIEN.
— seigneurie de Warelles.
PETIT-RŒULX.
QUAREGNON.
— seigneurie de Sainte-Waudru.
QUÉVY-LE-GRAND.
QUÉVY-LE-PETIT.
— seigneurie de Bosqueau.
— « du duc d'Havré.
— « de Beaumeteau et du comte de Clerfayt.
— seigneurie de Warelles[1].
— « des communs seigneurs.
QUIÉVRAIN.
RŒULX.
— baronnie de la Croix.
ROISIN ET MEAURAIN.
RONQUIÈRES.
SAINT-DENIS.
SAINT-GHISLAIN.
SAINT-SYMPHORIEN.
— seigneurie de Saint-Vincent.
— « d'Epinlieu.
— « de l'ordre de Malte.
SAINT-VAAST.
— seigneurie d'Aymeries.
— « de Fanuelz.
SAISINNE.
SARS-LA-BRUYÈRE.
— seigneurie du Fliémet.
SILLY.
SIRAULT.
SIRIEUX, seigneurie du Rœulx.
— « de Nivelles.
SOIGNIES.
— seigneuries de l'Aumône, de la prévôté franche et non-franche et des Francs-Rouvroirs.
SPIENNES.
STEENKERQUE.
— seigneurie des Prets.
— « de St-Feuillan.
— « de St-Vincent.
STRÉPY-BRACQUEGNIES.
THIEU.
THIEUSIES.
THORICOURT.
— seigneurie de Launois.
THULIN.
TONGRE-NOTRE-DAME.
— seigneurie du Jardin.
TONGRE-SAINT-MARTIN.
TRIVIÈRES.
VELLEREILLE-LE-SEC.
VILLERS-SAINT-AMAND.
VILLERS-SAINT-GHISLAIN.
VILLE-SUR-HAINE.
— seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru.

[1] La seigneurie de Warelles s'étendait sur les villages de Quévy-le-Grand, Quévy-le-Petit, Bougnies et Havay.

Warquignies.
Wasmes.
Wasmuel, seigneurie du chapitre de Sainte-Waudru.
Wasmuel, seigneurie de l'abbaye de Saint-Ghislain.
Wihéries.

Cette série de documents comprend 1,217 registres et 1,021 liasses, du XIVe à la fin du XVIIIe siècle.

2° Greffes (la plupart très-incomplets) des communes ci-après de l'arrondissement judiciaire de Charleroi :

Arquennes, Biesme-Mellet, Binche, Buvrinnes, Carnières, Chimai, Croix-lez-Rouveroy, Erquelinnes, Estinnes-au-Mont, Fantignies (à Buvrinnes), Fontaine-l'Évêque, Frasnes-lez-Gosselies, Hantes, Lambusart, Leers, — *seigneurie de la Royère*, Liberchies, Marcinelle et Couillet, Merbes-Sainte-Marie, Morlanwelz, Peissant, — *seigneurie de Lobbes*, Rouveroy, Sars-la-Buissière, Sivry, Vellereille-le-Brayeux, Villers-Perwin.

3° Greffes (extrêmement incomplets) des communes suivantes de l'arrondissement judiciaire de Tournai :

Antoing, Anvaing, — *seigneurie de Saint-Amand*, Ath, Basècles, Baugnies, — *seigneuries de N.-D. de Condé et de Liessies*, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattinnes, Frasne-lez-Buissenal, Froyenne, Hellebecq, Hérinnes, Hollain, Isières, — *seigneurie de N.-D. de Cambrai*, Lanquesaint, Maulde, Meslin-l'Évêque, Ostiches, — *seigneurie de Liessies*, Péruwelz, Quévaucamps, Saint-Sauveur, Ville-Pommerœul.

La majeure partie des greffes des arrondissements de Charleroi et de Tournai se trouve encore déposée dans les études des notaires de ces deux arrondissements[1]. En outre, une masse d'archives de

[1] Les chambres des notaires des arrondissements de Charleroi et de Tournai ont publié des listes des minutes des anciens notaires et des greffes et autres archives publiques qui reposent chez les notaires de ces arrondissements *.

On peut aussi consulter, à cet égard, un volume édité par M. H. Tarlier :

* *Tableau des notaires de l'arrondissement de Charleroy, dépositaires* : 1° *des*

cours de justices seigneuriales remplit une mansarde du palais de justice de Charleroi. Espérons que cet état de choses viendra à cesser dans un temps rapproché, et que l'établissement confié à notre garde et direction récupérera tous les titres et papiers qui doivent y être centralisés, au vœu de la loi.

On conserve au dépôt des fragments de greffes scabinaux de localités de l'ancien Hainaut passées à la France. Mais ils sont si peu importants, que l'on ne peut guère citer que les documents suivants :

5e registre tenu par Maximilien de Gavre, greffier de la ville de Condé, *des besongnemens par loi et aultrement*, du 11 septembre 1569 au 29 mai 1570.

Un reg. aux œuvres de loi du Quesnoy, de l'année 1557.

Un reg. aux actes de fourmortures et de ventes de Taisnières-sur-Hon, du 9 septembre 1616 au 17 octobre 1645.



Liste alphabétique des notaires de Belgique, depuis l'origine du notariat, avec indication des dépositaires des protocoles. Bruxelles, 1864. In-8°.

protocoles de notaires décédés ou remplacés ; 2° et des archives des anciennes cours de justice. In-fol., 16 pp.

Etat général des minutes des notaires, décédés ou remplacés, et des anciens greffes et autres dépôts d'archives publiques de l'arrondissement de Tournai. Tournai, Ad. Delmée, 1856. In-4°, 28 pp.

XLVIII. — Notariat.

§ 1. *Protocoles*[1] *des notaires établis en Hainaut, par décret du 20 juin 1704, et supprimés le 24 septembre 1713*[2].

RÉSIDENCE.	NOMS DES NOTAIRES.	PRÉNOMS.	NOMBRE de registres.	NOMBRE de liasses.	ANNÉES des protocoles.
Ath	Leclercq,	Julien.	2	7	1678 à 1707.
	Vandenvinne,	Cornil.	3	2	1705 à 1716.
Beaumont	Tilmant,	Gilles-François.	»	10	1705 à 1716.
Belœil	Dupont,	Jean-François[3].			
Binche	André,	François-Philippe.	3	»	1704-1713.
	Staquet,	Ursmer.	3	»	1704-1713.
Braine-le-Comte	Ghillet,	Simon.	7	1	1704-1713.
Castres	Denayer,	Jean[4].	»	1	1705-1713.
Celles	Rohart,	Frédéric-Gilles[5].			
Chièvres	Demacquefosse,	Nicolas-Joseph[6].			
Chimai	Thomas,	Jean-Laurent.	1	1	1705-1715.
	Lasson,	François.	2	»	1710-1713.
Enghien	Devroede,	Jean.	7	1	1706-1713.
Hal	Vanden Berg,	Pierre-Joseph[7].			
Lessines	Dessessart,	Nicolas-François[8].			
Leuze	Lesage,	Jean-François.	1	5	1705-1717.
Merbes-le-Château.	Delecroix,	Louis.	»	1	1704-1714.
	Scouperman,	A.	3	»	1706-1714.
Mons	Ansseau,	Martin.	4	»	1673-1692.
	Decrucq,	Pierre-Félix.	»	2	1705-1713.
	Delaroche,	Vincent.	3	»	1706-1713.
	Delens,	David.	1	10	1697-1706.
	Delmotte,	Louis-Joseph.	5	»	1712-1713.
	De Saint-Moulin,	Jean-François.	24	»	1704-1713.
	Henrichant,	Philippe-André.	26	1	1704-1713.
	Leroy,	Martin.	3	1	1705-1713.
Péruwelz	Du Maisnil,	Quentin[8].			
Rœulx	Faulconnier,	Jean.	6	1	1706-1725.
Saint-Ghislain.	Ansseau,	Gilles.	8	»	1706-1723.
	De la Haye,	Nicolas.	»	1	1704-1705.
Sivry	Guislin,	Pierre.	»	19	1704-1715.
Soignies	Antoine,	Jacques-François.	»	1	1704-1705.
	Soil,	Paul.	14	»	1677-1720.

[1] Ces protocoles furent remis au greffe du conseil de Hainaut, en exécution de l'édit du 14 décembre 1739.

[2] Voy. sur le notariat en Hainaut, la préface de l'*Inventaire du notariat général de Brabant*, par M. L. Galesloot, pp. XXXVIII à XLIII. — Les notaires du Hainaut signaient leurs actes avec deux féodaux et y apposaient leur sceau en placard.

[3] Ici rappelé, pour mémoire.

[4] Le registre aux actes de ce notaire, du 18 juillet 1705 au 23 décembre 1709, repose aux archives générales du Royaume, à Bruxelles.

[5] Ici rappelé, pour mémoire.

[6] Idem.

[7] Quatre registres contenant les protocoles de ce notaire, de 1705 à 1713, sont déposés aux archives générales du Royaume, à Bruxelles.

[8] Ici rappelé, pour mémoire.

§ 2. *Protocoles des anciens notaires du pays de Namur qui étaient établis dans des localités de la province actuelle de Hainaut.*

RÉSIDENCE.	NOMS DES NOTAIRES.	PRÉNOMS.	NOMBRE de liasses.	ANNÉES des protocoles.
Charleroi. . . .	Bourdon,	Pierre.	15	1730-1778.
	de Brialmont,	Louis.	31	1717-1771.
	Henri,	Dominique.	4	1773-1784.
	Le Bon,	Paul-Joseph.	2	1776-1780.
	Molle (aîné),	Lambert.	19	1685-1729.
	Molle (jeune),	Lambert.	3	1718-1742.
	Molle,	Jean-Joseph.	16	1745-1783.
Fleurus	Balastre,	J.	3	1653-1686.
	Dancourt,	Jean-Baptiste.	8	1723-1749.
	Defleur,	Jacques.	16	1672-1712.
	Marchant,	M.	1	1751-1757.
	Oublet,	Robert.	3	1718-1741.
	Pasquet,	Ernest-Albert.	4	1721-1753.
	Petit,	Siméon.	9	1755-1769.
	Piton,	Nicolas-Martin.	5	1769-1787.
	Seny,	P.	1	1670-1693.
	Tirifay,	Jean-Aubert.	1	1752-1753.
	Van Meerbeeck,	Charles-Joseph.	9	1772-1786.
	Warnier,	Jean-Bte-Fois-Jh.	1	1780-1784.
	Warnier,	Nicolas.	15	1711-1747.
Gerpinne. . .	Warnier,	Charles.	8	1724-1747.

XLIX. — Actes de l'état-civil [1]. — Généalogie.

Nous avons réuni en deux volumineux recueils et dans l'ordre alphabétique des localités, tous les actes authentiques concernant l'état-civil qui ont été trouvés épars durant les opérations de triage [2].

On conserve dans le fonds de l'office fiscal de Hainaut, une énorme liasse d'extraits de baptême, transmis par les chefs des communautés religieuses à l'avocat fiscal Papin, en exécution des édits du 13 mai 1771 et du 18 avril 1772.

Les obituaires des anciennes corporations religieuses contiennent des renseignements nécrologiques sur les membres et sur les bienfaiteurs de ces établissements.

Nous citerons aussi, comme fort curieux au point de vue de l'ancien état-civil de la ville de Mons, les registres ou comptes des *draps de morts* de l'église de Sainte-Waudru, remontant à l'année 1437.

On peut considérer comme tenant lieu de registres de population, les nombreux cahiers de vingtièmes, feux et cheminées, qui existent dans les archives des états de Hainaut et dans celles des communes. Ce sont de précieux éléments pour la statistique ancienne.

Indépendamment des documents généalogiques et nobiliaires qui ont été mentionnés dans la section des archives du conseil souverain et dans celle des archives seigneuriales, le dépôt possède quatre recueils de crayons généalogiques et de mémoriaux sur des familles du pays.

Les archives de la chambre de la noblesse de Hainaut et celles du chapitre noble de Sainte-Waudru offrent pour l'ancienne noblesse les documents authentiques les plus précieux.

---

[1] Voy. Defacqz, *Ancien droit Belgique*, pp. 281 et suiv.

[2] Les dossiers des procès jugés du conseil souverain de Hainaut renferment une foule d'actes semblables.

L. — Administration provisoire de la ville libre de Mons[1].

1. *Registre des résolutions et actes des citoyens administrateurs provisoires de la ville libre de Mons, commençant à huit heures du soir le huit de novembre 1792, an premier de la république.* Il s'arrête à la séance du 27 février 1793.

Ce registre a 103 feuillets remplis.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 1792 commence ainsi : « Les citoyens réunis en l'hôtel du ci-devant conseil de la province se sont « transportés en la maison commune de la ville libre de Mons, où ils ont « trouvé les ci-devant pensionnaire Dassonleville et greffier Fontaine, à qui « ils ont fait lecture du procès-verbal de l'élection faite par le peuple con- « voqué en l'église paroissiale de Sainte-Waudru, ce jourd'hui, des admi- « nistrateurs provisoires de cette ville, et en conséquence ont annoncé aux « ci-devant pensionnaire et greffier que leurs fonctions étoient venues à « cesser par la cessation de tous les pouvoirs usurpés, qui ne procédoient pas « d'une légation expresse du peuple, le seul souverain. Lesquels ci-devant « pensionnaire et greffier se sont retirés et ont promis de se rendre, s'ils en « étoient requis, à la levée des scellés. »

2. *Registre des résolutions des administrateurs provisoires de la ville libre de Mons, joints à eux les notables des bonnes villes du Hainaut, les commissaires du conseil exécutif provisoire de la nation françoise, réunis.* Il va du 14 février au 20 mars 1793.

Ce registre n'a que 45 feuillets remplis.

3 et 4. Deux reg. aux avis rendus sur des pétitions adressées à la même administration, du 11 décembre 1792 au 21 mars 1793.

5. Reg. aux analyses des pétitions reçues du 14 novembre 1792 au 13 mars 1793.

6. Reg. aux arrêtés pris sur des pétitions, du 27 février au 24 mars 1793.

7. *Registre de prestation du serment de liberté, égalité, et d'adhésion à la réunion à la France*, du 22 décembre 1792 au 11 février 1793.

Il est précédé d'un extrait du décret du 22 décembre 1792.

[1] Voy. Ch. Delecourt, *Introduction à l'histoire administrative du Hainaut*, p. 7.

8. *Registre du serment civique*, du 21 janvier au 23 mars 1793.

9. Comité de surveillance. Registre aux événements journaliers, du 14 novembre 1792 au 5 février 1793, avec des pièces et une déclaration (imprimée) des citoyens actifs de la ville de Soignies, du 21 novembre 1792.

10. *Registre des dons patriotiques*, du 10 au 18 novembre 1792.

11 à 14. Quatre reg. aux ordonnances de paiement, faites du 11 novembre 1792 au 24 mars 1793.

15. Reg. aux avis et résolutions du comité de régie des biens ecclésiastiques, du 7 février au 23 mars 1793.

16. Reg. aux requisitions faites aux receveurs des biens nationaux, du 12 février au 24 mars 1793.

17. Reg. aux résolutions prises concernant les domaines, du 16 décembre 1792 au 1er mars 1793 (écrit des deux côtés).

18. Idem, concernant les ponts et chaussées, du 4 janvier au 7 mars 1793.

19. *Registre des envois faits par le ministre de l'intérieur au département de Jemappes*, du 17 mars 1793 au 13 prairial an II (1er juin 1794).

Le nombre des décrets de la convention transcrits ou mentionnés dans ce registre s'élève à 1165. Au 5e feuillet se trouve celui du 2 mars 1793 qui réunit le pays de Hainaut à la république française sous la dénomination de département de Jemmapes.

20. Liasse de pièces émanées des administrateurs provisoires de la ville libre de Mons, joints à eux les notables des bonnes villes du Hainaut, ou à eux adressées, du 16 février au 15 mars 1793.

LI. — Assemblée générale des représentants du peuple souverain du Hainaut-Belgique.

1. Recueil des minutes, avec pièces à l'appui, et feuilles imprimées des procès-verbaux des séances de cette assemblée, du 25 novembre 1792 au 19 janvier 1793.

Ces procès-verbaux ont été imprimés à Mons, chez Monjot, Lelong et Bocquet. Leur collection comprend 54 numéros, dont le premier est daté du 22 novembre 1792 et le dernier, du 21 janvier 1793, jour de la dissolution de l'assemblée.

2. Recueil, imprimé, des décrets de l'assemblée, du 26 novembre 1792 au 17 janvier 1793.

LII. — Société populaire de la commune de Mons.

Reg. aux procès-verbaux des séances et pièces y jointes, du 28 messidor au 21 fructidor an II (16 juillet-7 septembre 1794).

LIII. — Administration du district de Mons.

7 reg. aux délibérations du directoire du district de Mons, du 24 messidor an II (12 juillet 1794) au 1er frimaire an IV (22 novembre 1795).

3 reg. aux « appointements et avis, commissions particulières, « et paiements faits aux gardiens des maisons des émigrés, » du 21 thermidor an II (8 août 1794) au 2 brumaire an IV (24 octobre 1795).

LIV. — Administration de l'arrondissement du Hainaut.

6 reg. aux procès-verbaux des séances, du 5 frimaire an III (25 novembre 1794) au 9 pluviôse an IV (29 janvier 1796).

44 reg. intitulés : « *Secrétariat.* Arrêtés, correspondances, » du 5 frimaire an III (25 novembre 1794) au 24 frimaire an V (14 décembre 1796).

9 reg. divers, du 4 frimaire an III (24 novembre 1794) au 24 frimaire an V (14 décembre 1796).

18 reg. intitulés : « *Domaines.* Correspondance, avis, arrêtés et ventes des bois, » du 2 fructidor an III (19 août 1795) au 23 pluviôse an IV (12 février 1796).

5 reg. intitulés : « *Ponts et chaussées.* Arrêtés, avis et correspondances, » du 9 pluviôse an III (28 janvier 1795) au 28 brumaire an IV (19 novembre 1795).

10 reg. aux correspondances du commissaire du pouvoir exécutif, du 8 frimaire an III (28 novembre 1794) au 17 fructidor an VII (3 septembre 1799).

8 reg. aux avis du directeur des domaines sur les pétitions adressées à l'autorité, du 13 ventôse an IV (3 mars 1796) au 20 floréal an X (10 mai 1802).

Reg. intitulé : *Premier registre des visas de liquidations*, du 14 frimaire an VII (4 décembre 1798) au 27 fructidor an XII (14 septembre 1804).

Reg. aux certificats de résidence, du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800) au 1er prairial an X (21 mai 1802).

LV. — Tribunal civil du district d'Ath.

4 reg. aux procès-verbaux des audiences, du 15 brumaire an III (5 novembre 1794), date de la première séance publique, au 13 frimaire an IV (4 décembre 1795), date de la suppression de ce tribunal.

LVI. — Tribunal civil du district de Binche.

2 reg. aux procès-verbaux des audiences, du 8 brumaire (29 octobre 1794) au 28 messidor an III (16 juillet 1795).

Un reg. aux autorisations, du 26 brumaire an III (16 novembre 1794) au 11 frimaire an IV (2 décembre 1795).

LVII. — Administration domaniale.

1. Volumineuse liasse de relevés, de notes et papiers divers concernant les biens et rentes des corporations supprimées.

2 à 16. Quinze registres et cahiers contenant copie, par extraits, des procès-verbaux de ventes domaniales dans le département de Jemmapes, du 17 nivôse an V (6 janvier 1797) au 11 pluviôse an VII (30 janvier 1799). Affiches nos 1 à 146.

17 à 19. Trois grands sommiers contenant la désignation des biens domaniaux vendus dans le même département, du 21 fructidor an VI (7 septembre 1798) au 10 avril 1813.

LVIII. — Inscriptions hypothécaires.

1er et 2e reg. aux inscriptions hypothécaires de l'arrondissement d'Ath, tenus ensuite de l'arrêté du directoire exécutif, du 5 prairial an IV, depuis le 6 ventôse an VI (24 février 1798) jusqu'au 1er frimaire an VII (21 novembre 1798).

9 reg. semblables de l'arrondissement de Mons, du 21 prairial an IV (9 juin 1796) au 19 brumaire an VII (9 novembre 1798).

2. id., de l'arrondissement de Thuin, du 25 brumaire an V (15 novembre 1796) au 3 frimaire an VII (23 novembre 1798).

9 id., de l'arrondissement de Tournai, du 21 germinal an IV (10 avril 1796) au 3 frimaire an VII (23 novembre 1798).

2 reg. constatant la présentation des actes d'aliénation d'hypothèque des immeubles, faite au greffe du tribunal civil du département de Jemmapes, conformément à l'art. 4 de la loi du 27 septembre 1790, depuis le 5 prairial an IV (24 mai 1796) jusqu'au 3 frimaire an VII (23 novembre 1798).

LIX. — Commission départementale du triage des titres.

La loi du 5 brumaire an v (26 octobre 1796) décida la création de dépôts dans chaque chef-lieu départemental, des archives dévolues à la république, et l'institution de commissions chargées de leur triage, « à l'effet de recueillir des renseignements sur « la consistance des domaines nationaux. »

Trois préposés furent désignés par l'administration centrale du département de Jemmapes, pour l'exécution de la loi, et nommés par arrêté du directoire, en date du 22 prairial an vi (10 juin 1798). Voici le texte de cet arrêté :

Extrait des registres aux délibérations du Directoire exécutif.

Paris, le 22 prairial l'an six de la République françoise, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, sur le rapport du Ministre des finances, considérant la nécessité d'activer l'exécution de la loi du 5 brumaire an v, concernant le triage des titres dans le département de Jemmapes, arrête ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Il y aura dans le département de Jemmapes trois préposés au triage des titres.

ART. 2.

Le Directoire nomme pour remplir les fonctions de préposés au triage des titres dans le département de Jemmapes, le citoyen de Bousies, de Mons, ex-membre de l'administration centrale de la Belgique; le citoyen Auquier, de Mons, ex-pensionnaire des états, ci-devant membre de la commission des hospices, à Mons; le citoyen Fondu, de Mons, ancien commis du conseil de Hainaut.

ART. 3.

Le traitement de chacun de ces membres est fixé à raison de cinq francs soixante-dix-huit centimes par jour, pendant la durée de leur travail.

ART. 4.

Les dits préposés seront payés chaque mois de leur traitement par le payeur général du département de Jemmapes sur les mandats de l'administration centrale, à laquelle il sera ouvert le crédit nécessaire à cet effet.

ART. 5.

Il sera attaché au bureau du triage des titres dans le département de Jemmapes un garçon de bureau qui sera au choix des préposés.

ART. 6.

Les salaires de ce garçon de bureau sont fixés à raison d'un franc soixante-sept centimes par jour, et lui seront payés ainsi et de la même manière que le traitement des préposés au triage.

ART. 7.

Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

Pour expédition conforme, le président du Directoire exécutif,
(Signé :) REWBELL.

Par le Directoire exécutif, le secrétaire général,
(Signé :) LAGARDE.

Pour copie conforme,
Le Ministre des finances.
DE RAMEL.

La commission fonctionna dès le 3 thermidor suivant (21 juillet 1798), à l'hôtel du gouvernement, dans un bureau qui prit le nom de *bureau du triage*. Elle s'installa le 22 germinal an VII (11 avril 1799), au local des Filles de Notre-Dame, devenu le dépôt des titres, ensuite de la résolution prise par l'administration centrale, le 12 messidor (30 juin 1798) précédent [1].

Les 1400 pièces composant la correspondance et les actes, tels que : rapports, listes et tableaux de fonds d'archives, etc., de la commission du triage, sont réunies en cinq gros volumes in-fol., auxquels est jointe une table analytique et chronologique de leur contenu.

---

[1] Voy. pour plus de détails, Pinchart, *Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*, p. 25.

LX. — Correspondances et papiers divers.

1 à 14. Quatorze liasses de pièces des correspondances du duc de Croy-Havré, marquis de Renty, grand bailli de Tournai-Tournésis, etc., avec des personnages politiques et autres, de 1617 à 1648.

15. Recueil de dépêches originales des gouverneurs-généraux adressées au duc d'Havré, chef des domaines du roi et gouverneur de Tournai-Tournésis, du 19 mars 1637 au 9 octobre 1640.

16. Liasse de dépêches et instructions adressées au même duc par le gouvernement, notamment pour assembler les états de Tournai-Tournésis, de 1637 à 1640.

17. Recueil de pièces de la correspondance particulière d'Antoine Dursen avec le sieur de Lambrechies, chevalier, seigneur de Bermerain, etc., à Mons, de 1649 à 1656.

18. Liasse contenant un chassereau et dix comptes des biens de la dame Jeanne-Ursule-Guillelmine de Sterling, épouse de Louis-Joseph-Jean-Baptiste de Gaethovins, d'Attenhoven, d'Oslbecq, d'Artevelde, d'Anspute et de Gœgnies. Années 1771 à 1793.

Cette dame avait succédé à Jeanne-Ursule Petit, dame de Gœgnies, veuve de Jérôme-François-Joseph de Sterling, écuyer, décédée au couvent des Sœurs-Grises, à Mons, le 12 mai 1769.

19. Titres et papiers concernant des particuliers, entre autres : la demoiselle de Worden.

20. Volumineuse liasse de papiers provenant d'un officier allemand, et comprenant des règlements militaires, contrôles des hommes présents, feuilles de route, quittances, etc. (Fin du XVIIIe siècle.)

21. ÉMIGRÉS. Liasse de baux de propriétés ayant appartenu aux émigrés de Croix de Clerfayt ; de Grouff, seigneur de Frameries ; aux enfants du duc de Croy, au prince de Ligne, au sieur de Jambline et au comte de Roideville.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

La province actuelle de Hainaut, depuis le concordat [1], ressortit, à quelques exceptions près, du diocèse de Tournai. Autrefois, son territoire était partagé entre les diocèses de Cambrai (pour l'ancien Hainaut), de Liége (pour la partie qui relevait de cette principauté [2]), de Namur (pour ce qui a appartenu à cet ancien comté [3]) et de Tournai (pour ce qui a été du Tournésis).

Les archives dont la description fait l'objet de cette partie de notre notice, sont loin de former, pour un grand nombre d'institutions religieuses, des collections suivies. Ce ne sont parfois que des fragments qui proviennent du triage des archives judiciaires ou de l'administration des domaines nationaux.

Lorsqu'un fonds est, au contraire, complet ou assez important, nous avons soin de le signaler.

LXI. — Clergé du Hainaut en général.

1. Registre, précédé d'une table, et portant au premier feuillet : *Déclaration des biens appertenans aux personnes ecclésiastiques. Extraict des quoyers du c^me^ de l'an xv^c^lxix, fait du temps Franchois de le Haize, recepveur du clergié.* 276 feuillets.

2. Semblable registre, aussi précédé d'une table. 276 ff.

De même que le précédent dont il n'est qu'une copie, ce registre ren-

[1] *Décret sur la nouvelle organisation du diocèse de Tournay.* Mons, Monjot, 1803. In-8°.

[2] Le diocèse de Liége était divisé en huit archidiaconés. L'archidiaconé dit de Hainaut comprenait cinq conciles. De Ridder, *Les diocèses de Belgique avant* 1559, pp. 37 et 155. Mais l'érection, en 1560, de l'évêché de Namur (suffragant de l'archevêché de Cambrai) modifia cet état de choses.

[3] Voy. Galliot, *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, t. III, pp. 97 et suiv.

seigne les biens des chapitres, des abbayes, des prieurés ou prévôtés, des commanderies, des couvents, des béguinages, des hôpitaux, des colléges et des chapellenies du Hainaut.

3. Concordat entre les juridictions spirituelle et temporelle, de l'an 1549.

4. Placard, du 2 juillet 1558, pour les prélats et gens d'église du Hainaut, sur le fait des dîmes.

5. Sentence du Conseil privé, du 23 février 1600, condamnant les curés du Hainaut à payer leur contingent dans les tailles du clergé. (Copie authentique).

6. Recueil de bulles papales et de mandements épiscopaux, imprimés, de 1616 à 1839.

Il contient une suite curieuse de mandements des archevêques de Cambrai et des évêques de Tournai.

7. Réclamations adressées au Roi par les curés du diocèse de Cambrai, sur leur inégale répartition dans les tailles du clergé. 1673-1675.

8. Copie des décrets de 1698, 1700 et 1704, au sujet de la portion congruë des curés du Hainaut.

8 bis. Imprimé ayant pour titre : *Statuta archidiaconatus Hannoniæ in ecclesia leod.*, etc. Leodii, ex typ. Petri Danthez, 1702. In-4°.

9. Requête de la chambre du clergé de Hainaut pour l'exemption du logement des gens de guerre, avec l'apostille du gouverneur-général, du 15 septembre 1744.

10. Édit (imprimé) du roi de France, du 9 janvier 1748, prescrivant aux gens de main-morte des pays conquis en Flandre et en Hainaut, de fournir les états de leurs biens et rentes, pour être imposés au droit du sixième de la valeur des mêmes biens.

11. Déclaration (imprimée) de l'empereur Joseph II, du 12 mars 1787, avec lettre d'envoi au conseiller-fiscal de Hainaut, — concernant les biens que le clergé étranger possédait sous sa domination aux Pays-Bas.

12. États nominatifs des corporations religieuses existant aux districts d'Antoing, Beaumont, Leuze et Soignies, qui avaient plusieurs membres absents, de 1792 à 1794.

13. Liste des maisons religieuses qui ont satisfait à l'arrêté des représentants du peuple, du 22 ventôse an IV, en remettant au bureau des domaines, à Mons, les états de leurs biens.

14. Note des maisons religieuses du département de Jemmapes, frappées de séquestre.

15. État général des corporations ecclésiastiques, ainsi que des bénéfices qui existaient dans le même département, au moment de leur suppression.

16. État de certains biens ayant appartenu aux abbayes supprimées de Bélian, Bonne-Espérance, Cambron, du Val, de Notre-Dame à Ath, d'Oignies, de l'Olive, Saint-Denis, Saint-Feuillien, la Thure, et au couvent des Dominicains à Mons.

17. État nominatif des religieux et religieuses du département de Jemmapes qui ont accepté leurs bons de retraite. 19 thermidor an VIII.

18. Idem, de ceux et celles qui les ont refusés. Même date.

19. État général de toutes les corporations religieuses supprimées dans le même département par la loi du 15 fructidor an IV, avec indication du nombre des individus qui les composaient et du montant de ce qui leur était dû d'après la loi, enfin de la valeur des propriétés et créances actives possédées par ces corporations.

20. Liasse d'états nominatifs des religieux, religieuses, chanoines, bénéficiers, etc., supprimés, avec indication de leur âge, lieu de naissance, etc., dressés en l'an X.

21. Instructions secrètes ou règles de conduite pour les curés non assermentés de retour dans leurs paroisses respectives, lors du rétablissement du culte catholique.

22. Lettre de J.-B. De Ruesne, curé-doyen de Sainte-Waudru, à Mons, datée du 21 mars 1816, contenant son opinion sur la question : *Si les habitants de la Belgique pouvaient avec tranquillité de conscience accepter un emploi dans ce royaume?*

CLERGÉ SÉCULIER.

A. — *Administration et juridiction.*

LXII. — Évêché, puis archevêché de Cambrai.

L'église de Cambrai, dont le diocèse s'étendait sur tout l'ancien comté de Hainaut, fut séparée de la province de Rheims et érigée en métropolitaine par bulles apostoliques de Paul IV, du 12 mai 1559, et de Pie IV, du 7 août 1561, qui furent notifiées au chapitre le 20 novembre suivant. Maximilien de Berghes reçut le *pallium* des mains de l'évêque d'Arras, François Richardot, le 22 mars 1563.

L'archevêque de Cambrai eut pour suffragants les évêques de Tournai, d'Arras, de Saint-Omer et de Namur.

Le diocèse de Cambrai était divisé en quatre archidiaconés.

L'archidiaconé de Hainaut comprenait les décanats de Mons, Bavai, Binche et Maubeuge. Celui de Brabant s'étendait sur les décanats de Saint-Brice à Tournai, de Chièvres, de Lessines et de Hal.

Les deux autres archidiaconés étaient ceux de Cambrai et de Valenciennes.

Le dépôt de Mons possède :

1. Pouillé, sur parchemin, écrit au XIVe siècle et contenant 43 feuillets, dont voici l'intitulé : *Stimatio decime omnium beneficiorum ecclesiasticorum in cyvitate et diocese Cameracensibus, tam in regno quam in imperio, et ecclesiarum cathedralis, collegiatarum, conventualium, dignitatum, personatuum et officiorum perpetuorum, parochiarum et capellaniarum, secundum modum antiquis, observatum secundum ordinem alphabeti.*

M. Charles Duvivier en a tiré un excellent parti, dans ses *Recherches sur le Hainaut ancien* (*Pagus Hainoensis*), p. 218.

Les archives de la chambre du clergé de Hainaut renferment, lay. III, n° 2, un autre pouillé du diocèse de Cambrai [1].

[1] A Lacroix, Inventaire imprimé de ces archives, p. 28.

2. Petit volume contenant l'état du diocèse de Cambrai, dans la partie située aux Pays-Bas Autrichiens, sous l'archevêque Ferdinand-Maximilien-Mériadec prince de Rohan-Guémenée.

Il est accompagné de notes historiques sur les établissements religieux.

LXIII. — Prévôté des églises de Mons.

Cette prévôté était dans l'origine séparée en prévôté de l'église de Sainte-Waudru et prévôté de l'église de Saint-Germain [1].

1. Recueil, formé au XIV[e] siècle, d'actes et notes concernant les droits et possessions de la prévôté des églises de Mons, et les hommages faits par elle au comte de Hainaut.

Au 2[e] feuillet, on trouve les listes des hommes de la prévôté de Sainte-Waudru et de la prévôté de Saint-Germain. Les fol. 3 à 8 comprennent les statuts de la prévôté de Sainte-Waudru, ordonnés par Pierre, évêque de Cambrai, et les fol. 8 v°-10, ceux émanés du comte de Hainaut, en 1338.

2. Liasse contenant des copies des actes ci-après :

1293. *Datum anno Domini m° cc° nonagesimo tertio, in crastino Epiphanie Domini.* = 1294, n. st. Vidimus des lettres datées de la 5[e] férie après la Trinité 1271, par lesquelles Nicolas dit l'Orfèvre, prévôt des églises de Mons, déclare que les chanoines de Saint-Germain doivent assister, comme il est d'usage, à toutes les solennités et aux processions de Sainte-Waudru, et ne peuvent célébrer l'office divin en cette ville, sans la permission des chanoinesses, etc.

Pénultième février 1329 = 1330, n. st. Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, pour mettre fin au débat entre le chapitre de Sainte-Waudru et Isabelle de Lescleyde, sa prévôte, au sujet des droits de celle-ci.

5 août 1414. — Sentence portée par Bauduin de Froidmont, prévôt des églises de Mons. Il condamne les chanoines de Saint-Germain à se trouver processionnellement dans l'église de Sainte-Waudru, à la fête de l'Annonciation, quand même elle tomberait en carême, et à y assister aux offices divins, en punition de ce que, le dimanche de *reminiscere*, le cha-

[1] Les archives des chapitres de Sainte-Waudru et de Saint-Germain renferment une foule de pièces concernant la prévôté de ces églises.

noine sacerdotal Pierre le Hérut avait refusé de faire l'office dans la dite église de Sainte-Waudru.

22 octobre 1422. — Ordonnance du même prévôt au doyen et au chapitre de Saint-Germain, de desservir les offices de l'église de Sainte-Waudru, selon l'usage suivi.

10 juin 1461. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, annexant à la prévôté des églises une prébende du chapitre de Sainte-Waudru.

4 août 1509. — Lettres de Maximilien, empereur, et de Charles, archiduc d'Autriche, agréant l'appointement fait entre le chapitre de St-Germain et le prévôt des églises de Mons, au sujet de la judicature des suppôts du dit chapitre.

3. Acte passé, le 5 avril 1499, devant quatre hommes de fief de Guillaume de Proysy, prévôt des églises de Mons, par lequel Jehan de Hourges, sergent de la juridiction de cette prévôté, déclare que, la veille, maître Nicolle de le Grange, chanoine de Saint-Germain, qu'il avait arrêté en la juridiction du prévôt, pour être incarcéré au château de Mons, s'était échappé de ses mains et sauvé dans l'église de Sainte-Waudru. (Orig., sur parch., auquel étaient annexés 4 sceaux dont il ne reste que celui portant : Seel. David. de Behault (écuyer).

4 et 5. Deux inventaires des titres et papiers de la prévôté des églises de Mons, formés en 1643 et 1645.

On lit au commencement du premier de ces inventaires : « Lesquelz « papiers, après mon trespas, seront délivrez aux officiers de ladite pré- « vosté, et non aux damoiselles du chapitre de Ste-Waudru, attendu qu'ilz « ne leur apertiènent, et que l'on ne sçait rien thirer de leur thésorie, quand « l'on a besoin de quelque chose. »

LXIV. — Officialité de Cambrai.

L'official auquel l'évêque déléguait le soin de statuer à sa place sur les procés déférés à sa justice, avait des attributions fort étendues. En matière civile, elles embrassaient les affaires spirituelles ou temporelles de l'église, toutes les contestations qui concernaient les mariages et les testaments; en matière criminelle, les trans-

gressions imputées à des clercs, et de plus, les crimes commis par les laïques, lorsqu'ils avaient trait à la religion [1].

On ne trouve au dépôt que peu de souvenirs de l'officialité de Cambrai. Ce sont :

11 dossiers d'enquêtes et sentences, des années 1588-1777.

LXV. — Officialité de Tournai [2].

375 dossiers de procédures, des années 1700-1793. — 26 dossiers intitulés : *Monitoires*. — Reg. d'inscription des titres cléricaux. — Liasse d'extraits du reg. aux testaments déposés à l'officialité. — 34 comptes d'exécutions testamentaires. — Dossier de pièces concernant un conflit entre l'évêque et la ville de Tournai, au sujet des testaments, etc., en 1715. — Registre de décrets, mandements, lettres patentes, sentences et pièces de correspondances coucernant la juridiction spirituelle, de 1509 à 1724. 170 feuillets remplis. (Entre les ff. 100 et 101, se trouve un imprimé : « Arrest du conseil d'Estat du roy, portant règlement sur le fait de la jurisdiction entre les juges ecclésiastiques et les lays au diocèse de Tournay. » 28 fév. 1676. In-4°, 20 pp.)

---

[1] On peut recourir à l'ouvrage de M. De Facqz, *Ancien droit Belgique*, p. 64, pour ce qui concerne les tribunaux ecclésiastiques.

[2] L'official de Tournai était conservateur des priviléges de l'église de Sainte-Waudru, à Mons. — Voy. les archives du chapitre de Sainte-Waudru.

B. — *Chapitres.*

LXVI. — Chapitre métropolitain de Notre-Dame, à Cambrai [1].

1 et 2. Deux cahiers, dont l'un sur parch. et l'autre sur papier, contenant les copies certifiées en 1602 et 1711, des lettres d'accord entre le chapitre de Cambrai et Arnould d'Audenarde, concernant la justice et les tenances du chapitre à Ogy et à Isières, en 1233-1234.

Chacun de ces cahiers contient quatre actes émanés : 1° de J., doyen, et de P., chantre de St-Géry de Cambrai; 2° de Godefroid, évêque de Cambrai; 3° de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut; et 4° d'Arnould d'Audenarde.

3. Compte rendu au chapitre de l'église métropolitaine de Cambrai par Cornil Bricquet, chanoine et officier de la grande accise de la dite église, des biens et revenus situés en Brabant, Flandre et Hainaut, et autres places et lieux, de la Saint-Remi 1680 à pareil jour 1681. — A la suite sont quatre autres comptes, rendus : 1° par Jean Van den Abecle, bailli et mayeur d'Audeghem; 2° par Guillaume Mathais, de la vente des bois Notre-Dame, à Bois-de-Lessines; 3° par le chanoine Cornil Bricquet, des rentes seigneuriales d'Onnaing et Quaroube, en 1678-1680.

Le total des recettes du compte principal s'élève à 96,884 livres 18 sols.

4. Cartulaire de la dîme de Waudrez et Bruisle, dont le chapitre de Ste-Waudru de Mons possédait $^2/_3$ et celui de N.-D. de Cambrai $^1/_3$; renouvelé en octobre 1600 par Philippe Amand, receveur général du chapitre de Ste-Waudru, et par Jean Ansseau, greffier, commis par le dit chapitre, assistés de Liévin Baert, receveur des archiducs au quartier de Binche; en présence des personnes y dénommées.

5. Cartulaire de la même dîme, renouvelé en mai 1664. (Copie, certifiée en 1688.)

[1] Voy. les *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, par A. Le Glay. (Paris, 1825.) In-4°.

6. Cartulaire des biens, cens, rentes et revenus du chapitre de N.-D. de Cambrai, à Isières et Lanquesaint; renouvelé par Antoine Bronchart, mayeur d'Isières, le 30 septembre 1671. (Copie, certifiée en 1672.)

Le chapitre avait dans ces deux localités une seigneurie avec la haute, la moyenne et la basse-justice, un bailli, un mayeur, un sergent et trois échevins assermentés. Le mayeur, lorsque cela était nécessaire, empruntait d'autres échevins au mayeur de la seigneurie que le roi possédait aux dits lieux.

7 à 14. Huit comptes des menues rentes, foncières et seigneuriales, appartenant au chapitre de N.-D. de Cambrai au territoire de la ville de Lessines, des années 1704-1707, 1709-1712.

15. Liasse de criées des biens du chapitre de N.-D. de Cambrai, situés à Angre, Audregnies, Binche, Buvrinnes, Hensies, Jurbise, Quiévrain, Rampemont, etc., de 1782 à 1794.

16. Déclaration des biens-fonds, rentes, dîmes, terrages et autres possessions du chapitre dans le Hainaut autrichien, suivant les cahiers de vingtièmes de la province.

LXVII. — Chapitre de Notre-Dame, à Antoing.

Cartulaire. — 6 actes sur parch., des années 1287, 1369, 1480, 1605, 1635 et 1767. — Dossier concernant le titre de trésorier de la collégiale : 1750, 1762. — 5 registres divers. — 12 comptes du chapitre, dont le plus ancien est de 1404-1405 et le plus récent, de 1613-1614. — Liasse contenant l'état des biens, à l'époque de la suppression, l'inventaire du mobilier de l'église, et une lettre sur les archives du chapitre.

Voy. notre *Description de cartul.*, t. v, pp. 40-42. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. ix, pp. 108-110.

LXVIII. — Chapitre de Saint-Nicolas, à Avesnes [1].

Compte rendu par Michel Mourre, des biens et revenus du chapitre, en 1558-1559. — 2 comptes des biens et revenus de la chapelle et confrérie de Saint-Nicolas, patron d'Avesnes, en 1628-1630. — Compte de la chapelle et confrérie de Saint-Jean-Baptiste, pour 1617-1618.

LXIX. — Chapitre de Saint-Ursmer, transféré de Lobbes à Binche, en 1409.

On conserve une partie des archives de ce chapitre dans une chambre située au-dessus de la sacristie de l'église de Binche. Il s'y trouve des chartes [2], des registres aux actes capitulaires, etc.

1. Lettres de l'an 1093, par lesquelles Walcher, évêque de Cambrai, concède au chapitre les autels de Solre-sur-Sambre et de Forchies-la-Marche. (Orig., sur parch.)

Imprim. dans les *Recherches sur le Hainaut ancien*, par M. Ch. Duvivier, p. 460.

2. Confirmation accordée au chapitre de Saint-Ursmer, à Lobbes, par le pape Alexandre III (de 1159 à 1181), de la possession de ses biens. (Orig., sur parch., avec bulle de plomb.)

Publ. par le même, p. 634.

3. Recueil, précédé d'une table, de copies authentiques de bulles, diplômes, lettres de priviléges, et d'autres actes, des années 972 à 1760, touchant la fondation du chapitre, sa translation de Lobbes à Binche, et plus particulièrement les droits et prérogatives qu'y avait l'abbé du monastère de Saint-Pierre à Lobbes, en qualité de prévôt et patron de ce chapitre.

[1] Voy. une notice sur ce chapitre par A.-L. Bourgeois, dans le t. I des *Mémoires de la Société archéologique de l'arr. d'Avesnes*.

[2] Gilles Waulde (*Vie de Saint Ursmer*, 1628), et M. J. Vos (*Lobbes, son abbaye et son chapitre*, 1865), ont publié plusieurs de ces chartes.

Ces pièces ont été produites à l'appui de requêtes présentées au gouvernement, en 1759 et 1760 : 1° par l'abbé de Lobbes, pour établir ses droits de patron et prévôt du chapitre de Saint-Ursmer ; 2° par ce chapitre, contre les prétentions du dit abbé. Nous les avons achetées au sieur Landa, bouquiniste à Mons.

4. Liasse contenant des copies de l'accord passé le 20 juin 1409 entre le chapitre de l'église de Notre-Dame de Cambrai, l'abbaye et le chapitre de Saint-Ursmer de Lobbes, la ville et le curé de Binche, pour la translation en cette dernière ville du dit chapitre de Saint-Ursmer, avec approbation de l'official de Cambrai, du 26 octobre suivant ; — de l'appointement intervenu, en mai 1430, entre le même chapitre de Cambrai et la ville de Binche, pour la réparation de l'église ; — et des lettres de l'archevêque de Cambrai, du 15 mai 1737, unissant certaines chapelles de l'église de Binche à la cure de cette église.

5. *Registre des baulx et obligations des fermiers du chapitre St-Ursmer en Binch.* 1657. Il est précédé d'une table des localités.

Ces localités sont : Anderlues, Bienne-lez-Happart, Binche, Bray, Buvrinnes, Collarmont, Estinnes, Fontaine-l'Evêque, Forchies, Grignart, Haulchin, Haussem, Leernes, Leval, Mellet, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Morlanwelz, Neufville-sur-Sambre, Péronne, Ressaix, Solre-sur-Sambre.

6 et 7. Deux comptes des biens et revenus de la chapelle de Saint-Christophe, des années 1647-1648, 1671-1672.

8 à 13. Six comptes de la confrérie de Saint-Nicolas, de 1589-1590, 1594-1595, 1596-1597, 1598-1600, 1601-1602.

LXX. — Chapitre de Saint-Géry, à Cambrai.

Les titres et papiers de ce chapitre reposent aux Archives départementales du Nord, à Lille.

Notre dépôt possède : 1. Charte datée de juin 1309, contenant l'accord entre le prévôt, le doyen et le chapitre de Saint-Géry de

Cambrai, d'une part, et la veuve de Huon, comte de Soissons, d'autre part, au sujet des biens délaissés au territoire de Clameci par Tiéfannie la Walète, demeurant à Croy. Il y est dit que toutes les fois que *estraihière escharra ou temps à venir en la dite ville de Clameci*, les biens de *l'estraihière* appartiendront aux deux parties précitées. (Orig., sur parch., sceaux enlevés).

2. Compte de l'office de la fabrique de l'église collégiale de Saint-Géry, à Cambrai, rendu par le chanoine Vincent Robart, pour l'année échue à la Saint-Jean-Baptiste 1601.

LXXI. — Chapitre de Sainte-Monégonde à Chimai [1].

1. Cahier intitulé : *Statuta ecclesiæ collegiatæ S. Monegundis in Chimaco.*

Ces statuts furent publiés le 5 juin 1628.

2 à 8. Sept comptes du chapitre, des années 1609, 1668, 1676-1678, 1701-1703, 1719 et 1720.

9. Cahier, sur parch., intitulé : *Coppie de lettres de fondation et amortissemens des cantuaires ordonnez par feu mons^{gr} le conte Philippe de Croy, conte de Chimay, et de feues les dames, contesses du dit Chimay, Walburge et Marye, mère et expeuse du dit feu conte, fondés à l'église collégialle de Chimay et aux Cordeliers à Mons.*

Ces lettres sont datées de Chimai, le 18 avril 1502.

10. Bulle donnée à Rome, le 16 novembre 1712, par Clément XI, et conférant à Jean-François Cazé la prébende de chanoine de Chimai, dont la collation appartenait au saint-siége. (Orig., sur parch., avec bulle de plomb.)

11. Liasse contenant : 1° l'état des biens du chapitre, fourni à l'administration des domaines, en exécution de l'arrêté des repré-

[1] Voy. G. Hagemans, *Histoire du pays de Chimay*, t. I, p. 45, note.

sentants du peuple, du 6 prairial an III ; 2° l'état nominatif de ses membres, ceux de ses biens et des biens des bénéfices, confréries, etc., dressés au moment de la suppression.

LXXII. — Chapitre de Notre-Dame, à Condé [1].

1. Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, datées de Bruges, le 1er septembre 1431, permettant au prévôt, au doyen et au chapitre de Condé de se servir comme d'un document authentique, de leur recueil de chartes et priviléges, à cause que les originaux ont été brûlés. (Copie, certifiée.)

2. Lettres de Pierre Bogart, protonotaire apostolique, archidiacre de Valenciennes, du 7 août 1473, contenant la bulle du Pape Sixte IV, du 6 octobre 1472, pour l'union de la cure au chapitre de l'église de Condé. (Orig., sur parch.)

3 à 10. Huit chassereaux, dont 3 incomplets, des terres de Haussy sur lesquelles le chapitre levait le terrage et la dîme; formés en 1365, 1366, 1414, 1417, 1445, 1495.

11. Chassereau des terres de Werchin, Sommaing, Vendegies et Quérénaing qui devaient la dîme au chapitre; renouvelé en 1497.

12. Compte des blés et d'autres recettes, en 1416-1417.

13 à 22. Dix comptes des biens et revenus du chapitre, de 1649-1650, 1652-1654, 1657-1661, 1663-1664, 1666-1667, 1672-1674, 1675-1676.

23 à 32. Dix comptes de la prébende appartenant aux enfants de chœur, des années 1555-1556, 1560-1561, 1584-1585, 1586-1587, 1594-1595, 1596-1597, 1607-1608, 1612-1613, 1620-1621, 1635-1636.

Les deux premiers sont écrits sur parch.

---

[1] Brasseur cite les diplômes de ce chapitre. *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, p. 465.

LXXIII. — Chapitre de Saint-Pierre, à Leuze.

On lit dans le *Calendrier ecclésiastique de Cambray*, pour 1754 : « L'église de Leuze doit son origine à St. Amand. Ses « Archives ont esté bruslées dans l'Incendie du 2 juillet 1741. » Il existe cependant au dépôt confié à nos soins les documents ci-après, dont plusieurs sont antérieurs à l'incendie précité.

1. Accord passé, le 30 juin 1388, entre Jean de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, seigneur de Leuze, et le chapitre de Saint-Pierre, en cette dernière ville, au sujet de la haute-justice, des droits de morte-main et autres, et des pâturages sur le territoire de Leuze. (Copie, sur papier, collationnée sur l'orig., qui reposait au chapitre, dans un coffre à cinq clefs).

2. Lettres de l'empereur Maximilien, du 8 mai 1514, unissant la cure de Saint-Martin à la table du chapitre. (Copie).

3. Liasse de bulles et autres pièces concernant la collation des prébendes canoniales, de 1536 à 1793. (Orig. et copies.)

4. Chassereau, formé en 1614, des cens et rentes du chapitre, à Huissegnies, Tongre, Ladeuze, Hardempont, Moulbaix, Blicquy, Wuelz, Tourpes, Ramegnies, Willaupuis, Pipaix, Bary, Gallais, etc.

5. Déclaration des rendages en grains, à la Saint-André 1671.

6 à 9. Quatre chassereaux pour la perception des menues rentes dues au chapitre, aux villages de Thieulain, Wasmes-lez-Grandmetz et Willaupuis, de 1793-1795.

10 à 13. Quatre volumes in-fol. : manuels de recettes des biens du chapitre, à Chapelle-à-Wattines, Grandmetz, Leuze, Tourpes, Pipaix, Baugnies, Bary, Gallaix, Thieulain, Houtain, Buissenal, Ellegnies, Montrœul-au-Bois, Frasne, Forest, etc., de 1793 à 1795, avec les annotations de paiements faits au receveur des domaines, depuis le 30 nivôse an III jusqu'au 15 novembre 1811.

14. Compte des obits, pour l'année échue à la Saint-Jean-Baptiste 1611.

15. Chassereau des biens et rentes de la chapelle St.-André, de 1734 à 1797.

16. Idem, de la chapelle St.-Jean l'Evangéliste. 1720-1797.

17. Idem, de la chapelle St.-Michel. 1785-1797.

18. Idem, de la chapelle St.-Pierre. 1791-1796.

19. Idem, de la chapelle Ste.-Marie-Madeleine. 1737-1796.

20. Reg. aux baux des biens des chapelains, de 1779 à 1795.

21. Volume intitulé : *Registre des biens, terres, rentes et revenues de la communauté des chapellains de l'église collégiale de St-Pierre à Leuze ; renouvelé par m^tre E. Du Breucq, selon convention faite avec lesdis sieurs. 1761-1797.*

22. Liasse contenant 9 dossiers de pièces au sujet du renouvellement de la loi dans les villages et seigneuries de la juridiction de ce chapitre. 1755-1775.

23. Liasse de pièces relatives à la suppression du chapitre, des chapelains et des bénéfices de l'église. On y a joint une lettre de l'ancien receveur du chapitre, en date du 20 avril 1810, sur le sort des archives de cette corporation.

LXXIV. — Chapitre de Saint-Germain, à Mons.

Les archives du chapitre de Saint-Germain forment une des collections les plus curieuses de notre dépôt. Elles offrent surtout de l'intérêt pour la ville de Mons. Nous en avons déjà tiré un certain parti pour la rédaction de la notice que nous avons consacrée à *L'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, à Mons*[1]. Mais il y aura lieu de publier un travail complet sur les archives dont il s'agit, notamment au point de vue des annales montoises.

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, p. 21.

Nous nous bornerons à mentionner ici que l'on trouve dans ce fonds d'archives beaucoup de chartes, du xiie au xviiie siècle; deux cartulaires (réunis en un seul volume); une foule de chirographes; un grand nombre de livres terriers et censaux, de comptes, de testaments, de pièces de procédures et d'écrits de tous genres concernant le chapitre, l'église, les chapelles, les fondations pieuses; des registres aux résolutions capitulaires, etc.

Le chapitre de Saint-Germain se servait de deux sceaux. Le premier, de forme ovale, date du xive siècle et représente saint Germain bénissant. Le second est le sceau aux causes.



SCEAU AUX CAUSES
DU CHAPITRE DE SAINT-GERMAIN.

LXXV. — Chapitre de Saint-Vincent, à Soignies.

Les archives du chapitre de Soignies sont divisées en plusieurs endroits. On conserve à l'église de cette localité deux cartulaires (le plus ancien se nomme le *Livre enchaîné* et le second, le *Livre blanc*), des registres aux résolutions capitulaires et un grand nombre de comptes, dont M. Th. Lejeune a publié la description analytique dans son *Mémoire historique sur l'ancienne ville de Soignies*[1]. M. Vander Rit, de Bruxelles, est possesseur d'une copie du *Livre enchaîné*. On trouve aux Archives générales du royaume un cartulaire et plusieurs cartons contenant des chartes et autres titres du chapitre de Saint-Vincent. Voici en quoi consistent les documents que nous avons rassemblés au dépôt de Mons :



SCEAU DU CHAPITRE DE S. VINCENT.

1. Statuts capitulaires, publiés le 15 juillet 1423. (Copie certifiée par un notaire, en un cahier, suivi d'une table.)

2. Obituaire, grand in-folio, sur papier, d'une écriture du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

M. Pinchart en a donné des extraits dans ses *Souvenirs histor. sur les archives judiciaires du Hainaut*.

3. Liasse de lettres patentes accordant des prébendes de chanoines et de chapelains (XVIIe et XVIIIe s.).

[1] *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 3e s., t. IV, pp. 335-447.

4. Cahier intitulé : *Recoeil nouveau des héritaiges tenus de la s^rie de la prévosté du vénérable chapitre de Songnies, faict par mons^r le prévost et chanoisne du Mont.* 1614-1619.

5. Chassereau des revenus du chapitre, à Cambron, Masnuy, Irchonwelz, Lens, etc. ; formé au commencement du xve siècle.

6. Registre intitulé : *Copie du cartullaire contre l'original, des cens, rentes, revenues et seignouries que l'église mons^r sainct Vinchien de Songnies a et avoir doibt chacun an en la ville et terroir de Mesvin et ès apertenances et appendances d'icelle, sour pluiseurs pièces et parties d'hiretaiges cy-après dénommées, as termes ci-après esclarciz : sour tous lesquelz les dis seigneurs ont le relief et service à volunté, touttes fois qu'il vont de main en aultre, par mort ou par vendaige, c'est assavoir : des mainfermes à par eulx, et des hiretaiges à terraiges les deus pars contre Ghobert Joye, ou lieu de Bauldnin de Fantignies qui y a l'autre tierch. Cestuy original cartulaire renouvellé par Jaspart de Cuesmes, lors bailly de la dite ville de Mesvin, présens comme députez et envoyez de par capitle de la dite ville de Songnyes : maistre Pière Henne, lors dyen de la dite ville de Songnyes, aussi Collart de le Forge, Jacquemart de Cuesmes et Willaume Erbault, tous trois chanoisnes de la dite église ; et aussi présent comme lieutenant de mayeur de la dite ville et terre de Mesvin as dis seigneurs de Songnies, Piérart le Preux, et comme eschevins d'icelle ville, ad ce par espécial hucquiés et appellez : Piérart le Beghin, Jacquemart Pou . . . . et Willaume Grau, demourans à Nouvelles, Jehan Lestordeur, demourant à Ciply, Piérart Motte, demorant à Asquillies, et Hanin Roce, demorant à le Favarcque. Et avecq eulx pluiseurs anchiens qui cognoissoient et sçavoient où les dis héritaiges estoient, sicomme : Jehan Dusart, demorant à Ciply, Jehan Mahieu, mayeur de Hion, Jehan Hubin et Gérart Wittr . . . , demorans au dit Hyon, Huart Wery, demorant à Mesvin, Jehan Regnault, censseur de Beliant, Jehan Macquart et Gérart le Cocq, sergens de Mesvin. Lequel présent escript fu renouvellet, en allant de pièce d'hiretaige à aultre et sur le plus grant partie d'icelles, tant ou moix*

d'aoust et de septembre comme ou mois de march l'an de grasce Nostre-Signeur mil iiij^c et xxxiij.

7. Chassereau des *fermes muables* du chapitre, formé en 1662.

8. Chassereau, formé en 1667, des rentes et droits seigneuriaux dus au chapitre, à Soignies, Horrues et Chaussée-Notre-Dame.

9. Registre intitulé : *Livre des remises des biens du chapitre de Soignies, commençant le 1er juillet 1561.* Il s'arrête au 28 août 1602.

10. Deux reg. aux criées et baux des biens du chapitre, de 1715 à 1717 et de 1732 à 1742.

11. Chassereau des biens, cens et rentes affectés aux obits; renouvelé par le receveur Gilles Herman, en 1599-1600.

12 à 14. Trois cahiers intitulés : *Siége de rentes appertenant à la fabricque.* 1656-1677.

15 à 17. Trois comptes dits des 33 gros, des années 1706, 1731 et 1762.

18 à 29. Douze comptes de la quotidienne, des années 1427, 1443, 1492, 1523, 1535, 1541, 1543, 1553, 1558, 1623 et 1628.

30 et 31. Deux comptes dits de la Haute-Livraison, des années 1622-1623.

32 et 33. Deux recueils de comptes des droits seigneuriaux, des années 1667-1677, 1683-1687.

34 et 35. Deux comptes de la terre et seigneurie de Mesvin, des années 1508-1509 et 1618-1621.

36 à 38. Trois comptes de la fabrique et de l'aumône de l'église collégiale, des années 1669, 1671 et 1674.

39 à 41. Trois comptes du testament du chanoine Doré (décédé à Mons, le 17 janvier 1697), des années 1697-1701, 1709-1715.

42. Inventaire et compte dressés en 1429 par les exécuteurs testamentaires de Jean Damiens, chapelain perpétuel de la chapelle de l'hôtellerie, située au-dehors des fortifications de Soignies, dans la rue de la Carrière, et appartenant au chapitre.

43. Chassereau des revenus du bénéfice de Saint-Landry. 1782-1797.

44. Liasse de pièces concernant la collation de la chapelle de

N.-D. de l'Arbre-y-Croît, à Horrues, et de la chapelle fondée par le chanoine Le Waitte. 1635-1778.

45 et 46. Deux comptes dits *des chapelles absentes*, des années 1612 et 1677.

47. Conclusions prises, le 17 novembre 1523, par les commissaires, dans le procès mu devant le grand bailli de Hainaut entre les chapelains fondés de l'église de Saint-Vincent, d'une part, et les mayeur, échevins et habitants de Soignies, d'autre part.

48. Dossier intitulé : *Ecrits de la cure de Stinkercq, concernant plusieurs objets qui regardent les co-décimateurs tant pour les réparations et augmentation à faire à la maison de cure, au chœur et à la sacristie, que pour la portion congrue d'un vicaire, etc., l'an 1750 et antérieurs et suivants.*

LXXVI. — Chapitre de Saint-Théodard, à Thuin.

Dossier contenant le procès-verbal de suppression de ce chapitre, avec les états nominatifs des chanoines et des bénéficiers, 21 nivôse an VI.

LXXVII. — Chapitre de la cathédrale de Notre-Dame, à Tournai [1].

1. Lettres, datées du 1er avril 1336, par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, etc., reconnaît, à la demande du chapitre de N.-D. de Tournai, que, malgré que les communes de Melle, Borgies et Erquegies soient du comté de Hainaut, il ne pourra désormais, ni ses successeurs, rien exiger des manants de ces lieux, à titre d'amende, subvention ou aide quelconque, et qu'il n'y conserve que la justice pour homicide et mutilation de membre. (Copie, sur papier, certifiée par le secrétaire du chapitre Bouckaert.)

[1] Voy. Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'église cathédrale de Tournai*, t. II, p. 143.

2. Certificat délivré par le chapitre, le 25 mai 1640, en faveur du chanoine Philippe de Boulongme, « homme noble et d'excellente réputation. »

3. Compte rendu aux maîtres et administrateurs de la fondation faite en l'honneur de l'Immaculée-Conception par Gilles de Walle, chapelain des hautes-formes de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai, décédé le 28 juin 1681, et par Gilles de Walle, aussi chapelain des hautes-formes, son neveu, décédé le 4 septembre 1719, — des recettes et des dépenses faites de 1713 à 1720.

Ce document est précédé de la transcription de l'acte de fondation, en date du 31 juillet 1677 (fol. 1 v°-5), et de l'inventaire des titres et papiers concernant les biens y affectés (fol. 5 v°-11). Six bourses sont instituées par l'art. 6 dudit acte, en faveur de jeunes enfants.

LXXVIII. — Chapitre de St-Géry, à Valenciennes[1].

1 à 3. Trois registres aux baux des biens du chapitre, des années 1623 à 1690.

4 à 13. Dix comptes des biens et revenus du chapitre, des années 1663-1665, 1666-1667, 1670-1676.

14 à 36. Vingt-trois comptes de la recette de la grande dîme de Braine-le-Comte, des années 1694 à 1716.

LXXIX. — Chapitre noble de Sainte-Aldegonde et chapitre de Saint-Quentin, à Maubeuge[2].

1 à 3. Trois bulles papales, des années 1538 et 1644, concernant les prébendes de chanoines.

[1] Voy. Simon Le Boucq, *Histoire ecclésiastique de Valentienne*, pp. 44 et suiv.

[2] Voy. Z. Piérart, *Recherches sur Maubeuge*, p. 131.

4. Liasse de pièces relatives à l'élection de l'abbesse, en 1646, et aux autorités du chapitre noble dans la ville de Maubeuge.

5. Cahier, in-folio, intitulé : *Obitaire appertenant au chapitre des chanoisnes de Maubeuge, réduit comme il s'ensuit, l'an xv*^{cent} *iiij*^{xx} *xij.*

Ce curieux document est suivi de l'acte, daté du 8 juin 1592, par lequel le secrétaire de l'archevêché de Cambrai approuve par l'apposition du sceau de cet archevêché la réduction des obits et l'annexion à la mense capitulaire de certains cantuaires y désignés.

6. Compte particulier des deux parts qu'avait le chapitre de Sainte-Aldegonde, en plusieurs lieux, contre le duc d'Aerschot, pour 1552.

7. Cahier des ouvrages faits à l'église de Sainte-Aldegonde, en 1574-1575.

8 à 13. Six comptes rendus aux chanoinesses et à leur conseil, de la grande recette et des quatre fiefs de leur chapitre, pour les années 1575-1577, 1664-1666.

14. Cahier intitulé : *Distributions cotidianes des s*^{rs} *chanoines de Maubuege, commenchant au jour St-Jean-Baptiste 1623 jusques la veille St-Jean-Baptiste mil six cent vingt-quattre.*

15. Testament de la chanoinesse Jeanne de Lycquercqz, décédée le 21 juin 1539.

16. Certificat délivré le 2 septembre 1662, par Ernest-Guillaume comte de Bertem, constatant l'ancienne noblesse de Théodore, comtesse de Noyelles, née baronne de Ketteler. (Orig. sur parch., sceau enlevé. — Des parties du texte sont détruites.)

17. Relevé des biens-fonds, rentes, dîmes, terrages, etc., du chapitre de Sainte-Aldegonde, situés dans le Hainaut autrichien; formé d'après les cahiers de vingtièmes des années 1602-1664.

LXXX. — Chapitre noble de Sainte-Waudru, à Mons.

Les archives du chapitre noble de Sainte-Waudru composent l'une des collections les plus riches et les plus importantes du dépôt. Dans l'impossibilité de les décrire ici, nous ne ferons que donner une indication sommaire des principales divisions de ce fonds, qui donnera lieu à la publication d'un inventaire analytique et raisonné.



Chartrier. Les titres, au nombre de plus de 3000, qui composent le chartrier du chapitre sont actuellement casés dans l'ordre qui leur est assigné par l'ancien répertoire et que nous avons fait connaître dans notre *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. iv, p. 27, note 1. — *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, p. 415, note 1. *(Recueil des priviléges de l'église collégiale de Sainte-Waudru.)*

Deux cartulaires.

Obituaires. Cinq volumes et un fragment, sur parch. et sur papier, formés du xive au xvie siècle.

Le dernier de ces documents porte en tête : *Abrégiet des obis èsquelz a fundacion de pain aux povres tant à l'église comme à l'escolle.*

Procès. 7 registres (contenant la transcription de chartes) et un nombre considérable de rouleaux et de dossiers.

Résolutions capitulaires. 50 registres, de 1415 au 27 juin 1794.

Collations de prébendes de chanoinesses. 213 lettres patentes des souverains, de 1343 à 1792.

Preuves de filiation et de noblesse. Généalogies et cartes héraldiques. Dossiers divers.

Collations de prébendes de chanoines. 68 lettres patentes des souverains, de 1371 à 1734.

Nominations de prévôts des églises. 10 lettres semblables, de 1521 à 1779.

Mémoriaux. 16 reg. tenus par les prêtres-distributeurs, de 1476 à 1794 (avec lacunes), et un par le bâtonnier.

Chassereaux et livres terriers. 271 reg. des XIVe-XVIIIe s.

Recette générale. 630 comptes (dont les 36 premiers en rouleaux de parch., de 1297 à 1342, et une partie notable des autres aussi en parch.), de 1297 à 1794.

Recettes particulières. Environ 2000 comptes, ainsi rubriqués : *Bailliage. — Mairies. — Grand-Quévy. — Hal, Braine-le-Château et Haut-Ittre. — Hérenthals. — Maubeuge et Bavai. — Nimy-Maisières. — Terres-au-Comte. — Obits et Quotidianes. — Obits d'Enghien. — Menus cens et rentes, à Cuesmes*, etc. — *Cave au vin. — Draps de morts et cloches. — Travaux (1386-1669). — Salut et la tour. — Processions. — Fabrique* (comptes des années 1525 à 1791). — *Droits du bâtonnier.*

Charbonnage. Contrats, dits lettres d'obligation, des exploitants (sur parch., avec sceaux), la plupart fort anciens. — Reg. aux baux. — Comptes. — Dossiers de procédures, etc.

Chapelles, confréries, cantuaires et testaments. Nombreux comptes et titres.

Baux, etc. — Recueils et liasses de baux et de déclarations des biens et revenus du chapitre. — Nombreux chirographes et papiers divers.

Anciens inventaires. 20 reg., dont le plus ancien est de l'année 1388.



C. — *Églises paroissiales et pauvres.*

LXXXI. — Administrations des églises paroissiales, des biens de cures, des tables des pauvres, et des confréries et fondations pieuses des paroisses.

Cette collection de documents, connue sous la dénomination : *Églises et pauvres*, peut être considérée comme mixte, puisque les seigneurs et les gens de loi avaient la surveillance de la gestion des biens des églises paroissiales, des pauvres, de certaines associations purement pieuses, et même de *cantuaires* ou fondations d'anniversaires, de messes et d'autres offices religieux[1]. Nous n'avons pas hésité, cependant, à la placer dans la partie des archives du clergé séculier, attendu qu'elle est en réalité de leur domaine[2].

L'administration de la fabrique de l'église paroissiale était dans beaucoup de localités du Hainaut la même que celle de la table des pauvres[3]. Un marguillier, connu sous le nom de *mambour des pauvres*, gérait ordinairement les biens de ceux-ci. Dans les petites communes ou paroisses, le même compte renseignait les recettes et les dépenses de l'église et des pauvres. Ce mode cessait d'être suivi, lorsqu'il y avait accroissement des recettes.

Les mambours de l'église et des pauvres rendaient leurs comptes au curé, aux officiers de justice et aux gens de loi, après publication faite au prône, du jour, de l'heure et du lieu de l'assemblée, à laquelle tous les paroissiens étaient invités à se trouver. On en

[1] Ainsi, à Mons, le magistrat était administrateur de quatre chapelles, dites à cause de cela, *chapelles échevinales*.

[2] Voy. sur l'origine et l'administration des biens des églises paroissiales et des pauvres, H. D. K. *Législation et culte de la bienfaisance en Belgique*, et C. Delcour, *Traité de l'administration des fabriques d'églises*, t. I, introduction, § 1.

[3] « Les marguilliers (*matricularii*), dit M. Delcour, *opus cit.*, p. v, note 3, « étaient autrefois chargés de tenir le rôle des pauvres admis à participer « aux aumônes et de les leur distribuer. »

agissait de même pour la location des biens, qui ne pouvait s'accorder qu'au plus offrant.

Voici, dans l'ordre alphabétique des localités, une liste sommaire des documents de la collection qui nous occupe.

GÉNÉRALITÉ. Registre contenant un relevé, fort curieux des comptes des églises, des pauvres, de fondations pieuses et de bourses d'études du Hainaut, de 1711 à 1730.

ACREN-SAINT-MARTIN, 4 comptes de l'église, 1656-1705 [1]; reg. des biens de la cure, qui ont été abandonnés par le curé, en 1715, pour s'en tenir à sa portion congruë, et que l'abbaye de Ghislenghien a repris; 3 comptes des mêmes biens, 1775-1779.

ANDRICOURT, 2 c. des pauvres, 1785-1797.

ANGRE, 1 c. de l'église, 1469-1470; 4 chassereaux des biens de l'église et des pauvres, 1752-1763; une liasse de baux des mêmes biens.

ANGREAU, 14 chass. de l'égl. et des pauvres, 1707-1727.

ANSERŒUL, chassereau de la chapelle de la Croix, 1637.

ANSUELLE et GOIGNIES, 16 c. des pauvres, 1615-1789.

ANTOING, 1 c. des pauvres, 1624; inventaire de l'église St.-Pierre, et procès-verbal de visite du presbytère, 17 et 19 frimaire an VI.

ARBRE, 29 c. de l'église, 1627-1780; 1 chassereau avec criées des biens id., 1643-1733; 19 c. des pauvres, 1626-1786.

ASQUILLIES, 1 c. de l'église, 1777-1782, et 2 c. des pauvres, 1780-1788.

ATH. **Église de Saint-Julien.** 12 comptes, 1461-1770; pièce rimée : « Chy-après s'ensieult le tampz et manière de la funda-
« tion de ceste église, et comment la générale pourcession trans-
« muée et ordonnée, avœcq ossi comment le pooir de l'église du
« Viés-Ath fut transporté en icelle dite église, et comment et
« quant elle fut dédyée et consacrée ; » 2 règlements, sur parch., l'un en latin de 1478 et l'autre en français de 1585, pour la célébration des heures canoniales; liasse de 6 chirogr. concernant la

[1] Nous n'indiquons dans cette liste que la première et la dernière année des comptes, lorsqu'il y en a plusieurs.

chapelle du Saint-Sacrement; compte de la chapelle de Notre-Dame; 2 c. de la chapelle du Mont-Guérin; acte concernant la fondation d'une messe par Jacques Vanrode; 8 c. du cantuaire Nicolas Sénéchal; états, dressés en l'an VI, des biens de l'église, des heures canoniales, de la chapelle du Rosaire, de la fondation des trépassés. — **Pauvres.** 2 c., 1632-1763.

ATHIS, 129 c. de l'église, 1589-1790; 84 c. des pauvres, 1589-1790.

ATTRE, 32 c. de l'église, 1628-1775; 35 c. des pauvres, 1634-1786.

AUBECHIES, 35 c. de l'église, 1680-1783; chassereau, idem; déclaration des biens et mémorial de la cure, 1791; criée des biens de la chapelle de Notre-Dame de Walcourt à Blicquy, réunie à la cure d'Aubechies, 1795; inventaire du mobilier de la cure et de l'église, an VI; 20 c. des pauvres, 1729-1786.

AULNOIS-LEZ-BLAREGNIES, 96 c. de l'église, 1487-1789; 39 c. des pauvres, 1634-1789.

AUTREPPE, 20 c. de la chapelle, 1702-1786 (précédés de la copie de pièces dont une concerne la bénédiction de cette chapelle, en 1491); 12 c. des pauvres, 1702-1786.

AVESNES, 3 c. de l'égl., 1527-1635.

AYMERIES, 1 c. de l'égl., 1572.

BAILEUX, état de suppression du bénéfice N.-D., an VI.

BAISIEUX, 87 c. de l'égl., 1665-1782; criée et autres pièces concernant la reconstruction du clocher, 1751; 2 actes de collation de la *clergie;* 40 c. de la chapelle N.-D.; liasse de criées et recours des biens de l'église, de la chapelle et des pauvres; inventaire des biens et charges de la confrérie de la Trinité, 1786; 96 c. des pauvres, 1663-1793.

BASÈCLES, 4 c. de l'église, 1698-1771; inventaire id., an VI; « mémoire des biens de la cure, » 1792-1797.

BAUDOUR, 8 c. de l'église, 1748-1774; obituaire ou recueil des fondations pieuses, 1780; inventaires, procès-verbal de suppression de la cure, an VI; chassereau des biens des pauvres, 1449, et 2 comptes id., 1556-1774.

Bauffe, 48 c. de l'église, 1622-1790; 45 c. des pauvres, 1621-1790; 4 c. de l'égl. et des pauvres, 1703-1719.

Beaumont, 35 c. de l'église, 1452-1768; état de suppression des bénéfices Ste-Anne et St-Nicolas, an vi.

Bellaing, 3 c. des pauvres, 1554-1557.

Bellecourt, 4 c. de la chapelle N.-D. et des pauvres, 1647-1680.

Bellinghen, chassereau de l'église, 1748.

Belœil, inventaire du mobilier de l'église, an vi.

Bernissart, 40 c. de l'église, 1668-1780; inventaire id., an vi; 46 c. des pauvres, 1665-1780.

Bétissart, à Ormeignies, 26 c. des pauvres, 1653-1781.

Bettrechies, 8 c. de l'église et des pauvres, 1603-1615.

Bienne-lez-Happart, état des biens du bénéfice attaché à la cure, an vi.

Biesme-sous-Thuin, état des biens d'un bénéfice, an vi.

Biévène, bail de terres du bénéfice castral, 1791.

Binche. **Église de Notre-Dame et de Saint-Ursmer.** Relevé (intitulé : *Pro parochiâ majoris ecclesie binchiensis*) des revenus et charges de la cure; 2 c. de l'église, 1785-1795; acte de fondation d'un obit par Jean Huiars, pour lui et Maigne le Froissarde, sa femme. — **Ancienne paroisse du Béguinage de Cantimpret.** Lettres de Gaspard Nemius, archevêque de Cambrai, du 16 mars 1656, conférant à Gabriel Waulde, curé de Binche et doyen de chrétienté, les revenus et émoluments de la cure de Cantimpret, dans les conditions que les avait possédés son prédécesseur Gilles Waulde, lors de l'annexion de la dite cure à l'église de Saint-Ursmer par l'archevêque Vander Burch. (Orig., sur papier, sceau en placard.) — Déclaration des terres de la cure de Cantimpret, et d'une branche de terre appartenant en commun à cette cure, à la maladrerie, à l'hôpital et au bassin des pauvres de Binche, 1671. — Liasse de baux des mêmes terres, et 2 chassereaux des rentes de la cure de Cantimpret, renouvelés en 1654 et 1670. — **Pauvres.** 2 comptes, 1786-1795.

Blaregnies, 4 c. de l'église, 1777-1788; 3 c. des pauvres, 1780-1788.

Blaton, 20 c. de l'église, 1717-1782; 2 c. de la chapelle

N.-D. de la Bruyère, 1632-1644; chassereau des biens de la cure; inventaire de l'église et de la chapelle précitée, an VI; 22 c. des pauvres, 1717-1785.

BLICQUY, inventaire de l'église et du couvent des Récollectines, 1793.

BOUSSOIT-SUR-HAINE, 103 c. de l'église et des pauvres, 1649-1791.

BOUSSOIT-SUR-SAMBRE, 1 c. de l'église, 1543.

BOUSSU, 2 c. de l'église, 1616-1626; criée de biens; chassereau du bénéfice castral; 1 c. des pauvres, 1694.

BRAFFE, inventaire de l'église, an VI.

BRAINE-LE-COMTE, 3 c. de l'église, 1608-1716; 2 manuels de recette de la chapelle St-Roch; état des messes et obits y célébrés.

BRAY, 65 c. de l'église et des pauvres, 1605-1793.

BRUGELETTE, 55 c. de l'église, 1590-1789; 19 c. des pauvres, 1728-1789; 2 baux de biens de la cure; chassereau des dîmes dues à l'abbaye du S. Sépulcre de Cambrai et au curé.

BURY, 90 comptes de l'église et des pauvres, 1698-1781; 8 c. des cantuaires des chapelles de N.-D. et castrale, 1744-1753; inventaire de l'église, an VI.

BUVRINNES, 4 c. de l'église, 1586-1643.

CALLENELLE, inventaire de l'église, an VI.

CAMBRON-CASTEAU, 9 c. de l'église, 1638-1757; 2 c. des pauvres, 1638-1700.

CAMBRON-SAINT-VINCENT, 3 c. de l'église, 1776-1784; état des biens de la cure et des bénéfices, an VI; 3 c. des pauvres, 1776-1784.

CARNIÈRES, 74 c. de l'église, 1640-1765; 63 c. des pauvres, 1616-1750; criées des biens de l'église et des pauvres; reg. des rentes dues à l'église; état des biens du bénéfice N.-D., dressé vers l'an VI.

CASTEAU, 3 c. de l'église, 1782-1791; 6 c. des pauvres, 1732-1787.

CERFONTAINE, 1 c. de l'église et des pauvres, 1632.

CHAPELLE-A-OIE, testament de la veuve Duprez, 1794.

CHAPELLE-A-WATTINES, bulle du pape Urbain VIII, de 1636, conférant la chapellenie de S. Nicolas; liasse d'acquits de comptes de l'église, 1700-1753; id. des pauvres, 1757-1762.

Chapelle-lez-Herlaimont, bail de terres appartenant à la vicairie, 1793.

Chatelet, 2 comptes de la chapelle St-Roch, des années 1678-1683.

Chièvres, consultation d'avocats au sujet de la portion canonique du curé de Chièvres, 1722; 3 c. du cantuaire Jacques Lescuier; 4 états des biens des cantuaires de Ghise, de Lorette, de la chapelle N.-D. de la Fontaine et de la confrérie des Trépassés, an vi; 1 c., 1 reg. aux criées et 2 chassereaux des biens des pauvres, 1626-1710; 1 c. de l'Aumône, renseignant les fondations en faveur des pauvres, 1775-1778.

Chimai, 8 chartes, des années 1148, 1333, 1345 et 1346, concernant la donation faite à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, par Alard de Chimai et Basilide, son épouse, de l'église de Ste.-Marie-Madeleine avec l'hôpital qu'ils avaient fait construire, ainsi que l'union de l'église de Sainte-Geneviève à celle de Sainte-Monégonde. (Orig., sur parch., avec sceaux.) — 2 chassereaux des dîmes dues à l'abbaye précitée et au curé de Sainte-Geneviève, 1413 et 1612. — État des revenus de l'église, an vi; 6 c. de la confrérie de St-Arnould, et 2 c. de la confrérie de St.-Nicolas.

Ciply, 2 c. de l'église et des pauvres, 1547-1554; 2 c. de l'église, 1751-1775; 1 c. des pauvres, 1782-1788; 1 c. du cantuaire Robert Wagnier; inventaire des églises de Ciply et Mesvin, 1793.

Cordes, 9 c. de l'église, 1698-1728; 1 chassereau de l'église, 1736; 2 c. des pauvres, 1696-1728.

Croix-lez-Rouveroy, liasse de criées des biens de l'église et des pauvres, 1679-1699.

Cuesmes, 53 c. de l'église, 1520-1727; 26 c. des pauvres, 1576-1730.

Dompierre, 5 c. de l'église, 1547-1564.

Dour, 1 c. des pauvres, 1683-1686.

Écaussines-d'Enghien, liasse d'acquits de c. de l'église, 1792-1797.

Écaussines-la-Folie, 1 c. de l'église, 1712; 1 chassereau de l'église et des pauvres, 1747.

Ellezelles, état des biens du cantuaire conféré à J.-F. Vanden Branden, an vi.

Ellignies, 2 c. des pauvres, 1587-1588.

Ellignies-Ste-Anne, inventaire de l'église, an vi.

Elouges, 8 c. de l'église, 1645-1749; 37 c. des pauvres, 1635-1753.

Enghien, 3 c. de l'église, 1758-1771; 3 c. des pauvres, 1542-1767; 5 recueils de comptes, intitulés: *Comptes des pauvres, église, hôpital Ste-Croix, Ladres, chapelle et calvaire*, 1772-1782.

Confraternité de Notre-Dame dans l'église d'Enghien.

1. Obituaire, écrit au xviie siècle, sur papier, et contenant, en 112 feuillets, la copie des lettres d'institution émanées de Robert de Croy, administrateur de l'église et duc de Cambrai, le 3 avril 1524; la formule de serment à prêter par les confrères; la liste des offices de sept heures qui se chantaient aux jours de fêtes et les dimanches; celle des fondateurs de messes et services anniversaires; le martyrologe et obituaire de la confrérie; les statuts de celle-ci; les pièces relatives à la fondation faite par Théodore Planen, curé jubilaire d'Enghien, le 25 février 1619, et à la fondation d'une bourse d'études par le même; la requête présentée à Henri IV, roi de France et de Navarre, seigneur d'Enghien, et la réponse de ce souverain, datée de Paris, le 15 août 1598, touchant les heures canoniales; l'acte de fondation d'offices religieux par Nicolas Vandeleen, du 10 juin 1550.

Au verso du premier feuillet sont des chronogrammes relatifs à des événements qui se sont passés à Enghien, de 1257 à 1677.

2. Liasse de baux, avec inventaire.

3 et 4. Deux manuels de recette, de 1793 à 1797.

5. Liasse de pièces concernant la suppression de la « confraternité érigée en chapitre, à Enghien. »

Épinois, liasse de pièces concernant le cantuaire de l'avocat de Behaigne, 1719.

Erbaut, 32 c. de l'église, 1609-1762; états des biens de l'église et de la cure, an vi; 32 c. des pauvres, 1619-1764.

Escanaffles, 16 c. de l'église, 1549-1652 ; 10 c. des pauvres, 1576-1595.

Estinnes-au-Mont, 29 c. de l'église, 1641-1789 ; 27 c. des pauvres, 1648-1790 ; 1 c. de la chapelle de N.-D. de Cambron (située entre les deux Estinnes), 1578.

Estinnes-au-Val, 28 c. de l'église, 1650-1787 ; 27 c. des pauvres, 1702-1787 ; 2 liasses de criées des biens de l'égl. et des pauvres.

Eugies, 30 c. de l'église, 1730-1784 ; 2 baux de biens de la cure ; 15 c. des pauvres, 1736-1790.

Everbecq, procès-verbal de suppression du bénéfice de la chapelle de Corroy, an vi.

Fayt-le-Franc, 1 c. de l'église, 1641 (auquel sont jointes : une copie des lettres, de 1253, par lesquelles l'évêque de Cambrai confirme la fondation de la chapelle du Fayt par Gilles, chevalier du Sart ; et des notes sur la consécration de l'église, en 1458, et sur la dite chapelle) ; 2 c. des pauvres, 1647.

Feignies, 9 c. de l'église, 1519-1527 ; plusieurs actes sur parch., concernant la chapellenie de N.-D.

Flamengrie, 1 c. de l'église et des pauvres, 1687.

Fleurus, cahier intitulé : « Renseignements des limites des « grosses dîmes de Fleurus, de l'an 1586. »

Flobecq, liasse de pièces concernant le bénéfice N.-D.

Floursies, 1 c. de l'église, 1619-1621.

Fontenoy, bail d'une terre app. à la cure ; inventaire de l'église, an vi.

Forest, 5 c. de l'église, 1781-1785.

Fouleng, procès-verbal de suppression de la cure, an vi.

Fourbechies, état des biens et revenus du bénéfice Ste-Marie, vers 1796.

Frameries, 41 c. de l'église, 1607-1792 ; 2 chassereaux id. ; 2 manuels de recette, l'un pour la cure et l'autre pour la chapelle N.-D. ; 5 c. de cette chapelle ; 29 c. des pauvres, 1730-1792.

Frasnes-lez-Buissenal, 5 c. de l'église, 1609-1673 ; procès-verbal de suppression du bénéfice St-Nicolas ou de l'Ecolâtre, an vi ; 1 c. des pauvres, 1687-1689.

Frasne-sur-l'Escaut, 3 c. des pauvres, 1560-1562.

Froid-Chapelle. — Voy. *Fourbechies.*

Gages, 23 c. de l'église, 1682-1790; actes de fondation de messes par Casimir d'Aumeries, 1751 ; 19 c. des pauvres, 1708-1790.

Gaurain, 5 c. de l'église et des pauvres, 1482-1580; 3 c. de l'église, 1699-1720; 2 c. des pauvres, 1717-1722; inventaire de l'église, an vi.

Genly, 31 c. de l'église et des pauvres, 1648-1789.

Ghlin, 20 c. de l'église, 1614-1787; 29 c. des pauvres, 1618-1787.

Gibecq, procès-verbal de suppression de la cure, an vi.

Givry, 11 c. de l'église, 1523-1789; chassereau des biens id.; bail d'une terre app. à la cure.

Gœgnies-Chaussée, 12 c. de l'église, 1589-1788; 13 c. des pauvres, 1602-1784.

Gondregnies, 34 c. de l'église et des pauvres, 1661-1771; reg. des annonces faites au prône, de 1732-1753.

Gottignies, 1 c. de l'église et des pauvres, 1638; 1 c. des pauvres, 1767-1770.

Grandglise, déclaration des biens de la cure, 1746; inventaire de l'église, an vi.

Grandreng, 20 c. de l'église, 1677-1767; 19 c. du bénéfice fondé par le curé Martin Regnier; liasse de criées des biens de ce bénéfice; 10 c. des pauvres, 1663-1751.

Grandrieu, procès-verbal négatif de l'existence de bénéfice dans cette commune, an vi.

Grosage, 1 c. de l'église et des pauvres, 1591 ; déclaration des biens de la cure et inventaire de l'église, an vi.

Haine-Saint-Pierre, 28 c. de l'église, 1645-1791; 2 criées de la recette de la chapelle N.-D. de Lorette; 17 c. des pauvres, 1721-1788.

Hainin, 11 c. de l'église, 1780-1791 ; 13 c. des pauvres, 1780-1792.

Hantes-Wiheries, copie d'une déclaration des terres et prés app. à la cure.

Harchies, inventaire de l'église, an vi; déclaration des biens de la cure; 1 c. de la confrérie N.-D.; 4 c. des pauvres, 1725-1751.

Harmignies, 22 c. de l'église, 1683-1787; 17 c. des pauvres, 1717-1787.

Harvengt, 9 c. de l'église, 1618-1789; 8 c. des pauvres, 1721-1789.

Haspres, 2 c. de l'église, 1572-1574; 3 chassereaux des dîmes.

Haulchin, 45 c. de l'église, 1440-1773; 28 c. de la chapelle N.-D.; acte de nomination d'un clerc-marguillier; 34 c. des pauvres, 1567-1785.

Hautrage, inventaire de la confrérie de N.-D. du Rosaire, 1786.

Havay, 31 c. de l'église, 1568-1787; 17 c. des pauvres, 1737-1787.

Haveluy, 2 c. des pauvres, 1564, 1569; cahier de criées de leurs biens.

Havré, 31 c. de l'église, 1624-1791; chassereaux et baux; 2 c. de la chapelle de N.-D. de Bon-Vouloir; inventaires des biens et du mobilier de cette chapelle, 1793-1796; 28 c. des pauvres, 1581-1788; liasse d'acquits.

Hellebecq, 27 c. de l'église, 1682-1791; 18 c. des pauvres, 1716-1791.

Hensies, 78 c. de l'église, 1663-1792; 3 chassereaux; 82 c. des pauvres, 1647-1793; 18 c. des rentes léguées par testament de Charles Roger, portier de Bertaimont, à Mons (décédé le 24 janvier 1720); 3 c. des pauvres et de l'église, 1741-1750; liasse de criées des biens de l'église et des pauvres; inventaire des effets mobiliers de la confrérie de Saint-Georges, 1786.

Herchies, 26 c. de l'église, 1648-1768; chassereau; 2 c. de la chapelle N.-D. du Rosaire; chassereau des biens de la chapelle St-Nicolas; 18 c. des pauvres, 1588-1766.

Hergnies, 10 c. d'un cantuaire.

Hon, 3 c. de l'église, 1597-1606.

Hordain, 8 c. de l'église, 1527-1555.

Hornaing, 19 c. des pauvres, 1516-1609.

Horrues, 3 chassereaux de la chapelle de St-Nicolas.

Houdeng-Gœgnies, 2 c. de l'église, 1719-1770; 6 c. des pauvres, 1607-1770.

Hoves, 3 c. de l'église, 1519-1524.

Hyon, 2 c. de l'église, 1768-1789; cartulaire, sur parch., des biens de l'église, des pauvres et de la communauté, xve s.; 3 c. de la chapelle N.-D. du Frasne; 4 c. des pauvres, 1768-1791.

Irchonwelz, 38 c. de l'église, 1668-1780; 36 c. des pauvres, 1629-1780.

Isières, 32 c. de l'église, 1624-1785; 2 actes, sur parch., concernant la chapelle N.-D. de le Kavée, 1527-1535; 34 c. des pauvres, 1649-1789.

Jemmapes, 1 c. des pauvres, 1564.

Jeumont, 2 c. de l'église, 1576-1578.

Jollain, reg. hebdomadaire de l'église, 1774-1786.

Jurbise, 19 c. de l'église, 1657-1762; 2 baux; 20 c. des pauvres, 1667-1762.

Kain, procès-verbal des biens et effets de l'église et de la cure, an vi; criées des biens de l'église et des pauvres.

Ladeuze, 17 c. de la chapelle St-Géry, 1736-1792; chassereau et état des rentes app. au même bénéfice; 30 c. des pauvres, 1566-1766 (ceux de 1611-1732 sont communs aux pauvres, à la chapelle et à la massarderie).

La Hestre, 24 c. de la chapelle et des pauvres, 1662-1788; acte de fondation d'obits à la chapelle castrale de N.-D., par le chapelain Christophe de Celles, 1535.

Landrecies, 4 c. de l'église, 1611-1628; 2 c. du cantuaire de Jeanne de Lalaing.

Lannoy, 1 compte de la fondation de Jacques Ouret.

Lanquesaint, 12 c. de l'église, 1745-1794; 16 c. des pauvres, 1715-1794.

Laplaigne, inventaire de l'église, an vi.

Lens, 37 c. de l'église, 1594-1796; chassereau des biens de

l'église, de la chapelle N.-D. et de la chapelle des Trépassés; reg. intitulé : « Déclaration des biens appartenant à la chapelle « de Notre-Dame de Lens, dite la chapelle castrale, située dans « le château du dit Lens où est aujourd'hui construite l'église « paroissiale; » liasse de titres de l'église; 64 c. des pauvres, 1592-1775.

LESSINES, états des biens et dettes de l'église, de la chapelle de la Ste-Trinité et de 3 bénéfices, an VI.

LEUGNIES, procès-verbal négatif de l'existence de bénéfice, an VI.

LEVAL, 7 c. de l'église et des pauvres, 1620-1636; 1 c. de la fabrique des Trépassés; 3 c. de la chapelle N.-D.

LIGNE, reg. aux criées des biens de l'église et des pauvres.

LOUVIGNIES, 2 c. de l'église et des pauvres, 1634-1637; 1 c. des pauvres, 1654-1656.

MACON, lettres du conseil de Hainaut, du 19 juillet 1625, autorisant l'érection en paroisse de l'église de Macon, précédemment succursale de l'église de Salles et dont la collation appartenait au chapitre de Chimai; 4 c. de l'église, 1633-1655.

MAFFLES, état des biens de la chapelle N.-D., an VI.

MAISIÈRES, 139 c. de l'église et des pauvres, 1434-1788.

MARCHE-LEZ-ÉCAUSSINES, 15 c. des pauvres, 1618-1698.

MARCHIPONT, 43 c. de l'église, 1603-1794; criée des travaux de réparation du clocher, 1775; 41 c. des pauvres, 1604-1791.

MAROILLES, 7 c. des pauvres, 1708-1723.

MASNUY-SAINT-PIERRE, 16 c. de l'église, 1704-1782; 9 c. des pauvres, 1750-1787.

MAUBEUGE, 2 c. de l'église Saint-Pierre, 1624-1625.

MAUBRAY, chassereau des biens de la cure; procès-verbal des biens et effets de l'église et de la cure, an VI.

MAULDE, liasse d'acquits du compte des pauvres, 1764.

MAURAGE, 1 c. et un fragment de c. de l'église, 1556-1773.

MEAURAIN, 2 c. de l'église, 1679-1690.

MELLES, chassereau de la cure.

MELLET, 1 c. de l'église, 1685.

MERBES-SAINTE-MARIE, bail de biens du bénéfice St-Jean.

Meslin-l'Évêque, 26 c. de l'église, 1659-1764 ; 3 c. de la chapelle N.-D. ; acte de fondation de messes à la chapelle Saint-Pierre, 1531 ; 27 c. des pauvres, 1660-1764.

Mévergnies, 37 c. de l'église, 1661-1795 ; 35 comptes des pauvres, 1664-1795.

Mignault, 2 journaux des messes, etc.

Mons. § 1. **Église de Sainte-Waudru.**

1 et 2. Placard, sur parchemin, in-fol., et cahier in-4°, en 5 feuillets remplis, contenant les articles du décret de l'official de Tournai, du 5 décembre 1433, concernant les paroissiens de Sainte-Waudru [1].

3. Compte des recettes et des dépenses faites pour le rétablissement de l'église, en 1802-1803.

4. Cahier de notes tenues par le caissier sur le dit rétablissement, de 1802 à 1805.

5. Liasse contenant des tableaux de déclarations des biens et d'autres papiers.

§ 2. **Église de Saint-Germain.**



SCEAU
DE LA CURE DE S.-G.

1. Liasses de titres concernant les droits paroissiaux, la mambournie, la maison de cure, celle du chapelain, l'entretien de l'église, les sonneries, les draps mortuaires.

2. Registre des enterrements, de 1728 à 1742.

3 à 37. Trente-cinq comptes des biens et rentes de l'église, 1548-1794.

38 à 46. Neuf comptes du droit des cloches, octroyé par le conseil souverain de Hainaut, le 28 avril 1747, et des gratifications pour les ouvrages de l'église.

47 à 54. Huit comptes du produit des pourchats et offrandes, 1737-1751.

[1] Voy. notre *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV, pp. 77-81.

55. Liasse de pièces à l'appui des comptes de la fabrique, contenant divers contrats passés avec Claude-Joseph De Bettignies, Charles-Augustin Fonson, maîtres sculpteurs, André d'Avesnes, peintre, etc., pour des ouvrages effectués à l'église, de 1713 à 1780.

56. Procès-verbal des biens et du mobilier de la paroisse, du 24 vendémiaire an VI.

§ 3. Église de Saint-Nicolas-en-Havré.

1. Accord fait entre Nicolas Gosseau, chanoine de Saint-Germain et curé propriétaire de l'église de St-Nicolas, d'une part, les mambours de cette paroisse et les échevins de la ville de Mons, d'autre part, en présence de Jean Mortreau, prêtre, nonce apostolique du diocèse de Cambrai, à Mons, le 9 avril 1540, et dont l'original fut muni des sceaux du dit curé et de la ville.

Copie de copie, non certifiée [1].

2. 5 juillet 1557. Lettres de Jean de Lannoy, grand bailli de Hainaut, contenant l'appointement entre le chapitre de Saint-Germain et le curé propriétaire de Saint-Nicolas en Havré, sire Jean Faigneul, au sujet des offrandes dont le dit chapitre devait avoir les deux tiers : appointement agréé par la cour souveraine.

Orig. sur parch., avec sceaux du grand bailliage et d'hommes de fief de Hainaut, la plupart en fragments, et pendant à des doubles queues de parchemin.

3. Quatre baux des offrandes de la paroisse, des années 1592, 1597, 1615, 1622.

Orig.. sur papier.

4. Liasse de pièces concernant le différend mu entre le chapitre de Saint-Germain et Me Théodore Plicette, curé de St.-Nicolas, relativement à la préséance aux funérailles, et sentence rendue à ce sujet par la cour souveraine, le 23 juin 1646.

5. Liasse de pièces du procès soutenu par le doyen Bauwer

[1] Voy. F. Hachez, *Mémoire sur la paroisse et l'église de Saint-Nicolas-en-Havré*, p. 5.

contre le chapitre de St-Germain, et sentence rendue en sa faveur par le conseil souverain de Hainaut, le 15 décembre 1710, pour l'entretien de la maison de cure de la paroisse [1].

6. Chassereau et mémorial, en 12 feuillets, de la confrérie de Ste-Anne, en l'église de Saint-Nicolas-en-Havré; formé en 1666. — On lit au verso du deuxième feuillet que les lettres des statuts de la confrérie, émanées des échevins de Mons, le 22 mars 1401 (1402, n. st.), étaient conservées, en original, dans le *ferme* de la chapelle.

7. Livret imprimé ayant pour titre : *La confrérie de la Très-sainte-Trinité et rédemption des captifs.* (Mons, C.-J. Beugnies, 1781 ; 101 et 45 pages.)

8. 22 juin 1648. Requête apostillée favorablement par les échevins de Mons, concernant l'usage qu'avait la confrérie de Saint-Antoine de faire paître un pourceau dit de Saint-Antoine dans toutes les rues et carrefours de cette ville.

9. Compte rendu par Joseph Desomme, mambour et receveur de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Serrat établie dans une chapelle de l'église de Saint-Nicolas, pour le terme du premier janvier 1705 au 31 décembre 1730, le compte précédent ayant été présenté par la veuve de Jean-Baptiste Hache, décédé le 20 janvier 1705, et arrêté le 3 juin de cette dernière année.

10. Deux petits mémoriaux des messes célébrées dans l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, par Adrien de la Ramonerie, curé de cette paroisse, de 1664 à 1683.

11. Dossier contenant divers souvenirs sur les fondations faites dans l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, par Gérard Lison (1625), pour les pauvres de la paroisse, et par Marie Carpentier, pour les ménages nécessiteux.

12. Liasse contenant le procès-verbal de main-mise nationale, dressé le 23 brumaire an VI, avec inventaire du mobilier de l'église et des chapelles, des états des biens de la fabrique et des bénéfices et confréries de l'église, et d'autres pièces.

[1] Voy. l'*Inventaire des cartes et plans conservés au dépot des archives de l'État à Mons*, p. 100.

§ 4. Eglise de Sainte-Élisabeth.

1. 10 octobre 1516. Lettres de Jean de Wemeldinghen, docteur en droit civil et canonique, doyen de l'église de Sainte-Gudule, de Bruxelles, par lesquelles, en vertu de la bulle papale dont il est le conservateur, ce personnage promulgue dans le chœur de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, les lettres d'institution de la paroisse de Ste.-Élisabeth, à Mons, et ce, en présence de deux notaires apostoliques.

Copie, sur papier [1].

2. Liasse contenant : 1° des copies de lettres de Philippe-le-Beau, datées de Bruxelles le 11 mars 1504 (1505, n. st.), requérant le chapitre de Saint-Germain de donner son consentement à l'érection de la paroisse de Sainte-Élisabeth; — 2° des extraits des registres aux résolutions du conseil de ville de Mons, contenant celles du 4 juillet et du 1er août 1517, et du 13 juin 1523, concernant les vicaires, la maison de cure et la dotation du curé de cette église. — 3° un extrait du registre intitulé : *Livre des modérations de St-Germain*, relatif à la part de ce chapitre dans les cires des funérailles de la même église; — et 4° un extrait du registre aux œuvres de loi de la ville de Mons, de l'an 1700, touchant le presbytère.

3 à 7. Cinq comptes des biens, cens et revenus de l'église de Ste-Élisabeth, rendus aux pasteur, mayeur et échevins de Mons, pour les années 1551-1552, 1599-1602, 1610-1622, 1631-1638.

7 bis. Indulgence accordée par le pape, le 27 mai 1684.



[1] Voy. les documents concernant l'institution de la paroisse de Ste.-Éli-

8. **Chapelle et confrérie de St-Christophe.** — Recueil in-folio contenant 16 feuillets de parchemin dont 13 remplis; formé au XVIIe siècle, et composé de : 1° 11 juin 1430. *Statuts de la confrérie de Saint-Christophe établie à Mons, en le capelle del Ospitaul-Dieu et les Douze-Apostoles*, puis transférée dans l'église de Ste-Élisabeth; 2° 28 juillet 1622. Autres statuts, pour la même confrérie. On remarque dans le premier de ces actes, en tête des membres de la confrérie : « Jehanne, dame de Werchin, « sénescalle de Haynau et baronesse de Flandres; Gérard d'Es- « caussinnes, seigneur de Resbay, chevalier; Gille Darnemude, « seigneur d'Enchie et d'Ugies, et Guillaume de Ligne, écuyers. »

9. **Chapelle et confrérie du Saint-Esprit**[1]. — Liasse comprenant :

1° 6 décembre 1740. Deux bulles d'indulgences accordées par le pape Benoît XIV et munies du placet de l'archevêque de Cambrai.

(Orig., sur parch., avec traduction sur papier.)

2° 22 juin 1741. Mandement de l'archevêque de Cambrai, confirmant l'institution et les indulgences de la confrérie.

3° Inventaire des ornements et argenteries de la chapelle, dressé en 1738 et vérifié le 20 mars 1763; pièces diverses des années 1679, 1703, 1708, 1714, dont la première est une requête adressée au magistrat de Mons, par les confrères du St-Esprit, pour obliger les comédiens à acquitter le droit de 3 sols au profit de la chapelle et d'un lot de vin aux compagnons conformément aux statuts.

10 à 12. **Chapelle de Sainte-Reinelde.** — Trois comptes rendus aux exécuteurs du testament de Jean Plétinx, des biens affectés à

sabeth, dans les archives du chapitre de Saint-Germain, au dépôt de l'État, et aux archives communales, à Mons. Quant aux titres et papiers reposant à l'église, ils comprennent, outre certains actes originaux, une série assez complète de comptes, dont le premier est rendu pour 1518-1519 « à honourables, saiges et prudents messeigneurs les échevins de la « ville de Mons. » — *Mémoire sur l'église et la paroisse de Ste-Élisabeth, à Mons*, par L. Devillers (Mons, 1864; in-4°), pp. 4 et suiv.

[1] Voy. chap. XLIII. — Mons. *Métiers*, § 36. Compagnie des Rhétoriciens.

la chapelle de Ste-Reinelde dans l'église de Ste-Élisabeth, pour les années 1739-1753, 1755-1757.

13 à 15. **Chapelle de la Sainte-Face.** — 3 comptes rendus par la veuve de Nicolas-François Caniot aux administrateurs de cette chapelle (transférée dans celle de Sainte-Reinelde, le 6 août 1722), pour les années 1739-1757.

16. **Chapelle et confrérie de Notre-Dame de Hal.** — 1° Compte rendu aux grand maître, mambours et confrères de la chapelle Notre-Dame de Hal, érigée dans l'église de Ste-Elisabeth, par Louis-Joseph Sprimant, pour les années 1742 à 1786; 2° Livre de recettes, de 1762 à 1786; 3° Acte constatant qu'à la date du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794), un calice, deux burettes, une statuette de Notre-Dame, une médaille en forme de croix de Malte, le tout pesant, avec la garniture d'un crucifix, 8 marcs 7 onces 10 sterlings d'argent, et deux petites plaques d'or en forme de cœur, du poids de 7 sterlings, ont été remis par les confrères administrateurs, sur invitation du commissaire Lamotze, au bureau du citoyen Marcelin, préposé particulier de l'armée de Sambre-et-Meuse.

17. Compte rendu en 1714 au conseil souverain de Hainaut par Gaspard de Bauffe, curé de l'église de Sainte-Elisabeth, en qualité d'administrateur de la fondation pieuse faite par Lancelot Caniot.

18. Liasse contenant les inventaires du mobilier et des tableaux des biens et revenus de l'église et des chapelles de Ste-Élisabeth, formés du 30 nivôse an III au 1er vendémiaire an V.

§ 5. Église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont.

1. Mai 1227. « Actum sollempniter anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo septimo, mense maio. » — Lettres d'institution par le chapitre de Saint-Germain, de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont.

Copie sur papier, incomplète[1].

[1] L'original de ces lettres repose dans les archives du chapitre de Saint-Germain; elles ont été publiées, page 27 de notre *Mémoire sur la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, à Mons*. Mons, 1861; in-4°.

2. Même date. Confirmation donnée par Godefroid, évêque de Cambrai, aux lettres précédentes.

Copie sur papier[1].

3. 7 octobre 1634. Lettres de l'archevêque de Cambrai, François Vander Burch, autorisant le curé de Saint-Nicolas-en-Bertaimont à acheter une rente sur les offrandes faites à Notre-Dame de Messine, en cette paroisse, pour payer le traitement d'un vicaire chargé d'aller aux malades, à l'extérieur de la ville.

4. Requête du curé et des mambours de l'église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, apostillée par la cour souveraine de Hainaut le 20 mars 1702, pour la reconstruction du chœur de cette église[2].

5 à 28. 24 comptes rendus aux échevins, au curé et aux paroissiens de l'église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, des biens et revenus de l'église et (à partir de 1521) de la chapelle de Notre-Dame, pour les années 1421-1424, 1431-1435, 1460-1461, 1478-1479, 1481-1483, 1503, 1504, 1521-1522, 1555-1558, 1605-1607, 1615-1619, 1626, 1645-1649, 1661-1667, 1692, 1697-1698, 1701, 1715-1716, 1782-1797.

A ces comptes se trouve joint un cahier des offrandes faites à Notre-Dame de Messine.

29. Liasse contenant deux inventaires des titres et papiers de l'église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont dite de Notre-Dame de Messine; dressés en 1692 et 1717.

30. Arrêt de la cour souveraine de Hainaut, en date du 17 février 1679, entériné le 20 mars suivant, réglementant la fondation faite par le sieur Tahon, distributeur du chapitre noble de Sainte-Waudru, d'une messe avec litanies de Notre-Dame, tous les samedis, à l'autel de Notre-Dame de Messine, et pour l'entretien de l'image de la Vierge.

Orig., sur papier.

[1] Publiée dans le même mémoire, p. 28.

[2] Antérieurement à l'année 1668, l'église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont était construite à l'extérieur de la porte de ce nom, à l'endroit où se

31. Tableau contenant la déclaration des biens-fonds et rentes de la paroisse de St-Nicolas-en-Bertaimont; formé en 1796 par le commissaire Charles.

32. Mémoire tendant à obtenir une modification à la circonscription de la paroisse de St-Nicolas-en-Bertaimont, présenté à l'administration communale de Mons, et transmis par celle-ci avec un avis favorable, à l'évêque diocésain, en 1837. Ce mémoire a été rédigé par feu le chanoine Fiévet, curé de la paroisse.

§ 6. Église du Béguinage de Cantimpret [1].

1. Copie de lettres, de l'an 1372, contenant approbation par l'évêque de Cambrai, d'un accord au sujet des droits du curé [2]. — Mémoire de Me Adrien-Jean Vince, curé du Béguinage, au sujet des pensionnaires des Bénédictines, qu'il disait être ses paroissiennes; écrit vers 1766.

2 et 3. 2 comptes rendus au curé, à la souveraine et aux aînées du Béguinage de Cantimpret par sœur Claire du Premier, des biens et revenus de l'église de Ste-Waudru en Cantimpret et des dons, legs, apports et draps, pour les années 1487-1488, 1513.

4 à 50. 47 comptes rendus au curé propriétaire, au bailli et aux paroissiens de la même église, pour les années 1576-1577, 1580-1581, 1584-1587, 1609-1611, 1620-1621, 1632-1635, 1653-1667, 1692-1695, 1698-1700, 1701-1781, 1784-1787, 1790-1793.

51 et 52. 2 chassereaux des rentes et revenus de l'église paroissiale du Béguinage, renouvelés en 1708 et 1764.

53 à 55. 3 baux des jardins du Béguinage qui appartenaient à l'église, des années 1784, 1790 et 1794. (Copies.)

trouve encore aujourd'hui un Dieu de pitié, dans une petite chapelle de forme ronde qui était celle de l'ancien cimetière.

[1] La charte d'institution de cette paroisse, émanée de Gui, évêque de Cambrai, au mois de juillet 1248, a été publiée dans notre *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 142, et dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI, p. 220.

[2] *Description de cartul.*, t. II, p. 204. — *Annales du Cercle arch.*, t. VI, p. 282.

56 à 62. **Confrérie du Saint-Sacrement.** — 7 comptes des biens et revenus, rendus par le receveur de cette confrérie, pour les années 1750-1760, 1762-1782, 1786-1790.

62bis. **Chapelle de Sainte-Élisabeth.** — Deux titres, sur parch., de l'an 1592, concernant la collation de cette chapelle.

63. **Confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours.** — Liasse contenant: 1° un cahier formé pour les années 1766 à 1796; 2° un compte pour 1793-1797; 3° un inventaire des biens et revenus, des archives et des charges de cette confrérie; formé en conformité de l'édit de l'empereur Joseph II, du 8 avril 1786, le 27 mai suivant; 4° un tableau des rentes dues à cette confrérie.

64. Compte de la fondation pieuse faite par Gabriel Maréchal, curé du Béguinage, à Mons; rendu par le receveur Antoine Debrier, pour les années 1789-1793.

65. Liasse contenant trois inventaires des titres et papiers de l'église du Béguinage, formés en 1708 et en 1743.

66. Déclaration des biens et revenus de la ci-devant paroisse du Béguinage, rédigée par le commissaire Charles, vers 1797 [1].

§ 7. Chapelle échevinale de Saint-Georges.

Compte rendu au Magistrat de la ville de Mons, par l'avocat Hanuise, de deux cantuaires fondés en la chapelle échevinale de Saint-Georges, l'un en 1412 par Jean de le Porte et le second par Louis de Presière, et des rentes affectées au salut de cette chapelle : le dit compte renseignant les années 1787-1788, et approuvé le 10 août 1792 par le maire et les deux premiers échevins de cette ville, à l'intervention du conseiller pensionnaire, du greffier échevinal, et en présence des maîtres et intendants de cette chapelle. On a collé sur la garde de ce compte un écrit intitulé : « Notes concernant les offices de la chapelle de St-« Georges, ci-devant de messieurs du Magistrat [2]. »

[1] La paroisse du Béguinage ayant été supprimée en 1796, ce quartier fut compris, en 1801, dans la circonscription de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont.

[2] Voy. la notice de M. Lacroix, sur cette chapelle et la confrérie qui y avait son siége, dans les *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VII, p. 390.

§ 8. Chapelle de Notre-Dame de Hon, dite la Capelette.

1. 1708. Lettres, sur parchemin, par lesquelles les exécuteurs du testament du sieur de Longcourtil confèrent à Jean-François Michel le cantuaire de Notre-Dame de Hon.

2. Inventaire, dressé du 24 au 26 janvier 1793 par l'économe-commissaire militaire délégué par les administrateurs provisoires et par le général commandant de la ville de Mons, des meubles et effets de cette chapelle.

§ 9. Chapelle de N.-D. des Douleurs sur le Rempart.

Compte rendu au chapitre de Ste.-Waudru par Françoise Masson, fille de la Congrégation N.-D., à Mons, des dons faits à la chapelle, de 1766 à 1793.



SCEAU DE L'ANCIEN DOYENNÉ
DE MONS.

Voy. les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI, p. 368.

Montignies-lez-Lens, 2 chassereaux et 28 c. des biens de l'église, 1649-1789; 31 c. des pauvres, 1672-1789.

Montignies-Notre-Dame-sur-Roc, 1 chassereau et 4 c. de l'église, 1498-1685; 4 c. des pauvres, 1547-1596; 28 c. de l'église et des pauvres, 1667-1715.

Montrœul-au-Bois, 28 c. de l'église, 1679-1795; chassereau du bénéfice N.-D.; inventaire des biens, etc., de la confrérie St-Lambert; id. de la confrérie de la Ste-Vierge, 1786; reg. aux criées des biens de l'église et des pauvres; 74 c. des pauvres et pièces à l'appui, 1605-1795.

Mont-sainte-Geneviève, compte des travaux de restauration du portail de l'église, etc., 1781-1783.

Morlanwelz, 6 c. de l'église, 1563-1778; criées des biens de la chapelle St-Nicolas; liasse de pièces concernant le bénéfice de la chapelle St-André; déclaration du mambour et receveur de la confrérie du St-Sacrement, 1786; liasse de baux de terres de la cure, des pauvres et du bénéfice St-André, affermées aux gouverneurs généraux, pour le service de leur chasse de Mariemont, 1784; 11 c. des pauvres, 1666-1792; cahier des « obits fondés « à la charge des biens des pauvres; » liasse de criées des biens des pauvres, 1684-1791.

Moulbaix, 5 c. de l'église et des pauvres, 1652-1682; 31 c. de l'église, 1686-1787; 26 c. des pauvres, 1701-1784; liasse de criées.

Naast, 4 c. de l'église, 1604-1680; 5 c. des pauvres, 1660-1680.

Nalinnes, état des biens des bénéfices SS. Éloi, Côme et Damien, an VI.

Neufville, 2 chassereaux et 38 c. de l'église, 1628-1751; 5 c. des chapelles; 2 chassereaux et 47 comptes des pauvres, 1638-1751.

Neuville-sur-l'Escaut, 5 c. de l'église, 1566-1619.

Nimy, 146 c. de l'église et des pauvres, 1438-1788; 2 c. de la réparation du clocher et de la refonte de 3 cloches, en 1563.

Noirchin, 38 c. de l'église et des pauvres, 1514-1750; 11 c.

de l'église, 1647-1792 ; compte de la construction du clocher et du frontispice de l'église, en 1719 ; 14 c. des pauvres, 1710-1792.

Obourg, chassereau des obits fondés dans l'église, 1762 ; 52 c. des pauvres, 1629-1789.

Œdeghien, 2 c. de l'église, 1686-1689 ; chassereau des obits et fondations de la chapelle N.-D. du Buisson ; 2 c. des pauvres, 1675-1689.

Ollignies, bail d'un pré de la vicairie.

Onnaing, cahier des obits, 1434.

Onnezies, 1 c. de l'église, 1560 ; 8 c. de l'église et des pauvres, 1762-1789.

Ormeignies, vente d'une rente au profit des pauvres, en mai 1378.

Ostiches, 17 c. de l'église, 1495-1791 ; 14 c. des pauvres, 1499-1791.

Paturages, liasse ainsi composée : 1° cinq pièces de l'archevêché de Cambrai, de 1680, 1682 et 1685, concernant l'érection d'une chapelle au Pâturage de Quaregnon, et la nomination d'un chapelain, ainsi que la séparation de cette localité de celle de Quaregnon pour former une paroisse distincte avec cimetière, fonts baptismaux, cloches, etc., suivant une décision du siége archiépiscopal, portée le 31 juillet 1685 dans la cause des habitants de Pâturages contre l'abbé de Saint-Ghislain, le curé, le mayeur et les échevins de Quaregnon. — 2° Octroi accordé par le grand bailli et le conseil souverain de Hainaut, le 12 mai 1739, aux habitants de Pâturages à l'effet de lever le capital de 250 livres de rente, pour la construction d'un beffroi et la fonte de cloches. — 3° Deux actes passés devant les féodaux de Hainaut le 14 mai 1739 par Nicolas Chevreson, fondeur de cloches, et Vincent Studelle, chaudronnier à Mons, pour la fonte de trois cloches du poids de cinq mille livres et la fourniture du métal nécessaire à leur confection. — 4° Déclaration des biens et charges de la cure, faite par le pasteur, le mayeur, les échevins et le dîmeur de Pâturages, seigneurie du roi, le 16 juin 1748. — 5° Dix baux des biens affectés à la cure.

PÉRONNES, 5 c. des pauvres, 1602-1660.

PÉRUWELZ. **Église paroissiale**, obituaire, renouvelé en 1707; copie du même document, 1763; 2 liasses de testaments et actes de fondations d'offices religieux, d'états et criées des biens de l'église. — **Chapelle de N.-D. de Bon-Secours-lez-Péruwelz**, 25 c. du produit des cierges, médailles, offrandes, 1636-1773; liasse de pièces relatives à l'administration de la chapelle; inventaires.

PIÉTON, 2 chassereaux et 30 c. de l'église, 1642-1733.

PIPAIX, 20 c. de l'église, 1710-1790; commission de clerc de la paroisse, chargé d'instruire la jeunesse, émanée de Jacques-Philippe-Albert Hanecart, chevalier, baron de Briffœil, seigneur de Wasmes, Pipaix, etc., 1758; liasse d'acquits; 14 c. des pauvres, 1669-1787.

POIX, 1 c. de l'église, 1503; 1 chassereau de l'église et des pauvres.

POMMERŒUL, 3 c. du cantuaire de Gilles de Ville, écuyer; 1 c. du cantuaire d'Anne Bureau; état des biens de la cure; bail des biens de l'église; procès-verbal de mainmise nationale sur les biens de la cure et de bénéfices et sur le mobilier de l'église, an VI; 2 inventaires des biens des confréries de N.-D. et de St-Maurice, 1786.

QUAREGNON, 1 c. de l'église, 1793-1795; 5 c. des pauvres, 1688-1708.

QUESNOY, un acte, sur parch., avec sceau, de l'archiduc Charles, de l'an 1515, et 3 c. du cantuaire Ste-Marguerite, 1666-1668.

Ces documents commencent ainsi : *Compte et renseignement que à honnourables et saiges les mayeur et échevins de la franque ville du Quesnoy, fait et rend Jehan de Jeulaing, comme commis par loi au poursoing des chapelle et cantuaire de Sainte-Marguerite, fondés et mis au gouvernement de la dite loy par feu très-puissante princhesse madame Marguerite de Bourgoigne, cui Dieu pardoint, et confremez par très-puissant prince Monseigneur Philippe duc de Bourgogne et de Brabant, son neveu.*

QUEVAUCAMPS, inventaire des meubles de la cure et de l'église, an VI.

Quévy-le-Grand, 112 c. de l'église, 1493-1787; 19 c. des pauvres, 1676-1784.

Quévy-le-Petit, 2 c. de l'église, 1747-1764; 21 c. des pauvres, 1726-1788; liasse de criées des biens de l'église et des pauvres.

Quiévrain, 4 chassereaux et 61 c. de l'église, 1640-1778; procès-verbal de visite de la paroisse par le doyen de chrétienté, 1753; 2 contrats pour la construction d'une balustrade ou banc de communion et autres ouvrages de sculpture, 1782 et 1788; 7 c. des biens et inventaire de la confrérie de Ste-Barbe; 5 c. et un inventaire de la confrérie de la Miséricorde pour les trépassés; chassereau des biens des dites confréries; 78 c. et inventaire de la confrérie de N.-D. de Hal; testament de Michel Bridoux, fondant un cantuaire à l'autel Ste-Anne, 1629, et 19 c. de ce cantuaire; acte du 9 février 1449 (1450, n. st.), par lequel Jeanne de Lalaing, dame de Quiévrain, fonde un cantuaire, dit de St-Jean, avec une donation aux pauvres; chassereau et 57 c. de ce cantuaire; chassereau et 4 c. des pauvres, 1687-1750.

Ragnies, état des biens du bénéfice dit *Crohain*, an vi.

Ramecroix, 6 c. de l'église, 1701-1717; procès-verbal de mainmise nationale sur les biens de l'église, an vi; 5 c. des pauvres, 1717-1727.

Ramegnies, 2 liasses d'acquits, et de criées des biens de l'église et des pauvres; chassereau de la cure.

Rance, état des biens du cantuaire du Rosaire, an vi.

Rebaix, chassereau de l'église et des pauvres.

Rœulx, 14 c. de l'église, 1648-1765; 3 c. de la chapelle de N.-D. de la Fontaine, 1603-1658, et procès-verbal de suppression de celle-ci, an vi; 2 chassereaux et 1 c. des pauvres, 1648-1779. — État des biens et revenus des églises, bénéfices et cantuaires du canton de Rœulx, an vi.

Roisin, 1 c. de l'église et des pauvres, 1715.

Rombies, 1 c. de l'église, 1554.

Roucourt, inventaire de l'église, an vi. 2 cartulaires du dîmage de Roucourt, Bury, Péruwelz, Braffe et Maisnil, apparte-

nant à l'abbaye de Sainte-Remfroye de Denain et au curé de Roucourt et Bury ; formés en 1582 et 1608.

Rouveroy, liasse de criées des biens des pauvres.

Rumillies, invent. de l'église, an vi.

Saint-Denis, 44 c. de l'église, 1632-1791 ; 48 c. et liasse de criées des biens des pauvres, 1639-1788.

Saint-Ghislain, 4 chass.. des pauvres, 1666-1785.

Saint-Sauveur, 1 c. de l'église, 1786.

Saint-Symphorien, *criée de l'ouvraige de le thour et cloker de l'église et ville de Saint-Symphorien*, xve siècle ; 30 c. de l'église et des pauvres, 1572-1649 ; 23 c. de l'église, 1659-1782 ; 13 c. des pauvres, 1723-1789.

Saisinne, 1 c. des pauvres, 1726-1734.

Salles, 4 c. de l'église, 1615-1659.

Sars-la-Bruyère, 2 c. de l'église, 1743-1790 ; 1 c. des offrandes faites à la chapelle N.-D. ; 1 c. du bénéfice N.-D. ; 2 c. des pauvres, 1767-1790.

Sautain, 2 c. de l'église, 1584-1588 ; 3 chassereaux et 6 c. de la chapelle St-Hubert, 1680-1785.

Sebourg, 2 c. de l'église, 1573, 1626 ; 3 c. de la chapelle St-Druon, 1611-1627.

Seclin, bulle de Léon X, de 1517, concernant la chapellenie perpétuelle.

Seneffe, 1 c. des pauvres, 1625.

Silly, 18 c. de l'église, 1660-1777 ; 30 c. des pauvres, 1660-1788.

Sirault, inventaire de l'église, 1793 ; 1 c. des pauvres, 1670.

Sivry, procès-verbal de non-existence de bénéfice, an vi.

Soignies, 3 chassereaux des pauvres, 1654-1757.

Solre-Saint-Géry, procès-verbal de suppression des bénéfices, an vi.

Solre-sur-Sambre, baill de terres de la cure.

Spiennes, 19 c. de l'église, 1687-1784 ; 7 c. des pauvres, 1738-1784.

Stambruges, obituaire de la chapelle N.-D. de Messinnes avec

chassereau des biens de l'église et des pauvres, 1727-1729; chassereau de l'église et des pauvres, 1775-1795; inventaire de l'église, an VI.

STRÉPY-BRACQUEGNIES, 33 c. de l'église, 1633-1759; 44 c. et 1 chassereau des pauvres, 1680-1786; 16 autres c. de l'église et des pauvres; vente de biens des pauvres, 1795.

THIEU, 1 c. de l'église, 1772-1774.

THIEUSIES, 44 c. de l'église et des pauvres, 1624-1769; 8 c. de l'église, 1770-1793; 6 c. des pauvres, 1770-1790.

THIRIMONT, état des biens du bénéfice castral, an VI.

THORICOURT, 20 c. de l'église, 1490-1790.

THUILLIES, état des biens du bénéfice dit le Fort d'Ossogne.

THUIN, volume contenant les états des biens des cures et bénéfices du décanat, 1721-1728.

THULIN, 1 c. de l'église, 1777-1779; inventaire des biens de la confrérie N.-D. de Lorette, 1786; 2 chass. et 2 c. des pauvres, 1688-1801.

THUMAIDE, 3 c. de l'église et des pauvres, 1540-1557; procès-verbal du mobilier de l'église, an VI.

TONGRE-NOTRE-DAME, 6 c. de l'église, 1531-1775; 5 c. des pauvres, 1601-1777; état des biens du cantuaire Philippe-Albert Huet, an VI.

TONGRE-SAINT-MARTIN, 4 c. de l'église, 1773-1785; manuel de recette des biens de la cure, avec quelques baux; 4 c. des pauvres, 1774-1785.

TOURNAI. **Église Saint-Brice**, Bulle du pape Urbain VIII pour la chapelle de la Trinité, 1639. — **Église Sainte-Marguerite**, 1 compte, 1646; 1 c. des fondations des pasteurs Ablay et de Beaumont; liasse contenant : dénombrements des paroissiens, délimitation de la paroisse et de celle de Saint-Quentin, partage des ornements et meubles, inventaire, partage des biens des pauvres; 2 c. des pauvres de la paroisse, 1644-1672; 2 c. des biens délaissés par Louis de Croix, écuyer, aux pauvres des paroisses de St-Jacques, Ste-Marie-Madeleine et Ste-Marguerite, 1679-1681.

Tourpes, 1 chassereau et 1 compte de l'église, 1766-1796; inventaire du mobilier de l'église, an vi; déclaration et bail des biens de la cure; 2 c. des pauvres, 1781-1786.

Trith, 2 c. de l'église, 1562-1566.

Trivières, 32 c. des pauvres, 1673-1787.

Vaulx, 6 c. de l'église, 1578-1599; inventaire du mobilier id., an vi.

Velaines, 1 c. de la chapelle N.-D.

Vellereille-le-Brayeux, bail de biens de la cure; procès-verbal de suppression du bénéfice St-Jean-Baptiste, an vi.

Vellereille-le-Sec, 6 c. de l'église, des pauvres et du cantuaire Gillon de Thieu, 1734-1739.

Vezon, procès-verbal des biens de la cure et du mobilier de l'église, an vi.

Ville, 6 c. de l'église, 1552-1607; inventaire des biens de la confrérie de la Miséricorde pour les trépassés; inventaire du mobilier de l'église et de la cure, an vi.

Villerot, inventaire des biens de la confrérie St-Pierre, 1786.

Villers-Notre-Dame, 1 c. des pauvres, 1474.

Villers-Perwin, 8 c. et 1 chassereau des pauvres, 1623-1791.

Villers-Saint-Amand, 13 c. de l'église, 1687-1782; 16 c. des pauvres, 1687-1788.

Wadelincourt, inventaire des biens de l'église, an vi.

Wanfercée, 1 c. de l'église, 1690.

Wangenies, 2 c. et 1 chassereau (avec une liste des mambours, de 1737 à 1758) de l'église, 1695-1745; 2 chassereaux des pauvres, avec une liste des mambours, 1725-1745.

Warchin, inventaire du mobilier de l'église, an vi.

Warquignies, 10 c. des pauvres, 1752-1789.

Wasmes, 27 juin 1352. Lettres de Pierre, évêque de Cambrai, par lesquelles il amortit tous les biens de la chapellenie fondée dans l'église par Druard Douchet, en se réservant la nomination du chapelain, sur la présentation du patron de la paroisse. (Orig., sur parch., sceau enlevé.) — Cahier intitulé : *Estat faict touchant la rédiffication de l'église et édiffication d'une nouvelle thourre,*

aussy fondation de nouvelles cloches, 1611; titres concernant la chapellenie perpétuelle; inventaire du mobilier de l'église, an VI; 1 c. des pauvres, 1770.

WASMUËL, chassereau des dîmes dues à l'église; 1 chassereau et 1 compte des biens des pauvres, 1628-1631.

WIERS, inventaire du mobilier de l'église, an VI.

WILLAUPUIS, 28 c. de l'église, 1635-1784; 1 recueil de priées des biens id.; 16 c. des pauvres, 1726-1793.



CLERGÉ RÉGULIER.

Maisons d'Hommes.

LXXXII. — Abbaye d'Alne.

(Ordre de Cîteaux.)

Cartulaire. — Chartes originales, de 1174 à 1624.

Voy. notre Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. I, p. 23 (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 237 et t. V, p. 193), et notre Notice sur le chartrier de cette abbaye, *Description*, etc., t. V, p. 3 (*Annales du Cercle arch.*, t. IX, p. 222).



7 cartons de titres et papiers, qui ont été envoyés au dépôt par l'administration des Archives générales du royaume et dont nous avons rendu compte dans notre Mémoire précité (*Description de cartulaires*, etc. t. I, p. 229. — *Annales du Cercle arch.*, t. V, p. 355).

10 registres (de même provenance), savoir : terrier de Villers-le-Bouillet (XVe s.). — 3 recueils de baux : 1575-1665, 1708-1726. — Reg. contenant une sentence rendue au parlement de Douai, le

22 mars 1740, relativement à la dîme sur les fermes de Coulmy et Maisnil, à Aibes et Quiévelon. — Dénombrement de la dîme de Boussu, appartenant à divers décimateurs, 1742. — Id. de la dîme de Haine-Saint-Pierre, 1546. — Compte des cens et rentes appartenant à la pitance, de 1771-1782. — Manuel d'annotation de paiements d'intérêts de rentes passives. — Cahier des revenus et charges de l'abbaye, remis au commissaire de l'empereur, pour la levée des décimes, en 1553.

LXXXIII. — Abbaye d'Anchin.

(Ordre de S. Benoît.)

1 à 6. Six chassereaux des biens et revenus de l'abbaye, à Frasne et à Moustier, formés en 1475, 1591, 1616, 1623, 1637 et 1663.

7. Cahier contenant la déclaration des biens et revenus de l'abbaye à Genly, renouvelée en juin 1577 par le censier Valentin le Roy, en présence des mayeur et échevins et des autres personnes y dénommées. (Copie, certifiée en 1595.)

8. Compte rendu par Antoine de Miraumont, receveur des biens de l'abbaye situés en Hainaut, pour 1552-1553.

9 et 10. Deux comptes rendus au souverain siége de justice, à Ath, par Michel de Gain, baillli et amodiateur des biens de l'abbaye aux quartiers d'Ath et de Mons, pour les années 1706-1708.

LXXXIV. — Abbaye de Bellinghen ou de Cantimpré [1].

(Chanoines réguliers de Saint-Augustin.)

1. Contrat passé au château d'Enghien, le 18 octobre 1619, entre l'abbaye et la duchesse d'Aerschot, au sujet de la translation de ce monastère au village de Bellinghen.

2. Lettres patentes de Philippe IV, du 15 septembre 1657, nommant à la dignité abbatiale Pierre-Rymbout Panckaert. (Copie, sur papier.)

3. Mémoire (imprimé) ayant pour titre : *Déduction sommaire, où l'on fait voir que la nomination de l'abbaye de Bellinghe, scituée dans le Haynaut entre Bruxelles et Enghien, appartient à Sa Majesté Impériale et Catholique.* In-fol., 14 pp.

Ce mémoire est suivi (pp. 9-14) de cinq chartes et actes, de 1182-1625.

4. Chassereau des biens de l'abbaye, formé en 1670.

5 à 7. Trois comptes rendus par Augustin de Glarges, religieux, receveur et maître d'hôtel de Bellinghen, pour les années 1680-1684.

LXXXV. — Abbaye de Bonne-Espérance.

(Ordre de Prémontré.)

Aux Archives générales du royaume, on conserve 82 registres, 471 chartes et 15 liasses de pièces qui proviennent de cette abbaye. Quant au cartulaire, composé de 18 gros volumes in-fol., il se trouve au Séminaire de Bonne-Espérance. Voici ce que l'on a pu recueillir au dépôt de Mons :

1. Charte de Nicolas, évêque de Cambrai, de l'an 1140, approuvant l'achat fait par l'abbaye de Bonne-Espérance, d'un alleu situé à Rivreulle, pour le prix de quinze marcs d'argent. — Orig., sur parch.

1 bis. Sans date (1195 à 1202). Charte de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, confirmant l'assignation faite à l'abbaye par Wautier, chevalier de Bousies, de deux muids de froment, à Saintlèches.

Orig., sceau équestre avec contre-scel en cire verte et en partie brisé.

[1] Cette abbaye avait été fondée à Cantimpré, près de Cambrai. Mais, en 1580, elle établit sa résidence au prieuré qu'elle possédait à Bellinghen, à 1 l. de Hal.

2. Acte, sur parch., passé devant le maire et les échevins de l'allouet de Binche, le lundi avant la S. Jean-Baptiste 1341, concernant la fondation de l'anniversaire de Jean le Keut et de sa femme.

3. Acte de résignation de la prélature de Bonne-Espérance, faite en 1494 par Antoine de Merdop en faveur de Nicolas de Merdop, son frère.

4. Lettres de Hubert, abbé de Prémontré, de 1495, conférant à Nicolas de Merdop la dignité de prélat.

5. Mons, 27 novembre 1578. Acte d'obligation d'une somme de 6.000 livres, passé devant des hommes de fief et un notaire apostolique par François de le Haize, receveur du clergé, envers le seigneur de Laire, chambellan et conseiller ordinaire du duc d'Anjou, pour le paiement de la rançon de Jean Treux, abbé de Bonne-Espérance, détenu prisonnier de guerre. Derrière la pièce se trouve la quittance de cette somme.

6. Lettres patentes de Philippe IV, datées de Bruxelles, le 6 janvier 1664, nommant Frédéric Biseau, moine de Bonne-Espérance, abbé de Corneux en remplacement de Claude Milaine, décédé.

7. Acte de l'élection canonique d'Englebert Maghe, successeur de l'abbé Augustin de Felleries, et de sa prise de possession de la dignité abbatiale, le 2 juillet 1671.

8. Acte de consécration d'Englebert Maghe par Charles, évêque de Soissons, le 8 septembre 1671.

9. Acte de consécration de l'abbé Jean Patoul par Joseph-Clément, archevêque de Cologne, prince-évêque de Liége, etc., le 3 mars 1709. — Y jointes : une quittance du droit d'enregistrement des lettres patentes, et une note pour l'installation de cet abbé.

10. Lettres patentes de l'empereur Charles VI (avec sceau de majesté), datées de Vienne, le 14 juin 1724, nommant Jérôme Petit, prieur, à la prélature de Bonne-Espérance, vacante par la mort de Jean Patoul. — Y jointe la confirmation donnée par l'abbé de Prémontré.

11. Lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse (avec sceau de majesté), du 26 octobre 1752, accordant à Adrien Houzé la prélature de Bonne-Espérance, vacante par la mort de Jérôme Petit. — Y jointes : des lettres de l'abbé de Prémontré, confirmant la dite nomination, et d'autres du même, nommant l'abbé Houzé vicaire général de l'ordre de Prémontré dans les districts de Flandre et de Floreffe.

12. Lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse (avec sceau de maj.), du 9 mars 1773, nommant Bonaventure Daublain abbé de Bonne-Espérance, en remplacement d'Adrien Houzé, décédé.

Compte (incomplet) des biens et revenus de l'abbaye, et des aumônes faites à la porte de celle-ci, de la Noël 1464 à pareil jour 1466.

96 comptes et chassereaux des dîmes, rentes et cens, de 1576-1739.

31 comptes des cens et rentes du quartier de Valenciennes et du Quesnoy, de 1488, et 1616 à 1672.

4 comptes des terres et seigneuries de Souvret et Hamal, de 1530-1533 et 1601.

2 registres de paiements, 1628-1726.

Liasse intitulée : « Quittances d'une partie de nos pains d'abbaye. 179?. »

4 volumineuses liasses de dossiers de procès intentés ou soutenus par la communauté contre le damoiseau Louis de Berlaimont, les tanneurs et les drapiers de Mons, Jean de Maulde (au sujet du patronat de la cure de Familleureux), des censiers, des receveurs, le *maître-fosseur* de Hainaut (pour un chemin aux Estinnes), la forge de Grignart, et autres, pour le maintien de ses droits et immunités.

LXXXVI. — Abbaye de Cambron [1].

(Ordre de Cîteaux.)

Les archives dont le relevé va suivre, proviennent presque entièrement d'un envoi qui en a été fait au dépôt, le 19 septembre 1866, par l'Administration des archives générales du royaume, en conformité d'une décision ministérielle.

Elles sont loin de constituer tout le fonds des titres et papiers de Cambron. Les chartes de cette importante abbaye ont été dispersées en Hollande, après sa suppression. Quant aux cartulaires, au nombre de deux, ils reposent actuellement à l'archevêché de Malines, et le principal de ces documents a été publié par la Commission royale d'histoire (*Monuments pour servir à l'histoire des prov. de Namur, de Hainaut*, etc., t. II).

[1] Notre honorable ami M. le major Monnier est auteur d'une savante monographie de cette abbaye, qui paraîtra prochainement dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*.

1. Lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, datées de Mons, le 15 juillet 1434, concernant un prêt que l'abbaye lui avait fait.

Orig., sur parch., sceau.

2 à 19. Dix-huit liasses contenant :

I. 1° Baux de terres et prés à Baudour et Hautrage. — 2° Baux d'une ferme et de terres à Bauffe. — 3° Ancien titre et baux d'une pièce de terre à Bauligníes. — 4° Papiers concernant les fermes, terres et bois à Bermeries, et les dîmes à Esclaibes, Thiennes et Floresies. — 5° Inventaire des chartes et titres concernant Bermeries, de 1253 à 1505. — 6° Baux de biens à Bermeries. — 7° Baux de parcelles de terre à Bornival. — 8° Titres et baux de biens à Brugelette, etc.

II. Baux de fermes et de biens situés à Cambron, Casteau, et dans la grande mairie de Cambron.

III. 1° Baux et dénombrement de rentes à Cambron-Saint-Vincent. — 2° Baux de la dîme des Écaussines, de la ferme d'Hellemprez, etc. — 3° État des biens de la cure de Saint-Vaast et pièces touchant la nomination des chapelains; baux et papiers concernant cette cure et l'église de Fontaine-l'Évêque.

IV. 1° Criées et autres pièces concernant les dîmes de Fontaine-l'Évêque et de Forchies-la-Marche. — 2° Baux et une pièce concernant la reconstruction de l'église de Gages, en 1785. — 3° Baux de Gondregnies. — 4° Baux de Hennuyères et Rebecque. — 5° Baux et pièces concernant les biens, la dîme et la pêche de Henripont.

V. 1° Criées des dîmes d'Herchies. — 2° Id. d'Hyon. — 3° Baux de Horrues. — 4° Id. de Lens. — 5° Documents concernant des rentes dues à Lessines. — 6° Baux de la ferme du Sart et d'autres biens à Lombise.

VI. 1° Baux de Froyennes, Marquain et Orcq. — 2° Id. de Masnuy-Saint-Jean et Saint-Pierre. — 3° Chassereaux de rentes seigneuriales dues à Masnuy-Saint-Jean. — 4° Baux d'une partie du refuge, à Mons, pour y établir la salle du Concert. — 5° Baux de Montigny. — 6° Baux de la ferme de la Cour à la Chaussée et de terres à Neufville. — 7° Criées et comptes des dîmes du même village; avis sur deux questions relatives à la dîme des poires et des pommes de Neufville, et à l'entretien de l'église de Forchies et Piéton.

VII. 1° Baux de la ferme de Lampernisse, à Oostkerke. — 2° Baux de Pepinghe et Lerrebecke. — 3° Copies de dénombrements de l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles, touchant la dîme de Pepinghe, dressés en 1465, 1552, etc. — 4° Bail de la dîme de Pepinghe et Beringhe. — 5° Baux, mesurages, visite d'un chemin à Quenaast. — 6° Baux de Quenaast, Rebecque

et Hennuyères. — 7° Pièces relatives à des rentes foncières et au droit de terrage à Rebais.

VIII. 1° Baux des fermes de Quesnoy, Hauruth et Tombois à Ronquières, et pièces concernant la reconstruction du presbytère de ce village, en 1779, etc. — 2° Bail d'une parcelle de terre à Silly. — 3° Baux de la Haute-Maison, d'un moulin, etc., à Thoricourt. — 4° Dénombrement des dîmes, procès-verbal de visite des chemins, à Thoricourt, Lombise et Cambron, en 1759; procès de chasse, et autres papiers concernant Thoricourt.

IX. 1° Baux et pièces concernant des rentes, à Thumaide. — 2° Baux de Tongre-N.-D. — 3° Titre d'arrentement perpétuel de terres à Tubize 1495. — 4° Bail de parcelles de terre à Ville-Pommerœul. — 5° Baux d'une ferme et de la dîme, et pièces concernant des cens seigneuriaux à Wodecq, et la compétence du curé et du vicaire.

X. Criées et papiers concernant les bois.

XI. Pièces concernant les propriétés situées sous la domination des provinces-unies (au quartier de Hulst, à Absdael, Stoppeldyck), etc.

XII. Titres de rentes au profit de l'abbaye et de la chapelle de N.-D. de Cambron.

XIII. Titres de rentes passives.

XIV. Titres et quittances de rentes viagères dites *pains d'abbayes.*

XV. Titres et papiers de la chapelle de N.-D. de Cambron.

XVI. Papiers relatifs à la suppression de l'abbaye par l'empereur Joseph II, en 1789; à la vente de son mobilier; aux effets et ornements cédés à l'église de Caudenberg; aux argenteries envoyées à la monnaie de Bruxelles; au rétablissement de la communauté par les états, en 1790.

XVII. 1° Deux contrats de ventes de biens à Hennuyères, Rebecq et Ronquières, faites pour payer la contribution militaire. — 2° Acquits des derniers comptes.

XVIII. 1° Acte scabinal par lequel Jeanne de Berlo, dame de Steenkerque, règle et augmente la fondation d'un anniversaire, faite par son époux Guillaume de Gavre : 1301. — 2° Copie authentique de lettres du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne de Brabant, du 1er juillet 1358, par lesquelles ils mandent que ceux de Nivelles « toute fois et quante fois il « œvrent ou font ouvreir al fermeté de nostre ditte ville, doient avoir le « beniaul [1] que on dist de Haruz estoffeit de cheval et varleit compétens, « aux coustes et fraix de l'abbaye de Cambron. » — 3° Indication des chartes et actes en vertu desquels l'abbaye est devenue propriétaire de divers biens. — 4° Pièces relatives à la nomination d'un abbé ou administrateur provisoire de Cambron, sous prétexte que le titulaire était en fuite : 1792. — 5° Réquisition adressée par le général Dumouriez aux religieux, de ver-

[1] *Beniaul*, tombereau.

ser en-déans quatre jours dans la caisse de l'armée 200,000 livres, somme dont ils seront remboursés : 9 novembre 1792 (Orig.). — 6° Copie de la pétition de l'abbé et des religieux aux représentants du peuple français, exposant les pertes qu'ils ont faites depuis 1789 et demandant de pouvoir payer en assignats une partie de leur cotisation dans la contribution militaire : 1er thermidor an III. — 7° Pièces diverses. — 8° Extrait du terrier général de l'abbaye.

20 à 84. Soixante-cinq registres et cahiers : terriers, comptes et chassereaux ou manuels de recettes des biens et revenus de l'abbaye. Le premier est intitulé : *Terrier général de tous les biens que l'abbaye de Cambron possède tant en cens, terres labourables, prêts, pâtures et moulins qu'en bois, dîmes, rentes, droits de congé et mortemains, fait par ordre de la cour, du 9 avril 1772, et publié à l'installation de Monsieur D. Malachie Hocquart, 43e abbé de Cambron.* Il a été rédigé par frère Maure Mesnage, préposé aux archives.

85. *Registre des corps inhumés dans la chapelle de N.-D. de Cambron en l'abbaïe et dans le cimetière adjacent*, de 1517 à 1795.

86. Volumineux recueil contenant la minute de l'état des biens et charges de l'abbaye, lors de la suppression, en 1789, avec annexes.

87. Fascicule contenant deux états des biens, fournis en exécution de l'arrêté du 6 prairial an III, des copies de la déclaration des biens vendus pour payer la contribution militaire et de l'état de suppression du monastère.

LXXXVII. — Abbaye de Crespin.

(Ordre de S. Benoît.)

1. Liasse contenant :

1° Un cahier de 7 feuillets, où sont transcrits : une charte du roi Conrad III, de 1146 [1], confirmant à l'abbaye de Saint-Landelin de Crespin ses posses-

[1] Wauters, *Table chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 261.

sions dans différentes localités et notamment à Harmignies, Ciply, Étrœux et Ghlin; des baux et divers extraits.

2° 17 décembre 1312. *Datum Vienne, xvi kal. januarii, pontificatus nostri anno septimo.* — Confirmation des priviléges de l'abbaye de Saint-Landelin de Crespin par le pape Clément V. (Orig. sur parch., avec bulle de plomb.)

2. Etat de la communauté, en novembre 1547, et représentation de l'abbé au sujet de la taxe de 2,000 florins carolus, en 1552.

3. 13 octobre 1574. Lettres par lesquelles l'abbé et les religieux de Crespin accordent à Gabriel Leroy, bourgeois de Mons, concierge de leur hôtel en cette ville, leur dîme de Bellegnies, pour le terme de 12 ans, moyennant un rendage de 72 livres tournois par an. (Orig., sur parch., sceaux dont il ne reste que les lemnisques et un fragment.)

4. Compte rendu le 30 septembre 1536 à l'abbé Antoine de Ligne par l'évêque de Calcédoine, vicaire spirituel et temporel du monastère.

5 à 8. Quatre comptes des biens, cens et rentes de l'abbaye, pour les années 1581-1582, 1586-1587, 1603-1604, 1681-1686.

Ce dernier compte est rendu à la cour souveraine de Mons.

LXXXVIII. — Abbaye de Fémy.

(Ordre de S. Benoît.)

Cinq cahiers intitulés : *S'enssuyvent les droix de dismes que les religieux, abbé et convent de l'église et monastère mons^r Sainct Estienne de Fémy ont au terroir de Beaudegnies*, et formés en 1546, 1582, 1603, 1611 et 1617.

LXXXIX. — Abbaye d'Hasnon.

(Ordre de S. Benoît.)

1. Charte de l'an 1179, par laquelle Bauduin V, comte de Hainaut, prend sous sa garde le partage du bois de Brokeroie près de Montigny-lez-Lens.

Orig., sceau enlevé.

Ce document est important pour les *bruyères des Onze villes* ou *de Hasnon.*

2. Lettres de Pierre, évêque d'Arras, datées de mai 1261, ratifiant l'échange passé entre les abbayes d'Anchin et d'Hasnon.

3 et 4. Deux titres de rentes (et 2 quittances jointes) constituées sur le corps de l'abbaye d'Hasnon, à la requête du duc de Bourgogne, le 18 juillet 1434.

Orig., sur parch., sceaux de l'abbé Jacques et de l'abbaye.

5. Octroi accordé au monastère par le roi Philippe IV, le 30 septembre 1652, de lever 10,000 florins sur ses biens.

Orig., sur parch., sceau en fragm.

6. Compte rendu par Michel Meullepas, des revenus de l'abbaye d'Hasnon à Montigni et Neufville, en 1576-1577.

7 à 20. Quatorze comptes rendus à l'abbé par le concierge de l'hôtel d'Hasnon à Douai, et receveur des terres de Monchi, Preux, Gemappes, Trehoult, Courrières, etc., de 1568-1611.

21 à 26. **Prévôté Notre-Dame, à Valenciennes**, etc. — Six comptes rendus à l'abbé d'Hasnon, pour les années 1645-1646.

XC. — Abbaye d'Hautmont.

(Ordre de S. Benoît.)

Ce qui reste des titres et papiers de l'abbaye d'Hautmont se réduit à quatre registres, une cinquantaine de titres isolés en parchemin, des xve-xviiie siècles, et une liasse de papiers de correspondances, procédures, etc., qui reposent au dépôt départemental, à Lille ; à quelques documents conservés aux archives générales du royaume, à Bruxelles, et au cartulaire de la communauté qui appartient à M. Michaux, aîné, vice-président de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. Nous avons publié une notice analytique sur ce cartulaire[1].



Notre dépôt possède seulement :

1. État présenté au duc Aubert, comte de Hainaut, au comte d'Ostrevant et à leur conseil

[1] *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 113. — *Bull. des séances du Cercle archéol.*, 2e série, p. 113.

par l'abbé et les religieux d'Hautmont, des corvées faites dans leurs maisons et cours, tant par chariots à quatre chevaux et deux varlets qu'autrement, pour le service du souverain, depuis la Purification 1393 jusqu'à pareil jour 1394.

2 et 3. Deux recueils de baux, le premier en trois parties, avec tables alphabétiques, de 1610 à 1771.

XCI. — Abbaye de Liessies.

(Ordre de S. Benoît.)

M. Le Glay a publié, en 1853, un Mémoire sur les archives de l'abbaye de Liessies qui reposent au dépôt du Nord, à Lille.

Quelques documents sont aux Archives du royaume, à Bruxelles. Voici ce que nous possédons :

Chartes.

1119. — *Actum est autem hoc anno incarnati verbi m^mo c^mo xviiij^no, indictione xij^ma, presulatus domini Burchardi iiii^to.* Lettres de Burchard, évêque de Cambrai, confirmant à l'abbaye de Liessies, à la demande de l'abbé Renier, le village de Ramousies (*Ramulgies*) et ses dépendances, celui de Fourmies (*Formyes*), l'alleu de *Vylers*, deux parties de la ville d'Ath (*Ada*), les autels d'Obrechies (*Obercies*), de Bouvignies et de Cordes. « Ego Werenboldus, cancellarius, scripsi et recognovi. »

Orig., sceau enlevé.

1128. Lettres du même, confirmant à l'abbaye de Liessies, diverses possessions.

Orig., sceau enlevé.
Publié par M. Ch. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 535.

1169. Lettres par lesquelles le chapitre de Cambrai donne à l'abbaye de Liessies le village de Fontaine-au-Tertre et l'autel d'Ath.

Chirographe, sceau enlevé
Publié par M. Duvivier, p. 604.

31 décembre 1177. — *Datum Beneventi, per manum Graciani, sancte romane ecclesie subdiaconi et notarii, ij kal. januarii, indictione decima, Incarnationis dominice anno m^oc^olxx^o vij^o, pontificatûs vero domini Alexandri pape III anno xviij^o.* Bulle du pape Alexandre III prenant sous

sa protection l'abbaye de Saint-Lambert de Liessies et la confirmant dans la possession du lieu où elle est construite et de ses dépendances, des autels et des alleux, ainsi que des droits et immunités y rappelés.

Orig., sceau enlevé.

25 octobre 1180. Bulle du même pape, confirmant de nouveau l'abbaye dans la possession de ses biens.

Orig., avec bulle de plomb.
Publ. par M. Duvivier, *opus. cit.*, p. 625.

6 mai 1184. — *Datum Veruli, per manum Alberti sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis et cancellarii*, *ij non. maii*, *indictione secunda*, *Incarnationis dominice anno m° c° lxxxiiij*, *pontificatus nostri domini Lucii pape III anno iij°*. Bulle du pape Lucius III, confirmant à l'abbaye de Liessies, la libre possession de ses biens et privilèges.

Orig., avec bulle de plomb. — Copie, sur parch., certifiée par deux notaires apostoliques.

16 décembre 1484. — *Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quarto*, *mensis decembris die decimâ sextâ*. Acte par lequel l'abbé Léger et les religieux du monastère de Liessies concèdent aux échevins d'Ath et à l'hôpital de cette ville, en tant qu'il leur appartient, comme patrons, les privilèges et indulgences accordés à cet hôpital par Sixte IV, le 13 des calendes de décembre 1476, l'amortissement du lieu où il est établi, avec réserve de leur droit dans les offrandes des messes, et obligation à la supérieure et aux sœurs de l'hôpital de présenter chaque année, à l'intervention des dits échevins, six gros tournois au receveur de l'abbaye.

Orig., sceaux (de l'abbé et du monastère de Liessies, des échevins, de la supérieure et des religieuses de l'hôpital d'Ath) enlevés.

1516. Procès mû entre l'abbaye de Liessies et le curé de Saint-Julien d'Ath, d'une part, et l'abbé de Saint-Martin de Tournai, d'autre part.

Registre oblong, contenant le relevé des cures et chapelles à la collation de l'abbaye de Liessies. XVIIe siècle.

Deux cartulaires du droit de dîme que l'abbaye possédait à Ath, en partage avec le curé de Saint-Julien, la chapelle du château, l'abbaye de Cambron et le chapitre de Soignies ; renouvelés en 1638.

Cartulaire des biens et revenus de l'abbaye de Liessies au Grand et au Petit-Quévy ; renouvelé en 1612.

Comptes des deux tenues d'eau faites à Bilhé, par ordre de l'abbé de Liessies, en 1642-1643.

Trois comptes des rentes dues à l'abbaye, pour les années 1633, 1635 et 1636.

Compte des bois situés au quartier d'Ath, pour 1730.

État des biens-fonds, rentes, dîmes, terrages et autres possessions du monastère de Liessies dans le Hainaut autrichien.

XCII. — Abbaye de Lobbes[1].

(Ordre de S. Benoît.)

Quelques diplômes originaux et un recueil des priviléges de l'abbaye de Lobbes[2] sont conservés dans cette localité. Voici ce que notre dépôt a récupéré des archives du monastère dont il s'agit.

Chartes.

Mars 1206 (1207, n. st.). — *Actum anno dominice Incarnationis m° cc° vi°, mense marcio.* Charte par laquelle Nicolas, seigneur de Montigni, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, donne en aumône perpétuelle à l'abbaye de Saint-Pierre de Lobbes, l'église et l'autel de Montigni, par la main de Rasse, seigneur de Gavre et de Chièvres, de qui il les tenait en fief, et avec le consentement de son épouse, de son fils Henri, chevalier, de Mathilde, épouse de celui-ci, et de ses autres fils Gérard, Wautier et Nicolas. Il jure sur l'autel de l'abbaye, avec son épouse et leurs enfants, que cette donation est définitive et que le monastère ne peut être troublé à l'avenir dans la possession précitée.

Orig., sur parch., sceau enlevé.

1206. — *Actum in castro montensi, anno Domini m° cc° vj°.* Charte de Rasse, seigneur de Gavre et de Chièvres, concédant à l'abbaye de Saint-Pierre de Lobbes, l'église et l'autel de Montigni et le droit de patronat, la

[1] Th. Lejeune. *L'ancienne abbaye de Lobbes*, dans les Annales du Cercle archéol. de Mons, t. ii, p. 153. — Vos. *Lobbes, son abbaye*, etc., 2 t. in-8°.

[2] Voy. notre Notice sur ce recueil, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. iii, p. 87. — *Bulletins des séances du Cercle archéol.*, 2e série, p. 22.

grosse et la menue dîme du lieu, que Nicolas de Montigni tenait de lui et qu'il avait donnés en aumône à la dite communauté, avec le consentement de sa femme et de ses fils.

Orig., sur parch., sceau enlevé.

1207. — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo vij°.* Hugues, évêque de Liége, confirme la donation précitée du patronat et des dîmes de Montigni, faite par Nicolas, chevalier de Montigni, avec le consentement de Sara, son épouse, de son fils Henri, chevalier, et de ses autres enfants, ainsi que des seigneurs de qui il relevait les dits droits et qui mirent la main à sa donation.

Orig., sur parch., sceau enlevé.

Registres.

1. Un registre intitulé : *Statuta congregationis monasteriorum exemptorum ordinis sancti Benedicti in Belgio ;* 87 pp. A la suite se trouvent les procès-verbaux des visites canoniques faites à l'abbaye de Lobbes, de 1662 à 1764; 24 feuillets.

2. Registre où sont transcrits des contrats concernant l'abbaye, de 1773 à 1788.

3. Beau volume, en parchemin, avec table, intitulé : *Registre contenant l'arpentage et mesure des censes, prez, terres et autres biens, situés sur le pays d'Haynaut, appartenant à l'exempt monastère St.-Pierre de Lobbes, mesurés par les srs Jean-Jacques Baligand et Jean-Joseph Jacquier, arpenteurs jurez, pendant les années 1726 et 1727, par les ordres du vénérable dom Joseph Robson, révérendissime abbé, et de dom Erme Robert, religieux proviseur dudit monastère.*

On y trouve les plans indiqués dans notre *Inventaire des cartes et plans*, p. 200, de censes et terres situées à Blaregnies, Ciply, Cuesmes, Hon, Hyon, Malplaquet, Mesvin, Morlanwelz, Peissant, Péronnes, Trahegnies et Trivières.

4. *Cartulaire de la grosse disme de Hyon appartenante à l'église et abbaye monsieur St. Pierre de Lobbes, et déclaration spécificque du nombre, comprendement, scituation, haboutz et tenances des terres et héritages subiects à la dicte disme et redebvance c'on dist de S.-Pière, gisans tant à la ville et terroir dudit Hyon comme sur les jugemens et terroirs de Noircin, Ugies, Frameries et Quesmes;* renouvelé par Jean Hugo, prêtre, suivant

commission de l'abbé Barthélemi de Boussu, du 4 novembre 1649.

5. *Cachereau et dénombrement des héritages de Biercée doians cens et rentes seig*riales *à l'abbaye de S*t*-Pierre à Lobbes; item, des héritages doians chapons et autres rentes à Biercée et Bois de Villers*, avec tables; 1694-1696.

Il s'y trouve à la fin un plan du village de Biercée, en 1699.

6. *Cachereau des rentes seigneuriales de Biercée. 1755-1793.*

7. *Cartulaire et cachereau des cens et rentes deuz au village de Forchies et la Marche. 1699-1701.*

8. Cahier intitulé : *Extensions et limittes du dîmage de Lobbes en Forchies, et cartulaire, renouvellés en 1740.*

9. Manuel, in-4°, de recettes des rentes dues au même village. 1740 à 1793.

10. Volume in-4°, contenant le dénombrement des cens et rentes dus à Jamioux. 1779 à 1792.

11. *Cachereau des biens et revenus appartenant à Messeigneurs les abbé et religieulx de Lobbes en leurs hauteurs et franche terre et seigneurie de Jumet. 1654.*

12. *Cartulaire et cachereau de Leerne et Wesppe, renouvellés en 1773.* 2 tomes, avec tables.

13. *Cartulaire des rentes seigneurialles et foncières dues à la pitance du monastère S*t*-Pierre de Lobbes sur la juridiction de Leers et Tappefesse*; renouvelé en 1782 et précédé d'un plan. In-4°.

14. *Cartulaire des rentes tant foncières et seigneuriales qu'autres deues à la recette de la crosse et pitance. 1699.*

15. Registre intitulé sur la couverture : *Rentes. Cartulaire de Lobbes. 1780 à 1793.*

16. *Cartulaire des rentes seigneurialles que Messieurs les abbé et religieux de Lobbes ont au village de Peissant et là-entour*; renouvelé par François Roelandt, en 1782.

17. *Cartulaire des parties de rentes perpétuelles, foncières et signorialles que l'église et abbaye Saint-Pierre de Lobbes at en la ville et terroir de Peronne et là-enthour*; renouvelé en 1653.

18. Recueil de 309 pages, contenant la description de parcelles de terre, prés, etc., situés à Ragnies.

19. Volume intitulé sur la couverture : *Ragnies. Siéges des rentes et cens seigneuriaux appartenants à la crosse de l'abbaye de Lobbes. 1768.*

20. *Cartulaire des rentes héritables deues en la ville et terroir de Saintes;* renouvelé en 1714.

21. Idem ; renouvelé par François Roelandt, en 1782.

22. Idem, des rentes seigneuriales dues à Saintes et Wisbecq ; renouvelé par le même, en 1782.

23. *Cartulaire et dénombrement des héritages situés en la terre et seigneurie de Strée, soumis à cens seigneuriaux à l'église et abbaye St.-Pierre de Lobbes;* renouvelé par le même, en 1781-1783.

Il s'y trouve quatorze plans des dits héritages.

24. Manuel pour la perception des dits cens à Strée. 1783-1793.

25. Idem, à Thuillies. 1779-1793.

26. *Cartulaire de Verginal*; renouvelé en août 1762. In-4°.

27. Compte des cens, rentes, bois, houillères et autres revenus des terres et seigneuries de Jumet et Gilliers, pour 1698-1702.

28 à 37. Dix comptes des biens et revenus du monastère, de 1775 à 1789.

38. Deux cahiers contenant la déclaration des revenus et charges de l'abbaye, remis aux commissaires de l'empereur, en 1553.

39. Manuel de recettes, intitulé : *Regître de dom Joseph Prumont, procureur de l'abbaye de Lobbes et prévôt de St-Pierre, à Mons. 1739.*

40. Autre manuel de recettes, de 1765 à 1794.

41. Idem, intitulé sur la couverture : *Rendages des dîmes, censes et terres. 1779.*

42. Idem. 1733 à 1792.

43. Registre *des revenus de la pitance, 1779 à 1793.*

44. Registre intitulé : *Rentes du proviseur, 1755 à 1779.*

45. Registre des rentes et charges de l'abbaye, 1779 à 1793.

46. Volume intitulé sur la couverture : *Bois de Leernes appartenant aux messieurs de Lobbes et madame de Méan. 1752-1755.* De l'autre côté, il renseigne des recettes extraordinaires, de 1780 à 1792.

47 et 48. Deux manuels des recettes provenant du produit des bois, de 1733 à 1793.

49. Manuel de recettes des biens et revenus de Castillon. 1785 à 1794.

50. Journal de recettes, de 1792 à 1794.

51 à 53. Trois registres contenant l'annotation des dépenses, de 1785 à 1794.

54 à 56. Trois registres des comptes particuliers, pour 1763 à 1794.

57. Cahier des recettes des biens et des charges de l'abbaye, 1790-1792.

58. Portefeuille contenant : 1° bail des veines de houille, dites Petite-Veine et le Romain, à Lodelinsart : 1777 ; 2° transaction avec la dame Mascart, pour une propriété sise à Raignies : 1788 ; 3° quelques baux ; 4° transaction avec le seigneur gagiste de Péronne, relativement à la nomination du mayeur, etc. : 1793 ; 5° adjudications de coupes de bois ; 6° six titres de rentes ; 7° inventaire des registres et papiers de l'abbaye, qui reposaient au tribunal civil de Mons ; 8° tracé des biens de la ferme de Sart-la-Buissière ; 9° état des biens du monastère, et procès-verbal dressé lors de sa suppression.

XCIII. — Abbaye de Marchiennes.

(Ordre de S. Benoît.)

Recueil de copies de chartes, des années 1230, 1234, 1239, 1243, 1313, 1336, 1359 et 1484.

XCIV. — Abbaye de Maroilles.

(Ordre de S. Benoît.)

1. Liasse de procès-verbaux des élections d'abbés, faites en 1627 et en 1635.

2. Compte rendu par Pierre Bocquet, sergent du conseil souverain de Hainaut, des biens de l'abbaye de Maroilles saisis à la requête du clergé de Hainaut, pour 1732 et 1733.

3. Relevé des biens et des archives de l'abbaye et de son refuge à Mons, dressé en janvier 1793.

4. Deux titres de constitutions de rentes à la charge de l'abbaye, de 1434. (Orig., sur parch., avec sceaux.)

XCV. — Abbaye de Saint-Amand et Prévôté de Sirault.

(Ordre de S. Benoît.)

1. Copie d'une charte, de l'année 1219, concernant le bois de Saint-Sauveur.

2. Autre copie d'un acte émané, en 1265, de Nicolas de Condé, chevalier, sire de Bailleul, et par lequel ce seigneur concède à l'abbaye de Saint-Amand la ville, justice et seigneurie d'Escaupont.

3. Mémoire sur la question de savoir si l'abbaye de Saint-Amand pouvait faire bâtir une église ou une chapelle près de la prévôté qu'elle avait à Sirault.

On y a joint la notice (avec plan) sur cette prévôté par M. Hachez, extraite du tome II, p. 260, des *Annales du Cercle archéologique de Mons*.

4. Cahier in-4° contenant la déclaration des rentes de l'abbaye de Saint-Amand à Anvaing. 1517.

5. Déclaration des dîmes et terrages à elle dus au territoire de Villers-Saint-Amand. 1624.

6. *Cartulaire des droits de dîmes et terrages appartenants à la prévôté de Sirault, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Amand, au village de Saint-Sauveur, renouvellé par les mayeur et eschevins dudit Saint-Sauveur, le trois d'avril 1728.*

7 à 9. Trois comptes rendus par Bauduin Goubille, bailli des fiefs tenus de l'abbaye, — des droits seigneuriaux et de relief de fiefs, de 1582-1620.

XCVI. — Abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie.

(Ordre de S. Benoît.)

A la suite de notre mémoire sur les deux cartulaires de cette abbaye, nous avons publié une notice sur ses archives [1].

XCVII. — Abbaye de Saint-Feuillien, à Rœulx [2].

(Ordre de Prémontré.)

Liasse contenant :

1° Deux pièces, sur parch., de l'an 1260 : convention entre les abbayes de Saint-Feuillien et de Bonne-Espérance, relativement à la dîme de Trivières.

2° Lettres, aussi sur parch., d'Eustache, sire du Rœulx, et de Fastré du Rœulx, son frère, de la nuit Saint Jean-Baptiste 1324, confirmant l'arrentement fait par la commune d'Ecaussines-St.-Remi en faveur de l'abbaye de Saint-Feuillien, des chemins allant du moulin d'Ecaussines aux aunaies près des buissons Mahom, et de la haie de Tiarmont vers les buissons le Mignotte.

3° Ancienne copie des actes de dotation de la chapelle de N.-D. de la Fontaine, à Rœulx. 1441.

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, p. 217. — *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. v, p. 217.

[2] *L'ancienne abbaye de Saint-Feuillien*, par M. Th. Lejeune, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. v, p. 129.

4° Bulle du pape Alexandre VI, de l'an 1495, relative à l'abbé de Saint-Feuillien.

5° Pièces relatives aux reliques de St-Feuillien. 1603.

6° Permission accordée par l'archevêque de Cambrai, de célébrer la dédicace de la chapelle de Bauwelz, dans la paroisse de Momignies, le jour de la Visitation. 1632.

7° Acte de confraternité avec l'abbaye de Lobbes. 1636.

8° Transaction par laquelle l'abbaye de Saint-Feuillien cède au propriétaire du fourneau de Bourges, à Momignies, une parcelle de terre nécessaire à son usine. 1714.

9° Pièce relative aux réparations de l'église de Momignies. 1729.

10° Liste des biens non amortis de l'abbaye de St-Feuillien. 1753.

11° Treize baux de biens situés à Arquennes, Croix-lez-Rouveroy, Écaussines, Mignault, Momignies, Seneffe et Strépy-Bracquegnies.

12° Trois baux de dîmes, à Arquennes.

13° Un paquet d'acquits et papiers divers.

Registres.

1. Chassereau de tous les biens et des charges de l'abbaye de St-Feuillien; formé en 1693.

2. Registre des droits seigneuriaux, etc., sous la prélature de Philippe Malapert (XVIIe s.).

3. Minute d'un état des biens et charges. 1788.

4. *Cartulaire et renouvellement d'abouts et tenances des parties de maisons, prés et terres sur lesquelles l'abbaye de St.-Feuillien a le droit de disme dans la ville d'Arquennes*, etc. 1642.

5. Chassereau ou manuel pour la perception des rentes en grains aux villages d'Arquennes et Seneffe. 1758 à 1795.

6. Cartulaire et renouvellement des abouts et tenances des biens grevés de rentes seigneuriales aux Écaussines. 1645.

7. Idem, ibidem, en 1769.

8. Manuel pour la perception des mêmes rentes. 1769 à 1793.

9. Manuel pour la perception des cens et rentes seigneuriales à Houdeng-Gœgnies. 1660 à 1662.

10. Cartulaire des biens assujétis aux mêmes rentes, renouvelé en 1751.

11. Idem, au village de Mignault. 1766.

12. Idem, des biens assujétis à la dîme, au dit Mignault. 1770.

13. Cartulaire de la grosse dîme de Péronne. 1643. (Écrit sur parchemin.)

14. Idem, ibidem, 1760.

15. Recueil de cartes figuratives, intitulé au premier feuillet : « Dans ce présent volume sont reprises toutes les parties d'héritages et terres labourables qui composent la cense de St.-Feuillien de Péronne, avec leurs figures, etc., suivant le cartulaire des cens et rentes seigneuriales. » 1769. (En double.)

16. Manuel pour la perception des rentes seigneuriales à Péronne. 1769 à 1793.

17. Cartulaire et renouvellement d'abouts et tenances des héritages appartenant à l'abbaye de St.-Feuillien, au territoire et jugement de la ville de Rœulx. 1657. — A la suite se trouvent les cartulaires de Gottignies, Houdeng-Gœgnies et Thieu.

18. Manuel pour la perception de rentes seigneuriales au Rœulx. 1765 à 1793.

19. « Cartulaire (dénombrement) des rentes et revenus, avec les affranchissements de terrages, dîmes, comme aussi les fiefs relevant de l'abbaye de St.-Feuillien à cause de sa seigneurie à Steenkerque. » 1749.

20. Manuel pour la perception des mêmes rentes et revenus. 1749 à 1793.

21. Cartulaire (dénombrement) du dîmage de Strépy et Bracquegnies. 1643. (Écrit sur parchemin.)

22. Registre de recettes et dépenses de F.-J. De Reusme. 1713. Avec des annotations jusqu'en 1784.

23. Manuel du procureur, contenant en gros la recette des cens seigneuriaux et droits de congé, et en détail les dépenses pour frais, voyages, honoraires d'avocats et payement de rentes passives. 1783 à 1794.

24. Registre ou manuel de recette du produit des rentes, dîmes, bois, terres, prés, moulins et carrières, depuis 1792 jusqu'à la suppression.

25. Débris d'un registre de dépenses de toute nature. 1766 à 1769.

26. Gros registre de dépenses de ménage, d'habillements, voyages, etc. 1792-1796.

27. Comptes du temporel, rendus par le proviseur. 1775 à 1790.

28. Inventaire des archives de l'abbaye de St-Feuillien. Écriture du XVIIIe siècle.

29. Pièces relatives à la suppression du monastère.

XCVIII. — Abbaye de Saint Ghislain.

(Ordre de S. Benoît.)

Les archives de l'abbaye de Saint-Ghislain ne sont pas complètement réunies au dépôt de Mons. Mais on y trouve un magnifique cartulaire de cette célèbre communauté, deux cartons de chartes fort anciennes[1], de nombreux livres terriers et censaux, des comptes de la grande recette, de la bourserie et des droits seigneuriaux, une foule de dossiers concernant les mines situées sous la juridiction du monastère, des procès intentés ou soutenus par celui-ci, etc. Le dépôt des archives générales du royaume, à Bruxelles, possède 77 registres, 3 cartons et 3 liasses de titres et papiers (parmi lesquels sont 2 chartes du Xe siècle, 4 du XIe, 13 du XIIe et 28 des siècles suivants).

Dans notre notice sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Ghislain, on trouve la désignation des localités où cette communauté avait des biens et des droits.

---

[1] Parmi elles sont des chartes, dites de servitude, dont la première remonte à l'an 983. Dans ces titres, des personnes parfois de haute condition s'asservissent, elles, leur famille et leurs serfs, à saint Ghislain, sous certaines obligations, et deviennent ainsi *sainteurs*. MM. Gachard (*Documents concernant l'histoire de la servitude en Belgique, au moyen âge*) et Duvivier (*Le Hainaut ancien*) ont publié plusieurs des chartes dont il s'agit.

XCIX. — Abbaye de Saint-Jean, à Valenciennes.

(Chanoines réguliers de S. Augustin.)

9 comptes, des années 1410, 1458, 1501, 1509, 1511, 1512, 1548, 1549 et 1572.

C. — Abbaye de Saint-Martin, à Tournai.

(Ordre de S. Benoît).

1 et 2. Deux cahiers de dénombrements des héritages situés à Ath et sur lesquels était due la dîme, dont une moitié à l'abbaye, et l'autre au pasteur, au chapitre de Soignies et à la chapelle de St-Pancrace au château du dit Ath; formés en 1673 et 1720.

3 et 4. Deux cahiers de dénombrements des rentes, terrages et dîmes dus à l'abbaye, au territoire de Papignies; dressés en 1685 et 1736.

5 à 7. Trois comptes des biens de l'abbaye au quartier de Hainaut, pour 1668-1670.

CI. — Abbaye du Val-des-Écoliers, à Mons.

(Chanoines réguliers de S. Augustin.)

Nous avons trouvé des mentions de deux cartulaires du Val-des-Écoliers[1]; mais nous ne savons ce que sont devenus ces précieux recueils, non plus que les chartes du monastère.

[1] Le premier était intitulé : *Viel cartulaire des biens du Val-des-Escolliers à Mons, où sont repris tous tiltres depuis l'an* 1252, « le dit cartulaire en « couvertes noires, et écrit d'un très-ancien caracthère sur vélin. » Il avait environ 200 feuillets.

Le second : *Copies des diverses priviléges et octroyes de la fondation de la maison, et de la mort, enterrement et exèques de diverses personnes décédées en ce lieu, et du droit de mortemain levé sur icelles*, etc.

1. Extraits des anciens cartulaires de cette communauté touchant le droit de mortemain, à Mons.

2 à 5. Quatre comptes, des années 1631 à 1650.

6. Liasse intitulée: *Lettre écrite aux abbé et religieux du Val-des-Écoliers en la ville de Mons, le 22 septembre 1772, ... concernant l'établissement d'un vicaire général de leur ordre.*

7. Liasse contenant deux états des biens du monastère, la copie de baux et une déclaration des terres occupées par la veuve Cordier à Genly et Petit-Quévy.

CII. — Abbaye de Vicogne.

(Ordre de Prémontré.)

Cartulaire des héritages qui doibvent disme à l'église et abbaye de Vicoigne, séants sur le territoire de Chierves et aux environs; renouvelé en 1688 et 1689.

CIII. — Prieuré d'Aymeries.

(Ordre de S. Benoît.)

Deux comptes des biens et revenus, des années 1391-1392, 1399-1400.

CIV. — Prieuré de Chapelle-lez-Herlaimont.

(Dépendance de l'abbaye de Floreffe.)

Liasse contenant: une copie de l'acte de fondation de ce prieuré, de l'an 1289; le procès-verbal de sa suppression, du 24 vendémiaire an v, avec des annexes et des baux.

CV. — Prévôté de Haspres.

(Ordre de S. Benoît)

Seize comptes des biens et revenus, des années 1665 à 1675.

CVI. — Prieuré d'Oignies, à Aiseau.

Les titres et papiers du prieuré d'Oignies, réunis au dépôt, en 1866, par l'administration des Archives générales du royaume, composent un fonds assez important. Il s'y trouve environ 500 chartes et titres divers (orig. et copies); des recueils de copies de bulles et de chartes, dont la première est de 1214; une foule de dossiers et une trentaine de registres.

CVII. — Prieuré de Renissart, à Arquennes.

(Dépendance de l'abbaye de Ninove.)

Liasse contenant le procès-verbal de suppression de ce prieuré, avec annexes. An v.

CVIII. — Prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse.

1. Compte rendu par Julien Hergo, commandeur et administrateur des biens de l'église et commanderie de Saint-Antoine-eu-Barbefosse, pour l'année 1581.

2. Déclaration (non datée) des biens du bénéfice de Saint-Antoine, délivrée au receveur des domaines nationaux.

CIX. — Prieuré de Saint-Nicolas, à Seneffe.

(Dépendance de l'abbaye de Bonne-Espérance.)

Liasse contenant le procès-verbal de suppression de cette communauté et l'inventaire de ses biens. 9 brumaire an v.

CX. — Prieuré de Saint-Saulve-lez-Valenciennes, érigé en abbaye, en 1629.

(Ordre de S. Benoît.)

3 recueils de criées et 4 comptes des biens et revenus de ce prieuré, des années 1508-1514.

CXI. — Prieuré de Sarts-les-Moines, à Gosselies.

(Dépendance de l'abbaye de Liessies.)

1. Registre intitulé sur la couverture : *Cartulaire des biens de la prioré de Sars les Moisnes. 1548.*
2. Cahier (oblong) de recettes faites par le prieur, en 1542-1543.

3 à 19. Dix-sept comptes, des années 1600 à 1730.

20. Liasse de baux des biens situés à Piéton.

21. Liasse contenant le procès-verbal de suppression et ses annexes, ainsi que l'état des biens du prieuré.

CXII. — Couvent des Capucins, à Ath.

Liasse contenant l'inventaire du mobilier et le procès-verbal de suppression du couvent, avec quelques pièces y relatives.

CXIII. — Récollets, à Ath.

Liasse de pièces concernant la suppression de cette communauté.



CXIV. — Récollets, à Binche.

Procès-verbal de suppression et annexes.

CXV. — Dominicains, à Braine-le-Comte.

Un manuel de recettes, de 1760 à 1796. — Un reg. des recettes et dépenses, de 1773-1797. — Une liasse contenant l'état des biens, l'inventaire des meubles et le procès-verbal de suppression.

CXVI. — Oratoriens, à Braine-le-Comte.

Un manuel de recettes, de 1780 à 1797. — État des biens, inventaire des meubles, et pièces relatives à la suppression du couvent.

CXVII. — Carmes chaussés, à Brugelette.

Actes de fondation, titres de propriétés et constitutions de rentes. — Dénombrements de la dîme de Bauffe. — Bref d'indulgences, 1631. — Authentiques de reliques. — Actes capitulaires. — Reg. aux professions. — État du personnel. — Manuels de recettes. — Baux. — Inventaire des biens et pièces concernant la suppression du couvent.

CXVIII. — Capucins, à Charleroi.

Procès-verbal de suppression, avec annexes.

CXIX. — Oratoriens, à Chièvres.

Actes relatifs à l'établissement de la communauté, et à l'union de la cure de l'église paroissiale de Chièvres à la Congrégation de l'Oratoire, 1631-1639. — Érection de la confrérie des Trépassés, 1651. — Titres de propriétés. — Criées des biens de l'église et des chapelles de Chièvres. — Titres de rentes. — Octroi pour la levée des droits sur les vins et brandevins, accordé le 18 mars 1715 à la ville de Chièvres. — Registre terrier de l'église de Chièvres et de l'Oratoire, 1748. — Manuel de recette. — Reg. des obits. — Comptes de l'église et des chapelles. — Inventaires des écrits de la maison de l'Oratoire, de l'église paroissiale, des chapelles et de la confrérie des Trépassés. — Inventaire des meubles de la dite maison, état de ses biens et pièces relatives à sa suppression.

CXX. — Récollets, à Chimai.

Procès-verbal de suppression et pièces jointes.

CXXI. — Augustins, à Enghien.

Actes de fondations, de donations et d'acquisitions de biens. — Baux.— Titres de rentes.— Journaux des recettes et des dépenses. — Manuel de recette des revenus de Schendelbeke. — Procès-verbal de suppression, avec les états du personnel et des biens de ce couvent.

CXXII. — Capucins, à Enghien.

Procès-verbal de suppression, avec annexes.

CXXIII. — Carmes, à Enghien.

Cartulaire d'actes, de 1407 à 1440, suivi d'une notice sur les biens et rentes. — Reg. aux rentes (écrit sur vélin, au XVIe s., révisé et annoté en 1708). — Comptes. — Manuel du produit des rentes, terres, prés et bois, 1646-1796. — Liasse de baux, et état du personnel et des biens, à l'époque de la suppression.

CXXIV. — Récollets, à Farciennes.

État du couvent, à l'époque de sa suppression.

CXXV. — Récollets, à Fleurus.

Procès-verbal de suppression et annexes.

CXXVI. — Récollets, à Fontaine-l'Évêque.

Procès-verbal de suppression.

CXXVII. — Carmes de Saint-Nicolas, à Hérimelz-lez-Brugelette.

Deux actes, sur parchemin, l'un daté du 22 août 1502 et l'autre non daté ni terminé. Tous deux concernent une reconnaissance de la communauté, d'avoir reçu d'Antoine de Mastaing, fils et héritier de Jacques et de Philippine de Lannoy, fondateurs de ce couvent, la somme de 80 livres tournois, à l'effet d'ac-

quitter annuellement, à partir de 1503, une rente de 4 livres, due au chapelain de la *Chapelle-Aysnée*, sur un jardin situé devant cet oratoire, proche la *Croix-Dassonville.* — Copie d'un titre d'acquisition au profit du couvent. 1632.

CXXVIII. — Chartreuse, à Hérinnes.

Liasse contenant l'inventaire, formé en 1790, des papiers, livres et cartes géographiques de ce couvent supprimé.

CXXIX. — Trinitaires, à Lens.

(Ordre du Saint-Esprit, pour le rachat des captifs.)

Liasse contenant : une copie de la bulle de Pie V, confirmant les priviléges de l'ordre, 1566. — Patentes de nomination de ministres ou supérieurs des couvents de Lens et d'Audregnies, etc. — Ordonnances du général de l'ordre concernant une mission projetée en Barbarie, 1679, etc. — Traduction d'une lettre contenant la relation de la captivité, en Syrie, d'une dame d'Anvers qui avait épousé un musulman, 1682. — Documents divers. — Pièces concernant la suppression du couvent.

CXXX. — Dominicains, à Liberchies.

État des biens, etc., à l'époque de la suppression de ce couvent.

CXXXI. — Oratoriens, à Maubeuge.

Six comptes des biens et revenus, de 1697 à 1723.

CXXXII. — Capucins, à Mons.

État des rentes que possédait la communauté, etc.

CXXXIII. — Carmes chaussés, à Mons.

Reg. contenant les statuts et priviléges de l'ordre. — Liasse de pièces relatives à la reconstruction de l'église; à une correspondance avec le comte d'Egmont, au sujet du père Philippe de St.-Joseph (marquis de Renty), et à des affaires litigieuses. XVIIe et XVIIIe s. — Registres de recettes et dépenses. — *Registres des rentes, fondations et donations appartenant aux pères carmes du couvent de Saint-Albert, 1704-1796.* — Deux liasses de pièces concernant un passage par la *chasse Rachot*, 1742; les rentes dues au couvent, et sa suppression.

CXXXIV. — Carmes déchaussés, à Mons.

Liasse d'actes d'acquisitions de maisons pour la construction du couvent; d'octrois d'amortissement de ses biens; de testaments; de titres de rentes. — Chassereau. — Comptes et registres des recettes et dépenses. — Inventaire du mobilier et des titres, déclaration des biens, pièces concernant la suppression de la communauté.

CXXXV. — Dominicains, à Mons.

Liasse contenant : Papiers relatifs à la donation d'Antoine Jacques, pour son entrée dans l'ordre. 1720; un inventaire du mobilier, des titres, etc.; un état des biens et rentes de la communauté; des baux, et l'octroi du conseil de Hainaut agréant le bail emphytéotique en faveur du chevalier du Val, d'une maison attenant au couvent; le procès-verbal de suppression et la liste des religieux.

CXXXVI. — **Minimes, à Mons**[1].

Copie du testament de la duchesse Dorothée de Croy, 1655; 2 autographes de cette dame, et autres pièces concernant la fondation du couvent. — Papiers relatifs aux difficultés entre les Minimes wallons et flamands. — Avis du conseil sur la sépulture des personnes séculières dans les couvents d'ordres mendiants, à Mons, 1658. — Testament du comte de Grandbreucq, 1664. — Consentement du chapitre de Ste-Waudru, pour le déplacement de l'église des Minimes et l'amortissement de leurs biens. 1705. — Réduction des messes anniversaires. — Lettres patentes annexant au couvent, sous certaines conditions, les biens et la chapelle des Arbalétriers de Mons, du 28 juillet 1703, et un dossier y relatif. — 32 registres de l'administration des correcteurs, de 1618 à 1764. — État des biens de la communauté, en 1754 et en 1787. – Baux et titres de propriétés. — Plusieurs registres : manuels de recettes, journaux de recettes et dépenses. — Catalogue de la bibliothèque. — Inventaire des biens meubles et immeubles. — Pièces relatives à la suppression du couvent.



CXXXVII. — **Oratoriens, à Mons.**

Pièces relatives à l'amortissement des biens du couvent. — Papiers concernant la maison nommée la *Motelette* et d'autres biens à Cuesmes, ainsi que des biens à Lens. — Baux de maisons. — Testaments. — Bénéfice et chapelle St.-Gilles en Couture. —

[1] Voy. une note que nous avons publiée sur le sceau du couvent des Minimes, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, p. 475.

Pièce intitulée : *Narré véritable de ce qui s'est passé en la maison de l'Oratoire, à Mons, l'an 1641.* — Sentence relative à un anniversaire fondé par Jacques de la Croix, 1685. — Titres de rentes et papiers divers. — Manuels de recettes. — Pièces concernant la suppression du couvent.



CXXXVIII. — Récollets (originairement Frères-Mineurs), à Mons.

Registre des recettes et dépenses, de 1755 à 1796. — Procès-verbaux de suppression du couvent.

CXXXIX. — Carmes de Sainte-Anne, à Montignies-St-Christophe.

Pièces concernant la suppression de ce couvent.

CXL. — Brigittins, à Péruwelz.

Volume imprimé, in-4° : *L'établissement solide des monastères simples de l'ordre du Sauveur vulgairement dit de S. Birgitte, déclaré par les papes, recognu par les docteurs, et confirmé par arrest rendu en jugement contradictoire par nos seigneurs les présidens et gens tenans le conseil souverain du roy étably à Tournay. L'advocat de le Vigne plaidant pour les Pères.* (Douay, Marie Serrurier, à la Salamandre, 1677.) 87 pp. — Compte des biens et revenus, de 1711 à 1723. — Dossier concernant le rétablissement du couvent, 1790.

On a joint à ces documents un exemplaire de la *Notice sur les Brigittins de Péruwelz* (avec plan), par M. Hachez. In-8°.

CXLI. — Capucins, à Soignies.

Reg. des revenus de la sacristie, 1768-1795. — Procès-verbal de suppression, et pièces jointes.

CXLII. — Oratoriens, à Soignies.

Reg. des rentes et des honoraires pour messes, 1742-1797. — Pièces relatives à la suppression du couvent.

CXLIII. — Capucins, à Thuin.

Procès-verbal de suppression de ce couvent et pièces jointes.

CXLIV. — Oratoriens, à Thuin.

Titre d'une rente. — Procès-verbaux de suppression et annexes.

CXLV. — Ermitage de Wilhours-lez-Ath.

Inventaires et pièces concernant la suppression du pensionnat et de l'ermitage de Wilhours, en pluviôse an VI.

Une notice sur l'ermitage de Wilhours a été publiée par M. Emm. Fourdin, archiviste de la ville d'Ath, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. x, p. 291.

Maisons de Femmes[1].



SCEAU DE L'ABBAYE DE BÉLIAN.

CXLVI. — Abbaye de Bélian ou de Bethléem, à Mesvin.

(Ordre de S. Augustin.)

Liasse renfermant : 1° une quittance avec sceau de l'abbesse Gertrude de le Motte, de 1445, et trois titres concernant des rentes, XVIe siècle ; 2° dossier de la vente de l'ancien refuge et du petit Bélian, à Mons, 1713 et 1740 ; 3° inventaire des propriétés mobilières et immobilières de l'abbaye, en 1793 ; 4° état de ses biens, en 1795, et 5° pièces relatives à sa suppression.

Vinchant (*Annales*, t. II, p. 329,) donne de curieux détails sur l'abbaye de Bélian.

CXLVII. — Abbaye d'Épinlieu.

(Ordre de Cîteaux.)

143 registres, 11 cartons et 3 liasses de titres et papiers de l'abbaye d'Épinlieu, reposent aux Archives générales du royaume, à Bruxelles. On y trouve 317 chartes de cette communauté.

M. Isidore Lescarts, avocat et conseiller communal, à Mons, possède le cartulaire d'Épinlieu dont nous avons analysé les actes[2].

[1] On trouve une notice sur les abbayes de femmes qui existaient dans la province actuelle de Hainaut, dans les *Bulletins de la Société historique de Tournai*, t. x, pp. 315 et suiv.

[2] *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, pp. 1-84. — *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, année 1865-1866, pp. 63-144.

Voici ce que le dépôt de Mons possède des archives de cette abbaye.



SCEAU DE L'ABBAYE D'ÉPINLIEU.

Un carton contenant :

1° 21 bulles et autres titres (dont le plus ancien est de 1219), orig., sur parch., avec sceaux, concernant les priviléges et exemptions. — 2° Charte de Rasse, seigneur de Gavre, de l'an 1244, orig., avec sceau équestre, dont feu Albert Toilliez a publié le texte[1]. — 3° 16 actes relatifs aux dîmes de Quévy, etc., de 1221 à 1327[2]. — 4° 2 actes, des années 1316 et 1504[3]. — 5° Lettres, de l'an 1584, concernant la justice du seigneur d'Havré à Épinlieu. — 6° Lettres de Gérard de Bavai, chevalier, de 1291, ratifiant la donation faite à l'abbaye par son père Roland de Bavai, chevalier, de toutes les dîmes qu'il possédait au Grand et au Petit-Quévy, aux conditions y exprimées (orig., sur parch., avec 6 sceaux dont 2 en fragments) ; et approbation de cette donation par Guillaume, évêque de Cambrai, la 6e férie après l'Assomption 1293 (orig., sur parch., sceau en fragm.). — 7° 6 actes, orig. et copies, sur parch. et sur papier, de reconnaissance par les seigneurs de Saint-Symphorien et d'Havré, et par le commandeur du Piéton et de l'hôpital de Saint-Symphorien, des droits de l'abbaye à Saint-Symphorien et à Sassegnies : 1311, 1353, 1366, 1378, 1432 et 1594[4]. — 8° Jugement rendu au château de Mons, en 1461, sur le différend entre l'abbaye et Jean Ghelet, au sujet du terrage et de la haute justice, à Saint-Symphorien. — 9° 30 lettres patentes et actes d'installation des abbesses par l'abbé de Cambron et autres, de 1524 à 1789. — 10° 14 lettres d'indulgences et attestations sur l'authen-

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 106.
[2] Voy. *Rapport de la députation permanente du Hainaut, session de* 1864, p. 37.
[3] Idem, p 32.
[4] Voy. notre *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, pp. 275-281 ; *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, pp. 275-281.

ticité de reliques, émanées de papes, d'évêques et d'abbés de Clervaux. — 11° Chirographes divers. — 12° Rouleau intitulé sur le dos : *Le dénombrement des pertes qu'a faites l'abbaye d'Épinlieu par les guerres de 1424 et suivans* (sous l'abbesse Ysabeau de Jauce). — 13° Cahier contenant 20 feuillets remplis et portant sur la couverture : *Coppie des ordonnances et sentences du procès que l'église d'Espinlieu a eu contre Jehan Ghelet, pour leur justice, à Saint-Simphoryen.* On lit à la fin : « Ce fu fait, déclairé et ordonné « ou chastiel à Mons, par ung lundi, emplains plaix, en l'an de grâce « Nostre-Signeur mil cccc lxxj, le xvj^{e} jour du mois de décembre. » — 14° Pièces d'un procès touchant la contribution imposée à l'abbaye en 1746 et la modération accordée par l'intendant de Lucé, à cause de la mortalité des bestiaux. — 15° Dossier contenant une chronique de l'abbaye, de 1216 à 1730, et des pièces relatives à sa démolition en 1677, à son établissement dans le refuge qu'elle avait à Mons, à ses priviléges et exemptions, aux pensions dites *pains d'abbaye*, au rouissoir de fin lin situé au-dehors de la porte du Parc, à Mons, etc.

Une volumineuse liasse contenant seize dossiers de procédures intentées ou soutenues par le monastère, pour le maintien de ses droits. 17e et 18e s.

Deux registres, formés en 1560 et en 1647, contenant la *déclaration des héritages du dismage que l'église et abbaye Nostre-Dame d'Espinlieu at entièrement en toutte la terre, justice et seigneurie d'Arbre et Attre, qu'on dist du Maret : auquel dismage la ditte église at les deux tiers, portans de noef jarbes les six, contre l'église et abbaye de Liessies, comme collateur du dit Attre, et le curé du dit lieu pour l'autre tiers, portant trois jarbes, auquel tiers ilz ont aultant l'ung que l'autre, quy est une jarbe et demye chacun ; et en tous les héritages qui sont de la terre et s^{rie} de Chièvres ès dis lieux d'Arbre et Attre, la ditte église et abbaye d'Espinlieu et ses parchonniers ont ensamble la moytié de la disme contre ceulx du dit Chièvres,* etc.

288 comptes des biens et revenus du monastère et de la bourserie, des années 1455 à 1748.

Ces comptes sont volumineux et offrent de l'intérêt pour l'histoire de Mons et les annales de la communauté.

CXLVIII. — Abbaye de Fontenelle.

(Ordre de Cîteaux.)

Pièces relatives à l'élection d'une abbesse, en 1645.

CXLIX. — Abbaye de Ghislenghien.

(Ordre de S. Benoît.)

Le dépôt des archives générales du royaume a la partie la plus importante des archives de l'abbaye de Ghislenghien, savoir : 190 registres dont un cartulaire, 18 cartons et 5 liasses. 186 chartes originales ou en copies détachées sont renfermées dans les cartons.

Nous possédons ici :

Un cartulaire. — Liasse contenant 28 pièces, sur parch. et sur papier, concernant les propriétés, les dîmes, etc., de l'abbaye à Herchies, Irchonwelz et Villers-Notre-Dame : 1423-1767. — Bref du pape Innocent X, du 11 mai 1654, accordant des indulgences en faveur du monastère. — 4 chassereaux des rentes dues en plusieurs lieux ; formés en 1573, 1619, 1666 et 1689. — 2 chassereaux des dîmes d'Irchonwelz. — Chassereau de la dîme du Grand-Val, à Silly. — 2 reg. des dîmes, rentes, pensions et charges de l'abbaye, de 1680 à 1767.— Chassereau des fondations pieuses, 1780. — Reg. de transcription des baux, de 1539-1564. — 40 comptes, de 1500-1725. — Cantate (imprimée) au sujet du jubilé de l'abbesse, le 23 septembre 1793.

CL. — Abbaye de la Thure.

(Ordre de S. Augustin.)

Les archives de cette abbaye sont déposées aux Archives géné-

rales du Royaume, à Bruxelles [1]. Nous n'avons ici que la copie de deux chartes des années 1244 et 1248, un état des revenus de la communauté, en 1641, et un procès-verbal de l'élection de l'abbesse, en la même année.

CLI. — Abbaye de l'Olive, à Morlanwelz [2].

(Ordre de Cîteaux.)

1. Copie, certifiée par des hommes de fief en 1685, des trois chartes dans l'ordre ci-après :

Mai 1244 Eustache, sire de Rœulx, confirme à l'abbaye la possession de huit boniers de terre situés à l'Olive, sous réserve de l'avouerie.

Mars 1237. Eustache, seigneur de Rœulx, déclare avoir vendu dix-sept boniers de son bois de Morlanwelz à l'abbaye de l'Olive.

Janvier 1287 (1288, n. st.). Gilles Rigau, sire de Rœulx, de Morlanwelz et de Montrœul, et Isabeau, sa femme, déclarent avoir vendu à la même abbaye deux boniers et demi de forêt.

2. Liasse de pièces relatives à l'élection d'une abbesse, en 1642.

3. Dix baux.

4. Note de la contenance de terres situées aux Estinnes-Basses. 1789.

5. Acte sous seing privé, par lequel J.-J. Ducorron se déporte du bail du refuge de l'abbaye situé à Mons, en la rue des Passages. 1796.

6. Procès-verbal et états dressés lors de la suppression.

CLII. — Abbaye de Notre-Dame-du-Refuge-lez-Ath.

(Ordre de Cîteaux.)

1. Copie d'une charte, de l'an 1248, par laquelle Marguerite,

[1] M. Th. Lejeune a donné une note sur ces archives à la suite de son travail sur l'abbaye de la Thure, dans les *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VII, p. 268.

[2] *L'ancienne abbaye de l'Olive*, par M. Th. Lejeune, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 295.

comtesse de Flandre et de Hainaut, accorde son consentement à l'érection de l'abbaye près de la ville d'Ath.

2 à 4. Trois comptes de Colart Monsart, bailli et receveur de l'abbaye, pour les années 1492-1493, 1502-1503 et 1506-1507.

5. Liasse de pièces relatives à l'élection de l'abbesse, en 1638.

6. État des biens et revenus de l'abbaye, en 1727.

CLIII. — Abbaye du Saulchoir-lez-Tournai.

(Ordre de Cîteaux.)

Cahier in-4°, intitulé : *Cachereau des rentes apertenant à l'abbaye du Saulchoy lez Tournay ;* renouvelé en septembre 1574.

Voy. une notice sur cette abbaye par M. Voisin, dans les *Bulletins de la Société historique de Tournai*, t, x, p. 100.

CLIV. — Abbaye de Soleilmont, à Gilly.

(Ordre de Cîteaux.)

404 chartes, dont la plus ancienne date de 1237. (Nous en avons commencé l'analyse.) — Cahier intitulé : *Soleilmont. Divers écrits anciens pour faire accord avec ceux de Châtelineau et Fleurus.* — Procès-verbal de suppression du monastère, an v, et annexes.

Tous ces documents ont été envoyés au dépôt par l'administration des archives générales du royaume, en 1865.

CLV. — Couvent des Capucines, à Ath.

Liasse de titres de rentes, et inventaire des actes concernant ce couvent et les religieuses de Nazareth. — Chassereau, de 1697 à 1795.

CLVI. — Couvent de Nazareth, à Ath.

Titres de propriétés. — Deux chassereaux.

CLVII. — Récollectines, à Beaumont.

État des rentes dues à ce couvent.

CLVIII. — Augustines ou Sœurs-Noires, à Binche.

2 manuels de recette des biens, et autres registres. 1703-1797. — État des biens, baux, et procès-verbal de suppression de ce couvent.

CLIX. — Récollectines, à Binche.

État des rentes qui appartenaient à ces religieuses.

CLX. — Récollectines, à Blicquy.

Voy. Chap. LXXXI, v° Blicquy.

CLXI. — Sœurs-Grises, à Blicquy.

Procès-verbal, inventaire et liste des religieuses, an VI.

Les Sœurs-Grises de Blicquy ont été rétablies par décret impérial du 15 novembre 1810.

CLXII. — Récollectines, à Braine-le-Comte.

Inventaire et états dressés lors de la suppression du couvent. Les Récollectines de Braine-le-Comte ont été rétablies par décret impérial du 20 juin 1812.

CLXIII. — Sœurs-Grises, à Brugelette.

Inventaire des biens et procès-verbaux de suppression, avec annexes.

CLXIV. — Dominicaines, à Châtelet.

Une liasse contenant : Acte d'admission de ces religieuses, à charge d'enseigner gratuitement les enfants pauvres : 23 juin 1628. — Procès-verbaux de suppression et annexes, ans V et VI.

CLXV. — Sœurs-Grises, à Chièvres.

Quatre vidimus des priviléges accordés par les papes aux religieuses du tiers-ordre de S. François, en 1436, 1447, 1468 et 1481. — Constitution de Benoît XIII pour le tiers-ordre, 1725. (Imprimé.) — Priviléges accordés par les archiducs et par Charles II, en 1601 et 1686. — Acte de donation de la maison des religieuses de Chièvres par la demoiselle de Mastaing, et bref de confirmation de cette communauté, 1425. — Bénédiction de la chapelle, 1477. — Id. du cimetière, 1625. — Acte du marquis de Renty, permettant la clôture, 1655. — Indulgences. — Priviléges et exemptions des impôts. — Testaments. — Réductions de messes. — Pièces relatives à l'entrée en religion. — Titres de rentes et de propriétés. — Lettres patentes et autres pièces relatives à l'amortissement des biens. — Actes d'abornements de

biens ruraux. — Baux. — États des biens. — Journaux de recettes et dépenses. — Manuels de recettes. — Inventaire des archives, formé en 1669. — Pièces concernant la suppression du couvent.

CLXVI. — Couvent de Nazareth ou des Conceptionistes, à Enghien.

Baux. — Titres de rentes. — Manuel de recette des biens et rentes. — Pièces relatives à la suppression du couvent.

CLXVII. — Sœurs-Grises ou couvent de Bethléem, à Flobecq.

Souvenirs curieux sur son institution. — Testaments et actes de fondations d'offices religieux. — Actes d'admission des religieuses. — Notice des biens et rentes. — Baux. — Chirographes retirés du *ferme* de Flobecq. — Titres de rentes. — Manuels de recettes. — Registre des fondations et autres charges de la chapelle et du couvent, 1696. — Inventaire des biens meubles et immeubles, et pièce concernant la suppression du couvent.

CLXVIII. — Récollectines, à Fontaine-l'Évêque.

États des biens et des charges, et procès-verbaux de suppression de cette communauté.

CLXIX. — Sœurs-Grises, à Frasnes-lez-Buissenal.

États des biens et pièces concernant la suppression du couvent.

CLXX. — Récollectines, à Gosselies.

Procès-verbal de suppression et annexes.

CLXXI. — Sœurs-Grises, à Hautrage.

État des biens de la communauté, bail du refuge situé à Mons, procès-verbaux de mainmise nationale avec l'état des religieuses, et déclaration relative au but de l'institution, an v.

Voy. la notice sur *La maison hospitalière d'Hautrages*, par M. Petit (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 75).

CLXXII. — Sœurs-Noires, à Lessines.

Constitution de rentes données par Jean de Robertmasures, doyen de Meslin-L'Évêque, 1556. — État de suppression du couvent, et annexes.

Le décret impérial du 15 novembre 1810 a rétabli cette communauté.

CLXXIII. — Sépulchrines de la Miséricorde, à Marchienne-au-Pont.

Procès-verbal de suppression, annexes, et pièces constatant que ces religieuses se livraient à l'enseignement de la jeunesse.

CLXXIV. — Bénédictines, à Mons.



Ce couvent, dit de la Paix, était dirigé par une supérieure ayant rang d'abbesse.

Recueil de pièces concernant l'institution du monastère, etc., de 1509 à 1777. — Contrats d'admission et titres de rentes créées ou cédées pour la dot des religieuses, etc. — Volumineux dossiers d'affaires contentieuses. — Quatre registres de recettes et paiements.

CLXXV. — Capucines, à Mons.

Chassereau des rentes, 1759-1789. — Quelques papiers de la gestion de l'économe Fleur.

CLXXVI. — Carmélites, à Mons.

Manuel de recette des biens et rentes du couvent, 1783-1789. In-8°.

CLXXVII. — Clarisses, à Mons.

État de leurs biens, formé après leur suppression, en 1782, et quelques titres.

CLXXVIII. — Filles de Notre-Dame, à Mons.

Les titres et papiers qui nous restent de cette congrégation enseignante, sont : 1° Lettres patentes des archiducs, du 15 mars 1613, permettant à Charlotte de la Barre d'ériger à Mons une école de filles, et amortissant l'achat fait par cette dame, de l'hôtel de Saint-Symphorien. — 2° Pièces concernant l'acquisition de cet hôtel et l'établissement de la congrégation. 1608-1652. — 3° Volumineuses liasses de titres et papiers concernant les propriétés qu'elle possédait dans la ville de Mons, au faubourg de Bertaimont, à Cuesmes, à Hyon, et de testaments et actes de fondations. — 4° Pièces de procédures.— 5° Manuel de recettes.— 6° Anciens inventaires des archives. — 7° États des biens et pièces relatives à la suppression de la communauté. — 8° Réclamations élevées en 1806 par les anciennes religieuses.

CLXXIX. — Repenties, à Mons.

Lettres, sur parch., du 27 avril 1485, par lesquelles Marguerite d'Angleterre, duchesse de Bourgogne, se déshérite par-devant le mayeur et les tenaules de Sainte-Waudru, de deux maisons situées dans la rue de Saint-Nicolas, au coin de la rue des Quiévroix, à Mons, au profit des filles dites Repenties qui y habitaient. — 3 journaux de dépenses.

CLXXX. — Sœurs-Grises, à Mons.

Copie de l'acte, du 2 juin 1470, par lequel le magistrat de

Mons permet aux sœurs hospitalières du tiers-ordre de S. François de desservir l'hôpital Le Taye et de soigner les malades en ville. — Copie des lettres patentes de Charles, duc de Bourgogne, du 6 août 1470, agréant les dispositions de l'acte précédent. — Nombreux titres de propriétés. — Manuel de recette. — États des biens et pièces concernant la suppression du couvent.

CLXXXI. — Sœurs-Noires, à Mons.

Procès-verbal de suppression de ce couvent, de l'ordre de Saint-Augustin, et pièces jointes.

Voy. sur le couvent des Sœurs-Noires, notre *Description de cartulaires*, etc., t. II, p. 128. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VI, p. 206, et t. X, p. 569.

Les Sœurs-Noires ont été reconnues légalement par le décret impérial du 15 novembre 1810.



SCEAU DU COUVENT DES SOEURS-NOIRES DE MONS.

CLXXXII. — Pauvres-Sœurs, à Mons.

Quelques pièces concernant la fondation de la communauté, faisant originairement partie du Béguinage de Cantimpret. — Règlement donné en 1764 par le chapitre de Sainte-Waudru, etc. — Lettres de la donation faite à ce couvent par sœur Marie Dimont, d'une rente de 18 livres tournois hypothéquée sur la

maison de l'*Estocquade*, en la rue d'Havré, à Mons, pour la célébration d'un anniversaire. (Orig., sur parch., sceau.) — *Mémoire* (imprimé, in-fol.) *pour les mère supérieure et religieuses du couvent des Pauvres-Sœurs du Begghinage de la ville de Mons, requérantes du 18 mai 1764 contre les dames chanoinesses de l'illustre chapitre de Sainte-Waudru de la dite ville de Mons intimées par-devant le conseil souverain de Hainaut.* — 14 comptes des biens et revenus du couvent, pour les années 1678-1753 (avec lacunes). — 39 comptes de la vente du mobilier trouvé dans les chambres mortuaires des religieuses, des années 1647 à 1709, 1744, 1745 et 1748. — Déclaration des biens et procès-verbaux dressés dans cet établissement, ans IV-VI.

Les Pauvres-Sœurs ont été reconnues par le décret impérial du 15 novembre 1810.

CLXXXIII. — Ursulines, à Mons [1].

Liasse renfermant : 1° un volume imprimé, in-4° : *L'originaire et première approbation, confirmation et nouvel institut des religieuses de Ste. Ursule, sous la règle de St. Augustin.* (Liége, 1624.) — 2° Copie authentique de la permission accordée par le magistrat de Mons aux Ursulines émigrées de Givet, de s'établir dans cette ville, le 26 janvier 1634. — 3° Idem, des lettres patentes de Philippe IV, du 3 avril 1648, permettant aux dites religieuses de fixer leur résidence à Mons, pour continuer à s'y livrer à l'enseignement. — 4° à 8° Bail et titres de rentes, etc. — 9° Inventaire et pièces relatives à la suppression du couvent et aux réclamations faites par les religieuses.

Le couvent des Ursulines a été rétabli par décret du préfet Garnier, en date du 8 juin 1803.

[1] Une notice fort étendue sur ce couvent a été imprimée à la suite d'une *Histoire de sainte Angèle, fondatrice de l'ordre de Sainte-Ursule*, Arras, 1842; in-12, pp. 346-406.

CLXXXIV. — Visitandines ou Filles de Sainte-Marie, à Mons.

Chassereau et journal de recettes. — Titres de rentes. — Déclaration des biens. — Réclamations des religieuses pour être exceptées de la suppression, attendu qu'elles se livraient à l'instruction de la jeunesse. — Inventaire du mobilier, des titres et papiers, des biens et rentes; liste des religieuses, etc.

CLXXXV. — Sœurs hospitalières de Saint-Ghislain.

Procès-verbaux et inventaire dressés en l'an V et en l'an VI.

Ce couvent, de l'ordre de Saint-Augustin, a été rétabli par le décret du 15 novembre 1810.

CLXXXVI. — Sœurs-Grises, à Soignies.

Une liasse contenant les titres et papiers relatifs à la fondation de l'hôpital et du couvent, 10 janvier 1507, à son organisation, etc. — Procès-verbaux dressés lors de la mainmise nationale sur les biens de la communauté, ans V et VI.

Le décret du 15 novembre 1810 a reconnu les Sœurs-Grises.

CLXXXVII. — Sœurs-Grises, à Thuin.

Une liasse contenant l'état des biens de ce couvent et les procès-verbaux dressés lors de sa suppression, ans IV-VI.

CLXXXVIII. — Congrégation des filles de Saint-Joseph, à Ath.

Cette congrégation enseignante était établie dans la rue du Chaudron.

Liasse de pièces relatives à sa suppression.

CLXXXIX. — Congrégation des filles de la Charité de Saint-François de Sales, à Leuze, et ses succursales à Antoing, Ath, Braine-le-Comte, Ellignies-Sainte-Anne et Maulde.

État des biens et du personnel de cette congrégation enseignante et procès-verbaux dressés dans ses diverses maisons, en l'an VI, etc.

BÉGUINAGES[1].

CXC. — Béguinage de Maillet Boudant, à Ath.

25 août 1422. Lettres de Marguerite de Bavière exemptant ce béguinage du droit de meilleur-cattel.

Copie, sur papier, certifiée en 1447 par Collars de Lissue, receveur du domaine d'Ath.

CXCI. — Béguinage de Cantimpret, à Binche.

24 janvier 1436, n. st. Lettres de fondations par Jehan Chisaire, curé du béguinage, d'offices religieux dans l'église de Cantimpret, et de donations au bassin des pauvres, à l'hôtellerie de Saint-Nicolas et à la maladrerie, sous l'administration des jurés et du conseil de la ville de Binche.

Orig., sur parch., sceau enlevé.

Voy. LXXXI, v° *Binche* (ancienne paroisse du Béguinage de Cantimpret).

---

[1] Les béguinages étaient des établissements à la fois charitables et ecclésiastiques. — Voy. Brasseur, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, p. 419. — H D. K. *Législation et culte de la bienfaisance en Belgique*, passim. — Hachez, *Le Béguinage de Mons* (Messager des Sciences historiques de la Belgique, 1849, p. 277).

CXCII. — Béguinage d'Enghien.

1. *Chassereau des biens et rentes appartenantes aux fondations, église, fabrique et infirmerie du béguinage de cette ville d'Enghien, renouvellé l'année 1779.*

Ce registre est précédé d'une table. Les paiements y sont mentionnés jusqu'en 1797.

2. Liasse contenant l'état des biens, l'inventaire de l'église et des chapelles du béguinage, et les autres pièces relatives à sa suppression, ans V à VIII.

CXCIII. — Béguinage de Cantimpret, à Mons.



SCEAU DE LA COUR DE CANTIMPRET.

1. Cartulaire, petit in-quarto, en vélin, formé au commencement du XIVe siècle.

2. Juillet 1249-février 1250, n. st. Lettres par lesquelles la comtesse Marguerite et son fils aîné Jean d'Avesnes assignent quinze livres de blancs de rente annuelle à l'hôpital des béguines de Cantimpret, sur sept boniers $^{1}/_{2}$ de pré près de Cantimpret.

Orig., sur parch., avec 2 sceaux appendus par des lacs de soie rouge.

3. Liasse de copies de chartes et de règlements. 1245-1748.

4. Cahier in-4°, intitulé : *Voicy un mémoire de ce que doit faire observer la Mère-Souveraine du Béghinage de Cantimprez, estant la supérieure de ce lieu.*

5. Compte du maître et de la maîtresse de l'hôpital de Cantimpret, pour 1497-1498, et cahiers des cens et rentes dus à cet hôpital.

6 et 7. Deux comptes des recettes et des dépenses de « l'hôpital et cour de Cantimpret, » pour 1669-1670, 1750-1751.

Ces comptes sont rendus au chapitre de Sainte-Waudru, au curé, à la souveraine et aux aînées du béguinage de Cantimpret.

8. Cahier intitulé : *Recueil des comptes de l'hôpital et cour de Cantimpret pour reconnoître les époques de la différence dans l'administration et dans le paiement des prébendes. (1460-1761.)*

9. Cahier d'extraits de l'inventaire des titres et papiers du chapitre de Sainte-Waudru, en ce qui concerne le Cantimpret.

10. Déclaration des biens et revenus et des charges du béguinage de Cantimpret, rédigée pour satisfaire à l'ordonnance de Joseph II, du 20 janvier 1787.

11. Autre déclaration, dressée par le receveur C.-J. Mauroy.

12. Inventaire, formé le 28 floréal an v, des titres et papiers de Cantimpret.

Voy. les archives du chapitre de Sainte-Waudru, de la paroisse du Béguinage et des couvents des Pauvres-Sœurs et des Sœurs-Noires.

CXCIV. — Béguinage de Saint-Germain, à Mons.

1. Recueil de 62 titres, originaux sur parch. (la plupart avec sceaux) et sur papier, des années 1284 à 1792.

Voy. Ch. Rousselle, *Les agrandissements de Mons*, annexe E, dans les *Annales du Cercle arch.*, t. XI, p. 56.

2. Requête présentée au duc Aubert de Bavière, gouverneur de Hainaut, et à la duchesse par les béguines de Saint-Germain, contre les échevins de la ville de Mons. (XIVe siècle.)

3. Volumineuse liasse contenant : 1° trois rouleaux en parchemin des cens et rentes dus au *béghinaige de la ville de Mons* (XIVe siècle) et à *l'hospital de Houppelinnes (1332)*; 2° compte en rouleau de parchemin : *Ch'est li argens que demisièle Maroie et Ziabel dou Coroit ont payet au terme dou Noël l'an lix*; 3°

chassereau oblong, intitulé : *Che sont les rentes et li cens que on doit par an et à tousjours à le souveraine et as béghines de le paroche St.-Germain de Mons,* et renouvellé par Nicaise Joveniaul, en novembre 1387, Jehanne Lantoine étant souveraine de ce béguinage ; 4° chassereau des cens et rentes qui appartenaient au chapelain de St-Jean en l'église du béguinage de Cantimpret, à ce béguinage et à celui de Saint-Germain.

4. Cahier contenant des extraits des comptes du béguinage de Saint-Germain, des années 1444, 1475, 1481, 1506, 1581, 1607, 1634, 1669, 1685, 1704, 1712, 1714.

Le premier de ces extraits commence ainsi : *Ch'est li comptes et renseignemens que sires Gérart de Songnie, prestre, comme recepveur des biens apertenans as convens et béghinaiges scitués desoubs et en le cure de l'église Mons. Saint Germain de Mons, fait et rend de tout chou entirement que il a eus et recheus et sur ce payet et délivret ad cause del édification des noeves cambres nouvellement faites et édifiées au lieu c'on dit le couvent Caplain, pour en quelles cambres les souveraine et béghinnes des dis convens avoir leur demeure sans plus yestre demorant en autres lieux, comme paravant les convenoit*, etc.

5. Compte rendu au chapitre de Saint-Germain par le chanoine Jacques de le Samme, des recettes et dépenses de la reconstruction de « la maison joindante au béghinage de S. Germain, » en 1702.

ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES.

Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte.

Grâce à un don qui lui a été fait, en 1851, par feu M. Chasselet, ancien échevin de la ville de Mons, à des envois successifs de l'administration des archives générales du royaume, etc., le dépôt de Mons possède la majeure partie des archives générales et particulières des commanderies belges de l'ordre de Malte. Ce fonds, tant par la masse que par l'ancienneté [1] et la richesse des documents qui le composent, est extrêmement important. Il se divise ainsi :

CXCV. — Généralité de l'ordre aux Pays-Bas.

4 registres dont un cartulaire, et 24 liasses de pièces des correspondances des agents généraux de l'ordre, mémoires, requêtes pour le maintien des immunités, etc.

CXCVI. — Commanderie magistrale de Hainaut-Cambrésis ou du Piéton.

Cette série est la plus importante. Elle comprend un grand nombre de bulles des papes et de chartes originales ; un cartulaire ; un livre d'heures, du commencement du XIIIe siècle ; une quantité de titres, baux et papiers divers ; des actes de collation de cures ; des dénombrements de biens ; de nombreux comptes, chassereaux et livres terriers ; des dossiers de procédures ; des procès-verbaux d'abornements, de visites des chapelles et bâtiments de la commanderie, de plantations de piloris ; des corres-

[1] On y trouve des documents concernant l'ordre des Templiers, dont les biens furent cédés à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

pondances des commandeurs et des agents de l'ordre ; des recueils de priviléges de l'ordre, de placards, mémoires, représentations, décrets, lettres circulaires ; des anciens inventaires, etc., etc. Il en existe au dépôt un relevé, précédé d'une table alphabétique des 110 localités qui y sont citées.

CXCVII. — Commanderie de La Braque ou de Breda, en Brabant.

31 chartes, un reg.-journal et 8 liasses de bulles, chartes et papiers divers.

CXCVIII. — Commanderies de Chantraine, Tirlemont et Vaillempont, en Brabant.

Chartes, bulles et brefs apostoliques, lettres patentes, règlements et autres titres, du XIIe au XVIIIe siècle. — Cartulaire. — Chassereaux et comptes des biens et revenus. — Livres terriers [1]. — Procès-verbaux de visites des chapelles et bâtiments. — Pièces relatives au personnel et aux nominations de commandeurs. — Procédures. — Transactions. — Criées, baux ; procès-verbaux d'abornements, de ventes de bois ; dénombrements des biens, etc. — Correspondances.

---

[1] Parmi les terriers, nous citerons un registre intitulé : *C'est le registre de la baillie d'Avalterre faict l'an de grâce N. S.* 1364, *au temps religieuse personne et honeste frère Henry de Saintron, honorable commandeur d'Avalterre, de Henaut et trésorier de Rodes.* Sur la couverture est ajouté d'une main moderne : « Cette commanderie est partagée en deux, « savoir : Villers au Liége et Chantraine dont la destinée a encore été sub- « divisée en Chantraine, Tirlemont et Vaillanpont. »

CXCIX. — Commanderie de Castres, en Flandre.

Priviléges et placards imprimés. — Mémoires et représentations. — Livres terriers et chassereaux des biens et revenus. — — Comptes. — Criées, actes de vente, baux. — Titres et papiers concernant le personnel, les propriétés et les revenus de la commanderie; les charges supportées du chef d'événements politiques, etc. — Procès-verbaux de visites des bâtiments; inventaires des archives, des argenteries, etc.

CC. — Commanderie de Slype, en Flandre.

Bulles et copies de chartes. — Cartulaire. — Mémoires et représentations rappelant les priviléges et immunités de l'ordre, entre autres, par rapport aux impôts et sauvegardes, aux dîmes de Turnhout et autres lieux. — Pièces produites dans des affaires portées au conseil privé. — Copies d'actes émanés du gouvernement. — Pièces relatives aux prestations de toute nature, à la mise en amodiation de la commanderie. — Baux. — Chassereau et trois livres terriers formés en 1352 (par frère Henri Van Breemersch), 1392 (pendant que frère Guillaume Demunte était commandeur de Flandre) et 1672.

CCI. — Commanderie de Villers-le-Temple, au pays de Liége.

Chartes et priviléges (orig. et copies). — Chassereaux et livres terriers. — Papiers relatifs au personnel, à l'amodiation des biens, à la collation des cures, aux bois, dîmes, baux, etc., de la commanderie. — Procès. — Procès-verbaux de visites des bâtiments. — Correspondances.

Société de Jésus.

CCII. — Maisons d'Ath, Mons et Tournai.

1. Imprimé ayant pour titre : *Catalogus personarum et officiorum provinciæ gallo-belgicæ societatis Jesu, exeunte octobri M. DCC. LX.* In-8°.

2. Lettres patentes de Marie-Thérèse, du 8 mai 1779, et criée pour la vente des biens-fonds ayant appartenu aux Jésuites d'Ath. (Orig., sur parch., sceau enlevé.)

3. Grande affiche de la vente des biens des Jésuites du collége de Mons, en 1778.

4. Quatre titres concernant une rente au profit du collége des Jésuites, à Tournai. 1662.



COLLECTIONS GÉNÉRALES.

CCIII. — Cartulaires.

« Pour apprécier la valeur de ces recueils, il suffira de se rappeler qu'ils ont été primitivement destinés à tenir lieu des titres « originaux, en cas de perte ou de destruction de ces titres. Les « cartulaires présentent, en corps de volumes, les textes des « chartes et des actes les plus anciens et les plus précieux que « possédaient les archives des établissements, corporations, mai- « sons et souverainetés civiles et ecclésiastiques. Ces actes de « toute nature, donnés par la puissance publique ou consentis par « l'intérêt privé, fondations, donations, acquisitions, transactions, « etc., sont de véritables monuments dans lesquels la propriété et « l'histoire retrouvent la trace ou la preuve d'une foule d'o- « rigines. »

Ainsi définis par la Commission des archives départementales et communales de France [1], on comprend la haute importance qui s'attache à la conservation des cartulaires. Aussi les avons-nous réunis avec certains autres volumes précieux [2], dans une armoire spéciale.

Le tableau qui se trouve annexé sous G, donne une description des cartulaires et des volumes de copies modernes de chartes que possède le dépôt de Mons. Nous l'avons formé sur le modèle du *Catalogue général des cartulaires des archives départementales*, publié en 1847 [3] par la commission prénommée, et en nous bornant aux volumes qui contiennent uniquement des chartes.

---

[1] Voy. aussi Le Moine, *Diplomatique pratique*, p. 141.

[2] La chronique de Saint-Denis de Gérard Sacré; les mémoires sur la ville de Valenciennes, par Jehan Cocqueau; le recueil de pièces du procès du comte d'Egmont, etc.

[3] Paris, imprimerie royale, 1847; in-4°.

CCIV. — Collection topographique.

Nous avons publié, en 1870, par ordre du Gouvernement et du Conseil provincial, un *Inventaire des cartes et plans, manuscrits et gravés*[1], qui sont conservés au dépôt. Depuis lors, notre collection topographique s'est enrichie d'un certain nombre de documents[2] : ce qui élève le nombre des plans manuscrits à 885 et celui des cartes et plans gravés à 165. Ils se trouvent réunis en 130 volumes reliés et casés dans un meuble spécial, qui a été construit aux frais de la Province.

CCV. — Bibliothèque.

Une bibliothèque est annexée au dépôt. Elle se compose de volumes manuscrits et imprimés.

Parmi les manuscrits, nous citerons :

1° *Recueil des lois, chartes et coutumes du Hainaut*, de 1200 à 1483. In-4°.

2° *Arrêts du conseil de Hainaut*, en 4 volumes in-f°. On y a transcrit les mémoires des intendants Bernier, Faultrier et de Bagniolle, sur la situation du Hainaut, la châtellenie de Lille et le domaine de Tournai-Tournésis, en 1687 et 1691, et divers décrets et règlements.

3° Sept recueils de *préjugés*, *formulaires d'actes*, etc.

4° *Liste d'ordonnances*, *règlements et placards*, de 1337 à 1789. In-f°.

5° *Recueil de copies de dépêches du gouvernement général*, *règlements et extraits d'autres recueils d'édits*, *etc.*, *spéciaux aux provinces du département de Flandres*, des XVIIe et XVIIIe siècles, et suivi d'une table alphabétique. On y trouve entre autres règlements, fol. 2, celui de S. M. pour le chapitre de Soignies, en date du 13 février 1730. In-f°.

6° Divers inventaires.

[1] In-4°, VIII-238 pages.

[2] Parmi ces documents, nous citerons : un plan tracé à la plume sur papier et auquel est jointe une note portant : *Pour la fondation de la thour Ste-Waldrud* (XVIe siècle); la copie d'un plan du refuge de l'abbaye de St-Ghislain, en la rue d'Havré, à Mons, dressé par l'architecte T.-J. Merlin; le plan parcellaire (gravé) de la ville de Mons, par Goffaux.

Les ouvrages imprimés sont spéciaux à la paléographie, à la diplomatique, à la linguistique, au droit coutumier, à la chronologie, à l'histoire, à la géographie, à la littérature ancienne, etc[1]. Ces ouvrages proviennent de dons faits par le Gouvernement, par la Province, par des Sociétés savantes et par des particuliers. Le dépôt reçoit les publications officielles ci-après : le *Moniteur*, les *Annales parlementaires*, le *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, les Exposés de la situation de la province et les procès-verbaux des séances du Conseil provincial, etc.

CCVI. — Sceaux.

La sphragistique ou l'étude des sceaux est aujourd'hui cultivée comme offrant à l'amateur des sciences historiques une multiplicité prodigieuse d'objets de recherches et de dissertations.

Nous n'avons, pour le moment, ni l'intention ni la possibilité de dérouler ici la liste des monuments de l'espèce qui se trouvent dans notre dépôt et dont le nombre est immense. Nous voulons seulement faire connaître que les sceaux qui ont été trouvés détachés des actes auxquels ils appartenaient, sont rassemblés dans des tiroirs avec de nombreuses matrices de cachets, timbres, etc.

Cette notice est ornée de dessins qui représentent des sceaux de corps et d'établissement civils et religieux, etc. La plupart de ces sceaux ont été décrits dans les *Annales* et dans les *Bulletins du Cercle archéologique de Mons.*

---

[1] Le plus ancien est un gros volume en allemand, in-f°, imprimé en caractères gothiques à Francfort-sur-le-Mein, en 1566, et intitulé : *Thurnier Buch.* (Brunet, *Manuel du libraire*, 5e éd., t. IV, p. 1471, Rüxner.) Le texte est orné de gravures sur bois.

RELEVÉ STATISTIQUE

DES ARCHIVES DE L'ÉTAT,

A MONS.

19,500 registres.
115,284 liasses.
9,438 chartes originales.
1,050 cartes et plans.

ANNEXES.

A.

Récépissé délivré à Jehan Marlette, trésorier des chartes du Hainaut, par Jehan de Lachevel, dit Boulongne, garde des joyaux du duc de Bourgogne et de Brabant[1].

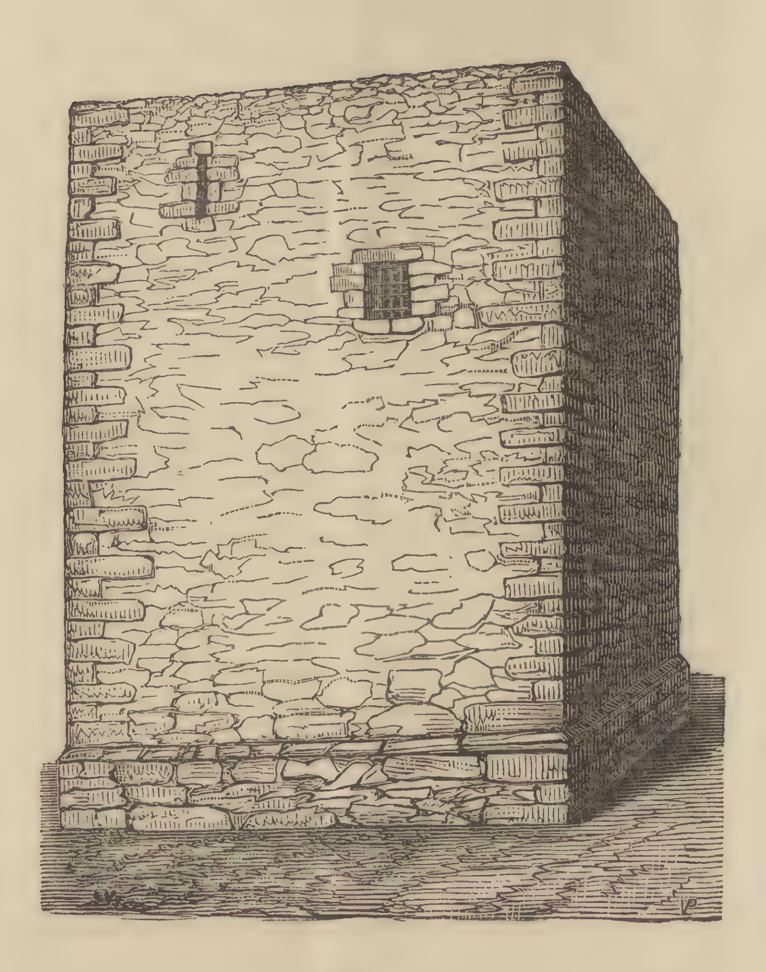
Je, Jehan de Lachevel dit Boulongne, garde des joyaulx de Monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, certiffie à tous par ces présentes que Jehan Marlette, conseillier de mondit seigneur et trésorier de son pays de Haynau, a apporté devers icellui seigneur les livres cy-après déclairés, lesquelz il dist avoir prins en la trésorie du dit pays de Haynau, est assavoir : ung livre de musique de grant volume, couvert de cuir vert à deux fermoirs de cuir rouge et de cuivre, ou second fueillet duquel a : *et in terrâ*, et ou dernier : *ergo beata*; item, ung autre livre espés, couvert de cuir rouge à quatre fermoirs et cinq grans cloux de cuivre, ou second fueillet duquel a : *Appelles Maximus*, et ou dernier : *et petis chastiaulx;* item, ung autre grant livre espés, couvert de cuir blanc à deux fermoirs, lequel traitte des sept sages de Romme, ou second fueillet duquel a : *ung enfant masle*, et ou derrain : *ainsi comme Dorus*; item, ung de plus petit volume, couvert de cuir blanc à deux petis fermoirs de tissu et de cuivre, faisant mencion du Greal, ou second fueillet duquel a : *li maistres à cui*, et ou dernier : *ceulx de la table reonde*; et ung autre mendre, couvert de satin figure cramoisy à deux fermoirs de tissu et de cuivre doré, lequel traitte des nobles et clères femmes, ou second fueillet duquel a : *comme celle*, et ou dernier : *se aucun dist.* Lesquelz livres je certiffie comme dessus avoir receuz et iceulx mis en dépost et en garde avec les autres joyaulx d'icellui seigneur. Tesmoing le saing manuel de maistre Jehan Chapuis, secrétaire de mondit seigneur, cy mis, à ma requeste, le xij^me^ jour d'aoust l'an mil quatre cens trente-cinq.

J. CHAPUIS.

Orig., sur parch.

---

[1] Voy. le nº 12 des publications de la Société des Bibliophiles de Mons.



TOUR DE LA TRÉSORERIE DE HAINAUT,
DITE DE NAAST.

TOUR DE LA TRÉSORERIE
DE HAINAUT.

Pendant l'impression de cette notice, on nous a communiqué l'existence dans une maison de la rue de la Terre-du-Prince, n° 11, à Mons, de la tour de la trésorerie de l'ancien hôtel de Naast.

Cet hôtel ayant été détruit pendant le siége de Mons par Louis XIV, en 1691, le gouvernement le céda à la ville et aux états de Hainaut, par décret du 8 mars 1701. Ses bâtiments furent divisés en trois lots et vendus à des particuliers.

L'habitation où se trouve la tour forma le premier lot. Elle appartient actuellement à Madame veuve Lecreps-Duvivier.

La tour se trouve à l'entrée du jardin de cette propriété. — Voy. Ch. Rousselle, *Les agrandissements successifs de la ville de Mons*, dans les Annales du Cercle archéologique, t. xi, pp. 68-71.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, la tour ne se compose plus que du rez-de-chaussée et d'un étage. Elle est de forme carrée et a environ sept mètres de hauteur et 5m 40 c. de largeur à chaque face.

Aujourd'hui, les restes de la tour sont engagés dans une construction voisine servant de remise, où nous avons remarqué de charmants pilastres en pierre qui doivent provenir de l'ancien hôtel princier.

B à E.

Les documents annoncés dans le texte comme devant se trouver ici, sous les lettres **B** à **E**, allongeraient considérablement notre notice déjà trop étendue. On peut, du reste, les consulter au dépôt, où ils existent en manuscrit. Ce sont :

B. Liste des chartes isolées, et des recueils d'édits, ordonnances, placards et dépêches faisant partie des archives du conseil souverain de Hainaut.

C. Table analytique et raisonnée des huit recueils de factums imprimés.

D. Inventaire des registres aux octrois accordés par le conseil.

E. Table des pièces contenues dans les registres aux vidimus. — Ces trois volumes comprennent ensemble 420 actes, dont 19 chartes, des années 1211-1673; un acte concernant le charbonnage de la Louvière, en 1390; un acte de fondation par Charles de Croy au profit des Célestins d'Héverlé, 1617; un cartulaire des biens de la cure du Mont-de-la-Trinité; un contrat

de société charbonnière, au sujet des mines situées dans le pays conquis et la Flandre, 1696; un contrat d'association pour la réparation des écluses sur la Dendre, 1698; 14 lettres patentes d'anoblissement (avec armoiries enluminées), de 1475-1728; 6 octrois et règlements pour des communes, l'école latine de Hal, la fondation Godemart à Mons; des contrats de mariage, des actes d'émancipation, des avis de père et de mère, des partages, des testaments, des titres de rentes, des appointements, accords, sentences, etc.

F.

Dans le fonds du chapitre de Saint-Germain, il existe un autre cartulaire, sur parch., in-4°, formé en 1454, « des rentes et revenues appertenant « al ospitaul de Hautraige et à le cappielle del Assumption Nostre-Dame « estituée et fondée en l'église de St-Germains de Mons par Jehan de Sou- « rive, bourghois de Mons. »

Ces rentes étaient dues à Wodecq, Ellezelles, Bois-de-Lessines, Œdeghien, Ogy et Frasne.



SCEAU ÉCHEVINAL DE LA CHAPELLE S. JACQUES DE LIDEKERCQUE EN L'ÉGLISE DE SAINTE-WAUDRU, A MONS.

G.

CATALOGUE

des cartulaires des archives de l'État, à Mons.

N° d'ordre	ÉTABLISSEMENT ou FONDS d'où provient chaque manuscrit	TITRE, NOM OU OBJET DU VOLUME.	FORMAT.	MATIÈRE.	NOMBRE de feuillets.	ANNÉE OU ÉPOQUE approximative des écritures	NOMBRE de pièces transcrites.	DATES des pièces.	ÉTAT MATÉRIEL; DESCRIPTION; DÉTAILS DIVERS.
	ARCHIVES CIVILES.								
1	Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.	Cartulaire de Hainaut.	In-4° obl	Vélin.	149	XIVe siècle.	114	1143 à 1314.	Reliure moderne en veau gaufré sur les plats. Ce volume est formé de plusieurs cahiers. En bon état de conservation. Outre les chartes, on rencontre çà et là dans le manuscrit des notes et des inventaires. Voy. notre *Notice sur un cartulaire de la trésorerie des comtes de Hainaut*, dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. XII, pp. 339-468; *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, pp. 1-132
2	Conseil de Hainaut.	Cartulaire dit *Carta Maria*	In-f°	Papier.	406	Fin du XVe s. et première 1/4 du XVIe.	105	1200 à 1531.	Reliure moderne, en veau, avec fermoirs en cuivre. Ce volume contient des chartes-lois, des ordonnances, des règlements, des traités et d'autres pièces concernant l'ancienne législation du Hainaut. Il en existe une table chronologique. En assez bon état.
3	Idem.	Cartulaire ou recueil de copies d'actes concernant plus particulièrement le Hainaut et la ville de Mons.	In-f°	Papier.	167	Idem.	89	1200 à 1484.	Reliure en veau. Ce recueil est suivi d'une table des matières. En assez bon état.
4	États de Hainaut	Recueil de chartes concernant les terres dites *de débat* (dans les châtellenies de Flobecq et Lessines).	In-f°.	Papier.	64	1511.	26	1276 à 1428.	Reliure en carton. A la fin sont quelques extraits de comptes et un procès-verbal de *cerquemanage* d'après une copie reposant à la Chambre des comptes, à Lille. En bon état.
	ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.								
	CLERGÉ SÉCULIER.								
5	Chapitre d'Antoing.	Cartulaire.	In-f°.	Parchemin.	131 pages.	XVIIe s.	40	1225 à 1679	Reliure en bois recouvert en veau, avec gaufrures. Parfaitement conservé. Voy. notre notice sur ce cartulaire, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, pp. 35 et suiv.; *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, pp. 103-144, 297-320.
6	Chapitre de St-Ursmer, à Binche.	Recueil de bulles, diplômes, lettres de priviléges et d'autres actes touchant la fondation du chapitre, sa translation de Lobbes à Binche, en 1409, et plus particulièrement les droits et prérogatives qu'y avait l'abbé de Lobbes en qualité de prévôt.	In-f°.	Papier.	180	1759-1760.	43	972 à 1760.	Reliure moderne en veau, avec gaufrures. Les copies authentiquées dont se compose le recueil, ont été produites à l'appui de requêtes présentées au gouvernement. Nous en avons fait l'acquisition chez le sieur Landa, bouquiniste à Mons, en 1857.
7	Chapitre de St-Germain, à Mons.	Recueil contenant la transcription de bulles, chartes, décrets, sentences et règlements.	In-f°.	Papier.	99	XVIIe s.	50	1180 à 1545	Réunion de deux cahiers, en un volume qui a été recouvert en veau. Plusieurs feuillets manquent. Le dernier acte transcrit est incomplet.
8		Cartulaire.	In-f°.	Papier.	47	XVe s.	29	XIIe au XVe s.	Reliure moderne en veau. On trouve dans ce volume des extraits de la chronique du Hainaut par Gislebert, traduits en français de même que les actes dont le texte primitif est en latin. Manuscrit bien conservé, sauf les derniers feuillets tachés par l'humidité.
9	Chapitre noble de Ste-Waudru, à Mons	Cartulaire concernant les droits du chapitre à Genly, Quaregnon, Frameries, son charbonnage, etc.	In-4°.	Parchemin.	15	XIVe s.	5	1351-1363	Reliure moderne en veau gaufré sur les plats. La bibliothèque publique de Mons possède un manuscrit intitulé : *Plusieurs copies des priviléges de Sainte-Wauldrud*, in-f°, 224 ff. Voy. notre *Description de cartulaires et de chartriers*, t. IV, pp. 25-149. — *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, pp. 415-536.
	CLERGÉ RÉGULIER.								
10	Abbaye d'Alne.	Cartulaire intitulé : *Registrum sive stipale monasterii Alnensis.*	In-f°.	Vélin.	332	XIVe s	783	1144 à 1399.	Beau cartulaire encore muni de sa couverture bois et cuir, et parfaitement conservé. Voy. notre *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*, Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut, t. I, pp. 23-296; Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IV et V.
11	Abbaye de St-Ghislain.	Cartulaire	In-f°.	Vélin.	348	XVe s.	411	965 à 1499. 2 actes de 1501 et 1594 ont été ajoutés	Reliure ancienne en bois recouvert de veau, avec clous et garnitures en cuivre et fermoirs. Voy. notre notice sur ce cartulaire, *Description de cartulaires du Hainaut*, t. I, pp. 3-20; *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. IV, pp. 129-146.
12		Cartulaire.	In-4°.	Vélin.	50	XIVe s.	43	1177 à 1360.	Reliure moderne en veau. Ce cartulaire est actuellement incomplet. Il a dû comprendre environ 120 actes.
13	Abbaye de St-Denis	Cartulaire.	In-f°.	Vélin.	91	XIIIe et XIVe s	123	1081 à 1363.	Reliure ancienne en bois recouvert de veau fauve et gaufré Belle conservation. Écriture soignée. Rubriques; initiales coloriées en bleu et vermillon. A la fin de ce magnifique volume sont huit feuillets supplémentaires. Voy. notre *Mémoire sur les cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis-en Broqueroie*, Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut, t. V, pp. 103-216; *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, pp. 103-241.
14		Cartulaire.	In-4°	Papier.	558 pages.	XVIIe s.	218	1081 à 1657.	Ce cartulaire, relié en veau, est précédé d'une vie, écrite en latin, de Saint Gerard, abbé de Grandbois, natif de Corbie en Picardie, qui vivait au XIe siècle.
15	Abbaye de Ghislenghien.	Cartulaire.	In-f°.	Papier.	232	Commencemt du XVIe s.	246	1132 à 1500.	Reliure moderne avec gaufrures. Les chartes latines y sont traduites en français. Ce cartulaire a été décrit par M. Pinchart, dans ses *Souvenirs sur les archives judiciaires du Hainaut*, Bull. de la comm. royale d'histoire, 2e s., t. III, p 101. On y a annexé deux copies d'actes, faites au siècle dernier.
16	Prieuré d'Oignies.	Volume intitulé : *Constitutiones seu statuta monasterii nostri Oigniacensis.*	Petit in-f°.	Parchemin et papier.	68	Partie en parch. XVe s. Partie en pap XVIIe et com du XVIIIe s.	8	1243, 1250, 1650, 1702, 1720.	Reliure ancienne en veau gaufré. On lit en tête de la partie écrite sur parchemin : *Fundatio ecclesie beati Nycholai Oygniacensis.* Nombreuses rubriques et majuscules en rouge et en bleu. Au premier feuillet est une jolie lettrine. En bon état.
17		Recueil de copies de chartes et titres.	In-f°.	Parchemin et papier.	125	XVIe-XVIIIe s	40	1187 à 1539.	Reliure moderne. Un certain nombre d'actes sont certifiés par un notaire.
18	Couvent des Carmes, à Enghien.	Cartulaire.	In-4°.	Parchemin et papier.	113	XVe et comm du XVIe s.	25	1407 à 1440.	Reliure ancienne en veau. A la suite du cartulaire proprement dit, sont renseignés les biens et rentes du couvent. En bon état.
19	Béguinage de Cantimpret, à Mons.	Cartulaire intitulé *Ce sunt les chartres et les cyrographes dou béguinage de Mons.*	In-4°.	Vélin.	28	XIVe s.	30	1245 à 1308	Reliure moderne en veau, avec gaufrures. En bon état. — Voy. *Cartulaire du Béguinage de Cantimpret, à Mons*, dans notre *Description de cartulaires et de chartriers*, t. II, pp. 119 et suiv. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI, pp. 197 et suiv.
20	Hôpital d'Hautrage.	Cartulaire.	Petit in-f°.	Vélin.	40	XVe s.	21	1428 à 1441.	Reliure moderne en veau, avec gaufrures. Ce manuscrit renferme les actes relatifs à la fondation d'un hôpital par Jean Sourive, bourgeois de Mons On lit au verso du premier feuillet : *Che contre-escript wardent aveuc pluiseurs cyrograffes faites sus l'aquest des rentes, revenues, appartenances comme il est contenut en brief en che présent cartulaire, li eskievin de le ville de Hautrage, et monsr de Vile ung ottel.* Plusieurs feuillets sont dans un état defectueux et maculés par l'humidité.
21		Cartulaire portant sur le plat de la couverture. *Règles des chevaliers de Jérusalem.*	Petit in-f°.	Vélin.	47	XIVe s.	21	1181 à 1305.	Reliure ancienne en parchemin, avec dos en veau. Les actes délibérés dans les assemblées du chapitre général de l'ordre, sont traduits en français. La première rubrique est ainsi conçue : *Maistre Reimont. Ci commence la rieule de la sainte maison del hospital de saint Jehan de Iherusalem.* Trois feuillets sont endommagés. Mais le texte est intact.
22		Cartulaire intitulé. *Extraict des bulles d'indulgences.*	In-4°.	Papier.	10	XVe s.	7	1199 à 1204.	Recouvert en papier. Ce manuscrit commence ainsi : « In nomine sancte « et in[illegible] Trinitatis, [illegible], etc. Ensieut la copie de certaines bulles « apostoliques, contenant pluiseurs indulgences, priviléges et emunités « données et ottroyes par pluiseurs pères sainctz aux frères religieus du « sainct et grand hospital de Ihérusalem, fondé jadis ou nom de Dieu, « de la benoîte viergène Marie et du glorieux plus que prophète monsgr « sainct Jehan-Baptiste, et pour le présent transporté en l'isle de Rodes; « translatées de latin en franchois... par moy frère Jehan Frassent, « prebtre religieux d'icelle religion. »
23	Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.	Cartulaire de la commanderie magistrale de Hainaut-Cambrésis	In-4°.	Vélin.	58	XIIIe s	83	1141 à 1233.	Recouvert en parchemin, avec dos en veau. A partir du 36e, les feuillets sont de plus en plus defectueux et des parties notables du texte des 14 derniers sont enlevées ou fort endommagées dans le bas. Au commencement du manuscrit, on a intercalé un répertoire, sur papier. Nous avons publié l'analyse des actes de ce cartulaire, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. II, pp. 37-81; *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI, pp. 13-91.
24		Cartulaire portant en tête du premier feuillet : *Ces sunt les chartres dou temple en Flandre.*	Petit in-4°.	Vélin.	86	XIIIe s.	138	1109 à 1272.	Recouvert en parchemin, avec dos en veau. Entièrement rempli de plusieurs écritures. Sommaires en rubriques. Parfaitement conservé.
25		*Registre des principaux priviléges et sentences de la commanderie de Chantraine, lequel fit escrire et dresser noble seigneur messire Jacques de Martinet des Pisnabeaux, chevalier de l'ordre de Sainct-Jehan de Jhérusalem et commandeur de la dite commanderie en l'an XVIe vingt et deux, par direction du sieur Jean Le Roy, advocat du dit sr commandeur et du dit ordre.*	In-f°.	Papier.	201	1622	75	1160 à 1622.	Reliure moderne en veau gaufré. Les actes transcrits ont été collationnés et signés. Le f° 198 v° est taché. D'autres ont été atteints par l'humidité. Au commencement du volume est une table contenant 16 feuillets et ainsi divisée. *Priviléges* (fol. 1). — *Diverses sauvegardes* (fol. 48). — *Sentences et arrêts* (fol. 63). — *Priviléges octroyés par le St-Siége apostolique* (fol. 162).

Back of
Foldout
Not Imaged

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX.

Les chiffres qui suivent les noms, indiquent les pages du volume auxquelles ils renvoient.

SUPPLÉMENT.

PAGES.

46. **IV. Confiscations.**
Ajoutez : 9 comptes des confiscations à Enghien, Hal, etc., pour cause des troubles : années 1594 à 1603.

57. Après le n° 41, *ajoutez* : 41 bis. Intendit des preuves d'ancienne noblesse de la famille de Viron.

210. Après **Chin**, *ajoutez :*
Colleret, cahier pour la levée du 30e denier, 1556.

250. Après **Thuin**, *ajoutez* :
Tongre-Notre-Dame, PAUVRES-VEUVES. Déclaration faite en conformité de l'ordonnance de l'empereur, du 20 janvier 1787.

309. *Ajoutez* : 20. Cahier contenant un dénombrement de biens qui appartenaient aux abbayes de Lobbes, d'Alne, du Jardinet, de la Thure ; aux pauvres de Castillon et de Clermont, à la chapelle dite Crupon, à la chapelle Mouton, et à des particuliers.

341. **Braine-le-Comte.** *Ajoutez* : 1 compte de l'église, pour 1771-1773.

357. *Ajoutez :* 65 bis. Déclaration des biens de l'église et des chapelles de la paroisse du Béguinage, à Mons ; faite en 1787.

CORRECTIONS.

42,	ligne	32,	*au lieu de*	datée,	*lisez* :	datées.
47,	»	20,	»	Csatel,	»	Castel.
61,	»	21,	»	les faits	»	le fait.
136,	»	dernière,	»	1 bis,	»	2.
139,	»	30,	»	Rllezelles,	»	Ellezelles.
150,	»	26,	»	K	»	Ki.
235,	»	7,	»	Hôttellerie,	»	Hôtellerie.
»	»	8,	»	1522	»	1622.

TABLE DES MATIÈRES.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

CLERGÉ SÉCULIER.

A. Administration et juridiction.

B. Chapitres.

C. *Églises paroissiales et pauvres.*

CLERGÉ RÉGULIER.

Maisons d'Hommes.

Maisons de Femmes.

Ordres religieux et militaires.

Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte.

Société de Jésus.

COLLECTIONS GÉNÉRALES.



SCEAU DE JEHAN LE MARISAL,
GARDE DE L'HORLOGE DU CHATEAU DE MONS, EN 1426.

